

Notre-Dame d'Abondance. Une abbaye de chanoines réguliers (XIIe-XIXe siècle)

Sidonie Bochaton

▶ **To cite this version:**

Sidonie Bochaton. Notre-Dame d'Abondance. Une abbaye de chanoines réguliers (XIIe-XIXe siècle). Académie chablaisienne, pp.251, 2024, Documents d'histoire savoyarde, 2-902030-76-2. ⟨hal-04988954⟩

HAL Id: hal-04988954

https://hal.science/hal-04988954v1

Submitted on 27 May 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

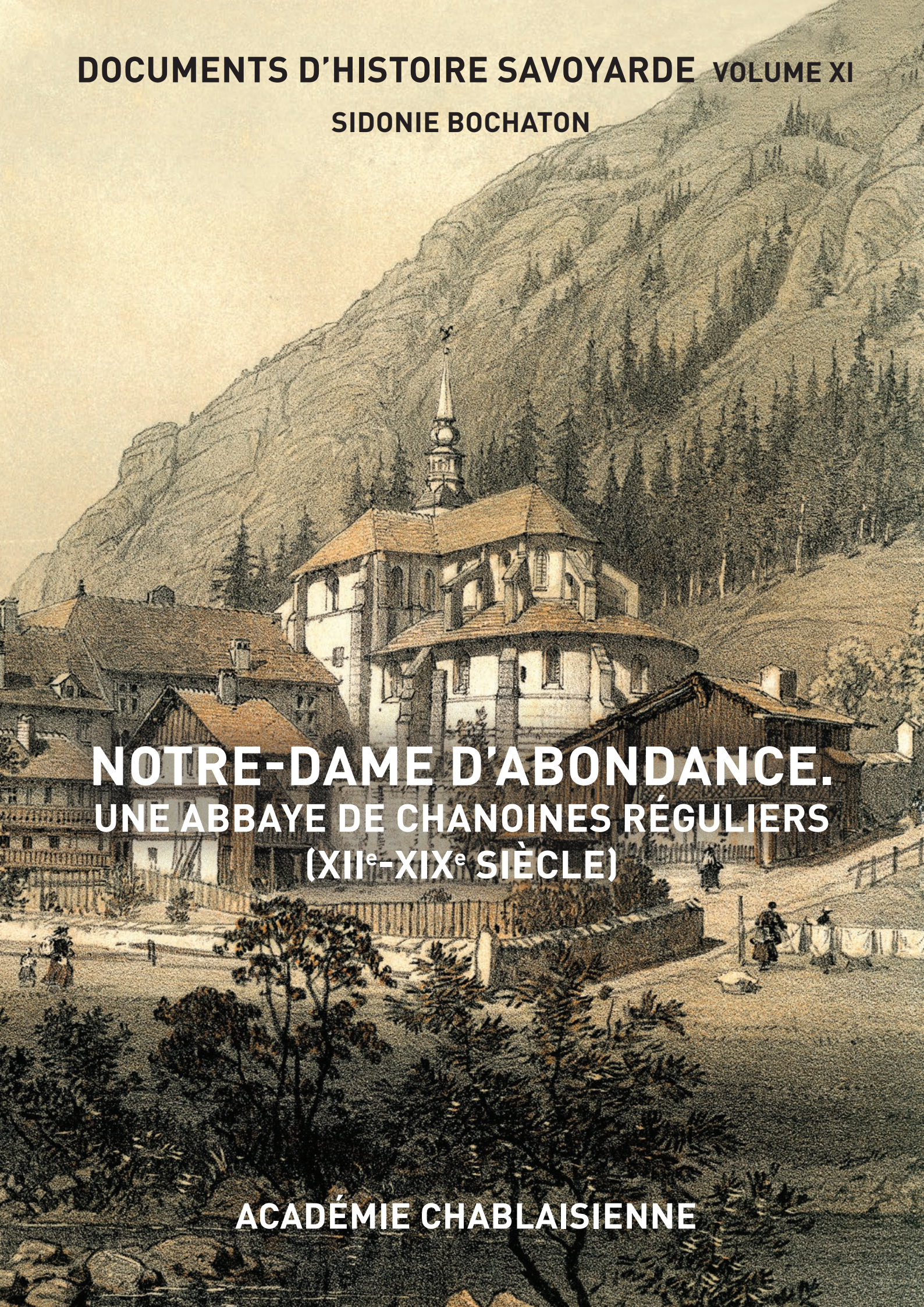
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DOCUMENTS D'HISTOIRE SAVOYARDE VOLUME XI

SIDONIE BOCHATON

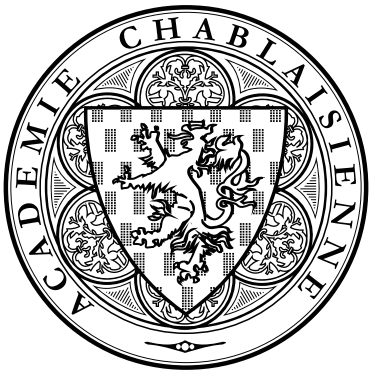


NOTRE-DAME D'ABONDANCE.
UNE ABBAYE DE CHANOINES RÉGULIERS (XII^{e}-XIX^{e} SIÈCLE)

ACADÉMIE CHABLAISIENNE

SIDONIE BOCHATON

NOTRE-DAME D'ABONDANCE.
UNE ABBAYE DE CHANOINES RÉGULIERS (XII^{e}-XIX^{e} SIÈCLE)



2024

REMERCIEMENTS

Le premier établissement canonial que j'ai découvert à la faveur d'un stage de médiation culturelle en juin 2008 et qui a lancé ma carrière d'archéologue médiéviste n'a pas été le premier que j'ai publié, mais seulement le troisième après le prieuré de Meillerie en 2020 et l'abbaye de Sixt en 2023 (Académie salésienne). Pourtant, c'est bien là que tout a commencé. Je me dirigeais vers une carrière de guide-conférencière alors que le monde médiéval ne m'avait jamais intéressée. Ce stage, je le dois à mon père Gérard Bochaton, au maire d'Abondance Paul Girard-Despraulex et à Nathalie Desuzinge, responsable du pôle culturel d'Abondance ; seulement, comment présenter au public un site qui n'avait jusqu'alors intéressé aucun archéologue et dont les études historiques menées par les abbés Mercier, Piccard et Baud n'abordaient que très peu les bâtiments ? La réponse vint en septembre suivant quand je rencontrai à l'université Lumière-Lyon 2 ma future directrice de mémoire, puis de thèse, Anne Baud, aujourd'hui professeure d'archéologie médiévale. Sans se concerter, ces quatre personnes ont donné à ma vie le tour qu'elle a pris. Qu'elles en soient remerciées.

Toutes ces années, j'ai bénéficié du soutien de nombreuses personnes et institutions dont j'ai déjà souligné le rôle dans mes précédents ouvrages. Je dois néanmoins remercier les élus et le personnel de la commune d'Abondance qui n'ont jamais ménagé leurs efforts pour rendre ce travail possible : Claire Berthoud, Laure Cannet, Nadège Laplace, Monique Maulaz (†), Christian Tupin et son épouse Sophie, ainsi que les agents des services techniques et les bénévoles de l'association *Abondance demain*. Lors des opérations archéologiques, j'ai pu compter sur Gérard Charpentier et Damien Laisney (Maison de l'Orient et de la Méditerranée), mes camarades de thèse Mathilde Duriez, Vincent Chollier et Amélie Roger, ainsi que mon amie Audrey Gaillard. Ces recherches ont été rendues possibles par le soutien financier de mon laboratoire Archéologie et Archéométrie alors dirigé par Cécile Batigne, du service Pays d'art et d'histoire de la communauté de communes de la vallée d'Abondance (2CVA) puis de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance (CCPEVA) alors dirigé par Sébastien Lamouille, du département de la Haute-Savoie et de l'état. L'association ESPAHS et ses bénévoles, en particulier Joël Serralongue, Michèle Chevrier et Marie-Christine Lebascle, ont également contribué au bon fonctionnement de ces opérations. J'ai également bénéficié des travaux de la société ALEP Architectes et notament de son fondateur Philippe Allard et de ceux des étudiants géomètres de Jean-Yves Lozano de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (J. Zerroune, D. Gentzibbel et R. Moulard). Enfin, je remercie Odile Pereira da Silva, qui a pris le temps de me parler de son père Robert Tinthoin, et Jacques Cazeaux, pour son exigeante relecture de ma thèse.

Cet ouvrage bénéficie de la généreuse participation de collègues qui apportent à mon travail un éclairage différent ou des ouvertures vers des sujets nouveaux : Sylvie Bocquet (INRAP), Liliana Ceci (département de la Haute-Savoie), Arnaud Delerce (château des Rubins à Sallanches), Frédéric Meyer (université Savoie Mont Blanc), Alexandre Parent (université de Turin), Margaux Trincat et Laurent Ripart (université Savoie Mont Blanc). Enfin, je remercie l'Académie chablaisienne pour l'édition de cet ouvrage, et notamment son président Joseph Ticon et son trésorier Bernard Crola.

L'Académie chablaisienne remercie vivement pour leur concours financier :

La ville de Thonon-les-Bains.

L'office municipal des Arts et de la Culture.

L' Académie chablaisienne n'entend ni adopter ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication. Elle laisse aux auteurs l'entière responsabilité du choix de l'iconographie. Tous droits de reproduction réservés pour les auteurs et l'Académie chablaisienne y compris pour les illustrations.

© Académie chablaisienne, 2024

ISBN : 2-902030-76-2

EAN : 9782902030767

Mise en page : Pierre Zaluzny

Le travail présenté ici est extrait de notre thèse de doctorat intitulée Les chanoines réguliers en Savoie du Nord : restitution des abbayes d'Abondance et de Sixt (XII^e^-XVII^e^ siècle), dirigée par Mme Anne Baud, professeure d'histoire de l'art et archéologie médiévale, et soutenue à l'université Lumière-Lyon 2 en juin 2021. Il est à considérer comme un point d'étape avant la reprise des recherches historiques et archéologiques, notamment préventives. Les conclusions et hypothèses présentées ici sont donc susceptibles d'évoluer.

Avant-propos

Chaque jour, je franchis les portes de l'abbaye d'Abondance où le bureau du maire est installé. Chaque jour, je reste subjugué par l'architecture de ce monument et par la technicité employée au fil des siècles pour le construire ou le restaurer.

L'histoire de ce bâtiment rejaillit sur toute la vallée et c'est en partie grâce à cet édifice que le territoire est labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis 2003. Ce prestigieux label a été obtenu grâce à la richesse du patrimoine local dans son sens le plus large. Si j'ai accepté de co-présenter ce dossier devant les représentants du ministère de la Culture, c'est parce que je suis convaincu de l'intérêt patrimonial et de la complémentarité de la vallée d'Abondance et du pays d'Évian, autrefois connu sous le nom de pays de Gavot, et surtout de la richesse de notre histoire. Il a d'ailleurs été dit que « sans histoire, il n'y a pas d'avenir ».

Le développement d'Abondance a longtemps été en lien avec son abbaye, sa race de vache, son fromage, ses forêts, ses sentiers, sa station de ski et son tourisme quatre saisons… Aujourd'hui, ces thématiques sont plus que jamais inscrites dans la destinée de notre commune et sont la préoccupation des élus.

Mais pour voir le futur, il faut regarder derrière soi !

Le travail de Sidonie Bochaton, qui a toujours eu un attachement tout particulier pour Abondance, permet de mieux comprendre le monument dont nous avons hérité, d'appréhender l'évolution de ses bâtiments et de percevoir la vie qui y était menée par les congrégations successives.

Nous la remercions chaleureusement pour ses recherches, menées parfois dans des conditions climatiques et techniques difficiles, mais toujours dans la bonne humeur, qui font la lumière sur un pan de notre histoire. Nos remerciements s'adressent également à l'académie chablaisienne pour son implication auprès des chercheurs, la valorisation de leurs travaux et la publication de cet ouvrage.

En nous appuyant sur cette connaissance du passé, nous allons écrire l'avenir de ce monument d'exception.

Paul Girard-Despraulex

Maire d'Abondance

5^e^ Vice-président Pays d'art et d'histoire de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance

Table des abréviations

USUELLES

AASM	Archives de l'abbaye de Saint-Maurice
ACVD	Archives cantonales vaudoises
ADHS	Archives départementales de la Haute-Savoie
ADS	Archives départementales de la Savoie
AEG	Archives d'état de Genève
AEV	Archives d'état du Valais
BAS	Bibliothèque de l'Académie salésienne
col.	Colonne
DHS	Dictionnaire historique de la Suisse
f°	Folio
ms	Manuscrit
MDAC	Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne
MDAS	Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne
MDSHAG	Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
MDSSHA	Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie
n°	Numéro
RS	Revue savoisienne
SRI	Service régional de l'inventaire
t.	Tome

ARCHÉOLOGIQUES

ARC	Arc
BAI	Baie
CNT	Contrefort
EA	Entité archéologique
FEN	Fenêtre
MUR	Mur
POR	Porte
SOU	Soupirail
TRA	Travéee
US	Unité stratigraphique

Préface

Avec cette étude très détaillée de l'abbaye d'Abondance, Sidonie Bochaton nous présente un établissement à l'histoire aussi méconnue qu'importante. Fondée au tout début du XII^e^ siècle par des chanoines de Saint-Maurice d'Agaune, venus s'établir dans cette vallée montagneuse afin de mener au désert une vie ascétique, l'abbaye d'Abondance constitua en effet un établissement d'avant-garde. Disposant d'un grand rayonnement spirituel, Abondance fut en mesure de construire en quelques décennies une petite congrégation de maisons canoniales dans l'espace alpin et jurassien, qu'elle s'attacha à organiser en mettant en place des chapitres généraux, dont le premier est attesté dès le troisième quart du XII^e^ siècle, ce qui est remarquablement précoce. C'est donc à l'un des grands acteurs de la diffusion au XII^e^ siècle de la régularité canoniale que cet ouvrage est consacré.

Le regard que Sidonie Bochaton jette sur Abondance est celui d'une archéologue qui s'attache à analyser l'évolution du bâti religieux. Grâce à une étude très approfondie, Sidonie Bochaton reconstitue l'histoire de cette église aux doubles fonctions, tout à la fois abbatiale et paroissiale, en mettant en évidence la construction dès la fin du XII^e^ siècle d'une église au plan bernardin, dont les travaux se poursuivirent pendant des décennies. Avec beaucoup de clarté, elle présente à son lecteur les transformations que connut l'église, dont l'histoire fut rythmée par de nombreux incendies qui précédèrent autant de reconstructions. Elle étudie le développement de ses bâtiments abbatiaux, en mettant par exemple en évidence la construction au milieu du XVI^e^ siècle d'un nouveau logis abbatial ou encore l'édification au XVII^e^ siècle d'une forte clôture, afin de permettre aux moines feuillants, qui venaient de remplacer les chanoines, d'être clairement séparés des laïcs.

Mais cet ouvrage est aussi celui d'une historienne qui sait associer l'étude archéologique à celle des sources écrites. Sidonie Bochaton a ainsi pu dresser une nouvelle histoire d'Abondance, qui fait table rase des vieilles traditions et légendes, en montrant qu'il faut renoncer au mythe d'une première fondation colombanienne, mais aussi à l'idée, très développée par l'historiographie moderne, que les premiers chanoines se seraient tout d'abord établis sur le site de La Chapelle d'Abondance. Sa plume redonne ainsi vie à un monde disparu, en en montrant la richesse de la vie religieuse d'Abondance, avec ses chanoines puis ses moines, ses convers et converses, mais aussi ses voyageurs de passage qui s'arrêtaient pour faire leurs dévotions. Elle montre enfin la puissance de cette vieille seigneurie abbatiale, qui se manifestait par ses fourches patibulaires, symbole des droits de haute justice dont bénéficiaient les chanoines et que les communautés paysannes s'attachèrent à leur contester, en se plaçant au XV^e^ siècle sous la protection du pouvoir princier.

Après avoir déjà publié deux importantes monographies sur le prieuré de Meillerie et l'abbaye de Sixt, Sidonie Bochaton nous offre ainsi une troisième étude majeure, qui est celle d'une archéologue et une historienne aux compétences bien établies, dont les travaux ont permis en quelques années de renouveler en profondeur notre connaissance du bâti religieux de la Haute-Savoie.

Laurent Ripart, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université Savoie Mont Blanc

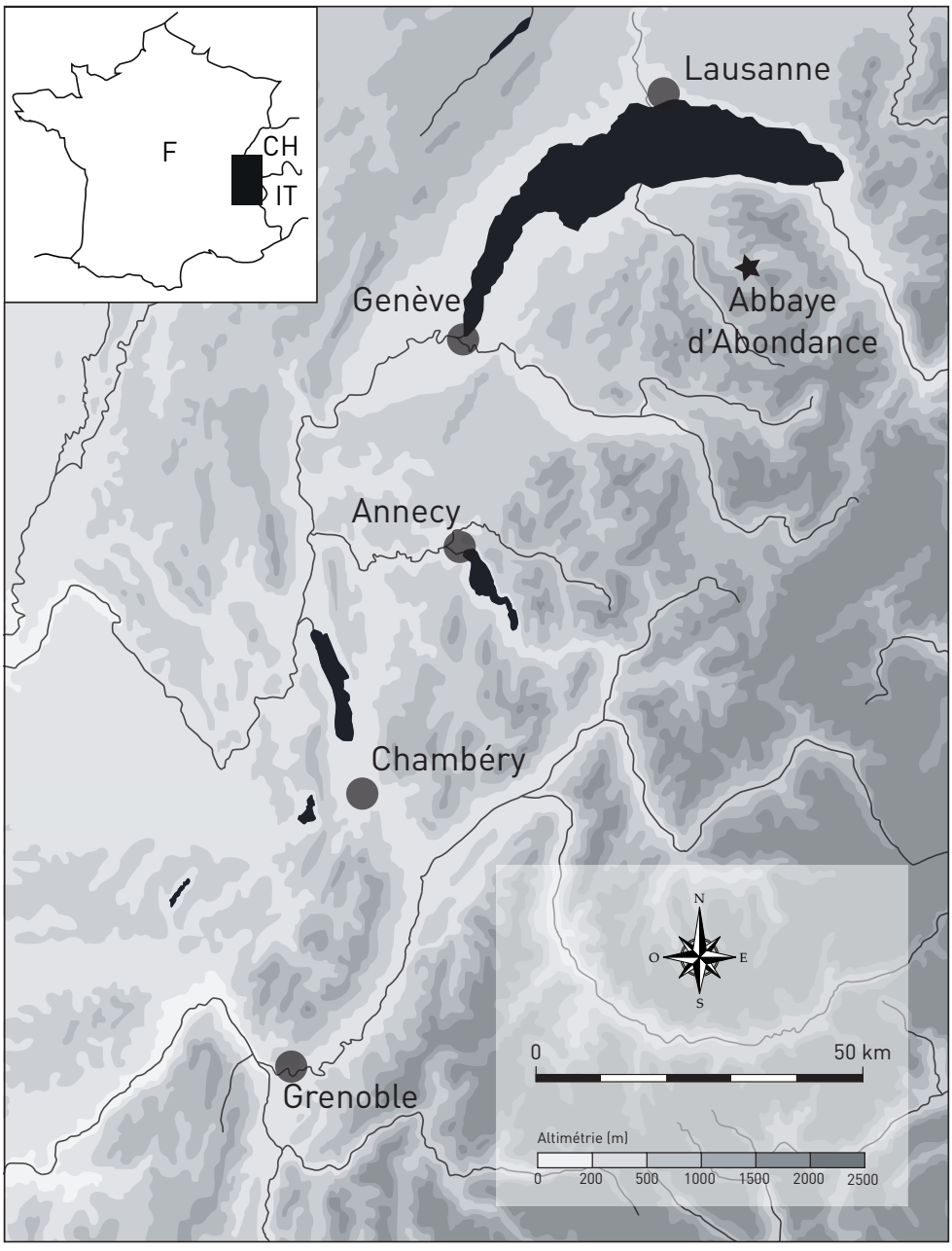


Fig. 1 : Localisation de l'abbaye d'Abondance
(Abondance, arrondissement de Thonon-les-Bains, département de la Haute-Savoie, France).

Sidonie Bochaton

Notre-Dame d'Abondance.
Une abbaye de chanoines réguliers (XII^e-XIX^e siècle)

Introduction

Contrairement à sa voisine la cistercienne Sainte-Marie d'Aulps, l'abbaye augustinienne Notre-Dame d'Abondance présente la particularité d'être non seulement bien conservée architecturalement parlant, mais également d'être toujours occupée presque entièrement. Située au milieu de la vallée préalpine du même nom, au nord-est du département de la Haute-Savoie, elle se trouvait autrefois dans l'ancien diocèse de Genève, supprimé en 1802, et aujourd'hui dans celui d'Annecy (fig. 1). Figure de proue du mouvement canonial en Savoie, Abondance fonda sa propre congrégation qui compta jusqu'à cinq abbayes, dont Sixt et Entremont dans l'ancien diocèse de Genève, jusqu'à sept prieurés et un peu moins d'une vingtaine d'églises paroissiales (fig. 2). Ses chanoines partageaient ce territoire avec ceux de la congrégation du Grand-Saint-Bernard, autrefois appelée Mont-Joux, possesseurs des prieurés de Meillerie, de Mont-Joux (le château aujourd'hui appelé Rives-sous-Thonon) et de l'Aumône à Rumilly, ceux de Filly, dont dépendait également un prieuré à Burdignin, enfin les chanoines de Satigny près de Genève. Dans les diocèses voisins de Sion et de Lausanne se trouvaient d'autres établissements canoniaux dépendant du Mont-Joux, de l'ordre de Prémontré, et Saint-Maurice d'Agaune, d'où étaient partis les hommes installés vers 1100 à Abondance.

Le site a tôt bénéficié de l'intérêt des autorités culturelles françaises. Dès les premières années qui suivirent l'annexion de la Savoie par la France en 1860, elles enclenchèrent le processus qui permit à l'abbaye d'être classée au titre des monuments historiques français en 1875. En parallèle, et c'est suffisamment rare pour être souligné, la commune d'Abondance s'était engagée dans une politique de rachat systématique des propriétés privées composant les anciens bâtiments conventuels depuis la période révolutionnaire. Par ailleurs, les membres des sociétés savantes savoyardes, dont l'académie chablaisienne fondée en 1886, avaient entamé un important travail de recensement, d'inventaire et d'analyse des archives issues des établissements religieux de la région. Plusieurs ouvrages, mémoires et documents furent ainsi publiés, dont les monographies de l'abbé Jean Mercier en 1885 et de l'abbé Louis-Étienne Piccard en 1904-1905[1]. Avec la restauration du cloître au début du XX^e siècle, les chercheurs suisses et français s'intéressèrent à leur tour à l'abbaye, à son architecture et à ses œuvres d'art, en particulier à ses peintures murales. Ainsi, Waldemar Deonna, Ernest Renard, Maurice Dumolin, puis Raymond Oursel réalisèrent des études principalement historiques et architecturales de l'abbaye entre 1912 et 1954. L'ouverture au public à partir des années 1980 eut pour heureuse conséquence un intérêt accru pour le site, son histoire, son mobilier ancien et ses décors. Georges Baud et Claude Chatelain poursuivirent les travaux de leurs prédécesseurs en publiant une nouvelle monographie en 1983 et Jean-Marie Benand son analyse des peintures murales en 1990. Quelques articles furent également consacrés aux peintures[2].

1 Les références aux travaux cités dans l'introduction peuvent être trouvées dans la bibliographie.

2 Voir notamment J. Valet, Les noces de Cana du cloître d'Abondance : lecture iconographique. Art et Artistes en Savoie. Actes du XXXVII^e congrès des sociétés savantes de

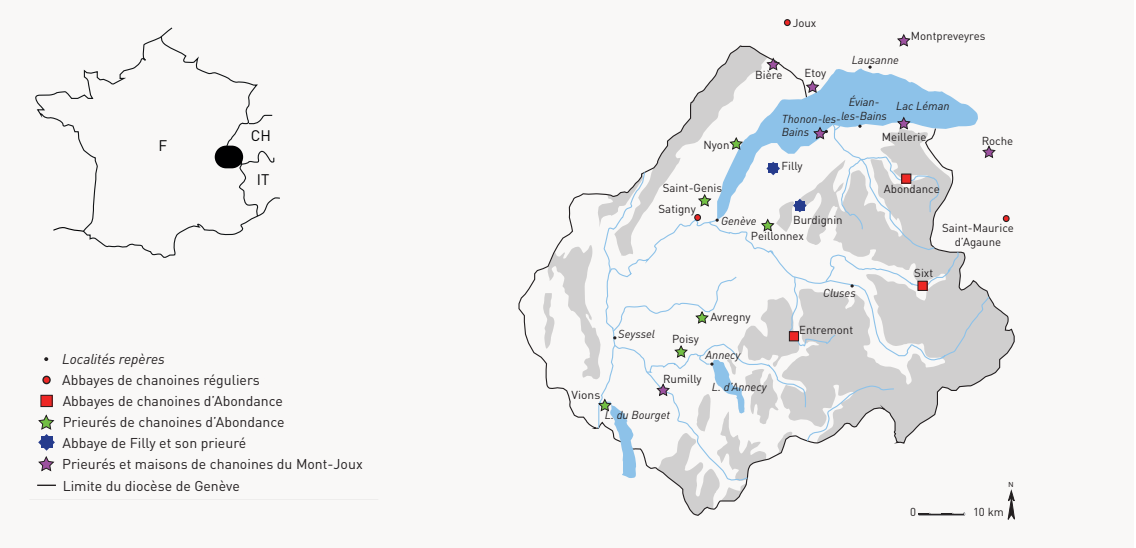


Fig. 2 : Établissements de chanoines réguliers dans l'ancien diocèse de Genève et ses abords (Chablais, Vaud et Valais).

Peu après, l'intervention du Service régional de l'inventaire dans l'ensemble de la vallée d'Abondance aboutit à l'élaboration d'un inventaire des éléments immobiliers et mobiliers remarquab -les. Il fallut pourtant attendre le XXIe siècle pour que les universitaires se saisissent de l'abbaye d'Abondance, qu'il s'agisse des historiennes de l'art Alessandra Gerber, Séverine Ferraro et Carmen Decu Teodorescu, des historiens Arnaud Delerce et Laurent Ripart, et enfin des archéologues.

Longtemps, le site abbatial d'Abondance a souffert d'un manque de lisibilité en raison de l'implantation d'un village au plus près des bâtiments conventuels à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, noyant ainsi complètement le couvent dans ce nouvel ensemble bâti. La présence à l'intérieur de l'ancienne abbaye de plusieurs services municipaux – mairie, école de musique, musée, réserves de la collection d'art sacré –, mais aussi intercommunaux tel l'office de tourisme, et même du presbytère de la paroisse Saint-Maurice en vallée d'Abondance, à également participé à ce manque de lisibilité. La dernière parcelle privée, située dans l'aile orientale, n'a par ailleurs été rachetée qu'en 2010 et le jardin attenant au chevet qu'en 2023. Aujourd'hui, grâce aux investissements consentis depuis une quinzaine d'années par la commune et au dynamisme de l'équipe de médiation, le public se déplace en nombre pour visiter l'abbaye d'Abondance – 22 564 personnes en 2023 – et bénéficie d'une offre culturelle variée : visite libre, visite guidée, accueil de groupes adultes et scolaires, activités ciblées pour les enfants et les adultes, spectacles et animations, etc. L'église, le cloître, une partie de l'ancien couvent présentant une exposition d'art sacré inaugurée en 2008 et le jardin sont désormais accessibles. Toutefois, une plus large ouverture des lieux, de même qu'une meilleure valorisation du site et de son histoire nécessitaient une étude approfondie des bâtiments. Elle fut rendue possible par l'archéologie du bâti, discipline développée à partir des années 1970-1980, et sa méthodologie alliant fouilles, relevés d'élévations, comparaisons architecturales et prise en compte de l'ensemble des sources textuelles et iconographiques disponibles.

En Haute-Savoie, l'étude archéologique des anciens établissements religieux a débuté dans les années 1990 à la suite du rachat du domaine de l'abbaye d'Aulps par le département de la Haute-Savoie et les opérations menées par Anne Baud, devenue maîtresse de conférences en archéologie médiévale à l'université Lumière-Lyon 2 en 1998. Sous son impulsion et celle de Joël Serralongue, alors archéologue départemental, plusieurs de ces sites savoyards ont bénéficié d'études universitaires de niveau master et doctorat, dont le prieuré de Meillerie, la chartreuse de Mélan à Taninges, l'abbaye du Lieu à Perrignier, ou encore certains couvents de mendiants, par exemple à Annecy et Cluses. En Valais, l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune

Savoie tenu à Thonon-les-Bains les 19 et 20 septembre 1998, Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, 2000, p. 147-154.

a également profité d'un important travail associant des spécialistes issus de différentes disciplines (histoire, histoire de l'art, archéologie, philologie, etc.) pour aboutir à une double publication parue à l'occasion des 1500 ans de sa fondation. La recherche sur le mouvement canonial a par ailleurs bénéficié d'un regain d'intérêt européen depuis le début des années 2000, en témoignent de nombreuses thèses et ouvrages collectifs mentionnés dans la bibliographie, et les rencontres scientifiques organisées en France et à l'étranger. Malgré la densité du réseau augustinien dans l'ancien diocèse de Genève et dans la région lémanique, ces établissements, qu'il s'agisse des abbayes d'Abondance ou des prieurés de Mont-Joux, ont longtemps été délaissés, comme le faisait remarquer Noëlle Deflou-Leca[3] en introduction du colloque tenu au château de Ripaille en novembre 2015 et qui avait pour titre *Établissements monastiques et canoniaux dans les Alpes du Nord (V^e^-XV^e^ siècle).*

C'est justement en 2015 que nos recherches doctorales sur les abbayes d'Abondance et de Sixt à Sixt-Fer-à-Cheval ont commencé. Après un travail historique et archéologique consacré au prieuré de Meillerie mené dans le cadre d'un master soutenu à l'université Lumière-Lyon 2 en 2012 sous la direction d'Anne Baud, ces deux abbayes ont été étudiées de concert, toujours selon les méthodes de l'archéologie du bâti. D'emblée, l'abbaye d'Entremont, fondée par Abondance au milieu du XII^e^ siècle, a été mise de côté en raison de son transfert à la congrégation provençale de Saint-Ruf dès 1279. Ce travail a commencé par une phase de terrain comprenant cinq campagnes archéologiques – deux à Abondance et trois à Sixt – associées à une exploration des fonds d'archives français, suisses et italiens, et à un nouvel examen de l'historiographie qui a duré jusqu'en 2017. Après une année de césure, il a repris à l'automne 2018 par la synthèse de l'ensemble des informations collectées dans le cadre d'une mission financée par la commune d'Abondance et s'est achevé au printemps 2021. Contrairement à l'abbaye de Sixt délaissée par les érudits de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle, la documentation contemporaine concernant Abondance est très volumineuse : une centaine de photographies et un peu moins de deux cents cartes postales antérieures au milieu du XX^e^ siècle, une quinzaine de plans des anciens bâtiments abbatiaux et de l'église datés de la seconde moitié du XIX^e^ ou du début du XX^e^ siècle, les clichés de Georges Baud, de même que la production écrite relative aux rachats des parties de l'abbaye et aux restaurations de l'église et du cloître depuis les années 1850, les relevés d'architectes, les projets, les monographies et articles scientifiques, etc. Cette profusion comble quelque peu le vide laissé par la disparition des archives d'Abondance, dont seules quelques épaves et les archives notariales de l'époque moderne révèlent le potentiel en ce qui concerne notre sujet. Ce faisant, ce travail a permis de rétablir l'évolution architecturale de l'abbaye d'Abondance marquée par plusieurs sinistres, en insistant sur l'église et la moitié orientale des bâtiments conventuels, c'est-à-dire l'aile est et la maison abbatiale construite dans son prolongement où il a été possible de mener des opérations archéologiques, tout en incluant ces résultats dans une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments et leurs abords (cimetière, presbytère, prisons, enclos canonial, etc.). Signalons néanmoins qu'une recherche historique reste à mener.

Cet ouvrage s'organise en trois parties. La première est consacrée à la présentation de l'ancien site abbatial d'Abondance : après une description architecturale de l'abbaye, les diverses sources textuelles et iconographiques sont présentées à l'échelle du site, de l'église et des différentes parties du couvent. Vient ensuite l'histoire d'Abondance, évoquée dans les grandes lignes, puis une restitution monumentale chronologique d'après l'archéologie. La seconde partie est dédiée à la restitution de l'évolution architecturale du site entre le XII^e^ et la fin du XIX^e^ siècle, mise en perspective avec son histoire et celle de ses habitants. Enfin, une troisième partie est constituée d'annexes disponible en téléchargement à l'adresse : https://hal.science/search/index?q=sidonie+bochaton et notamment de l'ensemble des mentions textuelles relatives aux bâtiments de l'abbaye d'Abondance jusqu'en 1800 présentées de façon chronologique. Cette dernière permettra à notre lectorat de découvrir les différents types de sources écrites utiles à l'étude archéologique d'un site médiéval et moderne, mais aussi aux personnes qui poursuivront ce travail dans le cadre de l'aménagement à venir de l'abbaye de s'appuyer dessus.

3 Alors maîtresse de conférences en histoire du Moyen Âge à l'université Grenoble-Alpes.

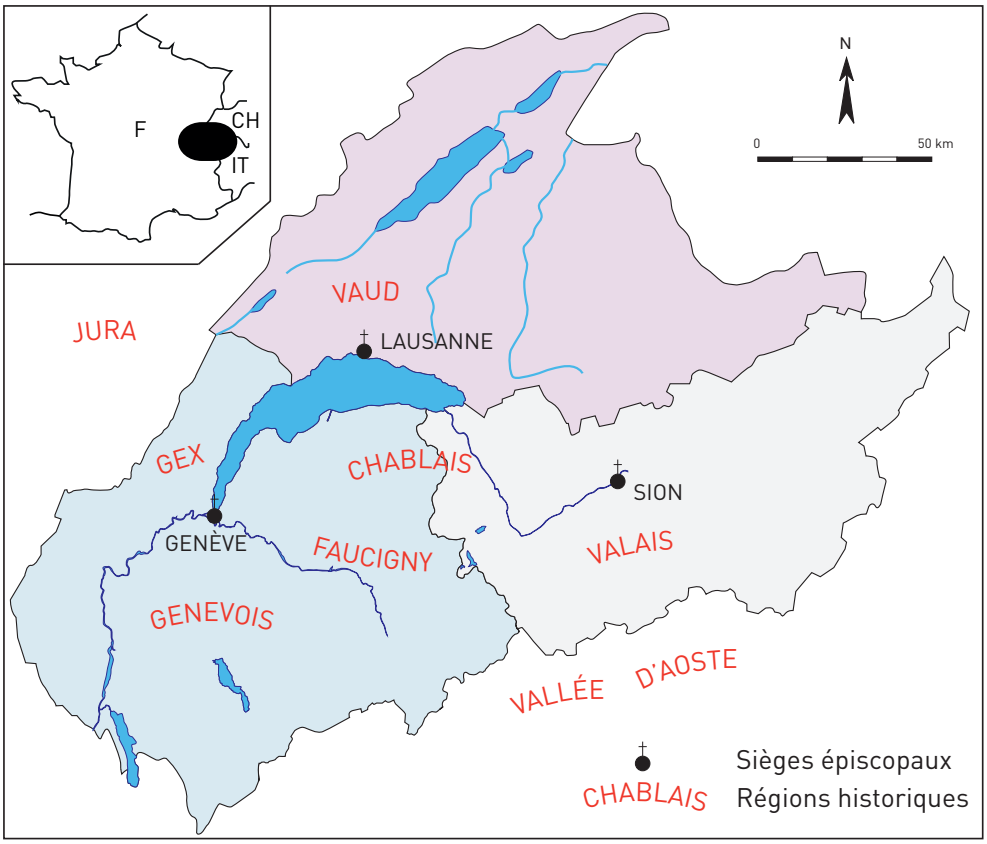


Fig. 3 : Diocèses et régions historiques entre le Jura et les Alpes.

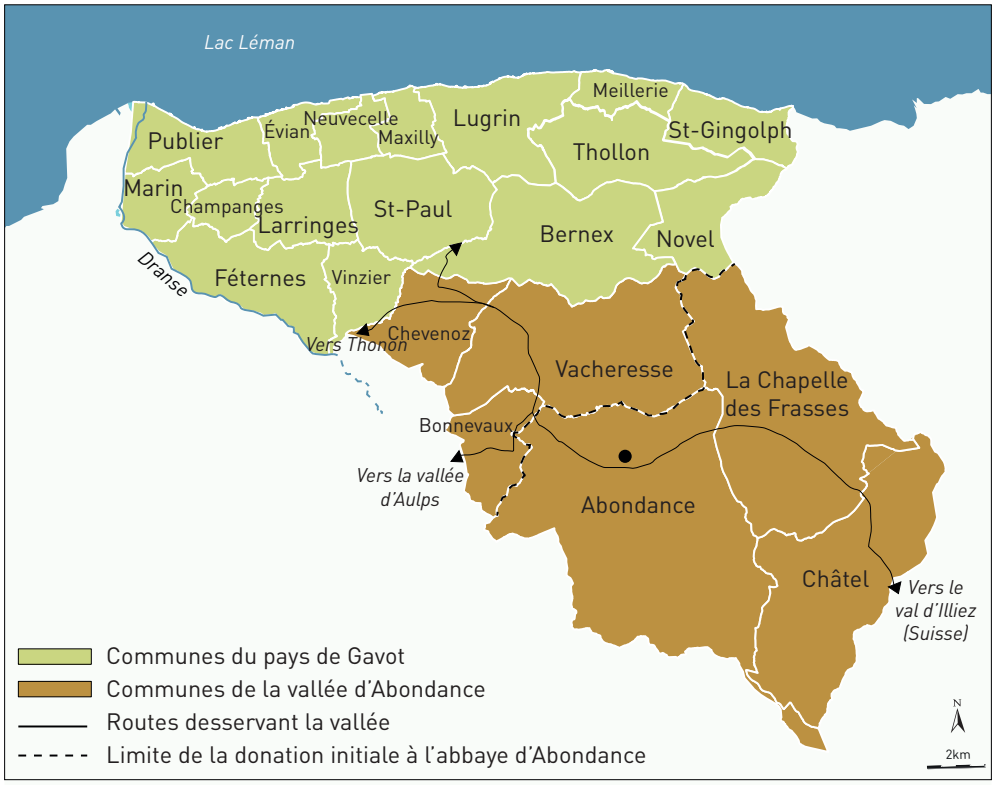


Fig. 4 : La vallée d'Abondance et le pays de Gavot aujourd'hui, correspondant à la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance (CCPEVA).

PARTIE I
LE SITE ABBATIAL D'ABONDANCE

L'abbaye d'Abondance se trouve dans la commune du même nom, elle-même située dans la région historique du Chablais dépendant autrefois du comté devenu duché de Savoie en 1416 et de l'ancien diocèse de Genève. Le Chablais est localisé au nord-est du département de la Haute-Savoie. Il est bordé au nord par le lac Léman, à l'est par les Préalpes vaudoises, au sud par le Faucigny et à l'ouest par le Genevois, deux autres régions historiques (fig. 3). Aujourd'hui labélisé Géoparc de l'UNESCO en raison de ses caractères géologiques exceptionnels, le Chablais genevois (partie située en France) présente différents paysages : à l'ouest, des plaines agrémentées de quelques collines cèdent progressivement la place aux Préalpes médianes où se trouvent les trois vallées des Dranses : la vallée du Brevon, la vallée d'Aulps et la vallée d'Abondance. À l'est et au sud, les massifs montagneux forment des limites naturelles avec les régions voisines. Ces importantes variations topographiques ont évidemment contraint l'implantation humaine : les villes de Thonon et d'Évian[4] fondées au bord du lac étaient tournées vers les activités halieutiques et agricoles. Les sommets ont accueilli des châteaux, tels ceux des Allinges et de Féternes. En revanche, les vallées ont principalement été confiées à des religieux – augustiniens à Abondance, cisterciens à Aulps, cartusiens à Bellevaux – tandis que les alpages ont permis le développement d'une économie pastorale. Les voies de communication, terrestres ou lacustres, ont favorisé les échanges, le commerce et le déplacement des personnes. L'abbaye d'Abondance a été construite au milieu de la vallée qui s'étend entre le pays de Gavot au nord, la vallée d'Aulps à l'ouest, le val d'Illiez au sud et la vallée du Rhône à l'est, au cœur d'un élargissement dû à l'un des affluents de la rivière de la Dranse, le nant du Malève, et au verrou glaciaire des Portes d'Abondance. En amont, deux autres communes, La Chapelle d'Abondance puis Châtel bordent la route menant à la Suisse et au val d'Illiez par le pas de Morgins (1 374 m, fig. 4). En aval, trois autres communes, Bonnevaux, Vacheresse et Chevenoz se succèdent jusqu'au plateau du pays de Gavot et à Thonon-les-Bains par les gorges de la Dranse. Comme aujourd'hui, la vallée était dès l'époque romaine[5] une voie de communication qui reliait la rive sud du Léman à Martigny et au col du Grand-Saint-Bernard.

4 Aujourd'hui Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains.

5 D'après la carte archéologique de la Gaule, une monnaie romaine de l'empereur Caligula a été découverte dans le cloître de l'abbaye à la fin du XIX^{e} siècle.



Fig. 6 : L'abbaye d'Abondance. Vue aérienne depuis l'est.

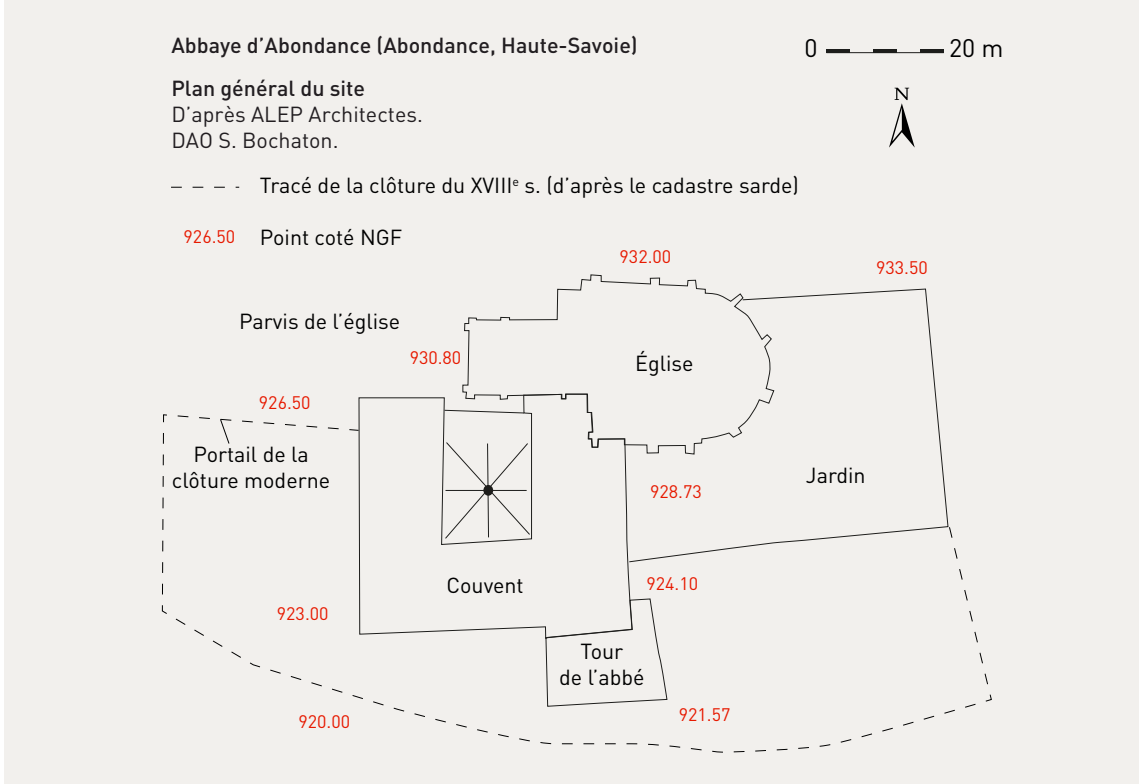


Fig. 7 : Plan de l'abbaye d'Abondance et restitution de son enceinte.

Chapitre I
Description du site

L'abbaye se trouve au cœur de l'actuel chef-lieu d'Abondance. Comme par le passé, on y accède soit depuis l'ouest et la route provenant du bas de la vallée, soit depuis l'est et le haut de la vallée. Au nord, l'église est construite sur une première terrasse aménagée au pied du mont Jorat (1 830 m) et d'une forêt la protégeant des éboulements et des avalanches[6] (fig. 5). À l'est, le chevet et l'aile orientale bénéficient tous deux de la lumière matinale (fig. 6). Au-devant, la clôture moderne conservée dans sa partie septentrionale délimite un terrain aujourd'hui utilisé comme un jardin retenu au sud par un mur de soutènement (fig. 7). Au sud-ouest de l'église, les bâtiments conventuels s'étagent dans la pente. Une seconde terrasse accueille le préau et les galeries du cloître, encadrés par les ailes latérales du couvent, tandis que l'aile sud est implantée plus bas sur une troisième. Contre l'angle sud-est, une extension appelée « tour de l'abbé » complète l'ensemble. La façade méridionale est bordée d'une place aménagée à l'époque contemporaine où est érigé le monument aux morts. Enfin, quelques vestiges situés aux abords du couvent lui sont directement associés : il s'agit des restes de la clôture moderne, dont son porche d'entrée, et de quelques maisons des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles venues s'accoler contre du côté ouest. Une maison qui appartenait à l'ensemble abbatial et située au sud-ouest du site a été détruite au début des années 2010. En contrebas coule la Dranse d'Abondance dont les crues, ainsi que celles du Malève, avaient été anticipées au vu de la position en hauteur de l'abbaye : en aval, la plaine d'Offaz était inondable[7]. Jusqu'à l'époque contemporaine, aucune construction n'a existé au confluent des deux cours d'eau[8]. Le site est généreusement éclairé par le soleil, notamment depuis le sud grâce à la vallée du Malève.



Fig. 5 : L'abbaye et le village d'Abondance au pied du mont Jorat.

1.1. L'église Notre-Dame de l'Assomption

Construite en contre-haut du site abbatial, l'église désormais uniquement paroissiale domine les bâtiments conventuels et le village. Dès le premier regard, son aspect interroge. L'édifice a en effet souffert au fil des siècles de déprédations dues à des incendies, dont quatre survenus en seulement deux cent quatre-vingt-six ans sont connus. Cette histoire mouvementée, jusqu'à présent mal

6 Mercier 1885, p. 220. Le 30 avril 1608, au cours d'une transaction entre l'abbé et les moines fraîchement installés, l'abbé cède ces bois aux moines « attendu la nécessité de conserver le bois qu'est au-dessus de l'église pour la protection et la réparation d'icelle ».

7 La plaine d'Offaz a encore récemment été inondée lors de la crue de mai 2015. Les actes notariés gardent le souvenir de la crue du 14 novembre 1733 (ADHS, 6C858).

8 Voir le cadastre sarde (ADHS, 1Cd203).

documentée, est difficile à confronter au bâti subsistant en raison de la réfection complète des enduits extérieurs et intérieurs. Aussi faut-il considérer que notre compréhension de l'église d'Abondance demeure partielle.

1.1.1 L'église

L'église d'Abondance, orientée nord-est/sud-ouest, mesure un peu moins de 50 m de longueur (fig. 8). Elle se développe entre les altitudes de 931,33 m au niveau du seuil d'entrée et de 931,63 m dans le sanctuaire où se trouve une estrade. Elle présente un plan à transept et chevet semi-circulaire développé qui est assez rare dans la région savoyarde et qui évoque celui de la cathédrale bien postérieure de Chambéry, à l'origine l'église des franciscains, construite entre le début du XV[e] et le XVI[e] siècle. Cependant, elle ne comporte qu'une courte nef unique de seulement quatre travées. À l'angle entre la nef et le bras nord du transept a été bâtie la tour quadrangulaire du clocher à laquelle est accolée, du côté nord, une tourelle d'escaliers qui mène aux combles de l'édifice. À l'opposé, entre la nef et le cloître, se trouve un couloir à deux niveaux



Fig. 9 : La façade néogothique de l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Abondance.

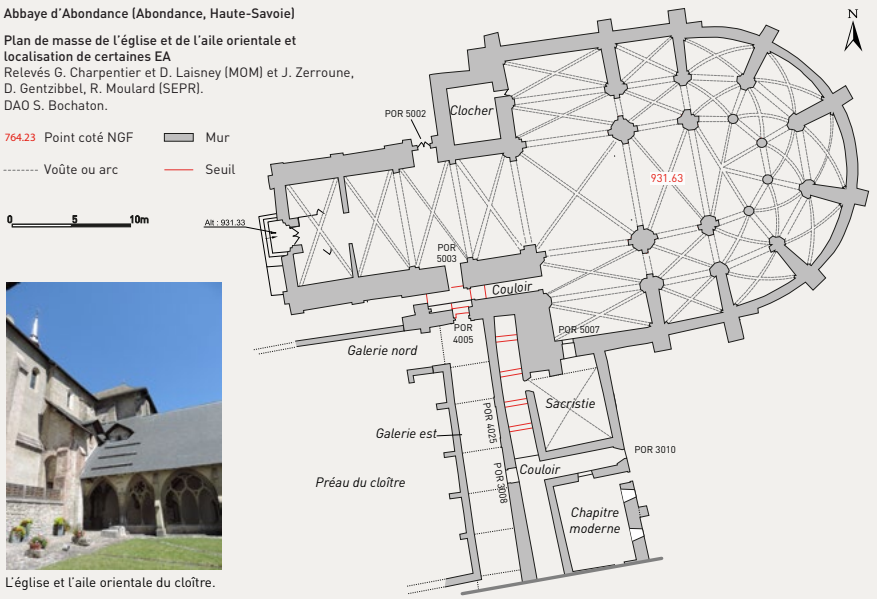


Fig. 8 : Plan de masse de l'église et de l'aile orientale et localisation des EA.



Fig. 10 : L'intérieur de l'église abbatiale

de circulation : au rez-de-chaussée, il relie grâce à plusieurs portes le bras sud du transept à la nef, au parvis et au cloître. À l'étage, il assurait autrefois le passage vers la nef.

La façade de l'église est de style néo-gothique (fig. 9). Elle présente au premier registre un portail encadré de deux baies en arc brisé et, au second, un triplet surmonté d'un arc de décharge est orné de vitraux figurant saint Augustin, le bienheureux Ponce de Sixt dit de Faucigny et François de Sales. Au dernier registre se trouve une rose polylobée. Les deux premières travées ont été construites à la fin du XIX[e] siècle et mesurent 10 m de longueur pour un peu moins de 9 m de largeur hors œuvre. Dans la première se dresse la tribune de l'orgue. Quatre contreforts soutiennent leurs voûtes. Les deux travées suivantes sont plus anciennes et de mêmes dimensions. Leurs voûtes sont datées du XVII[e] siècle[9]. Les élévations ne présentent que deux registres composés de murs aveugles en partie inférieure et des fenêtres en arc brisé très ébrasées en partie supérieure (fig. 10). Toutefois, quelques signes montrent qu'il n'en a pas toujours été ainsi : dans le mur sud de la quatrième travée, la naissance d'un arc révèle la disparition d'une nef latérale, tandis que deux amorces de cordons parallèles au sol témoignent sans doute de l'emplacement d'un triforium. Le couloir précédemment cité a donc remplacé cette nef secondaire. On y accède depuis une porte dite de Savoie (POR 5003) ménagée dans la troisième travée et surmontée d'un blason de la famille de Savoie et d'une croix tréflée de saint Maurice.

9 Dumolin 1931.

Côté couloir, cette porte est attachée par le piédroit à une troisième porte située dans le couloir et qui mène vers le bras sud du transept (POR 6004, fig. 11). Dans le mur nord de la nef se trouve une autre porte latérale (POR 5002) monumentalisée à l'extérieur par un encadrement néoclassique en calcaire rouge : l'ouverture en plein cintre est flanquée de pilastres tandis qu'un entablement supporte un fronton triangulaire (fig. 12). À côté se trouve le clocher. De forme carrée, il présente plusieurs portes et fentes pour l'éclairer (fig. 9).



Fig. 11 : La porte de Savoie et la porte 6004 dans le couloir au sud de la nef de l'église.

La flèche est composée d'une fausse tour lanterne surmontée d'un bulbe polygonal, d'une croix et d'un coq.

Le transept, largement débordant par rapport à la nef, mesure 24,5 m de longueur pour 8,70 m de largeur hors œuvre. L'élévation est différente de celle de la nef en raison de la présence au second registre d'un passage qui court le long du bras nord du transept, auquel on parvient depuis la tourelle d'escaliers. Par ailleurs, les deux travées de chaque bras ne comportent pas toutes de grandes baies brisées au dernier registre. Dans le bras



Fig. 12 : Le portail nord de la nef de l'église.

nord, une porte mène à la base du clocher et à cette tourelle d'escaliers, tandis que dans le bras sud se trouvent trois portes : au rez-de-chaussée, celle qui dessert le couloir (POR 5006), celle qui ouvre sur la sacristie dans l'aile orientale (POR 5007), et une troisième, à l'étage, qui permet d'accéder à une tribune de bois depuis la même aile (dans la travée sud). La seconde, appelée porte de Saint-Jeoire (POR 5007), est en calcaire et en plein cintre et se trouve dans le mur sud du bras sud du transept (fig. 13). La clé est décorée du blason de la famille de Saint-Jeoire surmontée du monogramme du Christ et de la Vierge. Enfin, une ouverture rectangulaire condamnée par des briques peut être aperçue dans le mur sud du transept, mais seulement depuis l'extérieur. La hauteur sous voûte du transept atteint 18 m. Il est largement ouvert sur le chevet développé qui comprend le sanctuaire,



Fig. 13 : Le bras sud du transept de l'église : porte de Saint-Jeoire, tribune de bois et scène de la Crucifixion.



Fig. 14 : La partie orientale de l'église : sanctuaire, déambulatoire et chapelles rayonnantes.



Fig. 15 : Le chevet développé de l'église d'Abondance.

un déambulatoire et sept chapelles rayonnantes et mesure au maximum 8,80 m de largeur hors œuvre. Au centre, le sanctuaire est composé d'une première travée droite, qui répond du côté nord et sud à deux chapelles latérales. Il est prolongé vers l'est par une abside pentagonale délimitée par quatre colonnes de calcaire gris (fig. 14) reposant sur des socles carrés à bases attiques à doubles tores. Leurs chapiteaux simplement décorés présentent des motifs végétaux et des figures humaines. Le mur en demi-cercle du chevet abrite cinq autres chapelles rayonnantes, dont une axiale dédiée à la Vierge. L'élévation dans le sanctuaire comporte trois registres. Le premier est formé de grandes arcades brisées, le second d'un faux triforium à deux ou trois baies en plein cintre et le troisième de baies brisées. À l'exception des colonnes du rond-point, les supports de l'église sont identiques : il s'agit de pilastres flanqués de deux plus petits disposés de biais. Le pilastre central, large de 0,45 m à 0,50 m, soutient les arcs doubleaux, tandis que les autres, mesurant la moitié du pilastre central, reçoivent les ogives. Ils ne comportent pas de chapiteaux, mais des impostes composées d'un filet et d'un cavet. Les voûtes sont en ogives quadripartites à l'exception de celle de l'abside qui est sexpartite. Les chapelles rayonnantes sont délimitées à l'intérieur par des murs auxquels répondent à l'extérieur des contreforts (fig. 15). Elles sont éclairées par une unique baie en plein cintre de tuf ébrasée. Le mur du sanctuaire dépasse largement de la toiture des chapelles et du déambulatoire et est éclairé de sept baies brisées séparées par des arcs-boutants qui prennent appui sur d'étroits contreforts.

Enfin, un étroit édifice a été construit le long des deux travées orientales de la nef, à la jonction entre l'église, le cloître et l'aile orientale du couvent (fig. 16). Il est composé de deux couloirs superposés. On accède à celui du rez-de-chaussée (930,70 m) par la porte de Savoie qui se trouve face à la porte du cloître dite porte de la Vierge (POR 4005) en raison de son tympan orné d'une Vierge à l'Enfant. Deux autres portes permettent pour l'une de se diriger vers le bras sud du transept (931,22 m), pour la seconde de

sortir sur le parvis. On peut y observer un vestige architectural qui évoque encore une fois un ancien bas-côté : il s'agit d'un pilastre, en grande partie dissimulé par un contrefort plus récent (CNT 5067). À l'étage (936,67 m), on accède à ce couloir uniquement depuis l'aile orientale. Dans l'épaisseur du mur gouttereau de l'église se trouvent deux passages aujourd'hui condamnés.

1.1.2. Le mobilier liturgique et la tribune du transept

Le mobilier de l'église d'Abondance ainsi que de nombreux objets liturgiques bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques depuis 1905. L'un des plus précieux et des plus connus est très certainement la statue de Notre-Dame d'Abondance, aujourd'hui exposée dans la chapelle axiale de l'église. Elle a été volée en 1980 puis retrouvée en 2007. Restaurée par Florence Lelong en 2009, l'œuvre est en bois peint et représente une Vierge à l'Enfant : les deux personnages sont couronnés et tiennent dans leur main un globe, tandis que le Christ fait un geste de bénédiction. Elle est datée sans plus de précision du XV^{e} siècle. Vient ensuite le calice de Guillaume de Lugrin, abbé d'Abondance entre 1411/12 et 1433 : ornée d'un Christ en Croix et de deux phylactères, ainsi que des armoiries de l'abbé, la coupe est en argent doré. En 1993, l'ensemble de ces objets ont été recensés[10] et décrits par le Service régional de l'inventaire[11]. Au début des années 2000, le mobilier qui se trouvait à l'intérieur de l'église a bénéficié d'un



Fig. 16 : L'église et l'aile orientale. La nef d'origine et la galerie nord du cloître ont disparu.

10 Chalabi, Monnet 1992.

11 Les fiches sont accessibles sur la base Palissy du ministère de la Culture.



Fig. 17 : La tribune de bois dans le bras sud du transept.

nouvel inventaire par les agentes de la commune d'Abondance. À l'exception du calice de l'abbé Guillaume, les objets médiévaux datent exclusivement de la seconde moitié du XV^e^ siècle.

Il s'agit en premier lieu des stalles de l'ancien chœur liturgique (fig. 14), exécutées en noyer, dont il reste vingt places. Elles ont été sciées par groupes de deux ou trois et sont disposées principalement dans le sanctuaire sauf quatre qui sont présentées dans le musée. On associe à ces vingt stalles les vingt panneaux peints de bouquets de fleurs en vase aujourd'hui montés dans le garde-corps de la tribune située dans le bras sud du transept (fig. 13 et 17). S'y ajoute un banc abbatial à trois places qui se trouve également dans le sanctuaire (fig. 18). Un antiphonaire, exposé dans le musée, a été daté d'environ 1475, tandis qu'une chaire à prêcher a elle été datée du XVI^e^ siècle. D'autres objets et décors datent de l'époque moderne, en particulier deux statues en trompe-l'œil représentant une Vierge aux douleurs et saint Jean, datées de 1680 et réalisées à Turin (fig. 13). Un ciboire se rattachant à l'orfèvrerie d'Augsbourg, un lutrin, une chaire et plusieurs tableaux datent également du XVII^e^ siècle. Parmi eux figure le tableau d'autel réalisé par Claude Chapuis en 1671 de saint Bernard de Clairvaux agenouillé et portant les instruments de la Passion, qui orne aujourd'hui le retable situé dans le bras sud du transept, ainsi que la peinture de la Trinité. Enfin, de très nombreux vêtements liturgiques et tableaux du XVIII^e^ siècle sont conservés, de même qu'un calice, deux chandeliers pascals et des reliquaires.

La tribune de bois mesurant 7 m de longueur pour 1,30 m de profondeur atteint les 1,43 m de hauteur[12]. Elle est suspendue sur deux poutres à 3,50 m du sol (fig. 13 et 17). Entièrement découverte, elle est constituée d'un plancher et d'un garde-corps. C'est ce dernier qui est composé de « vingt panneaux peints rectangulaires enchâssés dans des montants verticaux moulurés », dont dix-sept sont disposés de face. Le plancher est décoré dans la moitié nord d'un lambris peint imitant un plafond de faux marbre.

12 Les informations suivantes sont tirées de Mouterde, Cremer 2008.



Fig. 18 : Le banc abbatial.

1.2. L'aile orientale du couvent

L'aile orientale des bâtiments conventuels adopte un plan légèrement trapézoïdal (fig. 19). Elle mesure 52 m de longueur au maximum et 42 m au minimum en raison de la présence du transept; sa largeur moyenne est de 10 m, bien qu'elle soit plus étroite au nord. Sa position dans la pente, entre la terrasse de l'église et celle de l'aile sud, contraint son plan et son organisation (fig. 6). Elle s'organise sur quatre niveaux du côté sud, depuis la cave jusqu'aux combles, mais seulement sur deux au nord contre l'église. Les vestiges d'époque médiévale sont aujourd'hui rares dans l'aile orientale : si sa façade intérieure est ornée de peintures murales et présente des portes de la même période, la façade extérieure a été fortement reprise à l'époque moderne puis contemporaine. À l'est se trouve le jardin de l'abbaye, dont le mur de soutènement vient s'appuyer contre l'aile.

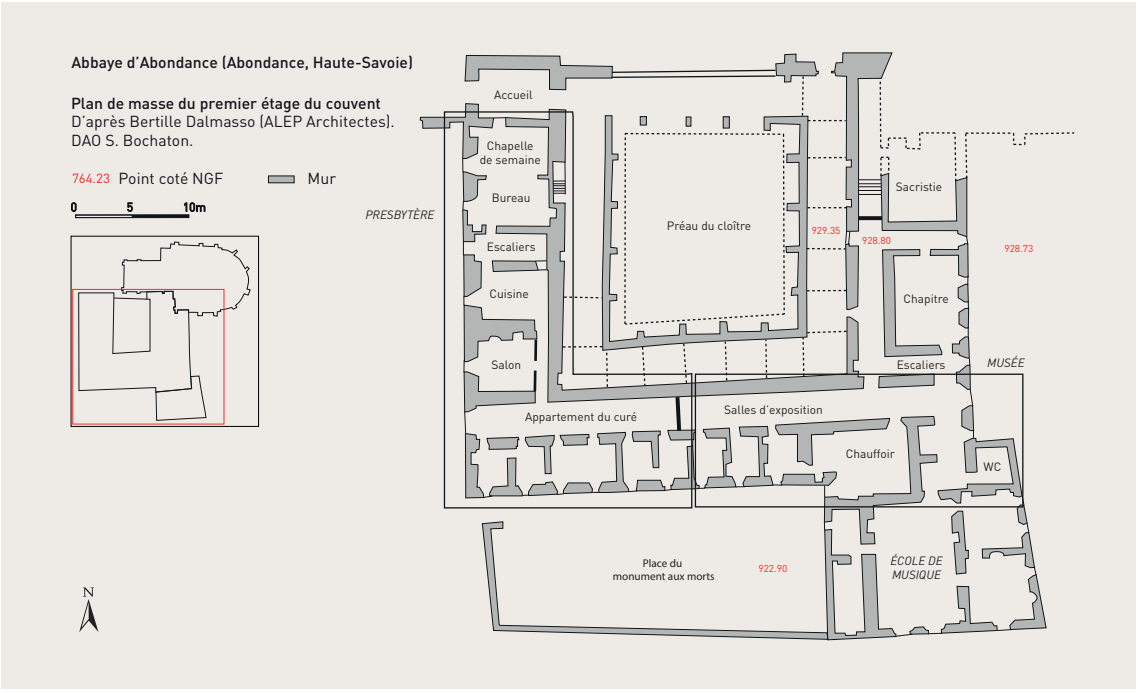


Fig. 19 : Plan de masse du premier étage du couvent (niveau du cloître).

1.2.1. Les élévations

La façade extérieure de l'aile, orientée à l'est, présente des ouvertures d'époques différentes (fig. 20). Une porte (POR3010) située au milieu de l'aile délimite une partie nord et une partie sud et dessert un couloir transversal : ses piédroits sont formés de blocs de pierre calcaire rouge délardés de chanfreins en quart-de-rond qui meurent en partie inférieure sur des congés pyramidaux très élancés. Son linteau est décoré d'un arc infléchi souligné par un second juste au-dessous. Il est surmonté d'une fenêtre d'imposte qui reprend les décors de la porte, mais avec quelques différences : les chanfreins sont droits et sans congés, et le linteau décoré d'un arc en accolade. Au nord de ce couloir, une unique fenêtre à meneau éclaire la sacristie et présente des moulures différentes des autres : le linteau est décoré de deux arcs en accolade qui sont prolongés par des chanfreins en quart-de-rond. Dans les fenêtres inférieures, ces chanfreins se terminent par des congés triangulaires orientés vers l'extérieur de la baie. La traverse et le meneau sont également chanfreinés. Les arêtes sont soulignées au ciseau. Enfin, une porte condamnée, dont on ne voyait initialement que le piédroit sud composé de blocs de calcaire blanc, se trouve à l'extrémité nord de la façade, contre le mur du transept (fig. 21). Une troisième porte se trouve au sud de la porte du couloir : très simple, elle ne présente aucun décor et date clairement de l'époque contemporaine. La pièce à laquelle elle donne accès est éclairée par deux hautes et étroites fenêtres séparées par un contrefort de calcaire rouge. Formées de calcaire blanc, ces fenêtres sont chanfreinées et ornées de congés triangulaires. Les linteaux ne sont pas décorés à l'exception de leurs chanfreins droits. L'apparence de ces fenêtres est surprenante pour avoir été allongées en partie inférieure à l'époque contemporaine.

À l'étage, c'est-à-dire au-dessus du couloir et de la pièce sud, d'autres fenêtres témoignent là encore de plusieurs phases de travaux. Le couloir est éclairé par une fenêtre située au-dessus de la porte du rez-de-chaussée dont l'apparence évoque la fenêtre de la sacristie : un double arc en accolade, mais qui s'apparente aussi à un arc en mitre, orne le linteau et se poursuit dans les



Fig. 20 : La façade extérieure de l'aile orientale du couvent. Au centre, la salle du chapitre de l'époque moderne.



Fig. 21 : La façade extérieure de l'aile orientale du couvent. À droite, l'emplacement de la salle du chapitre de l'époque médiévale.

piédroits par un chanfrein arrondi qui meurt sur un congé triangulaire orienté vers l'extérieur de la baie. La double chambre au sud du couloir est éclairée par trois fenêtres de deux types différents : la baie nord est décorée d'un linteau à arc infléchi, dont les chanfreins des piédroits sont droits et se terminent par des congés triangulaires orientés vers l'extérieur de la baie, tandis que les encadrements des deux baies au sud sont masqués par un crépi. Comme pour les baies de la pièce du rez-de-chaussée, les deux fenêtres nord sont maçonnées en calcaire blanc. Encore au sud et à la jonction avec l'aile méridionale se trouve une cage d'escalier, dont les fenêtres présentent les mêmes types de moulures, même si là encore certaines différences peuvent être observées : les deux linteaux des fenêtres du milieu et du haut sont ornés de deux arcs infléchis, contrairement à la fenêtre du bas, mais l'arc de la fenêtre du haut est beaucoup plus élancé. Les chanfreins sont plats dans les trois



Fig. 22 : L'aile orientale et sa galerie de cloître.

cas, tandis que le linteau de la fenêtre du bas est uniquement chanfreiné. Même si on constate, à l'exception des ouvertures contemporaines, des caractéristiques communes telles que les arcs, infléchis ou en accolade, et les chanfreins, ces baies ne sont pas identiques et indiquent que la façade extérieure de cette aile a connu plusieurs phases de restaurations.

Il en est de même pour la façade intérieure, bien que celle-ci présente beaucoup moins d'ouvertures pour être bordée par la galerie orientale du cloître et sa toiture (fig. 22). Une porte en plein cintre (POR 3008) située au centre de la galerie répond au couloir et à la porte déjà mentionnée dans la façade extérieure. Au nord se trouve une entrée monumentale condamnée (POR 4025) dont les colonnes latérales de calcaire gris qui soutenaient le remplage disparu ont été laissées apparentes. Deux petites fenêtres, un oculus dans la partie nord de l'aile et une fenêtre carrée dans la partie sud, éclairent un second couloir qui dessert toute l'aile du nord au sud. Du côté de l'église, ce couloir mène à une cage d'escalier qui relie l'étage du couloir de l'église et permet d'accéder à la tribune du transept. Celle-ci est éclairée par une baie dont l'arc brisé et les piédroits sont formés de calcaire.

1.2.2. Organisation interne

Les deux couloirs perpendiculaires et les deux cages d'escalier déjà évoqués rendent compte du rôle de cette aile : assurer la circulation intérieure entre l'église, le cloître et l'aile sud du couvent et desservir les différentes pièces. Au nord et presque à la même altitude que l'église se trouve la sacristie (930,77 m) éclairée par la fenêtre à meneau, tandis qu'au sud se trouvent au rez-de-chaussée la salle du chapitre de l'époque moderne (928,78 m), et, à l'étage, une double chambre. Une cave semi-enterrée située sous le chapitre n'est accessible que depuis la cage d'escalier sud. Tout au nord, la seconde cage d'escalier a été implantée dans le prolongement des deux longs couloirs desservant toute l'aile. Les portes, condamnées ou toujours en service, sont nombreuses dans l'aile orientale et témoignent non seulement du rôle central de cet espace au sein des bâtiments conventuels, mais également des nombreuses phases de travaux qui l'ont forgé. Seuls la sacristie et l'ancien chapitre sont voûtés d'arêtes, tandis que la cave est voûtée en berceau.

1.3. L'aile occidentale du couvent

L'aile occidentale mesure 60 m de longueur jusqu'à l'aile sud pour environ 17 m de largeur. Cette partie de l'ancienne abbaye est la moins bien connue pour trois raisons principales. D'abord, elle a été transformée dans les années 1760 en presbytère, état de fait qui perdure aujourd'hui et a empêché son étude archéologique. Ensuite, le médiocre état de conservation de la galerie du cloître, et enfin son appartenance à un particulier jusqu'en 1900 ont dissuadé artistes et architectes de la représenter au XIX^{e} siècle. La façade extérieure est bordée d'une cour qui donne accès au presbytère et qui se déploie le long d'un chemin qui relie le parvis de l'église au reste du chef-lieu en passant sous l'ancien porche d'entrée de l'abbaye. Quelques bâtiments sont venus s'accoler à l'enclos.



Fig. 23 : La façade extérieure de l'aile occidentale du couvent à l'emplacement de l'entrée du presbytère.

1.3.1. Les élévations

La façade extérieure de l'aile, tournée vers l'ouest (fig. 23), présente quelques vestiges anciens, tel le chaînage d'angle en calcaire gris et rouge visible à la jonction avec l'aile sud, tandis que d'autres sont plutôt à rapprocher de la période moderne. C'est en particulier le cas de la porte nord en calcaire de La Vernaz (fig. 24). Monumentalisée par de larges piédroits aux arêtes vives, cette porte est coiffée d'un linteau lui-même surmonté d'un arc en plein cintre. Tout au nord de l'aile, une porte de grange permet d'accéder à un passage voûté en berceau qui mène directement au cloître (fig. 9). Au-dessus, une fenêtre géminée est une restauration de l'époque contemporaine. Au centre de l'aile se trouve l'entrée du presbytère accessible par un escalier double (fig. 23). Enfin, une dernière porte, située entre l'entrée du presbytère et le chaînage d'angle au sud, permet d'accéder à une cave directement depuis l'extérieur. Son arc en anse de panier ni chanfreiné ni mouluré est l'un des deux seuls exemples connus à l'abbaye. Tout à côté, un soupirail rectangulaire est formé de blocs de calcaire blanc, tout comme la porte de la cave, même si deux pierres de calcaire rouge soulignent l'imposte. Concernant les fenêtres, plusieurs types sont encore visibles. La plus ancienne pourrait être une baie rectangulaire située au-dessus du soupirail et aujourd'hui condamnée : si les piédroits sont en tuf, matériaux rarement utilisés pour les ouvertures du couvent, et délardés de chanfreins droits, l'appui et le linteau sont en calcaire rouge. Les arêtes du linteau ont été taillées au ciseau, tandis qu'en la partie centrale de l'appui, la pierre a été évidée. L'ensemble des blocs est décoré d'un chanfrein droit[13]. Les fenêtres de l'étage se rapprochent de celles de la façade extérieure de l'aile orientale : elles présentent des linteaux décorés de doubles arcs infléchis et de chanfreins droits terminés en bas par des congés triangulaires. En revanche, deux fenêtres du rez-de-chaussée réparties de chaque côté du chaînage d'angle présentent un aspect différent qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans l'abbaye : taillés dans des blocs de calcaire rouge, leurs encadrements sont pourvus d'un chambranle identique, assez étroit, et qui s'élargit dans les angles pour former des carrés. L'appui comporte une tablette dont la partie inférieure est incurvée.

13 Des photographies anciennes montrent que cette ouverture a été révélée par la dernière campagne de réfection des enduits entre 1987 et 1990.



Fig. 24 : Porte d'entrée de la chapelle de semaine dans l'aile occidentale du couvent.

Quant à la façade intérieure, son mauvais état de conservation, en particulier dans la moitié nord, témoigne de nombreuses vicissitudes rencontrées par le couvent au fil des siècles (fig. 25). Seuls cinq tympans de l'ancienne galerie de cloître sont conservés dont quatre sont encore ornés de peintures murales. Les deux travées du nord ont été détruites. La première a laissé place au passage voûté où se trouve l'accueil du site touristique, et dont l'arc en plein cintre formé de claveaux de tuf repose sur une imposte saillante et des piédroits en calcaire rouge. Ce porche est encadré de deux blocs en molasse qui sont les vestiges des culots des retombées des voûtes des deux travées nord de la galerie détruite. Dans la troisième travée depuis le nord, des escaliers permettent d'accéder à une grande salle aujourd'hui dite « paroissiale » par une porte simple pratiquée dans le bouchage de cette travée. On constate par ailleurs une différence de style entre son culot sud et son culot nord, beaucoup plus large et décoré de motifs différents. Dans la moitié sud de la façade, deux portes semi-enterrées et condamnées ont été laissées apparentes lors de la réfection des enduits de la base des murs. La porte la plus au nord de calcaire rouge et gris présente un linteau sans décor qui repose sur une imposte moulurée en cavet. Dans l'angle sud-ouest de la galerie, une autre porte présente un arc brisé formé de claveaux de calcaire gris (fig. 26).



Fig. 25 : L'extrémité nord de la façade intérieure de l'aile occidentale du couvent. La galerie de cloître attenante a été partiellement détruite.



Fig. 26 : L'angle sud-ouest des galeries du cloître et une porte condamnée.

1.3.2. Organisation interne

Comme l'aile orientale, l'aile ouest est construite dans la pente. Toutefois, la pente ici ne se trouve pas uniquement du côté sud, mais également du côté ouest. Comme dans l'aile orientale, les espaces se répartissent sur quatre niveaux : un premier niveau semi-enterré de cave, un rez-de-chaussée correspondant au niveau de circulation équivalent à celui de la galerie du cloître (fig. 19) et un étage sous combles (fig. 27). La partie nord de l'aile se compose du passage voûté et de la double pièce accessible par la porte monumentalisée et formée de la chapelle de semaine au nord et au sud le bureau du curé d'Abondance. L'entrée du presbytère mène à l'appartement du curé et à une cage d'escalier dont les marches permettent à la fois de descendre aux caves, mais également de monter à l'étage puis aux combles des bâtiments conventuels. Au sud se trouvent deux autres pièces faisant aujourd'hui partie de l'appartement du curé ; ce sont les seules pièces de l'aile à avoir été voûtées. Elles sont construites au-dessus de deux caves. Les niveaux de sol ont été unifiés au sein du presbytère, tandis que celui de l'entrée du site touristique est situé un peu plus haut. À l'étage, le bureau et la chapelle de semaine sont surmontés en partie par la grande salle paroissiale ainsi que par le bureau de la paroisse. Au sud de la cage d'escalier se trouvent des salles de catéchisme, des chambres et des sanitaires. L'intérieur ne présente pas de vestiges archéologiques ou d'éléments architecturaux intéressants.

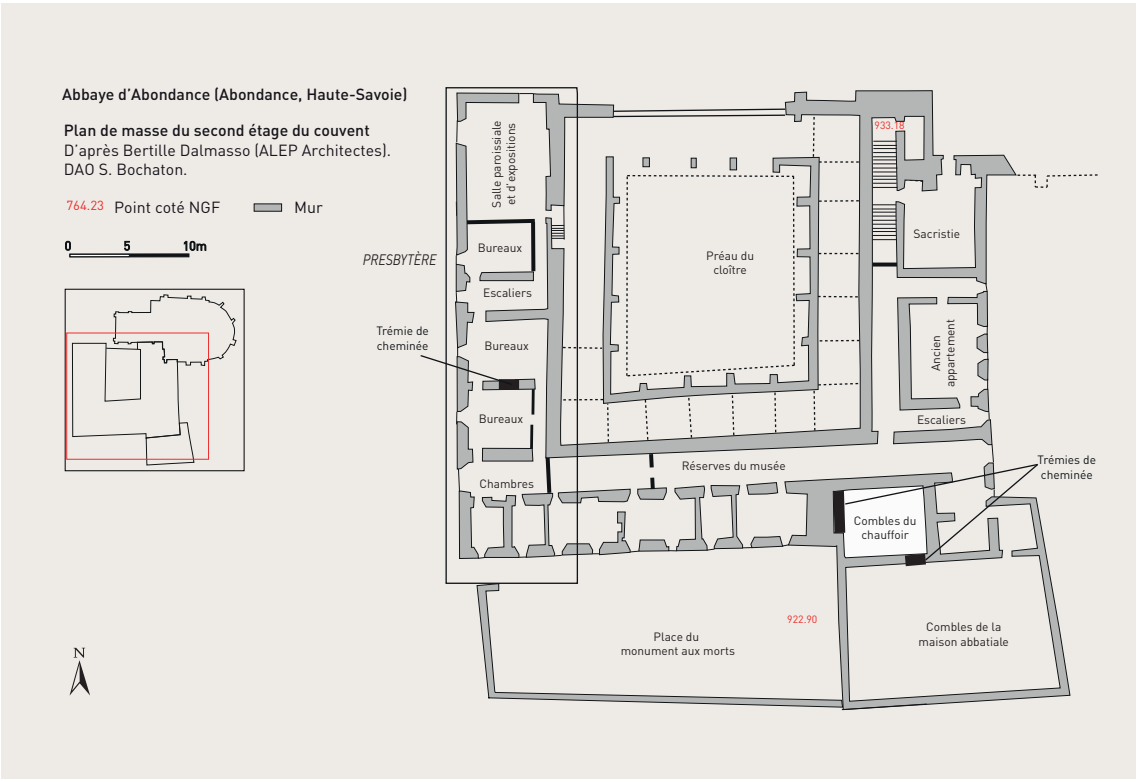


Fig. 27 : Plan de masse du second étage du couvent.



Fig. 28 : L'extrémité orientale de l'aile sud du couvent et la porte qui ouvre sur le grand couloir du rez-de-chaussée.

1.4. L'aile sud du couvent

Construite tout en bas de la pente et sur la terrasse la plus basse, l'aile sud relie les deux ailes orientale et occidentale du couvent et présente au village d'Abondance sa haute façade qui dissimule complètement le cloître construit à l'arrière et du côté nord. Elle est la plus longue du couvent avec ses 90 m de longueur est-ouest pour une largeur de 20 m environ. Elle est composée de trois niveaux habitables superposés auxquels s'ajoutent des caves et des combles.

1.4.1. Les élévations

Dans le prolongement des ailes latérales, les façades est et ouest de l'aile sud présentent plusieurs types d'ouverture. Au rez-de-chaussée, un grand couloir desservant toute l'aile est accessible depuis deux portes situées à ses extrémités (fig. 28). La porte orientale présente un linteau et des piédroits qui sont simplement décorés d'un chanfrein. La porte occidentale a visiblement été créée en supprimant l'appui de fenêtres antérieures. Au-dessus de ces portes, deux fenêtres superposées et à traverse éclairent deux autres couloirs desservant les étages, ainsi éclairés par la lumière du matin et du soir. Leurs linteaux sont décorés de deux arcs infléchis qui se poursuivent dans les piédroits par des chanfreins droits terminés par des congés concaves. Aucune autre ouverture n'est visible en façade occidentale. Contre la façade orientale, la porte est encadrée de deux contreforts qui soutiennent l'un le mur de la cage d'escalier à la jonction avec l'aile orientale, et l'autre les voûtes du couloir qui mène à l'ancienne maison abbatiale au sud-est du couvent. Au sud de ce dernier contrefort, deux fenêtres très semblables à celles de l'ancien chapitre éclairent ce même couloir au rez-de-chaussée et au second étage : un simple



Fig. 29 : La façade extérieure de l'aile sud du couvent et, au premier plan, la place du monument aux morts.

chanfrein court le long des piédroits et du linteau de la fenêtre du rez-de-chaussée et se termine par des congés triangulaires orientés vers l'extérieur de la baie ; en revanche, la fenêtre du troisième niveau est, elle aussi, décorée d'un arc infléchi, de chanfreins droits et de congés concaves. En revanche, le premier étage présente une porte aujourd'hui condamnée. La façade méridionale est quant à elle rythmée par une alternance de contreforts et d'arcs de décharge au premier niveau (fig. 29). Un large contrefort d'angle, également en calcaire gris, retient la poussée du couvent vers le sud-ouest, tandis que quatre autres de plus petite taille et dotés d'un sommet en glacis et d'un larmier alternent avec des baies éclairant les pièces du rez-de-chaussée. Entre les trois contreforts orientaux, deux arcs de décharge formés de claveaux en calcaire gris sont observables. À proximité avec la maison abbatiale, un autre arc beaucoup plus étroit apparaît. Juste au-dessus de ces arcs, on observe un léger retrait de la façade. Tous les encadrements en calcaire rouge des fenêtres visibles en façade sud datent de l'époque moderne : leurs linteaux sont décorés de deux arcs infléchis, à l'exception des fenêtres du rez-de-chaussée qui sont simples, et les piédroits délardés de chanfreins droits terminés par des congés concaves.

1.4.2. Organisation interne

Les trois étages de l'aile sud sont organisés de la même façon : au nord, du côté du cloître, se trouve un long couloir qui dessert, au sud, des pièces ou des cellules. Le rez-de-chaussée (fig. 30), où se trouvent aujourd'hui les bureaux de la mairie, repose sur une ou plusieurs caves qui ne se déploient pas sur toute la longueur de l'aile, mais principalement en son centre. Le premier étage, qui accueille à la fois le musée et une partie du presbytère, est surmonté d'un second étage où se trouvent les réserves du musée et la

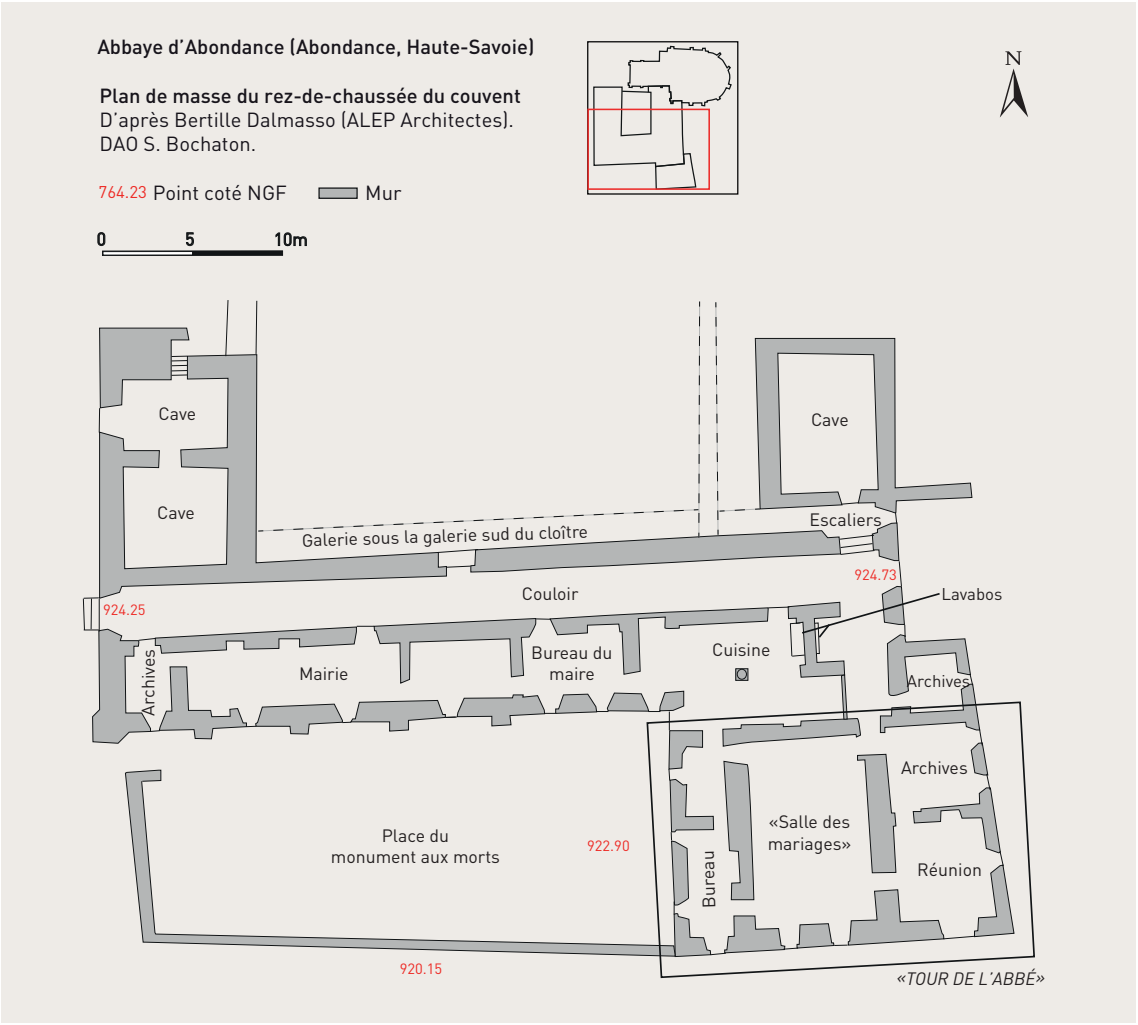


Fig. 30 : Plan de masse du rez-de-chaussée du couvent.

dernière partie du presbytère. Seul l'angle sud-est diffère quelque peu en raison de la liaison avec la maison abbatiale et d'un épaulement de la maçonnerie vers le sud. Le couloir du rez-de-chaussée comporte plusieurs portes dont les seuils sont situés plus haut que le niveau de circulation, qui a visiblement été abaissé. À l'extrémité occidentale du couloir se trouve une porte de bois ancienne : cette ouverture a été condamnée et transformée en placard technique (fig. 31). Trois autres portes simples mènent aux bureaux de la mairie. En revanche, et dans le mur nord, une ouverture en plein cintre disposée au milieu du couloir a été condamnée au XX^{e} siècle (fig. 32) ; elle menait à un passage la reliant à la galerie sud du cloître. Au sud-est, l'aile s'agrandit vers le sud pour former de plus grandes pièces. On y trouve une cuisine dont l'âtre de la cheminée de calcaire gris est décoré d'un blason de contre-hermine qui n'a jamais été identifié. Un vaste lavabo disposé dans l'épaisseur du mur oriental de la cuisine et qui pouvait également être utilisé depuis le passage reliant le couloir à la maison abbatiale a été taillé dans du calcaire rouge. Au premier étage, la cuisine est surmontée d'un chauffoir où se trouve une autre cheminée. Le reste de l'aile est composé de neuf pièces orientées au sud disposant chacune de sa

propre porte d'entrée et fenêtre. La disposition est la même au second étage, mais la haute voûte du chauffoir ne permet pas la présence d'une autre pièce à cet emplacement. Au second et troisième niveau, les portes des anciennes cellules sont formées de blocs de calcaire rouge foncé veiné de blanc dont les arêtes sont relevées au ciseau (fig. 33). L'une d'entre elles a reçu un traitement décoratif particulier : située à l'extrémité occidentale du couloir du premier étage, elle se trouve dans le mur nord du couloir. La porte est décorée d'un fronton de calcaire rouge qui n'est pas sans rappeler le portail nord de l'église pour ses caractéristiques classiques. L'ensemble des pièces a été voûté d'arêtes, à l'exception des pièces centrales du rez-de-chaussée qui sont voûtées en berceau. Enfin, et dans le couloir du troisième niveau, un placard a été maçonné dans l'épaisseur du mur nord à peu près au centre de l'aile.



Fig. 32 : Rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent. Ouverture située dans le mur nord du grand couloir aujourd'hui condamnée.



Fig. 31 : Rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent. Porte située dans le grand couloir à l'emplacement de l'une des cellules de l'ancienne tour des prisons.



Fig. 33 : Premier étage de l'aile sud du couvent. Couloir et portes des cellules (côté sud).

1.5. La maison abbatiale

Dans l'angle sud-est du couvent et tout contre la cuisine et le chauffoir, un passage permettait de passer depuis les trois couloirs superposés de l'aile sud à la maison abbatiale. Cette « tour de l'abbé »[14] est un édifice quadrangulaire formé d'une partie centrale dont la forme s'apparente effectivement à celle d'une tour, et de deux extensions latérales qui ont agrandi l'édifice primitif entre l'époque moderne et l'époque contemporaine (fig. 34). Aujourd'hui, elle mesure 10 m de largeur nord-sud pour une moyenne de 18,30 m de longueur est-ouest.



Fig. 34 : La maison abbatiale d'Abondance, façade sud.

1.5.1. Les élévations

La maison abbatiale présente seulement trois façades pour être accolée à l'angle sud-est du couvent. La façade orientale n'est pas construite dans l'alignement de l'aile orientale, mais est décalée vers l'est (fig. 35). Elle comporte des ouvertures d'époques différentes. Au rez-de-chaussée, deux portes évoquent la seconde moitié du XIXe siècle : l'une, aujourd'hui condamnée, montre un linteau millésimé « M1851B » qui est à mettre en relation avec la fondation d'une école de filles par Marie Berthet au XIXe siècle, tandis que l'autre permet d'accéder aux caves. Comme sur d'autres façades des bâtiments conventuels, on observe une fenêtre pourvue d'un linteau décoré d'un double arc infléchi et de piédroits délardés de chanfreins droits terminés par des congés concaves, qui éclaire une pièce à l'étage de l'extension orientale. Ses arêtes sont relevées au ciseau, ce qui n'est pas le cas des cinq autres fenêtres, dont les arêtes sont vives : elles sont trois au rez-de-chaussée et deux à l'étage. Face à la Dranse, l'élévation sud présente des éléments architecturaux qui démontrent que la tour originelle a été agrandie au fil des siècles : il s'agit de deux chaînages d'angle en calcaire gris (fig. 34). Au rez-de-chaussée se trouve une grande entrée protégée d'un auvent : il s'agit aujourd'hui de l'accueil de l'office de tourisme. Au-dessus, deux fenêtres étroites et surmontées d'un arc surbaissé éclairent une grande salle dite « salle des mariages » : si leurs montants sont en blocs de calcaire gris, les deux claveaux formant l'arc sont en calcaire rouge, ce qui démontre une volonté esthétique. Au-dessus, deux autres fenêtres construites dans l'alignement vertical des précédentes sont très différentes : plus larges, elles sont aussi moins hautes et semblables à deux autres fenêtres situées dans les extensions latérales, ce qui indique une mise en œuvre tardive. Un second accès est situé au rez-de-chaussée de l'extension orientale à côté de laquelle se trouve un soupirail rectangulaire. Cette porte, dont l'arc est en anse de panier, ressemble à la porte de la cave sous le presbytère. Quant à la façade occidentale, elle ne présente que des fenêtres simples (fig. 36). Un détail montre malgré tout que le rez-de-chaussée, aujourd'hui semi-enterré, pourrait avoir été plus ancien : il s'agit des claveaux de calcaire gris d'un arc en plein cintre.

14 La première occurrence du terme « tour de l'abbé » date de 1684 (BAS, fonds Rebord, dossier Abondance).



Fig. 35 : La maison abbatiale d'Abondance, façade est.

1.5.2. Organisation interne

La maison abbatiale est composée de quatre niveaux répartis sur la tour originelle et ses deux extensions (fig. 19, 27 et 30). Un premier niveau de caves est aujourd'hui en grande partie enterré à l'est par la pente et à l'ouest par la place du monument aux morts qui borde le couvent au sud. Ce niveau est mal connu en raison du remblaiement de la partie nord et de la fermeture de certains espaces au moyen de parois de bois. Par ailleurs, plusieurs pièces ont été transformées en lieux de stockage, ce qui rend la lecture des murs, parfois nus, impossible. Au centre, l'espace de la tour primitive est voûté et occupé par l'office de tourisme, et a donc été restauré. La pièce nord de l'extension occidentale abrite la chaufferie des bâtiments et il a été signalé qu'il s'y trouvait les traces d'une ouverture condamnée, correspondant peut-être à l'arc en plein cintre mentionné précédemment, ainsi que la trémie d'une ancienne cheminée dans le mur ouest. Au rez-de-chaussée et au premier étage, les pièces sont organisées de la même manière : une grande pièce centrale



Fig. 36 : La maison abbatiale d'Abondance, façade ouest.

est bordée de deux plus petites de chaque côté. Mis à part les voûtes d'arêtes de la salle des mariages, que l'on peut rapprocher de l'époque moderne, l'intérieur est dépourvu d'éléments architecturaux anciens. Deux encadrements de cheminées superposées datant de l'époque contemporaine réchauffaient les deux chambres au sud de l'extension orientale. Enfin, des portes relient l'ensemble de ces pièces entre elles.

1.6. Le cloître

Lors de sa construction, le cloître d'Abondance devait comporter vingt-quatre travées réparties en quatre galeries disposées autour d'un préau central. Aujourd'hui, seules quatorze travées subsistent (fig. 37). Si les galeries est et sud sont complètes, la galerie ouest est au trois quarts détruite et la galerie nord disparue (fig. 16). Le plan des galeries épouse celui des ailes : la galerie occidentale est plus longue que la galerie orientale, la galerie sud est déviée vers le sud-ouest. Les travées subsistantes sont de longueur inégale et les voûtes de la galerie orientale penchent fortement vers le préau. De nombreux décors sculptés dans la molasse ornent cette partie centrale de l'abbaye[15].

1.6.1. Les clés de voûte et les culots

Les clés de voûte des travées des galeries représentent le calendrier, à travers les signes du zodiaque et les travaux ruraux des mois : certaines clés sont ornées de deux thèmes, par exemple le signe du Cancer et le mois de juin, tandis que d'autres n'en représentent qu'un. Au total, ce sont huit signes et huit travaux des mois qui sont représentés. Certaines saisons sont surreprésentées, tel l'automne, quand l'été ne se résume qu'à trois clés. Le cycle débute par le mois de janvier, représenté par le signe du Verseau et un Janus bifront, regardant vers le passé et l'avenir en même temps, vers l'année écoulée et celle qui vient. Cette clé de voûte se trouve dans la galerie orientale du cloître et dans la seconde travée nord. Le cycle se développait autour du préau dans le sens antihoraire.



Fig. 37 : Le cloître de l'abbaye.

15 Les lignes qui suivent empruntent essentiellement aux mémoires universitaires de Séverine Ferraro et d'Alessandra Gerber (Ferraro 2006 et Gerber 2005).



Fig. 39 : Le cloître de l'abbaye. La porte de la Vierge menant à l'église.



Fig. 38 : Le cloître de l'abbaye. Détail du remplage de la galerie orientale en face de l'entrée du chapitre médiéval.

La disparition de la galerie nord interdit de connaître les signes et les travaux représentés, mais assurément il s'agissait de la fin de l'hiver et du printemps. Dans ce cas, il se peut qu'une clé de voûte ornée d'un visage humain feuillu, du type « tête de feuille », et qui se trouve dans le lapidaire, ait décoré l'une de ces travées. Le cycle reprend dans la seule travée subsistante de la galerie occidentale par une clé représentant le Cancer et le mois de juin. Dans la galerie sud, puis est, se développent les thèmes du Lion, des mois de juillet puis août, de la Vierge et du mois de septembre, de la Balance et du mois d'octobre, du Scorpion et du mois de novembre, du Capricorne et de décembre, enfin du Sagittaire. En revanche, le cycle marial, peint sur les murs des travées vers 1440, se déployait autour du préau dans le sens horaire, à l'inverse du cycle du calendrier, et que tous deux commençaient au même endroit. Partant des clés de voûte, les nervures en amende des ogives retombent du côté du préau sur huit colonnettes encadrant une colonne plus épaisse et du côté du mur sur des consoles décorées d'un second programme iconographique. Dix-neuf de ces supports sont conservés et présentent des motifs profanes également appelés « grotesques ». Plusieurs types de motifs peuvent être identifiés. Le premier concerne les bustes qui, dans la position de l'atlante, supportent la retombée des voûtes. Ces dix-sept personnages, qui se trouvent principalement dans les galeries sud et ouest, sont uniques. L'un d'eux tient même sur son torse ce qui est identifié par Alessandra Gerber comme un instrument à cordes. Dans les angles sud, deux personnages différents se rattachent par leur aspect à ces mêmes bustes. En revanche, dans la galerie orientale, les personnages représentés sur les consoles sont bien différents puisque représentés en entier. L'une montre un acrobate aux jambes croisées, deux autres des figures a priori féminines très détériorées, dont l'une tient des animaux identiques dans chaque main. Au nord de la galerie, deux consoles représentent pour l'une un groupe de deux personnes qui pourraient être en train de s'embrasser et pour l'autre un groupe de trois personnages, dont celui de droite pourrait être un animal. Enfin, un autre groupe peut être constitué de trois consoles à décors végétaux : dans la galerie sud, elles sont deux l'une à côté de l'autre et devaient comporter des visages humains, tout comme une autre console dans la galerie occidentale qui est très abîmée. On constate que ces motifs différents, c'est-à-dire les groupes de personnages et les « têtes de feuilles », sont disposés aux abords d'anciennes portes : dans la galerie orientale, il s'agit de la porte de la Vierge et de l'entrée de la salle du chapitre médiévale ; dans la galerie sud, il s'agit de l'ancien passage vers l'étage inférieur et le couloir de l'aile sud. Enfin, dans l'aile occidentale, il s'agit du tympan qui a été condamné. D'autres décors sculptés apparaissent à divers endroits du cloître, principalement les chapiteaux des colonnettes supportant les remplages, formés d'un abaque, d'une corbeille et d'un disque, qui sont décorés de divers motifs : feuilles lancéolées, crochets bourgeonnants, personnage avec un animal ou feuilles de chêne. Dans la travée de la galerie orientale où se trouvait une entrée monumentale, une tête et un petit acrobate complètent les chapiteaux à la base du remplage des arcades en tiers-point. Au-dessus de la rose, deux religieux siègent et regardent en direction de l'aile orientale (fig. 38). À l'instar de plusieurs autres sculptures du cloître, les têtes ont disparu. Enfin, des silhouettes en pied sont disposées dans les angles sud des galeries du cloître en remplacement des colonnettes.



Fig. 40 : Le cloître de l'abbaye. L'angle sud-est des galeries.

1.6.2. L'iconographie mariale

Outre ces ornements aux thèmes païens, l'iconographie mariale est présente dans les décors sculptés et peints. La porte de la Vierge constitue l'un des éléments artistiques les plus connus de l'abbaye d'Abondance (fig. 39). Elle permettait aux religieux de passer des bâtiments conventuels à l'église. Sur le tympan figure une Vierge à l'Enfant couronnée par deux anges en vol et encadrée par deux autres anges thuriféraires agenouillés à ses côtés. Elle foule un dragon. Le Christ, dont la tête et le bras droit ont disparu, porte dans la main le globe de la Création. À l'intérieur des piédroits, deux consoles historiées supportent le linteau : elles représentent un personnage assis dont l'un lit un livre sur ses genoux, et l'autre est comme protégé par un troisième petit personnage représenté nu près de son épaule. Les ébrasements sont décorés de deux statues de femmes. Du côté ouest, la femme dont les yeux sont bandés et les mains gardent les Tables de la Loi est une allégorie de la Synagogue. Du côté est, une seconde allégorie figure l'Église, tête haute et foulant elle aussi un dragon. Elle tenait autrefois un étendard, mais la molasse est trop abîmée pour que le motif soit identifiable. Les pieds des deux statues reposent sur des consoles qui étaient supportées par des atlantes, comme les culots de la retombée des voûtes. Une seconde statue de Vierge à l'Enfant est accrochée au tympan de la travée d'angle sud-est des galeries du cloître (fig. 40). Cette seconde statue est très endommagée : la tête du Christ a disparu et le visage de Marie est mutilé. La composition, de même que le traitement des drapés, rappelle fortement la première statue. Au début du siècle dernier, Waldemar Deonna et Ernest Renard avaient constaté la présence d'anges vénérant la Vierge peints sur le tympan, mais il n'en reste rien[16].

16 Deonna, Renard 1912, p. 82.

Chapitre II
Les sources relatives à l'évolution architecturale de l'abbaye d'Abondance

Chaque étude archéologique du bâti s'accompagne de la recherche et de l'examen de sources textuelles et iconographiques. Abondance est particulièrement bien dotée dans ce domaine à partir de l'époque contemporaine. Les premières se composent des sources archivistiques et historiographiques[17], et les secondes d'un vaste échantillon allant des plans cadastraux aux cartes postales. Après la « redécouverte » de l'abbaye par l'architecte français Léon Charvet dans les années 1860, les érudits locaux s'intéressent à ce site religieux. En se basant sur des archives retrouvées soit parmi la documentation de la Sainte-Maison de Thonon, soit dans les archives paroissiales d'Abondance, ils ont reconstitué dans les grandes lignes les 660 années d'existence de l'abbaye. Cependant, les références aux papiers originaux sont souvent manquantes, ce qui complique le travail de vérification. Les lithographies sont peu nombreuses en comparaison avec des sites voisins comme le prieuré de Meillerie ou l'abbaye d'Aulps, mais les photographies et cartes postales anciennes sont légion. L'église est régulièrement représentée, quand les bâtiments conventuels sont presque totalement absents de ce type de documentation. Les relevés cadastraux anciens et les plans architecturaux viennent heureusement combler cette lacune.

17 Un inventaire chronologique de ces sources jusqu'en 1800 peut être consulté à l'adresse : https://hal.science/search/index?q=sidonie+bochaton

2.1. Le site abbatial

Aucun plan ancien de l'abbaye n'est conservé, alors même que plusieurs sources archivistiques les mentionnent. On sait par exemple qu'un plan avait été dressé en 1604 à la demande de l'abbé d'Abondance[18]. Un plan des charpentes avait été fourni à l'entrepreneur chargé de leur reconstruction au début des années 1730[19]. Le bulbe du clocher de 1732 avait été dessiné d'après celui de la chartreuse de Mélan à Taninges[20]. Une ligne écrite en 1901 rapporte également que « des plans [...] ont été détruits par ignorance et incurie, faits infiniment regrettables »[21]. Aussi, seuls les plans cadastraux permettent de se représenter l'emprise de l'abbaye dans les années 1730, puis au début du XX^{e} siècle. Par ailleurs, un devis estimatif des travaux à réaliser dans l'abbaye à la suite de l'incendie de juillet 1728 évoque et décrit l'ensemble du couvent, y compris les dépendances.

18 AASM, CHA055/1/005-01.

19 ADHS, 6C854, f° 312.

20 ADHS, 6C856, f° 285.

21 MDAC 1901, p. XL-XLI.

2.1.1. Les plans

Le plus ancien plan du site est la mappe sarde dressée au début des années 1730[22] (fig. 41). La mappe d'Abondance présente l'emprise de l'abbaye, mais a induit certains de nos prédécesseurs en erreur. Nous en proposerons donc une nouvelle lecture plus en accord avec le contexte historique et les sources textuelles. Deux autres plans sont réalisés entre la seconde moitié du XVIII[e] et le début du XX[e] siècle. Ils permettent de documenter certaines évolutions architecturales, de même que la constitution d'un noyau d'un vrai village autour de l'ancienne abbaye après sa sécularisation.

Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, le couvent est composé de quatre parcelles : la n° 4035 comprend les bâtiments conventuels, y compris la maison abbatiale, mais le cloître a son propre numéro (n° 4038). La parcelle n° 4037 comprend l'église et la sacristie dans l'aile orientale, et une parcelle n° 4039 est représentée dans la continuité de l'église. Une clôture isolait le couvent du monde extérieur. On franchissait alors cette enceinte par un portail situé sur la place de l'église (n° 4038), c'est-à-dire au nord-ouest du site. Tout de suite après l'entrée et à l'ouest, un petit jardin portait le numéro n° 4030, tandis qu'en contrebas et le long du mur de clôture, une écurie (n° 4029) formait l'angle sud-ouest de l'enceinte[23]. La grande cour numérotée n° 4031 permettait de longer la façade sud et d'atteindre la maison abbatiale, ou encore d'accéder à la partie orientale du clos de l'abbaye. Là, une autre parcelle de jardin longeait l'angle sud-est de l'enceinte (n° 4032). Juste au-dessus se trouvait le four de l'abbaye (n° 4033), construit contre le mur de soutènement des jardins n° 4034 et 4036 qui se trouvaient au chevet de l'église. Quelques maisons se trouvent à l'entrée ouest du mas de l'Abbaye et une autre près du



Fig. 41 : Extrait de la Mappe sarde, cadastre (vers 1730) représentant le site abbatial.

pont sur la Dranse, décrite comme une « maison aux moines » (n° 4027), mais l'abbaye est isolée. Deux autres curiosités sont repérables. Concernant la parcelle n° 4037 qui comprend l'église, la sacristie et les couloirs de circulation superposés qui se trouvent entre le cloître et la nef, la partie nord de l'église présente un bras nord du transept et une nef de la même largeur, comme s'ils étaient reliés par un large bas-côté nord. Le second point concerne l'accès à l'intérieur du cloître depuis la place de l'église, à l'extrémité nord de l'aile occidentale et à l'emplacement de l'accueil actuel du site touristique, représenté ouvert et non pas couvert comme aujourd'hui.

Le cadastre français des années 1910 représente le site sécularisé et découpé en plusieurs parcelles (fig. 42). L'église agrandie par l'adjonction de deux travées supplémentaires côté ouest est numérotée 1338 ; la sacristie en fait toujours partie. Le cloître est une parcelle isolée (n° 1337), de même que le presbytère dans l'aile occidentale (n° 1336). La parcelle n° 1340 comprend l'aile sud et l'ancienne maison abbatiale, respectivement désignées comme « mairie » et « école ». Enfin, dans l'aile orientale, se trouve

22 ADHS, 1Cd203.

23 C'est probablement ce bâtiment qui a été détruit au début des années 2010. Il avait été agrandi et transformé en hôtel du mont de Grange.

une parcelle isolée numérotée 1339. L'ancienne clôture n'apparaît plus aussi clairement que deux siècles auparavant, même si sa forme générale peut toujours être esquissée : le long de la muraille d'entrée, là où se trouve le portail, de nouveaux bâtiments se sont appuyés contre la clôture, et un autre a été construit à la place du jardin qui se trouvait dans l'angle nord-ouest. En dessous, la parcelle bâtie n° 1329 représente le bâtiment détruit au début des années 2010. Non loin du pont vieux, supprimé au cours de la même décennie, la parcelle n° 1322 bis correspond à l'emplacement de la « maison aux moines » de la mappe sarde ; il s'agit aujourd'hui de l'hôtel de l'Abbaye. Dans l'angle sud-est, on constate également que plusieurs bâtiments ont été édifiés au plus près de l'ancienne maison abbatiale et que la parcelle du four de l'abbaye, désormais la parcelle n° 1350, est toujours construite. Les jardins des angles orientaux étaient alors préservés. À cette époque, la grande parcelle au nord du site abbatial (n° 1352) n'était pas bâtie, comme au XVIII[e] siècle. En revanche, de nombreux bâtiments avaient été érigés aux abords de l'abbaye depuis 1730.

Parmi les relevés architecturaux réalisés à partir des années 1860 figurent essentiellement des plans du cloître ou de certaines parties de l'ancien site abbatial, tel l'église abbatiale ou l'aile sud. Un plan montre en revanche le site presque en entier : il a été dressé par Léon Charvet le 9 août 1866 à Lyon (fig. 43). Intitulé *Plan du cloître et de l'abbaye d'Abondance*, il représente l'ensemble des anciens bâtiments conventuels, mais une portion seulement de l'église, c'est-à-dire l'angle sud-ouest de l'édifice avant son allongement à la fin du XIX[e] siècle. C'est le niveau du cloître qui est représenté, correspondant au rez-de-chaussée des ailes latérales et au premier étage de l'aile sud et de la maison abbatiale. Un code couleur indique les différents propriétaires. Un bâtiment aujourd'hui disparu retient l'attention : il s'agit d'un édifice rectangulaire orienté est/ouest qui séparait le préau du cloître du parvis de l'église. Détruit à l'occasion de l'agrandissement de l'église, ce bâtiment comprenait une longue pièce allongée vers l'ouest dans le prolongement du couloir situé entre la nef et le cloître. On observe qu'il était accessible par une porte donnant dans le cloître, dans ce qui avait autrefois été la seconde travée orientale de la galerie nord. Tout à l'ouest, une dernière pièce dont l'accès n'est jamais localisé était accolée à ce second couloir. Cet ensemble n'est pas visible sur la mappe sarde, mais devait être compris dans la parcelle n° 4039.

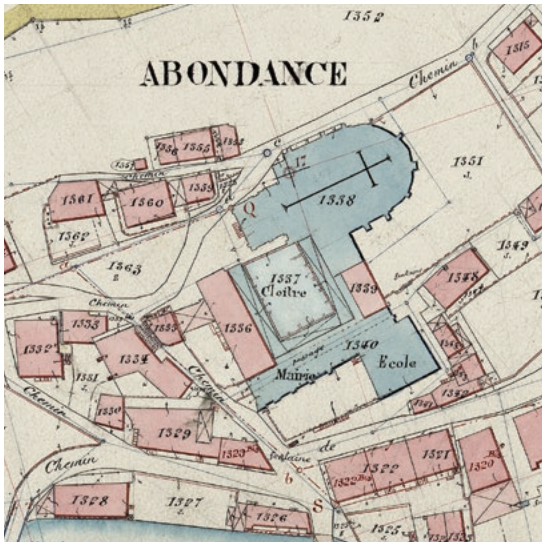


Fig. 42 : Extrait du cadastre dit français (1[er] juin 1920).

2.1.2. Les sources iconographiques

Contrairement à d'autres sites savoyards, l'abbaye d'Abondance a peu fait l'objet de représentations artistiques au cours du XIX[e] siècle. Actuellement, nous n'en connaissons que six dont trois figurent le cloître, et dont l'apport à la compréhension des bâtiments reste limité. L'œuvre publiée dans l'ouvrage *Nice et Savoie* montre l'ancienne abbaye depuis le sud-est (fig. 44). Au premier plan, le bord de la Dranse montre une scène de la vie quotidienne. L'édifice n'apparaît qu'au troisième plan. C'est sa façade orientale qui est représentée dans son entièreté, depuis l'église jusqu'à la maison de l'abbé. On distingue tout de même quelques détails, telles les fenêtres de la sacristie et du couloir du troisième niveau de l'aile sud, les cheminées qui dépassent des toitures, ou encore l'étroite

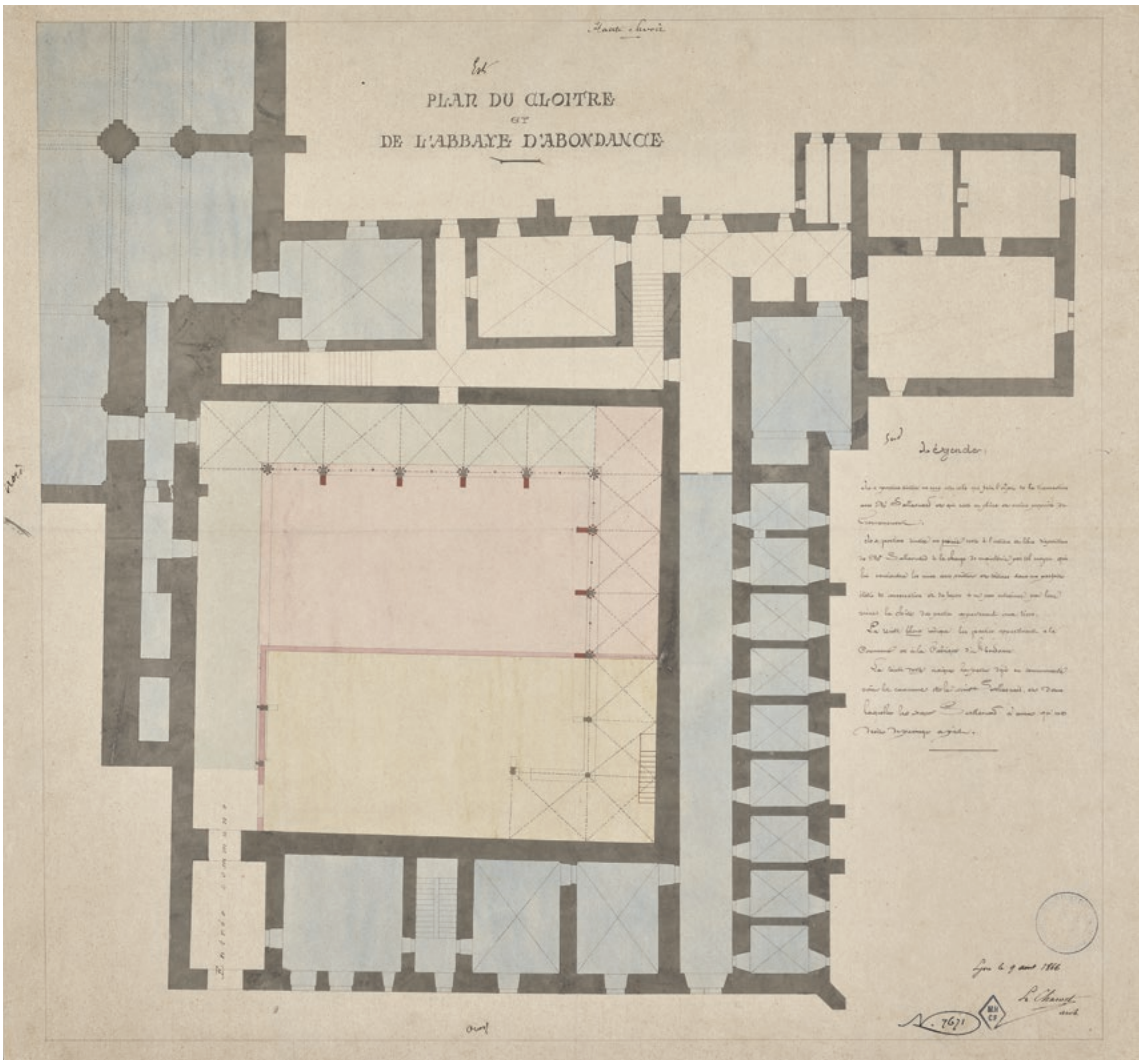


Fig. 43 : Plan du cloître et de l'abbaye d'Abondance, Léon Charvet, 9 août 1866.

ouverture rectangulaire qui se trouve dans le transept. Deux murs évoquent la mappe sarde : il s'agit du mur oriental, qui correspond à l'enceinte canoniale, ainsi que du mur de soutènement de la parcelle située au chevet consolidé par deux contreforts. Au-devant se découvrent des maisons construites à partir de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, ainsi qu'une petite bâtisse qui pourrait équivaloir au four à pain représenté sur le cadastre.

En revanche, l'abbaye figure sur de très nombreuses cartes postales et clichés anciens : à ce jour, ce sont trois cents documents qui ont été recensés. Elle est souvent photographiée soit de loin pour inclure le paysage dans lequel elle a été édifiée, soit en ciblant certaines parties ou certains bâtiments. Les représentations resserrées du site abbatial sont donc moins fréquentes, mais certaines offrent néanmoins un point de vue assez large. C'est le cas de la carte postale intitulée *1652-Église et Abbaye d'Abondance* des Pittier, qui montre la façade orientale prise cette fois depuis le nord-est (fig. 45) entre 1890 et 1909. Le même mur d'enceinte oriental est visible au premier plan : derrière se dressent le chevet et le transept et au fond le clocher. Du côté de la pente se développe l'aile orientale dont on reconnaît les fenêtres, à l'exception de celle de la sacristie : notons que celles de la salle

du chapitre moderne n'ont pas encore été agrandies par le bas. Quant à la maison abbatiale, elle est dissimulée par une habitation construite très près de sa façade orientale. Un point de vue différent est proposé par Médéric Mieusement avant 1898 (fig. 46). Sur ce cliché pris depuis le nord-ouest du site apparaît au premier plan l'église dont la façade occidentale est cachée par un chalet, mais dont le clocher et le bras nord du transept sont bien visibles ; en face existe encore le cimetière délimité par un mur d'enceinte de faible hauteur. Au centre se dresse un crucifix, tandis que des croix de bois signalent l'emplacement des tombes. Au second plan se trouvent les bâtiments conventues : on distingue le toit du couvent et de ses galeries. L'extrémité nord de l'aile occidentale est parfaitement visible. Deux portes de grange apparaissent : celle de droite mène à l'étage de l'aile, et celle de gauche directement dans le préau. Entre cette aile et l'église se dresse un mur qui semble très épais et qui dissimule le cloître. Seule l'arcade de la galerie sud est observable. Enfin, l'ancienne enceinte occidentale dans laquelle se trouve le porche en calcaire rouge est visible à l'arrière du cimetière. Associées aux plans et aux sources textuelles, ces nombreuses représentations de l'abbaye d'Abondance illustrent les travaux de restauration menés à partir de la fin du XIX^{e} siècle.



Fig. 44 : Lithographie *Abbaye et village d'Abondance* parue dans *Nice & Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860* (1864).



Fig. 45 : 1652 – Église et abbaye d'Abondance /Auguste et Ernest Pittier (1899-1922).

2.1.3. Le devis de 1728

Un seul document textuel décrit le site entièrement : il s'agit du devis des restaurations rédigé à la suite de l'incendie du 19 juillet 1728. Dans les semaines qui suivent, on procède à un inventaire des destructions et à la prise de devis auprès d'architectes, de charpentiers et de vitriers. L'ensemble permet de connaître avec plus ou moins de précision l'organisation générale de l'abbaye à cette date, ainsi que les choix qui ont été faits pour sa restauration. Le devis estimatif de l'architecte et du maître-charpentier autorise en outre de reconstituer les déplacements des experts au sein du monastère.

Cette visite se déroule le 15 août 1728, soit environ un mois après l'incendie, ce qui s'explique sans doute par le temps nécessaire pour sécuriser les lieux, et ensuite par les démarches administratives des religieux auprès du sénat de Savoie. L'architecte Claude Pontet et le maître charpentier Jean Baptiste d'Habère, qui s'intéressent principalement aux toitures, commencent par évaluer l'état de l'abbatiale, mais ne mentionnent a priori pas les murs qui se trouvent au-devant, ceux-là mêmes qui sont représentés sur le cadastre sarde dressé quelques années plus tard, mais seulement des « petits membres joints à l'église ». Les experts poursuivent par l'extérieur pour rendre leur verdict sur les toitures de l'aile sud, de la tour de l'abbé – au rez-de-chaussée de laquelle ils situent le réfectoire des religieux – et de l'aile occidentale. Continuant leur visite par la partie orientale de l'enclos, ils examinent les latrines et quelques dépendances. Retournant à l'entrée du monastère, ils pénètrent dans l'aile occidentale, puis dans l'aile orientale, le chauffoir, puis le rez-de-chaussée et l'étage du couvent. Ils terminent enfin en localisant le clocher. Cet inventaire de l'ensemble du site est le seul à être conservé. D'autres ont été réalisés en 1763, à la suite de la sécularisation de l'abbaye, mais ils n'ont pour le moment pas été retrouvés[24].

24 Ces inventaires sont mentionnés dans ADHS, 43J1448.

2.2. L'église

L'abbatiale a fait l'objet d'un intérêt tout particulier au vu de son aspect difforme, qui faisait écrire à Raymond Oursel qu'elle était « la partie la plus ingrate du monument »[25]. Plusieurs personnes ont tenté de restituer son phasage architectural et plusieurs hypothèses ont été émises. Par conséquent, les données historiographiques sont assez nombreuses. Il faut y ajouter les descriptions issues des visites pastorales, qui ont déjà largement été commentées, ainsi que quelques rares documents archivistiques et iconographiques anciens qui mentionnent ou montrent l'église avant son agrandissement à l'époque contemporaine.

2.2.1. Les visites pastorales (XVe-XVIe siècle)

Dans le cas de l'église d'Abondance, les informations données par les visites pastorales du XVe siècle sont particulièrement éloquentes en raison d'un sinistre survenu au début des années 1440. La plus ancienne conservée, menée en 1411 par l'évêque Jean de Bertrand (1408-1418), ne rapporte pas de dégâts. Or, la visite suivante, en date du 25 octobre 1443 et conduite par Barthélemy Vitelleschi[26], évêque auxiliaire de l'évêque de Genève François de Metz[27], est plus intéressante et a déjà été commentée par plusieurs auteurs. Ce procès-verbal, beaucoup plus détaillé que celui de Bertrand, mentionne des travaux à réaliser.

On visite d'abord l'église des chanoines, et l'intérêt de Vitelleschi se porte d'abord sur le « chœur » et en particulier des objets à faire réparer, et sur une piscine liturgique qui manque à proximité de l'autel. Il demande qu'on crée dans le lieu où se trouve l'horloge une sacristie comprenant une armoire pour les vêtements liturgiques et les livres de chants[28], un lavabo liturgique de même qu'une bibliothèque, un pupitre et des bancs. Il faudrait également créer un espace de lecture dans le « chœur » avec d'autres armoires pour les livres de chant. Ensuite, ce sont les travaux à réaliser qui sont abordés. On remarque que des fenêtres sont brisées, notamment dans les chapelles du lundi et du mardi, et qu'elles doivent être réparées. De même, tout le toit du chœur et de la « nef », terme désignant probablement ici le transept, doit être couvert[29]. On indique ensuite que toute la nef de l'église était en ruine dès les fondations, de même que les « crottes » et le clocher qui se dressait à l'entrée de l'édifice, ruiné du côté nord. Les réparations de l'église devaient être achevées dans un délai de six années à compter des fêtes de Pâques suivantes[30]. Après un tour par le couvent, où le visiteur demande aux chanoines que d'anciens murs soient réparés et d'autres détruits, il se rend dans l'église paroissiale. Là, il examine également les objets liturgiques, l'autel et les fonts baptismaux, demande de retirer les bancs et de peindre les murs en blanc. Ce compte-rendu très complet est intéressant à plus d'un titre. D'abord, une distinction est faite entre église de l'abbaye et église de la paroisse ; la première comprend un chœur, une sacristie, des chapelles, et la seconde présente des fonts baptismaux et des bancs. Elles sont donc différentes dans leurs espaces et leur mobilier. Ensuite vient le tour de l'état de l'édifice, ce qui révèle une contradiction : on rapporte que toute la nef de l'église est ruinée depuis les

25 Oursel 1954, p. 187. Il était historien et conservateur des archives départementales de la Haute-Savoie (1949-1963).

26 Vitelleschi est originaire du Latium et évêque de Corneto depuis 1438. Après avoir participé au concile de Bâle de 1441, il apparaît dans l'entourage de l'évêque de Genève François de Metz pour qui il entreprend de réformer le diocèse. Il est nommé cardinal par l'antipape Amédée VIII de Savoie-Félix V en 1444 (d'après Hermann 2009, p. 81-82).

27 Localité située dans la région d'Annecy.

28 Kaeser 1975, p. 84.

29 ADHS, 2Mi72 : « *Item coperiatur tectus totus nauis, chori et in aliis locis necesseris in ecclesia.* »

30 Oursel 1954, p. 193 : « *Item tota navis ecclesie cum crotis a fundamentis est in ruina, et similis turris in introïtu ecclesie a fundamentis a parte borea ruinatur, quam reparationem edificiorum ecclesie faciat quanto citius habuerit commoditatem in annos sex, videlicet omni anno tantum quantum in sex annis sit completa reparatio, et incipiat primo anno in futura Pasca [...] Item [abbas] faciat reparari fenestras vitreas cappellarum diei Lune et diei Martis.* »



Fig. 46 : L'abbaye d'Entremont à la fin du XIX[e] siècle, Médéric Mieusement.

fondations, mais on évoque aussi la toiture du chœur et de la nef qui est à réparer dans un délai de six années.

Une troisième visite pastorale, menée par Mamert Fichet, vicaire général de Jean-Louis de Savoie, se déroule le 9 mai 1471 et démontre que des travaux de restauration de la nef avaient été entrepris récemment. Après avoir décrit la nef et le clocher qui étaient encore en ruines, Fichet félicitait le prieur Guigues d'Arlod pour ses efforts[31]. La visite le 16 juillet 1481 de Claude Rup, vicaire général de Jean-Louis de Savoie (administrateur de l'évêché de Genève entre 1460 et 1482), précisait que l'abbaye avait été incendiée et que les dégâts avaient été importants. Ce compte-rendu indiquait par ailleurs que l'abbé commendataire avait renoncé à une partie de ses revenus pour les consacrer à des travaux. Finalement, il était exhorté à continuer ses efforts, ainsi qu'à poursuivre les réparations pour restaurer l'abbaye, non seulement dans les édifices, mais aussi dans le mobilier nécessaire au culte[32].

D'autres visites pastorales ont lieu à l'époque moderne. Abondance a été inspectée en 1516 et 1517[33] par Pierre Farfein, vicaire général de Jean de Savoie (évêque de Genève entre 1513 et 1522), et un nouveau sinistre est mentionné, que l'on sait avoir été un incendie ayant endommagé au moins la toiture de l'église avant juin 1515[34]. En 1517, les stalles et le banc abbatial que nous connaissons existaient déjà. Les paroissiens, qui avaient jusqu'alors toujours été exemptés de l'entretien de l'église, avaient reçu l'injonction d'y participer. Après s'en être plaints à l'évêque, ils obtinrent gain de cause en janvier 1518[35]. Le 29 juin 1580, l'évêque de Genève Claude de Granier

31 Mercier 1885, p. 342-343.

32 Oursel 1954, p. 193 : « *Quia est ecclesia insignis, et abbatie occasionale incendium ipsius modo non mediam ipsa abbatia passa fuit jacturam, prefatusque R.D. Commendatarius unam partem fructium in constitutione ipsius abbatie et ecclesie benigne elargitus fuit [...] de cetero exortatur ut tota jam per eum bene cepta prosequatur, sed etiam ad reparationem restauratam ipsius abbatie non stilum [non solum] in edificiis, sed etiam in paramentis necessariis ad cultum.* »

33 Mercier 1885, p. 168.

34 Ibid., p. 171.

35 Kaeser 1975, p. 83. Déjà en 1443, les chanoines avaient confirmé que les habitants d'Abondance étaient exemptés de participation aux frais du culte.

(1578-1602), oncle de François de Sales, visitait Abondance et ordonnait au commendataire de financer la réfection du couvert et des ornements de l'église des paroissiens[36]. Lors de la visite de Jean-François de Sales, coadjuteur de son frère François puis son successeur (1622-1635), le 18 mai 1622, un désaccord entre religieux et laïcs à ce même sujet n'avait pas été réglé et semblait s'envenimer[37]. Les paroissiens s'étaient alors plaints de travaux en cours du côté des murailles nord de l'église qui endommageaient leur cimetière. Quarante années plus tard, l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695) arbitrait une nouvelle querelle à propos du mur du cimetière avant de mourir le 4 juillet 1695 à Abondance.

Les visites pastorales rapportent donc deux sinistres outre celui de 1728 : un très grave survenu avant le 25 octobre 1443, interprété comme un incendie, et qui a entraîné la destruction de la nef de l'église puis sa reconstruction quelques dizaines d'années plus tard, et un second vers 1515 qui n'a a priori touché que les toitures. Ces éléments qui mettent en évidence une partie orientale de l'édifice datant du Moyen Âge central, mais une nef construite dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, ont servi de base aux chercheurs qui se sont penchés sur l'abbatiale d'Abondance avant nous. Les archives de l'abbaye de même que les actes notariés révèlent encore deux autres sinistres.

2.2.2. Les archives de l'abbaye

Malgré le faible nombre de documents issus des archives de l'abbaye à être parvenu jusqu'à aujourd'hui, quelques actes et copies complètent les données fournies par les visites pastorales. L'église est d'abord mentionnée dans les actes du XII^e^ siècle comme dédiée à la Vierge. L'organisation intérieure est parfois révélée par quelques détails, telle la petite porte du chœur en 1420, le grand autel de la bienheureuse Marie en 1451, ou encore l'orgue volé par les Valaisans en 1476. Le nécrologe[38], en évoquant le parcours des processions menées par les chanoines, donne quelques informations supplémentaires : l'autel de la paroisse, celui des morts, certains tombeaux. L'élection de deux abbés au XVI^e^ siècle renseigne sur leurs sièges, l'un dans le sanctuaire au plus près du maître-autel, et le second dans le chœur liturgique parmi les stalles. Au XVII^e^ siècle, les querelles entre religieux et paroissiens à propos du clocher et de l'église s'aggravent, et la documentation est plus abondante. Celle-ci révèle que le clocher est abattu dans les années 1610, mais seulement reconstruit soixante-dix ans plus tard. L'intérieur de l'église est blanchi en 1629[39] et une nouvelle cloche fondue en 1632. Malheureusement, un autre sinistre survient le 29 avril 1635 : la toiture brûle entièrement, et la cloche, tombée sur une des voûtes, entraîne son effondrement le 13 mai. Le chantier dure jusqu'en 1637. L'année suivante, le sénat de Savoie ordonne à l'abbé de Grilly de faire reconstruire le clocher, mais il décède en 1640 après avoir passé un accord avec les paroissiens pour mener à bien les travaux. Il faut attendre 1685 pour que le clocher soit reconstruit par des artisans de Samoëns. Entretemps, les tensions entre les paroissiens et les cisterciens qui avaient remplacé les chanoines s'aggravent : les premiers, qui utilisaient depuis des siècles l'église, étaient menacés d'expulsion par les seconds qui ne souhaitaient pas partager l'abbatiale. La construction d'une seconde église à Abondance fut actée en 1662 et les travaux commencés, mais les moines firent finalement échouer l'entreprise. La première moitié du XVIII^e^ siècle est marquée par l'incendie de 1728 : les experts qui visitent l'église en août énumèrent les différentes parties de l'édifice, dont le « grand vase » (c'est-à-dire le transept), la chapelle latérale et la « tribune soit cœur d'hiver », les « sept chapelles qui sont à l'entour du cœur » et les piliers des voûtes du chœur, la porte d'entrée et les escaliers menant aux voûtes, « la petite sacristie appelée sacristie de l'abbé », ce qui permet d'en reconnaître certaines, mais aussi d'en découvrir d'autres qui n'existent plus. Les travaux de restauration semblent s'achever en

36 Piccard 1904, p. 78.

37 ADS, SA3433.

38 Publié en 1848 par l'historien piémontais Luigi Cibrario (1802-1870) après l'avoir trouvé à Berne entre les mains de l'historien Johann Ludwig Wurstemberger (1783-1862).

39 Tinthoin 1980, p. 282.



Fig. 47 : Lithographie *Cloître d'Abondance* (1866).

1739 par la réfection des enduits. Enfin, quelques interventions de l'époque contemporaine sont connues par les archives paroissiales, mais l'état intérieur de l'édifice au début du siècle dernier est principalement représenté par les sources iconographiques.

2.2.3. Les sources iconographiques

La découverte du site et de ses peintures murales après l'Annexion, suivie du classement de l'abbaye au titre des monuments historiques en 1875, a attiré à Abondance des artistes et des photographes spécialisés. Une lithographie, dont le thème principal est l'intérieur du cloître, montre l'église avant qu'elle soit allongée de deux travées à la fin du XIX^{e} siècle (fig. 47). Le clocher à bulbe du XVIII^{e} siècle dépasse de la toiture à l'arrière. À l'avant, une haute muraille ferme le cloître du côté nord ; deux contreforts viennent la consolider dans l'espace autrefois occupé par la galerie. Les clichés de Médéric Mieusement, Lucien Bégule et Camille Enlart conservés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine sont précieux, mais documentent essentiellement le cloître. Seules deux photographies de Mieusement représentent l'église avant son agrandissement et le cimetière paroissial. La première (fig. 46) montre le clocher avec la tourelle d'escaliers, de même que le mur qui isolait le cloître du parvis. Ce même mur apparaît sur la seconde (fig. 48), soutenu par les vestiges d'un contrefort, tandis qu'un autre semble écroulé. Quelques clichés anciens exposent l'église, en particulier son chevet ou sa façade. Certaines, issues de collections privées, ont immortalisé des processions sortant de l'abbatiale et passant dans le village : elles sont particulièrement intéressantes puisqu'elles montrent le cimetière paroissial juste avant que celui-ci soit déplacé, de même qu'une partie de l'aile occidentale avant sa restauration. D'autres, toujours issus de fonds privés, représentent l'église, à l'intérieur comme à l'extérieur, de même que les vestiges de l'ancienne clôture orientale. Les plans dressés à la même époque sont assez pauvres en informations en ce qui concerne la nef et n'apportent rien de plus que

les photographies[40]. En revanche, cinq d'entre eux documentent le bâtiment qui fermait le cloître du côté nord (fig. 43). Enfin, plusieurs cartes postales anciennes montrent l'aménagement intérieur de l'église (fig. 49), en particulier le mobilier, dont le banc abbatial, les stalles, les chaires, les lustres, la barrière de chœur, l'autel, etc.



Fig. 48 : Le cloître et l'église abbatiale à la fin du XIX[e] siècle, Médéric Mieusement.

2.2.4. Les décors peints de l'église

Au début des années 2000, les décors intérieurs de l'église ont bénéficié de sondages préalables à l'importante réfection qui a entraîné la fermeture de l'édifice pendant un an et demi. Cette étude a été menée par le restaurateur de peintures murales Gérard Emond et les résultats ont été consignés dans un rapport assez succinct[41], présentant cependant de nombreuses observations faites sur des décors antérieurs à ceux du XIX[e] siècle, œuvres de l'artiste piémontais Casimir Vicario. Les sept campagnes picturales identifiées peuvent être résumées de la façon suivante.

Un premier enduit qu'Emond dénomme *pietra rasa* est composé de sable et de chaux et recouvre les murs en masquant les joints des maçonneries et en laissant apparente la tête des pierres. Les joints sont incisés à la truelle verticalement et horizontalement et soulignés d'un trait blanc. Ceux des voûtes, des piles engagées et des arcs doubleaux présentent d'après lui le même décor. Ce premier enduit est recouvert par un second de couleur légèrement ocre constitué d'un mélange de chaux et de sable qui reçoit un décor de faux appareil. Le restaurateur rattache ce second décor et le troisième aux travaux de nettoyage survenus à la suite du supposé incendie antérieur à 1443 : « Ce badigeon a très bien pu être mis en œuvre après l'incendie de 1440 [sic], pour "faire propre", en attendant que les travaux de reconstruction soient assez avancés, pour mettre en œuvre un nouveau décor (couche 3) ». Dans la nef, le transept et le couloir, l'enduit est rosé à faux joints blancs, tandis que dans le chevet développé, il est blanc à faux joints blancs. Le décor de faux appareil rosé entoure la porte de Saint-Jeoire (POR 5007), dans l'intrados de la porte de la Vierge (POR 4005) et au niveau du « bouchon de la grande baie (dormitorium) inscrite dans le mur sud du transept sud [...] ». Cette dernière mention est particulièrement intéressante, car elle révèle un élément architectural aujourd'hui masqué par l'enduit moderne : une baie qui se trouvait dans le mur sud du transept, c'est-à-dire du côté de l'aile orientale du couvent. Enfin, dans l'une des chapelles du chevet, un décor encadrait et ornait une ancienne piscine liturgique, ensuite condamnée : il s'agissait de motifs vermiculés associés à ce décor du XV[e] siècle, mais que le restaurateur datait d'une « tranche tardive des travaux qui se situerait à la fin du XV[e] siècle, première moitié du XVI[e] siècle ».

À l'époque moderne, de nouveaux enduits sont appliqués dans l'église (fig. 50). Celui à faux appareil du XV[e] siècle est d'abord recouvert par un enduit constitué d'un mélange grossier de sable et de chaux, contenant parfois des « impuretés » telles de la paille, de couleur grise pour les façades des piliers et des murs, mais rosé sur les arêtes des piles. Un badigeon blanc de préparation recouvre cet enduit et reçoit un

40 Ces plans sont conservés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Charenton-le-Pont.

41 Les informations suivantes sont tirées de Emond 2001.

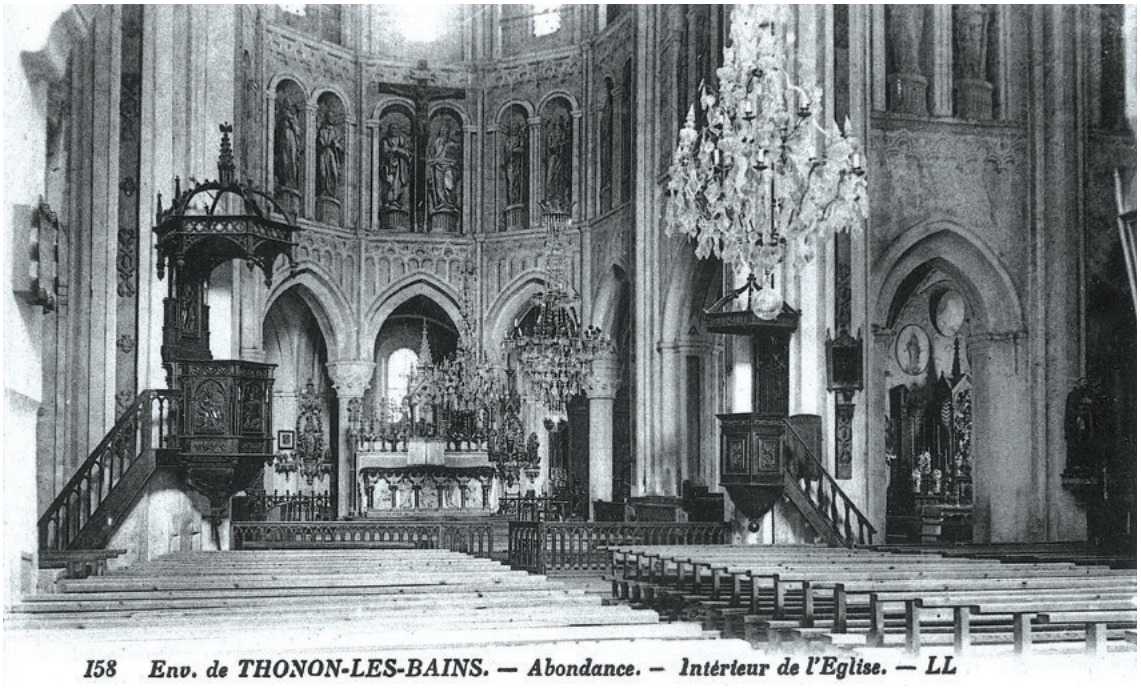


Fig. 49 : 158 – Environs de Thonon-les-Bains.-Abondance.-Intérieur de l'église.-LL.

nouveau décor : si les murs sont peints en blanc, les arcs, les piles, les piles engagées et les arcs doubleaux sont ornés d'un décor à dominante rouge et rose délimité par un filet gris clair. Dans le transept et la nef, les pilastres engagés sont décorés d'arabesques. D'autres décors de faux marbre soulignent les éléments architecturaux. Dans le déambulatoire et les chapelles, ils rehaussent les chapiteaux, tandis que les pilastres engagés sont ornés de motifs floraux. La palette est principalement constituée de rouge, rose, gris et blanc. Le restaurateur date cette campagne de réfection du XVII^e^ siècle, entre les incendies de 1623 et 1728. Au XVIII^e^ siècle, un enduit blanc et assez fin recouvert d'un badigeon blanc de préparation a servi de base pour la réalisation de nouveaux décors. Comme au XVII^e^ siècle, le gros des maçonneries était demeuré blanc, tandis que les éléments architecturaux tels que les pilastres engagés, les arcs des voûtes et les arcs doubleaux étaient rehaussés d'un décor de faux marbre « à base d'ocre rouge [et] d'ocre jaune [...] bordé de larges bandes grises ». Les petits côtés des quatre pilastres centraux de la travée droite du sanctuaire et orientés vers l'est recevaient un décor particulier, à savoir des losanges jaunes bordés de filets noirs[42]. Les clés de voûte sont décorées à la peinture noire. La sixième phase de décor est celle que réalise Casimir Vicario entre 1845 et 1847. Elle consiste en une première couche jaune, puis une seconde de couleur grise. À ces peintures s'ajoutent les décors en trompe-l'œil placés dans les niches du faux triforium. Enfin, une dernière phase de retouche des décors de Vicario doit être située aux premières années du XX^e^ siècle : elle concerne principalement la nef et trois chapelles ainsi que très ponctuellement le reste de l'édifice dont le bras nord du transept : voûtes bleues et étoilées, dorures, motifs végétaux, « badigeon gris clair pour les autres chapelles et le déambulatoire », et badigeon jaune dans la nef.

2.2.5. La tribune du transept

D'après les restauratrices Florence Cremer et Christine Mouterde, « l'ensemble de la tribune est un montage hétéroclite fait d'un assemblage

42 Emond 2001, p. 15. Le même type de décor est également daté du XVIII^e^ siècle dans Mouterde, Cremer 2008, p. 21.

de poutres et de planches à peine clouées (clous forgés et/ou clous modernes selon les zones). Certains éléments présentent des caractéristiques communes et ont dû appartenir à un ensemble cohérent». Elles soulignent également que des traces dans les poutres pourraient indiquer que sa «surface [était] plus grande» et que la longueur actuelle de la tribune «correspond pratiquement à la largeur d'une travée de l'église». Différentes moulures ornent les montants verticaux, ce qui témoigne là aussi d'une restructuration. Entre ces montants se trouvent les panneaux peints déjà évoqués qui sont surmontés d'un appui horizontal.

Ces panneaux ont reçu un décor de bouquets de fleurs dont trois séries ont pu être identifiées et attribuées à trois artistes. Sur ceux de la première série, la peinture est directement appliquée sur le bois sans couche préparatoire, sinon «une couche d'impression huileuse qui renforce la couleur chaude du bois». Dans la seconde série, les bouquets plus détaillés sont représentés sur un fond gris où le bois ne transparaît plus. Le fond des panneaux de la troisième série n'est pas décrit. En revanche, les montants verticaux qui séparent les mêmes panneaux ainsi que la barre d'appui du garde-corps et la poutre ont reçu trois décors différents. Au-dessus de la couche d'impression huileuse déjà mentionnée pour le fond des panneaux de bois, un premier décor de faux marbre rouge foncé à veines blanches et grises a été constaté partout, sauf sur les poutrelles calées entre cette tribune et le mur qui la supporte. Un second décor de faux marbre blanc à veines «bleutées (bleu de Prusse ?) et jaune avec un jeu de bandes noires superposées» complété par des motifs végétaux «au centre et à l'extrémité de la poutre inférieure externe» apparaît. Il est recouvert d'une peinture de couleur grise, elle-même recouverte d'une dernière peinture gris clair assez transparente de nature synthétique recouvrant «des usures ou des éléments remplacés». Concernant l'état de conservation de la structure, «les assemblages des différents éléments ont été modifiés et [...] la structure entière a souffert de mouvements [...] Ce premier constat doit être mis en relation avec les éventuels déplacements de la tribune». De même, les montants verticaux «sont des éléments de réemploi, recoupés et réassemblés. Ils semblent cependant avoir constitué un ensemble avec les panneaux avant leur réemploi dans cette tribune. [...] La poutre inférieure est également une poutre de réemploi non intégrale [et] est lacunaire dans la partie gauche [soit au sud]». Il apparaît ainsi clairement que cette tribune est non seulement plus courte qu'au moment de sa construction, mais qu'elle a subi au fil du temps plusieurs remaniements, tant dans sa structure que dans son décor.

Les restauratrices proposaient des hypothèses sur l'origine et la datation des différentes parties de cette tribune. Citant les recherches effectuées par le Service régional de l'inventaire, elles évoquaient une «structure du XV^e^ siècle [décorée] d'un ensemble de vingt panneaux peints au XVII^e^ [siècle]», précision assortie d'une question : «Le nombre de panneaux peints et le nombre de places possibles dans les stalles (20) étant les mêmes, ces peintures de bois n'auraient-elles pas pu, à l'origine, prendre place à l'arrière des stalles dans la clôture du chœur comme cela se rencontre dans d'autres édifices religieux (cathédrale de Cavaillon dans le Vaucluse)» ? La



Fig. 50 : Témoins des anciens décors de l'église découverts au début du XXI^e^ siècle par Gérard Emond.

taille de ces panneaux (1,18 m de hauteur sur 0,30 m de largeur) est assez semblable à celle des panneaux d'Abondance (0,88 m de hauteur sur 0,25 à 0,32 m de largeur), tandis que les anciennes stalles aujourd'hui disposées dans le sanctuaire de l'église présentant certains éléments de remploi «ont un système d'amortissement proche des montants de la tribune». En revanche, les restauratrices soulignaient que la «taille de la poutre support ne [permettaient] pas de la rattacher à un ensemble» et elles y voyaient le vestige d'un ancien jubé, évoqué dans l'inventaire du patrimoine de la vallée, du fait que les poutres et les montants présentent des moulurations similaires, les premières ayant presque la même longueur que la nef. Ce type de moulurations «se rencontrent indifféremment du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, tandis que les motifs de vases de bouquets de fleurs sont datables avec certitude du XVII^e^ siècle. Quant au plafond sous la tribune, orné d'un décor de faux marbre avec losange central, il pourrait dater d'une reprise effectuée au XVIII^e^ siècle : ce décor est contemporain de celui à faux marbre gris clair à veines bleutées».

2.3. Le couvent

Les bâtiments conventuels ont été globalement ignorés par nos prédécesseurs, ce qui s'explique probablement par l'intérêt porté aux peintures murales du cloître et par l'apparence difforme de l'église, mais aussi par leur restauration à l'époque contemporaine. Par exemple, la question de la localisation et de l'évolution architecturale du chapitre, pièce pourtant centrale dans un monastère, n'a été sérieusement abordée dans aucun des ouvrages ou articles publiés jusqu'à présent. Ce désintérêt est tout aussi tangible dans les sources iconographiques : à quelques exceptions près, les plans, les photographies et les cartes postales concernent le cloître ou l'église, mais le reste des bâtiments est négligé. Il faut attendre la couverture photographique de l'abbé Georges Baud et de l'architecte Jean-Gabriel Mortamet dans la seconde moitié du XX^e^ siècle pour déceler un intérêt pour les élévations du couvent, juste avant les campagnes de restauration des enduits menées à partir de 1987.

2.3.1. Les sources textuelles

Les sources textuelles anciennes décrivent rarement les bâtiments conventuels. Pour la période médiévale, on conserve quelques mentions d'actes passés dans la salle capitulaire, du réfectoire, de la clôture et de la prison. Au cours de la visite pastorale de 1411, il est précisé que les chanoines ne dorment plus et ne mangent plus en commun. Injonction leur est alors faite de reconstruire le réfectoire et le dortoir, tout comme aux frères de l'abbaye de Sixt quelques jours plus tôt[43]. Le compte-rendu de la visite de 1443 mentionne lui aussi certains bâtiments, tels l'hospice, le réfectoire, le dortoir et le chapitre[44]. L'apport de ces visites pastorales est donc limité pour la connaissance du couvent : en réalité, ce ne sont pas tant les lieux qui intéressent les visiteurs que les mœurs des religieux. En revanche, les nouveaux statuts de la communauté rédigés en 1459 évoquent plusieurs lieux de la vie quotidienne dans et aux abords de l'abbaye : le cloître, le chauffoir, la cuisine, l'hospice, les portes d'entrée de l'enceinte, le cimetière paroissial et celui des convers, les tours, les jardins, la boulangerie, etc. Surtout, ils nous apprennent l'existence d'un cinquième incendie survenu en 1446 et qui a détruit les archives. Le nécrologe apporte quelques informations relatives au bâti[45]. C'est dans ce document que se trouve une ligne souvent commentée indiquant que c'est l'abbé Jean qui a reconstruit le «*claustrum*» dans la première moitié du XIV^e^ siècle[46]. D'autres mentions plus anecdotiques permettent de connaître la localisation de certains tombeaux ou le cheminement de certaines processions. Enfin, l'archiviste Robert Tinthoin a transcrit une partie des actes notariés du XVII^e^ siècle[47]. Dans un chapitre consacré aux

43 Binz 2006, p. 286.

44 Mercier 1885, p. 342-343.

45 Cibrario 1848, col. 325-434.

46 Ibid., col. 418.

47 Géographe de formation, ce chercheur a commencé à fréquenter la vallée d'Abondance à partir de 1948 comme vacancier avant de construire une résidence secondaire à Abondance en 1968. Pendant sa retraite, il a étudié les archives de la mairie et les archives notariales d'Abondance



Fig. 51 : La façade sud du site abbatial (première moitié du XX^{e} siècle).

travaux de restauration du couvent, il énumère quelques actes fondamentaux pour la compréhension des évènements de 1635 et de leurs conséquences[48]. Quant aux archives notariales postérieures à l'incendie de 1728, elles présentent le même type d'informations. Leur consultation a également permis de découvrir des mentions de pièces ou de bâtiments jusqu'alors inconnues : chambre de l'abbé claustral, salle des hôtes, bibliothèque. Enfin, quelques auteurs ont décrit le site et notamment le cloître à l'époque contemporaine, comme le voyageur et écrivain Francis Wey dans les années 1860 : « Le milieu du cloître, sur lequel s'élancent encore, du sommet des contreforts en pente, deux gargouilles en forme de chimères, n'est qu'un chaos de décombres et de fumier. Des chevaux et des porcs ont leur écurie sous la travée de l'ouest ; un abri surmonté d'une grange intercepte une travée dans l'atrium [...] »[49].

2.3.2. Les sources iconographiques

Publiée dans l'ouvrage *Contes et légendes de Savoie*, une première lithographie expose l'abbaye au sein de la vallée d'Abondance, et son principal intérêt est de représenter l'église avant son agrandissement, de même que le cimetière contemporain au-devant de sa façade. Toutefois, elle montre aussi les contreforts de la façade sud des bâtiments conventuels de même que l'extension occidentale de la maison abbatiale. Quelques photographies anciennes, collectées par le Service régional de l'inventaire, montrent plus en détail le couvent et l'église. Certaines dévoilent l'extérieur ou l'intérieur, dont les couloirs ou des pièces comme le chauffoir et la cuisine. Les clichés d'André Buffet[50] et de Georges Baud nous renseignent à la fois sur les recherches qui ont été faites, en particulier dans le passage aujourd'hui condamné sous la galerie sud du cloître, et sur l'état de l'abbaye dans les années 1970 et 1980.

et a rédigé un travail sur le val d'Abondance à l'époque moderne. Une copie se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Académie salésienne à Annecy.

48 Tinthoin 1980.

49 Wey 1865, p. 373-396.

50 Ancien conseiller municipal de la commune d'Abondance.

Toutes permettent de cerner les transformations qui ont eu lieu ces cinquante dernières années. Enfin, une série de photographies prises par l'archéologue Joëlle Tardieu en 1986 et 1987 concerne les sondages pratiqués dans le cloître et dans le puits perdu. Plusieurs représentent les galeries avant leur mise en valeur touristique.

À partir de 1860, le cloître d'Abondance attire les artistes et les architectes. Deux lithographies publiées dans l'ouvrage *Contes et légendes de Savoie* en représentent l'intérieur : si la première ne donne pas plus de détails que les photographies anciennes, la seconde est plus précise et laisse deviner le mauvais état général dans lequel se trouve alors l'extrémité nord de l'aile occidentale. Les photographies anciennes sont plus intéressantes. L'un des clichés de Médéric Mieusement permet de distinguer les marches qui menaient à la porte de la Vierge et qui n'existent plus aujourd'hui en raison de l'exhaussement du sol[51]. Enfin, d'autres vues montrent les subdivisions qui avaient été opérées dans les galeries du cloître et un accès ouvert dans le mur de l'une des travées. Les plans dressés dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle et dans le cadre de la protection de l'abbaye au titre des monuments historiques présentent deux principaux avantages : celui d'avoir enregistré l'état approximatif des bâtiments à cette époque, mais aussi d'indiquer leurs propriétaires. C'est le cas du plan dessiné par Léon Charvet en 1866 (fig. 43) qui révèle les tractations entre la commune et un certain monsieur Sallavuard. Si les galeries nord et est sont possédées en indivision par ces deux propriétaires, l'entrée du cloître est détenue par la commune et la fabrique d'Abondance. D'après les annotations, il apparaît néanmoins que la mairie et Sallavuard essayaient de se partager ces biens. Outre les deux petites pièces situées à l'emplacement de l'ancien bas-côté sud de la nef, il possédait encore l'aile orientale à l'exception de la sacristie et une portion du cloître « à la charge de maintenir par tel moyen qui lui conviendra les murs, arcs, voûtes et toitures dans un parfait état de conservation [...] ». Un autre plan réalisé avant 1898 ne montre que la partie nord des bâtiments conventuels, mais apporte des informations différentes. Pour accéder au chauffoir et à l'école des garçons dans l'ancienne maison abbatiale, la commune bénéficie alors d'une servitude de passage par le porche d'entrée dans l'aile occidentale, la galerie nord, la moitié nord de la galerie orientale, ainsi que par la moitié sud du couloir de l'aile orientale. Deux cloisons isolaient la propriété de Jérôme Sallavuard : l'une dans la galerie orientale et l'autre dans la galerie occidentale. Ce plan montre également que le long des murs du chevet, du bras sud du transept et de la sacristie, la commune avait un autre droit de passage. Un autre plan dessiné le 3 janvier 1898 par Charles Suisse, nommé architecte en chef des monuments historiques en Haute-Savoie dès 1898, représente les travaux d'agrandissement projetés dans l'église paroissiale et mentionne que c'est l'architecte Arthur Bertin (1859-1930) qui a pris la suite de Joseph Revel décédé en 1897. À cette date, la propriété de Jérôme Sallavuard comprend toujours l'aile orientale, le jardin attenant qui est séparé du « cimetière » au chevet de l'église, le préau du cloître avec les galeries sud et ouest, ainsi que le second étage de l'aile sud. D'autres détails apparaissent, comme les latrines au-devant du presbytère, le contrefort sud-ouest de l'aile sud, et au sud de cette même aile un ancien potager transformé peu à peu en une place. De nouvelles photographies du cloître sont réalisées dans les années 1920 par le professeur allemand Héribert Reiners qui enseignait l'histoire de l'art à l'université de Fribourg en Suisse voisine. Ces clichés documentent la dégradation et la restauration des peintures, mais n'aident guère notre propos. Enfin le couvent est également représenté sur les cartes postales (fig. 51).

2.4. La maison abbatiale

La tour de l'abbé, par son statut particulier et sa localisation au sein du couvent, apparaît à plusieurs reprises dans les sources textuelles, mais relativement peu dans la documentation iconographique. Sur la lithographie du *Nice et Savoie* de 1864, elle est représentée émergeant des toitures des habitations construites aux abords de l'ancien monastère et évoque encore

51 Voir également la photographie d'Henri Silvestre présentée en conclusion (fig. 120), mais non datée.

une tour (fig. 44). Cependant, seuls les écrits et les plans de la seconde moitié du XIXe siècle permettent de connaître l'organisation intérieure de ce logis.

La première mention d'une maison abbatiale date de 1420, quand des hommes de la vallée sont convoqués à Abondance «dans la maison du seigneur abbé»[52] Guillaume de Lugrin. On ignore toutefois la réalité architecturale de cet espace. Il faut ensuite attendre janvier 1569 pour qu'un nouvel acte soit passé «dans le poêle de la maison dudit révérend seigneur abbé» Claude de Blonay qui se trouve «à l'intérieur de l'abbaye»[53]. Les quelques mentions postérieures du logis sont peu explicites, mais permettent cependant de le localiser dans l'angle sud-est du couvent et de connaître sa composition. Par ailleurs, cette documentation révèle un sixième sinistre, un tremblement de terre survenu au début des années 1580. Peu après, Gaspard Provana passe un prix fait pour la reconstruction de la maison abbatiale en 1586 et du four de la cuisine l'année suivante[54]. Le 14 mars 1605, l'abbé Aiazza recevait les syndics[55] de La Chapelle des Frasses[56] «en la grande salle de notre abbaye»[57], dont il semble peu probable qu'il s'agisse du chapitre, mais qui pourrait correspondre à une partie de cet appartement. Le 24 mars 1609, l'abbé demandait à un villageois de déplacer sa maison pour permettre des réparations à l'abbaye et l'acte était passé «au petit peille de la grande chambre»[58]. Cette dernière pièce pourrait encore équivaloir à la «salle de monseigneur l'abbé sur la fin du côté du dortoir d'en haut»[59] mentionnée en 1627. En 1635, la «grande salle, jointe aux deux petites chambres à l'est» est évoquée après l'incendie des toitures[60]. Fin 1640, à la suite du décès de Melchior de Grilly, sa maison de même que ses archives sont inventoriées[61]. Missionnés par le sénat de Savoie, le sénateur Berguera et l'avocat général François de Bertrand arrivent à Abondance le 27 décembre et inspectent les lieux en compagnie du neveu de l'abbé défunt, le chanoine de Sion Antoine de Grilly. La maison abbatiale était alors composée d'une cuisine, de deux chambres, d'un cabinet, d'un grenier et d'une cave. En 1687 étaient mentionnés «l'appartement de l'abbé, une salle et deux chambres au bout du dortoir des religieux feuillants, de tout temps appelé : l'appartement de l'abbé»[62]. Enfin, à une époque inconnue, mais antérieure à 1728, le rez-de-chaussée de la tour est utilisé par les moines comme réfectoire[63]. La «chambre du révérend père abbé» et «l'appartement de l'abbé» existaient encore à la même date[64], tout comme en 1763 «la sale et les deux chambres de l'abbé à côté de ladite sale [situées] à l'angle du levant au midi»[65]. À partir de la moitié du XIXe siècle, la commune d'Abondance achète petit à petit les propriétés privées qui ont été découpées dans les anciens bâtiments conventuels pour y installer des services. Des plans documentent ces travaux d'aménagement. Le rez-de-chaussée de la tour de l'abbé apparaît seulement sur celui qui accompagne le devis de création de la maison commune en 1876[66] (fig. 52). Ce plan montre des différences avec aujourd'hui, notamment la suppression de son accès depuis le couloir oriental de l'aile en raison de la construction de sanitaires au XXe siècle, ainsi que des ouvertures ménagées à cette époque-là. Les fenêtres du mur sud étaient alors bien plus hautes, ce qui était encore visible en 1987 avant que les façades soient restaurées.

52 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 2, f° 12.

53 Piccard 1904, p. 57.

54 Charvet 1863, p. 119 et Mercier 1885, p. 131.

55 Les syndics sont les représentants de la communauté de la vallée. Ils étaient quatre à être élus chaque année (voir Delerce 2012).

56 La Chapelle d'Abondance aujourd'hui.

57 Mercier 1885, p. 361.

58 Piccard 1904, p. 78-80.

59 Mercier 1885, p. 366.

60 Tinthoin 1980, p. 282.

61 ADHS, 1H3.

62 ADHS, 4B317.

63 ADHS, 43J1445.

64 Ibid.

65 ADHS, 43J1448.

66 ADHS, 2018.

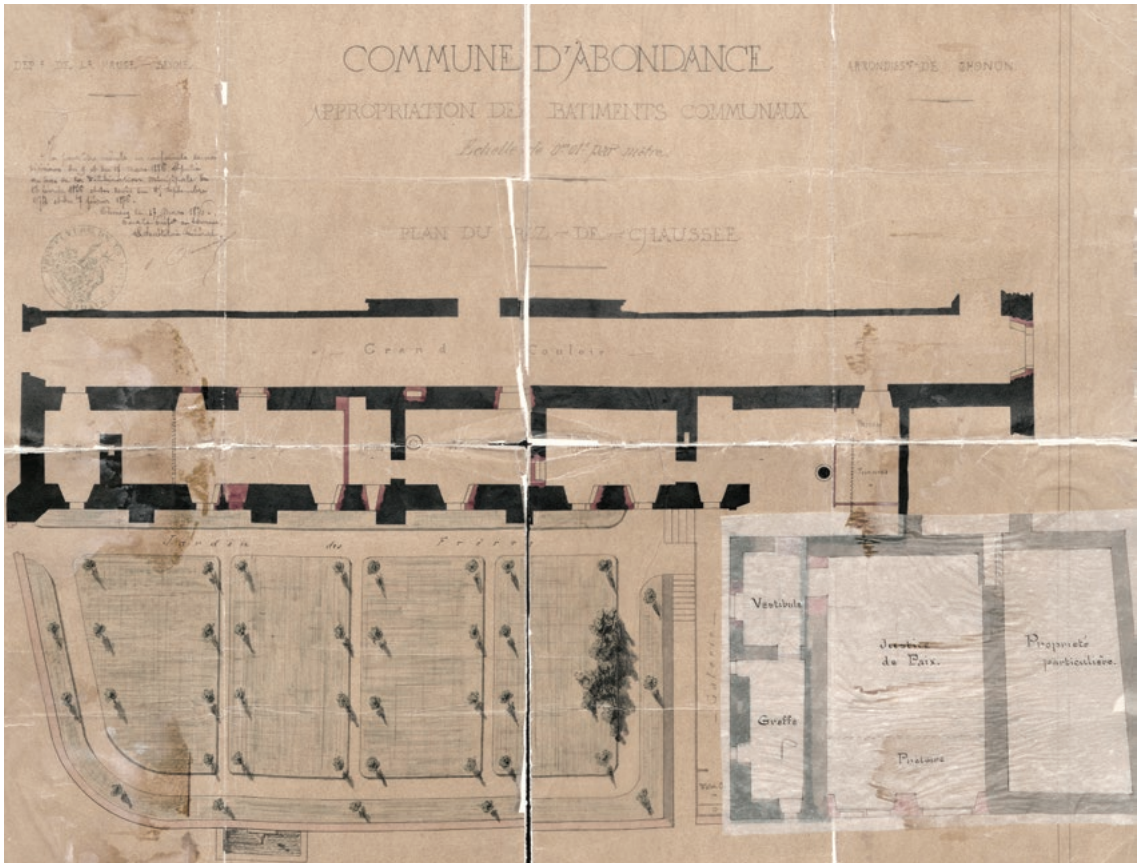


Fig. 52 : *Commune d'Abondance. Appropriation des bâtiments communaux*... Plan de l'aile sud du couvent (1876).

2.5. Les dépendances

Cette évocation de l'abbaye serait incomplète sans ses anciennes dépendances. Construites sur le site même du couvent ou à l'extérieur, elles n'apparaissent que très rarement dans la documentation textuelle et iconographique et sont principalement connues par le cadastre sarde : il s'agit de l'écurie, du four à pain et de la « maison aux moines ». Si la première est représentée par une carte postale ancienne (fig. 53), la dernière a été remplacée par l'actuel hôtel de l'Abbaye. Le four à pain, qui se trouvait dans l'enclos oriental et face à la cuisine, est représenté sur la lithographie du *Nice et Savoie* par une petite bâtisse carrée protégée par un toit pyramidal (fig. 44). En 1728, il était décrit comme surmonté d'un grenier en bois. Le four est encore représenté sur le plan cadastral de 1886 levé pour le projet de translation du cimetière[67]. D'autres dépendances sont seulement mentionnées anecdotiquement : latrines, fontaines, bûchers. Enfin, quelques points de vue montrent les anciens jardins au sud transformés en place, où se dresse aujourd'hui le monument aux morts.

67 ADHS, 2029.

Chapitre III
Histoire de l'abbaye d'Abondance

Si des pans entiers de l'histoire de l'abbaye d'Abondance demeurent inconnus en raison de la disparition des archives, les recherches de Laurent Ripart[68] sur sa fondation ainsi que la reconstitution du chartrier des deux premiers siècles de la congrégation par Arnaud Delerce[69] ont sensiblement amélioré nos connaissances. Ces données ajoutées aux travaux des érudits ainsi qu'aux quelques documents conservés permettent malgré tout de raconter dans les grandes lignes les près de sept siècles d'existence de la communauté d'Abondance, qu'il s'agisse des augustiniens ou des cisterciens feuillants qui les remplacent à l'époque moderne.

3.1. Fondation et développement de l'abbaye et de sa congrégation (XII^{e} – XIII^{e} siècle)

Longtemps, la question de la fondation de l'abbaye d'Abondance est demeurée entourée de mystère et d'approximations. On sait désormais que les frères d'Abondance étaient issus de Saint-Maurice d'Agaune et sont arrivés dans la vallée au tournant du XII^{e} siècle, à une époque où de nombreux établissements canoniaux voient des groupes plus exigeants et désireux de mener une vie régulière constituer de nouvelles communautés[70]. Au cours du demi-siècle suivant, Abondance fonde deux dépendances rapidement érigées en abbayes : Sixt et Entremont. Plusieurs églises paroissiales sont données aux chanoines, ce qui leur permet de rayonner sur un territoire comprenant en particulier la vallée d'Abondance et le pays de Gavot.

3.1.1. Les origines d'Abondance

Au XI^{e} siècle et en plein cœur de la réforme grégorienne, les chanoines séculiers de Saint-Maurice dépendent d'un établissement religieux « [placé] entièrement sous le contrôle des membres de la famille des rois de Bourgogne »[71]. L'effondrement de ce royaume en 1032 entraîne une première tentative de régularisation de la communauté avec « un nouveau projet fondé sur la régularité canoniale et la construction d'une seigneurie abbatiale ». Toutefois, dans ce contexte d'instabilité engendrée par le décès du roi de Bourgogne Rodolphe III et par la lutte entre certains comtes pour prendre le pouvoir, ce projet échoue : dans la seconde moitié du siècle, la future dynastie de Savoie étend alors son influence sur le passage du Grand-Saint-Bernard en se saisissant de la charge d'abbé de Saint-Maurice. Les tensions causées par cette nouvelle sécularisation d'Agaune incitent à voir la création d'Abondance comme un geste d'apaisement.

68 Professeur d'histoire médiévale à l'université Savoie Mont Blanc.

69 Docteur en histoire médiévale de l'école des hautes études en sciences sociales.

70 Les informations suivantes sont tirées de Ripart 2015a et Ripart 2015b sauf mention contraire. Le texte des deux prochaines parties a déjà été publié sous une forme légèrement différente dans Bochaton 2023a.

71 Coutaz 1997, p. 292.



Fig. 53 : *1653 – Abondance. La place et l'abbaye* / Auguste et Ernest Pittier (1899-1922).

Cette fondation est probablement intervenue en trois temps : les chanoines s'installent en une vallée où n'existe aucune maison religieuse et commencent à édifier un lieu de culte. Ensuite, les seigneurs voisins Gui et Louis de Féternes, issus de l'une des plus anciennes familles de la noblesse chablaisienne, donnent en 1088 ou 1103 l'ensemble de leurs propriétés en vallée d'Abondance aux hommes qui ont quitté Saint-Maurice. Enfin, le 2 mai 1108, le prévôt Gui de Saint-Maurice concède la vallée au premier prieur d'Abondance nommé Herluin[72]. La charte de fondation mentionne que les religieux suivent dès ce moment-là la règle de saint Augustin et qu'ils avaient obtenu une « large concession [des droits des Féternes] et des garanties leur permettant d'exercer la vie régulière ». Aussi, il ne s'agissait pas d'un *eremus*, c'est-à-dire une implantation de quelques ermites vivant sans cadre. À cette époque, les chanoines assument probablement la majeure partie des travaux manuels. Cependant, cette fondation attire de nouvelles recrues et des laïcs, et n'a pas d'autre choix que de grandir, ce qui implique d'obtenir des donations supplémentaires et de construire des bâtiments. L'essor est tel que ce prieuré est avant 1121 érigé en abbaye et reçoit de plus en plus de biens, en particulier dans la vallée et le pays de Gavot. La vie régulière est finalement introduite à Saint-Maurice en 1128 par privilège d'Honorius IV[73] et l'abbé Rodolphe d'Abondance en devient le supérieur. La vie commune, mais aussi le silence, le travail manuel et l'abstinence de viande : telles étaient les préceptes que suivaient les chanoines appartenant à l'*ordo novus*. Toutefois, un accord de confraternité conclu en 1156 entre Abondance et Saint-Maurice « foyer d'ascétisme canonial »[74], montre que dans la première, on ne travaillait pas ou plus. Les chanoines d'Abondance s'étaient donc rapidement éloignés de l'*ordo novus*. Cet accord était également un traité de délimitation des possessions, à une époque où l'importance des donations et l'aura dont bénéficiait certainement cette nouvelle fondation d'Abondance permirent aux frères d'essaimer des maisons dans les

72 Delerce 2019, n° 2.

73 Locatelli 1992, p. 174.

74 Ripart 2015b, p. 167.

vallées de l'ancien diocèse de Genève, avant d'en établir ou d'en recevoir d'autres dans le Jura, puis dans le Haut-Valais. On peut supposer que de nombreuses personnes s'installent auprès d'eux pour participer à l'essor de cette maison et que les voyageurs empruntent plus fréquemment cette route. Aussi, les chanoines se résolvent probablement à la *cura animarum*, c'est-à-dire à l'encadrement religieux des laïcs, ainsi qu'aux activités charitables auxquelles les incite la règle de saint Augustin.

3.1.2. L'expansion religieuse

Outre les biens possédés par l'abbaye et son expansion territoriale au fil de ses deux premiers siècles d'existence (fig. 54), la reconstitution du chartrier permet de mieux connaître le développement et le fonctionnement de la congrégation d'Abondance et en particulier les relations entre les maisons[75]. En 1144, le prieuré de Sixt fondé sur des terres appartenant à la famille de Faucigny, dont Arducius était alors évêque, est érigé en abbaye : cette maison bénéficiait de revenus importants l'autorisant à construire rapidement un couvent pourvu d'un cloître décoré d'éléments sculptés[76]. Les comtes de Genève œuvrent aussi en faveur d'Abondance. Au milieu du XII^e^ siècle, l'abbé Bouchard d'Abondance est le parent d'Amédée de Genève. Ce dernier consent plusieurs donations qui permettent à la congrégation de continuer à croître. Le comte offre d'abord la vallée d'Entremont pour arranger l'implantation d'un prieuré de chanoines et son exemple est suivi par de nombreux particuliers qui cèdent leurs biens ou droits dans la même vallée. Entremont devient abbaye en 1154. En 1153, il exempte la congrégation des « redevances dues pour l'exploitation des pâturages, et cela sur toute l'étendue de son comté dès le Rhône », ce qui concerne alors principalement Entremont. Il confie ensuite à Abondance le prieuré de Peillonnex, qui avait été fondé par l'un de ses ancêtres, en 1155 ou 1156. Cette église était autrefois une collégiale dont la communauté est régularisée. L'un de ses successeurs, Guillaume de Genève, donne en 1231 à l'abbé d'Abondance les dîmes de la paroisse de Cusy dans le Bas-Chablais. D'autres grands seigneurs du Jura apportent leur soutien à la congrégation, tels les sires de Salins et les comtes de Vienne, qui lui permettent de s'implanter dans le sud du Jura et dans une région qui, là encore, était vierge d'établissements monastiques ou canoniaux tels Prémontré ou Saint-Ruf[77]. Dans le diocèse de Besançon, les chanoines se fixent à partir du milieu du XII^e^ siècle le long de deux itinéraires : le premier passant par l'est du Léman et la ville de Lausanne, le second par Genève. D'abord, ils s'installent près de Chalamont, où Gaucher IV de Salins leur donne des terres pour fonder un premier prieuré, Villars, puis un second, Beaulieu, aux portes de Salins[78]. Ensuite à Grandvaux, où les Montmorot et les Cuiseaux s'allient pour créer un autre prieuré rapidement érigé en abbaye en 1172. Les Salins sont encore à l'origine de la fondation de l'abbaye de Goaille vers 1200[79]. En échange d'un certain prestige, d'une maîtrise des routes, et d'une assistance spirituelle, ces seigneurs jurassiens assurent à la congrégation un approvisionnement en sel. Le comte de Vienne et de Mâcon Guillaume, suzerain des Montmorot et des Cuiseaux, est reconnu avoué de l'abbaye de Grandvaux en 1207. Enfin, Abondance reçoit trois établissements valaisans dans la première moitié du XIII^e^ siècle grâce aux seigneurs de la Tour : Géronde avant 1233, qui sera échangé contre Illiez en 1331[80], Kippel et l'église de Loèche en 1233[81] et Niedergesteln, dit aussi Bas-Châtillon ou *Castellione*, à la même époque[82]. Afin d'assurer la cohésion de la congrégation, les abbés y nomment en priorité des chanoines d'Abondance, et des chablaisiens,

75 Sauf mention contraire, les données suivantes sont tirées de Delerce 2019.

76 Chauvin-Desfleurs 2022.

77 Locatelli 1992, p. 194.

78 Ibid., p. 361-362.

79 Ibid., p. 369.

80 Kalbermatter 1997, p. 499.

81 Gremaud, n° 390. Donation en 1233 de Girold, seigneur de la Tour.

82 Kalbermatter 1997, p. 502. L'auteur suppose que Girold de la Tour est également le fondateur de ce prieuré. Le premier prieur de *Castellione* est mentionné en 1248.

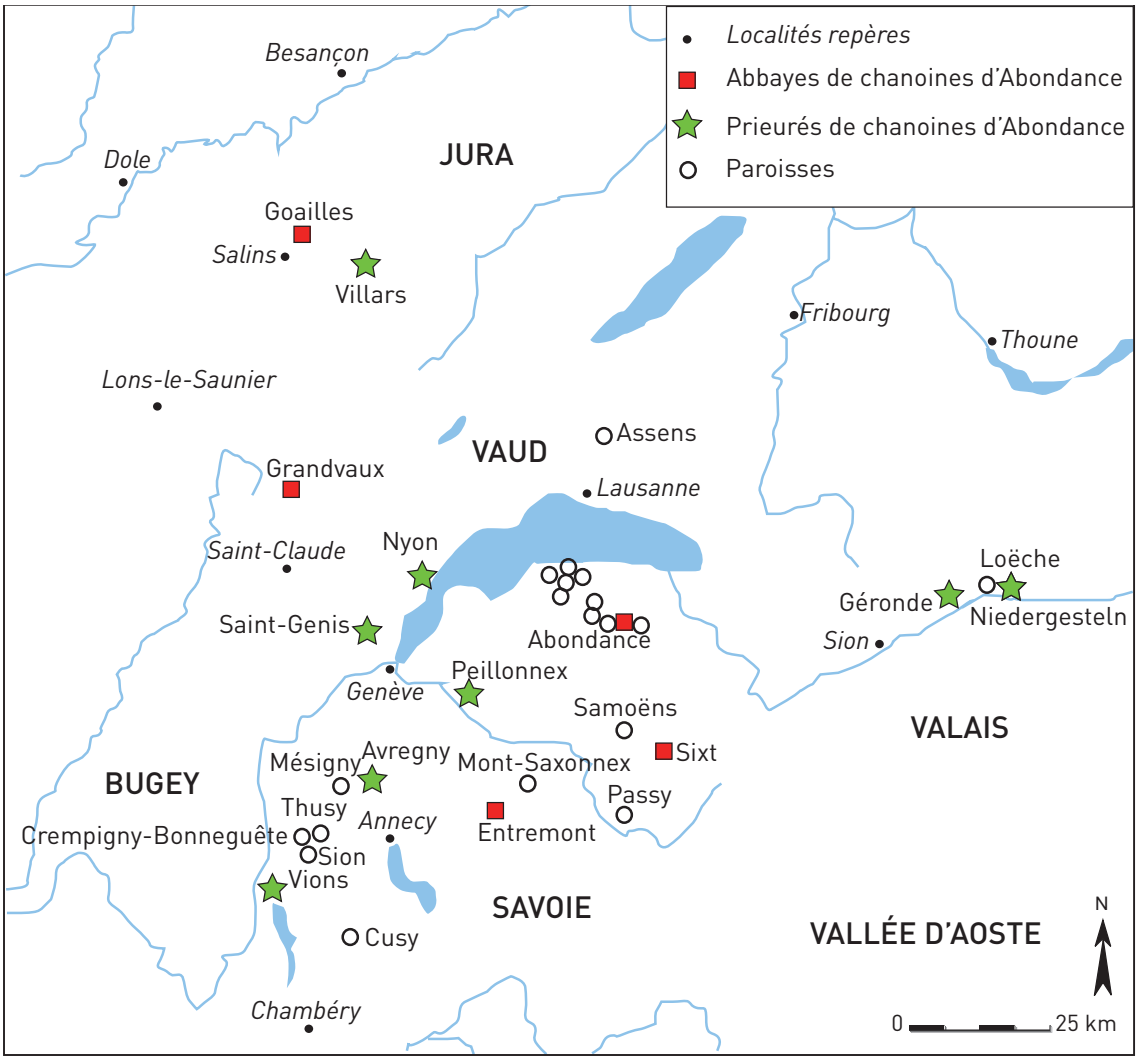


Fig. 54 : La congrégation d'Abondance vers 1250 (le nom des paroisses chablaisiennes n'apparaît pas en raison de leur trop grande concentration).

jusqu'au XVe siècle[83], tel Raymond de Cervens en 1310[84]. Ils en font de même plus tard au prieuré d'Illiez dont un autre Cervens, Guillaume, est prieur en 1364[85]. Dans le Jura, les difficultés s'accumulent en l'abbaye de Grandvaux : les conflits avec leurs voisins sont incessants[86] et les frères sont contraints de céder l'abbaye à l'église Saint-Oyend de Joux en 1244[87]. Abondance obtient alors en dédommagement les prieurés de Nyon, de Saint-Genis et d'Avregny, de même qu'une rente annuelle de 4 livres genevoises. À une date inconnue, mais antérieure à 1224, les chanoines reçoivent le prieuré de Vions en Chautagne de la part de l'abbé de Bonmont. Enfin, Abondance aurait également possédé un prieuré à Presinge en 1275, mais nous n'en avons trouvé aucune trace[88].

83 Ibid., p. 501.

84 AEV, AB Sierre, Pg 12.

85 AEV, AC Val-d'Illiez, D2.

86 Locatelli 1992, p. 367.

87 Ibid., p. 368.

88 DHS, Presinge.

En parallèle, la congrégation établit son influence sur un réseau d'églises paroissiales principalement situées dans la vallée d'Abondance et en pays de Gavot, mais aussi au nord du Léman et dans la région de l'Albanais (fig. 54). Dès 1138, l'abbé détient le patronage de l'église paroissiale d'Abondance ou de l'église secondaire de La Chapelle des Frasses[89]. Les chanoines entretenaient également des liens difficiles à caractériser avec ceux du Mont-Joux basés au prieuré de Meillerie en Gavot[90], avec lesquels ils transigent à propos de l'église d'Évian en 1147. Ils reçoivent de l'évêque de Lausanne l'église d'Assens. Au début du XIIIe siècle, ils renforcent leur présence en pays de Gavot en obtenant une chapelle à Amphion en 1209, puis l'église de Neuvecelle et la chapellenie de Maraîche en 1211. En 1221, Hugues de Charrières cède à Abondance ses droits sur l'église de Cusy en Albanais. Inévitablement, un conflit s'élève en 1218 entre l'abbé et l'évêque de Genève à propos de la nomination des desservants de La Chapelle des Frasses et de Passy, réglé l'année suivante par un compromis qui incluait également celle d'Évian. Enfin, une bulle de 1250 confirme l'autorité de l'abbé d'Abondance sur les églises paroissiales d'Abondance, de Vacheresse, Chevenoz, Larringes, Féternes, Évian, Maraîche, Publier, Thusy et Passy, et sur la présentation et la résignation de leurs desservants. Quant aux frères du Mont-Joux, ils détenaient en pays de Gavot les églises de Meillerie, Thollon et Marin pour lesquelles ils avaient transigé avec l'évêque en 1191[91] et obtinrent plus tard Novel[92]. Cette multiplication des obligations pastorales impliquait une communauté canoniale suffisamment nombreuse pour assurer le service de ces dix églises en 1250, sans dépeupler la maison mère ou au moins douze religieux devaient vivre, ou un recourt à des séculiers. On constate en tout cas que là où la *cura animarum* se concentrait, en pays de Gavot et dans la vallée d'Abondance, les chanoines augmentaient leurs possessions.

89 La Chapelle des Frasses devient une paroisse indépendante peu avant 1443 (Binz 1973, p. 238).

90 Bochaton 2020, p. 189.

91 Gremaud, n° 181.

92 Bochaton 2020, p. 45.

3.1.3. Le temporel de l'abbaye

Dans les premiers temps, c'est essentiellement à Larringes et à Féternes, paroisses situées au sud-ouest du pays de Gavot et donc au plus près de la vallée d'Abondance, que la documentation conservée mentionne des donations (fig. 55) : en 1121, les Neuvecelle y échangent contre 30 sous mauriçois l'ensemble de leurs biens en vallée d'Abondance au prieur Rodolphe ; en 1123 et 1127, les chanoines augmentent leurs possessions à Féternes. En 1170, c'est à Larringes que le comte Humbert de Savoie leur échange des biens pour régler un désaccord. Entre 1171 et 1188, ils entrent en possession de biens un peu plus loin, dans les paroisses lacustres de Maraîche et de Saint-Gingolph, ainsi qu'à Massongy. À la même époque, ils achètent à Guillaume de Féternes les dîmes de Larringes et d'Évian. En 1196, le chevalier Girold de Langin leur donne encore des dîmes à Larringes. Vers 1200, Pierre de Ballaison leur relâche des dîmes à Vinzier et à Chevenoz. Dans le premier quart du XIIIe siècle, la communauté augmente ses possessions en pays de Gavot : en 1210, elle obtient un moulin à Amphion, des droits abandonnés par les Cervens sur le village et les hommes de Saint-Gingolph ainsi que sur les dîmes d'Évian, de Larringes, de Vinzier et de Chevenoz. En 1213, elle reçoit encore des dîmes situées à Thusy et Chevenoz. Puis, en 1225, le chevalier Aymon de Lugrin lui cède ses dîmes d'Amphion et de Publier. À son tour, Isabelle de Bex, dame de Saint-Paul, offre un certain nombre de droits à Maraîche en 1210 puis à nouveau en 1218. En 1212, les chanoines achètent la moitié de la montagne d'Ubine, reçoivent les droits de Pierre Blanc de Larringes sur les alpages d'Oche en 1217 et transigent avec le comte de Savoie à propos des alpages de Monthey et d'Abondance en 1224. En 1222, ils reçoivent du comte de Savoie un homme de Vacheresse et en 1225 une terre à Mésinges. Cette tendance s'affirme dans le second quart du XIIIe siècle avec de nombreux achats ou dons situés dans la partie sud-ouest du pays de Gavot, à Larringes, Féternes, mais également Publier et Champanges. Il s'agissait principalement de terrains, même si la mention de vignes apparaît pour Publier. Les chanoines acquièrent

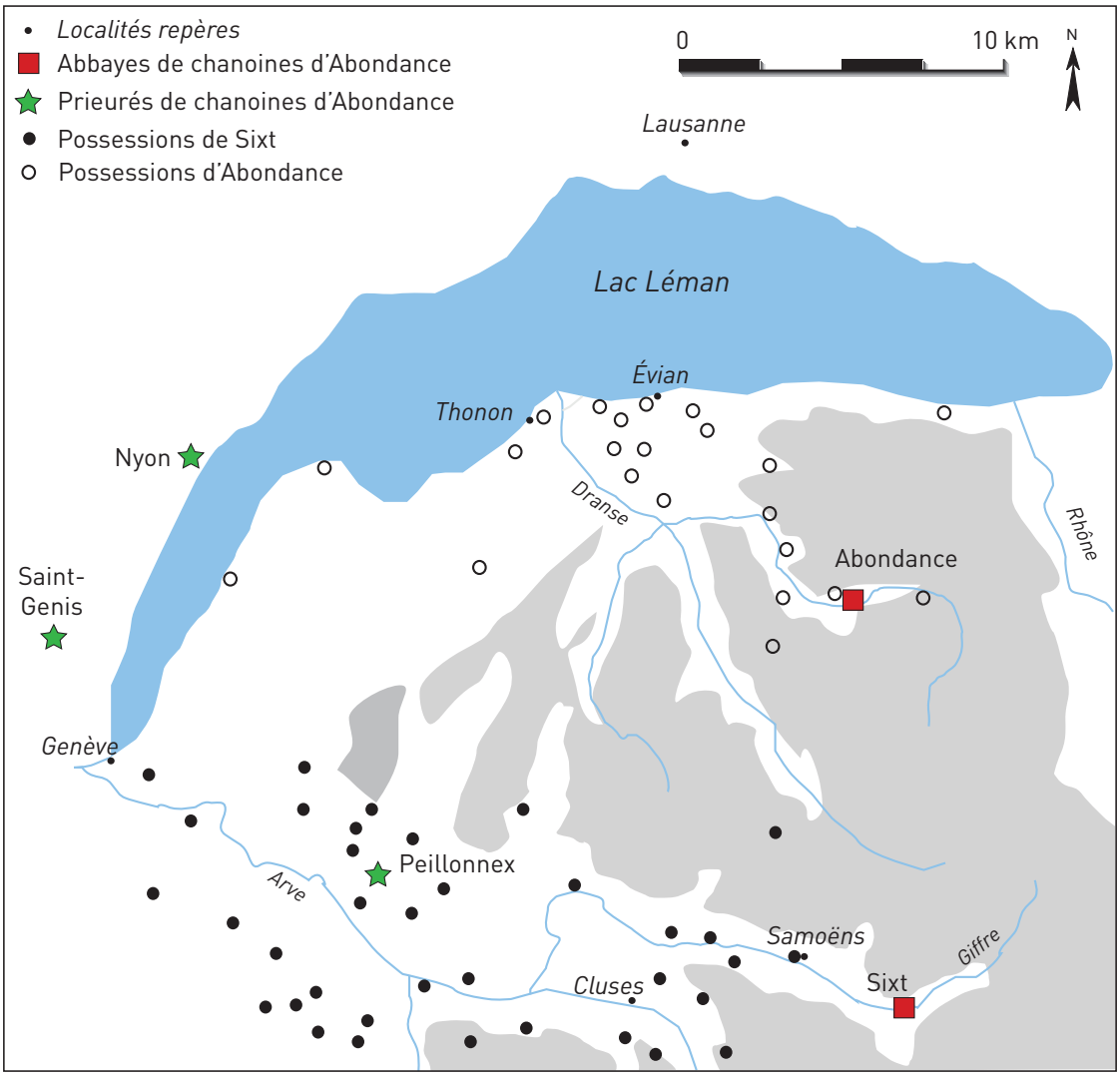


Fig. 55 : Les possessions d'Abondance dans le Chablais et de Sixt dans le Faucigny et le Genevois.

de nouveaux revenus à Saint-Gingolph et obtiennent des droits sur les hommes de Trossy à Bernex et de Praubert à Saint-Paul grâce aux familles d'Allinges, de Bex, de Blonay et de Faucigny. Dans la vallée, ils augmentent leurs droits sur les hommes, les dîmes et les alpages de Bonnevaux, Vacheresse, Drouzin et Chevenoz. Plus loin, ils reçoivent des biens variés à Sévrier en Genevois, à Marclaz près de Thonon, à Aigle, à Crans, Collonges et Tougues. Les sources de la seconde moitié du XIII[e] siècle confirment l'accroissement des possessions de l'abbaye en pays de Gavot et à Féternes, Champanges et Bernex, mais surtout à Maraîche près de Neuvecelle.

La communauté menait donc une habile politique d'expansion. Les nouvelles maisons étaient fondées dans les «déserts» préalpins de l'ancien diocèse de Genève – les abbayes de Sixt et d'Entremont –, mais aussi du diocèse de Besançon – les abbayes de Grandvaux et de Goaille – ou dans le Haut-Valais. En revanche, les chanoines d'Abondance ne vont pas dans la vallée d'Aoste, la vallée du Rhône chablaisien et dans le pays de Vaud, qui sont des régions déjà densément occupées par les frères du Mont-Joux, car situées sur la route du col du Grand-Saint-Bernard et de Rome. Les maisons cédées étaient en revanche localisées près des villages ou des petites agglomérations, tels

Peillonnex, Nyon ou Vions. Quant au temporel, il se répartissait au plus près des églises paroissiales, c'est-à-dire principalement dans la vallée d'Abondance et le pays de Gavot, qui offraient des produits du pastoralisme, de l'agriculture, de la viticulture et de la pêche. Cette homogénéité dans l'expansion spirituelle et matérielle visait évidemment à faciliter les collectes de denrées ou d'argent et leur rapatriement à l'abbaye mère pour entretenir l'ensemble de la communauté.

3.2. La communauté d'Abondance

L'abbaye d'Abondance abritait une communauté de treize religieux, douze chanoines et un abbé, ainsi que de nombreuses autres personnes, hommes et femmes, qui gravitaient autour d'eux et que l'on connaît très mal. En effet, seules de rares sources écrites les mentionnent, sans jamais donner d'information sur leur identité et la plupart du temps sans préciser leurs rôles.

3.2.1. Les abbés

Les abbés sont les membres les mieux connus de la communauté, mais leurs dates exactes d'abbatiat ne sont pourtant pas toujours cernées avec précision[93]. De même, les données relatives à leurs charges, leur influence et leurs prérogatives au sein de la congrégation et en-dehors ne sont pas si nombreuses. L'absence d'actes évoquant l'élection des abbés conventuels avant le XVI^{e} siècle ne permet pas de connaître dans le détail le processus de nomination des supérieurs d'Abondance. En revanche, la comparaison entre ces données de l'époque moderne et les élections tenues dans d'autres maisons au Moyen Âge autorise quelques hypothèses.

On ignore comment se déroule précisément l'élection des abbés d'Abondance à l'époque médiévale. La seule mention trouvée dans les archives indique en 1161 que « Les frères d'Abondance prendront aussi conseil auprès de l'abbé de Sixt lors de l'élection de leur propre abbé »[94]. Par conséquent, quelques comparaisons avec d'autres maisons ou congrégations canoniales s'imposent, en particulier avec Saint-Maurice. Là, les élections sont le fait d'une assemblée dirigée par les plus anciens et les plus sages parmi les religieux ; en cas de divergences, on désigne quelques chanoines suffisamment dignes de confiance pour trancher[95]. En 1286, l'abbé Pierre de Sigismond décède le 25 septembre et, dès le lendemain, les frères réunis capitulairement choisissent une date – le 18 octobre, soit un peu plus de trois semaines plus tard – pour procéder à l'élection[96]. Ce jour-là, trois dignitaires sont nommés parmi eux – le sacristain, l'aumônier et le chantre – pour élire « la personne qu'ils voudroient, qu'elle fût du corps du chapitre ou qu'elle fût étrangère ». Les trois dignitaires s'isolent alors avant d'élire un chanoine du Mont-Joux, qui était prieur de Saint-Bernard-de-Troye en France. Ils missionnent ensuite deux procureurs afin d'en informer l'élu. La procédure se répète en 1313 : quatre chanoines sont appelés parmi les membres du chapitre conventuel et élisent l'abbé[97]. À Saint-Ruf, « le choix du nouvel élu [était laissé] à un groupe de chanoines à la composition variant selon les textes »[98], mais eux-mêmes désignés par l'assemblée des prieurs. La procédure est encore la même à Saint-Victor[99]. Au vu de ces comparaisons, on peut imaginer qu'à Abondance, on procédait de la même manière. Par ailleurs, nul droit de regard de l'évêque ou du chapitre de Genève n'est connu, contrairement à l'élection des abbés de Filly[100]. Un document de 1550

93 Voir annexe n° 1.

94 Delerce 2019, n° 22.

95 Coutaz 1997, p. 303.

96 AASM, CHA3/1/1.

97 AASM, CHA3/1/2.

98 Veyrenche 2019, p. 488.

99 Jocqué 1991, p. 64.

100 D'après un accord passé en 1258, le couvent de Filly devait prévenir le chapitre de Genève huit jours avant

mentionne une bulle pontificale datée de 1218 qui garantissait aux chanoines d'Abondance la liberté d'élire leur abbé[101]. Cette bulle n'a pas été retrouvée, mais elle indique que l'abbaye avait été exemptée de l'autorité de l'évêque, ce qui ne semble pas être le cas de Sixt. À partir du XVe siècle, les abbés sont désignés par les ducs de Savoie qui reçoivent ce privilège de Rome. Toutefois, certains «abbés élus» apparaissent dans les textes, tels Antoine de Langin en 1473[102] et Guigues d'Arlod en 1490 à Abondance[103]. Il s'agit de chanoines qui sont choisis par leurs frères pour les diriger malgré la nomination des commendataires. Et comme pour leurs prédécesseurs, leur mode d'élection demeure inconnu. L'invasion valaisanne du XVIe siècle rétablit les abbés conventuels en soustrayant le territoire au duc de Savoie. Les deux élections qui ont lieu entre 1536 et 1569 sont documentées par des actes notariés. À Abondance en 1536, pour l'élection[104] de Dominique Ciclati, les onze chanoines sont «assemblés capitulairement au son de la cloche [...] après la messe du Saint-Esprit, vers dix heures avant midi»[105] et se décident pour celui qui est alors prieur claustral. Ils entonnent ensuite des chants, sonnent les cloches et se rendent dans l'église où ils font obédience à l'élu. Au cours de l'élection de Claude de Blonay en 1550, l'abbé est mené «à l'église au chant du *Te Deum*, au son des cloches» où il est mis en possession de l'église par la tradition du verrou de la porte d'entrée principale, par l'embrassement du grand autel, par une grande messe officiée sur le même autel, par l'obtention de la crosse soit bâton du berger, par «l'apposition» dans le banc abbatial qui se trouve près du maître-autel et dans le second siège – une stalle? – dans le chœur, et dans sa partie droite[106]. Cette cérémonie est reproduite plus d'un siècle plus tard, en 1677 quand l'abbé commendataire de Cagnol prend possession de l'abbaye de Sixt : devant les chanoines et tout le peuple assemblé après la grand-messe, le nouvel abbé est «conduit en la grande porte de l'église qui lui a été ouverte, il en prend la clé, sonne les cloches, embrasse le maître-autel, touche les évangiles et est mis ensuite en la place abbatiale sans opposition»[107]. Les élections antérieures à l'époque moderne devaient donc se dérouler comme à Saint-Maurice : les chanoines du Moyen Âge se retrouvaient certainement dans la salle du chapitre et, une fois l'abbé élu, se rendaient en procession à l'église, au son des cloches, pour installer l'élu dans le chœur et remercier le Seigneur en entonnant le *Te Deum*[108]. La cérémonie s'étoffe probablement à l'époque moderne avec la remise des clés, l'apposition des mains sur l'autel, les évangiles, les cordes des cloches et enfin par la publication de l'élection sur les places de la communauté paroissiale. Ainsi, ces quelques informations nous permettent de supposer que le mode d'élection des abbés au XVIe siècle découlait de l'époque médiévale.[109]

Une fois élus, les abbés arborent des signes visibles de leur charge. Celui d'Abondance possède un sceau au moins depuis 1174/1175, date à laquelle Girod l'utilise à Salins[110]. Le sceau de

l'élection du nouvel abbé et accueillir au moment de l'élection deux de ses chanoines qui vaudraient quatre voix. Après son élection, l'abbé de Filly doit se rendre à Genève et dans les mains du chapitre promettre «sujétion, obéissance et respect perpétuel au siège épiscopal de Genève» (Gonthier 1892, p. 17 et 25). Le même type d'accord est passé entre le chapitre et le prieuré de chanoines réguliers de Satigny près de Genève en 1290 (Lullin, Le Fort 1866, n° 1314).

101 Foras (de) 1897, p. 8.

102 Armorial..., Langin.

103 Foras (de) 1897, p. 4.

104 La vallée d'Abondance est alors sous la domination des Valaisans.

105 Foras (de) 1897, p. 4.

106 Ibid., p. 7.

107 Chapelle 2013, p. 32, d'après ADHS, 4H65.

108 AASM, CHA3/1/1. En 1286, lors de l'élection de l'abbé Girard, un frère du Mont-Joux qui n'est pas à l'abbaye au moment de l'élection, les chanoines acceptent unanimement ce résultat, puis se rendent au chœur, font sonner les cloches et chantent «comme de coutume» le *Te Deum*. En 1463, lors de l'élection de l'abbé Guillaume Bernardi, les chanoines font sonner les cloches et chantent le *Te Deum* (AASM, CHA3/1/4).

109 Voir l'élection de Martin Duplâtre en 1572 (AASM, CHA3/1/7).

110 Galbreath 1927, p. 43-44, d'après AASM, CHA57/2/003-1. Le sceau en forme de navette est ainsi décrit : «L'abbé de face, assis sur un banc, nu-tête, tenant sa crosse en biais et une croix». La légende théorique précise : «+ . SIGILLUM :

Raymond est conservé sur deux documents : l'un sur un acte de 1268[111] et l'autre sur un acte de 1292[112].

Deux sceaux du XV^e siècle sont connus : ce sont ceux de l'abbé Guillaume de Lugrin, le premier datant de 1420[113], le second, plus élaboré, de 1432[114]. Un sceau moderne est préservé aux archives d'état du Valais : il s'agit de celui du commendataire Jean-François de Valpergue apposé en 1512[115]. Mentionnons également les *pontificalia*, dont on sait qu'ils avaient été accordés aux abbés d'Abondance et dont ceux de Sixt jouissaient en raison du droit coutumier[116], telles la crosse et la mitre conservées dans le trésor de Sixt. Par ailleurs, les abbés disposaient dans le sanctuaire des églises et dans le chœur liturgique, dans le réfectoire et peut-être dans la salle capitulaire, d'une place ou d'un siège particulier.

GIR [ ] LD [ ] BSTIS : HABUNDANTIE».

111 Ibid., p. 43-44. Le sceau en forme de navette est ainsi décrit : «L'abbé de face, debout sur un petit piédouche, tenant un livre et sa crosse dont les deux bouts empiètent sur la légende». La légende théorique précise : «[ ] REIMONDUS. ABBATIS HABONDACII [ ]».

112 ADHS, SA77 Évian 11. Enregistré dans la base www.sigilla.org, le sceau en forme de navette est ainsi décrit : «L'abbé debout, de face, tient de la main droite une crosse dont la volute est tournée à l'extérieur et de la gauche un livre contre sa poitrine». La légende transcrite précise : «+ S : REIMONDI. ABBATIS HABONDA(n)CI / E».

113 ACVD, C XXII NF05149 C XIII d 86 (fonds du prieuré de Nyon). En forme de navette, le sceau représente une Vierge à l'Enfant debout dans une niche encadrée de pinacles et surmontée d'un dais. En dessous et dans une seconde niche se trouve l'abbé, mitré et portant sa crosse tournée vers l'extérieur, qui regarde la Vierge. Il est entouré de ses armoiries accrochées sur un mur régulièrement appareillé. La légende est illisible.

114 ACVD, C XXII NF05149 C XIII d 105 (fonds du prieuré de Nyon). Mal conservé, le sceau représente une Vierge à l'Enfant debout dans une niche encadrée de pinacles. En dessous et dans une seconde niche se trouve l'abbé agenouillé les mains jointes, mitré et portant sa crosse tournée vers l'extérieur, qui regarde la Vierge. Il est entouré de ses armoiries. La légende a presque entièrement disparue.

115 AEV, Augustin de Riedmatten I, Pg 7.

116 Rannaud 1916, p. 102-103.

3.2.2. Les chanoines

À l'ombre des abbés, les chanoines d'Abondance sont bien moins connus. Seuls leurs origines et leurs effectifs peuvent être grossièrement ébauchés à partir de la fin du Moyen Âge. Il apparaît que le recrutement des frères était principalement régional et que les douze places n'étaient pas toujours occupées. En 1430, les religieux sont seulement neuf[117]. Leur nombre passe à treize six ans plus tard en 1436[118], puis dix en 1443. À Sixt, ils sont six à être mentionnés en 1450[119], tandis que la communauté d'Entremont oscille entre cinq et six chanoines entre 1460 et 1479. La fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle voient la situation se rétablir à Abondance, Sixt et à Filly. Le nombre de chanoines de Sixt passe à quatorze en 1481 au moment de la visite pastorale. Il faut probablement compter deux vicaires dans ce chiffre, mais la progression n'en demeure pas moins importante et va peut-être de pair avec une réduction du temps du noviciat, une reprise démographique, mais aussi avec l'augmentation des revenus de l'abbaye. En 1487, les frères d'Abondance sont dix, tout comme ceux de Filly en 1518. Les effectifs sont plus fournis au cours du XVI^e siècle : à Abondance, ils se maintiennent à onze chanoines, et douze à Sixt. En revanche, ceux de Filly se réduisent à sept au moment de l'invasion bernoise de 1536. L'idéal de douze chanoines dépend donc de plusieurs facteurs : les crises démographiques dues aux résurgences de la peste, la possibilité ou la volonté de recruter et de former des novices, la bonne santé économique de l'abbaye, mais aussi l'influence des gouvernants et des évêques.

Les chanoines constituaient un chapitre qui possédait son propre sceau. Celui de la première moitié du XV^e siècle est connu par deux exemples datés de 1420 et 1432[120]. En

117 Gonthier 1900, p. 206.

118 Ibid., p. 206-207.

119 ADHS, 4H30.

120 ACVD, C XXII NF05149 C XIII d 86 et 105 (fonds du prieuré de Nyon). La légende indique «SCE.MARIE [ ]ABUNDANTI [ ]».

forme de navette, il représente une Vierge auréolée et trônant, tenant de son bras gauche le Christ qui pose sa paume sur sa poitrine, et dans la main droite ce qui pourrait être une fleur de lys. Parmi ce chapitre se trouvaient des dignitaires, c'est-à-dire des chanoines qui occupaient un office. En comparaison avec le riche fonds de l'abbaye voisine de Saint-Maurice, pour laquelle de nombreux documents anciens dévoilent l'éventail des offices confiés aux religieux, les archives conservées d'Abondance, et en particulier de Sixt, les évoquent peu. Par exemple, l'acte de fondation du prieuré d'Abondance mentionne à lui seul, au nombre des frères de Saint-Maurice présents, sept officiers[121]. S'agissant de la congrégation d'Abondance, les données disponibles sont moins nombreuses. Nous pouvons malgré tout tenter de restituer l'organisation interne de la communauté canoniale en s'appuyant sur celles bien connues de Saint-Ruf et de Saint-Victor, ainsi que sur celle de Saint-Jean-des-Vignes et de Barnwell. Les nouveaux statuts d'Abondance rédigés en 1459 rappellent en introduction qu'il existe :

[...] un nombre établi, distinct et déterminé de religieux et de convers pour la célébration du culte divin ; pour ces religieux et convers de l'abbaye et les autres officiers du même monastère et certaines autres personnes, ont été prévues des prébendes, des portions et redevances arrêtées et claires dues aux mêmes[122]

Les statuts précisent également les obligations des uns et des autres. L'abbé Piccard, qui a partiellement transcrit ce document aujourd'hui introuvable, ne mentionne pas l'ensemble des dignitaires interrogé pour sa rédaction : on apprend seulement que le cellérier et son grainetier étaient soumis à l'abbé[123], tout comme le portier[124]. C'est essentiellement le rôle du pitancier qui est développé le long de ces pages. Le cuisinier, qui était un convers étranger[125], mais dont on ignore l'origine, dépendait du pitancier, lui-même aidé par un homme en charge de la surveillance de la quantité de viande distribuée aux chanoines[126]. Les tâches du sacristain étaient également précisées[127] : il avait sous sa direction les personnes qui confectionnaient les chandelles et les torches[128]. Un hospitalier[129] et un aumônier, ce dernier désigné chaque année parmi les religieux ou les séculiers de bonne réputation[130], étaient responsables de l'accueil des hôtes, des aumônes et des cinq donnes annuelles[131]. Aucune mention de camérier ni de vestiaire n'apparaît dans ce document, alors que plusieurs personnes chargées de l'entretien des vêtements et des chaussures sont évoquées. Le cumul d'offices était pratiqué : en 1411 Berthet de Charrières était à la fois procureur de l'abbé, prieur de Vions et curé de deux églises paroissiales. En 1443, Vitelleschi enjoignait aux chanoines de mieux se répartir les offices[132]. Le pitancier, qui était aussi curé de Publier, devait choisir entre les deux, tout comme le prieur d'Illiez qui était également infirmier d'Abondance. Les abbés ne séjournant pas toujours dans leurs couvents, ils étaient représentés par des prieurs claustraux ou des procureurs, qui apparaissent ici ou là dans la documentation, mais seulement à partir du XV^e^ siècle. Ils veillaient au bon déroulement de la vie com-

121 Delerce 2019, n° 2 le prévôt, le sacristain, le chantre, le *magister*, le médecin, le sénéchal et l'échanson.

122 Piccard 1905, p. 19 : « *institutus distinctus et determinatus religiosorum et conversorum ad divinum cultum celebrandum numerus quibus abbati religiosis ac conversis ac aliis ipsius monasteri officialibus* ».

123 Ibid., p. 21.

124 Ibid., p. 46.

125 Ibid., p. 35.

126 Ibid., p. 24.

127 Ibid., p. 44-45.

128 Ibid., p. 38.

129 Ibid., p. 29.

130 Ibid., p. 44 : « *Item quod eligatur per abbatem et conventum omni anno unus religiosus vel alia persona secularis proba quae det quotidie et eroget eleemosinam de decima panis in liturno hospitalis [...]* »

131 Il s'agit de distributions de nourriture lors de certaines fêtes religieuses.

132 Mercier 1885, p. 342-343.

munautaire et liturgique, aidés par les sacristains. Après la mise en commende, ce sont les prieurs claustraux, également appelés abbés élus, qui dirigeaient au quotidien.

Il reste néanmoins difficile d'ébaucher le tableau précis des offices, comme il a été proposé pour Saint-Ruf, Saint-Victor ou Saint-Jean-des-Vignes. On ignore par exemple tout des activités intellectuelles des chanoines d'Abondance : certes, les bibliothèques sont connues pour l'époque moderne, et un bibliothécaire est prévu à Sixt par les constitutions de 1618, mais on ne sait ni comment ni par qui les livres des abbayes étaient gérés à l'époque médiévale. Certains chanoines s'occupaient-ils d'en copier, notamment dans le chauffoir ? Ce pan de vie canoniale reste à étudier.

3.2.3. Convers et converses

Établies dans de relatifs « déserts », les communautés canoniales comme d'autres « deviennent rapidement un centre d'attraction pour tous ceux qui recherchent une vie plus parfaite [...] des familles entières quittent le monde pour mener avec ces solitaires une vie plus évangélique et plus pauvre »[133]. Parmi ces laïcs se trouve la main-d'œuvre nécessaire à la construction de leurs bâtiments, celle qui assure leur suffisance alimentaire, mais aussi des colons pour peupler et mettre en valeur les terres non exploitées[134]. D'après l'accord de confraternité signé entre Saint-Maurice et Abondance en 1156, lesccha-noines d'Abondance ne travaillaient pas[135] ; ce sont donc probablement les convers qui s'occupaient de la production de nourriture. On sait peu de choses d'eux, car un seul document mentionne individuellement ces frères convers ou sœurs converses : il s'agit du nécrologe de la congrégation. Les exemplaires d'Abondance[136] et de Sixt[137] recensent les noms de ces personnes rattachées ou non à des communautés canoniales. Arnaud Delerce y a comptabilisé au total environ trois cent vingt convers et un peu moins de soixante-dix converses[138]. Leurs tâches devaient être variées : travaux domestiques à l'intérieur de l'enclos, dans les champs et dans les dépendances, accueil des hôtes, etc. Néanmoins, il demeure impossible de se prononcer en détail sur leurs origines, leur condition et leur quotidien. Seuls de rares actes permettent d'éclairer quelque peu leur vie au sein des abbayes.

Les convers ne sont pas mentionnés lors de la première réunion du chapitre général d'Abondance et ils ne devaient pas avoir le droit d'y assister[139]. Néanmoins, et comme à Cluny, ils devaient participer aux offices, aux processions et aux messes privées[140]. Il est également probable qu'ils vivaient dans des espaces séparés. L'étude des bâtiments n'a pas permis d'apporter de complément à ce propos. Le nombre de convers et converses décroît certainement tout au long du Moyen Âge ; au milieu du XV^e siècle, ils sont remplacés par des employés laïcs. Cependant, le cas de l'entrée en religion de Jeanne de Neuvecelle en 1530 pourrait se rapporter à une activité hospitalière délocalisée des chanoines d'Abondance. Jeanne « la jeune » est la dernière fille du seigneur de Neuvecelle Antoine qui teste le 4 avril 1530[141]. Ce document nous apprend que deux de ses sœurs aînées sont religieuses : Jeanne « l'aînée » est abbesse cistercienne du Lieu et Huguette est moniale à la chartreuse de Mélan. Le père de Jeanne lui lègue alors une somme d'argent

133 Dereine 1953.

134 Voir à ce sujet Carrier 2003.

135 Ripart 2015b, p. 167.

136 Cibrario 1848.

137 Gavard 1913.

138 Travail non publié mis aimablement à notre disposition.

139 À Saint-Ruf, les convers « étaient exclus des cérémonies de profession canoniale, d'élection abbatiale et de création des offiers [...] Au chapitre quotidien comme au chœur, ils se plaçaient aux pieds des chanoines et ne mangeaient pas au réfectoire parmi ces derniers » (Veyrenche 2019, p. 181).

140 Constable 1973, p. 337.

141 Piccard 1916, p. 260-263.

et son trousseau au cas où elle se marierait. Pourtant, elle semble faire un autre choix et la même année est décrite comme « religieuse de l'abbaye de Marêche »[142]. Il faut sans doute comprendre qu'elle était devenue une converse d'Abondance et qu'elle servait dans la maison d'aumône qui dépendait du domaine de Maraîche à Neuvecelle. Jean Duret écrivait en 1940 :

Il existe, au sortir du village [de Maraîche], à gauche de la route qui conduit à Maxilly, une maison que l'on appelle de nos jours encore « la maison des Pères ». Cette maison abritait des sœurs hospitalières ; les voyageurs et les pèlerins y trouvaient nourriture et secours gratuits, ainsi qu'un asile pour la nuit[143].

Ce bâtiment se dresse toujours au lieu-dit L'Abbaye à l'est du domaine de Maraîche. La mappe sarde de Neuvecelle indique que dans les années 1730, elle appartenait encore aux religieux d'Abondance[144].

3.2.4. Le personnel laïc

Comme le déplorait Yannick Veyrenche[145] pour Saint-Ruf, la plupart des données que nous possédions « concernent surtout la vie menée par les frères de chœur [et] laisse dans l'ombre les laïcs, dont il est impossible d'apprécier le nombre »[146]. À Abondance, les statuts de 1459 mentionnent ce personnel salarié. Les chanoines chargés de rédiger ces statuts avaient interrogé l'ensemble de la communauté abbatiale, dont « les convers, les rendus, les domestiques, etc[147] ». À plusieurs reprises on parle des « *aliis personis* », des « *famulis et servitoribus ordinariis* », les « *redditis, famulis et servitoribus* » et encore des « *mercenariis et operariis* », qui œuvraient certainement à la restauration de l'abbaye après les deux incendies de la décennie 1440, et les « *servitoribus inferioribus* ». Parmi eux se trouvent des « prébendiers », c'est-à-dire un personnel mixte qui semble composer la majeure partie des domestiques mentionnés dans les statuts d'Abondance[148]. On observe alors que si les hommes pouvaient travailler dans les bâtiments conventuels, les femmes étaient cantonnées aux tâches extérieures[149].

Les abbés, chargés des affaires séculières, mais aussi des visites des dépendances, de missions diplomatiques et autres déplacements, étaient fréquemment absents de leurs abbayes et séjournaient dans leurs maisons de Maraîche, de Genève, de Lausanne, etc. Ils étaient assistés de familiers et bénéficiaient de moyens qui leur étaient dédiés à l'abbaye et en dehors. À Abondance, l'abbé Pierre est secondé par un clerc en 1255[150], tandis que Girard Dupas est accompagné de son serviteur Robert de Contamine au moment de son décès à Perpignan en 1408[151]. Le camérier de l'abbé est mentionné dans les statuts de 1459[152] et son secrétaire dans un acte de 1555[153]. À Saint-Maurice, le nombre des domestiques de l'abbé fut d'abord fixé à cinq personnes[154] puis à sept au milieu du XIVe siècle[155]. On ignore si ceux de la congrégation d'Abondance en avaient autant, mais c'est probable : en 1569, le duc de Savoie émet une lettre de sauvegarde pour l'abbé Claude de Blonay et ses « serviteurs, domestiques, grangers »[156]. Outre un clerc, un valet, une servante pour l'intérieur, il fallait aussi des accompagnateurs pour leurs voyages : peut-être un ancien chevalier devenu convers, comme on en trouve dans les nécrologes, mais

142 Duret 1940, p. 67.

143 Ibid., p. 67.

144 Bochaton 2018b, volume 2, p. 149.

145 Docteur en histoire médiévale de l'université Lumière Lyon 2.

146 Veyrenche 2019, p. 180.

147 Piccard 1905, p. 18-48.

148 Ibid.

149 À l'abbaye d'Aulps à la même époque, A. Delerce ne recense par de personnel féminin (Baud, Tardieu 2010).

150 Delerce 2019, n° 133.

151 Piccard 1900, p. 205.

152 Piccard 1905, p. 33.

153 AASM, LIB0/0/13/14.

154 Andenmatten 2015a, p. 191.

155 AASM, CHA68/1/10.

156 Foras (de) 1887, p. 9.

également un écuyer, un cuisinier, etc. Un palefrenier s'occupait peut-être des chevaux de la suite de l'abbé ; celui de Saint-Maurice pouvait en posséder cinq au maximum[157]. On connaît d'ailleurs l'existence d'une écurie à Abondance, située à proximité de la maison abbatiale, en 1640[158].

Parmi les serviteurs masculins mentionnés en 1459, on recense d'abord ceux qui sont employés pour traiter les affaires judiciaires, c'est-à-dire le juge et son clerc ainsi que le métral, qui apparaît à d'autres reprises dans la documentation. Lors des assises générales qui ont lieu au Pas d'Abondance, le juge et son clerc sont nourris par le pitancier. On ignore s'ils sont habitants de la vallée : si le métral travaille sans doute quotidiennement à l'abbaye, ce n'était pas nécessairement le cas des autres. Sont ensuite mentionnés les gardes et le portier qui, avec le sacristain, sont chargés de veiller à la fermeture des portes. Le barbier rase les religieux, les convers et les familiers, et saigne les malades. Certains serviteurs assistent les chanoines qui tiennent un office ou qui sont souffrants. Le cuisinier est secondé par un boucher et d'autres familiers non nommés. Les vêtements sont confectionnés par un tailleur et les chaussures par un cordonnier, mais ce dernier est un convers et fournit l'ensemble de la *familia* abbatiale. En dehors du couvent et d'Abondance, des serviteurs vaquent à leurs tâches : ceux qui s'occupent des animaux dans les écuries, tels les mulets et les chevaux. Le bétail est mené et gardé dans les alpages par sept pâtres, probablement dirigés par le maître vacher. Les muletiers conduisent les denrées et les outils là où c'est nécessaire, peut-être aussi les matériaux destinés aux restaurations en cours, tandis que faucheurs et faneurs travaillent dans les champs et que les tonneliers et les vendangeurs s'affairent à Maraîche. On trouve enfin ceux qui curent les canalisations et ceux qui portent les croix lors des processions à Abondance et jusque dans les alpages, comme à Cluny au XI^e^ siècle.

157 AASM, CHA68/1/5.

158 ADHS, 1H3.

À la même époque, les femmes sont nombreuses à être employées par les chanoines, mais leur statut n'est jamais précisé. Leurs activités, quand on les explicite, n'impliquent pas d'entrer à l'intérieur des bâtiments conventuels, mais seulement dans l'enclos. Elles sont lingères et entretiennent et lavent les habits des membres de la communauté ainsi que les différents linges, dont les vêtements liturgiques. Elles travaillent au lavoir qui se trouvait peut-être dans la partie orientale de l'enclos : on connaît en effet dans cette partie de l'abbaye des fontaines et des latrines, que l'on ne sait pas où localiser exactement, mais qui attestent d'arrivées d'eau depuis le mont Jorat. Toutefois, il est également possible que ce lavoir se soit trouvé à l'extérieur et près de la Dranse. En revanche, l'activité des boulangères et des fournières se déroulait bien à l'intérieur de l'enceinte : bien qu'isolé du couvent à cause des risques d'incendie, le four se trouvait à proximité de la cuisine. Ces femmes étaient chargées de moudre le blé et de préparer les pains ; à Abondance, elles étaient dirigées par une « maîtresse des fournières », mais il existait aussi un « maître ». Les femmes apparaissent encore dans les passages consacrés au troupeau et à l'agropastoralisme, mais le texte reste évasif : on sait seulement que certaines d'entre elles s'occupaient de certains outils, tout comme de la tonte des moutons et de la castration des animaux. Ces activités avaient certainement lieu en dehors de l'enclos, soit à proximité de l'abbaye, soit dans les nombreuses granges qui devaient accueillir le bétail sur le chemin des alpages. L'activité agropastorale des chanoines d'Abondance est mal connue, mais on sait qu'au XV^e^ siècle, le cheptel des religieux était important[159]. Des femmes étaient probablement employées dans les champs où elles devaient compter au

159 Carrier, Mouthon 2010, p. 230-231 : « [Les statuts de 1459 indiquent] le nombre maximal de bêtes que le pitancier de l'abbaye peut vendre chaque année de sa propre initiative, sans demander l'autorisation de l'abbé, soit deux taureaux, quarante vaches, quarante-huit génisses, vingt bœufs de deux ans, vingt veaux tendres, dix-sept ânes et ânesses, soixante-deux béliers châtrés, cent brebis et soixante-quatorze agneaux ».

nombre des faneurs et des faucheurs. D'autres encore participaient à la préparation de nourriture, telles les nettoyeuses de boyaux de porcs. Enfin, le sacristain de l'abbaye embauchait des hommes et des femmes pour produire les chandelles, les cierges et les torches. Quant aux couturières, dont la faiseuse de surplis, elles pouvaient travailler à leur ouvrage chez elle.

En revanche, les rares tâches domestiques mentionnées dans le couvent étaient confiées à des hommes : celui qui balayait le cloître et un autre qui entretenait les stalles du chœur avec de la cire. Étonnamment, les statuts n'évoquent pas de femmes qui auraient travaillé à l'hospice, peut-être en raison de sa situation à l'intérieur de l'enclos. Les laïcs représentent donc une part importante de la main-d'œuvre au service de l'abbaye d'Abondance. Ils sont issus des communautés paysannes qui grossissent à la faveur de la reprise démographique du XVe siècle.

3.3. Des tensions internes et externes

Durant le XIIIe siècle, Abondance est à la tête d'une congrégation dont le fonctionnement peut-être vaguement ébauché : existence d'un chapitre général dès le troisième quart du XIIe siècle, visites régulières des filiales chaque année ou tous les deux ans, modalités d'élections des abbés et des prieurs, autorité de l'abbé d'Abondance sur les autres, etc. Cependant, les premières tensions apparaissent après 1244 lorsque les chanoines désapprouvent l'abandon de Grandvaux contre quelques prieurés situés dans la région lémanique. C'est ensuite Goaille qui rencontre des difficultés tant financières qu'internes : l'abbé Renaud et son opposant sont alors tous deux excommuniés. Ces difficultés atteignent leur apogée dans la seconde moitié du XIIIe siècle et sous l'abbatiat de Raymond avec la perte d'Entremont. Le XIVe siècle est en revanche un temps d'apaisement. Abondance échange en 1331 le prieuré de Géronde, trop éloigné, contre l'église du Val d'Illiez, à charge d'y établir un prieur, deux chanoines, et un sacristain[160]. Les religieux vivent une période privilégiée : les nouveaux bâtiments sont grands et richement décorés, les frères accumulent les bénéfices et les dignités, et les abbés sont des hommes influents. Toutefois, les relations avec la communauté paysanne de la vallée se dégradent à propos du pouvoir judiciaire.

3.3.1. Le long abbatiat de Raymond

Si la rareté des sources empêche de bien connaître les abbés qui se sont succédé à la tête de la communauté durant son premier siècle et demi d'existence, Raymond est le premier dont le parcours peut-être esquissé. Élu vers 1267, il dirige la congrégation au moins jusqu'en 1296, soit pendant un peu plus d'une trentaine d'années. Auparavant chanoine du Mont-Joux, il apparaît dans la documentation vers 1245, quand il est fait prieur de Meillerie à la suite de l'éviction de son prédécesseur par les châtelains d'Évian et de Chillon[161]. Il demeure à la tête de cette maison plusieurs années et s'attire l'inimitié de certains membres de la famille voisine de Lugrin. En septembre 1267, il est mentionné pour la première fois comme abbé d'Abondance, au moment d'une vente d'Aymon de Lugrin à Aymon de Blonay, seigneur de Saint-Paul[162]. Trois ans plus tard, il assiste à une autre transaction concernant Aymon de Blonay[163]. Raymond reste investi dans les affaires du pays de Gavot, puisqu'il témoigne en faveur du prieuré de Meillerie à l'occasion d'un conflit entre les chanoines et le châtelain d'Évian en 1289[164]. En 1292, il appose son sceau sur l'acte de vente d'une vigne par des particuliers d'Évian au comte Amédée V[165]. Sans doute résidait-il régulièrement au domaine viticole de Maraîche situé à proximité d'Évian et de Meillerie.

160 Gremaud, n° 1622.

161 Bochaton 2020, p. 44.

162 ACVD, PP637 C/6/2/015.

163 ACVD, PP637 C/6/2/018.

164 Bochaton 2020, p. 44.

165 ADHS, SA77 Évian 11.

Les premières années de son abbatiat se révèlent compliquées. Dès 1272, des tensions avec la filiale jurassienne de Goaille sont réglées par arbitrage[166]. Raymond avait également été chargé par l'évêque de Genève de réformer en profondeur Entremont, la seconde fille d'Abondance, qui connaissait de graves difficultés à la même époque : il est donc directement fustigé par l'évêque Robert en 1279 lorsque celui-ci retire à Abondance l'abbaye d'Entremont pour la transférer à la congrégation augustinienne de Saint-Ruf de Valence. L'acte précisait que Raymond avait été chargé d'y mener une première réforme, mais que « faute d'y avoir apporté l'attention nécessaire », l'abbaye était désormais « ruinée au spirituel comme au temporel »[167]. Dans ce contexte, la visite de Sixt en 1282 témoigne peut-être d'une reprise en main de la situation[168]. Raymond intervient également dans des affaires en dehors de sa congrégation : en 1281, il est à Aoste en tant que procureur du comte de Savoie[169]. Après le décès de Robert de Genève en janvier 1287, son parcours diplomatique est mieux connu : la même année, il est à Genève comme témoin du nouvel évêque Guillaume de Conflans dans le conflit l'opposant au comte de Savoie[170]. En janvier 1288, il est arbitre à Filly[171], puis en 1289 au château d'Allinges[172]. En 1289, il assiste au synode provincial avec l'évêque de Genève[173]. En 1290, il est encore choisi pour régler le différend entre l'évêque de Genève et le comte de Savoie[174]. Enfin, en 1291, il en fait de même entre l'évêque et l'abbé de Saint-Maurice[175]. Raymond est mentionné pour la dernière fois à Meillerie en 1296[176]. Sa carrière est donc en demi-teinte : il apparaît d'abord comme un abbé insuffisant, incapable de réformer et de garder Entremont, puis comme un partenaire du nouvel évêque de Genève et une figure d'autorité à laquelle on fait appel.

3.3.2. Les droits de justice des chanoines

Comme les chanoines de Meillerie et de Sixt, les frères d'Abondance possédaient aux XII^e^ et XIII^e^ siècles des droits de justice, en l'occurrence sur les deux paroisses d'Abondance et de La Chapelle des Frasses[177], membres de la dotation initiale, mais aussi sur les paroisses de la moitié inférieure de la vallée d'Abondance et dans quelques localités du pays de Gavot. Au cours du XIV^e^ siècle, les abbés cimentent leur pouvoir dans la vallée en échangeant en 1369 avec le comte de Savoie Amédée VI ses biens et la juridiction de Vacheresse[178]. La même année, l'abbé Pierre de Lully achète à Guillaume de Chatillon son domaine de La Forclaz, l'omnimode juridiction et plusieurs personnes. Il acquiert encore de Jean-Étienne de Rivaz « en franc-alleu tous les hommes taillables, cens, revenus, etc. dus par ces hommes »[179]. En 1383, l'ensemble des propriétés d'Abondance à La Forclaz est finalement échangé à l'abbé d'Aulps contre ceux que ce dernier détenait en pays de Gavot – à Amphion et à Maraîche – et à Vacheresse[180], démontrant une volonté de regrouper les possessions. D'autres hommes et biens sont achetés à Bonnevaux d'Étienne de Colomelle[181]. On ignore toujours où se trouvaient les fourches patibulaires au Moyen Âge, mais celles du XVI^e^ siècle se

166 Delerce 2019, 167.

167 Ibid., n° 173.

168 Ibid., n° 176.

169 Duc 1908, p. 85.

170 Lullin, Le Fort 1866, n° 1257.

171 AEV, CII16ter.

172 Lullin, Le Fort 1866, n° 1279.

173 Binz 1973, p. 145. Voir à ce sujet L. Boisset, *Un concile provincial au treizième siècle. Vienne 1289. Église locale et société, 1973.*

174 Lullin, Le Fort 1866, n° 1306.

175 AASM, LIB0/0/15/348.

176 Bochaton 2020, p. 44.

177 Carrier 2003, p. 5.

178 Mercier 1885, p. 75.

179 AEV, Pierre de Rivaz, n° 6.

180 Mercier 1885, p. 121.

181 Ibid., p. 89.

dressaient à La Chapelle des Frasses[182] et peut-être à la frontière avec Abondance, au lieu-dit Les Passengués[183]. En pays de Gavot, les chanoines détenaient la haute justice à Saint-Gingolph[184] ainsi que la basse justice à Maraîche dont les peines corporelles, mais la mutilation des membres était réservée aux héritiers de la dame de Saint-Paul Isabelle de Bex[185]. Certains de ses descendants tentent de reprendre un peu de leur pouvoir perdu, dont Aymon qui conteste en 1266 les droits de l'abbaye à Maraîche[186], et Rodolphe qui conteste en 1342 la juridiction du couvent sur des taillables de Saint-Paul[187]. Le comte de Savoie semble régler ce problème dans les années suivantes en échangeant avec l'abbaye la juridiction de Vacheresse qu'il détenait contre celle de Saint-Paul, avant d'échanger cette dernière avec Jean de Blonay en 1363[188]. La paroisse lacustre de Saint-Gingolph appartenait à Abondance depuis le XII[e] siècle, puisque, dès 1203, le comte de Savoie défendait à ses châtelains de Féternes et d'Allinges de s'ingérer dans les affaires de l'abbé[189]. En 1322, les abbés étaient en possession des droits de justice entre le Locum et la pinède d'Eydiez[190], mais, à cette époque, les délinquants étaient conduits dans la vallée pour subir leurs punitions corporelles ou être exécutés. C'est le cas en 1319 d'un dénommé Jean Reynaud d'Aigle qui avait, d'après Jean Mercier, été surpris en flagrant délit de vol à Saint-Gingolph. Arrêté par les hommes de l'abbé, il avait été réclamé de force par le bailli du Chablais qui avait emmené le délinquant dans les prisons du comte. Une commission s'était réunie à la suite de la plainte de l'abbé et avait tranché en sa faveur : le truand devait être rendu aux religieux. Cependant, comme il était décédé lors de sa captivité, le nouveau bailli avait dû « faire un mannequin d'une seule tunique remplie de paille [...] transporté à Abondance où il fut jugé, condamné et livré aux flammes »[191]. On voit ainsi qu'à cette date encore, les délinquants étaient punis à Abondance et non pas à Saint-Gingolph. Les chanoines obtiennent néanmoins de faire construire des fourches patibulaires à Saint-Gingolph dans la seconde moitié du XIV[e] siècle : le *Sommaire des fiefs*[192] mentionne au 10 juin 1363 un document intitulé « Concession faite par le prince à l'abbaye d'Abondance du droit de construire des fourches pour l'exercice de la justice rière Saint-Gingolph ». Dès lors, les exécutions avaient lieu à la pinède d'Eydiez, dont les fourches patibulaires ont été retrouvées en 2018[193] (fig. 56). À l'inverse, dans la vallée, les droits de justice des religieux furent rapidement disputés par la communauté paysanne.

3.3.3. L'opposition de la communauté de la vallée

La communauté d'habitants des deux paroisses supérieures de la vallée d'Abondance dépendait entièrement de l'abbaye. Elle apparaît dans les textes dans la seconde moitié du XIII[e] siècle : ses conflits avec les religieux et leurs officiers, dans un contexte de pression démographique forte et par conséquent de précarité alimentaire[194], montrent les prétentions de la communauté à juger les criminels[195]. Un acte dressé le 16 juillet 1325 entre les habitants de La Chapelle des Frasses et les chanoines éclaire cet aspect de leurs relations : les habitants dénonçaient les excès des familiers de l'abbaye, en particulier des métraux et surtout les incarcérations arbitraires. On

182 Tinthoin 1980, p. 408.

183 Information aimablement transmise par Sylvie Maxit.

184 Lullin, Le Fort 1866, n° 486.

185 Delerce 2019, n° 158.

186 ACVD, PP 637 C/6/2/010.

187 ACVD, PP637 S/8/5/019.

188 ACVD, PP637 S/9/0/003.

189 Demotz 2000, p. 133.

190 Mercier 1885, p. 312.

191 Ibid., p. 82-83.

192 ADS, SA13.

193 Bochaton, Gaillard 2023.

194 Carrier 2004, p. 232.

195 Carrier 2003, p. 6.



Fig. 56 : Les fourches patibulaires de Saint-Gingolph (époque moderne) retrouvées en 2017 au Bouveret (Suisse).

convient alors qu'à l'avenir, aucune personne de la vallée ne serait emprisonnée « à moins qu'il ne s'agisse d'un voleur, d'un meurtrier, d'un traître ou d'un coupable de quelque grand crime passible de peines corporelles. Pour tout autre délit, il suffira de donner caution pour satisfaire ensuite à la justice »[196]. Le pouvoir des chanoines fut donc limité dès cette époque. Les tensions ne faiblissant pas, la comtesse Marie de Bourgogne est sollicitée pour les apaiser une première fois en 1420[197]. Néanmoins, elles reprennent avant 1425 lorsque les habitants refusent de payer l'auciège[198]. Les religieux recourent à l'intervention du duc Amédée VIII qui venait de leur octroyer le droit d'organiser une foire franche à La Chapelle des Frasses[199]. Malgré l'accord de 1425, le conflit s'envenime au point que le métral de l'abbaye est assassiné en 1429[200]. Un homme soupçonné du meurtre est arrêté, mais il est ensuite retrouvé pendu dans les prisons de Saint-Gingolph[201]. La communauté revendique alors le droit de punir ses criminels et l'obtient du duc, avec d'autres droits encore, qui lui sont si favorables qu'elle demande à son successeur le duc Louis de lui confirmer ces nouvelles chartes de franchise en 1439[202]. Seuls les habitants d'Abondance en bénéficiaient : en 1445, un voleur de Vacheresse était condamné à la pendaison par le juge de l'abbaye[203]. Les chanoines voient donc considérablement s'amenuiser leurs droits de justice au cours du Moyen Âge, mais ne se battent pas pour

196 Mercier 1885, p. 140.

197 Ibid., p. 142.

198 Ibid.

199 *MDSSHA*, t. XXIII, p. 364.

200 Mercier 1885, p. 144.

201 Ibid.

202 Mouthon 2006, p. 6.

203 Carrier 2003, p. 6.

les maintenir. Comme le précisait Nicolas Carrier, « à Abondance [l'exercice de la justice criminelle par les tribunaux paysans] n'est jamais vraiment contesté par les abbés » qui ne jouissent plus alors que d'une justice d'appel et de l'incarcération préventive dans certains cas seulement[204].

3.4. Vers la modernité

Au début du XV^e^ siècle, l'abbaye atteint son apogée. Les abbés sont des personnages influents qui fréquentent la cour comtale, puis ducale, et la cour papale. Les revenus sont importants : en 1443, ils se montent à 1 500 florins[205] et 100 de plus en 1471[206]. À la même époque, les chanoines d'Abondance sont mieux connus grâce à la meilleure conservation d'archives et les visites pastorales exposent une vie quotidienne assez éloignée de l'idéal des premiers temps du couvent. En parallèle, les tensions réapparaissent, causées cette fois par les prieurs de Peillonnex. L'intervention des Savoies se fait plus forte à partir de 1411, et leur patronage permet d'embellir le cloître par des peintures murales vers 1440.

3.4.1. Le recrutement des chanoines

Pour répondre à la question des origines des chanoines, l'étude des nécrologes n'est d'aucune aide : au cours des deux premiers temps, les membres de la communauté sont seulement désignés par leurs prénoms. Quelques toponymes apparaissent parfois à partir de la seconde moitié du XIII^e^ siècle : Pierre de Vercland, Guillaume de Fillinges, Alexia du Fayet, Turembert de Presinge, Guillaume de Viuz, Guillaumes des Clés, Jeanne de Lausanne, Guillaume de Bex, Aymon de Malval[207], etc. Ils démontrent un recrutement essentiellement régional, ce qui est toujours le cas aux siècles suivants, même si quelques noms de la Chautagne se rencontrent. Entre la seconde moitié du XV^e^ siècle et la moitié du XVI^e^ siècle, la composition du chapitre de l'abbaye est mentionnée à sept reprises dans la documentation archivistique, ce qui permet de connaître l'origine de certains chanoines ainsi que l'aire d'influence de leurs familles, dont certains membres sont cités dans le nécrologe pour avoir été enterrés à Abondance (tableau n° 1).

Il apparaît premièrement que certains patronymes nobles sont portés par plusieurs chanoines au cours de cette période d'un peu moins d'un siècle. La famille d'Arlod, originaire des bords du Léman, a compté plusieurs de ses membres parmi les frères d'Abondance. Après Aymon, curé de Nyon en 1411 puis de Féternes[208], Guigues fait quelques apparitions dans la documentation en raison des charges qu'il occupe au sein du couvent. Petit-neveu du chanoine Aymon et prieur claustral en 1471, il est, d'après l'armorial savoyard, encore vivant en 1492, date à laquelle il assiste à la rédaction du contrat dotal de l'une de ses parentes[209]. Il pourrait donc s'agir du même Guigues d'Arlod qui est en 1509 prieur claustral et abbé élu d'Abondance[210] au moins jusqu'en 1515[211]. L'homme aurait alors mené une belle carrière en occupant la première place après l'abbé commendataire plus de quarante-cinq années. À son décès, son neveu, également nommé Aymon d'Arlod, fonde une messe à célébrer sur son tombeau situé au-devant de la porte de l'église dans le cloître[212], un emplacement privilégié dans le couvent qui matérialise « l'accès à la maison de Dieu »[213]. Les Blonay, famille chablaisienne dont la branche dite savoyarde s'implante dans le pays de

204 Ibid., p. 7.

205 Par comparaison, les prieurés de Meillerie et de Peillonnex perçoivent tous deux 140 florins annuels (Kaeser 1975, p. 76).

206 Ibid., p. 75.

207 Cibrario 1848.

208 Armorial..., Arlod. Voir aussi Binz 2006, p. 348.

209 Ibid.

210 Mercier 1885, p. 161.

211 Ibid., p. 171.

212 Cibrario 1848, col. 369.

213 Baud, Tardieu 2014, p. 86.

Gavot dès le XII^e siècle et qui se fixe au cours du XIII^e siècle à Saint-Paul[214], est représentée par au moins trois personnes : Claude l'ancien, mentionné à Abondance entre 1509 et 1550, son neveu Claude le jeune, pitancier puis abbé entre 1550 et 1574, et leur cousin éloigné Charles-Bernard, qui meurt entre 1547 et 1550[215]. Les Jutigninge venaient de la région de Bex dans le Vieux Chablais et s'étaient alliés aux Blonay et aux Neuvecelle au XV^e siècle : Jacques de Jutigninge est sacristain de Peillonnex en 1443[216] et François de Jutigninge, Benoît et Louis étaient tous trois chanoines d'Abondance entre 1443 et 1509. Jean et Jacques de Bellegarde étaient issus d'une des plus anciennes familles du Faucigny, mais il n'a pas été possible d'établir leur lien de parenté exact. Les Saint-Jeoire, originaires d'une paroisse distante de Peillonnex de seulement une dizaine de kilomètres, comptaient plusieurs de leurs membres parmi les chanoines séculiers des cathédrales de Genève et de Lausanne, tandis que quelques-uns choisirent la congrégation d'Abondance, dont Aymon, le curé d'Yvoire et de Nernier Nicod et Jacquemin qui était prieur de Peillonnex avant 1517[217]. L'abbé Dominique Ciclati était Genevois et, d'après le nécrologe, le neveu de Nicod de Saint-Jeoire[218] par sa mère[219], et l'oncle du chanoine d'Abondance Amblard de Syons[220], natif de Cusy, l'une des paroisses détenues par l'abbaye[221].

D'autres chanoines non nobles, ou dont les familles accédèrent plus tard à la noblesse, venaient du Chablais et même parfois de la vallée d'Abondance, du pays de Gavot et de leurs abords, tels Jean Cachat, Humbert et Aymon Favre, François Bouvet, Philibert Cinquanthod, Jean Curdy, François du Lyaud, Simon Dunant et Pierre de Loys. Les Perrodet, dont l'origine n'a pas été identifiée, mais qui étaient peut-être de l'Ain, donnèrent à l'abbaye au moins deux membres : Aimon, prieur claustral en 1487, puis Jacques dès 1509, devenu sacristain en 1536 et qui occupait toujours cette position en 1550. On peut donc en conclure que le recrutement des religieux se faisait partiellement dans les régions voisines de la vallée et du pays de Gavot : Bas-Chablais et Genevois, Faucigny et Vieux-Chablais, et que ces hommes provenaient soit des mêmes familles (oncles, neveux, cousins), soit de familles alliées. Toutefois, on dénombre aussi quelques chanoines originaires de la Chautagne, tel Berthet de Charrières, prieur de Vions en 1411, et des membres de la famille de Mareste tels Pierre, procureur de l'abbaye en 1379 et Amédée, prieur de Vions en 1404[222]. Les recrutements dans cette région éloignée de la vallée d'Abondance étaient facilités par la présence de ce dernier prieuré.

214 Bochaton 2016.

215 Armorial..., Blonay.

216 Gavard 1901, p. 50.

217 Armorial..., Saint-Jeoire.

218 Cibrario 1848, col. 335.

219 Gonthier 1900, p. 209.

220 Mercier 1885, p. 129.

221 Armorial..., Syons.

222 Armorial..., Mareste.

Fromage d'Abondance ou fromage d'Abondance ? Le casse – fromager – du siècle !

Arnaud DELERCE

Docteur en histoire de l'EHESS, directeur du château des Rubins à Sallanche

« Tout était un chaos. C'est-à-dire que terre, air, eau et feu étaient confondus. Et ce volume, en évoluant, constitua une masse, à peu près comme se forme le fromage dans le lait, et tout cela devint des vers, dont quelques-uns formèrent des anges ». Ainsi fut créé le monde selon Domenico Scandella dit Menocchio, un meunier frioulan hérétique du XVI[e] siècle, tiré de l'oubli grâce au formidable bouquin de l'historien Carlo Ginzburg, Le *fromage et les vers*[223]. Très tôt, un peu trop sans doute, Menocchio assouvit le rêve ultime de tout communicant ès-fromage : associer la précieuse pâte au plus profond des secrets, celui de l'origine de l'univers. Cette cosmogonie quoique audacieuse n'amusa guère les inquisiteurs et Menocchio apprit de manière radicale et définitive, sur le bûcher, à quel point il pouvait être dangereux de filer la métaphore laitière… Sans aller toutefois si loin, tout en courant moins de risques, les écrivaillons récents de l'histoire du fromage d'abondance AOC se sont plu eux aussi à lui inventer un passé mythique.

C'est ainsi que d'innombrables médias utilisent à l'envi un puissant élément de communication destiné à ancrer solidement la précieuse pâte savoyarde dans l'Histoire. En 1381, lit-on partout, de l'abondance fut servi sur la table prestigieuse des faiseurs de pape lors d'un conclave réuni en Avignon. Les formes les plus abouties livrent même un tonnage : « En 1381, 1,5 tonne d'abondance est présente sur la table du conclave réuni en Avignon pour l'élection du pape, il acquiert alors ses lettres de noblesse »[224]. Or, aucun conclave ne s'est tenu en 1381 en Avignon. Le plus proche dans le temps eut lieu à Fondi au sud-est de Rome à la fin de l'année 1378. Il permit l'élection de l'antipape Clément VII (Robert de Genève) et ouvrit une crise spirituelle majeure en Occident, le Grand Schisme. À en juger par ce seul millésime falsifié, cette affirmation semble purement imaginaire, mais par leur précision, les autres éléments de cette mention interpellent et paraissent tout de même sortis de quelque part…

En démêlant l'écheveau, il est possible d'identifier la source commune des textes les plus récents. Il s'agit d'un article d'Yves Sautier publié en 1995 à la suite du colloque fondateur de Beaufort-sur-Doron : *Fromages de Savoie, le passé, le présent*[225]. L'auteur est une personnalité politique sympathique, érudite et bien connue en Pays de Savoie. Il signale qu'« En 1381, on expédia d'Abondance en Avignon, au conclave réuni pour l'élection du pape, 15 quintaux de fromage ». D'où Sautier tire-t-il son information, sinon d'un monument de l'historiographie médiévale : *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, ouvrage publié en 1966 par Jean Favier ? Ce dernier mentionne en 1382, -pas 1381- une ligne comptable notifiée par le sous-collecteur de la curie pontificale officiant à Genève, signifiant l'envoi en Avignon de dix quintaux de vacherin, quatre quintaux de serac, un quintal de beurre et quatre saumées d'huile de noix pour une dépense de 121 florins emportant les denrées, quatorze caisses, le transport et les péages[226]. Dans une autre étude magistrale de 1955, Pierre Duparc mentionne des livraisons de fromage au départ de Genève, destinées au pape Clément VII entre 1392 et 1393. Il est cette fois

223 Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers*. Paris, Flammarion, 1980.

224 *Livre blanc des pâtes pressées de montagne*, Fromages et chefs, 2016.

225 Yves SAUTIER, *Le Fromage d'Abondance. Fromages de Savoie, le passé, le présent. Actes du colloque de Beaufort-sur-Doron*, Chambéry, 1995, p. 131-136 (MDSSHA 97).

226 Jean FAVIER, *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident* (1378-1409). Paris, 1966 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 211), p. 408.

question de six quintaux et un quarteron de fromages et vacherins remis au pape en Avignon[227].

En soixante-dix ans, de 1955 à 2024, et trois strates de textes, l'information historique a été si déformée qu'il est impossible de reconnaître le document original. Une date anodine est devenue celle d'un conclave imaginaire ; du vacherin, du beurre et du sérac se sont d'abord transformés en fromage, puis en fromage d'abondance ; une cargaison pesant 15 quintaux (environ 600 kilos) s'est muée en 1,5 tonne ; une expédition au départ de Genève s'est métamorphosée en une livraison depuis Abondance.... Un maillon faible apparaît dans cette tradition fantaisiste. C'est le texte du docteur Sautier qui, emporté dans son élan, se fourvoit dans la date, introduit l'idée d'un fromage expédié depuis Abondance et mentionne le conclave. Comment cette interprétation baroque a-t-elle pu connaître pareille fortune au point d'avoir infiltré absolument toute la communication du fromage d'abondance ? Parce qu'en 1993, elle tombait à point. L'abondance avait en effet reçu en 1990 son AOC nationale et envisageait d'obtenir une AOP européenne, ce qui advint en 1996 grâce à une présentation historique extravagante en appelant évidemment au pape, mais aussi aux Burgondes, et même, à ce point-là pourquoi s'en priver, à... Louis XIV ! « Dès avant l'an mille, les chanoines du monastère d'Abondance développent l'élevage des vaches de race Abondance, implantée dans la région par les Burgondes, et la fabrication d'un fromage de qualité. En 1381, lors de la réunion du conclave à Avignon pour procéder à l'élection du nouveau Pape, 15 quintaux de fromage d'Abondance y sont expédiés. Le roi Louis XIV en était friand et depuis le fromage d'Abondance a maintenu sa renommée ».[228] Le texte d'Yves Sautier et ses dérivés apportaient une sorte de caution historique à un syndicat interprofessionnel dynamique, ambitieux, en quête d'une légitimité impossible à trouver par ailleurs pour son fromage.

En réalité, le fromage d'abondance sous sa forme actuelle, c'est-à-dire une pâte pressée mi-cuite autrefois appelée toupin, n'est ni plus ni moins qu'un gruyère local, issu des techniques modernes importées de Suisse et présentant un cousinage évident avec le beaufort, la fontina, l'appenzeller et tant d'autres. Or, les textes historiques désignent tous et sans exception un tout autre produit : l'ancien prince des fromages, le sublime et inégalable vacherin d'Abondance à la pâte semi-pressée non cuite, aujourd'hui disparu de presque toutes les caves d'affinage de la vallée malgré son passé prestigieux et maintes fois sublimé à l'exemple de ces lignes d'Antony Dessaix : « Nous n'apprendrons rien à personne quand nous dirons que la vallée d'Abondance produit d'excellents fromages, et que rien ne peut égaler le vacherin d'Abondance, connu de tous les gourmets de l'Europe. Ce fromage à pâte molle, produit de lait non écrémé, est enfermé dans une boîte en écorce de merisier large comme une assiette. Il se sert à la cuillère et s'étend sur le pain comme de la confiture »[229]. Or, la fabrication du vacherin est des plus exigeantes. Elle requiert de basses températures et nécessite une surveillance permanente. Il ne peut se fabriquer que l'hiver, de novembre à mars. Il faut aussi le placer dans une sangle en écorce d'épicéa sans qu'elle l'écrase, et elle doit ensuite être ajustée selon l'état de transformation du vacherin qui perd en volume.

Autant écrire que ce procédé de fabrication ne répond à aucun des standards de production fromagère modernes. En toute logique, l'abondance, bien plus facile à produire, à conserver, à transporter et à vendre a éliminé sans pitié le vacherin partout où il le pouvait. Ce dernier laissait cependant derrière lui un formidable et trop tentant héritage historique ne demandant qu'à être capté. Ainsi fut commis le casse – fromager – du siècle...

227 Pierre DUPARC, *Le comté de Genève*. Genève, Paris, 1955 (MDSHAG 39), p. 329.

228 Demande d'enregistrement d'AOP formulée à la demande du syndicat interprofessionnel du fromage d'Abondance, article 17 en conformité du règlement CEE n° 2081/92. 11 mai 1995.

229 Antony Dessaix, *Légendes et traditions populaires de la Haute-Savoie*. Annecy, 1875, p. 175.

SOURCE	DATE	CHANOINES D'ABONDANCE
XV[e] SIÈCLE		
Gonthier 1900, p. 206.	1430	Guillaume Vallier, vice-prieur claustral, Pierre de Cabanis, gardien, François de Jutigninge, prieur d'Illiez, Aymon Dumoulin, Jean Cauvaz, Pierre Grisod, Pierre de Mercurens, Guibert Favre, Étienne de Rouvenoz.
Gonthier 1900, p. 206-207	1436	**Mermet du Gerdil dit de Castro**, curé d'Abondance, **Jean de Bonne**, curé d'Assens, Aymon Dumoulin, prieur claustral, François de Jutigninge, prieur d'Illiez, **Pierre Defontaine**, cellérier, Pierre de Mercurens, chantre et pitancier, Nicod Chausset, Guibert Favre, **Pierre de Guillonaz, Henri Vuilliod, Jean Benoît, Aymon de Vigner** et Guillaume Vallier.
ADHS, 2Mi72	1443	Aymon Dumoulin, prieur claustral, Pierre de Fonte, François de Jutigninge, prieur d'Illiez et infirmier, Pierre de Mercurens, pitancier et curé de Publier, Henri Vuilliod, curé d'Abondance, Guibert Favre, **Jean Bovet, Jean de Bellegarde, Jean Cagua**, cellérier, **Jean de Russin**.
Piccard 1905, p. 18-48	1459	Jean de Bellegarde, prieur claustral et curé de Féternes, Aymon du Moulin, sacristain, François de Jutigninge, pitancier et prieur d'Illiez, Henri Vuilliod, curé d'Abondance, Pierre de Fonts, **Gabriel d'Annonay, Jean Cachat, Bartholomé de Vallon, Guigues d'Arces et Antoine Dardonis**, prieur de Nyon.
-	1487	Aymon Perrodet, prieur claustral, Bartholomé de Vallon, **François Ducrêt, Benoit de Jutigninge, Nicod Dupont, Jean Chenevier, Aimon de Saint-Jeoire, François Bovessi, Jean Reperii** et **Humbert Favre**.
Gonthier 1900, p. 208.	1490	**Guigues d'Arlod**, curé et pitancier, Aymon de Saint-Jeoire et Aymon Perrodet, économes, François Ducrest, Nicod Dupont, Jean Raperi, Benoît de Jutigninge, **Pierre de Bria**.
XVI[e] SIÈCLE		
Mercier 1885, p. 161.	1509	**Jacques Perrodet, Claude de Blonay l'ancien, Jacques de Bellegarde, Aymon Favre**, Guigues d'Arlod, alors abbé élu et prieur claustral.
ADHS, 1H3.	1517	**Nicod de Saint-Jeoire**, prieur d'Illiez, **Jean Vaxerii**, Jacques Perrodet, Claude de Blonay l'ancien, **Aymon d'Arlod, Louis de Jutigninge** et **Dominique Ciclati**.
Piccard 1905, p. 56.	1536	Dominique Ciclati est élu abbé par le vicaire Claude de Blonay l'ancien, le sacristain Jacques Perrodet, **Jacques de la Balme, Thomas Christin, Perrin d'Arlod, Charles de Blonay, Philibert Cinquanthod, Jean Curdy, Amblard de Syons** et **Simon Dunant**.
Foras (de) 1887, p. 3-12.	1550	**Claude de Blonay le jeune**, Jacques Perrodet sacristain, Claude de Blonay l'ancien, vicaire et prieur d'Illiez, Perrin d'Arlod, Philibert Cinquanthod, Jean Curdy, Amblard de Syons, Simon Dunant, **Guillaume Borcard, Pierre de Loys** et **Étienne Perrodet.**
Archives privées de René Desbiolles.	1569	Perrin d'Arlod, Philibert Cinquanthod, Amblard de Syons, Pierre de Loys, Étienne Perrodet, **Claude de Sales**, procureur de l'abbé, **Thomas Bidal, Jean Merchet, Jean Cornu, Anthelme Enllauz** et **Jacques de Compey**.

Tableau n° 1 : La composition du chapitre d'Abondance (XV[e]-XVI[e] siècle).
Les noms en gras signalent les premières occurrences.

3.4.2. L'évolution du mode de vie canonial

La vie des frères d'Abondance à la fin du Moyen Âge est documentée dès le tout début du XV[e] siècle grâce à la visite pastorale de Jean de Bertrand. À sa suite, plusieurs tentatives de réformes des établissements religieux du diocèse ouvrent la voie à leur mise en commende par les comtes puis les ducs de Savoie. La situation constatée à Abondance, déjà bien encrée, naît certainement au XIV[e] siècle ou dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. Connue sous les termes de « décadence » ou de « relâchement de la discipline », elle peut être résumée par un éloignement de la règle et des coutumiers voire de leur abandon. Cette situation a évidemment été réprouvée tant par les institutions de l'Église et ses représentants, tels les papes et les évêques, que par les érudits locaux qui ont écrit l'histoire de ces établissements à l'époque contemporaine. Dans le cas des abbayes d'Abondance, cette évolution du mode de vie canonial a jusqu'à présent été considérée comme une conséquence de la mise en commende et de l'intervention du pouvoir laïc dans les affaires des religieux. En réalité, la vie privée des chanoines, matérialisée architecturalement parlant par la suppression ou l'abandon des espaces communs dès avant 1411, date au moins du siècle précédent. Le non-respect de la clôture est évidemment à mettre en perspective avec les nouvelles aspirations qui apparaissent au moins au XIV[e] siècle, mais aussi avec les crises sanitaires et financières qui frappent les monastères à la fin du Moyen Âge.

Par conséquent, il faut certainement considérer la situation constatée par Jean de Bertrand en 1411 comme le déclencheur de la mise en commende de l'abbaye d'Abondance, et non pas l'inverse.

Depuis une époque inconnue, mais datable comme dans d'autres couvents et monastères du XIVe siècle, les dortoirs et les réfectoires d'Abondance et de Sixt ne sont plus utilisés. C'est Jean de Bertrand qui le signale en 1411, en s'y opposant en dépit des constitutions de Benoît XII qui les autorisait dès 1339 :

Nous avons en revanche prescrit que les chanoines du même ordre résidant tous ensemble dans les cloîtres [...] dorment ou reposent dans une seule pièce selon les préceptes réguliers et canoniaux, sans avoir de chambres séparées ou de cellules, à l'exception de ceux qui en raison de la vieillesse ou l'invalidité corporelle ou suivant des fonctions ou des offices qu'ils aient occupés, ou en raison d'autres causes conformément à la décision de leur supérieur en sont justement excusés. Nous statuons aussi que dans les dortoirs qui n'ont pas de cellules, qu'il n'en soit pas construites. Nous permettons toutefois que dans ceux où existent des cellules déjà bâties, qu'elles restent, mais qu'elles doivent être ouvertes du côté intérieur de façon que ceux qui sont à l'intérieur puissent être observés et vus par ceux qui passent[230] [...]

Ce texte était connu d'Abondance : un acte de 1340, c'est-à-dire l'année suivant la proclamation de ces Benedictines, montre les supérieurs des maisons de la congrégation réunis autour de l'abbé Jean d'Abondance aborder le sujet de la réforme[231]. À Abondance, on peut supposer que dès cette époque, des pièces individuelles avaient été aménagées dans l'aile sud, au premier étage et de plain-pied avec le niveau du cloître, et au second. Ces cellules n'étaient pas nécessairement des chambres maçonnées comme celles qui existent aujourd'hui : peut-être s'agissait-il seulement d'un grand espace qui avait été cloisonné par des cellules de bois pour offrir des lieux de repos individuels et intimes. Les Benedictines de Benoît XII montrent que dès 1339, l'usage de ces cellules était non seulement répandu, mais aussi toléré. Concernant le réfectoire, probablement aménagé au rez-de-chaussée à côté de la cuisine, il est inenvisageable qu'il ait été détruit avant 1411. Par ailleurs, il est à nouveau mentionné dans le compte-rendu de visite de Vitelleschi une trentaine d'années après celle de Jean de Bertrand. Il faut donc considérer que les réfectoires ne servaient plus en tant que tels, mais que les pièces étaient conservées. Reste à savoir où les chanoines mangeaient ? On peine à répondre à cette question ; peut-être doit-on imaginer une restauration individuelle dans les cellules voire en dehors de l'abbaye.

Afin d'expliquer ce changement architectural, deux hypothèses qui ne s'opposent pas peuvent être envisagées. Premièrement que l'évolution du mode de vie, l'aspiration a plus d'intimité, et ainsi l'abandon progressif de la vie commune avaient détourné les frères du repas et du repos pris ensemble. Deuxièmement, que la crise sans précédent qui survint en 1348 contraignit peut-être à s'isoler et à supprimer l'usage du réfectoire et du dortoir dans le but de limiter la contagion, dont le principe était, sinon connu, du moins vérifié. Les établissements religieux étaient en effet des lieux de propagation importants de la maladie à cause du grand nombre de personnes qui les fréquentaient : la peste avait par exemple vidé de leurs occupants les prieurés anglais d'Ivychurch et de Sandleford[232]. Dans le monastère voisin d'Aulps, Arnaud Delerce a noté sept décès entre 1349 et 1352 sur un effectif de trente moines[233]. Aussi, en admettant que les chanoines d'Abondance et de Sixt aient eu conscience du risque élevé de transmission auxquels ils étaient exposés en raison de la vie commune, ils auraient alors pu investir dans des bâtiments plus adaptés afin de commencer à prendre leurs repas et leurs repos seuls, puis continué dans cette voie après la fin de l'épidémie.

230 Salter 1922, p. 260.

231 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 1, acte de 1340. On sait par ailleurs que la même année 1340, le chapitre du Mont-Joux réuni à Meillerie rédige une lettre d'excuse aux visiteurs provinciaux pour n'avoir pas pu présenter les revenus et les charges de la maison (Quaglia 1968, p. 132).

232 Salter 1922, p. 58.

233 D'après une information aimablement transmise par Arnaud Delerce.

La visite de l'abbaye d'Abondance en 1443 par Barthélémy Vitelleschi, évêque auxiliaire de Genève

Alexandre PARENT

Doctorant de l'université de Turin et de l'université Savoie Mont Blanc

Le 25 octobre 1443, l'évêque auxiliaire Barthélémy Vitelleschi visita avec sa cour l'abbaye d'Abondance au nom de François de Metz, évêque de Genève. Vitelleschi parcourait alors depuis plusieurs mois le diocèse de Genève pour en visiter l'ensemble des lieux de culte séculiers comme réguliers. Parti de Lausanne, il parcourait le Chablais lorsqu'il arriva le 25 octobre à Abondance depuis la vallée de Chamonix, ville qu'il avait visitée le 4 octobre 1443. Il avait longé l'Arve jusqu'à Cluses qu'il visita le 12 octobre. Il était passé par l'abbaye de Sixt le 16 octobre[234], puis par Saint-Jean-d'Aulps le 23. Le 24 octobre, il était à Bonnevaux et il fut probablement reçu à l'abbaye d'Abondance dès le 24 au soir pour y passer la nuit. Il dut également y rester la nuit du 25 au 26 octobre avant de poursuivre ses visites en direction de La Chapelle d'Abondance.

La venue de Barthélémy Vitteleschi était donc prévue et attendue par la communauté d'Abondance, à plus forte raison que la visite pastorale elle-même s'inscrit dans un climat de réforme générale dans la Chrétienté : un vaste mouvement débuté au XIVe siècle et accéléré par le concile de Constance tenu entre 1414-1418. Ainsi, nombreux furent les évêques qui visitèrent leur diocèse à cette période pour en contrôler les lieux de cultes, le matériel et les desservants. Le diocèse de Genève est un bon exemple pour l'illustrer puisque nous disposons d'encore quatre manuscrits de visites du XVe siècle : 1411-1414[235], 1443-1445, 1470-1471 et 1481-1482[236]. Ceux-ci nous permettent d'avoir une idée de l'évolution de la vie religieuse à cette période. Au cours du XVe siècle, les visites mettent progressivement la priorité sur l'état matériel, ne mentionnant le desservant qu'en cas d'abus notoire. C'est le cas du manuscrit de 1443-1445 qui ne diffère pas des autres visites de la même période. S'il n'y a pas de grandes variations dans la forme et le fond, l'exemple du diocèse de Genève nous permet toutefois d'avoir un bel aperçu de l'état des lieux de culte et de la vie religieuse en général. Il donne notamment une idée des attendus des autorités ecclésiastiques de l'époque et de leur volonté d'uniformiser : une nef pavée aux murs blancs, un chœur démarqué et équipé de tout le nécessaire, une armoire eucharistique bien identifiable, la présence des livres nécessaires, de luminaires, etc[237].

Toutefois, le contexte de réalisation du manuscrit de 1443-1445 est original : de 1439 à 1449, l'Église est à nouveau divisée par un schisme qui oppose les papes Eugène IV puis Nicolas V au concile œcuménique établi à Bâle. Ses membres, bien que moins nombreux à mesure que le concile se radicalisa, prirent la décision de déposer Eugène IV et nommèrent en remplacement le duc de Savoie Amédée VIII qui devint alors Félix V. Son obédience fut néanmoins réduite pour ne finalement s'exercer que sur les États de Savoie dont le diocèse de Genève faisait partie : Eugène IV conserva l'ascendant. C'est donc à Félix V que l'évêque de Genève François de Metz demanda en 1442 l'autorisation d'employer un auxiliaire pour visiter son diocèse, en la personne de Barthélémy Vitelleschi. C'est même Félix V qui demanda directement à Vitelleschi de poursuivre sa mission en 1444 après la mort de François de Metz et alors que l'antipape s'était arrogé le titre d'évêque de Genève[238]. Mais ce contexte géopolitique, bien que réel et tangible, est presque invisible dans le manuscrit des visites de 1443-1445. Ce n'est pas étonnant : il s'agit avant tout d'un outil de gestion à destination des évêques de Genève afin d'y compiler les défauts repérés dans les paroisses du diocèse.

234 Bochaton 2023a.

235 Binz 2006.

236 Tous les originaux sont conservés aux AEG à l'exception du manuscrit de 1443-1445 qui est conservé aux ADHS.

237 Parent 2018, p. 1-12.

238 Ces deux bulles se retrouvent d'ailleurs recopiées au début du manuscrit de visites pastorales de 1443-1445 ainsi que dans le bullaire de Félix V, dans l'en tête du registre des visites pastorales de 1443-1445 (ADHS, 1G98).

Le contenu du registre est une succession de procès-verbaux suivant la même structure pour chaque localité : d'abord un court paragraphe descriptif de la paroisse, puis la liste des défauts remarqués concernant le bâti ou le matériel. Le procès-verbal se termine par la visite des éventuelles chapelles. Le visiteur s'arrêtait aussi dans les hôpitaux, les prieurés et les abbayes. L'intégralité des notes prises lors des visites fut ensuite mise au propre par Antoine de *Crispis*, secrétaire de Barthélémy Vitelleschi, dans un manuscrit de 347 feuillets de parchemin mesurant 21x29cm. D'abord conservé à Genève, le manuscrit fut ensuite transporté au greffe de l'évêché d'Annecy en 1535. Le greffier l'emporta avec d'autres documents pour les cacher au moment de la Révolution française. C'est un descendant du greffier, M. Domenjoud, qui en fit ensuite don aux archives départementales de la Haute-Savoie en 1910 où le manuscrit resta dès lors sous la cote 1G 98. Restauré au début des années 2000, seule la version microfilm est aujourd'hui communicable sous la cote 2 Mi 72 afin de protéger l'original.

Barthélémy Vitelleschi passa donc par les abbayes du diocèse de Genève au milieu du XV^e^ siècle, plus précisément par Filly, Sixt, Abondance et Talloires. Un passage par Entremont est également mentionné, mais elle ne fut pas visitée : l'abbé avait justifié son exemption. Le procès-verbal de visite de l'abbaye d'Abondance, qui s'étale du folio 241 verso au folio 242 recto suit la même trame que les autres. Il débute par un paragraphe introductif avec la date de la visite : le 25 octobre 1443. Il précise que l'église est sous le vocable de sainte Marie et que son abbé est François Ducrêt (*Franciscus de Crasto*). Le paragraphe indique aussi le nom de Henri Vuilliod (*Henricus Vuglodi*), chanoine de l'abbaye, mais aussi recteur de la cure d'âme dont est responsable l'abbaye comprenant soixante feux[239]. On précise aussi que le curé est institué par l'ordinaire, mais que l'actuel a été nommé par le pape Félix V. Le paragraphe introductif se termine par une estimation de l'abbaye à 1500 florins annuels et indique qu'elle abrite un abbé et jusqu'à douze chanoines.

Le procès-verbal enchaîne ensuite avec la visite de l'église de l'abbaye. Dans le premier paragraphe, plusieurs remarques concernent l'entretien des objets liés au culte. Il est demandé à l'abbé de faire réparer la croix, l'encensoir et de faire une piscine liturgique à côté de l'autel. Toujours dans le chœur, le visiteur demande l'ajout d'une armoire pour conserver les vêtements du curé et les livres liturgiques qui devront y être enchaînés à l'exception des livres nécessaires : le missel entre autres. L'église de l'abbaye semble d'ailleurs conserver un nombre assez important d'ouvrages puisque le procès-verbal demande de changer la reliure de trois missels, de l'épistolaire, de trois anciens antiphonaires, du légendier et de trois volumes de la bible. De même, il enjoint d'ajouter une bibliothèque dans le chœur avec une armoire pour les livres de chant et de l'office. Il faut également faire relier les livres qui sont dans la chapelle du vendredi, sans plus de précisions quant à leur nombre et titre. Les multiples mentions de livres présentes dans les visites pastorales de 1443-1545 ont permis d'établir qu'en moyenne les églises genevoises possédaient entre cinq et dix livres. Abondance en possédait au moins onze sans compter ceux dans la chapelle, et sans compter les ouvrages non mentionnés, car en bon état : les livres y sont donc nombreux, mais cela n'a rien d'étonnant puisqu'il s'agit d'une communauté religieuse et que ses moyens sont supérieurs à ceux d'une paroisse. Passée l'observation des livres, le visiteur se penche sur l'autel et les nappes qui le protègent. Il réclame l'acquisition de nappes et de corporaux nécessaires pour l'autel des chapelles ainsi qu'un nouveau contenant pour l'eau bénite. Le visiteur précise aussi qu'il faut équiper l'église d'un coffre pour y contenir une tunique et une dalmatique.

Le visiteur s'intéresse ensuite à l'état général du bâtiment. Un incendie ayant eu lieu récemment, on pourrait s'attendre à une mention le concernant : rien de tel. Le paragraphe débute directement par des remarques au sujet du chœur, mais aussi de la nef. Il fait noter que des fenêtres sont brisées dans les chapelles du lundi et mardi ainsi qu'à d'autres endroits : il faut les faire réparer. De même, la couverture du toit au-dessus de la nef et du chœur est à refaire ainsi qu'à tous les endroits nécessaires sans plus de précisions. Le visiteur s'arrête ensuite sur les fondations qu'il estime en ruine dans la nef, les *crotis* et la tour du clocher qui jouxte l'église. Un délai de six ans est donné pour réaliser ses travaux importants qu'il faudra commencer avant Pâques, soit dans les six mois suivant la venue du visiteur. L'abbaye dispose aussi d'un an pour réparer et refaire le toit de la grange de l'abbaye à La Chapelle d'Abondance.

239 Ce qui équivaut à environ 300 personnes si l'on s'en tient à l'estimation établie par L. Binz (Binz 1973, p. 1).

La visite de l'église terminée, le visiteur s'est alors dirigé vers le monastère et les lieux de vie des moines. Le procès-verbal indique que le questionnaire se base sur celui de l'abbaye de Sixt qui a été visitée le 16 octobre 1443. On y trouve notamment des rappels concernant les règles de la vie canoniale : l'abbé doit vivre avec ses chanoines et tous doivent respecter la règle que ce soit dans le rythme de prières ou dans la vie quotidienne. Les remarques spécifiques à Abondance sont d'abord matérielles. On insiste sur la possession des décrets du concile de Bâle, notamment ceux liés à l'office divin. Un inventaire de tous les biens doit aussi être dressé d'ici un an : il s'agit d'une demande systématique dans chaque lieu traversé par le visiteur.

Le procès-verbal passe ensuite à des remarques sur la vie au monastère où la réforme est un objectif clair. Tout d'abord, un rapide rappel au bon respect des heures de prières et au respect du calendrier liturgique. Le visiteur demande aussi qu'une entrée soit ajoutée dans le réfectoire. À partir d'ici, le visiteur se réfère systématiquement à des numéros de *capituli* (sections) pour énumérer les défauts que la communauté doit corriger. Chaque *capitulus* renvoie à l'ordre des injonctions suivi dans le procès-verbal de l'abbaye de Sixt (folio 236 recto). Chaque injonction y a été numérotée et le scripteur s'y est ensuite référé, sans doute pour ne recopier que les *capituli* où des différences étaient à signaler : cela a permis d'en sauter certains. Dans le procès-verbal d'Abondance, les renvois commencent à la section 6, l'ordre a été suivi dans les lignes précédentes sans mentionner de numéros.

À la section 6, le visiteur demande que les anciens murs du monastère soient réparés et d'autres détruits. À la 9, il est rappelé ce que les chanoines doivent gérer ensemble leurs biens afin qu'aucun d'eux n'en soit le propriétaire. À la section 10, au sujet de l'infirmerie, une remarque est faite au prieur qui en a la charge : il doit siéger dans son prieuré et ne peut cumuler les deux charges. À la section 11, il est rappelé que chaque chanoine doit dormir individuellement comme cela est précisé dans les Benedictines. À la section 13, le visiteur fait un rappel concernant la tenue des chapitres qui ne doit pas concerner que la lecture et les actes d'intercessions avec les morts (*suffragia mortuorum*), mais aussi l'examen des fautes, la gestion des biens et le gouvernement du monastère et de ses offices. La section 14 rappelle les règles pour être chanoines et le fait qu'ils ne peuvent faire de pacte. Dans la section 19, il est conseillé de faire rapporter tous les livres et autres mobiliers au monastère. À la section 20, le visiteur indique que d'ici un an il faudra dresser un inventaire de tous les documents originaux et autres bulles ou actes qui ne devront plus être sortis du monastère où ils resteront conservés. Dans la section 21, il est rappelé que les religieux qui ont des bénéfices en dehors du monastère ne doivent pas les assurer seuls, ils doivent avoir un ou plusieurs associés du même ordre, comme le précise les Benedictines. À la section 22, le visiteur ajoute que celui qui a déjà une charge et qui est maintenant curé devra abandonner une des deux. Et à cela il adjoint que de la même manière le curé devra obligatoirement résider au monastère et vivre comme les autres chanoines et ne pas s'absenter hormis lorsque cela est nécessaire : à chaque départ, son retour devra être planifié. La liste se termine avec un rappel qu'un espace doit être réservé pour l'hospitalité qui doit être assurée sans arrêt par le monastère tout comme l'aumône. Un rappel est fait au sacristain qu'il doit accomplir correctement sa mission et tenir la lampe du corps du christ allumée jour et nuit. Il s'agit d'un point sur lequel le visiteur insiste dans l'intégralité des lieux visités : cela traduit sa volonté d'uniformisation de l'armoire eucharistique. Il renvoie ensuite une fois de plus au procès-verbal de l'abbaye de Sixt et à l'ordre qui y a été suivi.

En dessous de ces injonctions suit une liste originale : il s'agit des noms de tous les chanoines qui vivaient dans l'abbaye au moment de la visite de Barthélémy Vitelleschi. C'est un détail remarquable, car de tous les procès-verbaux retranscris dans le manuscrit de 1443-1445, celui d'Abondance est le seul à nous donner une telle liste. Celle-ci contient les prénoms et noms de dix personnes et indique s'il s'agit de prêtres ou de simples clercs. Pour six d'entre eux est aussi précisée leur fonction au sein de l'abbaye. Nous proposons ici une transcription complète de cette liste :

Roligiosi Reperti residere de presenti in monasterio.

Aymo de Molendino prior claustralis et sacrista *Petrus de Fonte* *Franciscus de Iutiningio prior Iliaci in diocesis sedonensis et infirmaris* *Petrus de Mercorens curatus Publiaci et pistanzerius* *Henricus Vuglodi curatus loci* *Guibertus Fabri* *Iohannes Boveti* *Iohannes De Bellaguarda depresenti residens cum abbate*	*Sacerdotes.*
Iohannes Cagua cellararius *Iohannes de Russino*	*Clerici*

Cette liste montre que des dix chanoines présents lors de la visite, huit ont été ordonnés prêtres tandis que deux sont clercs. Nous retrouvons également des fonctions occupées dans l'abbaye : *Aymo de Molendino* est prieur claustral et sacristain, *Franciscus de Iutiningio* est prieur dans le diocèse de Sion, mais aussi infirmier (l'injonction de la section 10 concernant l'incompatibilité des deux charges lui est destinée), *Petrus de Mercorens* est curé de Publier et pitancier, *Henricus Vuglodi* est curé d'Abondance et, enfin, *Iohannes Cagua* est cellérier.

Enfin, dans un dernier paragraphe occupant le bas de la page, le scripteur fait un rapide rapport des injonctions faites dans l'église paroissiale. Celle-ci doit être pourvue d'une custode de laiton afin de porter l'hostie consacrée aux malades, ainsi qu'une lampe. Il faut également prévoir tout le nécessaire pour l'autel avec notamment une croix en laiton. De nouveaux fonts baptismaux doivent être construits et placés à un autre endroit. Le visiteur demande ensuite de faire retirer l'ensemble des bancs de la nef et d'en peindre les murs en blanc. Un nouveau contenant est aussi nécessaire pour porter l'eau bénite dans le cimetière. Enfin, le paragraphe se termine par le rapport d'une opposition des paroissiens concernant ces réparations, ceux-ci expliquant qu'il leur semblait que toute réparation devait être prise en charge par l'abbé. De même, ils se plaignent des difficultés dues au fait que l'abbé n'était pas présent.

Finalement, ce que l'on peut retenir du procès-verbal de visite de l'abbaye d'Abondance, c'est que son exemple démontre la richesse du document laissé par Barthélémy Vitelleschi avec ses visites de 1443-1445, notamment concernant les établissements augustiniens. Il se place dans la lignée des témoignages de la période s'étalant du premier tiers du XIV^{e} siècle à tout le XV^{e} siècle, une période marquée par un relâchement général dû aux crises du XIV^{e} siècle suivi d'une reprise en main dont le manuscrit de 1443-1445 est un bon exemple. Le questionnaire d'Abondance prouve la volonté de réformer les établissements monastiques en s'assurant du bon suivi de la règle en insistant sur la vie recluse en communauté tournée vers la prière.

Mais le manuscrit montre aussi que le monastère est malgré tout bien inséré dans la société puisque l'abbé est un interlocuteur récurrent des paroissiens. Les procès-verbaux de paroisses mentionnant leurs collateurs, les visites pastorales de 1443-1445 nous permettent aussi de constater que l'abbaye d'Abondance est mentionnée pas moins de dix-sept fois comme collateur de paroisses. Celles-ci se concentrant principalement dans la vallée d'Abondance et dans le Chablais[240]. L'abbaye est ainsi le troisième plus grand collateur du diocèse de Genève entre 1443 et 1445, derrière le décanat de Ceyzérieu (21 paroisses) et l'ordinaire (117 paroisses) démontrant qu'il s'agit d'un acteur récurrent pour les habitants de la région, mais aussi à l'échelle du diocèse.

240 Par ordre d'apparition dans le manuscrit, il s'agit des paroisses de : Cusy, Avrégny, Abondance, Chapelle d'Abondance, Vacheresse, Chevenoz, Saint-Gingolph, Évian, Neuvecelle, Larringes, Féternes, Publier, Bellevaux, Mollard-de-Vions, Thusy, Crempigny et Bonneguête.

3.4.3. L'instauration de la commende

La situation constatée par Jean de Bertrand à Abondance en 1411 est certainement prétexte à placer l'abbaye en commende. Traditionnellement, la nomination du premier commendataire par les Savoies est fixée au début de l'abbatiat de François Ducrêt en 1434[241]. Cependant, certains évènements et données nouvelles invitent à revoir ces datations. L'influence des Savoies sur Abondance, plutôt discrète aux époques précédentes, s'affirme à partir du XVe siècle et du règne d'Amédée VIII qui s'entoure, dans son château de Ripaille à Thonon, de prélats augustiniens, tels les abbés de Filly et d'Abondance et le prévôt du Mont-Joux. Le comte y fonde d'ailleurs un prieuré de chanoines réguliers dépendant de Saint-Maurice en février 1410[242]. Certains éléments nouveaux laissent supposer son intervention dans la nomination de Guillaume de Lugrin à la tête d'Abondance entre la fin de 1411 et le début de 1412.

En tant que supérieur de Filly, Guillaume est mentionné pour la première fois en 1391[243]. Le premier novembre de cette même année, il fait partie des prélats qui accompagnent la dépouille d'Amédée VII, père d'Amédéee VIII, vers Hautecombe[244]. Il est encore abbé de Filly en 1409 au moment de l'investiture de Jean de Bertrand comme évêque[245] et résigne avant juin 1413, date à laquelle Humbert de Charrières l'a remplacé[246]. On ignore ce qu'il advient de lui dans ce court laps de temps, mais il est un très proche ami et conseiller d'Amédée VIII. En juin 1411, Abondance est dirigée par Berthet de Charrières, procureur de l'abbé Thomas Guersat[247]. Le 1er novembre suivant, les chanoines procèdent à un vote alors que leur abbé est toujours vivant : Thomas ne meurt en effet qu'un 2 novembre d'après le nécrologe, sans qu'on sache si c'est la même année ou plus tard[248]. Les frères d'Abondance prennent en outre la précaution de faire dresser un acte notarié qui précise qu'ils «sont en usage d'élire parmi eux un abbé, quand le siège est vacant»[249]. Aussi, on pourrait imaginer qu'apprenant la maladie ou le décès imminent de leur supérieur, les religieux vilipendés par leur évêque quelque temps plus tôt et craignant son ingérence dans leurs affaires, se pressent et désignent dès le 1er novembre 1411 son successeur dont le nom demeure inconnu[250]. D'après les affirmations non étayées de Louis-Étienne Piccard et de Jean-Louis Gonthier, c'est Guillaume de Lugrin qu'ils auraient «appelé»[251] pour les diriger à Abondance. Toutefois, cette précipitation, ces précautions ainsi que le départ du procureur Berthet de Charrières pour Filly, suggèrent un autre scénario. On pourrait supposer que les chanoines aient élu Berthet comme abbé le 1er novembre, soit quelques jours avant d'apprendre la mort de l'abbé Thomas. Imaginons encore que, faisant fi de ce suffrage, le comte Amédée VIII ait imposé son ami Guillaume de Lugrin en s'appuyant sur le terrible constat dressé par l'évêque quelques mois plus tôt. Il serait alors possible que l'abbé élu Berthet ait été transféré à Filly, où son parent Humbert de Charrières avait été désigné pour prendre la suite de Guillaume de Lugrin, où qu'il ait décidé de lui-même de partir. S'il se vérifiait, ce scénario indiquerait une mise en commende de l'abbaye survenue vingt ans plus tôt qu'estimé jusqu'à présent. Cependant, ni l'abbatiat de Lugrin ni celui de son successeur François Ducrêt n'entraînent le retour des chanoines au dortoir. Si les chanoines ne se conforment plus guère à la vie régulière et sont contestés dans leurs droits par la population de la vallée, les bâtiments atteignent à cette époque leur apogée tant en termes de superficie que de beauté. Après l'agrandissement et l'ornementation de l'abbaye entre la fin du XIIe et la première moitié du XIVe siècle, ce sont les galeries du cloître qui sont décorées de peintures murales. L'historienne de l'art Carmen Decu-Teodorescu a récemment proposé de situer leur exécution vers 1440 par un proche de l'artiste piémontais Giacomo Jacquerio, peut-être un

241 D'après Gonthier, François Ducrêt avait été abbé de Filly au départ de Berthet de Charrières entre 1425 et 1433. Il serait mentionné comme abbé d'Abondance pour la première fois le 7 novembre 1434 (Gonthier 1900, p. 206).

242 Bruchet 1907, p. 74.

243 Piccard 1893, p. 123-129.

244 Gonthier 1892, p. 30-31.

245 Ibid., p. 31.

246 Binz 2006, p. 437.

247 En 1399, Berthet de Charrières était hospitalier de l'abbaye (Rannaud 1916, p. 71-72).

248 Cibrario 1848, col. 423.

249 Foras (de) 1897, p. 4.

250 Ibid.

251 Gonthier 1892, p. 31.

fils ou un neveu. Ce cycle de la vie de la Vierge dépeint la région lémanique soumise aux ducs de Savoie et leurs armoiries sont d'ailleurs représentées sous chaque œuvre. Cependant, très rapidement après la réalisation de ces peintures murales, c'est-à-dire avant octobre 1443, l'abbaye est victime d'un sinistre qui détruit non seulement les toitures, mais surtout la nef de l'église, son clocher et son bas-côté sud. D'après les visites pastorales, qui rapportent la gravité de ce sinistre de même que les trente années nécessaires pour amorcer des travaux, la communauté peine à s'en relever. Les chanoines du début du XVIe siècle aspiraient probablement à retrouver la tranquillité de leurs prédécesseurs. Une lacune documentaire entre 1481 et 1515 ne permet pas de connaître leurs relations avec les abbés commendataires ni les éventuels chantiers entrepris. Le XVIe siècle commence par un nouvel incendie de l'église qui doit avoir lieu à l'hiver ou au printemps 1515 : l'abbé Jean-François de Valpergue répugne alors à payer les réparations, contrairement à Marc Vigier, cardinal de Senigallia son prédécesseur, qui accepte d'y participer financièrement. L'invasion des Valaisans catholiques, en soustrayant la vallée d'Abondance au duc de Savoie, permet aux chanoines d'élire des abbés conventuels.

3.4.4. Le dernier siècle des chanoines

À la suite de l'invasion du Chablais oriental par les Valaisans en février 1536 et jusqu'au traité de Thonon du 6 mars 1569, les chanoines recouvrent le droit de choisir leurs abbés : la salle capitulaire est alors mentionnée comme lieu de l'élection de Dominique Ciclati le 3 mars 1536[252] et de Claude de Blonay, dit le jeune, le 28 mai 1550[253]. Il y avait pourtant un abbé commendataire depuis 1533, Jérôme de Valpergue[254], qui s'en plaint d'ailleurs au pape[255].

Dominique Ciclati est en 1520 curé de l'église paroissiale de Samoëns qui dépendait de Sixt[256] et le reste jusqu'à son décès le 21 mai 1550[257]. Il aurait justement reçu en 1520 une dispense pour quitter Abondance et devenir chanoine de Sixt afin d'en être institué curé. En 1535, il occupe toujours cette position, tout en étant économe et pitancier d'Abondance dès 1528[258]. Claude de Blonay est lui issu d'une des plus nobles familles du Chablais et lui aussi pitancier de l'abbaye avant son élection[259]. Son oncle, également chanoine d'Abondance, vicaire et prieur d'Illiez[260], avait entretenu des liens amicaux avec l'évêque de Sion dans les années 1530 et était chapelain de la chapelle Saint-Michel du château épiscopal de Sion en 1538[261]. La désignation de Claude le jeune à l'âge de trente-six ans a probablement été encouragée par les Valaisans[262]. Chanoine de Sion depuis 1556[263], on lui avait demandé à partir de 1560 de vivre dans la demeure bâtie pour lui à Vallère[264] (Sion), ce qu'il évitait en payant la somme de 150 écus d'or pour « dispense de grande résidence »[265]. En 1563, et avec l'accord des chanoines d'Abondance, il avait abergé à Jacques Dunant de Grilly la seigneurie de Saint-Gingolph pour le prix de 100 écus d'or d'introge et de 200 florins de revenus annuels, assurant ainsi quelques liquidités à son couvent[266]. A-t-il été à l'origine de la construction d'une maison abbatiale sous la forme d'une tour accolée à la façade sud ? Il est permis de le penser : son origine noble, ses moyens, la nécessité de séjourner ponctuellement à Abondance et son mode de vie ont pu l'y encourager. Le retour de la vallée d'Abondance au duc de Savoie mit Blonay dans l'embarras.

252 ACVD, PP637 S/14/8/001.

253 ACVD, PP637 S/14/8/004.

254 Amédée de Foras écrit en 1887 que Dominique Ciclati est élu au début du mois de mars 1536 après la mort de l'abbé Jérôme de Valpergue, une information qui se trouverait dans l'acte notarié de l'élection de Ciclati qu'il ne transcrit pas. Pourtant, celui-ci demeure abbé commendataire d'Abondance jusqu'à son décès le 6 juillet 1573.

255 Une tentative de conciliation a lieu en 1538 (ACVD, PP637 S/14/8/003).

256 Rannaud 1916, p. 140.

257 Ibid., p. 144.

258 ADHS, 1J259.

259 ACVD, PP637 S/14/8/014.

260 ACVD, PP637 S/14/8/011.

261 ACVD, PP637 S/14/8/002.

262 Chaperon 1913, p. 275.

263 ACVD, PP637 S/14/8/012.

264 AEV et Armorial..., Blonay.

265 ACVD, PP637 S/14/8/016.

266 Chaperon 1913, p. 275.

En juillet de la même année 1569, le duc écrivit une lettre de protection et de sauvegarde en sa faveur et en faveur de ses familiers[267], mais Claude de Blonay fut chassé d'Abondance en 1572[268]. En 1574, il résigne finalement sa charge en l'échange d'une pension de 450 écus d'or[269] et ses fils commencent à acheter des biens à Évian, dont une tour[270]. C'est là qu'il rédige son testament le 31 janvier 1579[271]. Le 12 septembre 1574, soit un peu plus d'un an après le décès du commendataire Jean-François de Valpergue, le nouvel abbé Gaspard Provana prend possession des lieux[272]. Lors de sa visite du 29 juin 1580, l'évêque de Genève Claude de Granier rappelle qu'il doit « fournir tous les ornements de l'église, même paroissiale, et des chapelles au nombre de huit dans lesquelles les religieux doivent célébrer les messes fondées »[273]. Quelque temps plus tard, l'abbaye est touchée par un tremblement de terre. La commende passe ensuite à Philibert Provana, avant-dernier abbé des chanoines réguliers.

3.5. La période cistercienne (1607-1761)

Le dernier abbé augustinien d'Abondance, Vespasien Aiazza, entreprend de remplacer les chanoines réguliers par des cisterciens issus de la congrégation Notre-Dame des feuillants. Ce grand bouleversement, désiré et soutenu par François de Sales depuis 1597 au moins[274], s'inscrivait dans le mouvement de la réforme catholique, initié en Chablais quelques années plus tôt par l'évêque. Les archives de l'époque évoquent un petit nombre de religieux âgés et malades qui ne sont plus à même d'assurer le service divin[275]. Alors, en 1604, l'abbé entre en négociation avec la congrégation des pères feuillants pour leur donner Abondance. Ce remplacement est effectif début mai 1607 et, en décembre, Aiazza vend à l'évêque de Sion tous ses droits sur ses paroisses en Valais pour la somme de 1 200 florins[276]. Cette transaction a peut-être servi à financer des travaux absolument nécessaires : l'abbaye augustinienne n'était pas adaptée à sa nouvelle communauté religieuse, et les conflits entre moines et laïcs qui suivent sont en grande partie liés à cette impossible cohabitation.

3.5.1. La réforme et ses conséquences

Le 26 octobre 1604 au château de Sales et en présence de bon nombre de témoins dont l'évêque, l'abbé Aiazza s'accordait avec la congrégation représentée par le révérend père dom Jean de Saint-Malachie, prieur de Notre-Dame du Mont-de-Vie[277]. En prévision de cette rencontre, il avait fait dresser un plan de l'abbaye pour pouvoir dans un premier temps lui montrer les lieux, et dans un second négocier avec lui les travaux qui seraient entrepris. Car telle était la principale difficulté de ce projet : le couvent augustinien devait être adapté à des cisterciens. C'était surtout l'église qui posait problème, puisqu'elle était utilisée par les religieux et les paroissiens, mais il fallait aussi définir les relations entre les curés et les pères et enfin s'accorder sur les dépenses mutuelles.

Le premier point évoqué dans le traité est logiquement celui des bâtiments. Le curé d'Abondance était un chanoine qui n'avait pas besoin de logement, puisqu'il vivait à l'intérieur du couvent avec ses frères. Par ailleurs, l'église était partagée, même si chaque communauté disposait de son espace. Il en était de même pour la sacristie, qui devait abriter les objets liturgiques utilisés pour l'ensemble des célébrations. On convint alors de la solution suivante : l'abbé céderait aux moines l'abbaye d'Abondance,

267 ACVD, PP637 S/14/8/024.

268 AEV, de Torrenté de Riedmatten, Coll. II/81.

269 ACVD, PP637 S/14/8/028.

270 ACVD, PP637 S/14/8/029.

271 ACVD, PP637 S/14/8/044.

272 ACVD, PP637 S/14/8/030.

273 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

274 Mercier 1885, p. 201.

275 AASM, CHA55/1/005-1.

276 Kalbermatter 1997, p. 498. Cette cession fut confirmée par l'évêque de Genève l'année suivante.

277 AASM, CHA55/1/005-1.

conformément au plan qui en avait été dressé, à l'exception de la nef « laquelle se réserve et se destine pour l'usage et service de la cure ». Il était donc bien précisé dès l'origine de cette réforme que la nef ne faisait pas partie de la donation, pour être réservée par l'abbé aux paroissiens, qui n'en étaient toutefois pas les propriétaires. Afin de s'accorder aux pratiques des cisterciens, il est proposé de construire un mur qui isolerait les deux églises. Ce mur serait bâti « à frais communs », c'est-à-dire financé par Aiazza et les moines. En échange, la congrégation enverrait douze religieux vivre à Abondance dont au moins six prêtres ; chaque année, ils recevraient la somme de 640 écus d'or de la part de l'abbé, qui leur laisserait décider du nombre de convers, de donnés et de serviteurs qu'ils prendraient. Il était encore précisé que, l'église étant en très mauvais état, il y aurait d'importantes dépenses à faire : s'agissait-il de la toiture, des maçonneries ou des décors à rénover ? On l'ignore. De même, le monastère nécessitait des travaux pour le « rendre conforme et commode à l'usage des pères ». Ces quelques mots concernent très certainement la sacristie aménagée dans la partie nord de l'aile orientale. Enfin, l'abbé devrait faire construire ou reconstruire la clôture. Une fois les religieux installés, il devrait chaque année leur verser la somme de 160 écus d'or destinés à l'entretien des bâtiments, tandis qu'il s'occuperait lui-même de l'église et de l'ornement de la sacristie. En cas de destruction ou de sinistre dont les réparations s'élèveraient à plus de 500 écus d'or, les moines et l'abbé diviseraient les coûts en deux. Enfin, Aiazza s'engageait à terminer les travaux dans les six années suivantes, soit en 1611. Sans surprise, les délais fixés ne furent pas respectés, ne serait-ce que parce que les cisterciens n'entrèrent en possession de l'abbaye que le 7 mai 1607 et non pas le 29 septembre 1605 comme prévu. Il avait en effet été convenu que, puisque les prébendes des chanoines ne seraient plus versées à partir de la saint Michel 1605, les moines enverraient à cette date deux des leurs, des prêtres, dont un confesseur, pour assurer le service divin et vivre au monastère. Un an après leur arrivée, cinq ou six autres les rejoindraient et les travaux se poursuivraient. Enfin, quand la communauté serait au complet, l'abbé serait dispensé des réparations à leur église, au couvent et à la sacristie et leur payerait les 800 écus d'or annuels. Le traité prévoyait également que les pères auraient certaines obligations comme les chanoines avant eux, ce qui permet en négatif de s'en faire une idée.

Les augustiniens se rendaient sur le jubé, dans le cimetière et sur les tombes des fondateurs pour chanter des *Libera me*, ce qui n'était pas conforme à « l'institut des pères » : l'abbé en chargerait le curé. En revanche, ils devraient poursuivre les aumônes qui étaient faites à plusieurs occasions dans l'année et en particulier le Jeudi saint, lorsqu'on distribuait des fèves et du froment, et les cinq autres grandes dates quand on offrait de l'orge et du sérac. Les moines tiendraient toujours parmi eux un confesseur et un prédicateur. Enfin, la procession de la solennité du Saint Sacrement débuterait dans l'église des pères dans laquelle les paroissiens seraient autorisés à entrer pour leur « plus grande édification ». Ensuite, deux croix seraient emmenées en procession, l'une portée par le curé à gauche de la seconde, portée par le prieur ou un autre dignitaire. Enfin, et au décès des abbés, les moines feraient pendant huit jours des messes. Ce traité est donc intéressant à plusieurs égards : il mentionne les bâtiments et la manière dont ils devaient être transformés pour convenir à la nouvelle communauté d'Abondance, ainsi que certains usages des chanoines jusqu'à leur départ forcé. Si cet accord donnait un calendrier à suivre pour les deux parties, mais en particulier pour l'abbé, force est de constater qu'il n'en a rien été et que Vespasien Aiazza, en ne se pliant pas à ses engagements, avait enclenché un processus délétère qui ne s'achèverait qu'avec la sécularisation d'Abondance en 1761, après un siècle et demi de tensions et de conflits entre les religieux et les paroissiens, mais aussi avec l'évêque de Genève.

À table !
Un œil sur les consommations alimentaires des feuillants de Savoie à la fin du XVIIIe siècle

Margaux Trincat

En 1761, la suppression de l'abbaye d'Abondance est actée. L'inventaire rédigé la même année ne laisse apparaître que très peu d'objets, alors même que trois moines sont encore présents lors de son écriture[278]. Les six moines feuillants intègrent alors la communauté du même ordre à Lémenc près de Chambéry, emportant donc peut-être avec eux quelques biens : vêtements, souliers, vaisselles, nourritures...

De janvier 1776 à juillet 1791, la communauté feuillantine tient un livre de comptes au sein duquel toutes leurs dépenses sont transcrites : chaux, foin, terre, pierres, étrennes, bougies, beurre, œufs, fromages, viandes, poissons, légumes, fruits, sucreries, épices, vaisselles en tout genre, batteries de cuisine, etc[279]. Cette source est une porte ouverte sur leur vie quotidienne, et surtout, une invitation à leur table ! Alors, installons-nous, car la viande est prête...

De la viande ? Très régulièrement, les feuillants achètent de la viande de venaison (grives, cailles, alouettes, lièvres, lapin...), ou encore de nombreux volatiles (poules, chapons, coqdindes, canards, oies...) autorisés par la règle de saint Benoît. Et si de la viande, souvent rouge, est achetée pendant les périodes de jeûne, c'est pour les malades. À Lémenc, on mange aussi du poisson (brochet, morue, thon, « tinque », « mirandelle », écrevisses, etc.), mais on semble lui préférer la viande. En effet, les feuillants en achètent seulement lorsque le calendrier liturgique les y oblige. Haricots, laitues, raves, céleris, carottes, endives, rhubarbe, choux-fleurs, cardes, pommes de terre sont également consommés. La présence d'un jardin à Lémenc est pourtant attestée : les pères paient souvent un jardinier pour ses services, achètent de nombreux outils de jardinage, voire des graines à semer. Concernant le fromage, les feuillants en mangent plusieurs types : gruyère, plaisantin, abondance, tomme ou chevrotin. Le sucre a également bien sa place : nombreux sont les fruits et les pâtisseries achetés. Ces moines apprécient également le café et le chocolat... sans oublier la vaisselle raffinée pour en boire !

Une telle énumération donne l'impression d'une profusion de plats, d'une table à la vaisselle riche. Bien sûr, à Lémenc, les feuillants ont des habitudes alimentaires diversifiées, consomment des produits étrangers pour lesquels les frais de douane sont parfois élevés, boivent dans de belles tasses, achètent des ustensiles et objets de table à l'usage spécifique. Ils mangent des aliments appréciés au XVIIIe siècle et semblent suivre les tendances culinaires. C'est avéré, ils vivent selon leur époque, mais comme de nombreuses autres communautés monastiques des temps modernes[280]. Et s'ils apprécient la nourriture et la

278 ADHS, SA179, liasse 8 : Inventaire des meubles de l'abbaye d'Abondance en 1761.

279 ADS, 43F526 : Livre de compte de la communauté feuillantine de Lémenc de 1776 à 1791.

280 Fabienne Henryot, *À la table des moines, ascèse et*

vaisselle luxueuses, ils font dans le même temps étamer leur batterie de cuisine avec parfois du vieil étain, un matériau pourtant passé de mode à la fin du siècle. Ils semblent mettre les petits plats dans les grands et sortir la belle vaisselle surtout lorsqu'ils recevaient des invités importants, ce que préconisait d'ailleurs la règle de saint Benoît[281]. D'un point de vue général, ils faisaient preuve d'une bonne observance envers leur règle. Notons d'ailleurs que deux fois par an au moins les comptes de la communauté sont contrôlés par des pères venus de l'autre côté des Alpes, ce qui montre que leurs pratiques alimentaires étaient généralement admises.

Ces pratiques alimentaires ne renvoient pas à la notion d'austérité voulue par Jean de La Barrière, fondateur de l'ordre feuillantin, pour qui les silences de la règle de saint Benoît vis-à-vis de certains aliments étaient « porteur de sens »[282]. En effet, il interdisait aux moines de boire du vin, de manger du poisson, du beurre, des œufs, ou encore de boire du lait, d'utiliser de l'huile ou toute sorte d'assaisonnement. Cependant, ces pratiques alimentaires austères avaient été allégées à la fin du XVI[e] siècle, et cette étude nous permet de constater que ces pratiques se sont encore adoucies au fil du temps. Les feuillants de Lémenc de cette fin du XVIII[e] siècle, au même titre que de nombreuses autres communautés monastiques étudiées ces dernières décennies, sont donc des témoins de l'évolution de la notion d'observance alimentaire, du déplacement de ses limites acceptables, l'observance étant une notion qui n'a jamais été clairement définie, et dont les limites n'ont donc jamais été clairement énoncées.

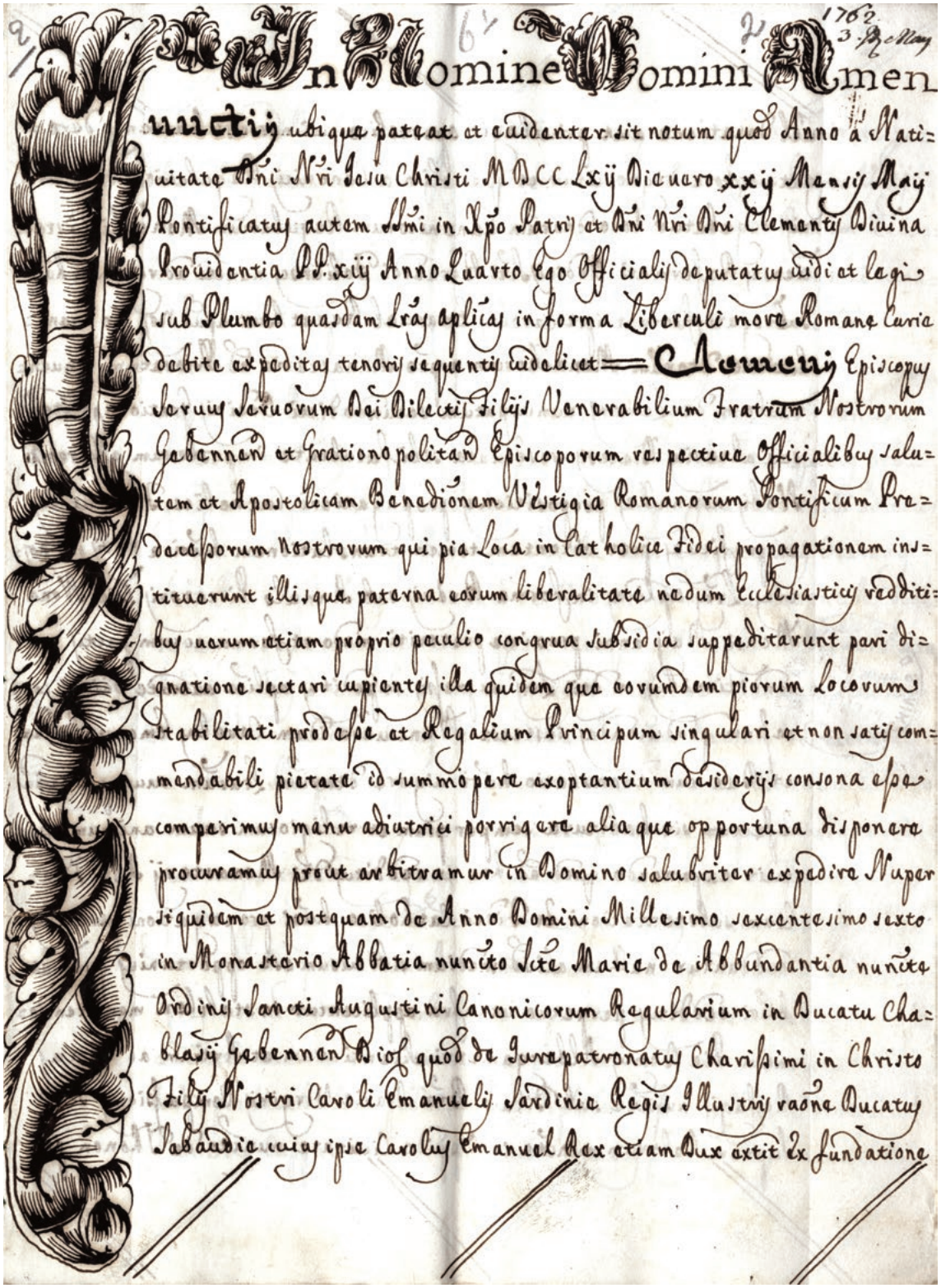
À Abondance en 1760, les moines sont accusés de non-respect de la clôture, de violences physiques et sexuelles, de porter des armes… des accusations qui ont entraîné la suppression de l'abbaye, mais on remarque que leur régime alimentaire n'a pas été pointé du doigt[283]. On est donc en droit de penser qu'ils faisaient également preuve d'une bonne observance. Cependant, une étude similaire à celle des feuillants de Lémenc serait nécessaire avant d'émettre la moindre hypothèse, ce qui, du point de vue du manque de sources connues actuellement, semble difficile.

gourmandise de la Renaissance à la Révolution. Paris, Vuibert, 2015, 288 p.

281 *La Règle de Saint Benoît*, chapitre 53 : Des hôtes qu'on doit recevoir.

282 Pierre Benoist, *La bure et le sceptre : la congrégation des feuillants dans l'affirmation des états et des pouvoirs princiers (vers 1560-vers 1660)*. Paris, Sorbonne, 2006, p.49.

283 Voir l'encart suivant de Frédéric Meyer.



In Nomine Domini Amen

Nuncij ubique pateat et euidenter sit notum quod Anno a Nati=
uitate Dñi Nri Jesu Christi MDCCLxij Die uero xxij Mensis Maij
Pontificatus autem Smi in Xpo Patris et Dñi Nri Dñi Clementis Diuina
Prouidentia PP. xiij Anno Quarto Ego Officialis deputatus Sedi at Lagi
sub Plumbo quasdam Lras aplicas in forma Breuis more Romane Curie
debite expeditas tenoris sequentis uidelicet = Clemens Episcopus
Seruus Seruorum Dei Dilectis Filijs Venerabilium Fratrum Nostrorum
Gebennen et Gratianopolitan Episcoporum respectiue Officialibus salu=
tem et Apostolicam Benedictionem Vestigia Romanorum Pontificum Pre=
decessorum Nostrorum qui pia Loca in Catholica Fidei propagationem ins=
tituerunt illisque paterna eorum liberalitate nedum Ecclesiastici reditti=
bus uerum etiam proprio peculio congrua subsidia suppeditarunt pari di=
gnatione sectari cupientes illa quidem que eorundem piorum Locorum
stabilitati prodesse et Regalium Principum singulari et non satis com=
mendabili pietate ad summo pere exoptantium desiderijs consona espe
comperimus manu adiutrici porrigere alia que opportuna disponere
procuramus prout arbitramur in Domino salubriter expedire Nuper
siquidem et postquam de Anno Domini Millesimo sexcentesimo sexto
in Monasterio Abbatia nuncupato Sce Marie de Abbundantia nuncupato
Ordinis Sancti Augustini Canonicorum Regularium in Ducatu Cha=
blasij Gebennen Dioc quod de Iurepatronatus Charissimi in Christo
Filij Nostri Caroli Emanuelis Sardinie Regis Illustris ratione Ducatus
Sabaudie cuius ipse Carolus Emanuel Rex etiam Dux extit ex fundatione

Fig. 1 : Bref pontifical de suppression de l'abbaye d'Abondance (22 mai 1762).

3.5.2. Une impossible cohabitation

Les sources conservées sont critiques à l'égard des feuillants et de leur présence dans la vallée d'Abondance : les tensions interminables avec les paroissiens à propos de l'église abbatiale, la construction d'un mur de clôture à la place du jubé, l'agrandissement de la nef jamais réalisé, la reconstruction du clocher qui prit des dizaines d'années, avaient contribué à dégrader rapidement les relations.

Pourtant, les moines avaient été appelés à Abondance pour réformer le couvent et François de Sales avait probablement placé de grands espoirs en eux. Si Vespasien Aiazza y résidait et dirigeait les travaux, dont la construction de la nouvelle sacristie de la paroisse et des restaurations au monastère, c'est également lui qui fut à l'origine des querelles qui ont empoisonnèrent la vie des habitants d'Abondance tout au long du XVII[e] siècle. En abattant le clocher de la fin du Moyen Âge et en s'engageant secrètement auprès des moines à faire construire une nouvelle église paroissiale, il s'attira l'opposition de la communauté laïque qui s'en plaignit dès 1617 à l'évêque François de Sales[284]. Les travaux de l'église paroissiale ou du clocher, peut-être commencés avant 1622, ne sont pas menés à terme et l'abbé quitte Abondance pour devenir lui-même feuillant en 1627. L'un des successeurs d'Aiazza, Melchior de Grilly, vit au moins une partie du temps à l'abbaye[285]. Né en 1584, il était issu de la noblesse du pays de Gavot et grand aumônier du cardinal de Savoie en janvier 1640. Son nom venait d'une maison forte située à Évian. Son frère Pierre avait été chanoine de la cathédrale de Sion puis abbé de Saint-Maurice entre 1608 et 1618, tandis que son neveu Antoine était chanoine de Sion[286]. Cette origine locale explique peut-être en partie sa résidence à Abondance. Sous son abbatiat, l'église brûle en 1635, et il tarda tant à effectuer les restaurations nécessaires que le sénat de Savoie l'y contraint le 15 mars 1638[287]. On sait également que les moines menaient une vie assez éloignée de ce qu'aurait souhaité François de Sales. En 1627, l'un d'entre eux ayant quitté les ordres pour retourner à l'état séculier écrivait à un autre que certains pères, dont il avait été, se rendaient de nuit dans une maison voisine où ils se divertissaient[288]. Ce moine décrivait même les chemins empruntés par les fugueurs : ils se faufilaient par deux fenêtres situées dans l'aile orientale, l'une au chapitre et la seconde au couloir, qui permettaient de sauter sur la toiture du bûcher. Un second passage était possible depuis le dortoir du haut sur les voûtes des galeries du cloître[289]. Assurément, ces escapades étaient connues de la population : en 1760, l'évêque de Genève rapportait que « les personnes les plus âgées et les plus sensées de la paroisse disent que le couvent d'Abondance n'a jamais été net, qu'on y a toujours vu des scandales, et qu'elles ont toujours entendu parler des actions honteuses des dits religieux »[290]. Par ailleurs, l'opposition constante des moines à la nomination des curés d'Abondance par les évêques à partir de 1660, puis l'obligation faite aux laïcs de bâtir eux-mêmes une nouvelle église paroissiale, puis leur revirement en faisant « cesser l'entreprise par les obstacles qu'ils y apportèrent, et en faisant enlever et disperser les matériaux amassés à grands frais pour ladite construction »[291] achèvent d'en faire des ennemis des évêques de Genève. Compilés dans un mémoire à charge rédigé vers 1760 par l'évêque de Genève Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, et fondés sur les témoignages des révérends Pertuiset et Tappaz qui avaient servi la cure d'Abondance depuis 1731, ces évènements convainquent le duc de Savoie de la nécessité de fermer l'abbaye[292]. Dès mars 1761, Charles-Emmanuel III s'engage à écrire au pape pour lui demander la suppression du monastère. Par bref papal daté du 16 mai 1761, l'abbaye d'Abondance est supprimée et les feuillants apprennent la nouvelle le 23 juillet suivant. Les bâtiments sont alors transférés à la Sainte-Maison de Thonon.

284 Rebord 1920, p. 5.

285 Armorial..., Nant (du).

286 Ibid.

287 Piccard 1904, p. 79.

288 Une auberge existait sur la place de l'église en 1759 (Tinthoin 1980, p. 306).

289 Mercier 1885, p. 366.

290 ADS, SA3433.

291 Ibid.

292 Mercier 1885, p. 242-243.

La suppression de l'abbaye d'Abondance (1761-1763)

Frédéric Meyer
Professeur émérite d'histoire moderne à l'université Savoie Mont Blanc-EA 3706 LLSETI

L'abbaye d'Abondance fut supprimée entre 1761 et 1763. En quelques mois, même si des signes de défiance de la société sont repérables dès le début du XVIII[e] siècle, une abbaye séculaire disparaissait par la volonté du roi de Sardaigne, pourtant défenseur de l'Église catholique, brisant la continuité de la protection accordée par ses ancêtres à l'ordre des feuillants, et avec la collaboration active du clergé diocésain. L'antimonachisme[293] des Lumières européennes touche le petit royaume de Sardaigne. On reproche pêle-mêle aux religieux leur richesse, leur emprise foncière, leur inutilité, leur concurrence avec le clergé séculier. Dans l'Empire, Joseph II n'hésite pas à tailler dans la carte monastique de ses États : 38 000 religieux sont relevés de leurs vœux. En Piémont, dans le diocèse d'Ivrée, l'abbaye bénédictine de San Benigno Canavese est transformée en 1741 en collégiale de prêtres séculiers. En 1765, le roi encourage la suppression du couvent des carmes de La Rochette, dans le diocèse de Maurienne, au profit de la collégiale d'Aiguebelle. Les cisterciens d'Aulps et les célestins de Villard-sallet vont voir leurs biens réunis en 1778 à la nouvelle mense épiscopale du diocèse de Chambéry, créé l'année suivante par volonté royale. Lesbénéfices conventuels servent dorénavant à financer la restructuration de la carte ecclésiastique. Le sort des moines en Savoie est scellé trente ans avant la Révolution française, effective en Savoie en 1792 seulement.

Abondance est riche en alpages et en droits seigneuriaux sur plusieurs paroisses du Chablais (Abondance ; Juvigny ; Ville-la-Grand ; Lucinges) et à Évian[294]. En 1761, ses revenus sont évalués à environ 9700 livres (dont 2900 livres de fondations) pour un excédent de 3500 livres. Pourtant la vie semble austère à l'abbaye. L'inventaire des meubles en 1761 ne montre que du mobilier de sapin, quelques pots de cuisine, des couverts en laiton[295]. Il n'y a pas de couvert en argent, de cafetière comme à Lémenc, l'autre abbaye feuillante du duché de Savoie, aux portes de Chambéry. L'église, la sacristie et les bâtiments conventuels sont en bon état. L'abbatiale comprend un orgue, que les religieux souhaiteraient emporter, en faisant enlever les tuyaux, le sifflet et le buffet. Les titulatures des huit chapelles correspondent aux dévotions des cisterciens (la sainte famille, saint André, saint Claude) et au goût du Désert (saint Antoine, saint Bernard, saint Guigue-le-chartreux). Les reliques (des saintes Agathe, Victoire, Christine, Flore, etc.) sont bien authentifiées. Le clocher, refait après l'incendie de 1728, possède trois cloches[296]. Les pères disent régulièrement les messes pour les bienfaiteurs de l'abbaye. Pour transformer le monastère en presbytère habitable pour le curé et les deux vicaires qui vont succéder aux feuillants, il fallut percer des ouvertures dans les murs, amener l'eau pour un lavoir et des latrines, aménager des chambres : les moines vivaient donc de façon plus austère que les curés[297]. L'observance cistercienne était respectée à Abondance à la fin du XVIII[e] siècle.

La notion de décadence n'est pas un concept d'histoire, mais une approche morale. Le discours récurant sur le peu de vertu des moines de la fin du XVIII[e] siècle est une posture. Les moines savent qu'ils respectent l'observance, et ils écrivent à Rome à la congrégation du concile pour dénoncer de fausses allégations en un mémoire de 19 pages en latin, renvoyé deux fois (en novembre 1759 et en février 1760)[298]. Le général des feuillants donna pourtant son accord à la suppression. Il savait que l'alliance des évêques et du roi, et le contexte

293 Henryot, Martin 2023.

294 Max Bruchet, *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*. Annecy, 1908, reprint Marseille, Laffitte, 1979, p. 26-380-452-469 ; Mercier 1885, p. 249-263.

295 ADHS, SA179, liasse 8 (f° 38r.-39v.)

296 Ibid., f° 16v.-27v.

297 ADHS, 43J1447 : Visite pastorale du 18 juillet 1763.

298 ADHS, SA179, liasse 10.

général étaient défavorables aux monastères. Les difficultés des feuillants d'Abondance ne venaient pas de l'intérieur, mais de l'extérieur. Les évêques, qui œuvraient pour la restauration de leur pouvoir dans leur diocèse, furent les premiers à ouvrir les hostilités, dénonçant la desserte de cures séculières par les moines depuis 1664. En 1737, le vicaire général du diocèse de Genève contesta la nomination à Abondance du curé cistercien, dom Grégoire de Saint-François de Sales Cochet. Il souhaitait donner la cure à un séculier, le père Ducret, et accusait les moines de « simonie et de convention simoniaque »[299]. Il aurait fait maltraiter Cochet par ses représentants en pleine messe : on tenta de lui enlever des mains l'hostie prête à être consacrée, on tira les pénitents du confessionnal. Cochet en appela à son métropolitain, l'archevêque de Vienne (en France) et les feuillants, « comme d'abus », au sénat de Savoie[300].

L'affaire rebondit avec la nomination d'un nouveau curé en août 1759[301]. Le père Jean-Aimé Tappaz, un séculier choisi par l'évêque de Genève-Annecy, vint prendre possession de son bénéfice le 18 août, accompagné par un notaire de Thonon. Au sortir de sa première messe à Abondance, ce fut lui cette fois qui fut agressé par une bande de paysans dirigée par deux bénédictins ; des enfants lui jetèrent des pierres. Le châtelain local, très lié aux feuillants, refusa d'enregistrer la plainte du curé. Trois paysans d'Abondance furent condamnés par contumace par le sénat à six et quatre mois de chaîne, et cinq autres à des amendes[302]. L'évêque rédigea en 1760 un long mémoire destiné au roi Charles-Emmanuel III « sur les excès commis par les religieux feuillants de l'abbaye Sainte-Marie d'Abondance et sur la nécessité de promptement y remédier »[303]. Il obtint du sénat le principe de la suppression de l'abbaye et de son union à la Sainte-Maison de Thonon, en dénonçant les moines et « leurs continuels excès de libertinage, de désordre et même d'irreligion, leur morale diabolique », leurs violences et leurs crimes sexuels, leur non-respect de la clôture et leur port d'armes[304]. Ne le croyons pas forcément : ces accusations reviennent dans toutes les affaires monastiques, et ces attaques sur les mœurs des moines n'apparaissent qu'en 1760, alors que le dossier à charge était ouvert depuis longtemps.

La suppression fut actée au printemps 1761 par une succession de brefs et de décrets du roi Charles-Emmanuel III (9 mai), du pape Clément XIII (16 mai, fig. I), et du sénat de Savoie (6 juin)[305], et elle devint effective à l'été 1763. Lors de l'inventaire du monastère avant la suppression, trois moines seulement y vivaient[306]. Les six moines d'Abondance rejoignirent Lémenc, y apportant un revenu de 2871 livres[307]. C'est bien ce que voulait le gouvernement turinois : une seule abbaye feuillante en Savoie, mais renforcée en moyens humains et financiers.

299 ADHS, SA215, n° 2 et 3.

300 Ibid., n° 1 (20 juin 1738).

301 ADS, 2B12952.

302 ADHS (série SA179/1, p. 4 et SA215) et BAS, Mémoires de Mgr Biord, dossier I, p. 203 ; Nicolas 2002, p. 487-488.

303 ADHS, SA179, liasse 1 : Titre général.

304 Ibid., liasse 1, dossier n° 3-6-7-8.

305 ADHS, SA179, liasse 4.

306 ADHS, 43J1447 : Ordonnance du vicaire général Biord, 8 août 1763.

307 ADHS, SA179, liasse 1, n° 8.



Chapitre IV
L'apport de l'archéologie

L'abbaye n'ayant jamais cessé d'être occupée, ce sont plutôt les architectes que les archéologues qui ont jusqu'à récemment été sollicités pour répondre aux besoins de la commune, propriétaire des lieux. Seuls quelques sondages de surveillance avaient été effectués par Joëlle Tardieu dans le préau du cloître en novembre 1986. Une belle occasion a été manquée au début des années 2000, lors de la remise en état des enduits intérieurs de l'église. Par ailleurs, la réfection complète de la toiture dans les années 2010 n'a pas bénéficié d'une étude archéologique préalable, alors que celle-ci a été datée par dendrochronologie des années qui suivent l'incendie de 1728[308], mais seulement d'un diagnostic architectural[309]. Le temps de l'archéologie était donc venu. En accord avec la commune d'Abondance, un programme de deux opérations programmées a été défini début 2015 après un diagnostic mené principalement dans l'aile orientale, qui était la seule partie des bâtiments à ne pas être occupée.

Avant de commencer, un plan topographique de l'aile ainsi que de la partie sud – bras sud du transept et couloir – de l'église a été dressé[310], ainsi que des coupes architecturales. Certains murs de l'église et de l'aile ont par la suite été étudiés dans le cadre de plusieurs interventions archéologiques. La première a consisté en la surveillance du creusement d'une tranchée d'assainissement à la pelle mécanique contre la façade orientale de l'aile[311], et la seconde en un relevé manuel des deux tiers de la partie nord de ce même mur. La cage d'escalier à la jonction entre l'aile et l'église a également fait l'objet de relevés. Une dernière opération a eu lieu à l'intérieur de l'aile et dans l'angle nord-ouest, sous les escaliers menant à cette cage d'escalier. Ces opérations ont été complétées par une observation de l'ensemble des bâtiments, ce qui a permis de mettre en évidence plusieurs nouvelles phases de travaux et d'éclairer les transformations consécutives aux incendies des années 1440.

ANNÉE	STRUCTURE/RESPONSABLE	SECTEUR	INTERVENTIONS
2013	Archéolabs/Dormoy	Charpentes du couvent	Dendrochronologie
2016	Lyon 2/Bochaton	Moitié sud de l'église et aile orientale	Surveillance archéologique de travaux et plan topographique Relevés archéologiques du bâti
2017	Lyon 2/Bochaton	Aile orientale	Fouille et relevés archéologiques du bâti
2022	INRAP/Bocquet	Cloître et terrasse du monument aux morts	Sondages

Tableau n° 2 : Les opérations et analyses archéologiques 2015-2022

308 Dormoy 2013.

309 Allart 2011.

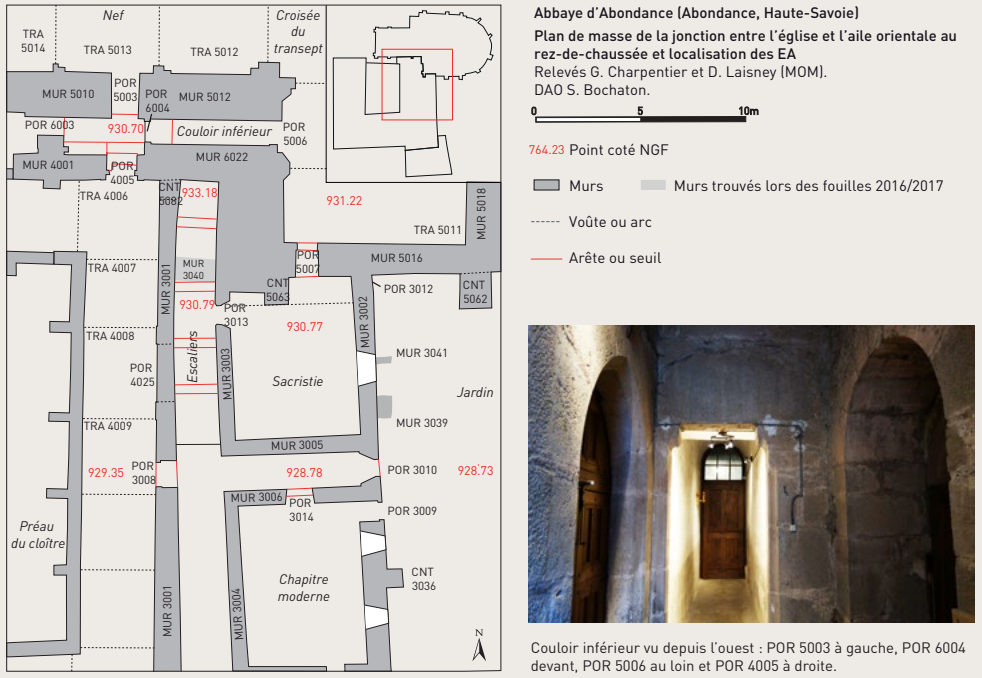
310 Intervention de Gérard Charpentier et de Damien Laisney, Service Techniques archéologiques, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (mai 2016).

311 Direction Bertille Dalmasso, Alep Architectes. Ces travaux ne prévoyaient pas de suivi archéologique et nous avons dû intervenir en urgence (mai 2016).

4.1. L'aile orientale primitive

De l'église primitive, construite à l'arrivée des chanoines à Abondance, seul le plan peut être esquissé : l'édifice se trouvait au nord du couvent, comme aujourd'hui, et sa longueur était probablement égale ou légèrement supérieure à celle du premier couvent. À cette église était accolée une aile orientale, dont l'organisation peut-être grossièrement ébauchée. Dans un second temps, l'abbatiale fait l'objet d'un agrandissement qui empiète sur la partie nord de l'aile orientale et oblige à redistribuer les espaces intérieurs. En revanche, les ailes sud et ouest demeurent inconnues, de même que le cloître.

L'étude du plan et des élévations a mis en évidence un désaxement des bâtiments : la façade extérieure n'est pas parallèle à la façade intérieure (fig. 57). En 2016, la partie nord de la façade extérieure a été relevée (fig. 58 et 59). Contre le mur sud du transept, une porte contemporaine du premier état du mur, et qui est représentée uniquement par son piédroit sud en calcaire (POR 3012), est alignée avec la seconde travée nord de la galerie orientale du cloître (TRA 4007). Toutefois, le mur de refend intérieur et perpendiculaire à cette galerie, observé au moment de la fouille de l'aile (MUR 3040), n'est pas aligné avec cette porte, ce qui les distingue chronologiquement (fig. 57). Son seuil est situé à l'altitude de 929,23 m, soit seulement une soixantaine de centimètres plus bas que l'appui d'une baie de cette même maçonnerie identifiée plus au sud (BAI 3034), ce qui incite à restituer d'emblée deux pièces isolées dont les niveaux de circulation différaient : la pièce nord était plus haute que la pièce sud. Nous émettons l'hypothèse qu'il ait pu s'agir d'un passage qui reliait l'intérieur à l'extérieur, entre une pièce tout au nord de l'aile dont il ne reste rien en raison de la construction postérieure du transept, et la pièce sud représentée par cette baie. Peut-être ce passage menait-il à un cimetière installé au chevet de l'église, ce que



Couloir inférieur vu depuis l'ouest : POR 5003 à gauche, POR 6004 devant, POR 5006 au loin et POR 4005 à droite.

Fig. 57 : Plan de masse de la jonction entre l'église et l'aile orientale au rez-de-chaussée de l'église et localisation des EA.

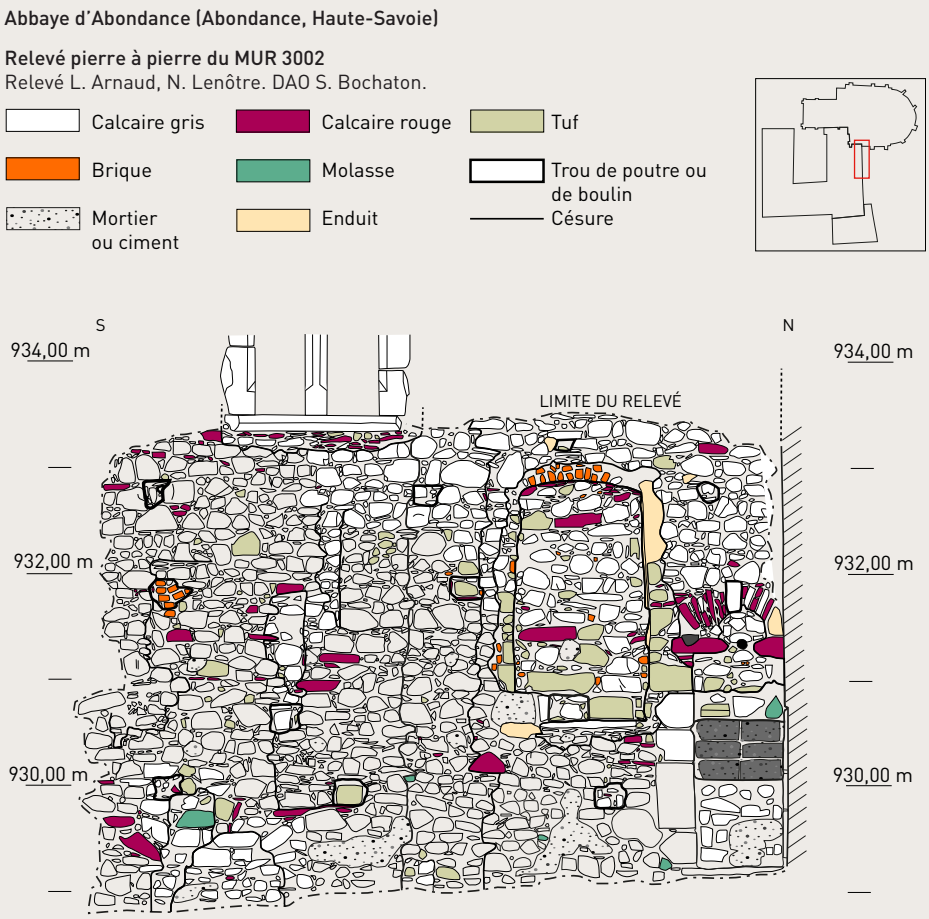


Fig. 58 : Relevé pierre à pierre du MUR 3002 (façade orientale de l'aile est, extérieur, partie nord).

suggèrent certaines sources postérieures, mais que des fouilles permettraient de confirmer. La reconstruction postérieure du mur de façade intérieure de l'aile a effacé les traces de cet état primitif dans sa moitié occidentale, mais on suppose qu'il devait exister trois portes dans la galerie du cloître : une première dans le prolongement de ce passage, et deux de chaque côté pour accéder aux autres pièces. Des marches d'escalier compensaient peut-être les différences de niveaux.

La baie précédemment mentionnée (BAI 3034) a été découverte à un peu plus de trois mètres au sud de la porte POR 3012. Elle éclairait une pièce dont la superficie ne peut être déterminée, dans la mesure où son extrémité sud demeure inconnue. Mal conservée dans le parement extérieur, cette baie a d'abord été observée dans le parement intérieur du mur : un bloc de calcaire mesurant 0,28 m de largeur pour 0,69 m de hauteur a été identifié comme le piédroit intérieur de cette baie non ébrasée et dont l'appui se situe à 929,71 m. La maçonnerie du bouchage a été examinée jusqu'à l'altitude de 931,85 m, soit 2 m au-dessus de l'appui supposé de l'ouverture en question. Le niveau de sol de cette pièce devait donc, initialement, se

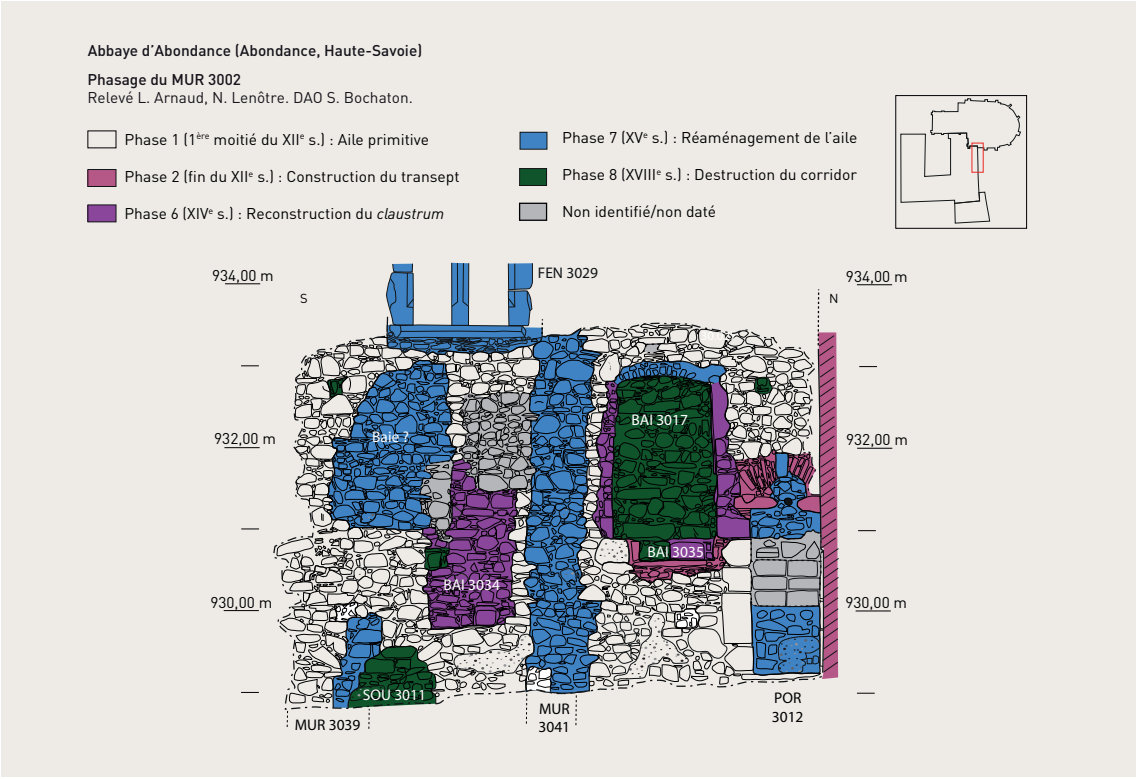


Fig. 59 : Phasage du MUR 3002.

Fig. 61 : La tranchée contre le MUR 3002 vue depuis le sud.



trouver bien plus bas. Une seconde baie éclairait probablement cette pièce plus au sud, en dehors des limites de notre intervention. Nous formulons l'hypothèse qu'il ait pu s'agir de la salle capitulaire primitive. Nous avons vu que la reconstruction presque complète de la façade intérieure empêche de connaître l'emplacement de l'entrée de cette salle. En revanche, le creusement de la tranchée d'assainissement contre la façade extérieure a entraîné la découverte de deux massifs maçonnés perpendiculaires à ce mur (fig. 60 et 61), mais l'urgence dans laquelle a dû être menée l'opération n'a pas permis de les dégager entièrement. Malgré ces lacunes, il est envisageable qu'au moins l'un d'eux ait été un contrefort contemporain de cet état (MUR 3039) et, par conséquent, cette pièce voûtée. Retrouvé à une quarantaine de centimètres au sud de cette baie, mais détruit lors de la reconstruction postérieure de l'aile, sa position plaide en faveur de la restitution d'un chapitre composé d'au moins deux nefs de deux travées voûtées. Seules l'évacuation du remblai sous le plancher de la sacristie et la fouille de l'intérieur de l'aile permettraient de mieux connaître cet état primitif.

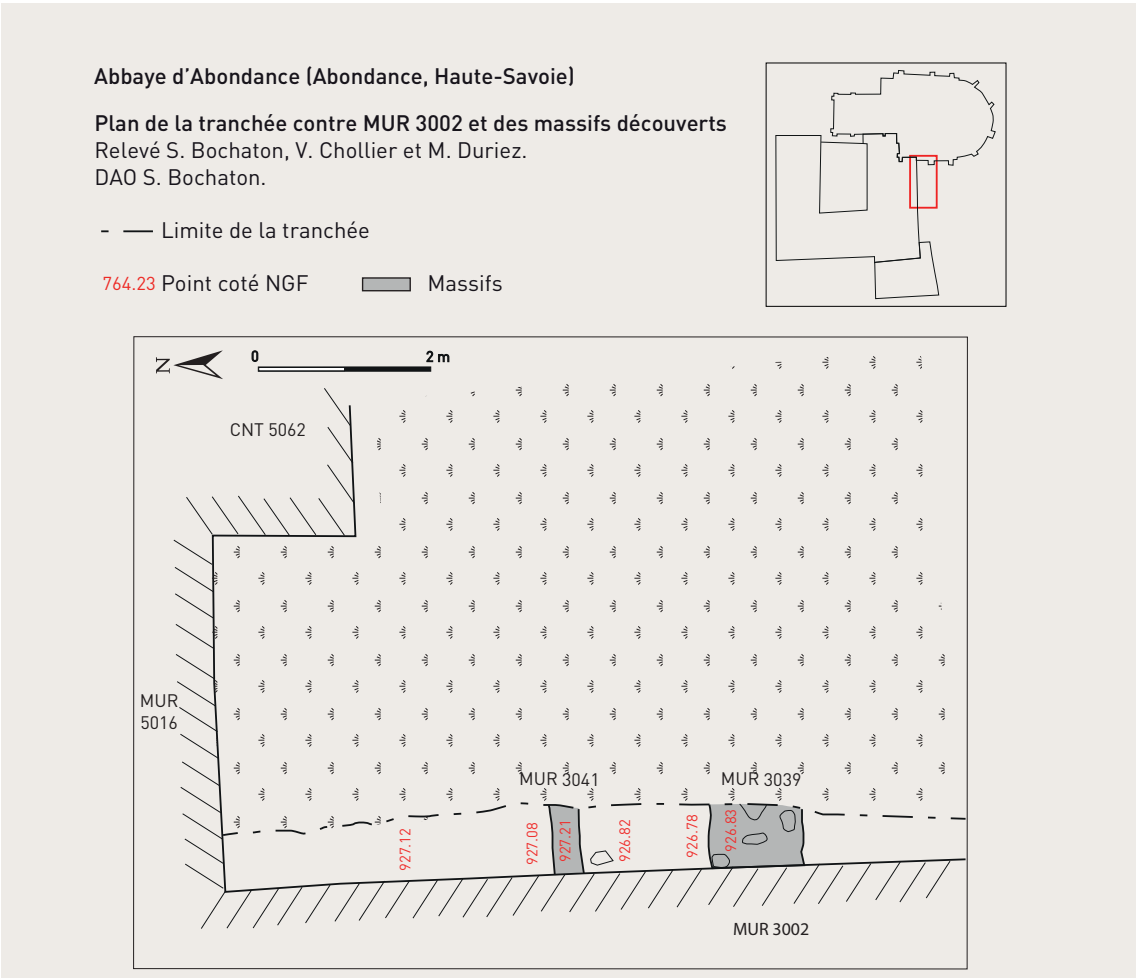


Fig. 60 : Plan de la tranchée contre le MUR 3002 et des massifs découverts.

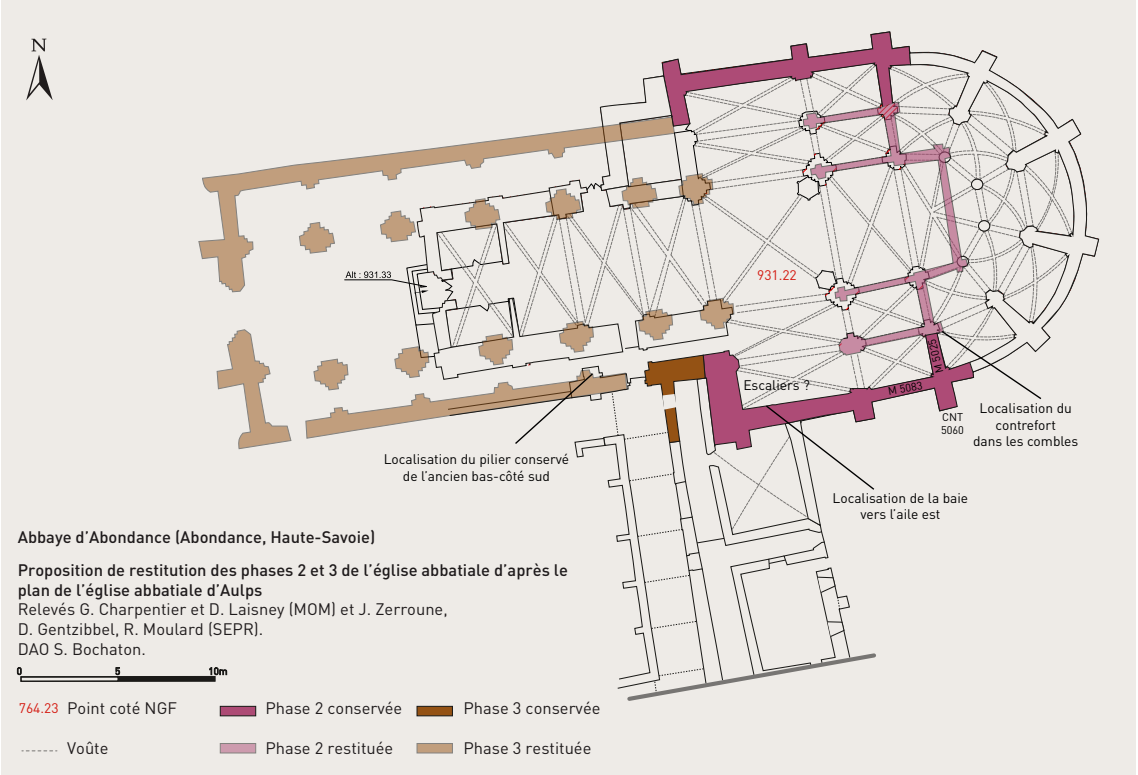


Fig. 63 : Proposition de restitution des phases 2 et 3 de l'église abbatiale.

4.2. L'agrandissement de l'église

L'observation archéologique de l'église a mis en évidence des éléments anciens qui semblent se rattacher à une même phase de travaux correspondant à la construction du transept. Ce nouveau transept saillant a empiété sur l'angle nord-est de l'aile orientale, ce qui témoigne d'une phase de travaux postérieure à l'édification du premier couvent. Par ailleurs, nous avons identifié dans les combles du déambulatoire des vestiges qui s'apparentent à un contrefort se rapportant nécessairement à une phase antérieure à la construction du chevet développé. Enfin, le bas-côté sud de cette seconde église est connu par le pilastre conservé dans le couloir. Le mur sur lequel il prend appui a également été reconnu comme appartenant à cet ancien bas-côté sud, de même que l'un de ses contreforts et la partie nord du mur de façade intérieur de l'aile orientale qui le prolonge. Ces quelques éléments évoquent un plan d'église bien connu : celui des abbatiales cisterciennes, représentées en Chablais par Sainte-Marie d'Aulps.

4.2.1. Le transept et le chevet

Entre la sixième et la septième chapelle du chevet, situées au sud du sanctuaire, un massif maçonné en forme de « T » est visible dans les combles. Il est complètement isolé des murs du sanctuaire et du bras sud du transept (fig. 62 et 63). Sa forme s'apparente clairement à un contrefort qui soutenait autrefois un mur élevé entre ces deux chapelles et détruit à une époque inconnue, mais antérieure à celle de la



Fig. 62 : Massif et contrefort dans les combles du déambulatoire de l'église.

construction du chevet développé. La charpente actuelle des chapelles et du déambulatoire repose d'ailleurs dessus. Ce contrefort indique donc un contrebutement par l'ouest, ce qui implique l'existence d'un mur orienté nord-sud auquel il était accolé. Si ce mur n'existe plus aujourd'hui en partie supérieure, en partie inférieure, il correspond à celui qui sépare ces deux chapelles (fig. 63, MUR 5025). Or ce même mur forme le retour perpendiculaire du mur sud du chevet (MUR 5083), qui se trouve dans le prolongement de celui du mur méridional du bras sud du transept (MUR 5016). Ces éléments permettent de proposer un bras sud du transept qui était dans un premier temps pourvu de deux chapelles orientées séparées par un mur contrebuté par ce contrefort survivant, comme à l'abbatiale voisine d'Aulps. En restituant du côté nord le même dispositif et en imaginant que les deux bras du transept étaient reliés par un chevet plat, on obtient le chevet type d'une église bernardine. On sait d'ailleurs que le plan bernardin a été souvent adopté par les chanoines réguliers en Grande-Bretagne, où les transepts étaient fréquemment prolongés par des chapelles : c'était le cas des maisons de Porchester, Leonard Stanley, de Norton[312], de Great Bricett, de Merton ou de Haughmond[313]. C'est encore celui de l'abbatiale augustinienne de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, agrandie à partir de 1215 par un chevet plat[314]. Ce type de chevet était assez répandu en Savoie au XIII^e siècle[315].

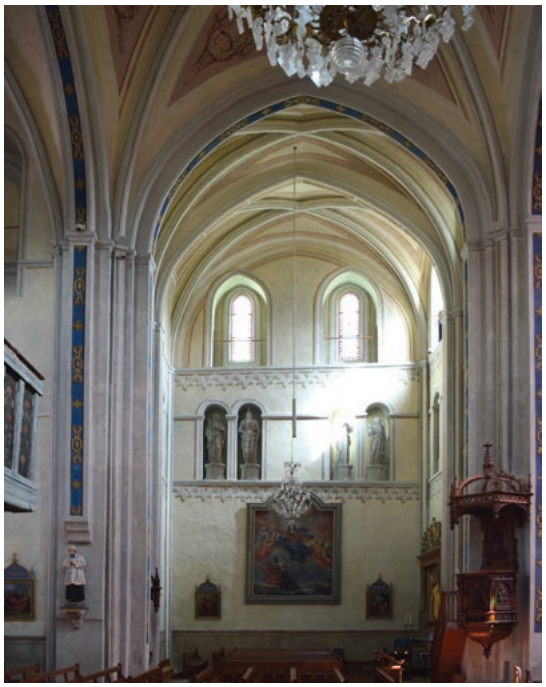


Fig. 64 : Le bras nord du transept de l'église.

Depuis l'intérieur de l'église, on observe également que le mur sud du transept se distingue de son pendant nord. Le mur nord est en effet pourvu d'arcades géminées derrière lesquelles se trouve un étroit passage dans l'épaisseur du mur qui est toujours accessible (fig. 64). Au troisième niveau, deux lancettes éclairent le bras nord et il était là aussi possible de se déplacer dans l'épaisseur du mur. Rien

312 Greene 1989, p. 80.

313 Franklin 2012, p. 80.

314 Bonde, Maines 2003, fig. 38 et 39.

315 Prieuré de Meillerie (vers 1220), église paroissiale d'Évian (XIII^e siècle), abbaye de Sixt (milieu du XIII^e siècle), chartreuse de Mélan (1285-1292), prieuré de Contamine (fin du XIII^e siècle).



Fig. 68 : L'angle sud entre le transept et la nef de l'église. Départ d'une grande arcade et cordons de l'ancien triforium.

de tel dans le mur sud qui ne présente pas de faux triforium[316] et seulement une grande baie qui dévoile un passage dans l'épaisseur de la maçonnerie (fig. 65). La circulation à ce niveau devait donc également exister. Ces différences de conception montrent que le bras sud a dû s'adapter à la présence des bâtiments conventuels. Par ailleurs, son implantation a été calculée au centimètre près pour ne pas empiéter sur la porte du passage qui traversait l'aile orientale : un étroit sondage pratiqué à la jonction entre le mur du transept et celui de l'aile orientale a confirmé que le transept a été installé tout contre. Aucune pierre de chaînage n'a été mise en évidence à cet emplacement.



Fig. 65 : Le bras sud du transept de l'église.

4.2.2. La nef

Les rares vestiges identifiés de la nef sont compatibles avec l'hypothèse d'un plan bernardin, en particulier ceux concernant le bas-côté sud. Dans l'angle nord-ouest de l'aile orientale et sous les escaliers qui mènent à la cage d'escalier nord, une portion du mur du bas-côté sud est apparue une fois le remblai enlevé (fig. 66 et 67). Ce mur 6022 et son contrefort (CNT 5082) étaient chaînés : leur orientation nord-est/sud-ouest diffère de celle de l'aile orientale primitive (nord-ouest/sud-est), ce qui indique qu'ils sont probablement contemporains ou légèrement postérieurs à la construction du bras sud du transept. Ce contrefort est conservé jusque dans la cage d'escalier à l'étage. Par ailleurs, le pilier identifié dans le couloir entre la nef et le cloître permet de restituer une des travées de ce bas-côté. En outre, la nef présente près du chaînage avec le bras sud du transept l'amorce d'une grande arcade supprimée. Celle-ci est surmontée de deux cordons qui signalent probablement qu'un triforium existait dans la nef (fig. 68). Sa destruction au XV^{e} siècle limite nos recherches. Toutefois, si la présence d'un bas-côté sud est certaine à Abondance, rien ne permet d'affirmer pour le moment qu'il existait un bas-côté nord. En ce qui concerne la datation de ces travaux par l'archéologie, la découverte de fragments de carreaux de pavement en amont de la fouille de l'intérieur de l'aile orientale a permis d'émettre une hypothèse. Ils provenaient d'un remblai versé dans l'aile orientale. Dessinés par Arnaud Letailleur[317], leur étude a été confiée à la céramologue Liliana Ceci[318]. Enfin, un diagnostic d'archéologie préventive mené dans le cloître en décembre 2022 a révélé une étonnante découverte qui suggère que les ambitions architecturales des chanoines d'Abondance étaient initialement plus importantes que celles des moines d'Aulps.

316 Seuls des trompe-l'œil donnant l'illusion d'arcades y ont été peints au XIX^{e} siècle.

317 Département de la Savoie.

318 Département de la Haute-Savoie (voir Ceci 2019).

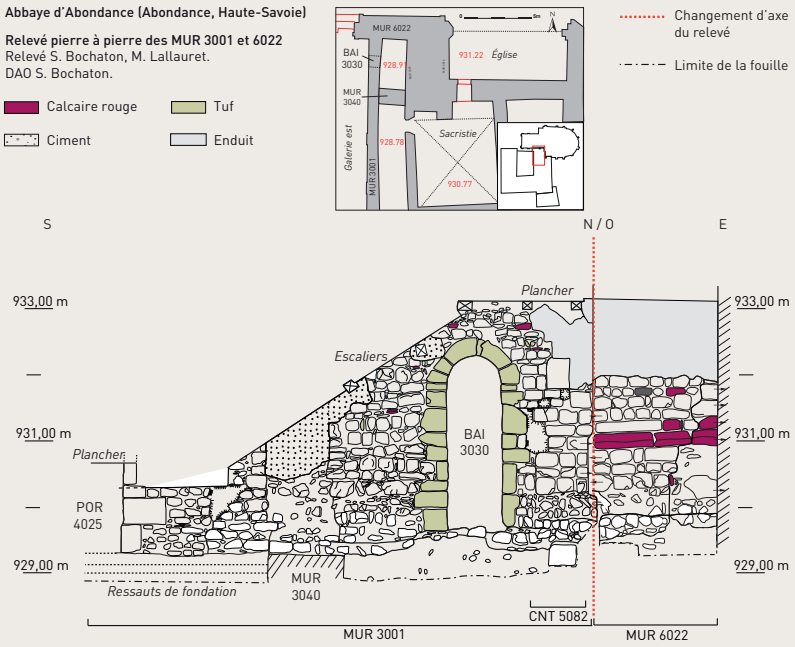


Fig. 66 : Relevé pierre à pierre des MUR 3001 (façade occidentale de l'aile est, intérieur, partie nord) et 6022 (église).

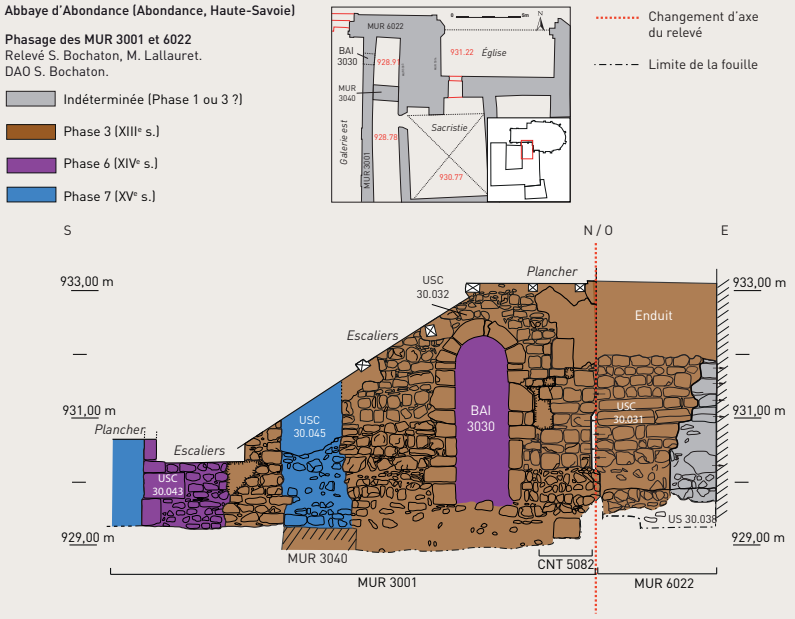


Fig. 67 : Phasage des MUR 3001 et 6022.

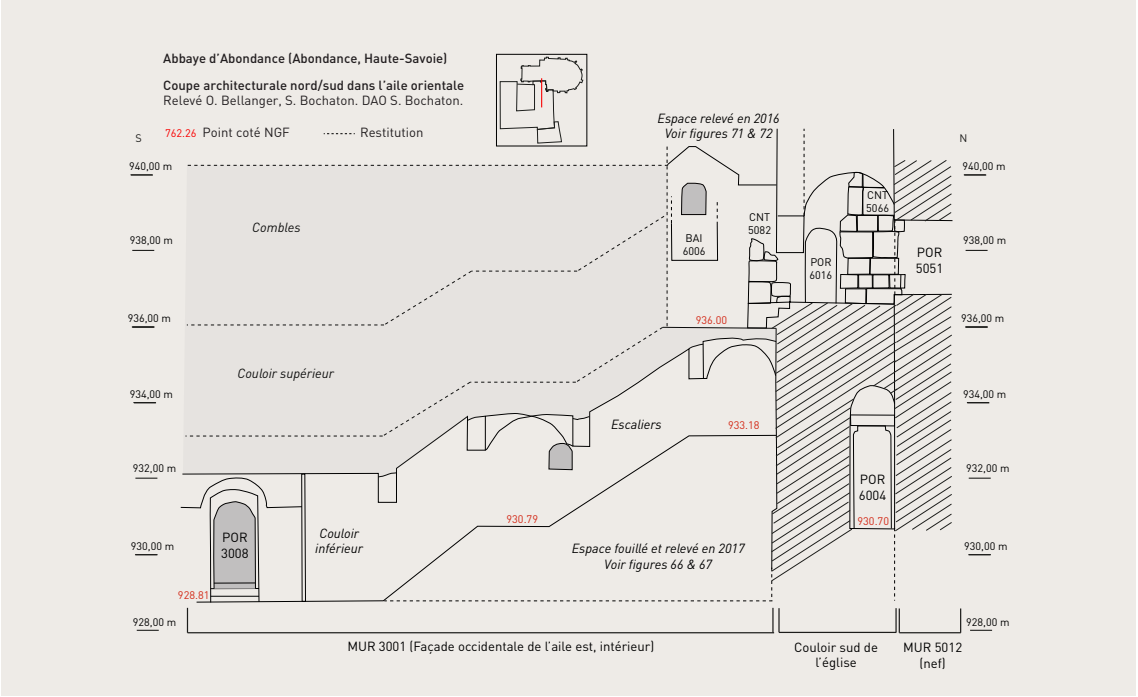
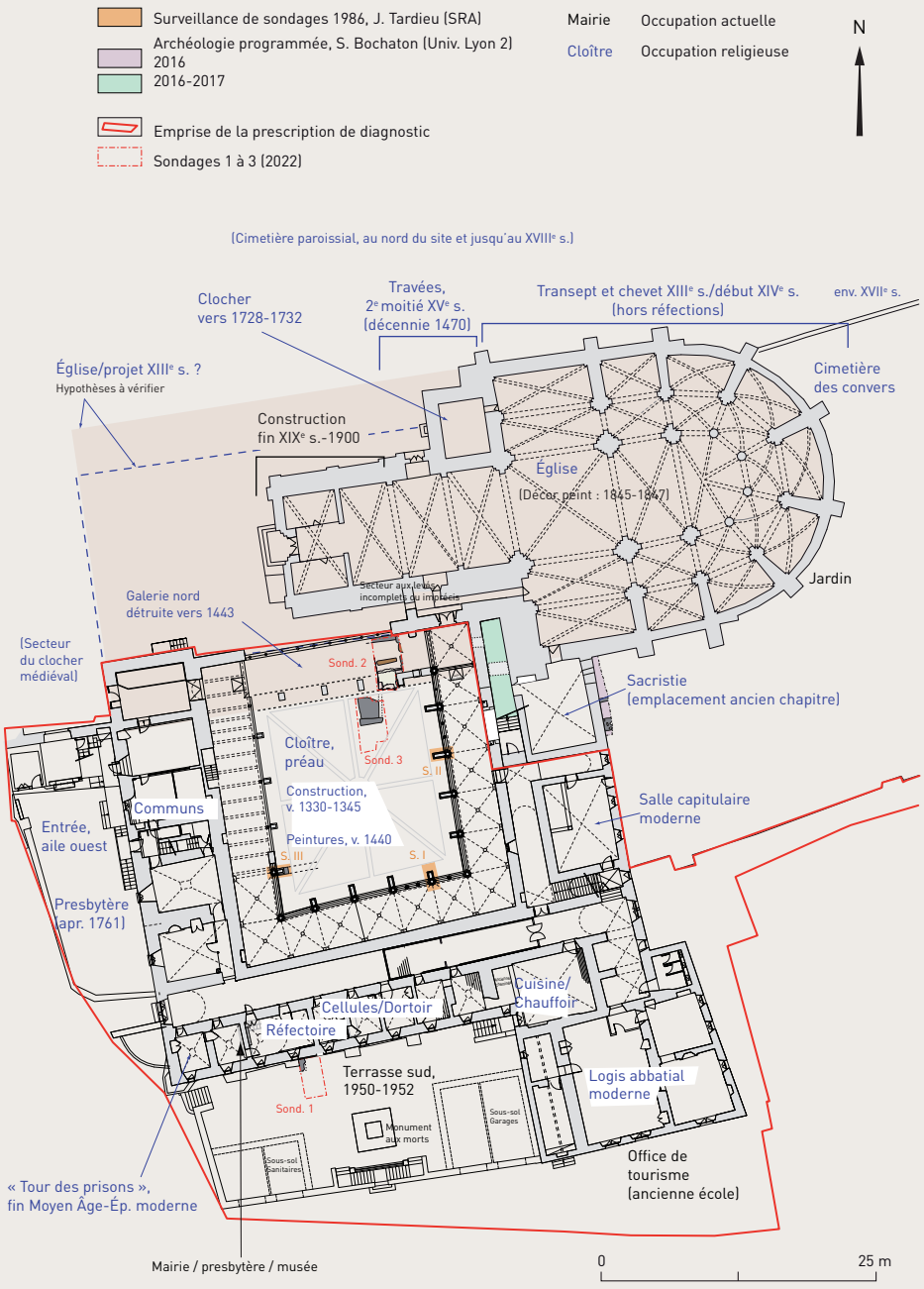


Fig. 69 : Coupe architecturale nord/sud dans l'aile orientale et les escaliers du couloir inférieur.



Fig. 70 : L'angle nord-ouest de l'aile orientale, sous les escaliers du couloir inférieur. À gauche, le MUR 3001, au fond le MUR 6002, à droite le MUR 3003.



Fond : Le BE associés-69009 Lyon (2019) / SEPR-69003 Lyon (2018-2019)
Relevés : F. Pont - Topographie : S. Couteau - DAO : S. Bocquet © Inrap

Fig. II : Localisation des sondages archéologiques sur un plan simplifié du site restitué d'après l'étude de S.Bochaton (2019-2022)

Les données inédites du premier diagnostic d'archéologie préventive

Sylvie Bocquet
Responsable d'opération archéologique Inrap, chercheuse associée au laboratoire UMR 5138-ArAr
(Géomorphologie : Xavier Boës ; archéoanthropologie : Jean-Luc Gisclon ; céramologie : Alban Horry)



Fig. III : Le massif maçonné médiéval (sondage 3), vu vers le nord-ouest.

Le premier diagnostic réalisé sur le site abbatial, en 2022, par l'Inrap, est prescrit en amont de travaux de réaménagement. Deux sondages sont ouverts dans le cloître et un troisième sur la place du monument aux morts (fig. II).

Le site abbatial, sur le versant sud du mont Jorat, est implanté sur des dépôts argileux attribués à la fin du Pléistocène supérieur. Leur présence, au-dessus de la roche calcaire dure, a pu constituer un facteur de développement d'instabilités voire de glissements de terrain. S'étendent ensuite des colluvions anthropisées ; la plus ancienne, au début du haut Moyen Âge (VII^{e} siècle), semble attester une phase d'incendie de la végétation sur le versant, liée à l'activité humaine. Ultérieurement, la pente naturelle nord-sud est mise à profit pour l'implantation du couvent.

Un imposant massif maçonné illustre la plus ancienne phase de construction repérée (fig. III). Bâti au moyen de grands blocs et de dalles de calcschiste rouge, selon un plan trapézoïdal (2,50 x 2,06 ; h. 1,24 m), il évoque une fondation de contrefort, épaulant une construction monumentale d'axe ouest-est qui lui serait perpendiculaire au nord. Sa mise en place intervient avant l'établissement du cloître, estimé entre 1330 et 1345 d'après le nécrologe de l'abbaye. Cette découverte amène à reconsidérer l'histoire du secteur. Le massif a en effet pu relever d'un projet en lien avec la reconstruction de la nef au cours du XIII^{e} siècle, peut-être inachevé, abandonné ou modifié, alors que progressent les travaux de reconstruction et d'agrandissement de la partie orientale de l'abbatiale (chœur et transept). Faut-il envisager une nef de même largeur que le transept et à doubles collatéraux, avec un mur gouttereau sud rythmé par des contreforts, dont témoigne la fondation découverte ? Il s'agirait d'un édifice de grandes dimensions, et singulier au regard d'autres églises canoniales régionales ; la question reste ouverte. Ce massif disparaît avec la construction du cloître.

Un mur large d'au moins 1,35 m renvoie à la fondation qui porte le bahut de la galerie nord du cloître du XIV^{e} siècle. Il délimite un espace large de 3,50 m environ. Sa localisation interroge sur son éventuelle réutilisation, car cette fondation se trouve dans le prolongement du mur sud de la partie orientale de l'abbatiale du XIII^{e}-début XIV^{e} siècle. La disparition de cette galerie est supposée consécutive à la destruction des nef et bas-côtés de l'église survenue avant octobre 1443 et à la suite d'un incendie. Au nord-est du cloître, la mise en place d'un contrefort à chaîne d'angle en calcaire rouge marmoréen, qui épaule un mur sud de l'abbatiale, s'inscrit dans ce même contexte. Le sinistre a exposé le cloître aux paroissiens et aux intempéries, mais la fermeture de ce dernier au nord par un mur reste mal connue pour le XV^{e} siècle et l'époque moderne.

Plusieurs fosses renseignent l'occupation de l'espace correspondant à la galerie nord entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne. Deux sont des tombes de religieux vu leur emplacement dans une partie privée de l'abbaye et a priori inaccessible aux paroissiens. D'autres travaux de consolidation peuvent relever de la période moderne du côté de l'aile conventuelle sud. Cette dernière a été consolidée par l'adjonction de contreforts et d'arcs de décharge, dont des fondations sont observées en sondage. Ces travaux ont pu être nécessaires après l'apparition de fragilités ou de dégâts provoqués par un tremblement de terre survenu en 1584.

Au tournant des XIX^{e}-XX^{e} siècles, la principale modification, dans le cloître, s'opère avec l'édification de son actuel mur nord. Parallèlement, le terrain bordant l'aile conventuelle sud, qui abrite la mairie à partir du dernier quart du XIX^{e} siècle, sert de jardin, de cour d'école, accueille un monument aux morts à partir des années 1920 et est finalement réaménagé en 1950-1952. Ces résultats pourront être approfondis lors d'une future fouille.

Un lot de carreaux de pavement découvert à l'abbaye d'Abondance (Haute-Savoie)

Liliana CECI

Céramologue, chercheuse associée au laboratoire UMR 5138-ArAr

L'intervention archéologique de 2017[319] dans l'aile orientale et la salle capitulaire de l'abbaye d'Abondance a permis de découvrir un lot de trente et un fragments de dallage recueillis dans un remblai sous les escaliers (fig. IV). Malgré le faible nombre d'éléments, cet ensemble permet d'entrevoir l'aménagement des sols et les tendances décoratives des contextes religieux haut-savoyards au bas Moyen Âge.

À l'exception d'un exemplaire complet, de teinte brun foncé et de forme triangulaire (12 cm × 14 cm × 20 cm), tous les débris de pavement sont de forme carrée et rectangulaire, recouverts d'engobes de couleur brun clair et verdâtre et d'une glaçure brillante au plomb (longueur visible de côté de 13 cm et d'une épaisseur de 3,3 à 3,6 cm, n° 1). L'utilisation de divers formats permettait de réaliser des sols variés, non seulement par leurs couleurs et décors, mais également par leurs différentes formes et tailles qui, après assemblage, composaient des motifs géométriques complexes sur les pavements des bâtiments.

Après observation de la totalité des éléments architecturaux, deux techniques de fabrication ont été identifiées. La première est la technique de l'estampage qui consistait à imprimer sur l'argile fraîche un motif en creux grâce à une matrice ou un tampon sur lequel était sculpté un décor en relief. La deuxième est la technique de l'incision qui permet de réaliser une décoration à la main à l'aide d'une pointe ou d'un compas (n° 1).

On recense quatre motifs décoratifs distincts en creux appartenant à deux groupes : d'une part vingt-quatre fragments qui déclinent différents dessins géométriques, d'autre part quatre exemplaires qui sont estampés de thèmes floraux et végétaux. Le premier groupe est composé de vingt-et-un éléments de pavement illustrés de traits qui forment un tressage (n° 2). Ce dessin est typique du XIII[e] siècle et est utilisé pour décorer les sols de plusieurs sites religieux comme Aulps[320] et Bonmont[321]. L'ensemble est complété par trois morceaux décorés de formes géométriques qui créent des cercles et des carrés entrelacés (n° 3).

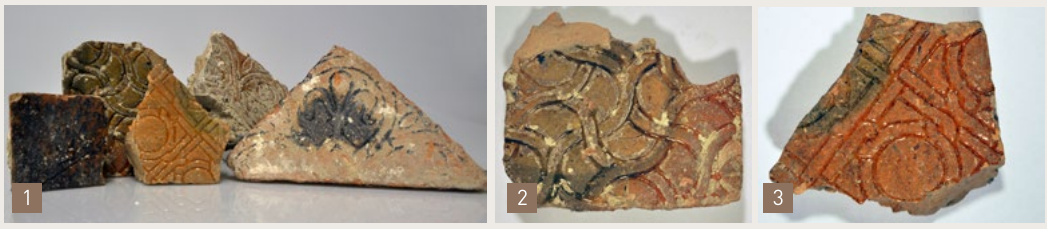


Fig. IV : Carreaux de pavement découverts lors de la fouille de 2017.

319 Bochaton 2018a.

320 Baud, Tardieu 2010.

321 Artur Karl BREYCHA-VAUTHIER, Les carreaux estampés de Bonmont. *Revue Suisse d'art et d'archéologie*, 1954, vol. 15, Bâle, p. 7-10.

Cet ornement est très représenté sur différents lieux qui ont enregistré ce type de mobilier archéologique (Aulps, Bonmont, la maison Tavel[322]).

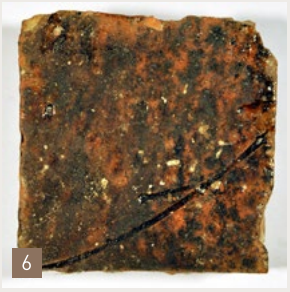
Dans le second groupe, trois carreaux sont imprimés en creux de deux feuilles de chêne disposées l'une au-dessous de l'autre et entourées de cercles entrelacés pour former des carreaux rectangulaires utilisés habituellement pour les encadrements des sols décorés (largeur de 8 cm et épaisseur de 3 cm, n° 4). Dans le même groupe, un dernier est orné d'une fleur de lys dans un cercle qui remplaçait souvent la feuille de chêne - exemplaire de forme triangulaire (n° 5).

Ce format semblait être réservé aux bordures des panneaux[323]. Enfin, trois dallages présentent des décors gravés à la pointe formant des sillons minces et peu profonds. En revanche, la petite taille du fragment empêche de visualiser le motif qui est représenté (n° 6).

Pour conclure, l'abbaye d'Abondance était pourvue d'espaces composés de sols qui présentaient une certaine sobriété en accord avec le mode de vie des religieux. Ces éléments révèlent une homogénéité par rapport aux décors et aux techniques de fabrication : ils sont principalement en creux, en plusieurs formats (triangulaire, carré et rectangulaire) ainsi que monochromes, à l'exception des quelques exemplaires polychromes qui présentent des teintes ocre et vert dans une même pièce. On distingue essentiellement des motifs floraux et géométriques. En comparaison avec d'autres sites étudiés et fouillés en Haute-Savoie, cet ensemble de terre cuite architecturale suggère une datation entre la fin du XII^{e} siècle et le XIII^{e} siècle.


4


5


6

322 Gérard Deuber, La maison Tavel. *Genava*, Genève, 2006, LIV, p. 65-90.

323 Anne Baud (dir.), *L'abbaye Sainte-Marie d'Aulps*. Rapport final d'opération archéologique déposé à la DRAC Rhône-Alpes, 1997.

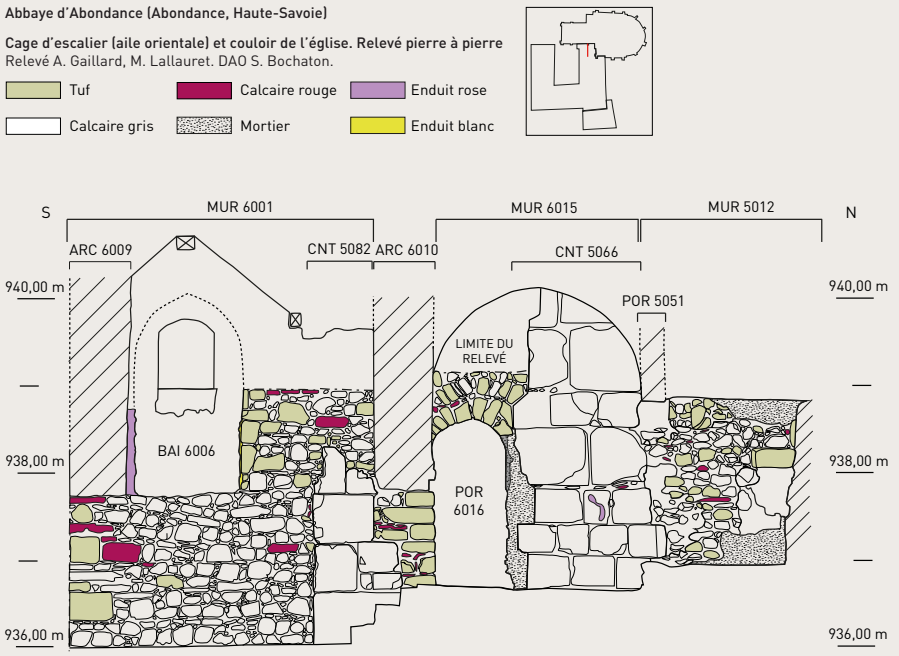


Fig. 71 : Relevé pierre à pierre des MUR 6001, MUR 6015 et de l'intérieur du MUR 5012 (POR 5051).

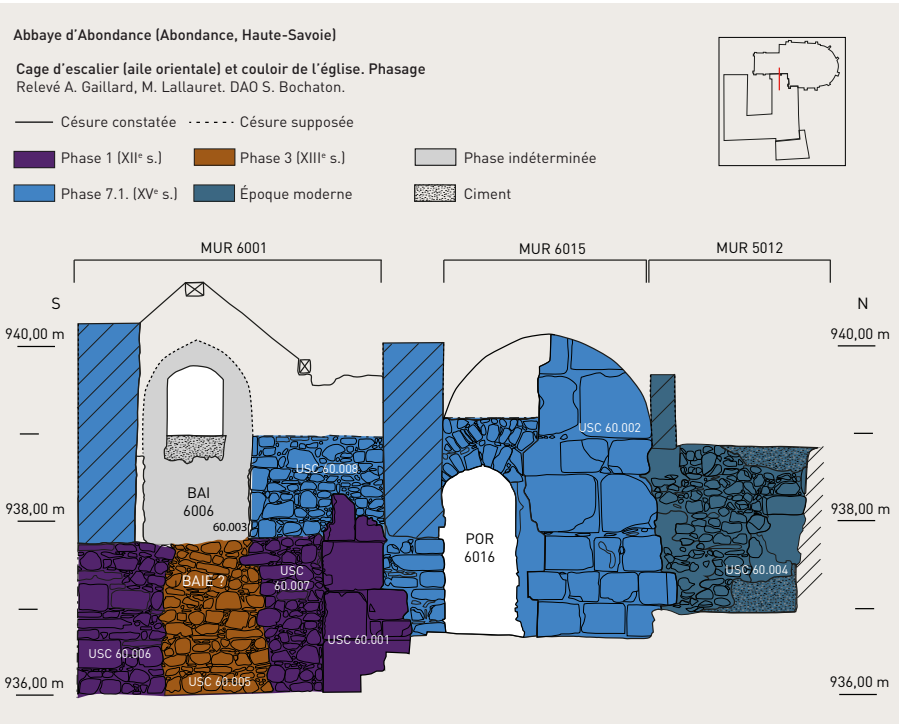


Fig. 72 : Phasage des MUR 6001, MUR 6015 et de l'intérieur du MUR 5012 (POR 5051).

4.2.3. Les conséquences sur l'aile orientale

La création d'un transept saillant dans la nouvelle église entraîne la destruction de l'angle nord-est de l'aile orientale. Initialement, c'est l'ensemble de l'extrémité nord qui aurait dû être supprimée par la construction d'un second bas-côté sud dans l'emprise de la galerie nord du cloître disparu. Ce changement de programme oblige à aménager différemment l'angle nord-ouest de l'aile (fig. 69).

Une pièce aujourd'hui entièrement condamnée a été disposée dans l'angle entre le transept et le bas-côté sud. Ses murs ne sont pas fondés. Elle était à cette époque accessible depuis la galerie orientale du cloître (TRA 4006) par une porte en plein cintre de tuf (BAI 3030) qui mesurait 2,60 m de hauteur (fig. 66 et 67). Si la largeur est-ouest de cette pièce demeure inconnue en raison de la construction postérieure d'un mur de refend orienté nord/sud (MUR 3003), sa longueur nord-sud atteignait les 4 m. La limite de l'enduit (fig. 70), déposé pour le relevé pierre à pierre, ainsi que le changement d'appareil indiquent un niveau de sol à une altitude de 930,40 m. Celui de la galerie de cloître se trouvant probablement près du seuil de la baie, soit à 929,70 m, il devait exister deux à trois marches de bois pour absorber les 0,70 m de différence. Un sol maçonné dont toute trace aurait disparu est peu crédible et il faut certainement restituer un plancher. D'ailleurs, un trou de poteau implanté au milieu de la pièce a été découvert lors de la fouille. On sait également que cette salle était voûtée : un culot est conservé dans l'angle nord-ouest et à plus de 2,50 m au-dessus du seuil de la porte. L'exhaussement du sol visait probablement à rattraper le niveau de celui de l'église : aussi, nous proposons de l'identifier comme un vestibule ou une sacristie. L'étage de cette pièce n'a pu être observé qu'en partie seulement (fig. 71 et 72) : le relevé du parement intérieur du mur occidental de l'aile suggère l'existence d'une autre baie (USC 60.005) qui se serait trouvée exactement au-dessus de la première, et qui aurait donné accès à un espace de circulation situé au-dessus de la galerie nord du cloître si elle existait déjà. Cependant, la reprise très importante de cette maçonnerie interdit d'affirmer ce point.

Le mur sud de cette pièce (MUR 3040) venait certainement s'accoler à un imposant contrefort bâti à l'angle sud-ouest du bras sud du transept (CNT 5064), et perpendiculaire à un second construit dans l'emprise du passage à travers l'aile orientale primitive (CNT 5063), ce qui a entraîné sa suppression (USC 30.045). Le chapitre s'est ainsi retrouvé agrandi vers le nord. Dans la façade extérieure de l'aile, une nouvelle baie (BAI 3035) a été insérée dans la partie nord et tout contre la porte de l'ancien passage (POR 3012, fig. 58 et 59). Seul son appui est conservé, et la création postérieure d'une large baie (BAI 3017) à son emplacement empêche de connaître sa hauteur (fig.73). En revanche, rien n'indique que ces deux ouvertures, la porte primitive et la baie n'ont pas été utilisées en même temps. À l'étage, l'étude des élévations de la cage d'escalier a montré qu'un autre mur avait été construit entre la façade intérieure de l'aile et le contrefort en équerre de l'angle sud-ouest du bras sud du transept, mais pas exactement au-dessus du mur nord du chapitre agrandi. Ce second mur (MUR 6007, fig. 74) se trouve légèrement plus au nord, c'est-à-dire au-dessus de la pièce de l'angle nord-ouest identifiée comme un vestibule ou une sacristie. Il est conservé jusqu'à l'altitude d'environ 942,50 m, alors que les murs de l'aile atteignaient originellement environ 934 m, et comprenait une fenêtre en tiers-point (FEN 6012) mesurant 1,20 m de largeur et dont l'appui, les piédroits et l'arc sont ébrasés. L'appui de cette baie se situant à l'altitude de 939 m, la charpente de l'aile orientale devait se trouver plus bas, de manière à éclairer cet espace localisé à la jonction entre l'aile et le bas-côté sud de l'église et qui devait correspondre au niveau de circulation du triforium. On ignore où étaient les escaliers qui y menaient.



Fig. 73 : L'extrémité nord du MUR 3002 à l'angle avec le transept. À gauche la BAI 3017 et à droite la POR 3012.

4.2.4. La construction du chevet développé

En raison des enduits qui recouvrent les élévations intérieures et extérieures de l'église, il n'a pas été possible d'envisager une opération d'archéologie du bâti qui aurait permis de vérifier notre hypothèse de restitution d'un plan bernardin. En revanche, quelques observations ont été menées sur les murs du sanctuaire en passant par les combles du déambulatoire et des chapelles, et celles-ci évoquent deux phases d'agrandissement du chevet. Chaque pan du sanctuaire présente une fenêtre étroite au niveau du faux triforium ; certaines ont été condamnées par des pierres (fig. 75), d'autres fermées par un volet, tandis que des contreforts soutiennent la voûte pentagonale du rond-point. Il est donc envisageable qu'après la fin des travaux de construction de l'église au chevet plat, le sanctuaire ait été agrandi, sur le modèle de la cathédrale de Lausanne, par un chevet composé d'une abside pentagonale, délimitée par deux piliers du côté du transept et quatre colonnes du côté du chevet, et d'un déambulatoire (fig. 76). Enfin, ce nouveau chevet a pu être une dernière fois élargi par l'adjonction de cinq chapelles rayonnantes, portant leur nombre total à sept (fig. 77).



Fig. 74 : MUR 6007 (cage d'escalier) et ARC 6009 vers le couloir supérieur de l'aile orientale. En haut la FEN 6012 condamnée.



Fig. 75 : Combles du déambulatoire de l'église. Ouverture condamnée.

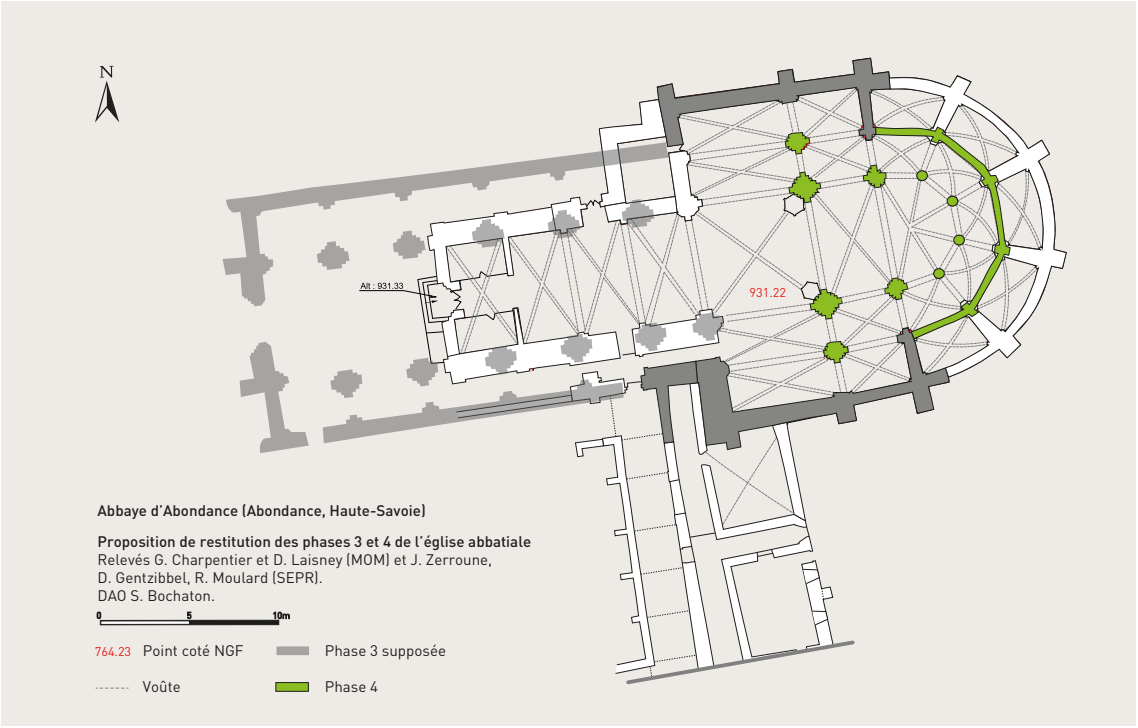


Fig. 76 : Proposition de restitution des phases 3 et 4 de l'église abbatiale.

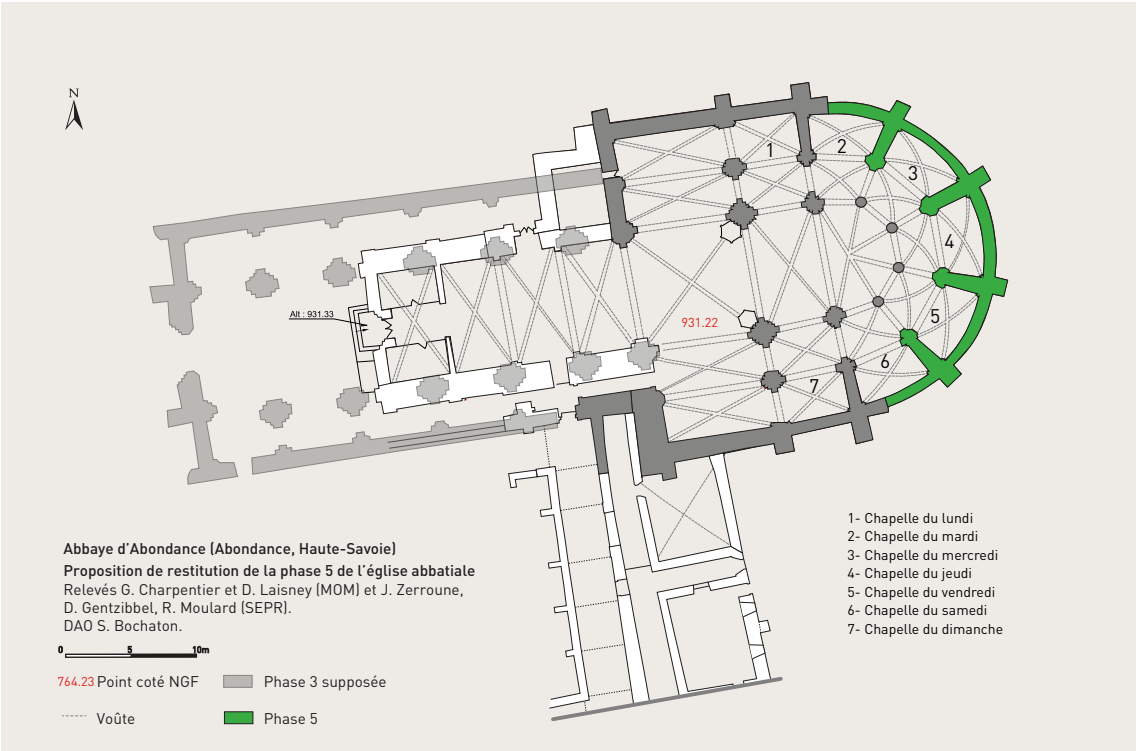


Fig. 77 : Proposition de restitution de la phase 5 de l'église abbatiale.

4.3. L'aile sud et sa tour

Plusieurs éléments architecturaux indiquent l'existence d'un édifice aujourd'hui détruit dans l'angle sud-ouest du couvent. Les plans des trois niveaux de l'aile sud (fig. 19, 27 et 30) montrent d'abord que le mur de refend oriental, celui qui sépare cet édifice des pièces situées en enfilade du côté est, qu'il s'agisse de salles communes en bas ou de cellules aux deux étages supérieurs, est plus large que les autres murs de refend de l'aile sud. Cette épaisseur plus importante, 1 m au lieu de 0,80 m au rez-de-chaussée, visait à supporter une tour maçonnée qui autrefois dépassait de la toiture. Le sommet a été supprimé, mais certains pans de murs sont toujours visibles dans les combles : il s'agit principalement de ce même mur de refend. Arasée sur un pendage nord-sud, cette maçonnerie a servi à appuyer la charpente actuelle (fig. 78). À cet étage, elle ne mesure plus que 0,60 m d'épaisseur. Plusieurs portes situées dans les couloirs de l'aile méridionale permettaient d'y accéder. Au rez-de-chaussée subsiste un vantail de bois de 0,90 m de largeur qui dissimule un réduit technique (fig. 31). Côté sud, cette ouverture a été transformée en étagère, tandis qu'un nouveau passage a été pratiqué dans le mur de refend oriental : il mène aujourd'hui dans les locaux de la mairie. Au premier étage, deux autres portes se trouvent exactement au-dessus des deux du rez-de-chaussée. Un placard dans le mur occidental indique peut-être une ancienne circulation vers l'extérieur. Les trois pièces superposées sont voûtées d'arêtes et éclairées par une fenêtre de calcaire rouge en façade. Cette tour semble contemporaine de la construction de l'aile sud du couvent.

4.4. La reconstruction de la salle du chapitre et du cloître

Après la destruction de l'angle nord-est de l'aile orientale et à la construction d'un seul bas-côté sud, un réaménagement de l'aile et notamment de la salle capitulaire s'imposait. Si ce chantier est daté du second quart du XIV^{e} siècle grâce au nécrologe, on ne connaît pas le délai entre son début et la fin de celui de l'abbatiale. Deux éléments suggèrent que ces chantiers ne



Fig. 78 : Angle sud-ouest des combles du couvent. Murs arasés de la tour des prisons.



Fig. 79 : Galerie orientale du cloître et MUR 3001 à l'emplacement de la TRA 4007.

se sont pas immédiatement succédé : il s'agit d'une première baie (BAI 3035) insérée contre la porte du passage (fig. 73) et qui atteste l'existence d'un état intermédiaire qui a duré dans le temps puisqu'on a jugé nécessaire d'améliorer les sources d'éclairage du chapitre agrandi, puis d'une seconde observée par le restaurateur de peintures Gérard Emond dans l'élévation intérieure du mur sud du bras sud du transept (fig. 65), qu'il interprétait comme un accès entre un supposé dortoir situé à l'étage de l'aile orientale et l'église. Or, si celle-ci a bien été utilisée, ce qui n'est pas assuré, cela impliquerait que les chanoines avaient conservé cette circulation un certain temps avant de supprimer cet éventuel dortoir au moment de la reconstruction de la salle capitulaire.

Le chantier débute probablement par la destruction du mur de façade intérieure jusqu'au mur sud de la pièce identifiée comme un vestibule contre le bas-côté sud de l'église (fig. 66 et 67), dont l'accès depuis le cloître (BAI 3030) est condamné : le plan montre un changement d'orientation du nouveau mur, tandis que les cartes postales et photographies anciennes, même si elles ne représentent pas en détail la maçonnerie, ne révèlent aucun vestige de piédroits. Aussi, rien ne laisse supposer que ce probable ancien passage vers le transept, peut-être seulement utilisé le temps de la construction de la nef, ait été maintenu. La façade intérieure de l'aile a été abattue jusqu'à environ 0,90 m au sud du chaînage avec le mur de refend (MUR 3040), puis remontée. Cette nouvelle maçonnerie (USC 30.043) se distingue de la précédente par son appareil composé de pierres de plus petit module et par une épaisseur moindre. La jonction entre les deux est encore parfaitement visible. Ce raccord de maçonnerie a également été mis en évidence par le relevé laser-scanner de la galerie orientale du cloître[324]. Au centre de la voûte de la

324 Anne Schmitt, directrice de recherche CNRS, UMR



Fig. 80 : L'ancienne entrée monumentale de la salle du chapitre du XIVe siècle (POR 4025).

travée de galerie associée, un dérangement est apparu alors qu'il est presque invisible à l'œil nu (fig. 79). La pose de tirants métalliques en avril 1910 et qui sont toujours en place visait sans doute à éviter la rupture[325]. Trois ressauts de fondation ont été mis au jour au cours de la fouille, mais la base du mur n'a pas été atteinte. Par ailleurs, aucun sol n'a été observé. C'est dans ce mur que se trouvait l'entrée monumentale de la nouvelle salle du chapitre (POR 4025, fig. 80) qui mesurait 3,80 m de largeur.

Ces travaux ont entraîné la condamnation des ouvertures primitives qui existaient encore dans la façade extérieure, un exhaussement du niveau de sol qui a été égalisé et l'insertion de baies gothiques du côté est (fig. 58 et 59). Seule l'une d'entre elles, BAI 3017, est aujourd'hui visible depuis l'intérieur de la sacristie, mais dissimulée derrière un placard : ménagée à l'emplacement de l'ancienne baie nord (BAI 3035), sa taille (1,50 m de largeur pour 2 m de hauteur) et son décor montrent une volonté d'embellissement du chapitre. La baie est surmontée d'un arc brisé souligné d'un boudin : si les piédroits sont formés de tuf, le remplage devait probablement être construit en molasse, comme les ornements des galeries du cloître, mais un enduit de l'époque moderne empêche de s'en assurer. Il est également certain que cette baie n'était pas unique : l'étude du bâti a d'ailleurs révélé l'existence d'une perturbation plus au sud, dont la limite inférieure, matérialisée par des fragments plats de calcaire rouge, se trouve à la même altitude que l'appui de cette baie nord, c'est-à-dire 930,90 m, et dont la forme évoque un arc brisé. S'il s'agissait bien d'une seconde baie éclairant le chapitre, son insertion a obligatoirement entraîné la destruction du massif sud découvert dans le sol et considéré comme un contrefort de la salle capitulaire

5138-ArAr.

325 D'après Alep Architectes.

primitive (MUR 3039, fig. 61). Les limites du relevé archéologique n'ont pas permis de trouver trace ni d'un autre contrefort plus au sud ni d'une troisième baie gothique. Toutefois, le report des dimensions des travées de la galerie orientale du cloître sur cette façade n'invalide pas cette hypothèse. Au contraire, les travées centrales dans l'alignement de l'entrée monumentale devaient mesurer environ 3,20 m de longueur nord-sud. Reportée sur le mur oriental, cette largeur autorise tout à fait l'insertion d'une nouvelle baie face à l'entrée du chapitre, c'est-à-dire à l'emplacement de la perturbation en forme de baie (fig. 59). Par ailleurs, la situation de ces baies et l'important exhaussement du niveau de sol ne laissaient a priori plus la place pour un éventuel dortoir à l'étage de l'aile.

4.5. La destruction de la nef et ses conséquences sur le bâti

À la suite de la destruction de la nef, les circulations entre le couvent et l'église sont coupées : c'est en effet par la porte de la Vierge que les chanoines se rendaient au chœur liturgique. Rétablir cette liaison était donc une priorité et plusieurs accès nouveaux furent créés, notamment dans l'aile orientale. De même, et à la place du bas-côté sud disparu, un couloir fut aménagé dans l'espace étroit laissé par les massifs qui avaient servi à stabiliser l'édifice après le sinistre (fig. 57). Deux travées seulement sont reconstruites (TRA 5012 et 5013), reliées au couvent par la porte de Savoie. En face et dans le mur gouttereau nord est ménagée une autre porte latérale, qui permettait aux paroissiens d'entrer dans la nef (fig. 12). La circulation vers l'église est clairement l'un des principaux enjeux de ces travaux et entraîne de profondes transformations dans l'aile orientale.

Dans l'angle nord-ouest de l'aile, le mur de refend orienté est/ouest qui séparait la pièce nord condamnée du chapitre (MUR 3040) est complètement détruit pour laisser place à un nouveau mur de refend orienté nord/sud (MUR 3003) qui délimite, contre la façade intérieure de l'aile (MUR 3001), un couloir à deux niveaux de circulation, et, contre la façade extérieure (MUR 3002), une grande salle (fig. 66, 67 et 69). La création de ces deux couloirs superposés permettait d'accéder à la cage d'escalier nord à la fois depuis le rez-de-chaussée (fig. 69 et 81) et l'étage. Au milieu de l'aile, un second couloir, perpendiculaire au premier, assure une liaison entre le préau du cloître et l'extérieur : la porte primitive accolée au transept est alors fermée, tout comme l'entrée monumentale du chapitre, et une nouvelle petite porte, située au centre de la galerie (fig. 22 et 69) est ménagée ; son arc en plein cintre est en calcaire rouge. La salle du chapitre médiévale est donc supprimée et une nouvelle pièce créée dans l'angle nord-est de l'aile, tout contre le transept. Contre la façade orientale, une extension est bâtie, ce qui entraîne la destruction des contreforts devenus obsolètes. Ce bâtiment s'appuyait également contre l'église au nord, mais on ne connaît pas son extrémité sud : sans doute rejoignait-il au moins les deux couloirs superposés qui permettaient de traverser l'aile d'est en ouest au rez-de-chaussée et à l'étage. Il était en effet composé de trois niveaux de circulation[326] révélés par le relevé pierre à pierre du mur sud du transept (MUR 5016, fig. 82). Au rez-de-chaussée, on y entrait depuis le couloir. Un soupirail, dont l'insertion en sous-œuvre est visible dans le parement intérieur du mur oriental de l'aile (SOU 3011, fig. 58 et 59), maintenait un accès vers le niveau de sol du chapitre médiéval, en passant sous le plancher de la nouvelle pièce aménagée au-dessus. Un second niveau de circulation était constitué d'un plancher qui reposait sur des poutres insérées dans la maçonnerie et sur un ressaut du mur extérieur de cette étroite extension, par ailleurs identifiée en négatif dans le mur sud du transept. L'une des anciennes baies du chapitre, celle dont l'arc brisé est conservé dans le parement intérieur, est alors transformée en une porte dont l'arc surbaissé de briques est toujours visible dans le parement extérieur (BAI 3017, fig. 73). Elle permettait de relier l'intérieur de l'aile à cette extension : son seuil se situait à l'altitude de 931 m. Le troisième niveau de circulation, situé à l'altitude de 932,74 m, soit seulement 1,74 m au-dessus du précédent, reposait également sur des poutres et sur le retour maçonné de ce bâtiment. La forme de

326 Une restitution est proposée au chapitre 7.

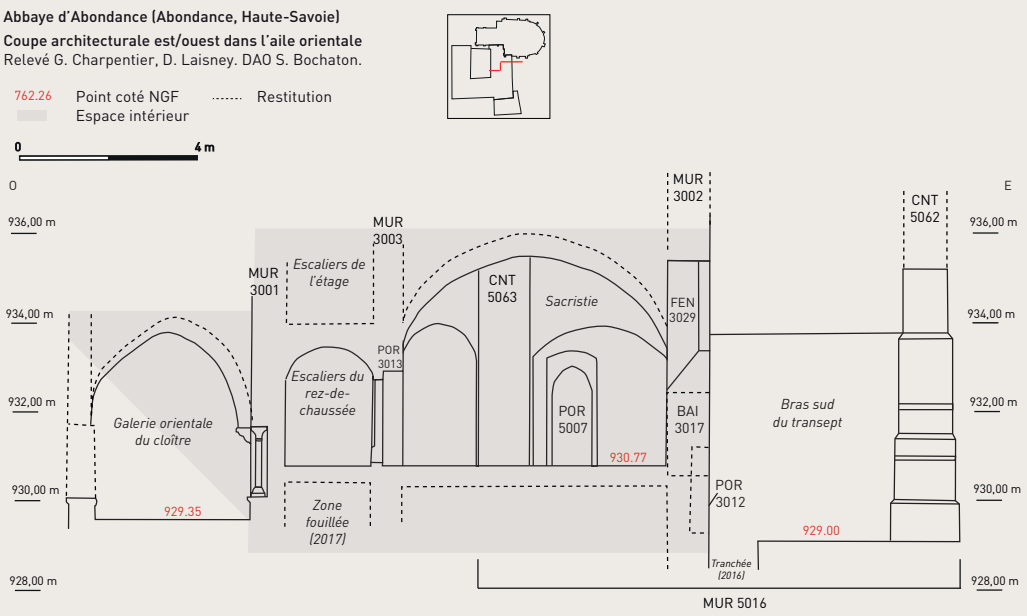


Fig. 81 : Coupe architecturale est/ouest dans l'aile orientale.

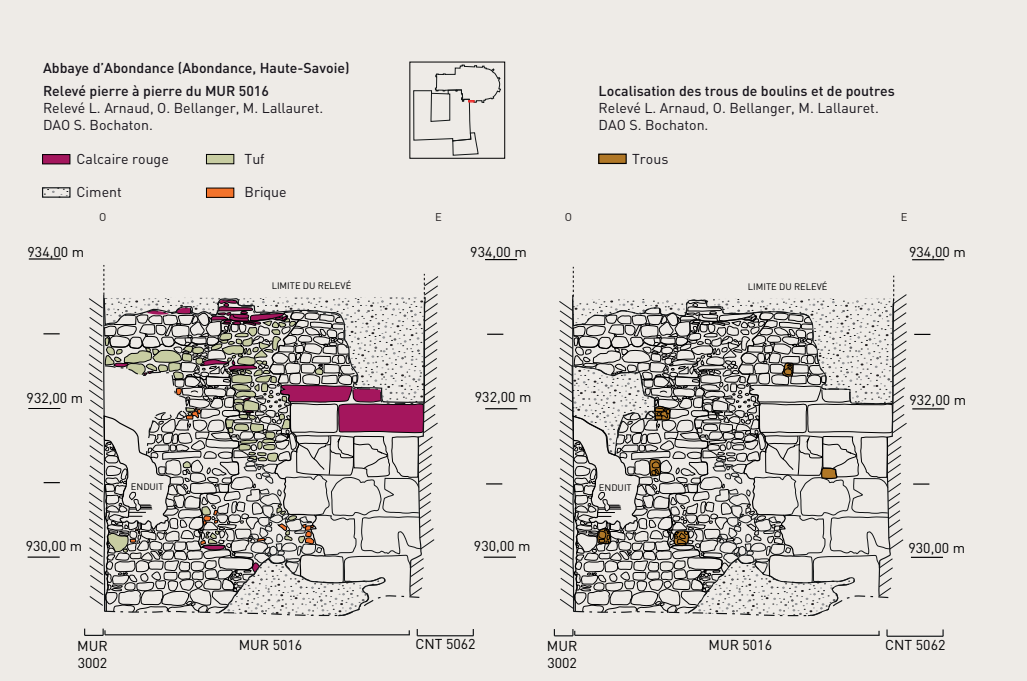


Fig. 82 : MUR 5016 (bras sud du transept) : relevé pierre à pierre et localisation des trous de boulins et de poutres.



Fig. 83 : Façade extérieure de l'aile orientale, partie nord. Fenêtre de la sacristie (FEN 3029).

l'arrachement dans sa partie supérieure permet de restituer une circulation extérieure, sans doute munie d'un garde-corps, compatible avec l'insertion d'une nouvelle fenêtre à meneau (FEN 3029) au-dessus de l'ancienne baie gothique, dans le sens où elle ne gênait pas l'apport en lumière. Cette fenêtre construite en calcaire (fig. 83), dont l'appui se trouve à l'altitude de 933,46 m, c'est-à-dire particulièrement haut par rapport au niveau de sol actuel de la pièce associée (930,77 m), ne peut donc qu'être contemporaine de la construction de ce nouvel édifice. Par ailleurs, l'exhaussement du mur oriental de l'aile est bien visible et clairement contemporain de l'insertion de cette fenêtre, ce qui corrobore les données issues de l'étude des élévations de la cage d'escalier : la toiture a été reconstruite plus haut (fig. 74).

Aménagée sur les vestiges de la salle capitulaire du XIVe siècle, la sacristie a probablement été dédiée dès cette époque à cet usage. Son plancher a été surélevé une première fois pour correspondre à celui de l'église et au seuil de la porte de Saint-Jeoire (POR 5007). Toutefois, le sous-sol de cette pièce est aujourd'hui rempli de gravats et de terre, ce qui empêche la lecture des parements intérieurs. Quelques aménagements liturgiques de cette époque existent toujours : un placard dans le mur du transept et au plus près de la porte, et un lavabo dans le mur oriental. Les baies gothiques qui éclairaient autrefois le chapitre ont été condamnées, à l'exception de la baie nord transformée en porte. Dans la partie sud de l'aile, et séparée de cette sacristie par le couloir transversal, une nouvelle pièce se développe jusqu'à la cage d'escalier sud (fig. 57). L'apparence et la fonction médiévales de cette pièce demeurent inconnues en raison de la reprise de ses élévations, ses ouvertures et de son voûtement à l'époque moderne, puis contemporaine (fig. 20). On suppose qu'il s'agissait de la salle du chapitre de la fin du Moyen Âge, dont l'entrée se trouvait probablement déjà dans le couloir transversal. Une grande chambre existait à l'étage.

Dans un second temps, le couloir double aménagé au sud des deux travées reconstruites de la nef a permis de rétablir la liaison entre le cloître et l'église (fig. 84). Au rez-de-chaussée, ce couloir se développe entre le mur du bas-côté sud disparu côté cloître, le transept à l'est et la nouvelle nef au nord (fig. 57). Dans cet espace exigu, quatre portes relient entre eux les bâti-

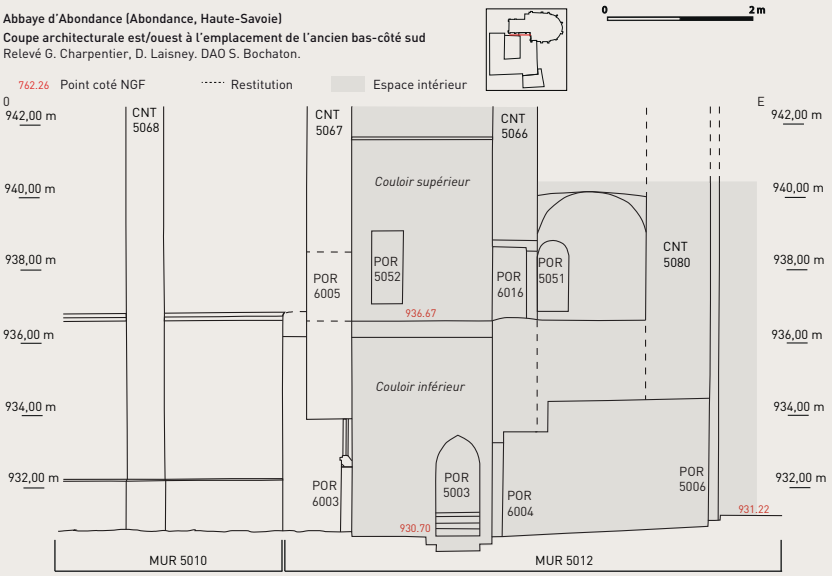
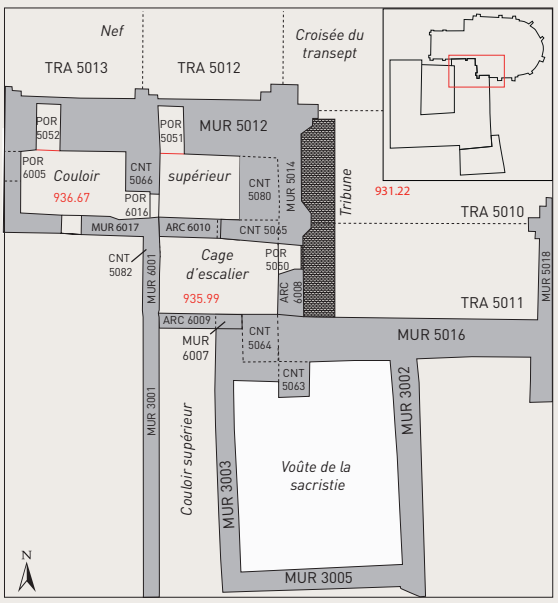


Fig. 84 : Coupe architecturale est/ouest à l'emplacement de l'ancien bas-côté sud.



Fig. 85 : Mur gouttereau sud de la nef de l'église. À gauche, le départ d'une grande arcade. À droite, la porte de Savoie (POR 5003).

ments. La plus ancienne est la porte de la Vierge (POR 4005, XIVe siècle, fig. 39) qui mène dans la galerie orientale du cloître. Deux autres datent de la reconstruction de la nef : la porte de Savoie (POR 5003, fig. 11 et 85) et une seconde disposée sous le contrefort édifié à la jonction des deux travées (POR 6004). L'utilisation de blocs mutualisés pour son piédroit et celui de la porte de Savoie atteste par ailleurs la contemporanéité de leur mise en œuvre (fig. 11 et 57). Cette porte orientale ouvre sur un second couloir, voûté en berceau, qui mène jusqu'au bras sud du transept grâce à une autre porte (POR 5006). Ainsi, les chanoines qui empruntaient la porte de la Vierge pouvaient se rendre soit dans le transept par ce couloir voûté, soit dans la nef par la porte de Savoie. Une quatrième porte, disposée dans l'épaisseur du contrefort du nouveau mur de façade de l'église, donne aujourd'hui accès au parvis (POR 6003). À l'étage, la disparition du triforium entraîne l'aménagement d'un second couloir au-dessus de celui du rez-de-chaussée (fig. 86). On y accède depuis la cage d'escalier nord de l'aile orientale, dont trois des quatre murs sont ouverts par de larges arcs (fig. 87). Le mur sud présente un premier arc (ARC 6009, fig. 74) mesurant 2,10 m de largeur sur 2,55 m de hauteur, et la fenêtre en tiers-point condamnée par la surélévation de la toiture de l'aile. Pour continuer à éclairer cet espace, une nouvelle fenêtre est pratiquée dans la maçonnerie reconstruite du mur ouest de l'aile orientale (BAI 6006, fig. 71 et 72). En face, un second arc (ARC 6008) est ménagé dans le mur occidental de la travée sud du transept, qui mesure 2,85 m de longueur entre les deux contreforts. Aussi large que le mur, l'arc mesure 3,64 m de hauteur, soit près d'un mètre de plus que l'arc sud (fig. 88). Enfin, le troisième arc se trouve au nord et au-dessus de l'ancien mur du bas-côté (ARC 6010). Large de 2,34 m et haut de 2,45 m, il permet encore aujourd'hui d'accéder au couloir supérieur qui longe la nef. Ces arcs ont tous été construits avec des claveaux de tuf et mettent en évidence de nouveaux axes entre le couvent et l'église. Ce dernier couloir mène vers deux passages ménagés dans l'épaisseur du mur gouttereau sud de la nef, un dans chaque travée ; seul le passage occidental (POR 5052) est contemporain de ces travaux.



Abbaye d'Abondance (Abondance, Haute-Savoie)

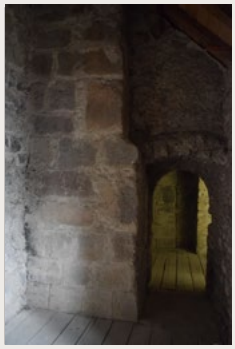
Plan de masse de la jonction entre l'église et l'aile orientale à l'étage et localisation des EA
Relevés G. Charpentier et D. Laisney (MOM).
DAO S. Bochaton.

0 5 10m

764.23 Point coté NGF

Mur — Arrête ou seuil

Limites invisibles et supposées



Le couloir supérieur vu depuis l'ouest : à gauche, CNT 5066, à droite, POR 6016.

Fig. 86 : Plan de masse de la jonction entre l'église et l'aile orientale à l'étage de l'église et localisation des EA.

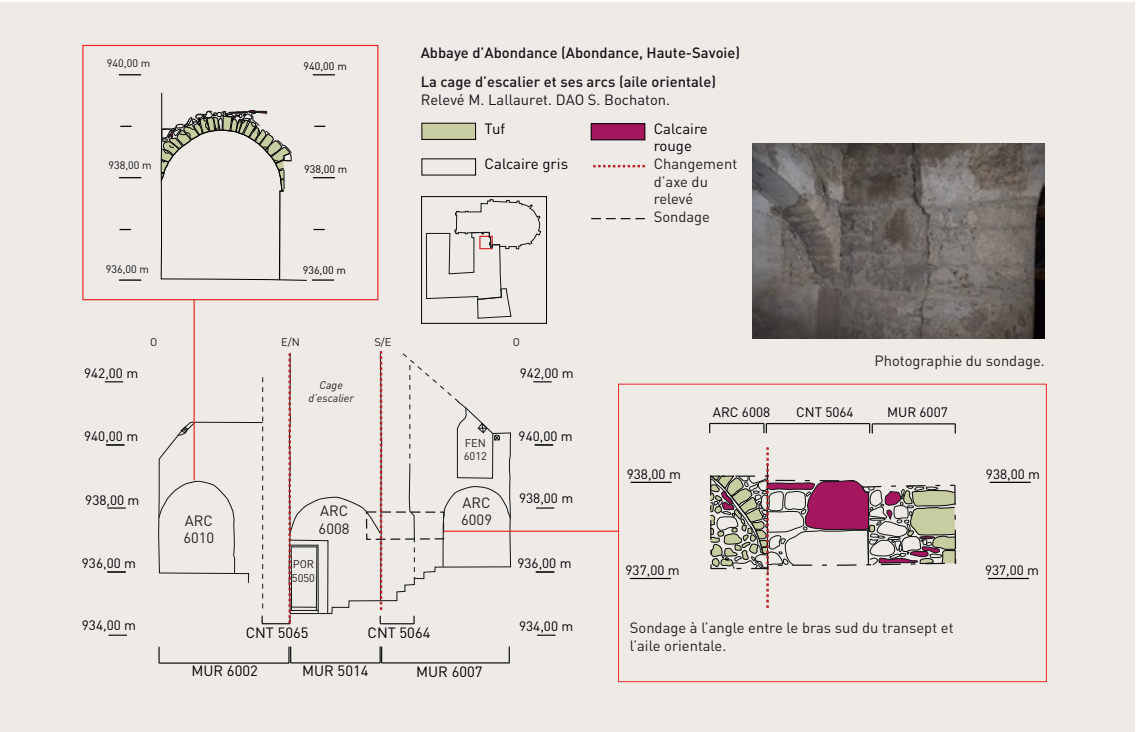


Fig. 87 : La cage d'escalier au nord de l'aile orientale.



Fig. 88 : Cage d'escalier nord. ARC 6008 et POR 5050 (liaison avec le bras sud du transept).



Fig. 89 : La jonction entre l'aile orientale et l'église. Dans le mur du transept apparaît une ouverture rectangulaire condamnée.

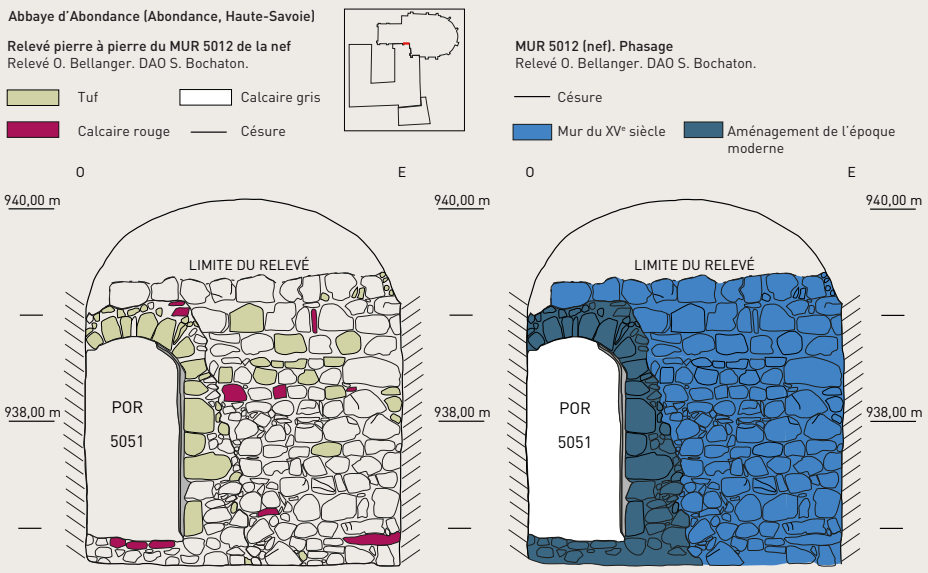


Fig. 90 : Relevé pierre à pierre du mur gouttereau sud de la nef (MUR 5012) dans le couloir supérieur de l'église.

L'arc oriental (ARC 6008) indique une circulation vers le bras sud du transept, qui aurait pu être un simple escalier permettant de descendre dans l'église. En réalité, la travée sud de ce même bras est à cette époque pourvue d'une tribune dont de rares vestiges témoignent : une fenêtre rectangulaire qui devait l'éclairer (fig. 89), et la base d'un pilier rogné au rez-de-chaussée, probablement pour former une encoche destinée à recevoir un support disposé de biais. Enfin, après la reconstruction de la nef, un dernier accès est ménagé dans la travée orientale, mais à l'étage du couloir sud (POR 5051, fig. 90). Le seuil de cette porte se trouve à l'altitude d'environ 936,70 m, soit près de 5,50 m au-dessus du sol de l'église.

4.6. La suppression de l'extension orientale

À l'époque moderne, l'édifice à trois niveaux de circulation construit contre la façade extérieure de l'aile orientale est finalement détruit : la porte qui le reliait à la sacristie (BAI 3017) est condamnée (fig. 73). En revanche, on ignore si le soupirail est bouché à cette même époque ou plus tard. Cette suppression pourrait être la conséquence d'un incendie, comme le suggère une couche très noire identifiée dans la tranchée d'assainissement. L'enduit blanc qui ornait les murs intérieurs de cet édifice est partiellement conservé dans l'angle nord (fig. 91), car protégé des intempéries par la toiture.

4.7. Les matériaux de construction

Les observations menées sur les édifices confirment les résultats mis en évidence dans un premier temps par Anne Baud et Anne Schmitt[327] que l'on pourrait résumer ainsi : les artisans du Moyen Âge utilisent les calcaires et les pierres tendres, en particulier le tuf, mais aussi la molasse qui est importée en vallée d'Abondance, tandis que ceux de la période moderne délaissent ces derniers pour les calcaires. Les archives de l'époque contemporaine donnent également quelques informations sur l'origine des pierres utilisées.

327 Baud, Schmitt 2019.



Fig. 91 : La jonction entre l'aile orientale et l'église. Détail des maçonneries.

Qu'il soit blanc, beige ou encore rouge, le calcaire est utilisé dans les parties les plus sensibles de l'église médiévale. C'est le cas dans les soubassements du chevet et dans ses arcs-boutants, dans les chaînages d'angle du transept (fig. 89), dans les contreforts de la nef et de son bas-côté sud. Les corniches qui ornent les murs et signalent des ressauts sont là encore souvent en calcaire rouge, ce qui dénote un choix esthétique. C'est essentiellement le tout-venant de calcaire qui sert à l'édification du chevet (fig. 92), du transept et de l'aile orientale. En revanche, les élévations du sanctuaire sont en tuf. Gérard Emond avait observé que les piles engagées, les arcs des voûtes et les doubleaux étaient en tuf, mais que les colonnes du sanctuaire et certains encadrements de portes et dallages étaient en «pierre de taille granitique de colorationbrun rouge foncé, veines blanches». Pour la construction des murs, il avait encore constaté «des appareillages en blocs de tuf taillés, du galet, des pierres calcaires plus ou moins équarries, du tout-venant, maçonneries



Fig. 92 : Le chevet développé de l'église.



Fig. 93 : Le mur gouttereau nord de la nef de l'église.

liées par des mortiers faits de chaux et de sable »[328]. Dans l'aile orientale, le chaînage avec le bas-côté de l'église est en calcaire gris. L'emploi de tuf y est anecdotique et réservé aux ouvertures, telle la porte de la pièce nord-ouest. Dans l'aile occidentale, une ouverture rectangulaire mêle tuf et calcaire (fig. 23), mais il se peut que l'usage de ce dernier soit une restauration. La première moitié du XIVe siècle est l'époque de la molasse, qui répond à un besoin spécifique : celui d'orner le cloître de décors sculptés.

Toutefois, on emploie pour le mur reconstruit de l'aile orientale le tout-venant de calcaire, qui n'a pas à être importé et coûte donc moins cher. Le tuf est ponctuellement utilisé dans l'encadrement des baies de la nouvelle salle du chapitre, même si leur remplage était probablement aussi en molasse. Les travaux de la seconde moitié du XVe siècle montrent que le tout-venant de calcaire est privilégié dans l'aile orientale, tandis qu'on le choisit pour les portes des deux travées de la nef alors que les murs sont en tuf (fig. 93). On trouve aussi le tuf dans l'arrachement de l'extension orientale, ainsi que dans le couloir supérieur au sud de la nef : les trois arcs de la cage d'escalier, les piédroits et les arcs des baies sont en tuf. Pour les contreforts et les chaînages d'angle en revanche, on recourt systématiquement à un banc de calcaire rouge foncé pour les éléments visibles de l'extérieur, mais gris pour ceux à l'intérieur. Les portes plus exposées au regard sont également en calcaire rouge et gris dans l'aile orientale et dans l'église, indépendamment de leur aspect, tandis qu'un calcaire foncé est utilisé pour la fenêtre de la sacristie (fig. 83).

À l'époque moderne, le tuf et la molasse disparaissent, à l'exception de quelques remplois mis en œuvre dans le colmatage de certains arrachements ou dans le bouchage de baies. Un calcaire rosé est choisi pour la porte nord de l'église (fig. 12), des fenêtres des dortoirs et de la maison abbatiale, tandis qu'un autre calcaire d'un rouge beaucoup plus soutenu et veiné de blanc sert pour les portes des mêmes dortoirs (fig. 33). Le lavabo de la cuisine et du couloir du rez-de-chaussée du couvent est lui aussi taillé dans ce calcaire (fig. 94), tout comme le pilier et l'âtre des cheminées de la cuisine et du chauffoir, et le calcaire gris est utilisé pour le chapiteau du pilier de la cuisine. Les arcs de décharge en façade sud, de même que les contreforts qui la soutiennent, sont également en calcaire blanc, beige, rouge et jaune (fig. 95). La clôture du XVIIe siècle privilégie pour les portes le calcaire



Fig. 94 : Le lavabo situé au rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent.

328 Emond 2001.



Fig. 95 : La façade sud du couvent.

rouge (fig. 96), alors que les maçonneries sont en tout-venant. Le passage aménagé à l'extrémité nord de l'aile occidentale présente des piédroits de ce même calcaire rouge. Le clocher de la première moitié du XVIII[e] siècle est entièrement construit en calcaire gris et tranche avec la nef médiévale en tuf contre lequel il s'appuie (fig. 93). Les baies postérieures à la sécularisation du couvent montrent les mêmes matériaux : calcaire rose pour la nouvelle porte de la chapelle de semaine dans l'aile occidentale (fig. 24), mais aussi gris et rouge pour la porte de la cave. Enfin, à l'époque contemporaine, le tuf est de nouveau utilisé dans l'arc surbaissé du passage de l'aile occidentale, tandis que le calcaire provient des carrières de Sous le Pas d'Abondance. Il est encore choisi pour les réfections des arcs-boutants, des contreforts et pour l'agrandissement de l'église. Les voûtes sont en tuf. Lors de la restauration du cloître, c'est la pierre de Bonnevaux qui est exploitée.

Enfin, on doit signaler l'absence totale de lapidaire dans les travaux qui suivent la destruction de la nef de l'église à la fin du Moyen Âge ni dans les suivants.



Fig. 96 : Le portail de l'enceinte du XVII[e] siècle.

PARTIE II
L'HISTOIRE ARCHITECTURALE DE L'ABBAYE D'ABONDANCE

L'abbaye d'Abondance, comme beaucoup d'autres sites médiévaux, a fait l'objet depuis les XIXe et XXe siècles de mythes historiques et architecturaux. C'est par exemple le cas de la fondation légendaire par saint Colomban, moine irlandais du VIe siècle, qui est rapportée dans quelques ouvrages généralement pour être critiquée, et qui doit être définitivement abandonnée. De la même manière, on a attribué à l'instauration de la commende le « relâchement » de la vie régulière, alors que l'évêque de Genève Jean de Bertrand a tenté de réformer Abondance et Sixt dès la seconde décennie du XVe siècle, en décrivant des libertés prises depuis de nombreuses années. Du côté de l'architecture, il a été avancé que la nef de l'église avait été entièrement reconstruite après le sinistre antérieur à 1443, puis détruite à nouveau. Aussi, et dans le but de rétablir les faits le plus justement en l'état actuel de la recherche, la synthèse suivante est basée autant que possible sur des documents originaux et sur les découvertes les plus récentes.



Fig. 97 : Détail du chevet développé et du transept.



Fig. 98 : Le rond-point du déambulatoire et ses colonnes.

Chapitre V
Une première abbaye mal connue
(XII^{e}-XIII^{e} siècle)

Vers 1100, le prieuré d'Abondance a été fondé par des chanoines de Saint-Maurice désireux de mener une vie régulière. D'emblée, et en l'absence de textes de l'époque, rejetons l'hypothèse formulée par certains auteurs d'un premier établissement situé plus haut dans la vallée[329]. On construit alors un premier couvent dont on ne sait que peu de choses. Les relevés archéologiques de l'aile orientale et de l'église indiquent plusieurs phases architecturales entre cette fondation et le XIV^{e} siècle : en même temps que la communauté grossit et que l'abbaye prend de l'importance dans le paysage savoyard, les bâtiments bénéficient de travaux d'agrandissement et d'embellissement.

5.1. Le premier couvent au XII^{e} siècle

Du mode de vie des tout premiers chanoines installés dans la vallée d'Abondance, on ignore tout. Aucun document ne nous renseigne et aucune découverte archéologique ne permet d'émettre d'hypothèses. Seule la première phase de construction du couvent est connue pour avoir été observée dans l'aile orientale[330]. L'église primitive ne se dévoile que dans les écrits. Les données sont cependant minces : on apprend qu'elle était terminée au moins vers 1150 et qu'elle était dédicacée en l'honneur de la Vierge Marie[331]. Un acte y était encore signé dans la décennie 1180[332]. En revanche, aucune mention de l'église ni des bâtiments conventuels n'a été retrouvée pour le XIII^{e} siècle : il faut ensuite attendre 1420 pour que l'abbatiale réapparaisse dans les textes.

L'importante dénivellation entre la partie nord du couvent accolée à l'église et la partie sud au bas de la pente a obligé les constructeurs du premier couvent à adapter les ailes latérales au terrain. Ces différences de niveau sont encore très mal connues dans l'aile occidentale. En revanche, l'aile orientale s'est quelque peu révélée lors de l'étude d'une portion de ses élévations. Le plan suivant peut ainsi être restitué. À la jonction avec la nef primitive, une pièce permettait peut-être une liaison directe entre le cloître et la partie orientale de l'église. Rien n'indique la façon dont elle était utilisée. L'exemple de l'abbaye augustinienne de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons montre qu'au même endroit se trouvait une pièce accessible depuis le cloître, considérée comme un *armarium*, puis en enfilade une seconde qui menait à l'église et envisagée comme une sacristie[333]. Au prieuré de Norton en Angleterre, une longue pièce a été fouillée entre l'église et le chapitre : là encore, on y voit une sacristie[334]. Au sud de cette pièce existait probablement un passage entre le cloître et l'extérieur, dont seule la porte orientale est conservée (POR 3012), puis une salle capitulaire représentée uniquement par l'appui d'une ancienne baie (BAI 3034)

329 Les traditions orales rapportées par Jean Mercier, si elles ont une valeur ethnographique certaine, ne peuvent pas être considérées comme des éléments tangibles (Mercier 1885, p. 25).

330 Dickinson 1967, p. 192 L'auteur constatait en Grande-Bretagne que « Presque sans exception, l'aile la plus ancienne du cloître est l'aile orientale, et presque sans exception aussi l'on a commencé à bâtir l'église par l'est ».

331 Delerce 2019.

332 Ibid., n° 36. La date exacte n'est pas connue et la fourchette 1182-1192 est proposée par l'auteur.

333 Bonde, Maines 2003, p. 193.

334 Greene 1989, p. 87.

et ce qui pourrait être un contrefort arasé (MUR 3039). Son niveau de sol était a priori bien plus bas que celui de la galerie orientale du cloître et du passage, et il faut sans doute imaginer une volée de marche qui permettait d'y descendre. La destruction postérieure de la façade intérieure interdit d'en savoir davantage. S'il est impossible de prouver qu'un dortoir surmontait déjà cette salle du chapitre, la découverte d'une baie en hauteur dans le mur sud du transept indique une circulation nocturne effective ou seulement projetée entre le couvent et l'église. Comme le rappelait John Compton Dickinson, les premières constructions de chanoines réguliers en Grande-Bretagne présentaient souvent la même organisation de l'aile orientale avec, du nord vers le sud, un *armarium*, un passage vers le cimetière à l'angle du transept, le chapitre et au-dessus un dortoir[335]. Il ajoutait encore qu'« on trouvait toujours dans le mur du transept qui touchait au côté oriental du cloître, au niveau du premier étage, à l'angle ouest, une grande porte qui communiquait avec le dortoir et donnait accès à l'église par un escalier »[336].

Même si l'aile occidentale n'a pas bénéficié de relevés archéologiques, l'observation de son plan et sa comparaison avec l'aile orientale permettent de supposer qu'elle existait déjà depuis son extrémité nord actuelle, qui devait être accolée au gouttereau sud de l'église, jusqu'au chaînage d'angle ayant été laissé apparent dans la façade du presbytère (fig. 23), et qu'elle mesurait donc initialement 46 m de longueur. À ce chaînage correspond d'ailleurs un mur de refend particulièrement épais au sein de l'aile (fig. 19), qui devait représenter son extrémité sud à une époque où l'aile méridionale restait à construire. Ce refend se trouve dans l'alignement des murs bahuts de la galerie sud du cloître. Dans l'angle sud-ouest du cloître, une porte pourvue d'un arc brisé pourrait être contemporaine de l'agrandissement de l'aile pour la relier à l'aile méridionale (fig. 26). On sait peu de choses de cette dernière, si ce n'est qu'elle a dû être érigée postérieurement aux deux autres. Son extrémité ouest a été déviée en direction de la pente, allongeant de fait l'aile occidentale vers le sud.

335 Dickinson 1967, p. 189.

336 Ibid., p. 188.

Une fois le couvent achevé, on entreprend la reconstruction de l'église.

5.2. Un agrandissement de l'église à la fin du XII[e] siècle

Au cours d'un large XIII[e] siècle, un grand chantier dont on peine toujours à situer précisément le commencement et la fin a lieu à l'abbaye : la reconstruction de l'abbatiale. Néanmoins, l'absence de l'église dans la documentation à partir des années 1180, de même que la mention d'un *operarius* Falcon[337] dans un acte du comte Thomas I[er] de Savoie passé en 1208 à Saint-Maurice, suggère un début des travaux à la fin du XII[e] siècle. Ce monument dont il ne reste que la partie orientale a suscité l'intérêt de nombreux historiens de l'art et du patrimoine qui ont cherché à en définir le modèle et la date de construction. Si les références cisterciennes du plan et des élévations font globalement consensus, la datation de l'édifice varie sensiblement d'un spécialiste à l'autre. La synthèse de l'ensemble des données ne permet pas de répondre avec certitude à cette question. Aussi, il convient de réfléchir différemment de nos prédécesseurs[338] en envisageant plusieurs phases

337 Delerce 2019, n° 46 : « *Datum per manum Mauritii notarii comitis, traditum in manus Amaldrici prioris Habundantiæ et Falconis operarii [...]* » Le dictionnaire Niermeyer propose pour le terme operarius « ouvrier constructeur », tandis que le Ducange propose « maître de l'œuvre ». Ce Falcon pourrait avoir été un laïc, mais aussi un religieux. Yannick Veyrenche précisait, tout comme le Ducange, que la dignité d'ouvrier existait dans les établissements canoniaux et monastiques, dont Saint-Ruf (Veyrenche 2019, p. 503). Cet homme pourrait donc avoir été le frère chargé de la surveillance du chantier.

338 Deonna et Renard avaient daté l'église de la fin du XIII[e] siècle, ce que pensait également Oursel en avançant que l'abbatiale de Cherlieu avait été érigée vers 1200 et qu'Abondance reprenait en grande partie son plan (Oursel 1954, p. 186). Il ajoutait également que les colonnes du sanctuaire, que Charvet rattachait à l'église primitive du XII[e] siècle (Charvet 1863, p. 5), lui semblaient bien dater du XIII[e] siècle. D'après Dumolin, l'archéologue Camille Enlart qualifiait l'église de cistercienne et la datait également du XIII[e] siècle. Lui, en revanche, était « tenté, d'après le style de ses vestiges anciens, de la rajeunir jusqu'au premier quart du XIV[e] siècle, soit vingt ou trente ans avant le cloître » (Dumolin 1931, p. 230) en s'appuyant a priori sur la voûte de la croisée du transept « dont les ogives présentent un tore en amande entre deux cavets, dans le genre des ogives du cloître [et qui] paraît seule remonter au XIV[e] siècle » (Dumolin 1931, p. 232). Quant à Baud et Chatelain, repris par Ferraro, ils situent cette construction sous l'abbatiat de Raymond et la consécration

de travaux étalées entre la fin du XII[e] et le XIII[e] siècle.Cette hypothèse n'avait jusqu'ici jamais été évoquée, alors que plusieurs éléments l'appuient, en particulier du côté du chevet, et suggèrent un plan initial relativement éloigné de l'actuel.

5.2.1. Une seconde église de type bernardin

Il est établi que les chanoines réguliers n'avaient pas une architecture qui leur était propre, mais qui était inspirée des bénédictins et des cisterciens. Archéologues et historiens de l'art ont noté que soit ils adoptaient des formes simples en raison de possibilités de financement moindres en comparaison avec celles des moines[339], soit qu'ils reprenaient des modèles régionaux. C'est le cas de Sheila Bonde et Clark Maines qui avaient remarqué l'influence de bâtiments voisins sur les maisons augustiniennes[340], ou encore de Jill Franklin qui mettait en évidence chez les chanoines d'Angleterre plusieurs plans cruciformes, dont certains étaient dotés de transepts à chapelles orientées[341]. Les exemples les mieux connus sont ceux du prieuré de Norton, qui montre un transept pourvu d'une à deux chapelles orientées et un sanctuaire largement débordant dont le chevet est plat[342], et celui de Brinkburn, qui est très similaire à Norton, si ce n'est que les bras du transept ouvrent chacun sur deux chapelles orientées[343]. À rebours d'Alfred Clapham qui estimait que « l'architecture romane des chanoines augustiniens anglais était variée et éclectique dans le caractère, plutôt qu'homogène »[344], Jill Franklin démontrait qu'il n'en avait rien été : les chanoines réguliers anglais choisissaient en réalité la facilité et la rapidité[345] et c'est peut-être ce qui s'est passé à Abondance à la fin du XII[e] siècle. On sait en effet que l'abbatiale d'Aulps a été bâtie entre « la deuxième moitié du XII[e] et le premier tiers du XIII[e] siècle » et qu'elle est consacrée le 26 mai 1212[346]. L'utilisation des mêmes carreaux de pavement dans les deux églises, ainsi que la mention de ce frère Falcon *operarius* en 1208, qui devait être l'interlocuteur principal du maître d'œuvre, incite à situer la reconstruction de l'église d'Abondance au cours des dernières années du chantier d'Aulps. En considérant d'abord que deux chantiers semblables avaient lieu à la même époque dans deux vallées voisines et reculées du même massif préalpin, puis que les deux communautés religieuses avaient fait appel au même atelier pour ses carreaux de pavement, comment ne pas supposer que le plan de l'église abbatiale d'Aulps n'a pas, par commodité, été repris pour celle d'Abondance ? Comment ne pas envisager une mutualisation des équipes – carriers, transporteurs, maçons, bûcherons, charpentiers, menuisiers, gâcheurs de mortier, etc. – qui seraient passées de l'une à l'autre des vallées en amenant avec eux leur savoir-faire et leur expérience, mais aussi leur connaissance des matières premières locales ? En considérant qu'une église de plan bernardin nécessitait entre vingt et vingt-cinq années pour être achevée[347], on peut raisonnablement

de l'église en 1314, sans préciser sur quelle source ils s'appuient, mais en s'inspirant très certainement du guide Joanne (Baud, Chatelain 1983, p. 102). Cette information a été traitée comme suspecte par Deonna, Renard et Dumolin.

339 John Compton Dickinson mettait cette simplicité architecturale en relation avec une richesse moins importante des chanoines réguliers comparée aux bénédictins (Dickinson 1967, p. 197).

340 Robinson 2014, p. 4 : « *adherence to regional architectural forms, with a marked display of aesthetically restrained plan, elevation and decoration* ».

341 Franklin 2012, p. 80.

342 Greene 1989, p. 80.

343 Dickinson 1967, fig. 2.

344 Franklin 2012, p. 82 : « *The orthodox view, formulated over seventy years ago by the influential architecture historian Alfred Clapham, is that the Romanesque architecture of English Augustinian canons was diverse and ecclectic in character, rather than homogeneous* ».

345 Franklin 2012, p. 78. L'auteure ajoutait à propos d'Alfred Clapham et ses défenseurs : « *The suggestion that a religious body adopted a specific building type strikes modern thinkers as simplistic and reductive. Diversity, even chaos, might seem more plausible than conformity in this case* » (p. 83). En résumé, l'auteure expliquait que l'idée que des chanoines anglais du début du XII[e] siècle aient adopté systématiquement le même type d'église et de plans que ce qui existait déjà n'est pas acceptée, car supposée trop simpliste par nos esprits modernes, alors qu'il n'est pas débattu que les cisterciens le faisaient. Or, le choix de cette église type était logique, sa construction facile et moins onéreuse, et son plan pratique pour des religieux dont la liturgie était simple.

346 Baud, Tardieu 2010, p. 68.

347 Robinson 1998. Furness abbey est construite en approximativement vingt années (p. 116), Kirkstall abbey en vingt-cinq ans (p. 132), Calder abbey en approximativement trente années (p. 84).

imaginer que ce chantier de construction avait été visité par des chanoines d'Abondance qui y ont peut-être vu leur intérêt. Ce plan était d'ailleurs largement répandu dans la région : «[…] en Savoie et autour du lac Léman […] l'ensemble des abbayes d'hommes affiliées à Clairvaux ou à Fontenay avant 1153 adopte très souvent ce plan à chevet plat : Bonmont et Hauterive (Suisse), Hautecombe (Savoie) ou Balerne (Jura) […] et peut-être Chézery (Ain)»[348]. Le chantier a probablement commencé par le sanctuaire et le transept pour se poursuivre par la nef : si celle-ci a été détruite avant octobre 1443, nous avons vu que le mur sud de la travée orientale permet de restituer une triple élévation (fig. 10) : grandes arcades, triforium et baies. Si l'existence de ce bas-côté sud dédié aux circulations entre le couvent et l'église est certaine, rien n'autorise d'affirmer qu'il en existait un du côté nord. Les églises de chanoines réguliers pourvues d'un seul bas-côté sont d'ailleurs courantes dans les maisons augustiniennes de Grande-Bretagne, mais ceux-ci se trouvaient plutôt à l'opposé du couvent : c'est le cas de la prieurale de Bolton, de Lanercost, de Launde et de Newstead[349], ainsi que d'Hexam, de Brinkburn et de Gisborouh[350]. Seules les plus vastes en comprenaient deux[351]. La découverte en 2022 d'une fondation de contrefort dans la galerie nord du cloître indique toutefois qu'un second bas-côté sud avait été projeté : en l'absence d'un bas-côté nord, le vaisseau aurait alors été composé de trois nefs, mais on peut aussi imaginer que ce projet en comportait cinq.

Nous avons tout de même fait le choix de proposer une restitution de cette nef semblable à celle d'Aulps (fig. 63), avec deux bas-côtés, afin de donner une évocation des deux cas de figure. On suppose par ailleurs qu'il existait une circulation en hauteur au-dessus du bas-côté sud. En revanche, on ne connaît pas l'apparence de la façade de l'église abbatiale avant sa destruction au bas Moyen Âge : seule la mention d'une tour à l'entrée de la nef dans le compte-rendu de la visite pastorale de la même année pourrait indiquer la présence d'un clocher porche ou d'une tour accolée.

348 Baud, Tardieu 2010, p. 61.

349 Dickinson 1967, p. 187.

350 Franklin 2012, p. 80.

351 Dickinson 1967, p. 187.

5.2.2. Un agrandissement postérieur du chevet

La construction de cette église a pu s'accompagner dans un délai assez court de la création d'un sanctuaire à cinq pans, entouré d'un déambulatoire, évoquant celui de la cathédrale de Lausanne, ce que soulignait déjà Marcel Grandjean[352] (fig. 97) en rappelant l'existence d'Humbert d'Abondance, «*lathomus*», c'est-à-dire maître d'œuvre, qui vivait à Lausanne dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle[353]. Les fenêtres condamnées au niveau du triforium du bras nord du transept et de l'élévation du sanctuaire témoignent en effet d'un état antérieur au chevet développé actuel au cours duquel ces baies éclairaient l'intérieur. Les quatre colonnes du rond-point dateraient alors peut-être de la même époque, c'est-à-dire du XIII^e^ siècle (fig. 98). On note là encore leur ressemblance avec celles de Lausanne, même si les chapiteaux sont uniquement ornés de motifs végétaux et non pas figuratifs comme à Abondance. Ajoutons que les chanoines et les abbés d'Abondance du XIII^e^ siècle connaissaient pour certains Lausanne et sa cathédrale commencée dans les années 1160-1170 : en février 1204, le prêtre Girod d'Abondance se trouvait en pays de Vaud[354], le chanoine Louis d'Abondance était témoin d'un acte passé pour des personnes de Lausanne en 1251/1252[355], et l'abbé Raymond avait vécu plusieurs années de sa vie sur les bords du Léman[356]. Enfin, une nouvelle phase de travaux a lieu au cours du XIII^e^ siècle : l'embellissement de ce second chevet par l'adjonction de cinq chapelles rayonnantes (fig. 77). Comme le soulignait Raymond Oursel, ce troisième plan peut-être comparé à ceux des abbatiales cisterciennes de Clairvaux ou de Pontigny[357]. Un

352 Grandjean 1962.

353 Cet homme est mentionné en juillet 1281 (ACVD, CVa203) et son fils en 1293 (ACVD, CVa264).

354 AEV, CIV17bis.

355 AEV, CIV48.

356 Bochaton 2020, p. 44.

357 Klein 1998, p. 69 : «[…] l'église à peine achevée, le chœur oriental, bâti quelques décennies plus tôt, fut démoli pour laisser place à une nouvelle construction plus grande.



Fig. 99 : Le jubé de l'abbaye augustinienne de Vezzolano (Piémont, Italie).

dernier exemple, anglais et cistercien, illustre l'hypothèse d'un agrandissement postérieur du chevet : celui de l'abbaye de Beaulieu, dont le plan rappelle celui d'Abondance. Le transept de Beaulieu est pourvu de six chapelles orientées, trois dans chaque bras, et ouvre sur un sanctuaire composé de deux travées droites et d'un rond-point. Un déambulatoire dessert onze chapelles dont quatre répondent aux travées droites et sept sont rayonnantes. Dans ce cas également, le modèle évoqué est celui de Clairvaux. Le chantier de l'église de Beaulieu commence par l'est à partir des années 1210. Les moines ne prennent possession de la partie orientale de l'église, c'est-à-dire le sanctuaire et la croisée du transept, qu'en 1227[358].

Cette datation du XIII[e] siècle pour la construction du chevet développé d'Abondance est globalement soutenue par tous ceux qui se sont penchés sur l'abbatiale, à l'exception de Maurice Dumolin et Gérard Emond qui la rajeunissait tous deux au début du XIV[e] siècle. En l'absence d'une étude archéologique plus approfondie, seule la découverte de la mention écrite de «travaux» ou de la «consécration» de l'église en 1314, rapportée par Deonna, Renard, Dumolin, Baud, Chatelain et Ferraro, d'après le guide de Paul Joanne paru en 1893[359], permettrait de se prononcer. D'ici là, il demeurera difficile de mieux cerner la datation du chantier de construction.

5.3. L'église au début du XIV[e] siècle

On suppose que les travaux de reconstruction puis d'agrandissement de l'église sont achevés au début du XIV[e] siècle. Quelques données issues des observations sur le site et de la documentation textuelle permettent de restituer l'organisation de cette église et son apparence jusqu'à sa destruction partielle avant 1443.

L'absence d'autre église à Abondance incite à restituer une abbatiale divisée en une partie orientale réservée aux religieux et une partie occidentale destinée aux paroissiens. Entre les deux, une barrière liturgique devait isoler les uns des autres. La partie paroissiale restera une énigme en raison de la disparition totale de la nef, tout comme la nature de cette séparation que l'on peut supposer avoir

C'était nécessaire, car les moines, dont le nombre ne cessait d'augmenter, devaient pouvoir célébrer quotidiennement la messe comme l'édictait le règlement de l'ordre. On ne sait pas quand le chœur fut reconstruit, mais le style employé semble indiquer qu'il fut érigé dans le dernier quart du XII[e] siècle. [...] La richesse des moines de Pontigny, qui avaient fait vœu de pauvreté, se manifeste dans le fait qu'ils firent bâtir toutes leurs églises puis les rénovèrent au cours de quelques décennies seulement».

358 Robinson 1998, p. 68-69.

359 P. Joanne, *Savoie. Collection des guides-Joanne*, Paris, 1898.

été un jubé, c'est-à-dire une tribune construite en travers de la nef qui comportait en son centre une porte permettant de relier les deux parties de l'église. Du côté ouest de ce jubé et de part et d'autre de la porte se dressaient des autels secondaires, tandis qu'un autel paroissial principal devait se trouver au-devant. Du côté est se déployait le chœur liturgique, composé des stalles où les religieux prenaient place lors des offices. On accédait normalement à la tribune par des escaliers depuis le chœur pour y lire ou y prêcher. La « petite porte du chœur »[360], mentionnée le 2 février 1420 dans un acte passé en l'église d'Abondance, correspond probablement à la porte de ce jubé. On pourrait restituer sans prendre trop de risque un jubé similaire à celui de la basilique de Valère à Sion, surmonté de sa poutre de gloire, et à celui de l'abbatiale de Vezzolano, dont les chapelles en façade sont conservées (fig. 99). Certains étaient décorés de frises ornées de peintures ou de sculptures, telle celle de la prieurale du Bourget en Savoie[361]. Cependant, le jubé d'Abondance pouvait également être édifié en bois. La porte de la Vierge se trouvant alors dans la seconde travée orientale de la nef, on peut imaginer que cette barrière était construite au centre de la nef et que les travées suivantes étaient dévolues aux paroissiens. De même, la réalisation de nouvelles stalles au XVe siècle suggère que le chœur liturgique devait se situer dans la nef détruite vers 1443 ; sa forme et son décor demeurent inconnus. Quant à la sacristie, qui brûle aussi dans l'incendie, elle devait également être aménagée dans la nef ou à proximité immédiate, éventuellement dans le bas-côté sud.

Dans le compte-rendu de la visite pastorale de 1443, les chapelles du chevet développé sont étonnamment désignées par les jours de la semaine et non pas par leurs vocables. On sait que leur dénomination débutait au nord avec la chapelle du lundi (n° 1) pour se terminer du côté sud avec la chapelle du dimanche (n° 7, fig. 77). Leurs vitres avaient été endommagées. Ces chapelles étaient probablement pourvues dès l'origine de piscines liturgiques dans l'épaisseur des murs : le décor du XVe siècle identifié par Gérard Emond épouse les contours de l'une d'entre elles dans la chapelle du vendredi (n° 5). La chapelle du mardi (n° 2) en comprenait même deux. On sait qu'au XVIIe siècle, ces chapelles étaient closes par des barrières munies de portes ou portails fermant à clé[362]. Quant au sanctuaire, il abritait le grand autel mentionné en 1451 lors de la rédaction d'un acte « à l'intérieur de l'église du monastère dudit lieu et au-devant du grand autel dédié à la Bienheureuse Marie »[363]. Les observations de Gérard Emond ont montré qu'il existait autrefois une barrière qui reliait les piliers de la travée qui précède le rond-point du déambulatoire, et que celle-ci était antérieure aux décors du XVe siècle[364]. Une ligne de la visite pastorale de l'évêque Claude de Granier en 1580 précise que c'est dans ces « chapelles au nombre [que les] religieux [devaient] célébrer les messes fondées »[365]. L'horloge est mentionnée une unique fois pour l'époque médiévale dans ce même compte-rendu de 1443, mais n'est pas localisée. Par comparaison avec son emplacement postérieur dans l'angle entre l'église et l'aile orientale à l'époque moderne, nous proposons de la situer dans cette partie de l'abbaye. À propos du décor, seuls deux éléments sont connus : le premier concerne le revêtement des murs intérieurs, un simple enduit d'après Gérard Emond dont les joints horizontaux sont soulignés à la truelle et à la peinture blanche, tout comme les joints des voûtes, des piles engagées et des arcs doubleaux. Le restaurateur datait ce décor de la première partie du XIVe siècle. Le second élément est le pavement de l'église, orné de motifs géométriques et floraux. Leur étude à l'issue des fouilles de l'abbatiale d'Aulps avait permis de proposer des restitutions en panneaux rectangulaires[366].

360 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 2, f° 12 : « *apud Abundantiam, infra ecclesiam dicti loci in portelam chori eiusdem ecclesia* ».

361 Oursel 2007, p. 40-44.

362 Mercier 1885, p. 228.

363 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 1 : « *infra ecclesiam monasteri eiusdem loci ante magnum altare Beate Marie* ».

364 Emond 2001.

365 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

366 Baud, Tardieu 2010, p. 81-82 et Ceci 2019, p. 46.

Chapitre VI : L'embellissement du couvent aux XIVe et XVe siècles



Fig. 100 : L'entrée supposée du couvent dans la galerie occidentale du cloître.

À l'issue du chantier de l'église, c'est au tour du couvent de bénéficier d'un embellissement. Dans le nécrologe, la mention de l'abbé Jean « *qui composuit claustrum ejusdem monasterii* »[367] entre 1331 et 1345 est la seule attestation écrite de ce chantier, qui a souvent été interprété comme uniquement la (re)construction des galeries du cloître. Pourtant, le mot *claustrum* doit être compris au sens large, c'est-à-dire désignant le couvent, car l'archéologie a montré une reconstruction partielle de l'aile orientale à la même période. Quant au verbe *componere*, il peut avoir plusieurs significations : « construire », mais aussi « composer », être à l'origine des choix de réaménagement et de décor, ou encore « arranger » dans le sens de mettre en ordre ce qui a été dérangé. Ces travaux sont certainement à considérer comme la volonté d'embellir les bâtiments conventuels. En revanche, on ne connaît pas d'éventuels travaux dans le reste du couvent. Seule la création d'une entrée monumentale dans l'aile occidentale semble être associée à ce chantier.

367 Cibrario 1848, col. 418.

6.1. Les circulations autour du cloître

L'entrée du cloître d'Abondance se trouvait dans la galerie occidentale. En effet, dans la travée située exactement en face de la nouvelle salle capitulaire du XIVe siècle, le tympan était autrefois complètement ouvert (fig. 100). Le culot sud se prolonge en direction de l'intérieur de l'aile et est orné de quelques sculptures abîmées, parmi lesquelles on devine tout de même un personnage qui se déplace d'ouest en est, c'est-à-dire vers le préau. Les claveaux de l'arc se prolongent eux aussi vers l'intérieur. On pourrait donc restituer un passage qui traversait tout le bâtiment. Des bancs longeaient peut-être les murs pour permettre aux personnes de se changer ou d'avoir les pieds lavés. Ce passage donnait peut-être également accès à des pièces situées de chaque côté, telles qu'un parloir, un vestibule pour les vêtements, ou des chambres pour les hôtes. Un effet de perspective a été pensé dès l'origine, car le visiteur qui arrivait dans la galerie occidentale se retrouvait directement en face de l'entrée monumentale de la nouvelle salle du chapitre dans l'aile opposée. En effet, le remplage des arcades reposait dans ces deux travées sur deux colonnettes qui laissaient un espace central pour que le regard ne soit pas interrompu (fig. 22). Dans l'aile orientale, la pièce située dans l'angle nord-ouest existait encore. Quand les galeries du cloître sont reconstruites au XIVe siècle, sa porte de tuf est condamnée au moment de la reprise du parement occidental de l'aile qui visait à modifier légèrement l'orientation générale de la galerie. La documentation iconographique du tournant du XXe siècle ne montre en effet pas de vestiges de piédroits de porte dans la travée nord-est du cloître, alors qu'ils sont conservés à l'intérieur. Par ailleurs, la réalisation d'une peinture murale sur ce même mur vers 1440 démontre qu'aucune ouverture n'existait plus. Enfin, l'absence de réaménagement de la pièce plaide aussi pour un abandon.

Avant les travaux de la seconde moitié du XVe siècle, il est malaisé de comprendre comment on circulait entre les différents niveaux du couvent et en particulier au sud entre les trois étages de l'aile méridionale. Seuls quelques indices permettent de formuler l'hypothèse



Fig. 101 : La statue de la Vierge à l'Enfant accrochée au tympan de la travée d'angle sud-est des galeries du cloître.

d'escaliers à la jonction entre les ailes latérales et l'aile sud, dont la porte semi-enterrée dans l'angle sud-ouest du cloître (fig. 26). L'hypothèse d'une autre porte située en face de celle-ci, dans l'angle sud-est des galeries, et qui aurait été surmontée par la statue de la Vierge à l'Enfant (fig. 101) qui y est accrochée a déjà été proposée[368]. Si cette statue est bien à son emplacement d'origine, ce que tend à indiquer sa position centrée dans la moitié supérieure du tympan, peut-être décorait-elle une porte aujourd'hui disparue qui permettait d'entrer à l'intérieur de l'aile orientale (fig. 40). Rares sont les images anciennes à représenter cette sculpture et la travée : la première pourrait être une photographie de Camille Enlart qui prouve que la Vierge n'a pas été placée là au cours des restaurations du cloître entre 1902 et 1904. Elle est également visible sur un des clichés pris par Heribert Reiners qui est particulièrement intéressant puisqu'il montre l'ensemble du tympan de haut en bas, ainsi qu'une petite partie des travées

368 Deonna, Renard 1912, p. 82.

adjacentes. La maçonnerie est peu visible du fait de la présence au nord de la statue de traces d'une peinture murale, dont on sait qu'elle figurait les ailes d'un ange adorant Marie, et d'un enduit de type ciment au sud et au-dessous de la statue. Le bloc de molasse dans lequel la statue a été sculptée apparaît en revanche bien dans la partie supérieure du mur et on ne décèle pas de césure d'insertion. Cependant, aucun piédroit ou vestige d'une porte n'est observable dans la partie basse du mur alors que le parement intérieur de ce même mur montre qu'à cet emplacement précis une ouverture a existé, mais a été réduite en taille. Dans sa forme actuelle, cette ouverture s'apparente à une ancienne fenêtre destinée à éclairer le couloir de l'aile orientale et la cage d'escalier sud. Toutefois, son ébrasement ne ressemble en rien à ceux de la fenêtre située légèrement plus au nord ni à celui de la porte du couloir. Il est donc impossible d'affirmer ou d'infirmer cette hypothèse et seule la mise à nue de cette maçonnerie permettrait de s'en assurer. En admettant cependant qu'il s'y trouvait bien une porte, il reste à savoir sur quel espace elle ouvrait. Son traitement décoratif particulier incite à y voir une belle pièce destinée aux religieux, tels une salle de jour ou un chauffoir, ce que l'on connaît pour d'autres établissements augustiniens à l'instar de Norton ou Saint-Jean-des-Vignes. Néanmoins, sa localisation dans l'angle sud-est des galeries du cloître et donc au plus près de la pente suggère aussi un lieu de circulation verticale comme aujourd'hui. Peut-être était-ce l'entrée d'escaliers menant à l'étage de l'aile orientale et de l'aile sud ? Pour l'heure, rien ne permet de trancher en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse.

En revanche, il est certain qu'un passage existait dans la galerie sud du cloître et menait à cette grande ouverture condamnée observable dans le couloir inférieur de l'aile méridionale (fig. 32). Cet étroit couloir a été rempli de gravats, mais est toujours accessible depuis l'aile orientale. Des cartes postales anciennes montrent d'ailleurs, dans la galerie sud du cloître, un trou dans le sol recouvert de planches. Cet axe de circulation devait permettre aux religieux de descendre au réfectoire avant la création de la cage d'escalier sud dans l'aile orientale.

6.2. La nouvelle salle capitulaire dans l'aile orientale

Le relevé archéologique pierre à pierre du parement intérieur de la façade intérieure de l'aile orientale de même que l'observation et le relevé lasergrammétrique de la galerie orientale du cloître ont démontré que la façade intérieure primitive avait été en grande partie détruite au moment de la reconstruction du *claustrum* au XIVe siècle. Deux conclusions s'imposent : d'une part, la reconstruction presque entière du mur montre que ces travaux ont pris une ampleur et ne visaient pas seulement à rétablir la stabilité d'un édifice endommagé dans sa partie nord par l'agrandissement de l'église ; d'autre part, ils prouvent que la reconstruction des galeries du cloître et le réaménagement de l'aile sont contemporains. On assiste donc à cette époque à la mise en œuvre d'un programme unique.

Les vestiges de l'entrée monumentale de cette nouvelle salle du chapitre se résument aux piédroits de l'arc ainsi qu'à quelques décors qui ont été en partie laissés apparents lors de la dernière restauration des murs (fig. 80). On distingue encore les chaînages de blocs de pierre calcaire de gros module sous les culots

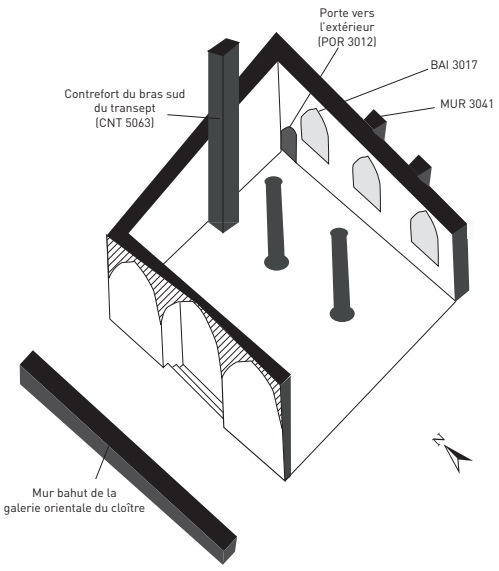


Fig. 102 : Restitution axonométrique de la salle capitulaire du XIVe siècle.



Fig. 103 : Proposition de restitution de la façade extérieure de la salle capitulaire du XIVe siècle.

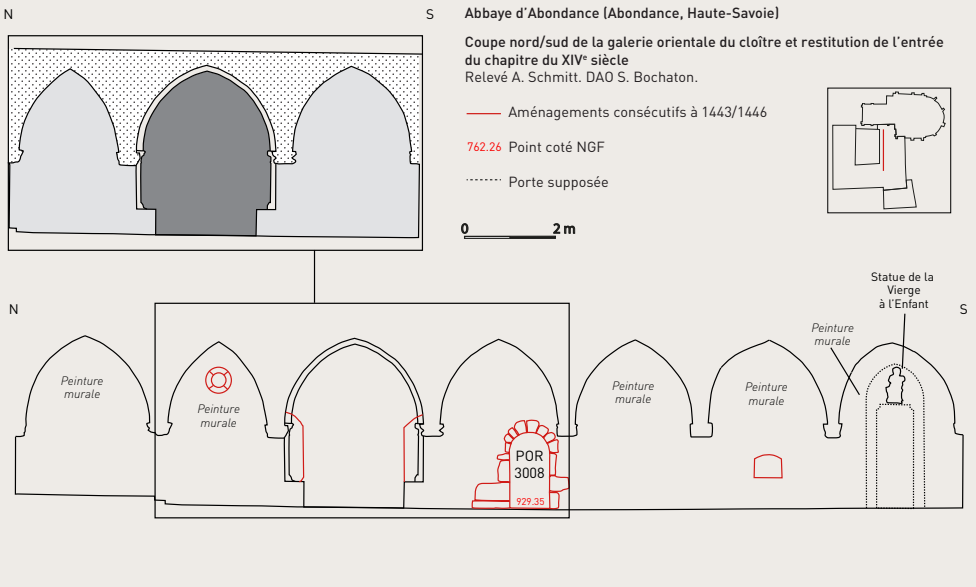


Fig. 104 : Coupe architecturale nord/sud dans la galerie orientale du cloître et restitution de l'entrée de la salle capitulaire du XIVe siècle.

sculptés de personnages, et les amorces de deux murs bahuts sur lesquels reposent deux colonnes de calcaire surmontées de chapiteaux de molasse à ornements végétaux. Face à cette entrée, le remplage de l'arcade de la galerie présente des décors particuliers, notamment deux religieux assis sur les roses et qui regardent vers l'intérieur de la salle capitulaire (fig. 38). À l'intérieur de l'aile et sous les escaliers menant à la cage d'escalier nord, l'ancienne entrée du chapitre a été observée sur une très faible hauteur. Construit en pierre calcaire, son seuil se trouvait à une altitude légèrement supérieure à 929,00 m. L'extrémité nord de ce chapitre est restée la même qu'au siècle précédent, tandis que l'extrémité sud n'a pas été formellement identifiée. Il pourrait néanmoins s'agir du mur nord du chapitre moderne qui se trouve dans l'alignement exact du culot situé entre deux travées de la galerie orientale reconstruite (fig. 57). Ainsi délimité, le chapitre du XIVe siècle aurait alors mesuré 90,60 m^2, c'est-à-dire presque 10 m de longueur nord-sud par environ 9 m de côté est-ouest. Grâce à cette entrée monumentale, les religieux accédaient donc à une pièce qui devait probablement être constituée de deux nefs de trois travées répondant à celles du cloître. Elle devait être voûtée d'ogives, tout comme les galeries, en témoigne l'un des contreforts supprimés. Ces voûtements devaient en outre être supportés par deux piliers centraux construits à la jonction des travées, mais également dans l'alignement du contrefort sud-ouest du bras sud du transept (fig. 102).

Cette salle était principalement éclairée du côté oriental par au moins deux baies surmontées d'arcs brisés (fig. 103) et mesurant 2 m de hauteur pour 1,25 m de largeur. Leurs appuis se trouvaient à l'altitude de 930,90 m, soit 1,50 m plus haut que le seuil de l'entrée. Décorées d'un boudin, ces trois baies probablement construites en molasse correspondaient aux trois travées du chapitre. En revanche, on ignore si les tympans qui encadraient l'entrée comportaient des ouvertures, car, au siècle suivant, on y réalise des peintures murales vers 1440 (fig. 104). Si le niveau de sol demeure inconnu en l'absence de fouilles plus étendues, il est possible qu'il eût subi une surélévation à cette époque, puisque ces nouvelles baies avaient été insérées plus haut que celles du chapitre primitif. Des bancs



Fig. 105 : L'angle sud-ouest du couvent où se dressait la tour des prisons.

de bois ou de pierre devaient courir le long des parois et permettre aux religieux de s'y asseoir, ce qui explique peut-être la hauteur des baies dans la façade extérieure. On ignore si des sépultures privilégiées se trouvaient à l'intérieur. Enfin, cette nouvelle salle du chapitre ne devait pas être surmontée par une autre pièce : la fenêtre éclairant depuis le sud le triforium de l'église avait besoin de dépasser de la toiture. Aussi, la charpente devait être suffisamment basse pour ne pas l'obstruer. Des trous de poutres encore apparents dans le parement extérieur du mur sud du bras sud du transept, visible depuis les combles de l'aile, le confirment.

6.3. L'aile sud

En l'absence d'étude archéologique, l'aile sud reste très mal connue. L'état actuel ainsi que les données textuelles de l'époque moderne permettent de supposer qu'elle devait déjà accueillir la cuisine dans l'angle sud-est du

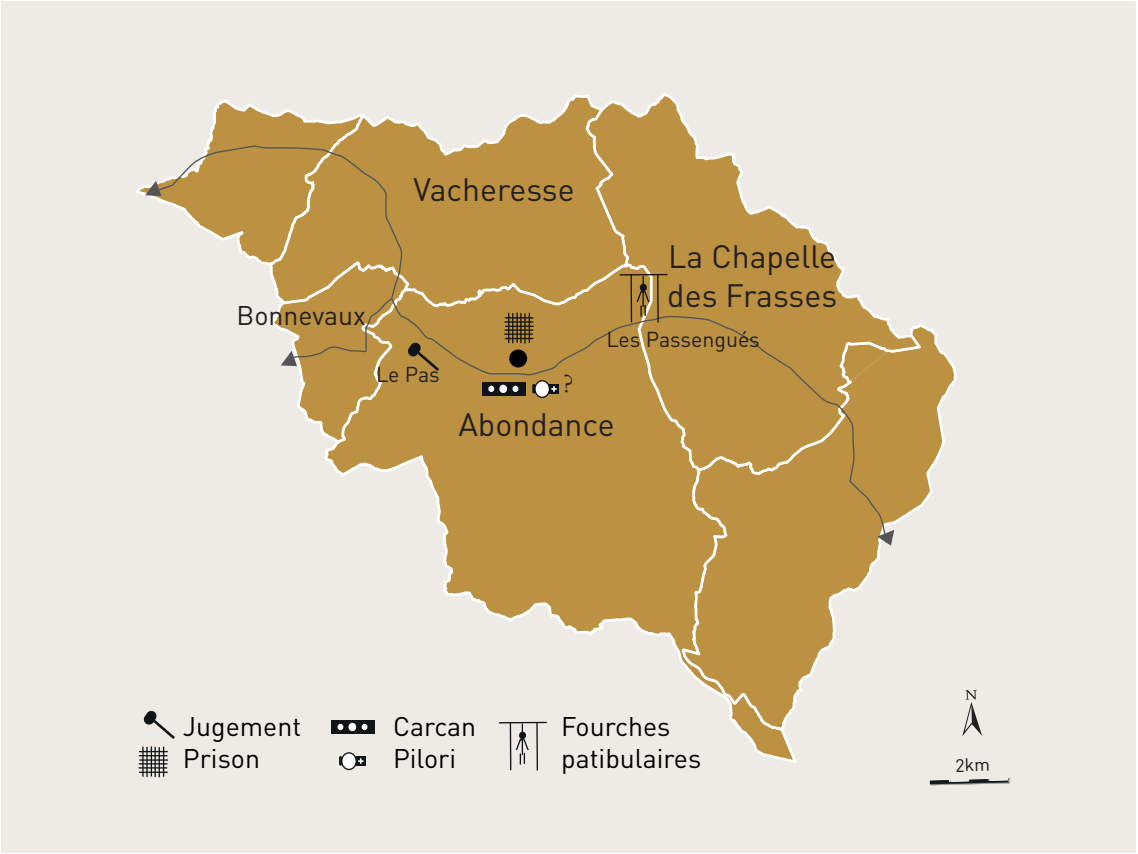


Fig. 106 : Les lieux de justice dans la vallée d'Abondance à l'époque moderne.

bâtiment et le chauffoir au-dessus, une disposition tout à fait classique dans les monastères. Cuisine et chauffoir n'apparaissent que très rarement dans la documentation archivistique ; ils sont toutefois mentionnés dans les statuts de 1459 qui précisent que l'abbé est tenu de nommer un *bocherius* au chauffoir et dans la cuisine, lequel homme devra fournir le bois du chauffoir entre la fête de la Toussaint et le mercredi saint inclus[369]. La taille de ces deux pièces de même que leur agencement devaient être différents de l'état actuel, car des travaux postérieurs en ont réduit la superficie. À l'ouest, la cuisine touchait probablement un réfectoire primitif, mais, dès 1411, il n'existait plus ou alors n'était plus utilisé comme tel[370]. Les deux pièces étaient peut-être ouvertes par un passe-plat. Aux étages, l'aile sud accueillait probablement déjà les lieux de repos des religieux : le dortoir bas au premier étage, qui devait s'étaler entre le chauffoir et la tour dans l'angle sud-ouest, et un dortoir haut au second. Le plan actuel montre que les cellules étaient autrefois entre huit et neuf par étage et pouvaient loger jusqu'à dix-huit chanoines, novices et peut-être convers.

Dans l'angle sud-ouest du couvent se trouvait une tour qui apparaît à plusieurs reprises dans les sources écrites au fil des siècles : il s'agissait des prisons (fig. 105). Cette tour qui dépassait de la toiture permettait aux chanoines d'affirmer leurs droits de justice sur la vallée, mais aussi de la localiser au sein de l'abbaye. La documen-

369 Piccard 1905, p. 37 : « *Item teneatur abbas providere de bocherio in calefactorio et coquinae, qui bocherius tenatur sumptuare nemus in calefactorio a festo omnium sanctorum usque ad diem mercurii sanctam inclusive [...]* ».

370 Binz 2006, p. 286.

tation textuelle conservée comporte quelques mentions qui s'y réfèrent. Citée pour la première fois en 1325[371], la tour bénéficie d'une réfection de sa couverture en 1598[372]. Au printemps 1636, il faut reconstruire sa toiture et c'est un charpentier d'Abondance qui s'en charge : l'homme devait utiliser des tavaillons[373]. À nouveau, au printemps 1697, la toiture est recouverte en tavaillons par un charpentier d'Abondance[374]. La partie sommitale de la tour a perduré jusqu'à l'incendie de 1728, justifiant l'appellation de « tour des prisons » qui la distinguait de la tour de l'abbé. Le 16 juillet 1763, deux années après la sécularisation de l'abbaye, est enfin mentionnée « l'ancienne prison du rez-de-chaussée qui [est] au bas de ladite aile [sud] du côté de la Dranse »[375]. Formée de trois cellules superposées auxquelles on accédait depuis l'intérieur, elle pouvait accueillir soit des religieux, soit des laïcs. Identifier un ou des accès extérieurs est plus malaisé en raison de l'enduit qui recouvre les élévations. Le seul vestige qui pourrait être interprété comme un ancien accès extérieur est le placard mural situé dans la cellule du premier étage.

6.4. La clôture

Grâce aux mentions textuelles, et en particulier aux statuts de 1459, il est possible de grossièrement décrire les abords du couvent. La tour-prison et la clôture sont en effet évoquées dans le même passage consacré aux devoirs du portier, du gardien et du sacristain, ce qui permet de réfléchir à la question des accès à l'enclos canonial. La plus ancienne mention du « clos de l'abbaye » date de 1399, quand les habitants de la vallée font mettre par écrit les franchises dont ils jouissent : il y est alors précisé que « la justice devait se rendre sous l'aile ou la halle du Pas (*sub alla passus*) et non point dans l'enclos du monastère sous peine de nullité »[376] (fig. 106). Il apparaît ici clairement que le clos de l'abbaye était considéré comme un lieu défendu aux habitants, qui ne pouvaient pas y accéder pour vérifier ce qui s'y déroulait, ce qui interdisait donc que des jugements y soient rendus. Dans les statuts de 1459, quelques lignes concernant les obligations du portier documentent par la même occasion cette clôture. Il est précisé que l'abbé était tenu d'entretenir à perpétuité ce portier qui veillerait sur les deux portes du couvent et qui les fermerait la nuit ; il y avait celle près du cimetière paroissial et du clocher, et celle près de la tour. Le rôle du gardien ou du sacristain comprenait aussi la fermeture à clé d'une autre porte décrite comme « la petite porte des jardins ou cimetière des convers » qui ne devait pas être ouverte sauf lors des processions générales autour de l'église. Enfin, le texte se termine par la mention d'autres portes qui ne devraient pas être ouvertes et qui, si elles l'étaient trop, seraient dans le futur murées[377]. Identifier chacune de ces portes n'est pas chose aisée. La porte près de la tour, c'est-à-dire de la tour-prison, devait être située à proximité de la rivière de la Dranse et donc au sud-ouest du couvent : il n'en reste rien aujourd'hui, mais elle est à nouveau décrite en 1763 comme « celle d'en bas »[378]. La seconde porte de la clôture est plus difficile à placer : on sait seulement qu'elle se trouvait près du cimetière paroissial et du clocher. Originellement, le clocher était « à l'entrée de l'église »[379], donc non loin de l'extrémité septentrionale de l'aile occidentale

371 Mercier 1885, p. 139.

372 Piccard 1904, p. 108 et Tinthoin 1980, p. 265-266.

373 Tinthoin 1980, p. 265-266.

374 ADHS, 6C821, f° 503.

375 ADHS, 43J1448.

376 Mercier 1885, p. 98.

377 Piccard 1905, p. 46 : « *In primis quod abbas teneatur perpetuo manutenere in monasterio unum portiereum qui custodiat duas portas ipsius monasterii et illas de nocte claudat, videlicet portam prope cimiterium parrochiale et campanile et portam prope turrim, [...] Item quod custos seu sacrista custodiat clavem parvae portae gerdilis seu cimiterii conversorum quae non aperiri debeat nisi quando fiet processio generalis circa ecclesiam ; quodque non sint neque fiant aliae portae in septis ipsius monasterii et si quae fiant in futurum cancellentur et murentur* ».

378 ADHS, 43J1448.

379 ADHS, 1G98.

du couvent. Aussi, cette seconde porte était peut-être située dans l'angle nord-ouest du couvent. Enfin, la petite porte près des jardins est plus facile à localiser : il devait s'agir d'une porte située dans la partie orientale de l'enclos. Quant aux « autres portes dans la clôture du monastère » mentionnées dans le texte, il est impossible d'en dire plus. Cette clôture est reconstruite et agrandie au début du XVII[e] siècle : son tracé actuel ne doit par conséquent pas être considéré comme reprenant exactement celui du Moyen Âge.

Vers 1440, l'abbaye était donc constituée d'une grande et belle église partagée par les chanoines et les paroissiens, d'un couvent composé d'un cloître richement sculpté et peint et de lieux de vie offrant aux frères de l'intimité et du confort. Les revenus étaient conséquents et les bâtiments à leur apogée architectural. Mais alors que le comté de Savoie devenu duché atteint son extension maximale, que le régime de la commende est progressivement instauré dans le monde religieux et qu'Abondance fête ses quatre siècles d'existence, deux incendies surviennent dans un laps de temps très court et entraînent des destructions importantes qui changent dramatiquement la physionomie du site.



Fig. 107 : Détail de l'angle de la nef et du bras sud du transept. A l'angle, contrefort 5080.

Chapitre VII : Le grand incendie et ses conséquences (avant 1443-1481)

L'abbaye d'Abondance s'embrase à une date inconnue, mais antérieure à octobre 1443. Le récent incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 permet à la fois d'imaginer l'état de stupeur et de désolation dans lequel les religieux et les paroissiens ont dû être plongés, mais aussi les réactions des personnes. Il faut d'abord considérer que six siècles en arrière, un tel incendie ne pouvait pas être maîtrisé et encore moins éteint : on se résout probablement à laisser brûler jusqu'à ce que le feu s'arrête de lui-même ou que la pluie fasse son œuvre[380]. Comme à Paris, quelques courageux se sont certainement risqués à évacuer de la sacristie les objets les plus précieux, parmi lesquels le calice de Guillaume de Lugrin, mais les pertes ont dû être énormes. Confrontée à l'étude de sites sinistrés, l'archéologue doit adapter sa méthodologie pour comprendre les évènements et leurs conséquences immédiates, à moyen et à long terme sur la vie quotidienne des religieux et des paroissiens, et pour identifier ce qui a été reconstruit ou non et selon quelles contraintes spatiales et temporelles. Pour ce faire, nous avons pris de la distance avec les hypothèses formulées par nos prédécesseurs et avons réexaminé l'ensemble des données à disposition, y compris le mobilier liturgique qui avait jusqu'à présent été négligé alors qu'il est riche d'indications.

380 L'incendie de l'église de Barnwell a duré vingt-quatre heures en 1287 (Clark 1897, p. XIX).

7.1. La chronologie des évènements (avant 1443-1481)

Les sources textuelles rapportent deux incendies qui ont lieu à Abondance au cours de la décennie 1440. Le premier se déroule avant octobre 1443 et entraîne la destruction de la moitié occidentale de l'église. Le sinistre et ses conséquences sont évoqués dans les procès-verbaux des trois visites pastorales de 1443, 1471 et 1481. Ces extraits ont déjà été commentés par nos prédécesseurs, mais jamais analysés dans le détail ni réellement confrontés au bâti subsistant. Pourtant, cet évènement mérite une attention toute particulière en raison de son impact majeur sur l'architecture de l'abbaye, de la précision des archives et de ses incidences sur la vie quotidienne des personnes. Le second incendie a lieu en 1446 et est a priori circonscrit au couvent. Pour l'église et l'aile orientale, les conséquences sont importantes. Et même si elles demeurent impossibles à évaluer dans l'aile ouest en l'absence d'études archéologiques, l'observation des quelques rares vestiges de la moitié nord de la galerie du cloître indique au moins une reconstruction.

7.1.1. Les années 1440

Lorsqu'en 1411 Jean de Bertrand se trouve à l'abbaye, il ne relève aucune destruction. En revanche, au cours de la visite du 25 octobre 1443 et seulement quelques jours après avoir inspecté celle de Sixt, Barthélemy Vitelleschi découvre une église ravagée. Il ordonne que des travaux soient effectués le plus rapidement et convenablement dans un délai de six années à compter de la fête de Pâques 1444, soit à l'horizon 1450. Cette première injonction s'accompagne d'autres concernant la vie des frères, sur lesquelles est revenu Alexandre Parent[381]. En somme, Vitelleschi découvre que l'église est à moitié détruite, les toitures entièrement calcinées, mais aussi une communauté qui, trente-deux années après le passage de Jean de Bertrand, ne s'est pas réformée.

Revenons tout d'abord sur l'ampleur des déprédations. On nous apprend que l'ensemble de la nef de même que ses «*crotis*» sont ruinés jusqu'à leurs fondations. Le mot «crotte» désigne en langue régionale un espace voûté : sa déclinaison à l'ablatif pluriel indique que ces crottes étaient au moins deux à avoir été ravagées. Raymond Oursel soulignait que le sens de ce terme était «ambigu ; il ne saurait s'agir de crypte, selon l'acceptation fréquente de ce mot, qui s'applique également à toute catégorie de pièces basses et voûtées. S'agirait-il de collatéraux [?] C'est assez probable»[382]. Georges Baud et Claude Chatelain approuvaient sans doute le même sens et faisaient restituer à l'architecte Bernard Maxit une nef à trois vaisseaux[383]. Néanmoins, «crotte» utilisé au pluriel pourrait aussi se rapporter à un unique bas-côté sud ainsi qu'à la galerie nord du cloître qui lui était accolé. Il est en effet plus que plausible que la nef en s'effondrant ait entraîné la galerie attenante (fig. 16 et 37). En outre, et malgré son très mauvais état de conservation, quelques perturbations dans la galerie occidentale du cloître, et dans la continuité de la galerie nord détruite, montrent que l'aile ouest a également souffert de cet incendie : au moins quatre travées y ont été rénovées (fig. 25). La porte de la Vierge a été sauvegardée miraculeusement, ce qui s'explique probablement par sa proximité avec le transept et l'aile orientale qui ont tenu. La description des dégâts se poursuit par le clocher qui se dressait à l'entrée de l'église et qui était entièrement ruiné du côté septentrional, et donc partiellement conservé en élévation. Georges Baud et Claude Chatelain ont voulu voir dans cette description celle d'une avant-nef surmontée d'une tour[384]. Si cette disposition n'est pas impossible, on peut aussi restituer plus simplement un clocher accolé au mur nord de l'édifice, comme on en trouvait dans les abbatiales augustiniennes d'Angleterre[385]. Une autre question doit être soulevée au vu de l'ampleur des dégâts : la nef était-elle voûtée ou couverte d'un plafond de bois, et deuxièmement, ce sinistre a-t-il bien été un incendie ? Car à moins que Vitelleschi ait exagéré la situation dans son compte-rendu, les trois maçonneries de la nef devaient être en grande partie tombées et une partie du clocher avec. Or, quand une église brûle, les murs peuvent résister, en particulier s'ils sont contrebutés : lors de l'incendie de l'église de Sixt en 1680, la nef charpentée est détruite par les flammes, mais le rapport après sinistre mentionne que ses murs ont tenu[386]. C'est également ce qui est arrivé à la cathédrale de Paris malgré certaines voûtes brisées. En outre, si un lapidaire en molasse des galeries dévastées du cloître est conservé, aucun vestige de voûtes de l'église n'a jamais été observé ou signalé. Il est donc possible que cette nef fût plafonnée, comme c'était le cas à Sixt. Par ailleurs, en octobre 1443, Vitelleschi découvre un édifice certes amputé, mais utilisé : l'église réduite au chevet et au transept accueille les religieux et les paroissiens et tout le nécessaire pour le culte. On mentionne des réparations à apporter au toit, ce qui signifie qu'il existe. Or, si l'église a bien

381 Voir sa contribution dans le présent volume.

382 Oursel 1954, p. 193.

383 Baud, Chatelain 1983, p. 96-97.

384 Ibid., p. 96-97.

385 Dickinson 1967, p. 189 : «Malgré le manque de richesse, une quantité assez considérable [d'églises] avait deux grandes tours incorporées dans la façade occidentale [...]»

386 ADHS, 4H144.

subi un incendie, alors le temps écoulé jusqu'à la visite a été suffisamment long pour que le bois de la charpente calcinée, tombé sur les voûtes, ait été évacué et qu'une toiture provisoire ait été construite pour les abriter. Le compte-rendu se poursuit par les inévitables travaux à engager. Le programme est clair : la visite ayant lieu le 23 octobre et la mauvaise saison arrivant, les chanoines reçoivent pour consigne de débuter dès le printemps 1444. Chaque année et en fonction de leurs moyens, ils devront œuvrer aux réparations urgentes : ce sont probablement ces réparations et consolidations qui allaient nécessiter six années, et non pas la reconstruction de la nef.

Un unique document mentionne le second sinistre qui s'est produit à l'abbaye au cours du XV^e^ siècle. Celui-ci est connu grâce à un document daté du 26 juillet 1458, quand François Ducrêt et ses neuf chanoines demandent à deux religieux d'enquêter auprès de l'ensemble des membres de la communauté pour reconstituer les statuts qui avaient brûlé lors d'un incendie survenu douze années plus tôt, soit en 1446[387]. Or les archives devaient être gardées quelque part dans les bâtiments conventuels. En 1443, Vitelleschi demandait qu'on les inventorie, ce qui signifie qu'elles existaient encore. Le couvent connaît donc un nouvel incendie seulement quelques années après celui qui a causé la destruction de la nef. Cet évènement explique probablement en partie pourquoi il est si difficile de retrouver des actes originaux de la période médiévale. Sans savoir avec certitude où étaient conservés ces documents, on peut supposer qu'ils se trouvaient dans l'aile orientale : l'étude archéologique a en effet montré qu'un siècle après la reconstruction du *claustrum* et de la salle capitulaire de l'abbé Jean, l'aile orientale avait fait l'objet d'une restructuration complète. Les nouveaux statuts de la communauté d'Abondance font allusion à certaines pièces : la cuisine, le chauffoir, la grande porte, les cimetières des paroissiens et des convers, la tour, mais c'est la mention d'un clocher et de stalles en 1459, soit un peu plus d'une quinzaine années après le grand incendie, qui est la plus intéressante pour notre propos.

7.1.2. Les travaux des années 1460 à 1481

La suite des évènements est connue par deux autres visites pastorales qui ont lieu dans la seconde moitié du XV^e^ siècle. La première tenue le 9 mai 1471 a été résumée par Raymond Oursel dans son article :

En 1471, le vicaire général, après une description du lamentable état de l'église, félicitait l'abbé commendataire, Amblard de Viry, représenté par le prieur Guigues d'Arlod, d'avoir amorcé les travaux de réfection indispensables. Mais il n'en renouvelait pas moins l'injonction de son prédécesseur, l'essentiel demeurant, selon ses propres constatations, à accomplir[388].

Cet extrait semble indiquer qu'aucune reconstruction de la nef n'avait été engagée à cette date, étant donné que les maçonneries ruinées de la nef et du clocher étaient encore visibles. Malgré cela, des réparations étaient amorcées et supervisées par le prieur claustral Guigues d'Arlod pour le commendataire qui vivait à Genève et était un proche conseiller de l'évêque[389]. S'agissait-il de démonter des maçonneries caduques, ce qui avait déjà été demandé en 1443, ou de commencer la reconstruction de la nef ? Nous penchons pour la seconde hypothèse : dix ans plus tard, le 16 juillet 1481, Claude Rup félicitait cette fois l'abbé Jacques-Louis de Savoie, âgé de 11 ans[390] et neveu de l'évêque Jean-Louis de Savoie, d'avoir consacré une partie de ses revenus à l'abbaye et donc certainement à des restaurations[391]. Le visiteur achevait son compte-rendu en exhortant l'abbé

387 Le document d'origine a été partiellement transcrit par Louis-Étienne Piccard et est publié dans Piccard 1905, p. 18-47.

388 Oursel 1954, p. 193. La référence à ce texte n'est pas précisée contrairement aux deux autres visites pastorales.

389 Gonthier 1899, p. 22.

390 D'après Samuel Guichenon, Jacques-Louis de Savoie était né le 1^er^ juillet 1470 à Chambéry et mort à l'âge de quinze ans à Turin le 27 juillet 1485. Il avait quitté les ordres et épousé le 23 septembre 1483 sa cousine Louise de Savoie. En 1481, son frère aîné Philibert était duc de Savoie.

391 ADHS, 1G99.

à ne pas se contenter de la réparation des bâtiments, mais de fournir aussi tous les ornements nécessaires au culte. On peut en déduire que les travaux étaient terminés au début des années 1480.

Se fondant sur ces mêmes extraits, certains de nos prédécesseurs avaient émis l'hypothèse qu'environ une trentaine d'années, entre 1443 et 1471, avait passé avant le commencement d'un chantier d'envergure. À une époque où les assurances n'existaient pas, ce délai aurait pu être justifié par des difficultés rencontrées par les chanoines à obtenir de François Ducrêt qu'il finance ces réparations, difficulté renouvelée à chaque nouvel abbé commendataire, ce qu'évoque déjà la visite de 1443. D'autres ont supposé que l'église avait été entièrement reconstruite avant la fin du XV^e^ siècle, puis détruite à nouveau au XVII^e^ siècle. Le réexamen de ces sources et leur confrontation au bâti permettent de proposer un autre phasage.

7.1.3. Nouveau phasage des travaux de reconstruction

Dans la décennie 1440 et sans doute peu de temps après la réalisation des peintures murales, les chanoines et leur abbé François Ducrêt doivent procéder à la réparation et à l'entretien de la partie de l'église subsistante toujours partagée entre communautés religieuse et laïque, et la première visite établit clairement que cette dernière n'a rien à payer. En restituant un bâtiment détruit à moitié, éventré, dont certains murs avaient été transformés en tas de pierres, dont les vestiges de la toiture n'avaient peut-être pas encore été tous déblayés, et dont la partie subsistante risquait peut-être encore l'effondrement, il paraît impensable que Vitelleschi ait demandé une reconstruction complète de la nef dans un délai de six années. Il ne peut s'agir que de travaux de protection et d'entretien de l'édifice survivant. Au cours d'une seconde phase que l'on ne peut dater avec certitude, mais qui est postérieure à 1446, l'aile orientale, endommagée elle aussi par un incendie, et une partie de l'église font conjointement l'objet d'une profonde restructuration visant à rétablir les circulations entre les deux bâtiments. En parallèle, une question d'ordre pratique se pose : comment faire coexister l'ensemble des habitants d'Abondance, paroissiens et religieux, dans cette petite église ? Jusqu'alors isolées par une barrière liturgique dans la nef – probablement un jubé –, les deux communautés doivent désormais se partager ce qu'il reste de leur lieu de culte. Une nouvelle répartition des lieux et une solution en hauteur sont adoptées. Enfin, c'est au cours d'un dernier temps, compris dans les décennies 1460 et 1470, que la nef de l'église est partiellement reconstruite. Plusieurs vestiges de ces différentes phases subsistent et racontent les choix architecturaux qui ont été faits.

7.2. Les premiers travaux de réparation de l'église (avant octobre 1443)

Le procès-verbal de 1443 montre que des travaux importants avaient eu lieu avant la visite de Vitelleschi. En considérant que l'abbaye avait subi un grave incendie, mais qu'elle était de nouveau utilisée, alors on peut imaginer tout ce qui avait déjà été mené : outre la nécessité de déblayer entièrement les ruines, au sol ou sur les voûtes fragilisées, et de stabiliser les élévations, il avait fallu trier et stocker l'ensemble des matériaux pouvant être réutilisés, s'approvisionner en bois, en sable, en terre et en tavaillons, mais aussi recruter de la main-d'œuvre, la nourrir et la loger, etc. Dès lors, seuls le transept et le chevet développé étaient utilisables, ce qui obligea à imaginer des solutions pour rétablir les circulations entre cette abbatiale tronquée et les bâtiments conventuels et accueillir l'ensemble des paroissiens et des chanoines d'Abondance à l'intérieur de cet espace exigu.

7.2.1. Les travaux d'urgence pour sauver l'édifice

Les mois qui suivent le sinistre sont certainement consacrés à rechercher une main-d'œuvre capable de mener les travaux d'urgence en attendant une éventuelle reconstruction de la nef. Il faut évaluer la solidité des murs qui sont encore debout, car c'est probablement tout l'édifice qui a été déstabilisé. Les voûtes subsistantes, elles-mêmes fragilisées ou détruites par l'écroulement de la charpente et de la toiture, demandent une attention particulière : une fois débarrassées du bois calciné qui les jonche, elles doivent être protégées par une couverture provisoire qui les isole des chutes de neige dont le poids et l'humidité prolongée pourraient aggraver l'état des maçonneries. En parallèle, les trous laissés au droit du transept par l'effondrement de la nef doivent être fermés. Les bras du transept ne semblent pas avoir trop souffert. Toutefois, la disparition du collatéral sud a déstabilisé le bras associé, ce qui entraîne l'érection d'un puissant contrefort (CNT 5080) : sa fonction est indubitablement de le soutenir du côté des avaries et de la pente (fig. 107). Du côté nord, il est plus difficile d'évaluer les dégâts en raison des nombreuses reprises en partie inférieures dues à la construction des clochers successifs. En partie supérieure en tout cas, rien ne semble indiquer une destruction du croisillon nord : le contrefort à la jonction de ses deux travées existe toujours. On peut donc présumer qu'une façade provisoire a été édifiée au droit du transept avec les pierres de la nef. Enfin, les circulations étaient à revoir entièrement : ce mur a-t-il été muni d'une porte d'entrée ? C'est possible, mais n'oublions pas que les vestiges de la nef détruite existaient a priori encore en 1471. Il faut sans doute envisager un accès latéral par l'un des bras du transept. La mention en 1443 de fonts baptismaux qui doivent être aménagés à un nouvel endroit s'y rapporte peut-être. Ces travaux sont probablement terminés en 1443 quand Vitelleschi visite Abondance. Enfin, et à une date inconnue, le clocher est reconstruit, car il est mentionné en 1459. Nous avons vu qu'il se trouvait près du cimetière paroissial, mais on ignore encore où le localiser précisément.

7.2.2. Répartir les espaces entre chanoines et paroissiens

Ainsi stabilisée, mise à l'abri des intempéries et ne présentant aucun risque pour les personnes, l'abbatiale peut de nouveau être utilisée au moins en 1443. La difficulté principale résidait dans l'installation des paroissiens à l'intérieur de l'église des chanoines et à la répartition des espaces. Si le nombre de feux d'Abondance n'est pas précisé lorsque l'évêque Jean de Bertrand la visite en 1411, on sait qu'il atteint les soixante en 1443, soit environ trois cents personnes. La population devait être moins importante qu'au XIII[e] et au début du XIV[e] siècle, ayant sans doute considérablement baissé en raison des vagues de peste et de famine[392]. Nous proposons de situer l'église paroissiale dans le transept et l'église canoniale dans le chevet.

Le procès-verbal de 1443 mentionne à plusieurs reprises le chœur qui correspond à l'église « abbatiale ». L'autel est cité, de même que les chapelles et la sacristie, mais pas les stalles. Pourtant, il faut probablement imaginer qu'un chœur liturgique avait été installé dans les deux travées précédent le rond-point du déambulatoire, qui était alors complètement isolé de ce dernier par les stalles, mais aussi par des barrières, ce qu'a constaté Gérard Emond. Le maître-autel « dédié à la bienheureuse Marie »[393] est mentionné en 1451. Nous avons vu qu'un nouvel ensemble de vingt stalles est réalisé à la fin du Moyen Âge. Aujourd'hui sciées en plusieurs portions, elles ont fait l'objet d'une analyse stylistique qui a permis de les dater de la fin du XV[e] ou du début du XVI[e] siècle[394]. Cependant, elles pourraient être plus anciennes, puisque des stalles sont mentionnées dans les statuts de 1459. Mesurant 1,14 m de hauteur pour une largeur de 0,68 m, elles sont ornées : les parcloses servant d'appui-main sont décorées d'un enroulement de feuilles d'acanthe tandis que les miséricordes des sellettes sont sculptées de différents motifs végétaux, figurés et héraldiques, avec la présence de l'écu de

392 Binz 2006, p. XI-XIII.

393 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 1.

394 Service régional de l'inventaire

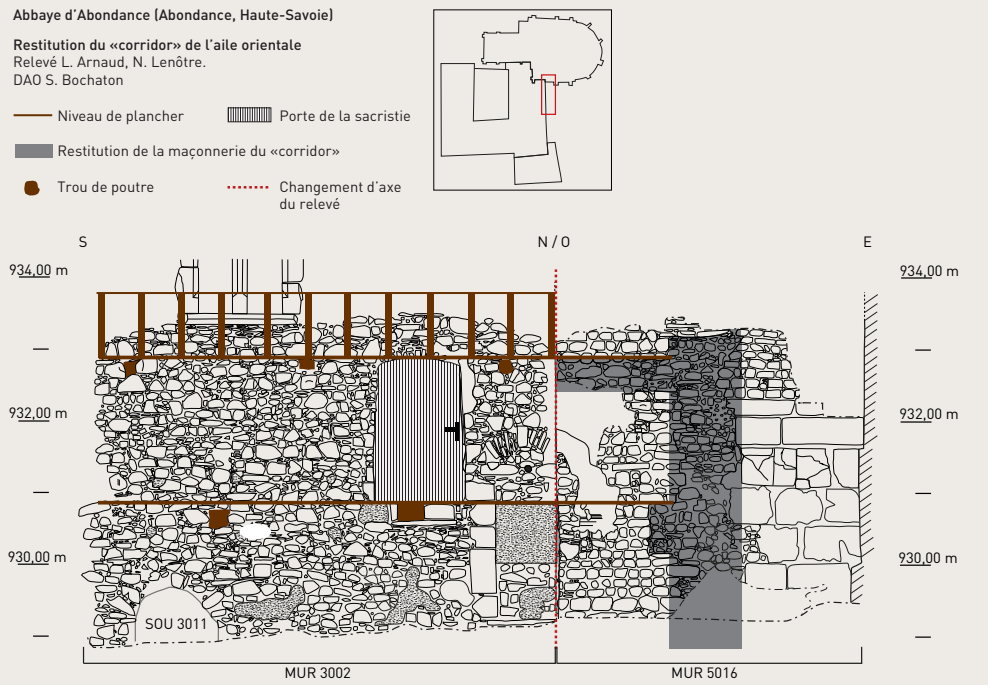


Fig. 108 : Relevé pierre à pierre des MUR 3002 et 5016 et proposition de restitution du « corridor ».

Savoie et d'un autre non identifié[395]. Le blason de Savoie pourrait indiquer, comme pour les peintures, un mécénat de la maison régnante. À ces stalles s'ajoute un banc abbatial qui a lui aussi subi des remaniements et des restaurations au fil du temps et en particulier au milieu du XIX^e^ siècle[396]. Également datées du tournant du XVI^e^ siècle, les sculptures ornementales rappelleraient le style de l'artiste genevois Jehan de Vitry[397]. Il est composé de trois sièges surmontés par un dais, et est agrémenté d'accotoirs à têtes de lion, de statues des apôtres et de tableaux sculptés représentant diverses scènes religieuses. Une carte postale ancienne montre qu'avant d'être déplacé dans la partie sud du rond-point du déambulatoire, il se trouvait du côté nord, entre deux piliers du sanctuaire. On distingue d'ailleurs que l'un de ces piliers avait été rogné afin de permettre son insertion. Ce banc apparaît dans la documentation écrite en mai 1550 au moment de l'élection de Claude de Blonay le jeune quand celui-ci est emmené dans l'église pour en prendre possession. Il est alors assis dans le « siège ou la stalle de l'abbé existant près du grand autel et [...] dans un autre siège ou stalle de l'abbé existant parmi les stalles du chœur de ladite église et du côté droit »[398]. Ce document précise que deux sièges étaient réservés à l'abbé : un premier à proximité du maître-autel dans le sanctuaire et un second dans le chœur. C'est là que devaient être placés une armoire et un coffre.

Les paroissiens devaient eux prendre place dans le transept. Leur autel devait se trouver en avant du chœur liturgique et les fidèles se répartir dans l'ensemble de l'espace disponible. Par ailleurs, une tribune est construite à la

395 Trois étoiles dans la partie haute, deux bandes horizontales dans la partie médiane.

396 D'après un registre de fabrique autrefois conservé aux archives paroissiales d'Abondance.

397 Son œuvre la plus connue est l'ensemble de stalles de la cathédrale de Saint-Claude dans le Jura qui est livré en 1465.

398 Foras (de) 1887.

même époque dans le bras sud du transept (TRA 5011). Celle qui est aujourd'hui accrochée au mur en est probablement un témoignage : son étude a montré qu'elle est bien plus petite qu'autrefois[399]. Bien qu'elle n'ait pas encore été datée par dendrochronologie, son emplacement, la présence d'éléments du XVe siècle de même que la refonte complète des circulations dans l'aile orientale pour la desservir laissent supposer un aménagement contemporain. Destinée aux chanoines, elle était peut-être aussi utilisée comme tribune de prêche. Quelques vestiges architecturaux et écrits permettent d'imaginer son apparence. L'usage du bois pourrait indiquer qu'elle n'était peut-être pas destinée à durer dans le temps ; toutefois, la mention en 1728 d'un « chœur d'hiver »[400] semble s'y référer et signale que la tribune avait été conservée après la reconstruction partielle de la nef. Elle devait occuper au moins tout l'espace de la travée méridionale du bras sud, comme le montre l'arc qui a été pratiqué dans le mur occidental de cette même travée pour y accéder (fig. 88). Au sol, elle devait être soutenue par un système de poutres disposées de biais pour l'étayer, mais laissant le passage libre vers la porte de Saint-Jeoire et la sacristie. À l'étage, elle était éclairée par une fenêtre rectangulaire ménagée dans le mur sud du transept (fig. 89), tandis qu'une lanterne était utilisée la nuit : la « tribune et sa lanterne »[401] sont en effet mentionnées en janvier 1637. L'identification de cette tribune à un chœur d'hiver et de nuit est donc pertinente.

7.3. Une refonte complète de l'aile orientale (1446-1458)

Un siècle seulement après sa reconstruction, l'aile orientale connaît des travaux considérables. Si ses dimensions ne sont pas modifiées et les murs latéraux conservés, l'organisation interne est intégralement repensée. S'agit-il uniquement d'une conséquence de la destruction de la nef ? Ou doit-on imputer cette restructuration aussi à celui de 1446 ? La gravité de ce second sinistre reste mal appréhendée, mais la disparition des archives, qu'on ne sait pas où situer précisément à l'intérieur du couvent, de même que la destruction complète de la salle du chapitre, suggère un sinistre important. Par ailleurs, comment expliquer le démantèlement de cette belle salle capitulaire si elle avait été épargnée par le feu ? Pourquoi ne pas avoir trouvé d'autres manières de circuler vers l'église plutôt que de passer en plein milieu de l'aile orientale ? Supprimer une telle pièce ne peut à notre sens se justifier que par sa destruction accidentelle.

7.3.1. Circuler vers l'église

En raison de la disparition de la nef, la porte de la Vierge (POR 4005) ne menait plus nulle part : si jusqu'à l'incendie, elle permettait aux religieux de rejoindre l'église en passant par le cloître, sa destruction obligeait de la condamner momentanément en attendant une éventuelle reconstruction. Les chanoines sont donc contraints de trouver une nouvelle manière de se rendre au chœur, ainsi que sur leur tribune. Or le seul point de liaison qui subsistait entre l'abbatiale et le couvent était l'aile orientale : il s'agissait du mur sud du bras sud du transept, derrière lequel se situait la salle du chapitre de l'abbé Jean. Émettons l'hypothèse que les archives aient été conservées au sein de l'aile orientale. Quand le feu s'y déclare en 1446, il endommage l'ensemble de l'aile déjà fragilisée par celui des toitures avant 1443. Il est possible que les voûtes de la salle capitulaire se soient alors effondrées. Constatant la ruine de cette partie du couvent, décision est sans doute prise de réaménager l'intérieur de l'aile pour la relier au transept.

La porte de Saint-Jeoire[402] (POR 5007) est alors pratiquée (fig. 13). Si l'on n'admet pas une destruction complète du chapitre, l'emplacement de cette porte pose plusieurs difficultés. D'abord,

399 Mouterde, Cremer 2008.

400 ADHS, 43J1445.

401 Tinthoin 1980, p. 283.

402 Deux membres de la famille de Saint-Jeoire sont attestés en tant que chanoines de l'abbaye dans la décennie 1480, mais aucun n'apparaît dans les statuts de 1459 (Armorial..., Saint-Jeoire). Ceci dit, rien n'interdit qu'un autre Saint-Jeoire ait été chanoine d'Abondance entre dans les années 1440 et 1450.

le niveau de sol de l'église est situé à près de 2 m au-dessus de celui de l'entrée du chapitre de l'abbé Jean et des escaliers auraient nécessairement été construits à cet emplacement, ce qui n'est guère compatible avec l'existence de voûtes. Ensuite, ces escaliers se trouvaient forcément devant la porte menant vers le jardin. L'hypothèse d'une destruction totale de la salle capitulaire est donc la seule à autoriser ces aménagements. Dans la partie occidentale de l'aile, le mur nord du chapitre est supprimé pour faire place à un nouveau mur de refend orienté nord/sud qui sépare désormais l'aile orientale en deux (MUR 3003), approximativement un tiers à l'ouest et deux tiers à l'est (fig. 57). Ce mur délimitait d'un côté les deux couloirs superposés longeant la façade intérieure et de l'autre de larges pièces contre la façade extérieure. La création de ce couloir au rez-de-chaussée, qui est appelé dans sa partie septentrionale «couloir de la sacristie» puisqu'il permet aussi d'y accéder depuis le rez-de-chaussée (POR 3013), a eu pour conséquence la réouverture de la petite pièce nord-ouest de l'aile, dans laquelle a été créée la cage d'escalier nord. L'aménagement de ces couloirs a évidemment entraîné la condamnation de l'entrée monumentale du chapitre (POR 4025), mais son souvenir a été conservé en laissant apparentes les colonnettes qui ornaient les piédroits. Une nouvelle porte (POR 3008) a été pratiquée plus au sud pour maintenir la circulation depuis la galerie du cloître : en face, un couloir perpendiculaire assurait la traversée de l'aile et la sortie vers le jardin par la porte 3010. Enfin, et contre la façade extérieure de l'aile, une extension orientale appelée le «corridor» dans les textes de l'époque moderne est construite à l'angle avec le transept. Elle était certainement accessible depuis les deux couloirs transversaux et permettait aux religieux de rejoindre la sacristie et le rez-de-chaussée de l'église directement depuis le dortoir et inversement (fig. 108).

7.3.2. Réorganiser les espaces internes

La refonte complète de l'intérieur de l'aile a occasionné une réorganisation des espaces et des pièces qui la constituaient avant le grand incendie. Les niveaux ont été modifiés avec, on l'a vu, ces deux couloirs superposés qui desservaient entièrement le bâtiment, reliant la cage d'escalier nord à une seconde située à la jonction avec l'aile méridionale. Dans la partie septentrionale de l'aile, la salle du chapitre a été supprimée, ce qui a nécessairement entraîné son déplacement au sud.

Cette pièce de 46 m^2, récemment acquise par la commune d'Abondance avec son étage, est aujourd'hui inoccupée (fig. 57). Aucun élément architectural ne permet de la dater de la fin du Moyen Âge : les ouvertures, porte et fenêtres, sont plutôt à rattacher à la période moderne, tout comme la voûte. Un four de grande taille évoque l'époque contemporaine. Cependant, cette pièce pourrait être le chapitre, lieu de rédaction d'un acte le 26 juillet 1458 «dans le chapitre dudit monastère [d'Abondance]»[403]. Quelques maigres indices postérieurs décrivent vaguement cette pièce : quand en 1627, l'un des moines confesse dans une lettre ses fugues nocturnes à son supérieur, il explique qu'il existait une fenêtre «du destrait en bas»[404], c'est-à-dire à droite dans la pente, de laquelle on pouvait sortir du couvent. Les fenêtres sont encore évoquées en 1728 : dans la salle du chapitre appelée «dortoir[405] dessous», il est précisé qu'il s'y trouvait quatre fenêtres, tandis qu'un second mentionne «deux fenêtres au dortoir dessous du levant lesquelles étaient brisées en quatre», ce qui pourrait indiquer qu'il y avait avant ce nouvel incendie deux fenêtres à meneau suffisamment grandes pour laisser passer un homme par l'une des quatre fenêtres. Leur apparence devait sensiblement se rapprocher de celle de la sacristie. Quant à l'entrée, elle était probablement au même endroit qu'actuellement, dans le mur nord (MUR 3006) et accessible depuis le couloir transversal (POR 3014). Le sol est aujourd'hui une dalle de béton, mais peut-être s'agissait-il à l'origine d'un plancher. Il ne reste rien du mobilier qui permettait aux religieux d'y prendre place.

Au nord du couloir et tout contre le bras sud du transept, une sacristie est aménagée. Son sol est plus haut que celui du chapitre de l'abbé

403 Piccard 1905, p. 18.

404 Mercier 1885, p. 366.

405 Les mots «dortoir» et «chambre» s'utilisent indifféremment pour parler d'une pièce.

Jean pour correspondre à celui de l'église et avec le niveau de circulation intermédiaire du nouveau «corridor». La porte de Saint-Jeoire assure désormais la liaison entre le couvent et l'abbatiale. Cette sacristie n'était pas surmontée d'une pièce, car sa voûte est trop haute. En revanche, et au-dessus du chapitre se trouve une pièce de même dimension, qui a été cloisonnée pour la diviser en deux. S'agissait-il, comme à Sixt, de l'emplacement de la bibliothèque ? Rien ne permet de l'affirmer, celle-ci n'étant mentionnée pour la première fois qu'en janvier 1637 sans être localisée[406]. Néanmoins, elle est alors énumérée après la salle capitulaire. Par ailleurs, dans l'un des devis dressés après l'incendie de 1728, la bibliothèque est également citée dans le secteur de l'aile orientale, juste après la «chambre des étrangers visant sur le jardin»[407]. En vertu de ces quelques éléments, nous considérons qu'elle a pu se trouver, comme à Sixt, à cet endroit.

7.4. Les travaux de la nef (vers 1470-1481)

Une fois l'abbatiale sauvée, protégée et réaménagée, elle est de nouveau utilisée au moins depuis 1443. En parallèle, il est vraisemblable que c'est l'incendie du couvent en 1446 qui a permis de créer de nouvelles circulations vers l'église. La salle du chapitre, déplacée au sud, est mentionnée comme le lieu de rédaction d'un acte dès 1458[408], et le clocher en 1459[409]. On peut donc supposer que la première phase de gros œuvre est terminée un peu plus d'une dizaine d'années après le grand incendie et que vient le temps du repos, mais aussi des économies. Grâce à la visite pastorale de 1471, on sait que les ruines n'ont alors pas encore été déblayées, mais que les travaux ont repris sous la houlette du prieur claustral Guigues d'Arlod[410].

406 Tinthoin 1980, p. 283.

407 ADHS, 43J1445.

408 Piccard 1905, p. 18.

409 Ibid., p. 46.

410 Oursel 1954, p. 193.

7.4.1. La reconstruction de deux travées

D'après Mamert Fichet, les travaux commencent avant 1471 : l'abbé était alors Amblard de Viry, qui avait succédé à François Ducrêt décédé le 12 mai 1459. Toutefois, ces travaux n'étaient que peu avancés au moment de la visite, ce qui laisse supposer que la reconstruction de la nef n'avait pas été la priorité de cet abbé : chanoine de la cathédrale de Genève, protonotaire du Saint-Siège apostolique, il était également commendataire d'un monastère piémontais. Après sa disparition survenue le 8 septembre 1472, il est remplacé à la tête d'Abondance par un enfant. Jacques-Louis de Savoie était le fils d'Amédée IX et le petit-fils du duc Louis. Né le 1er juillet 1470, on ignore à quelle date il est nommé, mais c'est probablement le fait de sa mère la régente Yolande de France, son père étant mort dès mars 1472. Aussi, c'est peut-être elle qui décide de procéder à la reconstruction partielle de la nef : quand, dix années plus tard, et au cours d'une visite pastorale, l'abbé Jacques-Louis est félicité pour avoir consacré une part de ses importants revenus à ce chantier, c'est peut-être Yolande et son aîné le duc Philibert, seulement âgé de seize ans, qui sont visés. Le mécénat de la famille de Savoie ne serait d'ailleurs pas si étonnant : ils avaient déjà financé les peintures murales du cloître vers 1440, soit une quarantaine d'années avant les travaux de la nef, et leurs armes apparaissent sur les nouvelles stalles. Rappelons encore que la cour de Savoie séjournait régulièrement à Ripaille près de Thonon à cette époque.

Il est possible que cette reconstruction ait, dès le début du projet, concerné uniquement deux travées (fig. 109). Quoi qu'il en soit, il faut commencer par déblayer les ruines au-devant du transept pour créer de la place. Certains matériaux sont probablement réutilisés dans le blocage, mais l'observation des parements extérieurs des murs latéraux de la nef bâtis en tuf n'a pas permis d'identifier avec certitude des remplois. En parallèle, on doit trouver, couper et stocker du bois en vue

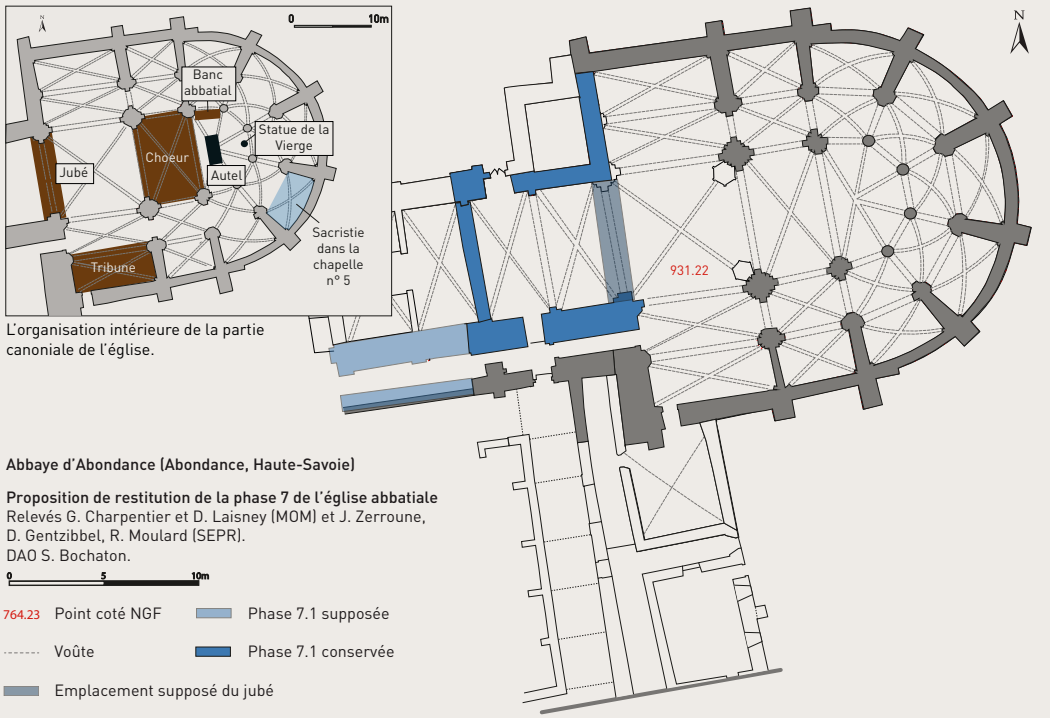


Fig. 109 : Proposition de restitution de la phase 7 de l'église abbatiale et de l'aménagement intérieur de la partie canoniale.

du prolongement de la charpente des années 1440. Tous les vestiges de maçonneries ne sont pas forcément détruits : le mur sud du bas-côté sud, celui qui séparait l'église de la galerie attenante du cloître, a pu être en partie conservé. Aucune donnée ancienne n'étaie cette hypothèse, mais plusieurs plans dressés à l'époque contemporaine ainsi qu'une lithographie et une photographie du XIXe siècle représentent ce mur (fig. 43, 46 et 47). Il faut en tout cas reconstruire les gouttereaux de la nef. Le parement extérieur du mur nord montre un appareil régulièrement assisé de blocs de tuf (fig. 93). Les deux nouvelles travées sont éclairées au dernier registre par des baies qui, sans être similaires à celles du transept, s'en rapprochent par leur forme en arc brisé : on peut supposer que l'objectif était d'harmoniser le nouveau avec l'existant. Au sud, les travaux sont probablement plus délicats : il s'agit de ne pas déstabiliser l'édifice dans la pente, mais aussi de rétablir la circulation entre l'église et le cloître par la porte de la Vierge. À la place des grandes arcades qui séparaient la nef principale du bas-côté sud, on érige un mur épais d'environ 2 m de largeur. Au niveau de l'ancien triforium, l'analyse du mur gouttereau démontre que dès le départ, une porte a été prévue pour mener à une tribune construite soit en encorbellement contre le mur de façade, soit contre le mur sud de la travée occidentale (fig. 86, POR 5052). Cette tribune accueillait peut-être l'orgue dérobé en 1476 par les Valaisans[411]. De la nouvelle façade qui ferme la nef, on sait peu de choses, car elle a été détruite à la fin du XIXe siècle pour permettre la construction de deux travées supplémentaires (fig. 46 et 47).

411 Mercier 1885, p. 70.

Les sources textuelles et iconographiques pallient quelque peu ce manque. Un portail d'entrée est représenté sur la mappe sarde[412] dressée vers 1730 (fig. 41). Une « première » ou « grande porte » de l'abbatiale est par ailleurs mentionnée en 1550, au moment de l'élection de Claude de Blonay[413], en 1734 lors de la mise en possession de l'église en faveur du curé Ducrêt[414], puis en 1759 à l'occasion de la mise en possession avortée du curé Tappaz[415]. Cependant, aucune porte en façade n'est représentée sur les plans du XIX^e^ siècle. Dans le mur sud de la travée occidentale, une porte latérale a été ménagée. Cette porte, dont l'arc brisé est seulement visible depuis le couloir, semble assez quelconque : peut-être a-t-elle fait l'objet d'une reprise à l'époque moderne, car elle est présente un arc surbaissé (fig. 85). En revanche, on trouve au-dessus les armoiries de la famille de Savoie surmontées d'une croix de saint Maurice. L'ensemble indique encore aujourd'hui aux fidèles qui a financé cette reconstruction : l'abbé Jacques-Louis.

7.4.2. Le couloir au sud de la nef

Ces deux couloirs superposés sont indubitablement liés à la reconstruction de la nef et visent à remplacer le collatéral sud qui permettait de circuler entre le couvent, la partie canoniale de l'église, la partie paroissiale et probablement un triforium. Le rez-de-chaussée assurait les mêmes fonctions que l'ancien bas-côté, et se prolongeait en direction de l'ouest jusqu'à l'aile occidentale. Les plans de l'époque contemporaine montrent également que le rez-de-chaussée du couloir possédait une seconde porte vers le cloître. Néanmoins, ce couloir ne servait pas uniquement à mieux se déplacer, il fermait les bâtiments conventuels au nord, tant pour isoler le préau du parvis que pour protéger les peintures murales qui venaient seulement d'être réalisées un demi-siècle auparavant. Le couloir supérieur était accessible par la cage d'escalier construite dans l'angle nord-ouest de l'aile orientale et contre le bras sud du transept (fig. 86 et 87). Trois larges arcs distribuaient les circulations vers la tribune des chanoines, mais aussi vers ce couloir qui se développait vers l'ouest le long du nouveau mur gouttereau de la nef. À l'est, il est accolé au puissant contrefort qui a permis de stabiliser l'édifice après le grand incendie. Depuis l'extérieur, on constate qu'un enduit à faux appareil recouvre encore les murs, tandis que l'emploi de calcaire gouge est privilégié pour les chaînages d'angle, les contreforts, les encadrements des fenêtres et des portes (fig. 107). L'extrémité occidentale de ce couloir révèle une porte aujourd'hui condamnée, qui démontre qu'il se poursuivait autrefois en direction de l'ouest, de même qu'au rez-de-chaussée (fig. 43).

7.5. L'aile ouest et sa galerie de cloître

Il est également envisageable que la partie septentrionale de l'aile ouest et de sa galerie ait été détruite lors du grand incendie : outre leur proximité avec la nef, la galerie présente, d'après le peu de vestiges conservés, des différences stylistiques avec les autres, en particulier concernant les culots. C'est notamment visible dans la travée que l'on suppose être l'ancienne entrée de l'abbaye. En premier lieu, le culot sud est prolongé dans la largeur du bâtiment par un décor très abîmé qui orne l'imposte de l'arc brisé (fig. 100), ce qui n'est pas le cas de la console nord, qui ne se trouve pas non plus à la même altitude, mais un peu plus haut. Par ailleurs, la console sud repose sur un chaînage de calcaire, tandis que celui sous la console nord, dont seules deux pierres sont conservées, était en molasse. Il y a donc une rupture à cet emplacement. Plus au nord, les deux consoles conservées sont plus longues que celles des galeries sud et est :

412 ADHS, 1Cd203.

413 Foras (de) 1887.

414 ADHS, 6C858, f° 315–316.

415 ADS, 2B12952.

elles mesurent 0,70 et 0,72 m pour les premières contre 0,46 à 0,50 m pour les secondes[416]. Enfin, la clé de voûte représentant un masque feuillu, conservée aujourd'hui parmi le lapidaire et dont aucune équivalence ne subsiste dans les parties sauvegardées, pourrait dater de cette restauration de la galerie occidentale du cloître. Le choix de rebâtir cette galerie occidentale et non pas la nord s'explique sans doute par la destruction de seulement trois travées sur six et par la présence de l'entrée de l'abbaye. Ainsi, on peut supposer qu'après cette reconstruction au XV^e siècle, la galerie a une nouvelle fois été endommagée au cours d'un autre sinistre, ce qui lui a donné son aspect actuel.

7.6. L'abbaye à la fin du XV^e siècle

À l'issue du chantier de restauration de l'abbaye, dont la fin est datable du tout début des années 1480, l'église était bien différente de son aspect initial. Le sanctuaire était toujours entouré de ses sept chapelles rayonnantes desservies par un déambulatoire. Au-devant, un transept dont les deux bras avaient survécu aux flammes ouvrait sur une très courte nef de seulement deux travées. En façade, une porte permettait d'y accéder. Au sud du nouveau parvis, un étroit bâtiment fermait le préau du cloître tout en assurant sa liaison avec l'église. À l'intérieur de celle-ci, les élévations sont décorées d'un enduit à faux appareil : dans le chevet développé, il est blanc à faux-joints blancs, tandis que dans le transept, la nef et le couloir sud, il est rosé à faux-joints blancs. Cette dichromie séparait ainsi clairement deux espaces au sein de l'église amputée : le sanctuaire et ses chapelles, orientés à l'est et baignés de lumière le matin, qui devaient apparaître comme un espace très lumineux grâce à son décor blanc, et le reste. La tribune de bois aménagée dans le transept pour les chanoines était à cette époque-là dépourvue de peintures[417].

Dans le couvent, c'est essentiellement l'aile orientale qui connaît un remaniement tant en raison de la destruction de la nef de l'église avant 1443 que d'un second incendie survenu dans cette partie des bâtiments conventuels en 1446. La chute des voûtes du chapitre est probablement l'occasion de repenser la disposition générale et donc les circulations. Deux séries de deux couloirs superposés sont aménagées perpendiculairement. La salle capitulaire de l'abbé Jean est alors supprimée et son entrée monumentale condamnée. Au sud, la pièce de jour ou le chauffoir qui était accolé au chapitre est également réduit en largeur par ce même couloir qui menait à la cage d'escalier sud. Le rez-de-chaussée était ainsi composé de deux pièces de même largeur séparées par les couloirs transversaux : au nord se trouvait la sacristie et au sud le chapitre. À l'étage, les couloirs desservaient le bâtiment : le nouveau chapitre était surmonté d'une double chambre qui accueillait au moins la bibliothèque. S'il existait bien jusque-là une porte sous la statue de la Vierge à l'Enfant accrochée à un tympan dans l'angle sud-est des galeries du cloître, elle est probablement condamnée : une fenêtre carrée la remplace pour éclairer ces escaliers sud. Tout au nord, ces couloirs menaient par une autre cage d'escalier aux tribunes de l'église, celle de l'orgue et celle du transept, tandis qu'un « corridor » permettait de descendre à la sacristie puis l'église depuis le premier étage de l'aile est. Par conséquent, ce bâtiment connaît un exhaussement général de ses murs et de sa charpente pour laisser la place à ces nouvelles circulations. On constate enfin que si le siècle précédent est caractérisé par l'utilisation de molasse dans les galeries du cloître et les décors de la salle du chapitre, les travaux de restauration du XV^e siècle emploient massivement le calcaire gris et rouge.

416 L'ancien culot d'angle nord-ouest n'est que partiellement observable et n'a pas pu être mesuré.

417 Mouterde, Cremer 2008.

Chapitre VIII : Des augustiniens aux cisterciens (XVIe - début XVIIe siècles)

Le XVIe siècle s'ouvre par un nouvel incendie des toitures de l'abbaye et de nouvelles difficultés entre chanoines, paroissiens et abbé commendataire. Contrairement à l'abbaye d'Aulps, le recrutement des religieux se fait toujours à l'échelle régionale et les grandes familles de la noblesse sont toujours représentées : Blonay, Bellegarde, Arlod, Jutigninge, etc. L'invasion du Chablais oriental par les Valaisans amène un changement important : le retour des abbés conventuels élus, dont Claude de Blonay que l'on suppose être à l'origine de la construction de la maison abbatiale. La fin du XVIe siècle est mal connue. Dans ses écrits, François de Sales se plaint des religieux d'Abondance qui seraient source de scandales, comme les moines d'Aulps. Décision est prise de réformer l'abbaye en remplaçant les augustiniens par des cisterciens.

8.1. Le dernier siècle des chanoines

À une date inconnue, mais probablement dès 1481, les chanoines avaient dû reprendre possession du transept et repousser les paroissiens dans la nef et une nouvelle barrière liturgique avait dû être créée pour séparer les deux communautés. L'église subit rapidement un autre incendie en 1515, dont les conséquences sont moins bien connues et a priori moins graves que celui du siècle précédent.C'est ensuite un tremblement de terre qui frappe la vallée et oblige à reconstruire en partie l'aile sud et le logis abbatial.

8.1.1. L'église au XVIe siècle

Le début de l'époque moderne est, comme à Sixt, une période faiblement documentée qui commence par un vide textuel entre la visite pastorale de 1481 et une lettre de 1515 mentionnant un second incendie de l'église. Si celle-ci est évoquée à plusieurs reprises dans le nécrologe, elle apparaît également dans les actes des élections des deux abbés conventuels Dominique Ciclati et Claude de Blonay le jeune[418] : c'est là qu'ils sont véritablement mis en possession lorsqu'ils reçoivent la clé de la porte principale et s'assoient pour la première fois dans le siège abbatial. Ces quelques documents permettent tout de même de savoir comment l'église est utilisée à cette période.

Une fois les deux travées de la nef reconstruites, les paroissiens quittent le transept pour y retourner. On sépare à nouveau les deux communautés par une barrière liturgique qui est appelée « jubé » en 1604[419] (fig. 109). En 1580, c'est-à-dire un siècle après la fin

418 Foras (de) 1887.

419 AASM, CHA55/1/005-1.

des travaux, le couvert nécessite d'être restauré. Les chapelles sont alors au nombre de huit[420] : six autour du déambulatoire, car la chapelle du vendredi sert désormais de sacristie, et deux autres qui ne sont pas localisées, mais dont une pourrait être située dans le bras nord du transept grâce à des mentions postérieures le désignant comme une « chapelle latérale du côté de la montagne »[421]. Deux vocables sont connus, alors qu'aucun n'est mentionné en 1443 et que les chapelles sont seulement désignées par les noms de jours de la semaine. C'est une quittance passée le 15 février 1594 au profit du vicaire de la Chapelle qui précise qu'il est aussi recteur de deux chapelles dédiées à saint Blaise et à saint Théodule « en l'église d'Abondance »[422]. L'abbatiale, de même que le cloître, est également un lieu d'inhumation. La plus ancienne mention d'un tombeau dans l'église date de la première moitié du XIVe siècle : Guillaume de Greysier de Féternes l'avait fait construire, sans finalement y avoir été enterré[423]. Les laïcs, souvent parents avec des chanoines, fondent des messes d'anniversaire. Peronnette de Vidomne, épouse de Pierre d'Arlod, fait une donation au couvent à distribuer « *in medio chori*[424] », faisant ainsi référence au chœur liturgique. De même, Jacques de Jutigninge avait fondé une messe d'anniversaire à chanter « dans le cloître devant le chapitre »[425]. Les nobles n'étaient pourtant pas les seuls : Aymon Favre, sans doute un parent du frère Aymon Favre, fonde une messe à dire à voix haute sur « l'autel paroissial derrière le grand autel des morts »[426], tandis que François Salamiard fonde une messe d'anniversaire à dire sur « l'autel paroissial »[427]. S'il est impossible de dater exactement ces fondations, le contexte incite à les situer dans les années 1450-1550. Les chanoines semblent enterrés soit dans l'église soit dans le cloître. Le curé d'Abondance Guigues d'Arlod fonde une procession autour du cloître à la fin de la messe et qui rentrerait à nouveau dans l'église après une station devant la porte du cloître[428]. Nicod de Saint-Jeoire, qui avait été prieur d'Illiez[429], choisit plutôt une procession autour de la clôture qui rentrerait ensuite dans l'église, se dirigerait vers le grand autel puis sur son tombeau. Guigues d'Arlod, abbé élu, fonde pour lui et ses parents des messes et des chants à dire sur le grand autel puis « *in medio chori* ». Son parent Aymon d'Arlod fonde une messe de vêpres des morts à chanter dans le cloître et un *Libera* me à chanter « sur le tombeau de dom [Guigues] élu d'Arlod devant la porte de l'église dans le cloître »[430]. Le chanoine Benoît de Jutigninge était également enterré dans le cloître puisqu'il fonde un anniversaire à faire « sur le tombeau dudit dom Benoît soit son tombeau dans le cloître »[431]. Si le lieu de l'inhumation de François Bouvet n'est pas mentionné avec précision, il se trouve peut-être dans le cloître : le religieux demande qu'une procession soit faite dans le cloître en chantant les vêpres des morts jusqu'à son sépulcre et le « medio chori » avant d'entrer dans l'église[432]. Enfin, le cimetière des convers est localisé en 1459 près des jardins et isolé par une clôture dans laquelle existait une porte que devait garder fermée le portier ou le sacristain, et qui ne devait être ouverte que lorsque l'on faisait la procession générale

420 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

421 ADHS, 6C854, f° 102.

422 ACVD, PP637 A16.

423 Armorial..., Greysier de Féterne.

424 Cibrario 1848, col. 329.

425 Ibid., col. 350.

426 Ibid., col. 350.

427 Ibid., col. 350.

428 Ibid., col. 369.

429 AEV, AC Val-d'Illiez, D269. Un autre Nicod de Saint-Jeoire, probablement chanoine de Peillonnex, avait revendiqué avec ses partisans le prieuré contre le prieur commendataire Jean de Marcossey vers 1480 (Gavard 1901, p. 53). Cette personne avait aussi été curé d'Yvoire et de Nernier en 1482 (Armorial..., Saint-Jeoire). En 1508, il avait quitté la congrégation et était prieur de l'abbaye d'Aulps. Il est peut-être le même Nicod de Saint-Jeoire décédé un 14 mai qui est qualifié de « *canonicus noster qui fecit nobis multa bona* » (Cibrario 1848, col. 366).

430 L'abbé Baud fait référence à un tombeau devant cette même porte dans son « cahier de fouilles ».

431 Cibrario 1848, col. 386.

432 Ibid., col. 388.

autour de l'église[433]. Cette description montre que ce cimetière devait être situé au chevet, tout comme ces jardins. En revanche, on ne conserve aucune mention d'enterrement de laïc dans l'église avant le XVIIe siècle, ce qui ne signifie pas que la pratique était interdite : en 1604, le traité d'introduction des feuillants précisait que les chanoines devaient aller sur les « sépultures chanter le *respond libera me* pour ceux qui ont fait [des] fondations »[434], sans indiquer leurs emplacements.

L'église subit un nouveau sinistre au cours de la première moitié de l'année 1515, un incendie qui brûle sa toiture. Comme cela s'était déjà produit et se reproduira, paroissiens, chanoines et abbé commendataire se renvoient l'obligation de financer les travaux et le nouveau mobilier. Lors de la visite pastorale du 14 octobre 1517, Pierre Farfein enjoint les fidèles à payer pour le mobilier liturgique et un nouveau clocher, l'ancien ayant semble-t-il été détruit et les cloches fondues, ce que ces derniers contestent[435]. Mais l'abbé Jean-François de Valpergue fait preuve de mauvaise volonté. Les habitants d'Abondance, par une lettre datée du 2 juin 1515[436], se tournent en conséquence vers l'ancien abbé et le prient de participer financièrement aux réparations à hauteur de 200 ducats par an. Sa réponse est favorable :

[...] et quoique le révérend père seigneur Jean-François, protonotaire de Maxime, à qui nous avons résigné ledit monastère se soit obligé à toutes les charges du monastère et qu'il n'ait pas observé les conventions pour la réparation nécessaire et convenable, nous voulons cependant très volontiers satisfaire à votre demande, ce que nous aurions fait avant et sans vos supplications, si nous avions eu connaissance que le protonotaire se fut refusé à faire ladite réparation. [...] Nous continuerons chaque année à payer pareille somme jusqu'à pleine réparations. [...]

Une enquête est conséquemment menée en décembre de la même année pour faire la lumière sur les obligations des uns et des autres, alors que l'ancien commendataire Marc Vigier avait précisé dans sa lettre aux syndics qu'il était bien du devoir de l'abbé de financer les réparations, en accord avec certaines conventions[437]. Ses dires sont finalement confirmés. On ignore la suite des évènements, c'est à dire quand et comment la toiture a été reconstruite.

8.1.2. Des travaux dans l'aile sud

En l'absence d'une étude complète des élévations extérieures, comme il a été pratiqué pour l'aile sud de l'abbaye de Sixt dans le cadre de travaux de restauration, il est encore difficile de se prononcer sur l'évolution architecturale des bâtiments conventuels d'Abondance, à l'exception de la partie orientale. On sait en revanche que la façade sud du couvent est endommagée dans le dernier quart du XVIe siècle par un tremblement de terre, ce qui occasionne des reconstructions.

Ce nouveau sinistre est connu grâce à la documentation. D'après Léon Charvet, la maison abbatiale aurait été renversée en 1580 par un tremblement de terre[438]. Cette année-là pourtant, on n'en recense pas dans cette région de Savoie. Par ailleurs, l'évêque de Genève Claude de Granier, en visite à Abondance le 29 juin 1580, ordonne seulement à l'abbé Gaspard de Provana de « fournir tous les ornements nécessaires au couvert et à la paroisse » et ne mentionne ni sinistre ni réfections urgentes à mener[439]. En revanche, le 11 mars 1584, un séisme a bien lieu dans la région lémanique : il a pour origine Montreux et son intensité épicentrale est estimée à une magnitude de 7[440]. Un an et demi plus tard,

433 Piccard 1905, p. 46.

434 AASM, LIB0/0/15/348.

435 ADHS, 1H3.

436 Mercier 1885, p. 170.

437 Ibid., p. 171. Rappelons que Barthélemy Vitelleschi avait établi en 1443 que les paroissiens ne devaient participer en rien aux frais de l'église.

438 Charvet 1863, p. 119.

439 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

440 Pour comparaison, le mardi 28 mai 2019, un tremblement



Fig. 110 : Le chauffoir au premier étage de l'aile sud. Ouvertures ancienne (condamnée) et récente.

soit le 15 novembre 1585, l'abbé Provana obtient du duc Charles-Emmanuel la moitié du produit des amendes et des condamnations de la vallée pour « réparer les lougis de son église et abbaye tombés presque en ruine », l'autorisant ainsi à passer les prix faits des réparations[441]. Charvet précisait en outre que « le prix fait de la reconstruction [de la maison abbatiale] fut donné en 1586. L'année suivante, on [donnait] celui de la réfection du four de la grande cuisine »[442], ce qui a vraisemblablement incité Raymond Oursel à situer ce tremblement de terre en 1586[443]. Aujourd'hui, on a perdu ce document qui a peut-être également été consulté dans les archives paroissiales par Jean Mercier avant 1885, mais rien n'empêche de prêter foi aux écrits de Charvet et de Mercier et de considérer que la maison abbatiale se trouvait déjà dans l'angle sud-est du couvent. La nécessité de la reconstruire, de même que le four de la grande cuisine l'année suivante, incite en tout cas à les situer l'une à côté de l'autre, comme c'est encore le cas. En admettant que la maison abbatiale et la cuisine, de même que le chauffoir au-dessus, étaient bien côte à côte avant le tremblement de terre de 1584, ces travaux de restauration se sont obligatoirement traduits par une refonte complète de l'angle sud-est.

Décision est visiblement prise de réduire en taille la cuisine et le chauffoir[444], et de leur donner les dimensions qui sont les leurs aujourd'hui, afin de permettre l'accès à la maison abbatiale reconstruite au moyen de deux passages superposés aménagés contre la façade orientale de l'aile sud (fig. 19 et 30). Pour compenser la réduction en longueur de ces deux pièces, on les élargit vers le sud, formant ainsi des pièces presque carrées.

de terre de magnitude 4,2 dont l'épicentre se situait dans le Léman, entre Lausanne et Lugrin, a été ressenti à Châtel.

441 Piccard 1904, p. 91.

442 Charvet 1863, p. 119.

443 Oursel 1954, p. 191.

444 Charvet 1863, p. 119 et Mercier 1885, p. 131.

Peut-être que les cheminées se trouvaient déjà du côté intérieur de l'aile ; elles sont en tout cas reconstruites et leurs âtres sont conservés, de même que leurs conduits dans les combles. L'âtre de la cuisine est orné d'un blason à contre-hermine qui n'est jamais mentionné dans l'historiographie et nos recherches pour identifier son propriétaire sont restées vaines : il ne s'agit pas des Blonay, des Provana (pourtant commendataires dans les années 1570 à 1597), des Dunant de Grilly, des Soldati, des Valperge, des Aiazza, des Amoretti, des Carron ou des Guérin de Tencin. On doit émettre l'hypothèse qu'il s'agissait du blason d'un abbé élu qu'on ne connaît pas. Le voûtement de la cuisine et du chauffoir nécessite la construction de contreforts contre leur mur oriental et dans l'espace dévolu au passage qui mène vers la maison abbatiale. Au rez-de-chaussée, la voûte de la cuisine est également soutenue par un pilier central, ce qui n'est pas le cas de celle du chauffoir. Celui-ci n'est surmonté d'aucune pièce en raison de sa nouvelle hauteur supérieure à celle des cellules du premier étage. Ces chambres ou appartements des religieux sont probablement voûtés à la même époque : la mention de leur rénovation en 1614 démontre en effet que leur création est antérieure à cette date[445]. La plus grande difficulté était alors d'éclairer ces deux pièces contre lesquelles se trouvait la tour de l'abbé. Dans le chauffoir, une grande fenêtre avait été ménagée au plus près de l'angle sud-ouest pour recevoir le plus de lumière possible ; condamnée par l'extension occidentale de la maison abbatiale à l'époque contemporaine, son encadrement est cependant toujours visible depuis l'intérieur (fig. 110). Malgré cela, ces pièces devaient être bien plus sombres qu'auparavant.

C'est probablement à cette époque que les fenêtres et les portes des cellules sont reprises dans l'aile sud : toutes sont construites en pierre rouge veinée de blanc, appelée calcaire de La Vernaz, et décorées d'un arc en accolade dont les angles sont droits (fig. 33). On peut donc considérer que toutes les fenêtres dans ce style datent de la même période comprise entre la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe siècle. On remarque par ailleurs que les ouvertures sont toutes ménagées contre le mur occidental de la pièce qu'elles éclairent, et non pas centrées. Ces dix-huit pièces sont peut-être, pour certaines, couplées : la première mention d'un « appartement » de religieux apparaît dans notre documentation en 1607, quand le chanoine et curé d'Abondance Jean Moccand est logé dans l'ancien appartement du frère François de Thorens[446]. En 1763, les « deux cellules qu'occupait le religieux procureur » et qui se trouvaient au premier étage sont citées[447]. Nul doute que ces regroupements de cellules ne dataient pas de l'arrivée des cisterciens : en 1459, les chanoines résidants n'étaient que neuf et seulement six en 1509, alors que les cellules des dortoirs du haut et du bas étaient deux fois plus nombreuses.

8.1.3. La maison abbatiale

Si la première mention d'une maison abbatiale date de 1420, quand des hommes de la vallée sont convoqués au couvent d'Abondance « dans la maison du seigneur abbé »[448] Guillaume de Lugrin, il faut ensuite attendre 1569. Aussi, la construction du bâtiment connu sous le nom de tour de l'abbé doit être située à la moitié du XVIe siècle, comme celle de l'abbaye d'Aulps[449] et celle de Sixt[450]. On sait peu de choses de ce logis qui était a priori dès cette époque localisé dans l'angle sud-est du couvent si ce n'est qu'il est endommagé par le tremblement de terre de 1584, ce qui entraîne sa reconstruction et son agrandissement. Le croisement de l'ensemble des données textuelles, iconographiques et architecturales permet de restituer son état entre la fin du XVIe et le XVIIIe siècle.

445 Tinthoin 1980, p. 282.

446 Mercier 1885, p. 217.

447 ADHS, 43J1448.

448 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 2, f° 12.

449 La construction de la maison abbatiale de l'abbaye d'Aulps est datée de l'abbatiat de Jean Lhoste (1560-1566) par A. Delerce (Baud, Tardieu 2010).

450 Bochaton 2023a, p. 205.

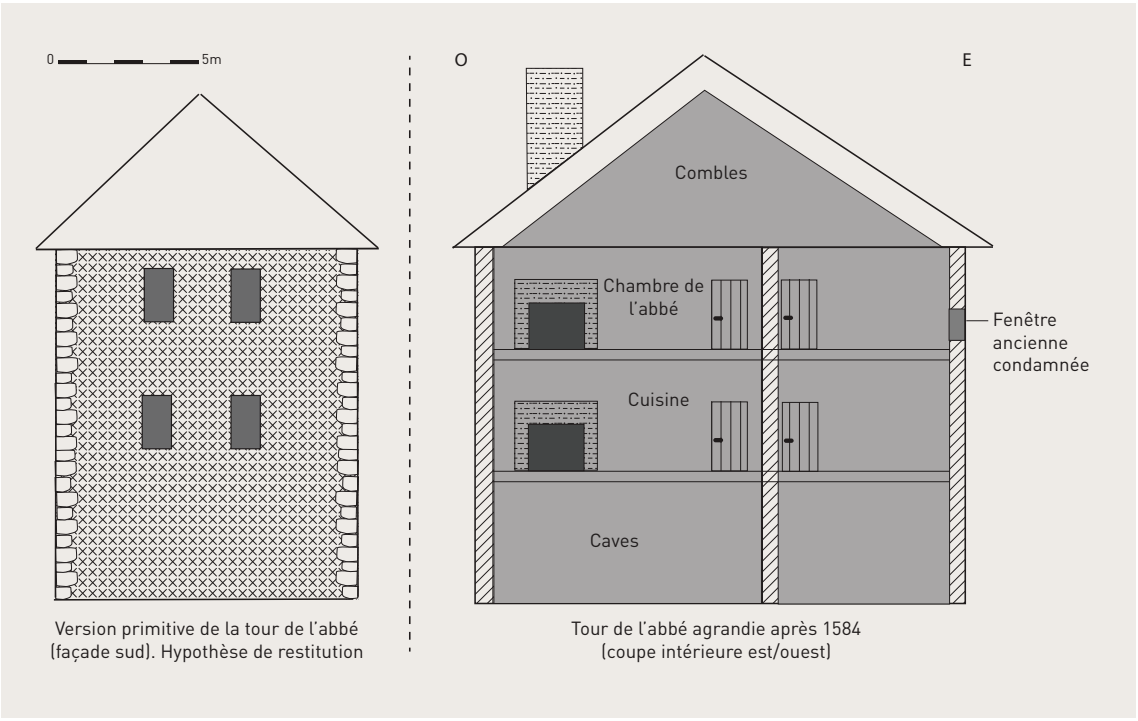


Fig. 111 : Proposition de restitution de la maison abbatiale avant et après le tremblement de terre de 1584.

Au rez-de-chaussée et à l'étage, ce logis était composé de deux grandes salles superposées, ainsi que de deux plus petites situées dans l'extension orientale (fig. 111). En décembre 1640, à l'occasion de l'inventaire après décès de Melchior de Grilly, la maison abbatiale et son mobilier sont grossièrement décrits[451]. À l'étage sont mentionnées deux pièces. La première, où vivait l'abbé, devait être la grande salle : cette chambre était meublée de deux tables, d'un petit lit, de deux bancs et d'un escabeau. Du côté est, une chambre joignant à la grande salle contenait un lit et un banc. Au rez-de-chaussée se trouvaient la cuisine et ses trois grandes tables. À côté, un « petit cabinet joignant la cuisine » devait être la chambre du serviteur de l'abbé, un dénommé Bovet, qui y entreposait quelques objets personnels à côté de deux lits. Une cave et un grenier complétaient ce logis. Aussi, sur les six pièces qui composent aujourd'hui la « tour de l'abbé », seules quatre sont décrites dans cet inventaire. Quant aux deux chambres qui se trouvaient dans cette partie orientale, celle du haut était probablement le poêle de la grande chambre éclairé par une fenêtre surmontée d'un linteau infléchi, tandis que celle du bas était sans doute la chambre du serviteur Bovet. La chambre de l'abbé à l'étage bénéficiait de la chaleur produite dans la cuisine en dessous notamment grâce à sa cheminée dont le conduit passait dans le mur nord. Enfin, on peut affirmer que du côté ouest existait déjà une extension à cette époque, mais limitée au rez-de-chaussée voire au niveau des caves. Deux vestiges l'attestent : le portail en pierre calcaire aujourd'hui condamné et que l'on observe depuis la place du monument aux morts, et la fenêtre du chauffoir en façade sud.

451 ADHS, 1H3.

8.2. Adapter l'abbaye aux moines

Le traité d'introduction des feuillants à l'abbaye d'Abondance mentionnait des travaux nécessaires pour adapter le couvent augustinien à ses nouveaux occupants. La problématique de l'abbé Aiazza et des futurs moines concernait essentiellement la présence des laïcs : il convenait donc de véritablement les isoler du curé et des paroissiens. Ce sont d'abord le clocher et la clôture qui ont cristallisé les tensions. L'église présentait par ailleurs le grand inconvénient d'être partagée, comme dans de nombreux monastères, prieurés ou abbayes, qui comprenaient une partie de leurs nefs dédiées aux fidèles, voire possédées par la paroisse[452]. De même, la sacristie posait également un problème, car le curé, qui n'était pas un des moines, devait y accéder. Enfin, les bâtiments nécessitaient quelques travaux de modernisation et de restauration.

8.2.1. La clôture de l'abbaye

Les travaux débutent apparemment par la clôture, la première des séparations entre religieux et laïcs : on ignore ce qu'il était advenu de l'enclos médiéval au XVI[e] siècle, mais il avait visiblement besoin d'être rénové. Lorsqu'avant mars 1609 l'abbé Aiazza demande à Claude Maulaz « de lever [son] bâtiment et rendre ladite place libre dans deux ans et plus tôt si faire se peut [...] pour la commodité des réparations de ladite abbaye »[453], peut-être souhaitait-il faire de la place pour cette nouvelle enceinte ? En effet, un maçon piémontais rénove en 1614 « l'enclos du monastère »[454] en même temps que d'autres parties du couvent. C'est certainement cette muraille que la mappe sarde a immortalisée et dont il reste quelques vestiges. Environ une dizaine de mètres à l'ouest du site subsiste l'une des entrées de cette enceinte qui se trouve aujourd'hui sur le parvis de l'église : il s'agit d'une porte à arc en plein cintre de calcaire rouge, dont l'imposte et la clé d'arc sont saillantes (fig. 96). Le mur se poursuivait à l'ouest sur plusieurs mètres, avant de changer d'orientation : un angle le déviait vers le sud et cette portion de mur, soutenue par deux contreforts, existe encore. Ralliant le chemin qui passait au sud de l'abbaye, l'enceinte le longeait vers l'est, remontait à angle droit en direction du nord, puis revenait jusqu'au chevet. Dans la partie orientale du site, la clôture est bien conservée.

Cette nouvelle enceinte occasionne des tensions entre moines et paroissiens : on comprend mal pourquoi ces derniers menacent de ne plus participer aux processions « a lentour des dites murailles »[455] en 1617. En effet, le principal reproche est qu'elle serait trop « dilattees » et qu'elle empêcherait la tenue de l'aumône au lieu habituel. En 1459, l'aumône se faisait « *in liturno hospitalis* »[456], c'est-à-dire sur le seuil de l'hospice, édifice que l'on ne sait pas localiser. L'agrandissement de l'enceinte a-t-il entraîné la destruction de cet hospice, dont on ignore si les cisterciens se chargeaient ? Il est pour l'heure impossible de répondre à ces questions. On sait seulement que le traité d'introduction des moines prévoyait qu'ils continuent les aumônes :

Les pères prendront la charge de faire l'aumône ordinaire tous les jours, conforme à l'usage de cette abbaye, le seigneur abbé donnant onze muids d'orge de celui qui se retire de ses paroisses d'Abondance et de La Chapelle. Et d'avantages, ils feront la donne le jeudi saint, aux enfants et aux peuples selon que la coutume a été gardée jusqu'ici. Ledit seigneur abbé leur donnera un muid de fèves et deux coupes de froment à cet effet. En outre, les pères prendront la charge de faire les cinq

452 Voir à ce propos Bochaton 2022 et Bochaton 2023a.

453 Piccard 1905, p. 78-80.

454 Tinthoin 1980, p. 282.

455 Rebord 1920, p. 5.

456 Piccard 1905, p. 44.



Fig. 112 : Le passage à l'extrémité nord de l'aile occidentale.

donnes, quoi est de coutume faire au peuple de pain et de fèves au jour de saint Martin, laquelle à cause que le peuple va à une foire voisine, s'il n'a point d'accomodité se pourra transférer au jour de saint Bernard, les autres jours de la Septuagésime, de la Station, de la Trinité, de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Ledit seigneur abbé leur donnera pour lesdites donnes cinq muid d'orge du dîme des paroisses susdites, cinq cent livres de fèves[457].

Pour résoudre ces problèmes, il a peut-être été décidé de créer une pièce en forme de passage dans l'extrémité septentrionale de l'aile occidentale tel qu'il existe encore (fig. 112). Représentée comme un passage sur la mappe sarde, on peut supposer qu'elle avait plusieurs utilités : parloir, accueil des hôtes pour le *mandatum*, c'est-à-dire le lavage des pieds, et visait à raccorder plus facilement l'intérieur du couvent au parvis. Dedans, des bancs étaient peut-être aménagés le long des murs. C'est probablement là qu'étaient distribuées les aumônes et que passait la procession autour de l'église. Ce passage semble avoir été repris à l'époque contemporaine dans la partie supérieure, mais les piédroits et l'imposte saillant en calcaire rouge sont peut-être d'origine. Ils s'apparentent en tout cas à la grande porte de l'enceinte occidentale.

457 AASM, CHA055/1/005-01.

8.2.2. Presbytère et cimetière paroissial

Le presbytère date de l'arrivée des feuillants, car, auparavant, le curé d'Abondance était un chanoine et vivait à l'abbaye. Le 7 mai 1607, il est convenu que le dernier augustinien et nouveau curé, le révérend Jean Moccand, serait logé dans l'un des appartements du couvent. Il y habitait encore le 3 janvier 1609 lorsqu'un acte est signé « en l'abbaye d'Habondance dans la chambre de messire Jehan Moccand »[458]. Le presbytère est construit plus tard et, en 1617, il est inspecté par François de Sales qui précise que « Ledit sieur curé est logé honorablement, la maison environnée de ses appartenances comme jadis [...] »[459]. L'année suivante, le curé et son ancien abbé Aiazza passent un accord : « L'abbé sera chargé de maintenir [...] la maison de la cure, si elle venait, sans la faute du curé, à être brûlée ou ruinée »[460]. Cette maison est à nouveau visitée par l'évêque de Genève en 1662 : elle est alors située « jouxte la terre du seigneur abbé du Levant, le chemin public de dessus et du couchant, la rivière de la Dranse de dessous [...] et ayant trouvé les bâtiments de ladite maison fort ruinés, a enjoint au révérend père dom Hilaire de faire dument réparer les couverts d'icelle dans un mois pour le plus tard, et d'y faire toutes autres réparations nécessaires pour la manutention d'icelle »[461]. Deux ans plus tard, les feuillants et leur nouvel abbé Amoretti s'accordent sur la question du presbytère et de la nomination des curés. Ils conviennent que :

> [...] ledit révérend curé devra tenir bon compte de la maison de ladite cure et faire les réparations nécessaires comme dessus comme bon père de famille, déclarant que si le bâtiment vient à dépérir entièrement ou par vieillesse ou par la ruine des eaux qui la menacent ou autre accident, qu'en tel cas ledit curé pourra faire bâtir un autre bâtiment au lieu qui sera jugé le plus commode pour ladite cure, du consentement néanmoins exprès de monseigneur l'abbé lequel sera obligé à leur rembourser le prix soit la dépense qui aura été faite pour la construction d'une nouvelle maison pour ladite cure[462].

Toutefois, entre cet accord passé le 17 octobre 1664 et 1684, la bâtisse avait été détruite par une crue de la Dranse : « Il y avait ci-devant un presbytère audit lieu situé proche la tour dudit seigneur, lequel est présentement ruiné pour avoir été sapé par les fondements et entraîné par la rivière » rapportait Charles-Marie Rebord[463]. Elle avait été réparée à une époque inconnue. Néanmoins, en 1744, elle avait été transformée en prison[464], mais menaçait de s'effondrer. L'abbé commendataire Guérin de Tencin la cède alors aux moines. En somme, on peut localiser ce presbytère au sud de l'enclos et l'identifier à la parcelle n° 4027 de la mappe sarde[465] (fig. 41). Enfin, après le départ des feuillants, « La maison presbytérale ancienne était de beaucoup trop étroite pour loger les trois prêtres attachés à la paroisse. On recourut au roi pour leur attribuer une habitation dans le couvent, en y joignant un jardin. Cette demande eut un plein succès : une partie des bâtiments a été convertie en cure, et cet état de choses a subsisté jusqu'à nos jours »[466]. L'emplacement du cimetière n'est pas précisé sur le cadastre sarde : si l'on sait qu'au XIX^{e} siècle, il se déployait à l'avant de la façade de l'église et qu'il a ensuite été déplacé à partir de 1905 à l'extérieur du village, cette même parcelle (n° 4038) était alors désignée comme « Place de l'église »[467]. D'autres indices montrent que le cimetière devait plutôt se trouver au nord de l'église et dans les pentes du mont Jorat. Au cours de la visite de 1617, il est indiqué qu'il se trouvait au-dessus du

458 Piccard 1904, p. 124.

459 Rebord 1920, p. 5.

460 Mercier 1885, p. 221.

461 ADHS, 1H3.

462 Mercier 1885, p. 370.

463 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

464 ADHS, 6C868, f° 373.

465 ADHS, 1Cd203.

466 Piccard 1904, p. 143.

467 ADHS, 2253W161-162.

chemin public, lui-même au-dessus des murailles de l'église[468]. En 1658, on précise que la petite porte de la nef, c'est-à-dire le portail nord, regardait du côté du cimetière[469]. En 1662, l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex remarquait que le cimetière était « tout à fait ouvert et exposé à beaucoup d'indécence et prophanation »[470]. Il est à nouveau cité en 1739, bien qu'indirectement : « une pièce de terre située au-dessus de l'église dudit Abondance appelée le Jorat qui se confine par le bois soit Jourt du Jorat, auxdits révérends religieux, appelé du Levant et tout le long dessus le chemin public en partie avec le cimetière [...] »[471]. Vingt ans plus tard, et en plein cœur des conflits entourant les nominations des curés d'Abondance, il sert de refuge au révérend Tappaz lors d'une dispute avec les paroissiens[472]. Il faut ainsi considérer que ce cimetière se trouvait au nord de l'église, au-dessus de la route, et donc probablement à l'emplacement de la parcelle n° 4059 du cadastre sarde. Déplacé sur le parvis à une date inconnue, il fut fermé de murs qui apparaissent sur des photographies de la fin du XIX[e] et du tout début du XX[e] siècle (fig. 46).

8.2.3. L' église et la sacristie

C'est ensuite au tour de l'église de bénéficier de réfections que l'on a du mal à appréhender. On sait que vers 1616, des travaux ont lieu : Jean Mercier, s'appuyant sur des archives conservées à la Sainte-Maison de Thonon, rapportait que l'abbé Aiazza avait fait « abattre le clocher très caduc pour en élever un autre et pour exhausser une partie des voûtes »[473]. Il s'agit alors du clocher reconstruit à la fin du Moyen Âge et la phrase précédente incite à penser qu'il se trouvait au-dessus des voûtes de l'église. La « grande cloche[474]» était cependant restée dans les combles puisque, dix-neuf plus tard en 1635, sa chute à la suite d'un incendie avait entraîné l'effondrement des voûtes. Or, si la ou les cloches se trouvaient sous la charpente en 1635, c'est que le clocher n'avait toujours pas été rebâti. Par conséquent, les travaux qui se déroulent du côté nord de l'église en 1622 ne concernent probablement pas sa reconstruction[475] : lorsque Jean-François de Sales visite l'abbaye, les fondations d'une nouvelle église ont peut-être été creusées, car les religieux rapportent que de la terre a été ôtée autour des murailles nord, ce qui endommage le cimetière installé au-dessus[476]. Ces travaux intéressent-ils la porte nord de l'église ? En effet, la porte latérale dénommée la « petite porte » en 1635[477] et en 1658[478] faisait autrefois face au cimetière paroissial. Elle date probablement de la fin du Moyen Âge et de la reconstruction de la nef, et servait visiblement à le relier depuis l'intérieur de l'église, mais aussi à permettre au plus grand nombre d'assister aux offices : en 1658, « les habitants [protestent contre la fermeture de cette porte en arguant] que de temps immémorial, la porte de la nef appelée "petite porte", regardant du côté du cimetière, était ouverte, dimanches et jours de fêtes solennelles, pour leur permettre d'assister aux saints offices célébrés dans l'église et de passer au cimetière »[479]. Au XVII[e] siècle, elle est agrandie et un nouvel encadrement surmonté d'un fronton en calcaire rose de La Vernaz[480] est bâti (fig. 14).

Lors de la rédaction du traité d'introduction des feuillants à Abondance, il fut précisé que « ledit seigneur abbé de Notre-Dame d'Abondance donnera aux pères de

468 Rebord 1920, p. 5.

469 Tinthoin 1980, p. 284.

470 ADHS, 1H3.

471 ADHS, 6C863, f° 14.

472 ADS, 2B12952.

473 Mercier 1885, p. 172.

474 Tinthoin 1980, p. 282.

475 Rebord 1920, p. 8.

476 Ibid., p. 8.

477 Tinthoin 1980, p. 282.

478 Ibid., p. 284.

479 Ibid., p. 284.

480 Baud, Schmitt 2019, p. 93.

saint Bernard [...] le monastère en l'état auquel il se trouve maintenant [sauf] cette partie de Levant qui est marquée dans le susdit plan, laquelle se réserve et destine pour l'usage et service de la cure »[481]. La portion en question est la sacristie du XVe siècle située à l'intérieur de l'aile orientale, ce qui posait un problème au moment du projet de réforme. Il fut alors convenu que cette partie ne serait pas cédée, mais sans doute simplement isolée du reste du couvent. C'est donc probablement à cette période que la porte ménagée dans l'une des anciennes baies gothiques du chapitre médiéval et à laquelle on accédait depuis le « corridor » est condamnée (fig. 73). Ce « corridor » n'est pas pour autant détruit, car il permettait de passer directement depuis l'étage au jardin et à la fontaine, mais aussi à la salle capitulaire. Il est également possible que la porte qui menait à la sacristie depuis les escaliers du couloir rez-de-chaussée ait été murée, puis rouverte à l'époque contemporaine. La position de la sacristie des moines n'est jamais mentionnée ; en revanche, elle est peut-être désignée sous le nom de « sacristie de l'abbé »[482] en 1728. Il s'agissait probablement encore de celle qui avait été aménagée dans la chapelle du vendredi.

8.2.4. Le couvent

À la même époque que la clôture, les bâtiments conventuels sont aussi rénovés et en particulier l'aile orientale. Robert Tinthoin rapportait qu'en « 1614, un maître maçon du val de Sezia, province de Novare en Piémont, effectue la réfection des murailles de la sacristie, du chapitre, au-dessus du cloître [...] de la voûte de la moitié du dortoir »[483]. Cet extrait démontre que sept ans après l'arrivée des moines, le couvent n'avait pas encore été rénové entièrement et que les restaurations étaient en cours ou sur le point de s'achever. La mention d'une moitié de dortoir voûtée est intéressante à deux titres : elle suggère d'abord que les travaux étaient effectués par tranches et confirme ensuite que les voûtements datent bien du siècle précédent. Lors de cette phase du chantier, c'est principalement la partie nord-est du monastère qui est rénovée : outre l'aile orientale dans laquelle se trouve la sacristie de la paroisse et la salle du chapitre, le bâtiment « au-dessus du cloître », c'est-à-dire celui qui longeait le préau, est remis en état. Cet extrait ne précise pas qui paye le maître maçon, mais les pères avaient fourni « poutres d'échafaudages, pierre, chaux, esseule, le pain et sa cuisson, le logement, les draps et la paille pour le coucher du maître d'œuvre et ses ouvriers pendant toute la durée du travail »[484]. Quelques années plus tard, l'aile orientale est également mentionnée dans la lettre d'un moine repenti[485], qui démontre que dès la décennie 1620, les religieux envoyés à l'abbaye fréquentaient assidûment certaines maisons du village. L'homme concluait en enjoignant à son ancien supérieur de :

[...] mettre des barres de fer aux fenêtres du chapitre du destrait en bas, à une fenêtre à côté de la salle de monseigneur l'abbé sur la fin du côté du dortoir d'en haut qui a l'aspect sur le couvert où on tient le bois, et aux autres où il y a des barres, vous verrez vous-même si elles tiennent bien. Vous ferez encore, si le trouvez bon, une clausure sur le dortoir d'en haut, pour empêcher le chemin par-dessus les voûtes des chambres et aller aux bâtiments voisins[486].

La porte principale de l'abbaye, qui se trouvait probablement toujours dans l'aile occidentale, étant fermée à clé pendant la nuit, les pères se glissaient dehors par les fenêtres du chapitre ou du couloir du premier étage de l'aile sud, et non pas celles du couloir du rez-de-chaussée qui devaient être barrées. De là, ils sautaient sur le toit du bûcher qui courrait le long du mur de soutènement du jardin de l'église (fig. 28) et rejoignaient les quelques

481 AASM, CHA055/1/005-01.

482 ADHS, 43J1445.

483 Tinthoin 1980, p. 282.

484 Tinthoin 1980, p. 282.

485 Mercier 1885, p. 366.

486 Ibid., p. 366.

maisons à proximité. Un autre chemin était possible par-dessus les voûtes des chambres du dortoir supérieur, ce qui atteste là encore l'ancienneté de ces voûtes.

Dans l'aile occidentale, un appartement a bénéficié de travaux d'embellissement au cours du XVII^e siècle : ces deux chambres se trouvent dans la partie méridionale de l'aile. On y accédait grâce à une porte monumentalisée par un fronton à l'antique (fig. 113) qui ouvrait dans le couloir du premier étage de l'aile sud. Ce fronton distinguait clairement cette porte des cellules. Par ailleurs, les deux fenêtres qui éclairaient les deux pièces dans le mur de façade occidental sont différentes de celles aux linteaux infléchis du XVI^e siècle. Cet appartement pourrait correspondre aux « deux cellules qu'occupait le religieux procureur »[487] et qui sont mentionnées en 1763 dans la continuité de « toutes les chambres et cellules du même dortoir » inférieur. En face et dans l'angle sud-ouest, la tour des prisons existait toujours : sa toiture avait été réparée au printemps 1598. Un maître-charpentier et bourgeois d'Évian nommé Bernard Trincat s'était chargé de la charpente en échange de « 160 florins avec fourniture d'un casaque et d'un haut de chausse de drap de couleur et chapeau, 260 kilos de seigle, 84 de froment, 80 de fèves, 93 d'orge, 21 de fromage, 8,5 de beurre »[488]. Les religieux l'avaient également approvisionné en bois.



Fig. 113 : La porte d'entrée de l'appartement du procureur dans l'aile ouest.

487 ADHS, 43J1448.

488 Tinthoin 1980, p. 265-266.

Chapitre IX : L'époque moderne

Peu après le remplacement des chanoines réguliers par les moines, l'abbaye subit un nouveau sinistre en 1635 : c'est le cinquième en un peu plus de deux siècles, et le quatrième incendie, mais pas le dernier. En effet, un cinquième embrase le monastère en 1728. On en compte donc au moins un par siècle entre le XV^e^ et le XVIII^e^ siècle, ce qui incite à supposer que d'autres aient pu se produire au cours des premiers temps d'existence de l'abbaye. Les feux ne sont pas rares en contexte religieux : on en connaît deux survenus au XVII^e^ siècle à Sixt[489] et un au XV^e^ siècle à Entremont[490]. Les sources de l'époque moderne étant les plus nombreuses et les mieux conservées, notamment les archives notariales, il est plus aisé d'appréhender l'ampleur des dégâts et le délai mis à restaurer les bâtiments. Au cours de cette période, les relations entre les feuillants et les paroissiens, leurs curés et les évêques de Genève continuent à se dégrader, ce qui mène à la suppression de l'abbaye en 1761.

9.1. L'incendie d'avril 1635

Ce nouvel incendie frappe les toitures de l'abbaye le 29 avril 1635. Grâce aux recherches de Robert Tinthoin dans les actes notariés d'Abondance, on connaît les grands moments du chantier de restauration qui prend plusieurs années. Cette documentation, bien que fragmentaire, permet de comprendre les différents enjeux de ces travaux. Si les maçonneries ne semblent pas souffrir, à l'exception des voûtes de la nef et des murs de la tour des prisons, qui a besoin d'être au moins partiellement « rebâtie », le reste des voûtes doit rapidement être protégé des intempéries. Pour cela, il faut du bois, et les moines en manquent. La problématique de sa production et de sa gestion dans le territoire d'une abbaye régulièrement frappée par des incendies se révèle donc en filigrane. Par ailleurs, celle du financement apparaît là encore comme primordiale et les données sont cette fois plus nombreuses que lors des travaux de la seconde moitié du XV^e^ siècle.

9.1.1. Les restaurations (1635-1640)

On ne conserve pas d'inventaire des dégâts causés par le feu, même s'il est fort probable que ce type d'enquête, menée par des experts à Sixt en 1680 et à Abondance en 1728, a lieu dans les jours qui suivent l'incendie, c'est-à-dire entre la fin avril et la mi-mai. Aussi est-il délicat de se prononcer sur l'ampleur des destructions. Le premier acte à mentionner le sinistre est une demande de bois formulée par le prieur aux paroissiens pour « réparer les ravages de l'incendie à l'église et au monastère »[491] le 6 mai 1635. La date du 29 avril 1635 apparaît dans un courrier adressé par les communiers d'Abondance au sénat pour se plaindre de l'abbé commendataire qui refuse de payer pour les travaux.

Dans leur lettre, ils indiquent que le feu a « brûlé les couverts de l'église et de tout le monastère », que « l'église est sans cloche, et [...] la pierre des fonts baptismaux rompue »[492]. On en déduit donc que ce sont essentiellement

489 Bochaton 2023.

490 Piccard 1895, p. 70.

491 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

492 Mercier 1885, p. 172.

les toitures et la nef qui ont été endommagés, mais que celle-ci n'a pas été détruite. Un autre document précise que «la grande cloche [est tombée] au milieu de la nef, près de la "petite porte" d'entrée de l'église»[493]. On sait grâce au courrier précédent que celle-ci était accrochée dans les combles. Au moment de l'incendie, elle a dû chuter sur une voûte qui a tenu deux semaines avant de céder. Les fonts baptismaux endommagés devaient se trouver à l'une des entrées, soit la porte nord soit le portail dans la façade. Le 4 juin suivant, deux équipes de maîtres-charpentiers soumissionnent le couvrement du monastère sous trois mois[494]. Il ne s'agit peut-être pas de commencer directement les travaux, mais d'avoir une estimation de leur coût à faire parvenir à l'abbé commendataire. La première, composée de cinq charpentiers du Biot, réparerait seulement une partie de l'abbaye comprenant «la charpente du dortoir, du chapitre, des chambres, du cloître des trois côtés est, sud et ouest» ainsi que la «demi-charpente du couvent» pour la somme d'environ 250 florins. Une seconde équipe, formée de quatre charpentiers de la vallée d'Aulps et d'Évian, se chargerait d'une seconde partie qui est clairement à la charge de l'abbé, comprenant sa maison abbatiale («la charpente de la grande salle, jointe aux deux petites chambres à l'est et de la cave»), l'«autre moitié des charpentes du couvent» et celles de l'église pour un total de 550 florins. Le traité de 1604 prévoyait en effet qu'en cas de sinistre dont les réparations s'élèveraient à plus de 500 écus d'or, les moines et leur supérieur se partageraient les frais[495]. En parallèle, le prieur demande du bois aux communiers d'Abondance afin de «faire couvrir entièrement les voûtes et les murailles et éviter toute dégradation supplémentaire», c'est-à-dire construire ce que l'on qualifie en 1744 de «faux couverts»[496] : il s'agit d'une toiture provisoire qui doit empêcher que les intempéries n'endommagent les voûtes et les maçonneries dans l'attente de vrais travaux. Enfin, on peut imaginer que c'est à la suite de cet incendie que les panneaux peints des stalles de la fin du Moyen Âge sont changés.

Melchior de Grilly refuse de contribuer aux dépenses qui lui incombent, mais les pères profitent de la belle saison pour mener les travaux dont ils ont la charge et, le 4 novembre 1635, ils versent à deux maîtres-charpentiers du Biot et six maîtres-charpentiers d'Abondance 1500 florins pour leur intervention sur «la charpente et la couverture»[497]. Il ne s'agit a priori pas de la reconstruction des toitures. En effet, en janvier 1637, soit un peu moins de deux années après l'incendie, «le prieur fit procéder à [un prix fait de] la réfection complète de la charpente, de la couverture et des planchers de l'abbaye : couvent, église abbatiale, chapelle paroissiale, tribune et sa lanterne, partie du couvert de la "clos ture" (deux fois 142 m^2), dortoir, trois chambres, salle capitulaire, bibliothèque, tour occidentale rebâtie, pour la somme totale de près de 11 000 florins, y compris les vitraux (700 florins)»[498]. L'abbé ne paye toujours pas et le sénat de Savoie lui ordonne le 15 mars 1638, soit encore seize mois après ce dernier prix fait, de commencer les réparations, dont la reconstruction des couverts, mais surtout de relever le clocher abattu par l'abbé Aiazza en 1616[499]. Deux mois plus tard, le 22 mai 1638, les moines s'y préparent peut-être en versant «plus de 1 000 florins à un maître fondeur de cloches de Genève, pour dépenses de métal fourni et refonte de la grande cloche du monastère»[500]. Plusieurs sources attestent la réalisation des travaux l'année suivante et indiquent qu'un nouveau prix fait pour la construction d'un clocher est soumissionné le 20 juin 1639[501]. Léon Charvet, qui l'avait visiblement consulté dans les archives paroissiales[502], précisait que la tour devrait être

493 Tinthoin 1980, p. 282.

494 Ibid.

495 AASM, CHA055/1/005-01.

496 ADHS, 6C868, f° 94.

497 Tinthoin 1980, p. 283.

498 Ibid.

499 Piccard 1904, p. 79.

500 Tinthoin 1980, p. 283.

501 Ibid. et Piccard 1904, p. 106-107.

502 En préface de son ouvrage, Léon Charvet écrivait que «Monsieur l'abbé Dufour, vicaire-régent à Abondance, mit immédiatement à ma disposition les pièces qu'il avait péniblement recueillies dans les environs, et un manuscrit de

bâtie «entre la grande porte de l'église et la chapelle de l'église des pères»[503]. Robert Tinthoin rapportait que l'année suivante, «les syndics et le procureur de l'abbé Melchior de Grilly, en procès, se mett[ai]ent facilement d'accord pour que le clocher soit, enfin, reconstruit avec un escalier montant aux voûtes de la tour et à la cloche»[504]. Les paroissiens attendaient ce moment depuis vingt-quatre ans.

Curieusement, il n'est jamais question de travaux de maçonnerie, alors même que la chute de la cloche dans la nef avait forcément causé des dégâts et qu'on peut dater les voûtes actuelles du XVII[e] siècle[505]. Gérard Emond avait par ailleurs observé qu'un nouveau décor avait été mis en œuvre dans l'église à l'époque moderne et le rapprochait d'une phase de restauration postérieure à l'incendie de 1635. Il s'agit d'un premier badigeon de préparation recouvert par un décor : si les murs avaient été peints en blanc, les arcs, les piles, les piles engagées et les arcs doubleaux avaient reçu un décor à dominante rouge et rose délimité par un filet gris clair (fig. 50). Dans le transept et la nef, les pilastres engagés avaient été ornés d'arabesques. D'autres décors de faux marbre soulignaient certains éléments architecturaux[506] et démontraient que les voûtes et leurs supports existaient bien au moment de la réfection des enduits intérieurs.

9.1.2. Les difficultés

Dans cette documentation apparaissent deux problématiques principales. La première est non pas celle de l'argent, mais de la disponibilité des matériaux. Dans le cas d'un incendie de toitures, rien ne peut être récupéré ni remployé : il faut donc trouver suffisamment de bois pour, dans un premier temps, abriter entièrement les bâtiments afin de les protéger, et dans un second reconstruire une charpente et la couvrir soit en tavaillons, soit en tuiles comme il a visiblement été envisagé en 1637, soit en ardoises. Le 6 mai 1635, soit seulement une semaine après le sinistre, les moines sont contraints de demander de l'aide aux paroissiens pour leur fournir gracieusement du bois[507]. Ils possédaient pourtant une forêt qui leur avait été cédée par l'abbé Aiazza en 1608 ; ces bois étaient d'ailleurs réservés «pour la protection et la réparation d'icelle [abbaye], l'abbé [...] les obligeant à n'y toucher que pour réparations des toits et se réservant à lui et à ses successeurs d'en pouvoir couper pour le même usage». Cependant, Abondance avait déjà connu trois incendies et un tremblement de terre une cinquantaine d'années auparavant. Aussi, l'abbaye était dépourvue de bois de construction. Or, la tenue d'un chantier était impossible sans ce matériau servant, entre autres, aux échafaudages, aux outils et aux cintres. Les paroissiens acceptent donc d'aider les religieux, mais seulement en échange d'une promesse «que cette aide accidentelle ne porter[ait] pas atteinte aux conditions qui prévoient que toutes les réparations normales incombent au monastère»[508]. On remarque d'ailleurs qu'après l'incendie du 19 juillet 1728, les pères ne sollicitent pas les communiers pour du bois, mais uniquement pour leur assistance dans sa coupe «faute de bois prêt» et parce que leurs gens sont trop occupés dans les champs : on peut en conclure que leurs forêts avaient repoussé entretemps. Aussi, le bois utilisé dans les années 1630 provenait peut-être exclusivement des forêts des communiers.

La seconde problématique porte évidemment sur le financement de ces travaux et les inévitables disputes qui surviennent entre les moines, les paroissiens et l'abbé commendataire. Dans un premier temps, le duc de Savoie Victor-Amédée I[er] aurait participé à hauteur de 400 ducatons[509]. Dès l'automne 1635, les pères doivent cependant payer une facture de près de 1 500 florins[510] a priori sans aide de l'abbé. Ils cherchent donc d'autres solutions :

monsieur l'abbé Blanc, qui a été vicaire d'Abondance pendant vingt-deux ans» (Charvet 1863).

503 Charvet 1863, p. 119.

504 Tinthoin 1980, p. 283-284.

505 Dumolin 1931, p. 231-235.

506 Emond 2001.

507 Tinthoin 1980, p. 282.

508 Ibid.

509 Piccard 1904, p. 106.

510 Tinthoin 1980, p. 283.



Fig. 114 : Le mur gouttereau sud de la nef au niveau du couloir supérieur de l'église et la POR 5051 menant à une probable chaire à prêcher.

En janvier 1637, le prieur et le cellier [sic] du monastère payent annuellement avec l'argent provenant de la vente des récoltes les sommes nécessaires pour rebâtir l'église et le monastère. L'ancien prieur a emprunté en outre 600 florins pour régler les dépenses faites pour la charpente et la couverture de l'église et du monastère. Ils doivent payer chaque année l'intérêt de cette somme aux sénateur et juge mage du Chablais à l'aide d'économies réalisées en acompte sur la pension des religieux.

Poussés dans leurs retranchements, les cisterciens soutiennent, à une date inconnue, mais certainement antérieure à mars 1638, les démarches entreprises par les communiers contre l'abbé : après l'élaboration des premiers prix faits par les moines en 1635 et le vraisemblable refus de l'abbé de participer, les paroissiens se tournent vers le sénat pour obtenir «qu'il lui plaise mander, appeler le seigneur abbé en la personne dudit chanoine de Grilly [neveu de l'abbé] à se voir condamné puis contraindre par réduction du temporel de ladite abbaye et même des dîmes dépendantes d'icelle à rebâtir le clocher, pourvoir de cloches nécessaires, d'une pierre les fonts baptismaux dûment et selon que requiert»[511]. Cette requête aboutie à l'injonction faite le 15 mars 1638 à l'abbé de Grilly et à la saisie «de la moitié des revenus de l'abbaye pour être employée à la construction du clocher»[512]. Le décès de Melchior de Grilly en décembre 1640 met cependant un coup d'arrêt à cette démarche, et son successeur voit lui aussi ses revenus être saisis par le sénat en 1646 : ces 1 400 florins doivent être dédiés à l'édification du clocher et à «l'acquisition de ce qui est nécessaire à la sacristie paroissiale à la charge de l'abbaye»[513].

9.2. L'église après les restaurations

L'entente entre les deux communautés qui s'impose à la suite de l'incendie est de courte durée et, dès les premières années de Barthélemy Soldati, les deux points de crispation que sont le partage de l'église et l'absence de clocher reviennent au cœur des disputes. Sans que l'on en connaisse les détails, il apparaît que la proposition de bâtir un mur dans l'abbatiale, certainement entre le transept et la nef, n'avait pas satisfait les moines et qu'Aiazza s'était engagé auprès d'eux à créer une église destinée aux paroissiens. Quant au clocher, il faut attendre 1685 pour que sa reconstruction soit entreprise.

9.2.1. La construction avortée d'une église paroissiale

Dès 1617, et à l'occasion de la visite pastorale de l'évêque François de Sales, ces tensions entre communautés sont enregistrées : «[...] l'église se trouve assez bien fournie en la sacristie, à condition que les révérends pères feuillants n'en distraient rien»[514]. Cette mise en cause directe des moines est par la suite explicitée :

511 Mercier 1885, p. 172.

512 Tinthoin 1980, p. 283.

513 Ibid.

514 Rebord 1920, p. 5.

« Les paroissiens se sont aperçus qu'on leur veut lever le chœur de leur église[515] et faire leur paroissiale hors de la présente, requérant leur être faite une église compétente avant de se départir de celle d'à présent ». À ce moment-là, ils ne s'y opposent pas tout à fait : sans doute se trouvent-ils trop à l'étroit dans les deux travées qu'ils occupent. Le projet ne voit pourtant pas le jour. Alors, en 1644, les feuillants intentent un procès à l'abbé Barthélemy Soldati pour l'obliger à construire une nouvelle paroissiale[516]. Le sénat, par un arrêt rendu le 10 septembre 1649, les déboute de leurs prétentions, en arguant que l'église d'Abondance appartient pour moitié aux paroissiens et qu'ils ne peuvent pas en être chassés. En 1655, les moines transigent avec le curé sur leurs droits respectifs à l'intérieur de l'église, mais ensuite, des difficultés apparaissent dont on ne sait rien[517]. Les querelles s'enchaînent : en 1658, ils confisquent la clé de la petite porte nord de l'église et ne l'ouvrent plus comme à l'accoutumée[518]. Deux ans plus tard, ils décident d'interdire l'accès à leur église à des curés qui ne seraient pas l'un des leurs[519]. Aussi, lorsque le curé François Bergoin quitte Abondance, dom Hilaire Leyat est par arrêt du 15 avril 1660 nommé le desservant de la paroisse. N'ayant plus de séculiers pour les épauler dans leurs revendications, les paroissiens sont sans doute contraints d'accepter les prétentions des moines en 1662 et s'engagent à bâtir eux-mêmes leur nouveau lieu de culte[520]. Deux ans plus tard, le 18 juin 1664, ils obtiennent toutefois des religieux d'avoir à nouveau un prêtre séculier, à condition de construire à leurs frais le mur prévu entre la nef et le transept et d'amorcer le chantier de la nouvelle église[521]. Seulement, en octobre de la même année, et malgré le début des travaux, l'abbé Jean-Baptiste Amoretti accorde aux moines de ne pas nommer de prêtre séculier avant que cette église soit achevée[522] en l'échange du tiers des revenus de la paroisse. Finalement, et pour des raisons que l'on ignore, les pères empêchent « la construction d'une église paroissiale séparée qui fut commencée après l'accord de 1662, et dont ils firent cesser l'entreprise par les obstacles qu'ils y apportèrent, et en faisant enlever et disperser les matériaux amassés à grands frais pour ladite construction »[523]. Ce sont probablement ces murs abandonnés qui existaient encore en 1728[524] et sont représentés sur le cadastre sarde sous le numéro de parcelle 4039 (« Église », fig. 41). Ils constituent certainement la « vieille nef » qui sert à entreposer temporairement des matériaux à la suite de l'incendie de 1728[525]. Léon Charvet en avait observé les fondations en 1862[526]. Peut-être que la solution du mur construit dans l'église avait finalement été jugée suffisante par l'ensemble des partis. Baud et Chatelain écrivaient que celui-ci avait bien été bâti au droit du transept et qu'il était pourvu de deux portes pour permettre le passage des processions[527]. Nous n'en avons pas trouvé de traces. Cependant, le pilier situé à l'angle nord entre la nef et le transept est légèrement échancré en partie inférieure, trahissant peut-être l'emplacement d'une de ces deux portes. L'aménagement d'une chaire dans le mur gouttereau sud de la travée orientale de la nef est peut-être à rapprocher de sa construction. Pourvue d'un parapet, cette chaire permettait à un prédicateur de se tenir debout dans l'épaisseur du gouttereau et de s'adresser aux laïcs assemblés en contre-

515 C'est-à-dire les deux travées de la nef rebâtie au XV[e] siècle.

516 ADS, SA3433.

517 Mercier 1885, p. 228.

518 Tinthoin 1980, p. 284.

519 ADS, SA3433.

520 Ibid.

521 Mercier 1885, p. 231.

522 Ibid., p. 370.

523 ADS, SA3433.

524 ADHS, 43J1445 : « à côté du cloître, où l'on avait déjà élevé des murailles sans savoir pour quels dépens ».

525 ADHS, 6C863, f° 367 à la date du 20 août 1739, soit onze ans après l'incendie.

526 Charvet 1863, p. 119-120 : « Je n'ai rien trouvé qui put déterminer l'étendue de la grande nef et son entrée du côté du couchant. Dans le pays, on m'a affirmé qu'au commencement de ce siècle, les murs latéraux de la nef existaient et qu'ils avaient été démolis. Les fondations de ces murs sont encore apparentes ; la façade principale devait être posée au droit de l'entrée actuelle de l'abbaye, mais il n'en reste pas de trace ».

527 Baud, Chatelain 1983, p. 110.

bas (POR 5051, fig. 90 et 114). C'est également de la seconde moitié du XVII[e] siècle que datent les deux peintures sur bois figurant la Vierge et saint Jean. On peut donc envisager que le mur dans la nef n'isolait pas complètement les deux parties de l'église et qu'il supportait un crucifix entouré de ces deux statues.

9.2.2. Le clocher

Nous avons vu que les statuts de 1459 mentionnaient un « campanile » qui était le clocher reconstruit après le grand incendie d'avant 1443, dont il est précisé qu'il se trouvait non loin de la porte près du cimetière paroissial, c'est-à-dire du côté nord. Effectivement, l'arrachement d'un bâtiment peut être observé sur le parement extérieur du bras nord du transept depuis l'intérieur du clocher actuel. Il s'agit probablement de celui qui avait été démoli par l'abbé Aiazza vers 1616. En 1632, un artisan de Lorraine était embauché pour fondre une nouvelle cloche qui serait montée sur les voûtes de la nef, démontrant que le clocher n'avait toujours pas été rebâti[528]. Melchior de Grilly est ensuite contraint le 15 mars 1638 par le sénat de Savoie, de reconstruire le clocher pour lequel le duc avait offert 400 ducatons[529]. Cependant, son décès en 1640 semble avoir figé la situation un temps. Le 4 mars 1644, le curé notifiait aux syndics que les cloches exigeaient « d'urgentes réparations »[530]. Les paroissiens réclament une nouvelle saisie des revenus de l'abbaye pour la reconstruction du clocher, ce qu'ils obtiennent en 1646[531]. En 1650, ce sont cette fois les moines, avec le soutien financier des communiers de Dessous-le-Pas d'Abondance, qui attaquent Soldati afin de l'obliger à rebâtir le clocher. Ils obtiennent gain de cause : l'abbé est condamné à faire les réparations nécessaires à l'église et à la sacristie par un arrêt rendu le 29 novembre 1654[532]. Néanmoins, on ne trouve aucune mention de clocher au cours des quinze années qui suivent, jusqu'à ce qu'en 1667 et sous l'abbatiat de Jean-Baptiste Amoretti, un charpentier d'Abondance soit embauché pour édifier « une chambre pour loger et faire battre carillon »[533] par la grande cloche. Il ne s'agissait donc pas encore d'un vrai clocher. Cette « chambre » devait être construite « sur les grandes murailles supportant la grande voûte de l'église paroissiale », c'est-à-dire près de la nef. Le côté n'est toutefois pas précisé : s'agissait-il du mur gouttereau nord ou du sud ? Nous penchons pour le sud en l'absence de traces dans les parements extérieurs des élévations nord de la nef. Par ailleurs, une construction dans le secteur de l'ancien bas-côté sud et ce long bâtiment qui l'avait remplacé aurait permis à un éventuel curé séculier et aux moines d'y avoir accès par des chemins différents. Robert Tinthoin précisait encore que cette chambre devait être construite « en l'endroit le plus commode sur quatre grands sommiers faits de grosses poutres reposant sur les murailles maîtresses de la nef, de façon qu'elle ne repose pas sur la voûte même ». L'ouvrage était confié à un charpentier d'Abondance et rien ne montre que des travaux de maçonnerie aient été menés.

Une vingtaine d'années plus tard, on décide enfin de construire un vrai clocher qui est connu par un acte postérieur. Le contrat avait été passé le 29 avril 1685 et indiquait que le clocher devait être semblable à celui de la chartreuse de Mélan et « à deux dômes couverts de fer blanc »[534]. Les travaux furent confiés à des artisans de Samoëns, qui justement devaient connaître le couvent de moniales. Le devis estimatif des réparations nécessaires après l'incendie de juillet 1728 précisait que ce clocher « estoit édifié sur des sommiers au-dessus de la première voutte sur la neffe inférieure de l'église »[535]. Cette courte description permet de situer le clocher de 1685 entre la nef et le cloître et à l'emplacement de l'ancien bas-côté sud. Le clocher a donc pu être élevé sur la partie occidentale de l'édifice qui avait remplacé le bas-côté et devait dominer le cloître de sa hauteur, ce que tend à confirmer la mention suivante issue du rapport de 1728 : « Plus pour réparer les murailles où était le clocher, cinq toises, parce que l'on sera obligé

528 Tinthoin 1980, p. 282.

529 Piccard 1904, p. 106.

530 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

531 Tinthoin 1980, p. 283.

532 ADS, SA3433.

533 Tinthoin 1980, p. 284.

534 ADHS, 43J1445.

535 Mercier 1885, p. 231.

de le démolir autant et de le refaire à cause des bois brûlés qui étaient maçonnés dans la muraille, tant du côté du chemin que du côté des cloîtres [...]»[536]. Situé en avant de la façade de l'église, il devait être accessible non seulement par le rez-de-chaussée de la nef grâce au couloir du XVe siècle, mais également par le couvent et le couloir supérieur où se trouve justement dans le mur occidental l'encadrement de calcaire d'une porte condamnée (POR 6005) qui menait vers l'ouest (fig. 86). On peut peut-être aussi dater de la même époque un contrefort qui apparaît sur une lithographie du XIXe siècle dans l'espace de la galerie nord du cloître détruite (fig. 47) : ce contrefort n'existe plus aujourd'hui, mais soutenait forcément un édifice qui en avait besoin tel un clocher construit sur un bâtiment voûté. Jusqu'en 1728, un vide textuel d'une quarantaine d'années ne permet pas de connaître d'éventuels nouveaux travaux à l'église.

9.3. L'abbaye en 1728

L'incendie du 19 juillet 1728 a laissé de nombreuses traces dans les actes notariés et les archives qui permettent de reconstituer précisément les faits, notamment un devis estimatif rédigé le 15 août. L'origine du sinistre n'est cependant jamais évoquée. S'agissait-il d'une imprudence, d'une négligence, ou bien encore d'un évènement tout à fait extérieur tel un orage ? On sait seulement que peu de temps auparavant, les toitures de l'abbaye avaient été entièrement recouvertes de tavaillons[537], c'est-à-dire en bois, et les fenêtres vitrées un mois avant[538]. Un grand chantier avait ainsi eu lieu ou était en train de se terminer. Jusqu'à la réfection des enduits intérieurs de l'église en 1739, de nombreux actes et contrats de réparation permettent de suivre le processus de reconstruction. Par ailleurs, la mappe sarde réalisée peu avant décembre 1732 complète ces données écrites, puisque les géomètres sont intervenus en même temps.

536 ADHS, 43J1445.

537 ADHS, 6C868, f° 94.

538 ADHS, 43J1445.

9.3.1. L'église et l'aile orientale

Avant 1728, le couvent d'Abondance est composé d'une église couverte de tavaillons dont les voûtes étaient accessibles par la même tourelle d'escaliers qu'aujourd'hui. Cette église était toujours séparée en deux par une barrière liturgique qui devait être un mur. La partie orientale réservée aux moines comprenait le transept, le chœur liturgique et le sanctuaire entourés du déambulatoire et des chapelles rayonnantes. Dans le bras nord du transept existait une chapelle appelée «la chapelle latérale du côté de la montagne»[539], tandis que dans le bras sud et sous la tribune de bois s'en trouvait une autre, dédiée à saint Bernard de Clairvaux, dont le tableau d'autel a été peint en 1671. Peut-être s'agissait-il d'une chapelle funéraire pour les cisterciens : l'un d'entre eux y est inhumé en 1761[540]. Des laïcs pouvaient aussi être enterrés dans cette partie de l'église : c'est le cas de Michel Favre qui achète en 1652 une place dans «l'église monacale»[541]. Les chapelles entourant le sanctuaire étaient fermées par des barrières munies de serrures[542]. La «petite sacristie appelée sacristie de l'abbé»[543] se trouvait probablement toujours dans la chapelle du vendredi, tandis que la sacristie de la cure était toujours dans l'aile orientale. La tribune du XVe siècle servait de chœur d'hiver et de nuit, et était éclairée d'une lanterne. Elle était toujours accessible par les deux couloirs superposés de l'aile orientale du couvent, qui menaient tous deux à la cage d'escalier nord. Cet espace était lui-même éclairé par une «fenêtre qui éclaire les escaliers pour aller auxdites tribunes» (BAI 6006, fig. 69). De là, il était également possible de circuler vers la tribune de l'orgue, construite près du mur de façade de la nef paroissiale à deux travées, et sans doute vers le clocher bâti en 1685[544]. L'horloge du couvent, située en haut de quelques marches d'escalier, se trouvait a priori dans ce couloir.

539 ADHS, 6C854, f° 102.

540 Mercier 1885, p. 257.

541 Chalabi, Monnet 1992.

542 Mercier 1885, p. 228.

543 ADHS, 43J1445.

544 Tinthoin 1980, p. 284.

Dans les devis réalisés après l'incendie, la « fenêtre croisée à la sacristie » est citée, ainsi qu'une autre « fenêtre où l'on met la lampe du dortoir » que l'on ne sait pas localiser précisément. Néanmoins, celle-ci devait éclairer le chemin des moines depuis leurs cellules vers le chœur de nuit, et donc se trouver à proximité du couloir de l'étage ou de la cage d'escalier nord. Aucune référence n'est faite à la salle capitulaire dans le devis de 1728 qui, près du « corridor » entièrement brûlé ne mentionne que le « vieux chauffoir » et à l'étage de l'aile orientale « une chambre de religieux au dortoir dessus ». Évoquée à plusieurs reprises au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle, la salle capitulaire était principalement utilisée pour les assemblées entre mai et octobre. Sa voûte a tenu malgré l'incendie, car, dès le 20 août 1728, soit un mois après le sinistre, les religieux se retrouvent déjà « dans le chapitre du monastère [et] au son de la cloche à la manière accoutumée »[545]. Cette salle pourrait ainsi correspondre au « dortoir dessous »[546] éclairé par quatre fenêtres, c'est-à-dire probablement des baies géminées. À l'étage se trouvaient « deux chambres appelées les chambres des hôtes soit étrangers, visant sur le jardin », a priori éclairées toutes deux par une fenêtre, et la bibliothèque.

La copie de la mappe sarde d'Abondance ayant été signée à Chambéry le 19 décembre 1732, on en déduit qu'elle a nécessairement été réalisée pendant le chantier de reconstruction qui suit l'incendie et complète donc les données du devis estimatif. Nous avons vu précédemment que le plan de l'abbatiale comportait quelques approximations et notamment une parcelle bâtie située dans le prolongement de la nef : également décrite comme une « église », cette parcelle numérotée n° 4039 a été considérée par nos prédécesseurs comme un édifice existant. Nous savons maintenant qu'il n'en était rien, et que la teinte rosée donnée à cette parcelle indique seulement la présence de murs, ceux que les paroissiens avaient commencé à faire bâtir dans les années 1660, et non pas un bâtiment[547].

545 ADHS, 6C852, f° 304.

546 ADHS, 43J1445.

547 Bochaton 2023a, p. 247. Le même cas de figure a été observé sur la mappe sarde de Sixt, qui représente comme bâtie l'aile occidentale ruinée ou en cours de reconstruction.

9.3.2. Le couvent et les dépendances

L'aile sud devait, à l'époque de l'incendie, avoir le même aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. Si le rez-de-chaussée n'est pas décrit par l'inventaire après sinistre, ayant de fait été épargné par le feu grâce aux deux étages supérieurs, le premier et le second sont partiellement présentés. Le « vieux chauffoir » avait quelque peu souffert. Son plancher était à refaire, de même que les plâtres des voûtes, mais, dès avril 1730, il accueillait la rédaction d'un acte. Les actes notariés passés au cours de la décennie suivante montrent qu'entre novembre et mai, les religieux s'y réunissaient en chapitre, puis regagnaient la salle capitulaire à la belle saison. Le chauffoir avait aussi vu ses « deux fenêtres [...] brisées en deux » être brûlées. De même, la fenêtre géminée éclairant le couloir depuis l'est était mentionnée comme ayant souffert de l'incendie. Au sud, la maison abbatiale accueillait toujours deux pièces superposées, la chambre de l'abbé à l'étage et au rez-de-chaussée le réfectoire des moines qui avait pris place dans la cuisine du logis. L'évocation de dépendances juste après celle de la toiture de la maison invite à les situer à l'extérieur de l'angle sud-est : il s'agit du bûcher, qui devait pour des raisons pratiques se trouver au plus près des cheminées de la cuisine et du chauffoir, mais aussi du four, surmonté par un grenier de bois. Un autre document de 1728 mentionne que la muraille de ce bûcher était la même qui soutenait le « jardin dessus »[548] (parcelles n° 4034 et 4036). On devait également rencontrer dans ce secteur les latrines, accessibles par une galerie et sa balustrade, dont le toit avait brûlé. Enfin, la toiture des « dortoirs et chambres du côté de la rivière » avait disparu, mais les fenêtres des cellules des religieux avaient peu été touchées.

Du côté de l'aile occidentale, la mappe représente le passage nord, ce qui surprend quelque peu. En effet, il est suggéré que ce passage n'est pas surmonté d'un étage. Deux explications peuvent être avancées : soit les géomètres souhaitaient le montrer malgré la présence d'un bâtiment au-dessus, soit ce dernier avait été partiellement détruit. La proximité du clocher y est peut-être pour quelque

548 ADHS, 43J1445.



Fig. 115 : Les fenêtres, allongées à l'époque contemporaine, de la salle capitulaire de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

chose : en tombant, il a pu endommager l'extrémité nord de l'aile et la galerie associée, qui avait elle-même connu des travaux de reconstruction après le grand incendie du XVe siècle. À côté de ce passage existaient des pièces à usage domestique : une écurie, qui doit correspondre aux actuels bureaux du prêtre et chapelle de semaine, surmontée d'une grange à foin, c'est-à-dire l'actuelle salle paroissiale, peut-être ruinée. Au-devant de l'écurie, un avant-toit couvrait une pièce probablement adossée à la clôture et destinée au logement de valets et au rangement des harnais. À l'intérieur, un plancher séparait le rez-de-chaussée de la grange au-dessus. Le long du mur du cloître étaient accrochés « les crèches et râteliers ». Au sud, un vestibule d'entrée, dont le sol était un plancher, isolait ces pièces de la partie méridionale de l'aile, où existaient plusieurs chambres au rez-de-chaussée et à l'étage. Un avant-toit en « demi-pavillon » protégeait l'entrée du couvent. Enfin, au-devant de cette aile se trouvaient deux greniers doubles de bois reposant sur des bases en pierres, dont l'une était voûtée. Plus bas dans la pente, et non loin de la Dranse, un autre bâtiment servait d'écurie (parcelle n° 4029). Les rapports des artisans prouvent qu'il y avait eu des dégâts dans la partie sud de l'aile, notamment dans la chambre du procureur de l'abbaye et de celle des étrangers, mais ils divergent sur la localisation de ces deux pièces[549]. Le vitrier situe celles des hôtes au rez-de-chaussée de l'aile et celle du procureur à l'étage, tandis que le menuisier les inverse. Le plâtrier ne se prononce pas lors de son rapport du 10 septembre[550], mais un acte du 7 octobre 1728 confirme que les chambres des hôtes étaient bien dans « l'appartement dessus du côté du couchant »[551]. Un vestibule donnait accès à ces deux salles disposées en enfilade. Enfin, la tour des prisons n'est pas du tout mentionnée.

549 Ibid.

550 Ibid. : « Plus deux autres fenêtres dans la chambre qu'habitait le révérend supérieur au dortoir dessus du côté du couchant dudit couvent [...] Plus deux autres fenêtres dans la chambre des hôtes soit étrangers dans le dortoir dessous, aussi visant du côté du couchant dudit couvent ». ; « Plus les dormants et ladres de deux autres fenêtres brisées en quatre dans les deux grandes chambres du dortoir dessous visant du côté du couchant du couvent [...] Plus à la chambre des hôtes soit étrangers, visant du même côté [...] ».

551 ADHS, 6C856, f° 285.

9.4. Le chantier après l'incendie de 1728

Après l'incendie du 19 juillet 1728, les moines sont confrontés, comme leurs prédécesseurs près d'un siècle plutôt, à la reconstruction complète des charpentes et toitures des bâtiments conventuels, de l'église et de son clocher. Là encore, les problèmes de l'approvisionnement en bois et de la recherche de financement se posent. Les paroissiens sont cette fois seulement invités à « donner tout aide en la coupe des bois nécessaires pour les couverts de ladite église les jours de fêtes après les offices divins »[552]. Par ailleurs, lorsque les enduits intérieurs de l'église sont refaits en 1739, les pères indiquent aux maîtres maçons qu'ils les fourniront en bois, « lesquels bois ils devront prendre couper ou leur sera indiqué par lesdits révérends pères dans la forêt la plus proche de ladite église et au-dessus d'icelle »[553], c'est-à-dire dans la forêt cédée par l'abbé Aiazza en 1608. On voit donc que malgré la reconstruction complète des toitures de l'église et du couvent après l'incendie de 1728, il restait encore assez de bois dans la pente sud du mont Jorat ce qui permit de procéder à la suite des restaurations.

9.4.1. Les travaux d'après les sources textuelles

C'est cette fois en plein été que les toitures du couvent brûlent. La tâche la plus urgente est de délester les voûtes de l'église de la charpente calcinée et de les protéger : pour cela, les moines doivent demander de l'aide aux paroissiens le 1er août suivant pour couper du bois[554]. Les religieux manquent alors de moyens, mais également de personnel, la plupart de leurs employés se trouvant chargés des récoltes de foin et de blé. Toutefois, le chantier de déblaiement et de reconstruction ne pouvait pas attendre, car les chutes de neige dans la vallée d'Abondance étaient régulières et importantes, particulièrement en cette époque de petit âge glaciaire, et il fallait abriter les voûtes des « furieuses injures de l'hiver »[555]. Le même jour, le procureur certifie aux paroissiens que leur aide dans la coupe de bois ne serait jamais considérée comme une obligation à l'avenir[556]. Après avoir prévenu le sénat de Savoie et obtenu le 30 juillet qu'un avocat soit envoyé pour constater les dégâts, une première enquête est menée à l'abbaye. Ce rapport est aujourd'hui introuvable, mais Louis-Étienne Piccard indiquait que « le 12 août, cinq témoins [furent] entendus, et du 13 au 16 du même mois, six experts [constatèrent] que la toiture des bâtiments [était] entièrement détruite, qu'il ne [restait] que les vouttes et murailles, partie desquelles se trouvent endommagées, les cloches toutes fondues sans vestige de clocher »[557]. Parmi ces experts, l'architecte Claude Pontet de Morillon et le maître-charpentier Jean-Baptiste Dhabère examinent le couvent le 15 août et proposent un devis des travaux à engager[558]. Le même jour, le vitrier Charles-Antoine Sache et le menuisier Pierre Avocat-Rouge rendent également un rapport[559]. Avant le 20 août, les religieux empruntent de l'argent[560] pour fabriquer les « faux couverts »[561] destinés à protéger les voûtes. L'enquête se poursuit en septembre par la visite du juge mage du Chablais le 9 : il est assisté de « Me Gaspard Bordet, de Me Buttet, notaire, et du sieur Louis-Marie Pennet, mandataire de l'abbé d'Abondance »[562]. Il s'agit alors de prendre des « devis estimatif concernant le changement du clocher de l'église de l'abbaye de Notre-Dame d'Abondance, la réparation à faire au couvert tant de l'église que du couvent »[563] ainsi que d'estimer le meilleur matériau pour le couvrement, « tavaillons,

552 ADHS, 6C852, f° 297.

553 ADHS, 6C863, f° 367.

554 ADHS, 6C852, f° 297.

555 Ibid.

556 Ibid.

557 Piccard 1904, p. 147.

558 ADHS, 43J1445.

559 Ibid.

560 ADHS, 6C852, f° 304.

561 ADHS, 6C868, f° 94.

562 Piccard 1904, p. 147.

563 ADHS, 43J1445.

ardoises ou tuiles comme encore sur la quantité du métal nécessaire pour la réparation des cloches qui existaient dans le clocher »[564]. Claude Pontet et Jean-Baptiste Dhabère se prononcent pour l'usage d'ardoises plutôt que des tuiles qui avaient été envisagées :

Il conviendrait beaucoup mieux de faire ledit couvert d'ardoises parce que l'on peut les tirer dans le pays et quoi qu'il en coûte quelque chose de plus, ce sera toujours une épargne considérable en faisant lesdits couverts d'ardoises parce qu'elles dureront plus d'un siècle au lieu qu'un couvert de tavillons, de la manière qu'on l'avait proposé précédemment, ne peut durer que vingt-cinq ans ou tout au plus trente, que d'ailleurs il est sujet à être incendié, au lieu que l'on voit rarement périr par incendie les couverts d'ardoises[565] [...]

Le clocher, dont il ne reste rien, doit également être reconstruit, mais le choix de l'emplacement fait quelque peu débat. À cette date, les couvertures provisoires n'ont pas encore été posées et les experts remarquent « que si l'on ne couvre les voûtes tant de l'église que du couvent devant l'hiver prochain, elles sont en risque de tomber et périr [...] attendu que l'on est fort avancé dans la saison et dans un pays de montagne où l'hiver avance »[566].

L'adjudication des réparations a lieu le 3 octobre 1728 à Thonon et c'est le notaire Antoine Bron, de Vacheresse, qui est déclaré adjudicataire des travaux « pour le prix de 20 900 livres [et il s'engage] à exécuter certains travaux, dans l'espace de trois mois, et le reste dans un délai de deux ans, à l'exception du clocher, pour l'exécution duquel il lui [est] accordé un terme de trois ans »[567]. Ce premier terme concerne très probablement la construction des couvertures provisoires, qui mène malgré tout au 3 janvier, soit très avant dans la saison. Le 7 octobre suivant, un contrat est passé entre les pères et Antoine Bron[568] : l'entrepreneur se charge des charpentes, couvertures, menuiseries, vitrages et maçonneries. Parallèlement, les feuillants intentent un procès à leur abbé Pierre Guérin de Tencin qui refuse de payer sa part des travaux. Ils se réunissent dans la salle du chapitre le 11 avril 1729 pour nommer un moine de Turin afin de les représenter au sénat de Savoie[569]. La visite de l'abbé le 11 août de la même année pour sa mise en possession ne règle aucunement le problème et on déclare que « le seigneur abbé commendataire [n'a] aucunne maison abbatiale et particuliere pour luy dans ladite paroisse » ; les paroissiens en profitent également pour lui demander de refaire les cloches telles qu'elles étaient avant l'incendie[570]. Quant aux religieux, ils n'obtiennent de faire part égale que le 14 décembre 1734[571]. Malgré ce délai, la construction des charpentes débute au cours de l'année 1729 : l'entrepreneur commence les travaux par l'aile occidentale puis « la plus grosse partie de ceux de vers la riviere »[572], c'est-à-dire dans l'aile sud. Toutefois, les pères estiment à l'été 1730 que les couverts sont « trot plats a cause de la quantité des neiges qui tombent dans ce lieu [...] ce que le dit M^e^ Bron, soit le charpentiers a qui il en avoit donné les prix faits avoient faits pour ne pas augmenter la depense ». Ils offrent donc audit notaire Bron « de faire faire les couverts plus penchantz et plus elevés avec offre de le dedomager ». En même temps, ils font appel au « frere Charles chartreux a Mélan, versé et entendu pour la charpente et pour le dessein afin d'en donner un auquel le dit M^e^ Bron soit ses charpentiers puissent se conformer pour eviter à l'avenir les inconvenients et contestations a ce sujet ». Le 11 septembre, Antoine Bron convient donc de :

[...] faire les couverts d'ardoise du dit monastere suivant la forme et l'hauteur porté par le dessein qu'en a fait le dit frere Charle, signé par les dites parties et Bernard Pontet, sous-entrepreneur des dits couverts, qu'il faut que du coté du levant ayant plus de la moitié d'hauteur,

564 Ibid.

565 Ibid.

566 Ibid.

567 Piccard 1904, p. 147.

568 ADHS, 6C856, f° 285.

569 ADHS, 6 C 853, f° 93.

570 ADHS, 6 C 853, f° 237-238.

571 ADHS, 6 C 862, f° 129.

572 ADHS, 6C854, f° 312.



Fig. 116 : Intérieur du clocher. Mur gouttereau nord de la nef de la fin du Moyen Âge et fenêtre condamnée.

c'est-à-dire qu'ils ayent depuis le plein pied et compris le somier vint un pied d'auteur, et que les autres seront aussy hauts et au niveau de ceux-la, et que pour le couvert de l'eglise, le dit M^e^ Bron sera obligé aussy de les faire faire conformement au dessein susdit et de l'elevation que luy prescriront les dits Rds. Peres, bien entendu qu'il les faira faire en homes d'honneur, et de la manière dont il en est chargé par le prix fait cy devant designé [...]

L'entrepreneur s'engage enfin à terminer ces travaux dans le terme de deux années à partir de la prochaine Saint-Michel, soit en septembre 1732. Une nouvelle difficulté se présente l'année suivante à propos des couvertures : les 80 000 ardoises livrées par Antoine Cruz, Claude et Jean Cruz et Claude Currat Vallet pour la réfection des toitures sont en partie jugées par Bron de mauvaise qualité et incapables de résister au gel. Les moines tranchent cependant en faveur de l'utilisation de ces ardoises le 7 novembre 1731[573]. L'argent de l'abbé n'arrivant toujours pas, les pères assemblés dans le cloître le 6 juillet 1732 décident d'emprunter encore, atteignant ainsi les 10 000 livres sur les 12 000 qu'ils avaient été autorisés à emprunter par le visiteur général de la congrégation des feuillants[574]. Enfin, le 8 novembre 1732, soit plus de quatre années après l'incendie des toitures, l'ensemble des bâtiments – couvent, église et sacristie – sont couverts soit d'ardoises, soit de tavaillons[575]. Guérin de Tencin consent finalement à payer la moitié des dépenses le 14 décembre 1734[576]. Plusieurs années passent avant que de nouveaux travaux soient mis en route et, le 20 août 1739, les moines recrutent deux maçons de Monthey pour recrépir et blanchir l'intérieur de toutes les murailles et réparer les fentes des voûtes de l'abbatiale qui avaient, semble-t-il, tenu[577]. Un dernier acte, rédigé le 7 avril 1744, montre que l'abbé était revenu sur son engagement en estimant avoir été lésé par les pères[578].

9.4.2. Les travaux d'après l'archéologie

Le principal vestige des restaurations des années 1728-1734 est bien entendu la nouvelle charpente. L'étude dendrochronologique menée en 2013 sur celle du couvent, maison abbatiale comprise, a montré que si la tour de l'abbé avait bénéficié d'une reprise complète de sa toiture en 1876, celle des ailes est, sud et ouest datait bien de la première moitié du XVIII^e^ siècle. Deux phases d'abattage ont été observées : une première à l'automne/hiver 1728/1729, soit dès les premiers mois qui suivent l'incendie du 19 juillet, et une seconde à l'automne/hiver 1729/1730[579]. Les paroissiens n'ont donc pas consenti à aider immédiatement les religieux dans la coupe de bois

573 ADHS, 6C855, f° 300.

574 ADHS, 6C856, f° 186.

575 ADHS, 6C856, f° 285.

576 ADHS, 6C862, f° 129.

577 ADHS, 6C863, f° 367.

578 ADHS, 6C868, f° 94.

579 Dormoy 2013, p. 8-10.

de charpente, mais seulement à partir de la fin de l'été et une fois leurs propres récoltes terminées et le bétail descendu des alpages. D'autres travaux dans le couvent peuvent être rattachés à ce chantier. Dans l'aile orientale, le « corridor » est rasé. Dans la salle du chapitre, les fenêtres sont reconstruites (fig. 115). Si elles ont été allongées à l'époque contemporaine en partie basse, on reconnaît bien deux petites fenêtres dont les caractéristiques les rapprochent de la période moderne, puisqu'elles possèdent des encadrements en calcaire gris dont le linteau et les piédroits sont chanfreinés. Une fenêtre très similaire se trouve dans la même façade orientale, mais plus au sud : elle éclaire le couloir qui desservait le rez-de-chaussée du logis de l'abbé, alors utilisé comme réfectoire. Enfin, la tour des prisons est supprimée : la partie sommitale qui dépassait de la toiture est en grande partie détruite soit en raison de l'ardeur de l'incendie, soit après. Une nouvelle prison est construite hors de l'enclos. On sait en effet par un acte de cession du 19 novembre 1744 que « les prisons de la seigneurie et juridiction des terres dépendant de ladite royale abbaye d'Abondance »[580] avaient été délocalisées dans l'ancien presbytère au bord de la Dranse. Ce bâtiment qui menaçait ruine à cette date avait été mesuré « sous le numéro 4027 de la mappe de la présente paroisse d'Abondance [et se trouvait] jouxte l'enclos du jardin desdits révérens pères religieux hors dudit enclos du Levant avec le chemin du Couchant et la rivière de la Dranse de dessous [...] »[581]. Enfin, les travaux dans l'église durent jusqu'en 1739. En septembre 1728, il avait été constaté qu'il fallait « plâtrer huitante-neuf toises de voûtes, tant de l'église que des chapelles d'icelle qui [étaient] en partie noircies et dégarnies »[582]. D'après les observations réalisées par Gérard Emond en 2001, un premier enduit blanc et assez fin, recouvert d'un badigeon blanc, avait servi de base pour un décor de faux marbre « à base d'ocre rouge [et] d'ocre jaune [...] bordé de larges bandes grises » ou encore des losanges jaunes bordés de filets noirs[583]. Le même type, également daté du XVIII[e] siècle, a été peint sur le plafond situé sous la tribune[584]. On sait que ces travaux ont eu lieu après le 20 août 1739, date du prix fait[585].

9.4.3. La malédiction du clocher

Pendant que les charpentes sont reconstruites, un nouveau clocher est élevé, mais, ses fondations n'ayant pas été correctement creusées, cette première tentative s'achève par un effondrement avant le 5 avril 1730. Un second projet est dessiné par l'architecte Perret de Samoëns. Le choix de l'emplacement avait pourtant fait l'objet d'une grande réflexion en septembre 1728 :

[...] il est certain qu'il ne convient pas de le remettre dans le même endroit où il était, tant parce qu'il charge trop la voûte de l'église, dont il pourrait causer la ruine, et même du couvert de l'église, que d'ailleurs il pourrait encore en arriver un incendie, parce qu'il se trouverait situé au-dessus du bas couvert du couvent. Il ne convient pas non plus de l'édifier dans l'endroit à côté du cloître, où l'on avait déjà élevé des murailles sans savoir pour quel dépens puisque le fond en est déjà en partie ruiné, et les pierres calcinées par le feu et que d'ailleurs l'endroit serait trop étroit pour y placer trois ou quatre cloches[586] [...]

Après délibération, on se décide pour « le placer au-devant de la porte de ladite église, où il se trouvera déjà une muraille parfaite jusqu'à la hauteur de la voûte de ladite église ». Cette porte est probablement celle de la façade de la nef et non pas la porte latérale : au cours de la rédaction du nouveau projet en avril 1730, on précise que l'entrepreneur devra « achever d'abatre le reste de l'eperon a coté de la porte de l'eglise, du coté du couchant au nivau de la muraille, et de l'induire »[587]. On qualifie alors le portail de

580 ADHS, 6C868, f° 373.

581 Ibid.

582 ADHS, 43J1445.

583 Emond 2001, p. 15.

584 Mouterde, Cremer 2008, p. 21.

585 ADHS, 6C863 ; f° 367.

586 ADHS, 43J1445.

587 ADHS, 6C854, f° 102.

la façade ouest comme «asses riche». Cette «grande porte» est également mentionnée en août 1734 au moment de la mise en possession de la cure en faveur du prêtre Louis Ducret[588]. Quant au terme «éperon», il est ici probablement à comprendre non pas comme un contrefort, mais plutôt l'arrachement du chaînage d'un des murs du clocher disparu.

On ignore la date exacte de l'effondrement de la nouvelle tour, qui doit se situer à la fin de l'hiver ou au début du printemps de l'année 1730. Le 5 avril, Antoine Bron et ses entrepreneurs sont convoqués dans le chauffoir de l'abbaye : le notaire Folliet écrit que les maîtres maçons Bernard Pontet de Morillon et Joseph Denariez, qui étaient chargés de la construction de la tour sur les indications de l'architecte Claude Pontet, n'avaient «pas donné un talu conformément à l'art», c'est-à-dire que les fondations avaient été mal conçues. Un nouvel architecte est donc embauché : il s'agit de Perret de Samoëns. Les feuillants demandent expressément le déplacement de la tour, car «outre qu'elle ferme le portail de l'église qui est une structure asses riche, il reste entre ladite tour et l'escalier qui conduit sur les voutes un vuide d'où l'eau et la nege qui tombent des couverts ne peut se vuider et que par conséquent causeroient la ruine non seulement de ladite tour, mais encore à la suite la muraille de l'église»[589]. Le vide en question est l'angle entre le bras nord du transept et la nef, entre la tourelle des escaliers et la porte nord. L'architecte reconnaît que c'est une bonne idée et propose d'appuyer le nouveau clocher «contre la nef de l'église, et l'autre muraille contre celle de la chapelle latérale du côté de la montagne»[590], c'est-à-dire le transept. Cette tour devait supprimer le contrefort à la jonction des deux travées de la nef. L'angle se trouvait ainsi tout à fait englobé et comblé. Deux fenêtres de l'église devaient aussi être condamnées[591] (fig. 116). Enfin, le 27 avril 1732, les religieux fournissent au maçon Bernard Pontet les dessins de la charpente du clocher à bulbe, qui devait être recouvert de fer blanc[592]. La tour, son beffroi et ses dômes sont réceptionnés le 8 novembre 1732 (fig. 117) : les moines les estiment «bien proprement et solidement faits, et conformément aux plans et dessins qu'ils en ont de même donné audit Bernard Pontet [...] de même que du couvert iceux dômes en fer blanc qu'ils trouvent bien et dument faits et parfait à leur contentement»[593].

9.5. La sécularisation de l'abbaye

Quarante années après la fin des travaux de reconstruction, en mai 1761, une bulle papale transfère l'ensemble des biens et revenus d'Abondance à la Sainte-Maison de Thonon, dépendant de la Sacrée Religion des saints Maurice et Lazare. Il était prévu que le titre d'abbé commendataire serait désormais porté par le préfet de la Sainte-Maison, qui prête serment de loyauté et de fidélité au roi en octobre de la même année à Turin[594]. L'été suivant, le préfet est mis en possession de l'abbaye le 8 juillet 1763, alors que des inventaires des objets de culte, archives, fondations de messes, etc., sont réalisés en présence de trois anciens moines qui vivaient encore à Abondance[595]. On les autorise à emporter les biens qu'ils peuvent prouver avoir achetés et l'on dresse une liste des meubles comprenant ceux du domaine de Maraîche en pays de Gavot. Le 16 juillet, on recense les travaux qui seraient à effectuer dans l'aile occidentale des bâtiments conventuels afin de la transformer en presbytère, mais, avant que ceux-ci ne soient terminés, il est prévu que les prêtres utiliseraient :

[...] la chambre et cheminée appelée le chauffoir dans le dortoir d'en bas, avec toutes

588 ADHS, 6C858, f° 315–316.

589 ADHS, 6C854, f° 102.

590 Ibid.

591 Ibid. : «et pour plus grande solidité de massoner et remplir les fenetres et vuide des vieilles murailles sur lesquels on batira et apuyera les murailles de ladite tour».

592 ADHS, 6C856, f° 285.

593 Ibid.

594 ADS, SA3433.

595 ADHS, 43J1448.

les chambres et cellules du même dortoir, à la réserve des deux cellules qu'occupait le religieux procureur et de la sale et des deux chambres de l'abbé à côté de ladite sale à l'angle du levant au midi, et pour cave occuperont le membre au-dessous du chapitre et à côté du grand degré, et auront la libre communication pendant ledit temps des latrines, de la fontaine, et du four et du passage pour aller à la sacristie et à l'église, et pourra ledit Rd Sr curé retirer aussi [sa récolte des revenus] dans la grange de ladite abbaye[596].

Nous avons vu qu'au moment de l'incendie de 1728, l'aile occidentale était composée de pièces à usage domestique au nord et de chambres pour le procureur et les hôtes au sud. En 1763, on décide de faciliter l'accès à « l'écurie d'en bas », c'est-à-dire une cave sous l'appartement du procureur, en créant une porte d'accès depuis la cour – c'est l'actuel portail visible dans le jardin du presbytère (fig. 21) –, ainsi que des escaliers doubles. Dans l'ancien appartement du procureur de l'abbaye, la chambre nord est transformée en cuisine et une cheminée adossée contre le mur de l'entrée. La pièce au sud devient un poêle. Dans le vestibule, des escaliers permettent de monter au logement dessus ainsi qu'au galetas. Ces escaliers sont isolés de l'écurie par un nouveau mur. Au-devant de l'aile, des latrines et un lavoir devraient être créés. L'eau serait acheminée par un canal de bois. Dans l'angle nord-ouest de la cour, un four serait également construit et le bois entreposé dans le bûcher qui se trouvait entre la porte d'entrée de la cour et l'écurie. Jusqu'à la grange en bas, la cour serait à la disposition du curé, mais les passages en chariots seraient autorisés dès la « grande porte supérieure jusqu'à celle d'en bas ». On précise enfin qu'il pourrait clore sa cour s'il le souhaitait : c'est l'origine du mur de soutènement du jardin du presbytère que l'on voit aujourd'hui.

Au nord de l'aile, l'écurie et la grange à foin connaissent des remaniements. Celle-ci était accessible depuis le cloître par une porte qui est alors condamnée. On décide de pratiquer une grande porte de grange dans le mur nord, qui correspond sans doute à celle que l'on voit sur des photographies de la seconde moitié du XX^{e} siècle (fig. 46). La fenêtre double surmontée d'un linteau décoré de deux arcs infléchis et donnant sur la place de l'église est elle une restauration de l'époque contemporaine. Enfin, dans l'aile sud, un mur de séparation doit être construit aux premiers et seconds étages pour isoler tout à fait l'angle sud-ouest du couvent et ses deux chambres du reste des cellules. Ces travaux sont confiés à des maîtres maçons natifs de Samoëns, Claude-François Bouvet, François-Antoine Simon et Claude-Michel Guillet par acte du 23 octobre[597]. Quelques lignes non datées, mais postérieures à 1771, mentionnent que le « logement du curé [...] fixé dans le couvent, qu'ont abandonné les révérends Feuillants [...] a besoin de quelqu'unes des réparations, qui exigent les vieux bâtiments, et lesquelles deviennent toujours plus urgentes »[598]. À la même époque, l'abbaye abrite déjà « des locataires qui occupent le second appartement dudit couvent »[599] ; une partie des bâtiments conventuels était par conséquent louée par la Sainte-Maison à des particuliers, ce qui permettait à la fois de rentabiliser les bâtiments et de les entretenir, tout en interdisant à « qui que ce soit d'établir aucun cabaret ni faire vendre du vin en détail dans toute l'enceinte du clos dudit monastère »[600]. L'arrivée des Français à l'automne 1792, puis la vente de l'abbaye à un investisseur ne sont donc pas l'origine de l'installation de laïcs dans l'ancien monastère.

596 Ibid.

597 ADHS, 6C1241, f° 428. Le jour n'est pas précisé, mais l'acte précédent concernant des biens dépendants de l'abbaye date du 23 octobre.

598 Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 2, f° 49.

599 Ibid.

600 ADHS, 43J1448.



Fig. 117 : Le clocher à bulbe du XVIII[e] siècle.

Chapitre X : L'époque contemporaine (1792-1900)

En l'état actuel des recherches, on sait peu de choses sur ce qu'il advient des bâtiments abbatiaux après l'invasion française de 1792. Notre connaissance de cette époque est limitée en raison des nombreuses disparitions de documents autrefois conservés dans les archives paroissiales au presbytère d'Abondance et dont quelques brèves descriptions en ont été faites en 1992 par le Service régional de l'inventaire. Comme ailleurs, les propriétés du clergé ont dû être recensées et les détenteurs de baux passés par la Sainte-Maison de Thonon convoqués. L'ancien monastère aurait accueilli une troupe de l'armée révolutionnaire[601]. L'église est un temps fermée au culte catholique. D'après Jean Mercier, elle est « réconciliée » le 8 décembre 1795[602]. À propos du couvent, le même auteur écrivait qu'il avait dans son entièreté été vendu le 13 septembre 1796 comme bien national à un investisseur de Thonon nommé Claude Berthet[603].

10.1. Chronologie des évènements

10.1.1. L'aile sud et la maison abbatiale

Quelques années après le rachat du monastère, le Thononais Claude Berthet commença à revendre des parties du bâtiment. En 1802, il vend le chauffoir à Pierre Joseph Blanc[604]. D'autres transactions ont lieu en 1803 et 1806 d'un « particulier à un autre », sans mentionner aucun nom, mais on peut supposer qu'elles étaient le fait du même Berthet[605]. Une chambre appelée « le chauffoir », acquise ou passée par héritage à André et Jeanne Peruttaz-Berthoud, frère et sœur, est léguée à la commune pour en faire un appartement pour le vicaire le 7 mars 1826[606]. Dix ans plus tard, le 10 mai 1836, les héritiers de Claude Berthet vendent une autre partie du monastère aux frères Sallavuard[607]. Charles-Marie Rebord rapportait dans ses archives que le 13 février 1850, des particuliers avaient fait une donation pour une école de filles à Abondance[608]. L'année suivante, une porte est pratiquée dans ce qui est appelé par la suite l'« immeuble Berthet », c'est-à-dire l'extension orientale de la maison abbatiale. La même année, une extension occidentale y est ajoutée[609]. À cette époque, la commune était déjà « propriétaire de la majeure partie de ce monument[610] », dont le rez-de-chaussée de la maison abbatiale. Or d'autres particuliers, messieurs Dubouloz et Command, souhaitaient vendre leurs appartements que l'on peut identifier comme le rez-de-chaussée de l'aile sud et l'étage de la tour abbatiale. En effet, en 1851, Jean-Marie Dubouloz possédait une

601 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance. Le prieuré de Meillerie avait également servi à loger une troupe.

602 Mercier 1885, p. 301.

603 Ibid., p. 300.

604 Chalabi, Monnet 1992.

605 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

606 Ibid.

607 Mercier 1885, p. 300.

608 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

609 Dupanloup 2018, p. 17.

610 ADHS, 2O2018.

salle avec antichambre au second étage de l'ancien monastère et une salle. La commune demande alors, en février 1872, l'autorisation d'acheter les biens en question afin d'y établir une mairie, une école de garçons et une justice de paix. En septembre 1874, un devis est dressé pour transformer la maison abbatiale, à l'exception de son extension orientale, en maison commune : la justice de paix serait installée dans les anciens locaux de la mairie au rez-de-chaussée de la tour de l'abbé, la nouvelle mairie au rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent, et l'école et l'habitation des régents dans le chauffoir et à l'étage du logis[611]. Des latrines pour les frères et pour les élèves étaient également prévues, de même que quelques réparations extérieures et aménagements, et en particulier un mur de clôture pour le jardin des régents. En 1880, l'entrepreneur Antoine Rolland restaurait les façades et les intérieurs de la nouvelle maison commune. Quelques années plus tard, en 1885[612], cette dernière nécessitait encore quelques travaux de réfection, notamment du côté de l'escalier du vestibule et de la place au sud. En 1887, la commune se porta acquéreuse de l'immeuble Berthet, c'est-à-dire du rez-de-chaussée de l'extension orientale de la maison abbatiale, qui appartenait à Marie Berthet, ainsi que de la cour située du côté est. Contrairement à ce qu'écrivait Jean Mercier, cette dame n'était pas une descendante de Claude Berthet, mais avait acheté cette part d'un couple en 1858. En février 1889[613], un premier devis était dressé pour transformer les lieux, mais un second daté de novembre semble avoir été privilégié[614]. Les efforts de la municipalité se concentrent dans les années qui suivent sur l'église qui avait besoin d'être restaurée et agrandie jusqu'à ce qu'en 1900, Jérôme Sallavuard consente à vendre le cloître[615] qui nécessitait lui aussi d'urgentes réparations.

611 Ibid.

612 Ibid.

613 ADHS, 2031.

614 Ibid.

615 Baud, Chatelain, p. 235.

10.1.2. L'église et le presbytère

Au début du XIX[e] siècle, les fondations des murs à l'avant de l'église, désormais entièrement paroissiale, existaient encore. Un architecte se penchant sur l'agrandissement de l'église écrivait en 1893 que « Dans les premières années de ce siècle, la commune d'Abondance avait déjà eu le projet d'agrandir cette église, et les fondations furent même construites à cette époque pour un agrandissement de la nef par quatre travées nouvelles. Mais après ce premier effort, les ressources firent défaut et l'achèvement des travaux [...] renvoyé à plus tard »[616]. Cependant, il faut attendre 1818 pour connaître la réalisation de travaux dans le presbytère et l'église[617]. Un devis pour le premier est dressé le 22 janvier, tandis qu'en septembre 1818, la paroisse émettait le souhait de voir restaurer les chapelles[618]. Dès le 14 octobre suivant, la toiture de la chapelle Saint-André est refaite. En 1820, c'est le mur du cimetière, peut-être déjà déplacé au-devant de l'église, qui est réparé, de même que les cheminées du presbytère. La toiture du clocher est rénovée en 1824 par des charpentiers piémontais. En 1840, l'un des propriétaires du cloître, la famille Sallavuard, construit une tribune dans l'église : il s'agit peut-être du moment ou la tribune monastique est réduite en taille. Deux ans plus tard, on dresse un devis des réparations à effectuer au presbytère. Avant 1846, il existait dans l'ancienne abbatiale une sacristie placée « derrière le maître autel » : s'agissait-il encore de la chapelle du vendredi ? On cesse en tout cas de l'utiliser à partir de cette date. La même année, les murs intérieurs de l'église sont décorés par l'artiste Casimir Vicario. Quant aux escaliers en pierre de l'entrée du presbytère, ils sont construits de 1847. En 1862, soit seulement deux années après le rattachement

616 ADHS, 2025.

617 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

618 Chalabi, Monnet 1992 (pour les références suivantes également).

de la Savoie à la France, Léon Charvet visite le site abbatial à la demande de « monsieur Ferrand, préfet de la Haute-Savoie [pour] faire le travail graphique et descriptif nécessaire pour obtenir le classement de l'abbaye d'Abondance parmi les monuments historiques ». Il signale alors des faiblesses architectoniques dans la galerie orientale du cloître et dans l'église[619]. En 1866, son contrefort nord-ouest était partiellement reconstruit tout comme le « premier » des arcs-boutants du chœur[620]. Vingt ans plus tard, Jean Mercier constatait encore que les fondations d'un agrandissement de la nef étaient visibles[621]. À partir de 1888, l'église suscite l'intérêt du ministre des Beaux-Arts ainsi que de la municipalité. En mars de cette même année, l'architecte Joseph-Samuel Revel de Chambéry visite le site et relève les faiblesses du bâtiment[622]. Le 10 avril suivant, il dressait un état des lieux des restaurations à envisager rapidement, en particulier dans le couvert, dans les supports – contreforts et arcs-boutants – ainsi que pour résoudre l'humidité du côté nord. Une fois l'édifice mis hors d'eau, les voûtes seraient à enduire à nouveau. Un devis est préparé par la même occasion, accompagné d'un bordereau de prix. Ces travaux sont exécutés dans le courant de l'année 1890[623]. Toutefois, il ne s'agissait que de tâches de première urgence, alors que l'église nécessitait d'autres restaurations. Ainsi, le 10 juin 1893, Revel proposait un nouveau projet, de même qu'un agrandissement de la nef qui était trop petite pour les mille cinq cents paroissiens d'Abondance. Le chantier débute seulement en juin 1898 et Revel meurt pendant les travaux ; il est remplacé par l'architecte Arthur Bertin qui achève le programme en 1900[624].

619 Charvet 1863.

620 ADHS, 2025.

621 Mercier 1885, p. 231.

622 ADHS, 2025.

623 Ibid.

624 Piccard 1904, p. 31.

10.2. L'aménagement du couvent

À propos du cloître, Léon Charvet écrivait en 1863 que « La galerie est [dans le cloître], servant de passage commun à l'église, à la cure, à l'école et à des logements particuliers (par conséquent très fréquentée) [menaçait] de s'écrouler prochainement. [...] Le pavé était en brique rouge, il n'en [subsistait] presque rien »[625]. Le couvent était donc déjà investi par des services municipaux, dont l'école, qui devait se trouver au premier étage de l'aile sud. Le fait que le cloître était alors le seul moyen d'y accéder suggère que les portes ménagées aux extrémités du couloir du rez-de-chaussée de l'aile sud n'existaient pas encore. Progressivement, et à la faveur de rachats, la municipalité investit les pièces de l'ancien monastère pour y loger ses services et de nouvelles circulations y sont créées.

10.2.1. L'aile ouest

Utilisée en tant que presbytère depuis la sécularisation de l'abbaye, l'aile occidentale avait, d'après Charles-Marie Rebord, été occupée par une ou des troupes françaises de 1792 à 1814[626]. Des restaurations étaient donc nécessaires et un devis fut dressé le 22 janvier 1818 par trois maçons et adjugé le 22 juin suivant à Dominique Maiola. Il s'agissait de réaliser divers travaux, comme reconstruire deux cheminées dans la cuisine et dans la chambre du curé, réparer les escaliers de la cave, recrépir et blanchir « la cuisine, la chambre de monsieur le curé, neuf cellules avec le corridor », mais aussi édifier un mur de séparation « entre le presbytère et les appartements étrangers au milieu du corridor ». Ce mur correspond peut-être au segment muni d'une porte représenté sur le plan dressé en 1866 par Léon Charvet (fig. 43). Le presbytère

625 Charvet 1863, préface.

626 BAS, fonds Rebord, dossier Abondance.

occupait alors toute l'aile occidentale, mais également toutes les cellules du premier étage ainsi que le chauffoir, légué par André Peruttaz-Berthoud et sa sœur Jeanne pour y loger le vicaire en mai 1826[627]. La pratique d'une ouverture dans le mur derrière l'âtre du chauffoir date probablement de cette période ; celle-ci permettait de relier cette pièce au reste du presbytère sans passer par le couloir appartenant aux particuliers. D'après le même plan, le chauffoir était doté de deux autres portes : l'une donnant sur le couloir et une seconde du côté sud. De nouvelles réparations des cheminées sont prévues en août 1820, mais on ignore si elles ont bien eu lieu[628]. Une vingtaine d'années plus tard, en avril 1842, d'autres sont envisagées au presbytère, sans qu'on puisse clairement comprendre à quoi les descriptions de travaux font allusion ; une porte non localisée devait être bouchée, une autre devait être pratiquée dans le « corridor inférieur » pour relier l'étage. Plus que toute autre partie des bâtiments conventuels, l'aile occidentale est celle qui a le plus subi de transformations à l'époque contemporaine et il est très difficile dans son état actuel de l'étudier en détail.

10.2.2. L'aile sud

Le devis et les plans dressés entre 1874 et 1876 (fig. 52) permettent de comprendre les travaux effectués au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle dans l'aile sud[629]. Au moment de la vente dans le courant de l'année 1872, la commune d'Abondance souhaitait mettre un terme à l'état d'indivision de l'ancien couvent qui était « un obstacle pour l'entretien de ce bâtiment »[630]. Comme il manquait une maison commune et que l'école était trop petite, au lieu de construire de nouveaux bâtiments destinés à accueillir d'autres services municipaux, elle préférait racheter ces parcelles appartenant encore à des particuliers. Estimé à 13 000 francs, l'appartement Dubouloz était le plus important des deux. À la même époque, le rez-de-chaussée du logis abbatial était séparé en deux lots : à l'est, l'extension était toujours la propriété de la famille Berthet, tandis qu'à l'ouest, la mairie possédait la grande salle et l'extension occidentale. Une fois entrée en possession de ces deux appartements en septembre 1874, on fit établir plans et devis pour leur aménagement. Ceux-ci montrent l'organisation des lieux et les multiples enjeux : il s'agissait d'utiliser au mieux les espaces récemment acquis en leur trouvant une destination, de modifier le bâti en conséquence, ainsi que d'élaborer des passages cohérents entre ces espaces. La nouvelle maison de commune était donc composée d'une salle de mairie avec ses archives, d'un logement pour les frères en charge de l'enseignement des garçons, d'une justice de paix et d'une école de deux classes.

Au moment de l'achat, le rez-de-chaussée de l'aile sud comptait une enfilade de quatre pièces isolées par quatre murs de refend dans lesquels des ouvertures étaient ménagées, permettant ainsi de les relier entre elles. Cette disposition pourrait indiquer que l'ensemble de ce niveau, cuisine comprise, avait appartenu à la même personne et que ces passages avaient été créés pour mettre en relation des espaces autrefois séparés et accessibles uniquement par le couloir. Seuls deux de ces anciens accès apparaissent sur le plan en question : il s'agit de la porte située à l'ouest et qui menait à la cellule inférieure de la tour des prisons, ainsi que celle de la pièce adjacente destinée à être condamnée d'après le projet. Dans la pièce suivante, celle au centre de l'aile, aucun accès ancien n'est représenté, tout comme dans la quatrième accolée à la cuisine du couvent. Les fenêtres de cette aile étaient alors au nombre de huit, mais on programmait d'en ouvrir de nouvelles dans la façade sud ou encore d'en agrandir d'autres de manière à améliorer l'éclairage. Après l'achat, on prévoyait de condamner le passage entre les deux pièces orientales afin d'y

627 Ibid.

628 Chalabi, Monnet 1992.

629 ADHS, 202018.

630 Ibid.

installer dans l'une le réfectoire des frères, et dans l'autre la mairie. Un accès est donc projeté dans le mur nord et le couloir : on ignore si cette porte est réalisée puisque les maçonneries sont enduites. Dans la pièce située à l'ouest, correspondant à l'actuel accueil de la mairie, une cloison est montée pour créer une dépense pour les archives. Son aménagement nécessitait d'une part de conserver l'ouverture dans le refend, d'autre part d'y pratiquer une petite fenêtre. Le plan montre que cette cloison prenait place dans un renfoncement rectangulaire dans le mur nord, qui avait peut-être été un accès depuis le couloir. Enfin, on envisage d'abaisser le sol pour le niveler avec celui du grand couloir. Curieusement, le devis n'explicite pas les travaux rapportés sur le plan, interdisant de fait de connaître la vocation des deux pièces à l'ouest de l'aile.

Dans la partie orientale, c'est-à-dire à l'emplacement de la cuisine et dans la salle accolée à cette première du côté ouest est créé le nouvel appartement des frères. On y accédait depuis le couloir, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage où ces derniers jouissaient également de l'ancien chauffoir qui ne dépendait plus du presbytère. En bas, la cuisine du monastère est réutilisée comme telle, mais aussi comme laverie. Des cloisons sont dressées à l'intérieur pour délimiter les espaces. De là, les frères entraient dans leur réfectoire (l'actuel bureau du maire) dont les deux fenêtres devaient être légèrement agrandies. Grâce à une nouvelle porte ménagée dans le mur sud et donnant accès à un « vestibule », ils pouvaient directement monter à l'étage de leur appartement vers le chauffoir qui leur servait de dortoir. D'autres cloisons permettaient alors de définir trois espaces de couchage, dont l'un dans l'ancienne cheminée (la « chambre du directeur »). D'après le plan, les principales modifications apportées au bâti furent une reprise générale des ouvertures, tant dans le réfectoire que dans le dortoir, et la création de circulations vers ces nouveaux escaliers. Dans le chauffoir, la trace de ce passage est toujours visible à côté de la fenêtre de la fin du XVI^{e} siècle. Leurs salles de classe étaient situées à l'étage de l'ancienne maison abbatiale.

10.2.3. La maison abbatiale

Dans la tour de l'abbé, le rez-de-chaussée de l'extension orientale était encore une propriété privée appelé « l'immeuble Berthet ». En revanche, le reste du bâtiment avait été acquis par la municipalité qui avait créé des salles de classe à l'étage. Au niveau inférieur, une justice de paix est installée dans l'ancien réfectoire des feuillants, jusqu'alors occupé par la mairie et les archives. Peu de modifications sont apportées à cette partie de l'édifice : la porte d'entrée occidentale, qui était celle de ce réfectoire, est rétrécie, de même que l'une des fenêtres dans le mur sud. Une seconde porte est prévue : le devis ne précise pas à quel endroit elle devait être ménagée et il s'agit peut-être de l'entrée actuelle depuis le passage menant au couloir, ce qui expliquerait pourquoi l'on décide alors d'abaisser le sol de la grande salle pour l'égaliser avec celui de ce même couloir. Enfin, une cloison est créée à l'extrémité sud de la pièce pour aménager un « prétoire », c'est-à-dire un espace pour le juge. Dans le vestibule en avant de l'entrée occidentale de la justice de paix, une nouvelle porte donnait sur une galerie de bois. Des escaliers sont appuyés contre les maçonneries pour mener à l'étage et aux classes : ce chemin était emprunté par les écoliers comme par les frères. Le mur qui séparait ce vestibule de leur salle commune est alors démoli et reconstruit, sans doute pour s'adapter à ces nouveaux escaliers. En haut, une porte est ménagée à l'emplacement de ce qui pourrait avoir été l'une des fenêtres de la maison abbatiale dont les ébrasements apparaissent sur le plan. Cet accès reliait un petit couloir aménagé dans l'ancien appartement des abbés afin de délimiter un passage menant à la fois à la grande salle de classe et à la petite salle du fond. La cheminée qui s'y trouvait est condamnée. Dans la grande salle, le mur sud, qui ne présentait alors qu'une seule fenêtre, est pourvu de deux nouvelles pour améliorer l'éclairage. Deux modifications majeures n'ont cependant pas été réalisées : le doublement de la fenêtre sud et la destruction du mur de refend, dans lequel existait une cheminée.

Enfin, l'année 1889 voit la rédaction de deux devis qui suivent le rachat de l'immeuble Berthet par la municipalité d'Abondance : le premier en février et le second en novembre[631]. Au rez-de-chaussée de l'extension orientale, deux pièces dénommées « vestibule » et « salle de classe » sont représentées sur le plan associé. Au nord apparaît la tourelle des latrines, construites vers 1876 à l'angle entre l'ancien logis et l'aile. À côté, le passage qui reliait la tour à l'aile sud par le couloir est appelé « préau ». L'appartement des Berthet disposait, avant les travaux, de deux accès : d'abord la porte en façade orientale dont le linteau porte le millésime 1851, puis une autre située à l'intérieur et dans le « préau ». La pièce nord, c'est-à-dire le « vestibule », était séparée en deux au moyen d'une cloison et éclairée par deux fenêtres. Une porte à l'extrémité occidentale du mur de refend permettait d'entrer dans la pièce sud, la « salle de classe » où se trouvait la porte millésimée et deux fenêtres. Le premier devis prévoyait la démolition du plancher qui isolait le rez-de-chaussée du premier étage, de même que du « hangar » qui avait été accolé à la tourelle des latrines. La porte millésimée devait être condamnée et seul l'accès depuis l'intérieur conservé, un nouveau plafond reconstruit plus haut et les fenêtres reprises. Le sous-préfet demanda le 2 avril suivant quelques modifications, en particulier des fenêtres « pour les mettre conformes aux autres fenêtres de la façade », et « à la cuisine de l'institutrice [et] à la première salle du logement », deux pièces difficiles à localiser. En novembre de la même année, un second devis reprenait les éléments précédents, prévoyait l'ouverture d'une porte pour accéder aux latrines depuis le préau et mentionnait encore la cuisine et la première salle du logement de l'institutrice. Enfin, il ajoutait la construction d'un bassin dans la cour située à l'est de l'école et la pose de 140 m de tuyaux de captage d'eau. Une carte postale du début du XX[e] siècle montre en outre qu'une galerie fermée avait été construite contre la façade orientale de l'ancien logis.

631 ADHS, 2031.

10.3. L'église restaurée et agrandie

L'abondante documentation relative à la restauration et à l'agrandissement de l'église, qu'elle soit écrite ou iconographique, permet de connaître l'état de cet édifice à la fin du XIX[e] siècle ainsi que les interventions menées par Joseph-Samuel Revel, architecte diocésain de Chambéry, qui avait aussi travaillé à Chambéry, Moutiers et Saint-Jean-de-Maurienne.

10.3.1. État de l'église avant les travaux

Le tableau que Revel dressait de l'église d'Abondance en 1888 était peu flatteur et montrait la nécessité de réaliser urgemment des travaux de sauvegarde[632] dont les « couvertures, qui étaient si avariées qu'elles ne protégeaient plus l'édifice ; la reconstruction de la partie basse du contrefort de l'angle nord-ouest du transept, contrefort qui avait complètement fléchi ; la réfection du parquet de l'église, qui était absolument pourri ; l'établissement d'une large cuvette en pierres le long du flanc nord pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et de fonte de neige, qui stagnaient au pied de ce mur et en avariaient la partie basse ; enfin divers travaux de reprises partielles de maçonneries avariées et d'enduits très dégradés ». L'un des principaux problèmes était une très grande humidité due à une piètre évacuation des eaux du côté nord de l'église, ce qui avait déjà été à l'origine de l'effondrement du clocher de 1730. La pluie entrait également par le toit : « Toute la couverture est en mauvais état et ne protège plus les voûtes qui sont traversées et dégradées par les infiltrations des eaux pluviales ou de fonte de neige ». Par conséquent, les enduits s'effritaient et les planchers de la nef étaient pourris. Après des réparations en 1890, Revel proposait à nouveau des

632 ADHS, 2025.

restaurations en 1893 : les arcs-boutants du chevet ainsi que leurs contreforts devaient être reconstruits et, surtout, l'église avait besoin d'être agrandie :

Cette église présente bien dans son ensemble une surface d'une certaine importance. Mais elle n'est point disposée pour servir d'église paroissiale à une population de près de 1 500 habitants. Car cette population n'a réellement à sa disposition utile que la nef, le transept et le chœur pour le service des cérémonies religieuses générales. Or ces trois parties de l'édifice ne présentent qu'une surface de 378,80 m^2. La nécessité d'un agrandissement nous paraît donc s'imposer également. Il donnerait une surface supplémentaire de 90m^2, soit une surface totale utile de 468,80 m^2. [...] Nous avons l'honneur de proposer de continuer et d'achever ces travaux en limitant l'agrandissement à trois travées ; ce qui donnerait une surface supplémentaire de 90 m^2, et mettrait la surface totale utile en harmonie avec le chiffre de la population. Cette dernière partie du projet entraînerait une dépense de 42.000 francs[633].

Le premier plan daté de 1893 comportait une façade avec cinq ouvertures, mais un nouveau projet n'en comprenant plus que trois est soumis en 1895. Ces deux plans ont également l'intérêt de montrer l'édifice construit à l'emplacement de l'ancien bas-côté sud au XV^e siècle et déjà dessiné par Charvet dans les années 1860 (fig. 43).

10.3.2. Matériaux et travaux d'urgence

Ces projets de restauration et cahiers des charges associés recèlent de nombreuses mentions de matériaux utilisés pour les travaux de l'église et certaines provenances sont également précisées. Concernant les bois, le plancher dégradé de la nef était en sapin, sauf le passage central qui était en ciment, et devait être refait soit en sapin, soit si possible en mélèze. Le sapin servirait aussi pour les pièces de charpente défectueuses, ainsi que pour le sous-pied de la nouvelle tribune de l'orgue. Le bois était également utilisé pour former les tavaillons des « couverts inférieurs », car ils étaient, contrairement aux ardoises, résistant aux chutes des glaces en hiver et au printemps. Si sa provenance n'est pas précisée, on devait le trouver dans les « meilleures forêts du pays ». Quant aux ardoises, elles devaient venir de Morzine ou de Châtel et être fixées par des clous dits « des Bauges ». Les pierres mentionnées sont de plusieurs natures. La « pierre dure », grise ou rouge, devait être extraite des carrières situées à Abondance et au lieu-dit Sous le Pas. Les moellons devraient provenir « des meilleures carrières du pays ». Le tuf pourrait également être utilisé ponctuellement, de même que les cailloux roulés, c'est-à-dire les galets, pour le pavage de la cuvette servant à évacuer les eaux au nord de l'église. Le béton des fondations serait composé de gravier et de mortier de chaux hydraulique. Le sable serait tiré de la Dranse et devrait être parfaitement nettoyé ; s'il n'était pas possible d'en trouver en quantité suffisante, il serait cherché dans les carrières, mais alors uniquement mis en oeuvre dans les grosses maçonneries. La chaux devrait provenir des fours de Virieu-le-Grand dans l'Ain ou « de fours de qualité analogue ». Quant au plâtre, il serait issu « des meilleures usines du département de la Haute-Savoie, de l'Ain ou de la Savoie ».

Les travaux se déroulèrent ainsi : en 1866, le contrefort occidental du bras nord du transept devait être partiellement reconstruit, tout comme le premier des arcs-boutants au nord du chevet. Vingt-deux ans plus tard, en 1888, le même contrefort nécessite d'être étayé puis reconstruit en sous-œuvre, car l'humidité généralisée de ce côté de l'église avait sapé ses fondations. Les cinq autres arcs-boutants du chevet devraient être réparés et leur couverture restaurée en dalles de pierres dures pour limiter les infiltrations, mais seulement l'un après l'autre : « Le travail de restauration des contreforts et arcs-boutants du chevet de l'église, ne sera entrepris que pour un seul contrefort et un seul arc-boutant à la fois. Il ne sera procédé à la restauration du contrefort et de l'arc-boutant voisins

633 Chalabi, Monnet 1992.

qu'après l'achèvement complet de ceux qui auront déjà été restaurés». Afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie et de fonte des neiges dans la partie nord, un pavé en galets serait installé le long des murs et l'ensemble des chéneaux et descentes d'eau repris et leur pente modifiée. Enfin, toute la couverture de la nef et des chapelles rayonnantes serait refaite en ardoises pour les parties supérieures et en tavaillons pour les parties inférieures, en prenant un soin particulier à ce que les travaux n'aggravent pas l'état général de l'église : «L'entrepreneur devra prendre le plus grand soin pour la conservation des parties voisines de celles à réparer. Pour la reprise des couvertures, il devra procéder par parties au fur et à mesure de l'avancement et il devra abriter provisoirement et à ses frais, au moyen de bâches ou autre mode, les parties qui seraient découvertes en cas de mauvais temps. Toute avarie résultant du manque de précaution serait immédiatement réparée par l'entrepreneur et à ses frais». Ces restaurations devraient être rapidement exécutées : dans un délai de deux mois pour les écoulements des eaux et la toiture et de quatre pour le reste. Une réception provisoire des travaux serait organisée dès l'achèvement du chantier, et une définitive un an après. Toutefois, la réfection partielle des arcs-boutants et de leurs contreforts en 1890 ne suffisait pas et en 1893, une reprise complète fut proposée par Revel comprenant une mise en état des contreforts et le remplacement de leurs maçonneries de remplissage par de la pierre dure de Sous le Pas, la réfection des joints en profondeur, reconstruction des arcs-boutants en pierre dure et couvrement en dalles.

10.3.3. L'agrandissement de l'église

Par la même occasion, Revel projetait d'agrandir la nef bien trop petite pour accueillir confortablement les paroissiens d'Abondance. Il proposa d'abord de construire trois nouvelles travées pour une surface supplémentaire de 90 m^2 et se fit le défenseur de la commune et de son église : «La commune d'Abondance fait un grand effort pour la création des ressources nécessaires à l'exécution de ces deux parties du projet. Elle nous paraît en conséquence mériter la bienveillance de l'état pour l'aider à les compléter, soit pour l'exécution des travaux de restauration, qui sont du domaine des monuments historiques, soit pour ceux d'agrandissement, qui ont trait à l'exercice du culte». L'ensemble des travaux et des matériaux nécessaires est décrit dans son cahier des charges du 10 juin 1893, de même que les précautions à prendre :

L'entrepreneur sera tenu de démolir les murs et anciennes maçonneries qui seront désignés par l'architecte. Les matériaux provenant de ces démolitions resteront la propriété de l'entrepreneur. Ceux reconnus bons par l'architecte pourront être réemployés dans la nouvelle construction. Ceux qui ne seraient pas réemployés et tous les déblais de démolitions devront être enlevés par l'entrepreneur. Les étaiements à la charge de l'entrepreneur comprennent les étaiements des angles actuels de la nef vers le mur à démolir, le cintre des arcs-formerets, des murs gouttereaux et la 1ère travée des voûtes de la nef actuelle. Ces étaiements et cintres resteront tout le temps nécessaire à la reconstruction des murs neufs et de l'arc doubleau qui devra remplacer le mur à démolir. [...] L'entrepreneur sera tenu de prendre toutes les précautions qui lui seront désignées pour la conservation de la partie ancienne de l'église avoisinant les parties nouvelles à construire. Il restera responsable des avaries qui pourraient se produire et qui seraient la conséquence du manque de précaution de sa part.

Les travaux devaient être réalisés dans un laps de temps de dix-huit mois. Commencés en juin 1898, ils se terminent dans le courant de l'année 1900 après avoir pris un léger retard en raison de la mort de Revel dont Arthur Bertin assure la relève. D'après Louis-Étienne Piccard, l'évêque d'Annecy Louis Isoard avait béni la première pierre des deux travées. Le cimetière paroissial avait déjà fait l'objet d'un projet de déplacement à l'extérieur du village en 1886, mais il fallut attendre 1905 pour qu'un nouveau projet soit autorisé.

Conclusion

Contrairement à ce que pourrait laisser supposer son relatif bon état de conservation, la tenue régulière de travaux de restauration et les récentes recherches historiques et archéologiques, l'ancienne abbaye d'Abondance demeure un sujet d'étude à explorer. Bien que peu nombreuses, les archives identifiées par Arnaud Delerce pour l'époque médiévale et celles de la période moderne mériteraient une enquête plus poussée, qui pourrait notamment s'intéresser à l'organisation économique des chanoines puis des cisterciens. Quant aux bâtiments, ils nécessiteront dans le futur des investigations archéologiques plus étendues, en particulier dans le cadre des restructurations à venir. Ceci étant, la synthèse de l'ensemble des sources disponibles à ce jour a tout de même amélioré significativement notre connaissance de l'histoire architecturale du site. Leur réexamen, qu'elles soient archivistiques, iconographiques, historiographiques ou archéologiques, a non seulement permis d'infirmer certaines hypothèses avancées précédemment, mais également de définir et rétablir chronologiquement la succession des sinistres et chantiers de restaurations qui ont eu lieu au fil du temps, ainsi que de mieux appréhender l'organisation et l'occupation des bâtiments. Nos efforts s'étant concentrés sur l'église et l'aile orientale, l'évolution de ces deux bâtiments est désormais bien cernée et il a été montré qu'ils ont fonctionné ensemble depuis le XII^{e} siècle jusqu'à nos jours (fig. 118 et 119). Ces résultats ont néanmoins été systématiquement contextualisés et une réflexion générale a été portée sur le site dans son ensemble.

Formée de l'abbé, de ses chanoines et certainement de novices, convers et converses, la communauté d'Abondance se répartissait des espaces communs et individuels. Au nord, l'église abbatiale et paroissiale devait être séparée en deux par un jubé construit dans la nef médiévale, puis à la jonction avec le transept à l'époque moderne. La partie canoniale, bien conservée, présente plusieurs aménagements et mobiliers anciens qui permettent de restituer l'environnement des religieux, tandis que la partie paroissiale, située à l'ouest face au débouché de la vallée d'Abondance et réservée aux laïcs, est bien moins connue. De l'aile adjacente, construite dans l'alignement de la façade de l'église médiévale, on sait encore peu de choses, mais plusieurs vestiges suggèrent que l'entrée du couvent s'y trouvait. De chaque côté existaient peut-être des pièces destinées aux convers et aux voyageurs, et tout au sud plusieurs cellules superposées formaient une tour prison. Le rez-de-chaussée de l'aile sud est également mal connu : si l'on sait que la cuisine se développait dans l'angle sud-est à l'époque moderne au moins, rien n'atteste de la présence d'un réfectoire entre cette cuisine et la tour prison. La comparaison avec le plan d'autres monastères dont Sixt permet néanmoins d'émettre cette hypothèse. Par ailleurs, les deux étages au-dessus abritaient les chambres à coucher des religieux, qui avaient probablement succédé à des dortoirs. Un chauffoir, aménagé au-dessus de la cuisine pour bénéficier de sa chaleur, complétait le premier étage. Quant à l'aile orientale, on sait désormais qu'elle accueillait dès les premiers temps une salle du chapitre dans la moitié nord, qui a par la suite été déplacée au sud. L'étage de cette aile est mal connu avant la fin du Moyen Âge et nous réduit à émettre des hypothèses : s'y trouvait-il un dortoir primitif et la chambre de l'abbé avant la construction de la maison abbatiale ? La présence d'une salle des archives et d'une bibliothèque est probable. Au début de l'époque moderne, la tour de l'abbé est édifiée contre l'angle sud-est du couvent : comme à Sixt et à Entremont, elle possédait sa propre cuisine au rez-de-chaussée et une salle de réception et de vie à l'étage. À l'extérieur, une clôture séparait l'abbaye du monde : si celle-ci est bien connue à l'époque moderne, notamment grâce au cadastre sarde, elle est plus difficile à restituer pour le Moyen Âge, mais il serait plausible qu'elle ait eu plus ou moins le même tracé. Quant aux dépendances, là encore la topographie de la période moderne est bien mieux appréhendée : on sait qu'un four se trouvait contre la clôture orientale et qu'une écurie en formait l'angle sud-ouest à proximité de l'une de ses portes. L'ensemble ne présente donc pas de grandes différences avec le modèle bénédictin. On peut néanmoins relever certaines particularités.

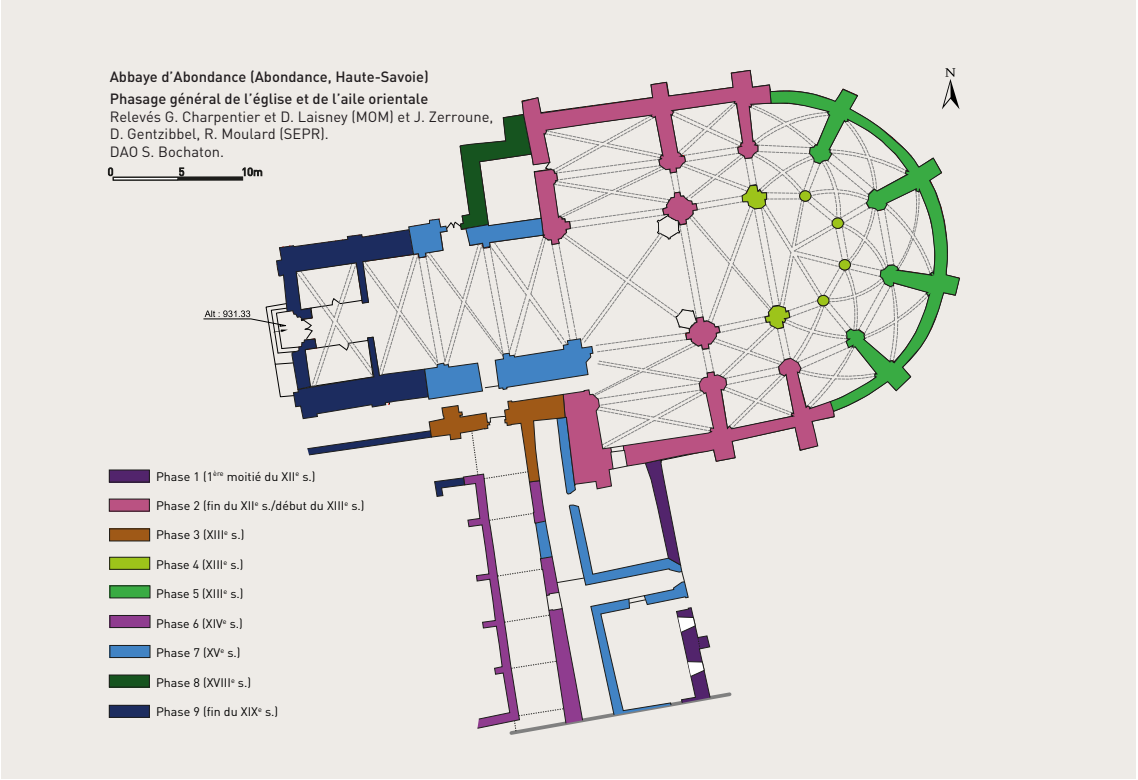


Fig. 118 : Phasage général de l'église et de l'aile orientale.

Le partage de l'église en une partie orientale dédiée à la communauté religieuse et une partie occidentale réservée aux laïcs existait également dans les abbayes de Sixt et d'Entremont. La situation d'Abondance était toutefois différente. D'abord, cette situation ne s'accompagne pas à Abondance, en tout cas pas aux époques anciennes, d'un partage de propriété ni d'obligations. À de nombreuses reprises, on répète que l'église appartient dans son entièreté au couvent et que les paroissiens ne doivent participer à aucune des dépenses d'entretien ou de fourniture. C'est l'abbé qui est le seul responsable de l'ensemble des frais liés à l'église d'Abondance, car les paroissiens payent par ailleurs d'importantes redevances. Lorsqu'en 1517, le visiteur épiscopal veut les mettre à contribution après l'incendie de 1515, ils se plaignent auprès de l'évêque et obtiennent gain de cause. En revanche, la paroissiale de La Chapelle est entretenue par les paroissiens au moins dès le XVe siècle[634]. À cette même époque, l'entretien de l'église de Sixt est partagé entre l'abbé et les paroissiens. Au XVIIIe siècle, ils sont propriétaires de la nef[635]. À Entremont, l'entretien de la nef est également à la charge des paroissiens au moins depuis le XVIIe siècle[636]. Ensuite, la séparation de ces deux parties de l'église est différente à Abondance : les quelques éléments présentés incitent à restituer un jubé à l'époque médiévale et au début de l'époque moderne, c'est-à-dire dans la nef du XIIIe siècle, puis dans la reconstruction de la seconde moitié du XVe siècle, jusqu'à ce que les feuillants le remplacent par un mur dont nous n'avons aucune trace, mais seulement de rares indices. À Sixt et à Entremont, aucun jubé n'est attesté : la séparation entre les deux communautés prend la forme d'un mur qui isole complètement les uns des autres. Seule une porte ménagée au centre permet de circuler entre les deux. L'existence de

634 Kaeser 1975, p. 64.

635 Bochaton 2022.

636 Archives d'état de Turin, fonds de l'abbaye d'Entremont, mazzo n° 9 (non inventorié).

ce mur est certaine à Sixt au moins au XVe siècle, tandis qu'à Entremont, l'église fait l'objet d'un important chantier de reconstruction entre 1486 et 1494 qui ne permet pas de connaître son état antérieur. À Abondance et comme à Sixt en 1680, la problématique du partage de l'église devient délicate après la destruction de la nef avant 1443 et contraint les deux communautés à partager le même espace le temps des travaux, ce qui explique peut-être la création de la tribune dans le bras sud du transept.

Le XVe siècle a jusqu'à aujourd'hui souffert d'une mauvaise image véhiculée par les érudits de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, tous membres du clergé. C'est notamment la mise en commende des établissements religieux et des congrégations qui a été décriée pour avoir, selon eux, entraîné la ruine des monastères au sens spirituel et architectural. Notre travail sur les abbayes d'Abondance et de Sixt montre pourtant le contraire. L'évolution du quotidien des réguliers au XIVe siècle, principalement représenté par l'abandon de la vie commune, les tensions internes aux communautés de chanoines, le cumul des charges et dignités, de même que les existences personnelles menées en dehors du couvent, sont justement la cause de l'instauration de la commende. Lorsque l'évêque Jean de Bertrand visite son diocèse au début des années 1410, c'est avec la volonté de réformer le clergé. Si la nomination de Guillaume de Lugrin à la tête d'Abondance ne permet pas de ramener les frères au dortoir, l'abbaye voit son cloître être couvert de peintures murales au moins en partie financées par le duc de Savoie et les deux incendies qui surviennent ne peuvent certainement pas être imputés aux commendataires. Dans la seconde moitié du XVe siècle, des travaux d'envergure sont entrepris dans les établissements canoniaux de l'ancien diocèse de Genève, soutenus par un contexte de reprise démographique et d'augmentation des revenus. À Abondance, il s'agit de la reconstruction d'une courte nef et de la commande de mobilier liturgique : banc abbatial, stalles, antiphonaire, statue de la Vierge, puis chaire à prêcher. À Sixt, l'église est agrandie par une chapelle latérale au sud du chevet et par la création d'une tribune maçonnée dans la partie canoniale de l'église. À Entremont, l'abbé de Luxembourg finance la reconstruction de l'église et la réalisation de nouvelles stalles.

La salle capitulaire d'Abondance associée à un cloître richement décoré (fig. 120) et à une entrée monumentale du couvent située dans le même axe est une autre des particularités du site. Rappelons que cette salle n'accueillait pas uniquement les assemblées journalières du chapitre conventuel, mais également les réunions annuelles du chapitre général de la congrégation attesté au cours de la seconde moitié du XIIe siècle[637] : l'une d'entre elles eut lieu en hiver, un 28 février, en présence d'une trentaine de personnes dont les abbés d'Abondance et d'Entremont, du prieur d'Abondance Pierre, de prêtres, de diacres et de sous-diacres, tous chanoines réguliers[638]. Deux siècles plus tard, en 1376, cette réunion se tint « le lundi après la Saint-Barthélemy »[639], c'est-à-dire à la fin août, ce qui devait faciliter les déplacements vers Abondance. Les supérieurs de la congrégation y étaient convoqués par un courrier[640]. L'ordre de préséance des abbés en son sein était précisé après chaque fondation : d'abord l'abbé d'Abondance puis les abbés de Sixt, d'Entremont et de Grandvaux. Le prieur de Peillonnex siégeait après les abbés, mais était le premier des prieurs[641]. Un autre acte de 1340 montre que l'abbé Jean d'Abondance était entouré des abbés de Sixt et de Goaille, les prieurs de Peillonnex, de Vions, de Nyon, d'Illiez, de Châtillon[642] et de Lyez[643] ainsi que le curé d'Assens ; là encore, il s'agit probablement de frères réunis à l'occasion du chapitre général et qui abordent, entre autres, la réforme du pape Benoît. L'aménagement intérieur devait donc permettre à cette salle capitulaire d'accueillir l'ensemble des membres du chapitre général en son sein. D'après ses dimensions, on estime qu'elle devait loger une cinquantaine de personnes. Après l'incendie de

637 Delerce 2019, n° 28.

638 Ibid.

639 Gavard 1901, p. 38.

640 Ibid.

641 Ibid., p. 24.

642 Niedergesteln en Valais. D'après le DHS, un prieuré d'Abondance a existé entre 1248 et 1607, « vraisemblablement fondé par Gérold de la Tour ».

643 Il s'agit de Loèche (Lyech) dont l'église avait été offerte par Girod de la Tour à la congrégation en 1233. Un « *Cono prior de Lyhec* » est mentionné dans le nécrologe (Cibrario 1848, coll. 406).



Fig. 119 : Évolution architecturale de l'aile orientale.

1446, le chapitre est déplacé dans une nouvelle pièce au sud. On ignore si les réunions du chapitre général se poursuivent à l'époque moderne, mais la réforme d'Abondance au début du XVIIe siècle entraîne la suppression de la congrégation augustinienne. La salle capitulaire n'accueille plus que les moines cisterciens.

Comme leurs frères d'Agaune, de Meillerie, de Sixt et d'Entremont, les chanoines d'Abondance se sont dotés de lieux de justice dont une tour prison. Sa localisation dans l'emprise du couvent et non pas dans un angle de l'enceinte comme c'est le cas à Meillerie et, nous le supposons, à Sixt, est notable. Ceci étant, son architecture est tout à fait classique : la tour, bien que construite à la liaison entre les ailes ouest et sud, est composée de trois cellules superposées qui accueillaient à la fois des religieux punis – c'est le cas d'Aymon d'Arlod vers 1430, condamné pour rébellion contre Guillaume de Lugrin – ainsi que des laïcs emprisonnés de façon préventive et éventuellement soumis à la question, telles la soi-disant sorcière Claudia Jorand[644] et l'infanticide Claudine Blanc[645]. La proximité avec la porte du bas, c'est-à-dire celle située du côté de la Dranse, est à noter. Cependant, on ignore encore le cheminement des personnes incarcé-rées dans l'enceinte de l'abbaye, et si les cellules possédaient également des accès depuis l'extérieur. Les jugements ont pu, à l'origine, se dérouler au pied de cette tour et à proximité de la porte. Toutefois, et dès la seconde moitié du XIVe siècle, ils sont rendus sous la halle du Pas. Quant aux lieux de punition, et plus particulièrement ceux d'exécutions, on en connaît deux. Le premier gibet, mentionné directement une unique fois en 1522, se dressait dans la paroisse de La Chapelle[646], probablement au lieu-dit Les Passengués (fig. 106), c'est-à-dire à la frontière entre Abondance et La Chapelle, où existe aujourd'hui un oratoire. C'est aussi à proximité des Passengués, au lieu-dit Sous les Saix, qu'un homme fut mené torse nu et fouetté de verges depuis le Pas en 1562 afin que «tous ceux qui auront volonté de tels ou tels maléfices prennent

644 Delerce 2012.

645 Mercier 1885, p. 100.

646 Tinthoin 1980, p. 468.

exemple»[647]. Quant au second, il se trouvait à l'entrée orientale de Saint-Gingolph. Là, les chanoines auraient également possédé «une maison seigneuriale [qui] avait une prison et renfermait la résidence du châtelain. Une tour commandait le pont de la Morge [...]»[648], mais il n'en reste aucune trace. On sait en revanche que les chanoines y incarcéraient des prévenus qu'ils redoutaient de voir s'échapper de la prison d'Abondance ou bénéficier de complicités au sein de la communauté de la vallée[649]. Enfin, ils détenaient à Féternes, un domaine rural au lieu-dit Curninges, dont ils étaient entrés en possessions en 1123[650]. Au point le plus haut, une tour se dressait dont il ne reste rien aujourd'hui[651].

Les chanoines réguliers devaient également assister les laïcs, ce qui se traduit par le soin des âmes, mais aussi par le secours aux faibles, aux malades, aux indigents. Avant le XVe siècle, on ignore tout des formes que prenait ce devoir de charité. En revanche, la réforme de 1443 ainsi que les statuts de 1459 évoquent un seul et même lieu : l'hospice. À Abondance, l'aumône devait en effet être distribuée à l'entrée de ce bâtiment, tel que nous l'apprend la visite de 1443[652]. Les statuts précisent que l'aumônier et l'hospitalier – mentionné en 1399[653] – étaient deux offices différents, et que celui d'aumônier pouvait être confié à un laïc qui était alors rétribué. Celui-ci était chargé de la distribution de l'aumône quotidienne et de la dépense d'une aumône sur la dîme du pain, mais aussi de fromage[654]. Toujours d'après les statuts, cinq grandes donnes annuelles rythmaient l'année : le dimanche de la Septuagésime, l'Ascension, la Trinité, la Nativité de saint Jean-Baptiste et la Saint-Martin. En 1443, Vitelleschi demande aux chanoines d'assurer l'hospitalité et de désigner un lieu et des personnes pour l'accueil des hôtes[655]. Les nouveaux statuts d'Abondance rédigés une quinzaine d'années plus tard montrent que cette demande avait été exécutée. On dressait alors une liste des hôtes accueillis et de ce que devrait leur fournir le pitancier, parmi lesquels les parents et les proches des religieux. Les frères devaient soustraire de la paille collectée pour leur servir de lits deux fagots destinés à l'hospice. Traditionnellement, ces bâtiments se trouvaient à proximité immédiate de la porterie de l'abbaye. On sait qu'à l'époque moderne, les hôtes étaient hébergés dans des chambres situées dans les ailes occidentale et orientale, mais on ignore ce qu'il en était au Moyen Âge. Par ailleurs, les frères d'Abondance, comme ceux de Meillerie, encadraient religieusement des lépreux à Lugrin et à Pont-de-Dranse. Une maladière existait à Abondance à la période moderne[656], de même qu'une autre à Colovray près de Nyon[657]. La fondation de cette dernière est datée par Piera Borradori de 1246 ou approchant[658], c'est-à-dire de l'époque à laquelle Abondance reçut le prieuré de Nyon ; l'historienne précisait d'ailleurs que «Au moins deux de ces recteurs [Pierre Dumarest et Jean Durand] étaient chanoines de l'abbaye d'Abondance»[659]. En 1503, c'était encore le prieur de Nyon qui avait le droit de présentation du desservant de la maladière[660]. Enfin, Abondance possédait probablement un hospice à Maraîche, dans la paroisse de Neuvecelle, ce qui est suggéré par l'existence de la converse Jeanne de Neuvecelle dans les années 1530 et les écrits de Jean Duret.

À l'issue de ce tour d'horizon des bâtiments de l'ancienne abbaye d'Abondance, plusieurs questions demeurent ouvertes et l'on doit admettre que le couvent reste mal connu à l'époque médiévale, notamment les ailes sud et ouest. Il va sans dire que les prochains travaux de restauration et de réaménagements d'envergure ne pourront pas faire l'impasse sur une étude préventive, qui permettrait peut-être de répondre en partie à ces questions et d'alimenter le futur discours de médiation.

647 Mercier 1885, p. 102.

648 Chaperon 1913, p. 293.

649 Mercier 1885, p. 144.

650 Delerce 2019, n° 4.

651 Cette tour aurait été démolie au début du XXe siècle.

652 Mercier 1885, p. 343.

653 Rannaud 1916, p. 71-72.

654 Piccard 1905, p. 44.

655 Mercier 1885, p. 343.

656 Tinthoin 1980, p. 265.

657 Borradori 1992, p. 138-147.

658 Ibid., p. 140.

659 Ibid., p. 139.

660 Gonthier 1899, p. 135.

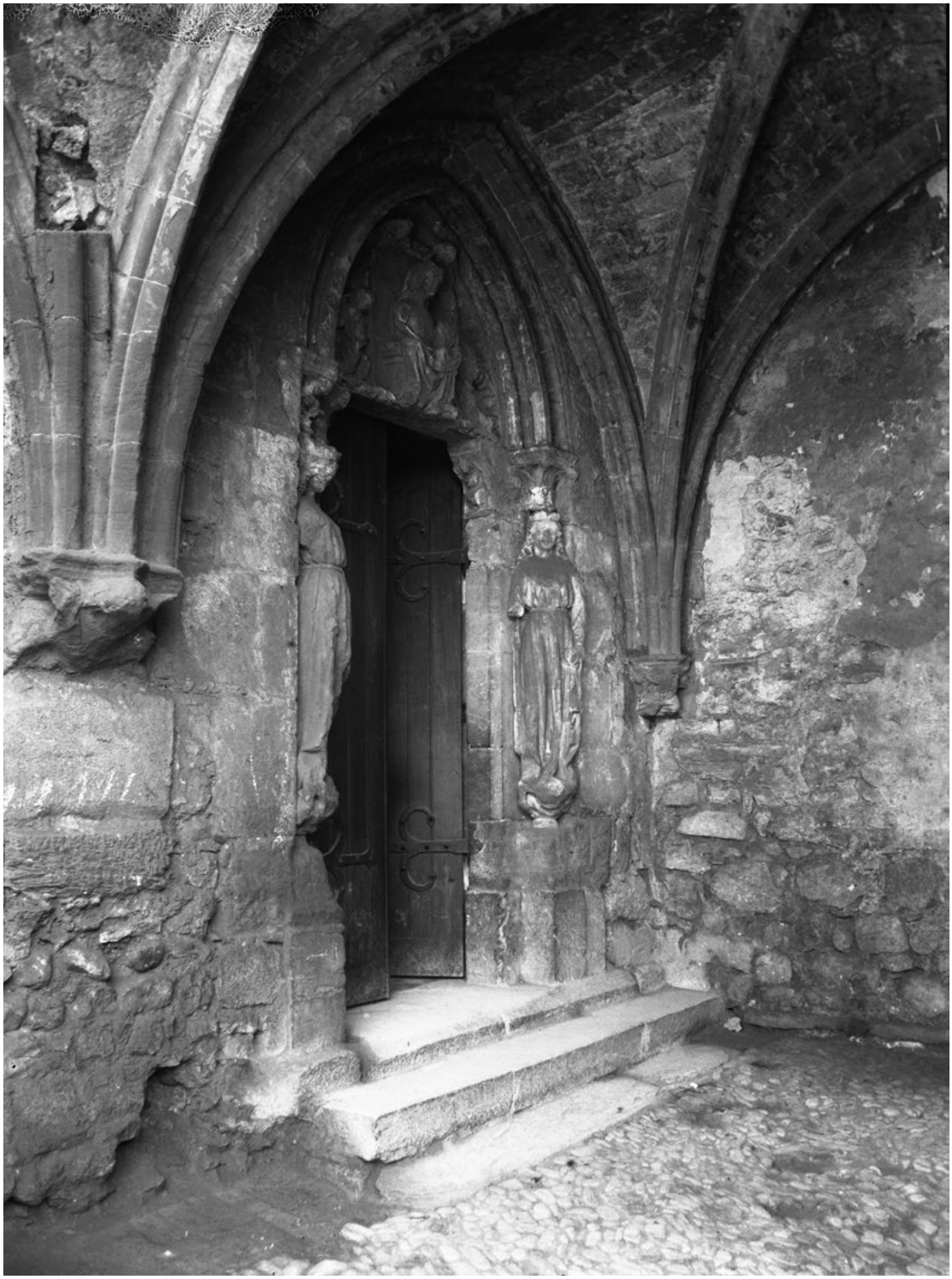


Fig. 120 : La porte de la Vierge photographiée à la fin du XIX^{e} siècle.

Postface

Si l'abbaye d'Abondance permet, le temps d'une visite, de s'offrir une parenthèse dans un cadre au charme authentique, elle est pour la commune d'Abondance un défi au quotidien. Après la restauration de l'église abbatiale (2002-2006) et celle de l'ensemble des couvertures des bâtiments conventuels (2012-2017), un grand projet est en marche… L'enjeu est la restructuration et la valorisation des bâtiments et des collections tout en assurant leur préservation.

Plusieurs années ont été nécessaires pour réaliser les diagnostics, les choix d'orientation, la mise en place du projet et la recherche de financements. Création d'un accueil touristique, réorganisation des locaux de la mairie au premier niveau du monument, refonte totale du parcours de visite, aménagement des réserves pour la collection d'art sacré, mais aussi accessibilité, valorisation des abords… Si le monument est restructuré dans sa globalité, le cloître, joyau de l'art religieux médiéval en pays de Savoie fait l'objet d'une attention toute particulière.

D'importants travaux le concernent, comprenant notamment la reconstruction de la galerie nord pour éviter que le vent, la neige, la pluie ne s'engouffrent dans le cloître et menacent la conservation des peintures et sculptures, mais aussi la reprise des sols afin de limiter les remontées d'humidité. Après un diagnostic d'archéologie préventive réalisé par l'INRAP en 2022, mené de front avec des sondages géotechniques, l'année 2024 est marquée par le lancement des études. Un état des lieux et une surveillance du comportement des peintures murales et des sculptures du cloître de l'abbaye d'Abondance ont été confiés à des spécialistes dans chacun de ces domaines, et ce en amont, pendant, puis à l'issue des travaux. Ils s'appuient sur un suivi climatologique complet du cloître et de son environnement extérieur, par le biais d'une station météo et de capteurs de température/humidité, et sur le comptage des particules fines.

L'analyse de ces données concourt à la connaissance du fonctionnement climatique du cloître et du comportement des peintures et sculptures sur un cycle saisonnier complet et donne un état zéro avant le lancement de travaux. Cela permettra de formuler d'éventuelles préconisations concernant les travaux de restauration ainsi que de prendre les bonnes mesures en termes de conservation préventive post-restauration pour que l'ensemble perdure.

En parallèle, l'équipe de l'abbaye d'Abondance a pour mission de favoriser l'accès à ce patrimoine d'exception à tous les publics. Pour ce faire, elle conçoit et met en œuvre des médiations, des animations et une programmation culturelle variées, en s'appuyant sur les nouvelles données historiques et scientifiques, afin de proposer aux différents publics de se retrouver, d'échanger, de partager des émotions, de se déconnecter du quotidien…

Notre objectif est de faire de l'abbaye d'Abondance un des piliers de l'attractivité touristique et culturelle du territoire en toutes saisons.

Nathalie Desuzinge

Responsable du pôle culturel d'Abondance

Index

Abondance, Humbert d', maçon 132
Aiazza, Vespasien, abbé d'Abondance 55, 86, 87, 91, 159, 161, 163, 164, 168, 169, 170, 172, 176, 220, 221, 222, 223, 231
Aigle 62, 72
Aiguebelle, collégiale 92
Albanais 61
Allinges
château d' 13, 71
châtelain d' 72
famille 62
Amoretti, Jean-Baptiste, abbé d'Abondance 159, 163, 171, 172, 229, 230
Amphion, lieu-dit de Publier 61, 71
Annecy 11
Aoste, Vallée d' 62, 71
Arenthon d'Alex, Jean d', évêque de Genève 47, 164, 228
Arlod
Aymon d', curé de Nyon puis de Féternes 74, 75, 194
famille 74, 155
Guigues d', abbé élu d'Abondance 64, 74, 78, 156, 218
Guigues d', curé d'Abondance 78, 156
Guigues d', prieur d'Abondance 46, 74, 145, 151, 218
Perrin d', chanoine d'Abondance 78
Pierre d' 156
Assens, église d' 61, 78, 193
Augustin, saint 17, 58, 59
Aumône, prieuré de l', Rumilly 9
Aulps, abbaye d' 9, 10, 13, 39, 68, 71, 79, 80, 92, 100, 101, 103, 108, 109, 131, 132, 134, 155, 156, 159
Avignon 76
Avocat-Rouge, Pierre, menuisier 176, 234
Avregny, prieuré d' 60
Bâle, concile de 80, 82
Balerne, abbaye de 132
Ballaison, Pierre de 61
Barnwell, prieuré de 66, 143
Baud, Georges 9,11, 52, 144
Beaulieu, abbaye de 133
Beaulieu, prieuré de 59
Bégule, Lucien, archéologue 48
Bellegarde, Jean et Jacques de, chanoines d'Abondance 75, 78, 155
Bellevaux 13
Benoît, saint 88
Benoît XII, pape 79
Bergoin, François, curé d'Abondance 93, 171, 219
Bernard de Clairvaux, saint 22, 173
Bernardi, Guillaume, abbé de Saint-Maurice d'Agaune 64
Bernex 62,
Berthet
Claude 183, 184, 248
famille 186, 188
Marie 33, 184
Bertin Arthur, architecte diocésain 185
Bertrand, Jean de, évêque de Genève 45, 78, 79, 84, 127, 144, 147, 193
Besançon, évêché de 59
Bétemps, Pierre-François, notaire 237
Bex
famille 62
Guillaume de 74
Isabelle de, dame de Saint-Paul 61, 72
Biord, Jean-Pierre, évêque de Genève 93
Biot, Le Biot 168
Blanc
Claudine 194
Pierre 61
Pierre, chirurgien 248
Pierre-Joseph 183
Blonay
Aymon de 71, 72
Charles-Bernard de, chanoine d'Abondance 85
Claude de, curé de Sixt 221
Claude de, vicaire d'Abondance 78
famille 62, 75, 155, 159
Jean de 72
Rodolphe de 72
Blonay, Claude de, abbé d'Abondance 55, 64, 68, 85, 86, 148, 153, 155
Boccard, Amédée, fermier de l'abbaye 226
Bolton, prieuré de 132
Bonmont, abbaye de 60, 108, 109, 132
Bonnevaux 13, 62, 71, 80, 126
Bordet
Bordet Gaspard, fils de Gaspard, avocat 244
Gaspard, notaire 176, 235
Bouchard , abbé d'Abondance 59
Bourget, prieuré du 134
Bourgogne, royaume de 57
Bourgogne, Marie de, comtesse de Savoie 73
Bouvet, François, chanoine d'Abondance 75, 156
Bovet, serviteur de l'abbé de Grilly 160
Brinkburn, prieuré de 131, 132
Bron, Antoine, notaire 177, 178, 180, 237, 238, 239, 240, 241, 242
Burdignin, prieuré de 9
Buttet, Jean-Claude, vicaire 232, 235
Cachat, Jean, céllerier d'Abondance 75
Cagnol, Charles-Emmanuel de, abbé de Sixt 64
Carron de Sommerive, Jean-François de, abbé d'Abondance 159, 230
Cervens
famille 61
Guillaume de, prieur d'Illiez 60
Raymond de, prieur de Niedergesteln 60
Chalamont 59
Chambéry 16, 88, 92, 145, 174, 185, 188
Champanges 61, 62
Charrières
Berthet de, procureur d'Abondance 66, 75, 84
Hugues de 61
Humbert de, abbé de Filly 84
Charvet, Léon 39, 41, 42, 54, 55, 130, 157, 158, 168, 169, 171, 185, 189, 203,
Châtel 13, 158
Chatelain, Claude 9, 130, 131
Chatillon, Guillaume de 71
Chautagne 60, 74, 75
Chevenoz 13, 61, 62, 83
Chézery, abbaye de 132
Ciclati, Dominique, abbé d'Abondance 64, 75, 78, 85, 155
Clairvaux, abbaye de 132, 133
Clément VII, antipape 76
Clément XIII, pape 93
Cluses 11, 80
Collonges 62
Colomban, saint 127
Colomelle, Étienne de 71
Colovray, maladière de 195
Command 183
Compey, Jacques de, chanoine d'Abondance 78
Conflans, Guillaume de, évêque de Genève 71
Constance, concile de 80
Contamine, prieuré de 101
Contamine, Robert de 68
Crans 62
Cruz, Antoine, maçon 178, 240
Cuiseaux, famille de 59
Curninges, lieu-dit de Féternes 195
Cusy 59, 61, 75, 83
Deonna, Waldemar, archéologue 9, 38, 130, 131, 133
Deschamps de Chaumont, Joseph-Nicolas, évêque de Genève 91
Dubouloz, Jean-Marie 183, 186
Ducrêt, François, abbé d'Abondance 81, 84, 145, 146, 151, 217
Ducrêt, Jean-Louis, curé d'Abondance 153, 180
Dumolin, Maurice, historien 9, 133
Dumoulin, Aymon, prieur claustral d'Abondance 78
Dupas, Girard, abbé d'Abondance 68
Enlart, Camille, archéologue 48, 130, 136
Entremont, abbaye d' 9, 11, 46, 57, 59, 62, 65, 70, 71, 81, 167, 191, 192, 193, 194
Eugène IV, pape 80
Évian
châtelain d' 70
dîme d' 61
église d', 61, 101
Évian-les-Bains 13, 70, 83, 86, 91, 92, 166, 168
Eydiez, lieu-dit de Saint-Gingolph 72
Falcon, *operarius* 130, 131
Farfein, Pierre, évêque auxiliaire de Genève, 46, 157

Faucigny, Arducius de, évêque de Genève 59
Faucigny, famille de 59, 62
Favre
Aymon 156
Aymon, chanoine d'Abondance 75
Guibert, chanoine d'Abondance 78
Humbert, chanoine d'Abondance 75
Jacques, avocat au sénat 229
Michel 173, 227
Félix V, antipape 45, 80, 81
Féternes
châtelain de 72
curé de 74, 78
Guillaume, comte de 61
Guy et Louis de 58
paroisse 13, 61, 62, 195
Fichet, Mamert, vicaire général de l'évêché de Genève 46, 151
Filly, abbaye de 9, 63, 64, 65, 71, 81, 84
Folliet, Jacques, notaire 180
Fondi 76
Fontenay, abbaye de 132
France, Christine de, duchesse de Savoie 224
France, Yolande de, duchesse de Savoie 151
Gagniere, Jean-Pierre, procureur de l'abbaye 237
Gavot, Pays de 5, 12, 13, 57, 58, 61, 62, 63, 70, 71, 72, 75, 91, 180, 202
Genève
Amédée, comte de 59
chanoine de 75, 151
chapitre de 63
évêque de 45, 46, 61, 71, 80, 86, 87, 91, 93, 127, 157, 163, 167
Guillaume, comte de 59
maître-fondeur de 168
Robert de, antipape 71
vicaire général de 93
ville 9, 59, 64, 68, 71, 76, 77, 81, 145
Genève, Robert de, évêque de 71, 76
Gerdil, Mermet du, curé d'Abondance 78
Géronde, prieuré de 59, 70
Gillioud, Jacobé, charpentier 230
Girod, abbé d'Abondance 64
Goaille, abbaye de 59, 62, 70, 71, 193
Gonthier, Jean-Louis 84
Grandjean, Marcel, historien 132,
Grand-Saint-Bernard, col du 13, 57, 62
Grandvaux, abbaye de 59, 60, 62, 70, 193
Granier, Claude de, évêque de Genève 46, 86, 134, 157
Greysier, Guillaume de 156, 216
Grilly
Antoine de, chanoine de Sion 55, 170, 224, 225
Jacques Dunant de 85
Melchior de, abbé d'Abondance 47, 55, 91, 159, 160, 168, 169, 170, 172, 224, 225, 226
Guérin de Tencin, Pierre, abbé d'Abondance 159, 163, 177, 178
Guersat, Thomas, abbé d'Abondance 84
Guichenon, Samuel 145
Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon 55
Habère, D'Habère, Jean-Baptiste, charpentier 44
Harlay de Sancy, Nicolas de, diplomate 220
Hautecombe, abbaye d' 84, 132
Hauterive, abbaye d' 132
Hexam, abbaye d' 132
Honorius IV, pape 58
Isoard, Louis, évêque d'Annecy 190
Ivychurch, prieuré d' 79
Jacquerio, Giacomo, artiste 84
Jean, abbé d'Abondance 52, 79, 135, 145, 149, 150, 151, 154, 193
Jorand, Claudia 194
Jura 59, 60
Jutigninge
Benoît de, chanoine d'Abondance 75, 78, 156
famille 75, 155
François de, prieur d'Illiez 75, 78
Jacques de, chanoine 156
Jacques de, sacristain de Peillonnex 75, 155
Louis de, chanoine d'Abondance 75, 78
Juvigny 92
La Chapelle d'Abondance
église de 55, 61, 80
foire de 73
grange de l'abbaye à 81
paroisse 73
seigneurie 71, 72
vicaire de 156
La Forclaz 71
Lanercost, prieuré de 132
Langin, Antoine de, abbé élu d'Abondance 64
Langin, Girold de 61
La Rochette, couvent de 92
Larringes 61, 83
Launde, prieuré de 132
Laurent, François, abbé d'Abondance 180
Lausanne
cathédrale de 75, 112, 132
évêché de 9
évêque de 61
Jeanne de, converse d'Abondance 74
ville 59, 68, 80
La Vernaz 26, 159, 164
Lémenc, abbaye de 88, 89, 92, 93
Les Passengués, lieu-dit de La Chapelle d'Abondance 72, 140, 194
Leyat, Hilaire, feuillant 163, 171
Lieu, abbaye du 10
Locum, lieu-dit de Meillerie 72
Loèche, prieuré de 59, 193
Lucinges 92
Lugrin, Aymon de 61, 70
Lugrin, Guillaume de, abbé d'Abondance 21, 55, 65, 84, 143, 159, 193, 194
Lully, Pierre de, abbé d'Abondance 71
Luxembourg, Philippe de, abbé d'Entremont 193
Lyaud, Le Lyaud 75
Maraîche, domaine de, Neuvecelle 61, 62, 68, 69, 70, 71, 72, 180, 195
Mareste
Amédée de, prieur de Vions, 75
Pierre de, procureur d'Abondance 75
Marin 61
Martigny 13
Massongy 61
Maulaz, Claude 161
Maurice, saint 17
Meillerie 61, 70, 71
Meillerie, prieuré de 9, 10, 11, 39, 61, 70, 71, 74, 79, 101, 183, 194, 195
Mélan, chartreuse de 10, 39, 67, 101, 172, 177
Menthon, Chateau de 213
Mercier, Jean 9, 72, 129, 158, 164, 183, 184, 185
Mésinges 61
Metz, François de, évêque de Genève 45, 80
Mieusement, Médéric 43, 46, 48, 49, 54
Moccand, Jean, curé d'Abondance 159, 163
Monthey 61, 178
Mont-Joux, congrégation du 9, 11, 61, 62, 63, 64, 70, 79, 84
Mont-Joux, prieuré de, Thonon-les-Bains 9
Montmorot, famille de 59
Morgins 13
Morillon 176, 180
Moruel, Maurice de, curé d'Abondance 240
Morzine 189
Neuvecelle
Antoine de 67
famille 61, 75
Huguette de, moniale de Mélan 67
Jeanne de 67, 195
Jeanne de, abbesse du Lieu 67
paroisse 61, 62, 83
Newstead, prieuré de 132
Niedergesteln, prieuré de 59
Norton, prieuré de 101, 129, 131, 137
Novel 61
Nyon, prieuré de 60, 63, 65, 74, 78, 193, 195
Oursel, Raymond 9, 45, 130, 132, 144, 145, 158
Passy 61
Peillonnex, prieuré de 59, 63, 74, 75, 156, 193
Pennet, Louis-Marie, mandataire de l'abbé 176
Perret, Michel, architecte 179, 180
Perrignier 10
Perrodet
Aymon, prieur claustral d'Abondance 75
Étienne, chanoine d'Abondance 75
famille 75
Jacques, sacristain d'Abondance 75
Peruttaz-Berthoud, André et Jeanne

183, 186
Piccard, Louis-Étienne 9, 66, 91, 176, 190
Piémont 133, 165
Pierre, abbé d'Abondance 68
Piotton, Claude, fermier de l'abbaye 230
Piotton, procureur de l'abbé d'Abondance 222
Ponce de Sixt 17
Pont-de-Dranse, maladière de 195
Pontet
Bernard, maçon et charpentier 177, 180, 238, 239, 240
Claude, architecte 44, 176, 177, 180, 232
Pontigny, abbaye de 132, 133
Praubert, lieu-dit de Saint-Paul-en-Chablais 62
Prémontré, ordre de 9, 59
Presinge, prieuré de 60
Provana
Gaspard, abbé 55, 86, 157, 158
Philibert, abbé 86
Publier 61, 66
Raymond, abbé d'Abondance 60, 65, 70, 130
Rebord, Charles-Marie 164, 183, 185
Rebut, Jean-François, juge-mage du Chablais 230
Reiners, Heribert, archéologue 54, 136
Renard, Ernest, archiviste 9, 38, 131, 133
Renaud, abbé de Goaille 70
Revel, Joseph-Samuel, architecte diocésain 54, 185, 188, 190
Reynaud, Jean, voleur 72
Ripaille, château de 11, 84, 151
Rivaz, Jean-Etienne de 71
Rodolphe III, roi de Bourgogne 57
Rolland, Antoine, entrepreneur 184
Rup, Claude, vicaire général de l'évêché de Genève 46, 145
Rys, maladière de 195
Sache, Charles-Antoine, vitrier 176
Saint-Bernard-de-Troye, prieuré de 63
Sainte-Maison de Thonon 39, 91, 93, 164, 180, 183
Saint-Genis, prieuré de 60
Saint-Gingolph
gibet de 72, 195
paroisse 61, 62
prisons de 72, 73
seigneurie 72, 83
Saint-Jean-des-Vignes, abbaye de 66, 67, 101, 129, 137
Saint-Jeoire
Aimon de, chanoine d'Abondance 78
famille 18, 75, 156
Jacquemin de, prieur de Peillonnex 75
Nicod de, chanoine de Peillonnex 156
Nicod de, prieur d'Illiez 78, 156
Saint-Maurice d'Agaune
abbaye 7, 9, 10, 57, 58, 63, 64, 66, 67, 68, 84, 130
abbé de 57, 69, 71, 91
Gui, prévôt de 58
Saint-Paul-en-Chablais 61, 62, 70, 72, 75
Saint-Ruf, ordre de 11, 59, 63, 66, 67, 68, 71
Saint-Victor de Genève, abbaye 63
Saint-Victor de Paris, abbaye 66, 67
Sales
château de 86
Claude de, procureur 78
François, évêque de Genève 17, 86, 91, 155, 163, 170
Jean-François de, évêque de Genève 47, 164
Salins, famille de 59
Salins, Gaucher IV de 59
Sallavuard
Barnabé 248
famille 183, 184
Jérôme 54, 184
Samoëns
artisan de 47, 172, 181
curé de 85
Perret de, architecte 179, 180
San Benigno Canavese, abbaye 92
Sandleford, prieuré de 79
Satigny, abbaye de 9, 64
Savoie
Amédée V, comte de 64
Amédée VI, comte de 64
Amédée VIII, comte puis duc de 71, 72, 78, 80
Amédée IX, duc de 151
Charles-Emmanuel Ier, duc de 158
Charles-Emmanuel III de, roi de Sardaigne 91, 93
famille 17, 57, 84, 151, 153
Humbert III, comte de 61
Jean de, évêque de Genève 46
Jean-Louis de, administrateur de l'évêché de Genève 46, 145
Louis, duc de 73, 151
Louise de 145
Philibert, duc de 145, 151
sénat de 44, 47, 55, 91, 93, 167, 168, 171, 172, 176, 177
Thomas Ier, comte de 130
Victor-Amédée Ier, duc de 169
Savoie, Jacques-Louis de, abbé d'Abondance 145, 151, 153
Scandella, Domenico, dit Menocchio 76
Sévrier 62,
Sigismond, Pierre de, abbé de Saint-Maurice d'Agaune 63
Sion
chanoine de 55, 83
château épiscopal de 85
évêché de 9
évêque de 85
Sixt, abbaye de 9, 11, 52, 57, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 71, 79, 80, 81, 82, 85, 101, 127, 144, 151, 155, 157, 159, 167, 174, 191, 192, 193, 194
Soldati, Barthélemy, abbé d'Abondance 159, 170, 171, 172
Sous le Pas, lieu-dit d'Abondance 69, 126, 140, 172, 189, 190, 194
Talloires, abbaye de 81
Taninges 10, 39
Tappaz, Jean-Aimé, curé d'Abondance 91, 93, 153, 164
Tavel, maison 109
Thollon, Thollon-les-Mémises 61
Thonon-les-Bains 9,13, 39, 62, 84, 85, 91, 93, 151, 177, 183
Thorens, François de 159
Thusy 61, 83
Tougues 62
Tour, de la, seigneurs 59, 193
Trincat, Bernard, charpentier 166
Trossy, lieu-dit de Bernex 62
Turin 22, 145, 177, 180
Vacheresse 13, 61, 62, 71, 72, 73, 83, 177
Valais 6, 10, 11, 59, 62, 65, 85, 86, 193
Val d'Illiez 13
Val d'Illiez, prieuré de 59, 60, 66, 70, 193
Valence 71
Valère, basilique de 134
Vallée d'Aoste 62, 71
Vallier, Guillaume, vice-prieur claustral d'Abondance 78
Valpergue
Jean-François de, abbé d'Abondance 65, 85, 86, 157
Jérôme de, abbé d'Abondance 85
Vezzolano, abbaye de 133, 134
Vicario, Casimir, artiste 49, 50, 184
Vidomne, Peronnette de 156
Vigier, Marc, abbé d'Abondance 85, 157
Villardsallet, couvent de 92
Villars, prieuré de 59
Ville-la-Grand 92
Vinzier 61
Vions, prieuré de 60, 63, 66, 75, 83, 193
Virieu-le-Grand 189
Viry, Amblard de, abbé d'Abondance 145, 151
Vitelleschi, Barthélemy, évêque auxiliaire de Genève 45, 66, 79, 80, 81, 82, 83, 145, 146, 147, 157, 195
Vitry, Jehan de, artiste 148
Vozérier, Rodolphe de, abbé d'Abondance 58, 61
Vuilliod, Henri, curé d'Abondance 78, 81

Bibliographie

Allart 2011 : ALLART, Philippe, dir. *Cloître et bâtiments conventuels de l'abbaye. Diagnostic approfondi des toitures*, Lyon : ALEP Architectes, 2011, dactyl.

Andenmatten 2015a : ANDENMATTEN, Bernard. Les abbés et la communauté canoniale du XIIIe au début du XVIe siècle. *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515-2015. Volume 1 : Histoire et archéologie*, Gollion : Infolio, 2015, p. 191-206.

Andenmatten 2015b : ANDENMATTEN, Bernard. Une abbaye dans le siècle : encadrement pastoral, pouvoir seigneurial et réseau international. *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515-2015. Volume 1 : Histoire et archéologie*, Gollion : Infolio, 2015, p. 233-253.

Andenmatten, Ripart 2015 : ANDENMATTEN, Bernard, RIPART, Laurent. *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515-2015. Volume 1 : Histoire et archéologie*, Gollion : Infolio, 2015.

Andenna 2009 : ANDENNA, Cristina. L'expansion des chanoines réguliers en Italie. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 385-427.

Andenna 2007 : ANDENNA, Cristina. *«Mortariensis ecclesia». Una congregazione di canonici regolari in Italia settentrionale*, Münster, 2007.

Armorial… : FORAS, Amédée de, MARÉSCHAL, François de, VIRY, Pierre de *et al. Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble : Allier, 1863-1938, 6 vol.

Baud, Schmitt 2019 : BAUD, Anne, SCHMITT, Anne, dir. *La construction monumentale en Haute-Savoie du XIIe au XVIIe siècle. De la carrière au bâti.* Lyon : ALPARA et MOM, 2019.

Baud, Tardieu 2014 : BAUD, Anne, TARDIEU, Joëlle, dir. *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge. Topographie, architecture et liturgie (Rhône-Alpes-Auvergne)*. Lyon : ALPARA et MOM, 2014.

Baud, Tardieu 2010 : BAUD, Anne, TARDIEU, Joëlle, dir. *Sainte-Marie d'Aulps une abbaye cistercienne en pays savoyard*. Lyon : ALPARA et MOM, 2010.

Baud, Delerce 2004 : BAUD, Anne, DELERCE, Arnaud. La porte de Sainte-Marie à Aulps : morphologie d'un espace d'accueil cistercien, fonction et circulation. *Villers. Revue trimestrielle de l'abbaye*, n° 29, 2004, p. 4-14.

Baud, Chatelain 1983 : BAUD, Georges, CHATELAIN, Claude. *Habundantia. La vie au val d'Abondance à travers le temps*. Thonon-les-Bains, 1983.

Becci 1997 : BECCI, Remi. *Le chartrier de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1128-1296)*. Thèse de doctorat, école des chartes, 1997, dactyl.

Benand 2000 : BENAND, Jean-Marie. *Abondance : les peintures murales du cloître de l'abbaye*. Montmélian : La Fontaine de Siloé, 2000.

Besson 1759 : BESSON, Joseph-Antoine. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastiques des diocèses de Genève, arantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoye*, Nancy, 1759.

Binz 2006 : BINZ, Louis. *Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand (1411-1414)*. Annecy : Académie salésienne, 2006.

Binz 1973 : BINZ, Louis. *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*. Genève : Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1973.

Bochaton 2024 : BOCHATON, Sidonie. Du dortoir aux appartements : lieux de sommeil chez les chanoines réguliers de la congrégation d'Abondance (ancien diocèse de Genève, XIIe-XVIIIe siècle). *Le sommeil : théories, représentations et pratiques (Moyen Âge et époque moderne), actes du colloque international tenu à Lausanne, octobre 2021*, Florence : Micrologus, 2024, p. 91-112.

Bochaton 2023a : BOCHATON, Sidonie. *L'abbaye de Sixt. Des chanoines réguliers en Faucigny (XIIe-XIXe siècle). MDAS*, Annecy : Académie salésienne, t. 130, 2023.

Bochaton 2023b : BOCHATON, Sidonie. Lieux de justice de chanoines réguliers en Haute-Savoie : les congrégations d'Abondance et du Mont-Joux. *Communautés religieuses, société et justice : actes du colloque quadriennal du CERCOR, juin 2020*, Saint-Étienne, 2023, p. 297-314.

Bochaton 2022 : BOCHATON, Sidonie. La nef et le chœur : à propos des églises de l'abbaye de Sixt (XIIIe-XVIIe siècles). *De cols en vallées : parcours en Faucigny médiéval et moderne, actes du colloque international du projet européen Parcours : des patrimoines de passages en châteaux (Bonneville, 1er et 2 octobre 2021)*, Annecy, 2022, p. 111-123.

Bochaton 2021 : BOCHATON, Sidonie. La *tour des prisons* de l'abbaye d'Abondance. Un espace carcéral au sein du carré claustral. *Les espaces carcéraux au Moyen Âge : approche interdisciplinaire des territoires et des matérialités de l'incarcération médiévale. Actes du colloque international, avril 2020 [annulé]*, Bordeaux : Ausonius, 2021, p. 73-86.

Bochaton 2020 : BOCHATON, Sidonie. *Meillerie. Un prieuré fortifié de chanoines réguliers (XIIe-XIXe siècle). MDAS*, Annecy : Académie salésienne, t. 127, 2020.

Bochaton 2019a : BOCHATON, Sidonie. Lieux de justice dans la seigneurie ecclésiastique de Meillerie. *(Re) lecture archéologique de la justice en Europe médiévale et moderne. Actes du colloque international tenu à Bordeaux les 8-10 février 2017*, Bordeaux : Ausonius, 2019, p. 55-66.

Bochaton 2019b : BOCHATON, Sidonie. Du prieuré au sanctuaire : Notre-Dame de l'Aumône de Rumilly. *Les Dossiers du Musée savoisien : revue numérique* [en ligne], 2019-5.

Bochaton 2018a : BOCHATON, Sidonie, dir. *Abbaye d'Abondance. L'aile orientale et la salle capitulaire*. Rapport final d'opération archéologique déposé à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, 2018, dactyl.

Bochaton 2018b : BOCHATON, Sidonie. *Diagnostic du patrimoine du pays d'Évian. Volume 1 : Histoire du pays de Gavot. Volume 2 : Présentation des communes et de leur patrimoine* [en ligne], CCPEVA - Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance, Publier, 2018, dactyl.

Bochaton 2016 : BOCHATON, Sidonie. Le prieuré bénédictin de Saint-Paul-en-Chablais. Nouvelles recherches historiques et archéologiques. *Les Dossiers du musée savoisien : revue numérique* [en ligne], 2-2016.

Bochaton, Gaillard 2023 : BOCHATON, Sidonie, GAILLARD, Audrey. Lieux d'exécutions en pays de Gavot (Chablais, Savoie, XIVe-XVIIIe siècle). *Justice en action*. Dijon : Presses universitaires de Bourgogne, 2023, p. 83-96.

Bochaton, Gaillard 2017 : BOCHATON, Sidonie, GAILLARD, Audrey. *Abbaye d'Abondance. L'église et l'aile orientale*. Rapport final d'opération archéologique déposé à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, dactyl.

Bocquet 2023 : BOCQUET, Sylvie, BOCHATON, Sidonie, BOËS, Xavier, GISCLON, Jean-Luc, HORRY, Alban. *Abondance, (Haute-Savoie), 20 montée du Cloître, Ancienne abbaye*

d'Abondance. Rapport de diagnostic. Bron : Inrap ARA, 2023, 1 vol., 152 p., dactyl.

Bonde, Maines 2003 : BONDE, Sheila, MAINES, Clark, dir. *Saint-Jean-des-Vignes in Soissons. Approaches to its Architecture, Archaeology and History*. Turnhout : Brepols, 2003.

Borradori 1992 : BORRADORI, Piera. *Mourir au monde. Les lépreux dans le pays de Vaud (XIIIe-XVIIe siècle)*. Lausanne : Université de Lausanne, 1992.

Botton 1998 : BOTTON, François, *Étude préalable à la restauration et à la mise en valeur du chœur de l'église [d'Abondance]*, ACMH, 1998, dactyl.

Bouchage 1889 : BOUCHAGE, François. *Le prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) et les sœurs du même lieu*. Chambéry, 1889.

Bruchet 1907 : BRUCHET, Max. *Le château de Ripaille*. Paris, 1907.

Bully, Sapin 2015 : BULLY, Sébastien, SAPIN, Christian. *Au seuil du cloître : la présence des laïcs (hôtelleries, bâtiments d'accueil, activités artisanales et de services) entre le Ve et le XIIe siècle. Actes de 3e journées d'études monastiques, Vézelay, 27-28 juin 2013*, Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre - BUCEMA [En ligne], Hors-série n° 8, 2015.

Burton 2009 : BURTON, Janet. Les chanoines réguliers en Grande-Bretagne. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 477-498.

Burton, Stöber 2011 : BURTON, Janet, STÖBER, Karen. *The Regular Canons in the Medieval British Isles*. Turnhout : Brepols, 2011.

Cannon, Williamson 2011 : CANNON, Jon, WILLIAMSON, Beth. *The Medieval Art, Architecture and History of Bristol Cathedral : an enigma explored*. Woodbridge : Boydell Press, 2001.

Carrier 2004 : CARRIER, Nicolas. Les moines et la montagne en Savoie du nord (XIe-XVe siècle). *Montagnes médiévales. XXXIVe Congrès de la SHMES., Chambéry, 23-25 mai 2003*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 168-182.

Carrier 2003 : CARRIER, Nicolas. Les communautés montagnardes et la justice dans les Alpes nord-occidentales à la fin du Moyen Âge, *Cahiers de recherches médiévales* [en ligne], 10, 2003.

Carrier 2001 : CARRIER, Nicolas. *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Âge. Économie et société. Fin XIIIe-début XVIe siècle*. Paris : L'Harmattan, 2001.

Carrier, Mouthon 2010 : CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice. *Paysans des Alpes. Les communautés montagnardes au Moyen Âge*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.

Ceci 2019 : CECI, Liliana. Les découvertes de carreaux de pavement en Haute-Savoie. *Carnet d'études. Approches croisées d'histoire et d'archéologie en Haute-Savoie*. Annecy : Conseil départemental de la Haute-Savoie, 2019, p. 40-51.

Chalabi, Monnet 1992 : CHALABI, Maryannick, MONNET, Thierry. *Dossier d'inventaire topographique*. Lyon : Service de l'inventaire général du patrimoine, 2 volumes, 1992, dactyl.

Chalabi, Monnet 1994 : CHALABI, Maryannick, MONNET, Thierry. *Le val d'Abondance. Haute-Savoie. Images du patrimoine*. Lyon : Association pour le développement de l'inventaire des richesses artistiques de la région Rhône-Alpes, n° 129, 1994.

Chaperon 1913 : CHAPERON, Alexis. Monographie de Saint-Gingolph. *MDAS*, Annecy : Académie salésienne, 1913.

Charvet 1863 : CHARVET, Léon. *Recherches sur l'abbaye d'Abondance en Chablais*. Lyon, 1863.

Châtillon 1992 : CHÂTILLON, Jean. *Le mouvement canonial au Moyen Âge. Réforme de l'église, spiritualité et culture*. Brepols : Turnhout, 1992.

Chauvin 2015 : CHAUVIN, Benoît. De quelques femmes dans plusieurs monastères précisterciens et cisterciens… masculins des duché et comté de Bourgogne (fin XIe-milieu XIIIe siècle). *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*. Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands, t. 71, 2015, p. 111-146.

Chauvin-Desfleurs 2022 : CHAUVIN-DESFLEURS, Évelyne. *Un cloître en kit ? Les remplois romans de l'abbaye de Sixt (Sixt-Fer-à-Cheval, Haute-Savoie). De cols en vallées : parcours en Faucigny médiéval et moderne. Actes du colloque international du projet européen Parcours : des patrimoines de passages en châteaux (Bonneville, 1er et 2 octobre 2021)*, Annecy, 2022, p. 125-137.

Chédozeau 2006 : CHÉDOZEAU, Bernard. Les conséquences de la Réforme sur la distribution intérieure des églises catholiques. *L'architecture des temples réformés (XVIe-XVIIe siècles) en Europe et notamment en France. Actes du colloque organisé à Montpellier du 15 au 17 mai 2003. Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, 2006, p. 513-519.

Cibrario 1848 : CIBRARIO, Luigi. Necrologium monasterii de Abundancia, *Monumenta Historiae Patriae, Scriptorum III*, Turin, 1848, p. 325-434.

Clark 1897 : CLARK, John Willis. *The Observances in Use at the Augustinian Priory of S. Giles and S. Andrew at Barnwell*. Cambridge : Macmillan & Bowes, 1897.

Cochelin 2016 : COCHELIN, Isabelle. Discussions au chapitre (IXe-XIe siècle) : la place (réelle et symbolique) de l'abbé était-elle si dominante ? *Des communautés aux états. Mélanges offerts à Michel Hébert. Mémini. Travaux et documents* [en ligne], n° 19-20, 2016.

Constable 1973 : CONSTABLE, Giles. *Famuli* and *conversi* at Cluny. A note on statute 24 of Peter the Venerable. *Revue bénédictine*, n° 83, 1973, p. 326-350.

Coutaz 1997 : COUTAZ, Gilbert, dir. *Les chanoines réguliers de saint Augustin en Valais*. Bâle : Helbing & Lichtenhahn, 1997.

Chapelle 2013 : CHAPELLE, Angélique. *Inventaire des archives de l'abbaye de Sixt*. Annecy : Archives départementales de la Haute-Savoie, 2013, dactyl.

Cygler 2009 : CYGLER, Florent. Les chanoines réguliers et le chapitre général (XIIe-début du XIIIe siècle). *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 265-295.

Davril 2004 : DAVRIL, Anselm. Fonctions des cloîtres dans les monastères au Moyen Âge. *Der Mittelalterliche Kreuzgang – The Medieval Cloister – Le cloître au Moyen Âge*. Tübingen : Schnell & Steiner, 2004, p. 22-26.

Delaruelle 1962 : DELARUELLE, Étienne. La vie commune des clercs et la spiritualité populaire au XIe siècle. *La vita comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della prima settimana internazionale di studio.*

Mendola, settembre 1959, Milan : Université catholique du Sacré Cœur, 1962, p. 142-173.

Delerce 2020 : DELERCE, Arnaud. Trois monastères sans mémoire ? Enquête sur les chartriers disparus d'Abondance, Aulps et Vallon au diocèse de Genève. *Établissements monastiques et canoniaux dans les Alpes du nord (Ve-XVe siècles). Actes du colloque international tenu à Ripaille les 5-6 novembre 2015*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 225-236.

Delerce 2019 : DELERCE, Arnaud. *L'abbaye d'Abondance et sa congrégation. D'après la reconstitution du chartrier canonial (1108-1300)*. Chambéry : Université Savoie-Mont-Blanc, 2019.

Delerce 2012 : DELERCE, Arnaud. La sorcière bien aimée (des syndics) d'Abondance. *Au cœur du val d'Abondance. L'Alpe*, Grenoble : Glénat, 2012, p. 20-21.

Delerce 2011 : DELERCE, Arnaud. *Une abbaye de montagne. Sainte Marie d'Aulps. Son histoire et son domaine par ses archives. Reconstitution et édition du chartrier 1097-1307*. Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, 2011.

Delerce, Méhu 2011 : DELERCE, Arnaud, MÉHU, Didier. *L'impossible réforme. Les visites de l'abbaye cistercienne Sainte-Marie d'Aulps du XVIe au XVIIIe siècle*. Annecy : Académie salésienne, 2011.

Demotz 2000 : DEMOTZ, Bernard. *Le comté de Savoie du XIe au XVe siècle. Pouvoir, château et état au Moyen Âge*. Genève : Slatkine, 2000.

Deonna, Renard 1912 : DEONNA, Waldemar, RENARD, Ernest. *L'abbaye d'Abondance en Haute-Savoie*. Genève, 1912.

Dereine 1953 : DEREINE, Charles. Chanoines (des origines au XIIIe siècle). *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XII, Paris, 1953, col. 379-386.

Dessaix 1864 : DESSAIX, Joseph. *Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860*. Paris, 1864.

Dickinson 1967 : DICKINSON, John Compton. Les constructions des premiers chanoines réguliers en Angleterre. *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 38, 1967, p. 179-198.

Dickinson 1950 : DICKINSON, John Compton. *The Origins of the Austin Canons and their Introduction into England*. Londres : SPCK, 1950.

Dormoy 2013 : DORMOY, Christian. *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant de charpentes des bâtiments conventuels de l'abbaye d'Abondance (74 360)*. Saint-Bonnet, 2013. dactyl. (Archéolabs, réf. ARC 13/R3909D).

Duby 1962 : DUBY, Georges. Les chanoines réguliers et la vie économique des XIe et XIIe siècles. *La vita comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della prima settimana internazionale di studio. Mendola, settembre 1959*, Milan : Université catholique du Sacré Cœur, 1962, p. 72-81.

Duc 1908 : DUC, Joseph-Auguste. *Histoire de l'église d'Aoste*. T. III, Aoste, 1908.

Dumolin 1931 : DUMOLIN, Maurice. L'abbaye d'Abondance en Chablais. *Bulletin Monumental*, Paris, 1931, p. 227-247.

Dupanloup 2018 : DUPANLOUP, Jérémy. *Abbaye d'Abondance. Diagnostic architectural et muséographique*, CAUE Haute-Savoie, s.l., 2018, dactyl.

Dupont-Lachenal 1944 : DUPONT-LACHENAL, Léon. Les abbés de Saint-Maurice. *Échos de Saint-Maurice*, 1944, p. 84-88.

Duret 1940 : DURET, Marius. La paroisse de Neuvecelle et ses anciennes filiales : La Touvière et Marêche [sic]. *MDAS,* t. 58, 1940, p. 1-134.

Durliat 1976 : DURLIAT, Marcel. La tribune de Serrabone et le jubé de Vezzolano. *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, t. 60, 1976, p. 79-112.

Emond 2001 : EMOND, Gérard. *Abondance. Travaux de sondages sur les parements intérieurs de l'église*. Montfort-sur-Argens, 2001, dactyl.

Enlart 1929 : ENLART, Camille. *Manuel d'archéologie française : depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. I. Architecture religieuse.* t. 1 & 2, Paris, 1929.

Excoffon 2009 : EXCOFFON, Sylvain. Les chanoines réguliers dans l'espace français (XIIe-XIIIe siècles). Une approche cartographique. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 499-524.

Ferraro 2006 : FERRARO, Séverine. *L'abbaye Notre-Dame d'Abondance en Chablais. Expression de la création artistique chrétienne dans la Savoie médiévale*. Mémoire de master 2, université de Grenoble 2, 2006, dactyl.

Flacheneker 2009 : FLACHENECKER, Helmut, L'expansion des chanoines réguliers dans le saint Empire romain (XIe-XIIe siècle). *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 361-383.

Foras (de) 1899 : FORAS (de), Amédée. Girard du Pas, abbé d'Abondance, et les anniversaires de Ripaille. *MDAS*, Annecy : Académie salésienne, 1899, p. 151-163.

Foras (de) 1887 : FORAS (de), Amédée, Abbaye d'Abondance. *MDAC*. Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. I, 1887, p. 3-12.

Franklin 2012 : FRANKLIN, Jill. Augustinian and Other Canon's Churches in Romanesque Europe : The Significance of the Aisleless Cruciform Plan. *Architecture and Interpretation. Essays for Eric Fernie*. Londres : Boydell & Brewer, 2012, p. 78-98.

Galbreath 1927 : GALBREATH, Donald Lindsay. *Sigilla Agaunensia. Les sceaux des archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais antérieurs à 1500*. Lausanne : Imprimerie Delacoste-Borgeaud, 1927.

Gardet 1976 : GARDET, Clément. Les fresques d'Abondance. *RS*. Annecy : Académie florimontane, 1976.

Gardet 1965a : GARDET, Clément. *De la peinture du Moyen Âge en Savoie. Du XIe au XVe siècle*. Annecy, 1965.

Gardet 1965b : GARDET, Clément. L'abbaye d'Abondance. *Congrès archéologique de France*, CXXIIIe session (Savoie), Paris, 1965, p. 239-253.

Gardeux 2015 : GARDEUX, Mathilde. Espace d'assistance, espace de pouvoir : les dispositifs d'accueil et d'hébergements dans quelques monastères bénédictins en Normandie aux XIIe et XIIIe siècles. *Au seuil du cloître : la présence des laïcs (hôtelleries, bâtiments d'accueil, activités artisanales et de services) entre le Ve et le XIIe siècle. Actes de 3e journées d'études monastiques, Vézelay, 27-28 juin 2013*, Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre - BUCEMA [en ligne], Hors-série n° 8, 2015.

Gavard 1913 : GAVARD, Adrien. L'obituaire de l'abbaye de Sixt. Document publié avec une introduction. *MDAS*, Annecy : Académie salésienne, 1913, p. 3-87.

Gavard 1901 : GAVARD, Adrien. *Peillonnex. Le prieuré, la paroisse, la commune*. Annecy, 1901.

Gerber 2005 : GERBER, Alessandra. *Les sculptures du cloître d'Abondance*. Mémoire de licence, université de Lausanne, 2005, dactyl.

Gillon 1998 : GILLON, Pierre. Un exemple de la communion du pratique et du sacré : la salle du chapitre en Occident. *Pratique et sacré dans les espaces monastiques au Moyen Âge et à l'époque moderne*. Amiens : CAHMER, 1998, p. 259-344.

Giroud 1961 : GIROUD, Charles. *L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et ses diverses formes de régime interne. Essai de synthèse historico-juridique*. Martigny : Édition du Grand-Saint-Bernard, 1961.

Glauser 2008 : GLAUSER, Daniel. Répartition chronologique des modénatures d'encadrements et évolution des formes de cartouches dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel (Suisse). *Le temps en questions. Méthode de datation et approche chronologique. In Situ : revue des patrimoines*, n° 9, 2008.

Gonthier 1904 : GONTHIER, Jean-François. Visites pastorales des paroisses du diocèse de Genève de 1411 à 1518. *MDAS*, t. XXVII, 1904, p. 187-209.

Gonthier 1900 : GONTHIER, Jean-François. Liste des abbés des couvents de chanoines réguliers de saint Augustin du diocèse de Genève. *MDAS*, Annecy : Académie salésienne, 1900, p. 213-226.

Gonthier 1899 : GONTHIER, Jean-François. Les évêques de Genève du Grand Schisme à la Réformation. *MDAS*, t. 22, Annecy : Académie salésienne, 1899, p. 3-149.

Gonthier 1892 : GONTHIER, Jean-François. *Notice sur l'abbaye de Filly*. Annecy, 1892.

Grandjean 1962 : GRANDJEAN, Marcel. Cathédrale de Lausanne et abbaye d'Abondance, *Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la*, Lausanne : Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 1962.

Greene 1989 : GREENE, Patrick. *Norton Priory. The archeology of a medieval religious house*. Cambridge & New York : Cambridge University Press, 1989.

Grélois 2009 : GRÉLOIS, Alexis. Les chanoines réguliers et la conversion des femmes au XII[e] siècle. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI[e]-XIII[e] siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1[er] juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 233-263.

Gremaud : GREMAUD, Jean. *Documents relatifs à l'histoire du Valais*. Lausanne : Société d'Histoire de la Suisse Romande, 1875-1898.

Guyon 2009 : GUYON, Catherine. La formation intellectuelle des chanoines réguliers au XII[e] et au début du XIII[e] siècle. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI[e]-XIII[e] siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1[er] juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 297-317.

Guyon 1887 : GUYON, Jules. Abbaye d'Abondance. Incendie du 19 juillet 1728. *MDAC*, Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. I, 1887, p. 27-35.

Harmon 2016 : HARMON, Jacqueline. *Some Aspects of the History of Barnwell Priory : 1092-1300*. Thèse de l'université d'East Anglia, 2016, dactyl.

Henryot, Martin 2023 : HENRYOT, Fabienne, MARTIN, Philippe, dir. *Contre les moines. L'antimonachisme, des Réformes à la Révolution*. Paris : Cerf, 2023.

Hermann 2013 : DUPARC-HERMANN, Catherine. *Vivre et mourir à l'hôpital au Moyen Âge dans l'ancien diocèse de Genève (XIII[e]-XVI[e]-siècle). MDAS*, t. 120, Annecy : Académie salésienne, 2013.

Hermann 2009 : HERMANN, Catherine. *Lépreux et maladières dans l'ancien diocèse de Genève du XIII[e] siècle au début du XVI[e] siècle*. *MDSSHA*, Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, n° CXII, 2009.

Hubert 1962 : HUBERT, Jean. La vie commune des clercs et l'archéologie. *La vita comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della prima settimana internazionale di studio. Mendola, settembre 1959*, Milan : Université catholique du Sacré Cœur, 1962, p. 90-111.

Hup-Dahan 2008 : HUP-DAHAN, Estelle. Une architecture monastique et la réforme de l'église : l'exemple des établissements de chanoines de Saint-Augustin dans les diocèses de Sens et d'Auxerre. *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [en ligne], Hors-série n° 2, 2008.

Jaspert 2005 : JASPERT, Nikolas. La reforma agustiniana : un movimiento europeo entre « piedad popular » y « politica eclesiástica ». *La reforma gregoriana y su proyección en la cristiandad medieval, siglos XI-XX*. XXXII Semana de estudios Medievales (Estella 2005), Pampelune : Gobierno de Navarra, p. 375-420.

Jocqué 1991 : JOCQUÉ, Luc. Les structures de la population claustrale dans l'ordre de Saint-Victor au XII[e] siècle. Un essai d'analyse du *Liber ordinis*. *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Âge : communications présentées au XIII[e] colloque d'humanisme médiéval de Paris*, *1986-1988*. Turnhout : Brepols, 1991.

Kaeser 1975 : KAESER, Vérène-Françoise. *Les chanoines augustins dans le diocèse de Genève à la fin du Moyen Âge (principalement d'après les visites pastorales de 1411 à 1516-1518)*. Mémoire de licence, université de Genève, 1975.

Kalbermatter 1997 : KALBERMATTER, Philipp. Les prieurés valaisans d'Abondance (France). *Les chanoines réguliers de saint Augustin en Valais*. Bâle : Helbing & Lichtenhahn, 1997, p. 497-504.

Klein 1998 : KLEIN, Bruno. Naissance et formation de l'architecture gothique en France et dans les pays limitrophes. *L'art gothique. Architecture. Sculpture. Peinture*, Cologne, 1998, p. 28-115.

Klein 2004a : KLEIN, Peter K. *Der Mittelalterliche Kreuzgang – The Medieval Cloister – Le cloître au Moyen Âge*. Tübingen : Schnell & Steiner, 2004.

Klein 2004b : KLEIN, Peter K. Topographie, fonctions et programmes iconographiques des cloîtres : la galerie attenante à l'église. *Der Mittelalterliche Kreuzgang – The Medieval Cloister – Le cloître au Moyen Âge*. Tübingen : Schnell & Steiner, 2004.

Leclercq 1962 : LECLERCQ, Jean. La spiritualité des chanoines réguliers. *La vita comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della prima settimana internazionale di studio. Mendola, settembre 1959*. Milan : Université catholique du Sacré

Cœur, 1962, p. 117-135.

Locatelli 1992 : LOCATELLI, René. *Sur les chemins de la perfection : moines et chanoines dans le diocèse de Besançon, vers 1060-1220*. Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne,1992.

Longère 1991 : LONGÈRE, Jean, dir. *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Âge : communications présentées au XIIIe colloque d'humanisme médiéval de Paris, 1986-1988*. Turnhout : Brepols, 1991.

Lullin, Le Fort 1866 : LULLIN, Paul, LE FORT, Charles. *Régeste genevois : Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*. Genève : Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1866.

Lusset 2017 : LUSSET, Élisabeth. *Crime, châtiments et grâce dans les monastères au Moyen Âge (XIIe-XVe siècle),* Turnhout : Brepols, 2017.

Mallet 1872 : MALLET, Édouard. Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378. *MDSHAG*, Genève : Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 18, 1872.

Massoni 2015 : MASSONI, Anne. La *vita apostolica*, modèle de vie religieuse dans les communautés de chanoines séculiers (XIIe-XVe siècle). *Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge. Actes du XLVe congrès de la SHMESP*, 2015, p. 87-98.

Mazel 2016 : MAZEL, Florian. *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (Ve–XIIIe siècle)*. Paris : Seuil, 2016.

MDAC 1901 : Travaux de l'Académie. *MDAC*, Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. XV, 1901, p. XL-XLI.

Meijns 2009 : MEIJNS, Brigitte. Les chanoines réguliers dans l'espace flamand. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne*, 2009, p. 455-476.

Mercier 1885 : MERCIER, Jean. L'abbaye et la vallée d'Abondance. *MDAS*, t. VIII, Annecy : Académie salésienne, 1885, p. 1-380.

Meyer 2018 : MEYER, Frédéric. Les sens de l'observance : voies de réforme à Talloires au XVIIe siècle. *Millénaire de l'abbaye de Talloires : actes du colloque tenu à Talloires le 22 septembre 2018. MDAS*, Annecy : Académie salésienne, t. 125, 2018.

Meyer 2013 : MEYER, Frédéric. Querelle des évêques et des réguliers dans les Alpes du Nord au XVIIe siècle ? François de Sales face aux ordres religieux. *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, Zurich : Chronos Verlag, 2013.

Montaubin 2009 : MONTAUBIN, Pascal. Les chanoines réguliers et le service pastoral. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 119-157.

Mouterde, Cremer 2008 : MOUTERDE, Christine, CREMER, Florence. *Église d'Abondance (Haute-Savoie). Tribune située dans le bras sud du transept*. Rapport d'intervention, 2008, dactyl.

Mouthon 2006 : MOUTHON, Fabrice. Circonscriptions religieuses, territoire et communautés dans les Alpes médiévales (XIIe-XVe siècles) : une spécificité montagnarde ? *Reti Medievali Rivista*, t. VII, 2006/2, p. 1-24.

Mugnier 1884 : MUGNIER, François. *Le prieuré de Peillonnex en Faucigny*. Chambéry, 1884.

Nicolas 2022 : NICOLAS, Jean. *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale. 1661-1789*, Paris : Seuil, 2002, p. 487-488.

Nichols 2011 : NICHOLS, Nick. The Augustinian Canons and their Parish Churches : A Key to their Identity. *The Regular Canons in the Medieval British Isles*. Turnhout : Brepols, 2011, p. 313-337.

O'Keeffe 2011 : O'KEEFFE, Tadhg. Augustinian Regular Canons in Twelth and Thirteenth Century Ireland : History, Architecture, and Identity. *The Regular Canons in the Medieval British Isles.* Turnhout : Brepols, 2011, p. 469-484.

Oursel 1954 : OURSEL, Raymond. L'abbatiale d'Abondance en Chablais : notes archéologiques. *Vallesia,* t. IX, 1954, p. 183-194.

Oursel 2007 : OURSEL, Raymond. *Les chemins du sacré : l'art sacré en Savoie*. Montmélian, 2007.

Parent 2018 : PARENT, Alexandre. La réforme des églises paroissiales dans le diocèse de Genève d'après les visites pastorales de Barthélémy Vitelleschi (1443-1445), *Les Rendez-vous de l'Académie salésienne*, n° 31, Académie Salésienne, 2018.

Parent 2017 : PARENT, Alexandre. *Vivre et croire : la religion dans les paroisses du diocèse de Genève au milieu du XVe siècle d'après les visites pastorales de Barthélemy Vitelleschi (1443-1445)*. Mémoire de master 2 de l'université Savoie Mont Blanc, 2017.

Parisse 2009a : PARISSE, Michel, dir. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009.

Parisse 2009b : PARISSE, Michel. Les chanoines avant les chanoines réguliers. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 7-11.

Perrin 2001 : PERRIN, Joël. L'autel : fonctions, formes et éléments. *Mélanges en l'honneur de Joël Perrin. In Situ : revue des patrimoines,* n° 1, 2001.

Piccard 1916 : PICCARD, Louis-Étienne. L'abbaye du Lieu. Luzernois et Français en Chablais en 1689 et 1690, *MDAC*, Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. IXXX, p. 255-280.

Piccard 1905 : PICCARD, Louis-Étienne. L'abbaye d'Abondance. *MDAC*, Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. XIX, 1905, p. 3-146.

Piccard 1904 : PICCARD, Louis-Étienne. L'abbaye d'Abondance et la vallée du même nom. *MDAC*, Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. XVIII, 1904, p. 3-158.

Piccard 1895 : PICCARD, Louis-Étienne. L'abbaye d'Entremont. *MDAC,* Thonon-les-Bains : Académie chablaisienne, t. IX, 1895, p. 1-199.

Piccard 1893 : PICCARD, Louis-Étienne. *L'abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage*. Thonon-les-Bains : Dubouloz, 1893.

Piccard 1882 : PICCARD, Louis-Étienne. *Histoire de Thonon et du Chablais dès les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française.* Annecy : Niérat, 1882.

Pine 2016 : PINE, Gregory. The *Regula Recepta* and the Double Love Command. *Angelicum*, 2016, 93, n° 4, p. 895-924.

Pobóg-Lenartowicz 1995 : POBÓG-LENARTOWICZ, Anna. Attending

the sick in Augustinian monasteries in Silesia in the Middle Ages. *La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers au Moyen Âge. Actes du premier colloque international du LARHCOR, Wroclaw-Ksiz, décembre 1994*, Worclaw : Institut d'histoire de l'université de Worclaw, 1995, p. 203-214.

Quaglia 1972 : QUAGLIA, Lucien. *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels.* Martigny : Hospice du Grand-Saint-Bernard, 1972.

Quaglia 1968 : QUAGLIA, Lucien. Meillerie et la prévôté du Grand-Saint-Bernard. *Annales valaisannes*, 1961, vol. 11, p. 10-39.

Rannaud 1916 : RANNAUD, Marie. *Histoire de Sixt. Abbaye – Paroisse – Commune. 1135-1914*. Annecy, 1916.

Rannaud 1905 : RANNAUD, Marie. *Le Bienheureux Ponce de Faucigny : fondateur de l'abbaye de Sixt : sa vie, son culte*. Sixt-Fer-à-Cheval : Comité paroissial, 1905.

Raverat 1872 : RAVERAT, Achille. *La Haute-Savoie*. 1872.

Rebord 1923 : REBORD, Charles-Marie. *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1900 : analyses détaillées des visites de saint François de Sales 1604-1618. Texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites, notes et documents. Tome 2*. Annecy : Grand séminaire, 1923.

Rebord 1921 : REBORD, Charles-Marie. *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1900 : analyses détaillées des visites de saint François de Sales 1604-1618. Texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites, notes et documents. Tome 1*. Annecy : Grand séminaire, 1921.

Rebord 1920 : REBORD, Charles-Marie. *Supplément aux visites de saint François de Sales*. Annecy : Grand Séminaire, 1920.

Reveyron, Puel, Gaillard 2013 : REVEYRON, Nicolas, PUEL, Olivia, GAILLARD, Charlotte, dir. *Architecture, décor, organisation de l'espace. Les enjeux de l'archéologie médiévale. Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art offerts à Jean-François Reynaud*. Lyon : ALPARA et MOM, 1992.

Reynaud 1992 : REYNAUD, Jean-François, dir. *Espaces monastiques et ruraux*. Lyon : ALPARA et MOM, 1992.

Ripart 2020 : RIPART, Laurent. La conquête religieuse des Alpes (XIe-XIIe siècle). *Établissements monastiques et canoniaux dans les Alpes du Nord. Ve-XVe siècle*, 2020, p. 61-77.

Ripart 2015a : RIPART, Laurent. Les temps séculiers (IXe -Xe siècle). *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515-2015. Volume 1 : Histoire et archéologie*, Gollion : Infolio, 2015, p. 135-149.

Ripart 2015b : RIPART, Laurent. Le temps des réformes (an 1000 au début du XVe siècle). *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515-2015. Volume 1 : Histoire et archéologie*, Gollion : Infolio, 2015, p. 157-183.

Ripart 2011 : RIPART, Laurent. Saint-Maurice d'Agaune et la réforme canoniale (fin Xe – milieu du XIIe siècle). *Autour de saint Maurice. Actes du colloque Politique, société et construction identitaire : Autour de saint Maurice, 29 septembre - 2 octobre 2009*, Ornavasso : Fondation des archives historiques de l'abbaye de Saint-Maurice, 2011.

Robinson 2014 : ROBINSON, David. *The Augustinians in Britain. Architecture, Archaeology, Art and Liturgy 1100-1540. Programm. University of Oxford, 7-9 novembre 2014*.

Robinson 2012 : ROBINSON, David. The Augustinian canons in England and Wales : architecture, archaeology and liturgy 1100–1540. *Monastic Research Bulletin*, 2012, York, p. 2-29.

Robinson 1998 : ROBINSON, David, dir. *The Cistercians Abbeys of Britain. Far from the Concourse of Men*. Londres : Batsford, 1998.

Rouillon 2020 : ROUILLON, Daphné. *Les carreaux de pavement de l'ancien diocèse de Genève. Analyse des pâtes céramiques par fluorescence X*. Mémoire de master 2 de l'université Lumière-Lyon 2, 2020.

Salter 1922 : SALTER, Herbert Edward. *Chapters of the Augustinian Canons*. Oxford : Canterbury and York Society, 1922.

Serralongue 2008 : SERRALONGUE, Joël, dir. *Sainte-Marie d'Aulps. Une abbaye cistercienne en Chablais*. Annecy, 2008.

Stein-Kecks 2004 : STEIN-KECKS, Heidrun. *Clautrum* and *Capitulum* : Some Remarks on the Façade and Interior of the Chapter House. *Der Mittelalterliche Kreuzgang – The Medieval Cloister – Le cloître au Moyen Âge*. Tübingen : Schnell & Steiner, 2004, p. 157-189.

Tinthoin 1980 : TINTHOIN, Robert. *Le val d'Abondance*..., 1980, dactyl.

Touati 2009 : TOUATI, François-Olivier. « Aime et fais ce que tu veux ». Les chanoines réguliers et la révolution de charité au Moyen Âge, *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 159-211.

Trincat 2024 : TRINCAT, Margaux. *À la table des moines savoyards de la fin du XVIIIe siècle : lorsque leur observance ne suffit plus à les justifier*. Annecy : Académie Salésienne, 2024, disponible en ligne : https://www.academie-salesienne.org/pdf/autres-publications/Trincat-alimentation-web.pdf [dernière consultation le 27/05/2024].

Verheijen 1967a : VERHEIJEN, Luc. *La règle de saint Augustin. 1. Tradition manuscrite*. Paris : Université de Paris, 1967.

Verheijen 1967b : VERHEIJEN, Luc. *La règle de saint Augustin. 2. Recherches historiques*. Paris : Université de Paris, 1967.

Verheijen 1953 : VERHEIJEN, Melchior. La «*Regula Sancti Augustini*». *Vigiliae Christianae*, vol. 7, t. 1, 1953, p. 27-56.

Veyrenche 2019 : VEYRENCHE, Yannick. *Chanoines réguliers et sociétés méridionales. L'abbaye de Saint-Ruf et ses prieurés dans le sud-est de la France (XIe-XIVe siècle)*. Turnhout : Brepols, 2019.

Vones-Liebenstein 2009 : VONES-LIEBENSTEIN, Ursula. L'expansion des chanoines réguliers dans la péninsule ibérique au XIIe siècle. *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XIe-XIIIe siècles). Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1er juillet 2006*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 2009, p. 429-453.

Wey 1865 : WEY, Francis. *La Haute-Savoie. Récit de voyage et d'histoire*. Paris : Hachette et Cie, 1865.

CRÉDITS

Fig. 1 : S. Bochaton, d'après IGN/Géoportail, S. Nieloud-Muller et P.-J. Rey
Fig. 2-3, 5, 9-18, 20-26, 28-29, 31, 34-36, 38, 50, 56, 58-62, 64-75, 78-80, 82-85, 87-98, 100-103, 105-108, 110-114, 116-119 : S. Bochaton
Fig. 4 : S. Bochaton, d'après CCPEVA/Zigzagone
Fig. 6 : CCPEVA/Y. Tisseire
Fig. 7, 19, 27, 30 : S. Bochaton, d'après ALEP Architectes
Fig. 8 : S. Bochaton, d'après J. Zerroune, D. Gentzibbel et R. Moulard et G. Charpentier et D. Laisney
Fig. 8 et 37 : N. Bertrand
Fig. 43, 46, 48 : Médiathèque du patrimoine et de la photographie
Fig. 32-33, 39-40, 113 : Pôle culturel d'Abondance
Fig. 41 : Arch. Dép. Haute-Savoie, 1Cd203-Copie
Fig. 42 : Arch. Dép. Haute-Savoie, 3P3/2126
Fig. 44 et 47 : Académie chablaisienne
Fig. 45, 51 : N. Desuzinge
Fig. 49 : L. Berman
Fig. 52 : Arch. Dép. Haute-Savoie, 2018
Fig. 53 : Arch. Dép. Haute-Savoie, 57Fi2128
Fig. 54 : S. Bochaton, d'après A. Delerce
Fig. 55 : S. Bochaton, d'après A. Delerce et A. Mélo
Fig. 56 : A. Gaillard
Fig. 57, 81, 84 et 86 : S. Bochaton, d'après G. Charpentier et D. Laisney
Fig. 63, 76-77 et 109 : S. Bochaton, d'après J. Zerroune, D. Gentzibbel et R. Moulard
Fig. 99 : S. Bonicatto
Fig. 104 : S. Bochaton, d'après A. Schmitt
Fig. 115 : C. Davoine
Fig. 120 : H. Silvestre, Haute-Savoie, Abondance : cloître (portail)
fin du XIX^{e} siècle, Bibliothèque de Genève inv. vg n13x18 09866
Fig. I : Arch. Dép. Haute-Savoie, SA179, liasse 4
Fig. II : Relevés : F. Pont - Topographie : S. Couteau – DAO : S. Bocquet/Inrap
Fig. III : S. Bocquet/Inrap
Fig. IV : L. Ceci

Table des matières

REMERCIEMENTS 3
TABLE DES ABRÉVIATIONS 4
AVANT-PROPOS 5
PRÉFACE 6
INTRODUCTION 9

1re PARTIE : LE SITE ABBATIAL D'ABONDANCE 13

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SITE 15
1.1. L'église Notre-Dame de l'Assomption 15
1.1.1 L'église 16
1.1.2. Le mobilier liturgique et la tribune du transept 21
1.2. L'aile orientale du couvent 23
1.2.1. Les élévations 24
1.2.2. Organisation interne 25
1.3. L'aile occidentale du couvent 26
1.3.1. Les élévations 26
1.3.2. Organisation interne 28
1.4. L'aile sud du couvent 29
1.4.1. Les élévations 29
1.4.2. Organisation interne 30
1.5. La maison abbatiale 33
1.5.1. Les élévations 33
1.5.2. Organisation interne 34
1.6. Le cloître 35
1.6.1. Les clés de voûte et les culots 35
1.6.2. L'iconographie mariale 38

CHAPITRE 2 : LES SOURCES RELATIVES À L'ÉVOLUTION ARCHITECTURALE DE L'ABBAYE D'ABONDANCE 39
2.1. Le site abbatial 39
2.1.1. Les plans 40
2.1.2. Les sources iconographiques 41
2.1.3. Le devis de 1728 44
2.2. L'église 45
2.2.1. Les visites pastorales (XVe-XVIIe siècle) 45
2.2.2. Les archives de l'abbaye 47
2.2.3. Les sources iconographiques 48
2.2.4. Les décors peints de l'église 49
2.2.5. La tribune du transept 50
2.3. Le couvent 52
2.3.1. Les sources textuelles 52
2.3.2. Les sources iconographiques 53
2.4. La maison abbatiale 54
2.5. Les dépendances 56

CHAPITRE 3 : HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ABONDANCE 57
3.1. Fondation et développement de l'abbaye et de sa congrégation (XIIe – XIIIe siècle) 57
3.1.1. Les origines d'Abondance 57
3.1.2. L'expansion religieuse 59
3.1.3. Le temporel de l'abbaye 61
3.2. La communauté d'Abondance 63
3.2.1. Les abbés 63
3.2.2. Les chanoines 65
3.2.3. Convers et converses 67
3.2.4. Le personnel laïc 68
3.3. Des tensions internes et externes 70
3.3.1. Le long abbatiat de Raymond 70
3.3.2. Les droits de justice des chanoines 71
3.3.3. L'opposition de la communauté de la vallée 72
3.4. Vers la modernité 74
3.4.1. Le recrutement des chanoines 74
3.4.2. L'évolution du mode de vie canonial 78
3.4.3. L'instauration de la commende 84
3.4.4. Le dernier siècle des chanoines 85
3.5. La période cistercienne (1607-1761) 86
3.5.1. La réforme et ses conséquences 86
3.5.2. Une impossible cohabitation 91

CHAPITRE 4 : L'APPORT DE L'ARCHÉOLOGIE 95
4.1. L'aile orientale primitive 96
4.2. L'agrandissement de l'église 100
4.2.1. Le transept et le chevet 100
4.2.2. La nef 103
4.2.3. Les conséquences sur l'aile orientale 111
4.2.4. La construction du chevet développé 112
4.3. L'aile sud et sa tour 114
4.4. La reconstruction de la salle du chapitre et du cloître 114
4.5. La destruction de la nef et ses conséquences sur le bâti 117
4.6. La suppression de l'extension orientale 123
4.7. Les matériaux de construction 123

2de PARTIE : L'HISTOIRE ARCHITECTURALE DE L'ABBAYE D'ABONDANCE 127

CHAPITRE 5 : UNE PREMIÈRE ABBAYE MAL CONNUE (XIIe-XIIIe SIÈCLE) 129
5.1. Le premier couvent au XIIe siècle 129
5.2. Un agrandissement de l'église à la fin du XIIe siècle 130
5.2.1. Une seconde église de type bernardin 131
5.2.2. Un agrandissement postérieur du chevet 132
5.3. L'église au début du XIVe siècle 133

CHAPITRE 6 : L'EMBELLISSEMENT DU COUVENT AUX XIVe ET XVe SIÈCLES 135
6.1. Les circulations autour du cloître 136
6.2. La nouvelle salle capitulaire dans l'aile orientale 137
6.3. L'aile sud 139
6.4. La clôture 141

CHAPITRE 7 : LE GRAND INCENDIE ET SES CONSÉQUENCES (avant 1443-1481) 143
7.1. La chronologie des évènements 143
7.1.1. Les années 1440 144
7.1.2. Les travaux des années 1460 à 1481 145
7.1.3. Nouveau phasage des travaux de reconstruction 146
7.2. Les premiers travaux de réparation de l'église (avant octobre 1443) 146
7.2.1. Les travaux d'urgence pour sauver l'édifice 147
7.2.2. Répartir les espaces entre chanoines et paroissiens 147
7.3. Une refonte complète de l'aile orientale 149
7.3.1. Circuler vers l'église 149
7.3.2. Réorganiser les espaces internes 150
7.4. Les travaux de la nef (vers 1470-1481) 151
7.4.1. La reconstruction de deux travées 151
7.4.2. Le couloir au sud de la nef 153
7.5. L'aile ouest et sa galerie de cloître 153
7.6. L'abbaye à la fin du XVe siècle 154

CHAPITRE 8 : DES AUGUSTINIENS AUX CISTERCIENS 155
8.1. Le dernier siècle des chanoines 155
8.1.1. L'église au XVIe siècle 155
8.1.2. Des travaux dans l'aile sud 157
8.1.3. La maison abbatiale 159
8.2. Adapter l'abbaye aux moines 161
8.2.1. La clôture de l'abbaye 161
8.2.2. Presbytère et cimetière paroissial 163
8.2.3. L'église et la sacristie 164
8.2.4. Le couvent 165

CHAPITRE 9 : L'ÉPOQUE MODERNE 167
9.1. L'incendie d'avril 1635 167
9.1.1. Les restaurations (1635-1640) 167
9.1.2. Les difficultés 169
9.2. L'église après les restaurations 170
9.2.1. La construction avortée d'une église paroissiale 170
9.2.2. Le clocher 172
9.3. L'abbaye en 1728 173
9.3.1. L'église et l'aile orientale 173
9.3.2. Le couvent et les dépendances 174
9.4. Le chantier après l'incendie de 1728 176
9.4.1. Les travaux d'après les sources textuelles 176
9.4.2. Les travaux d'après l'archéologie 178
9.4.3. La malédiction du clocher 179
9.5. La sécularisation de l'abbaye 180

CHAPITRE 10 : L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE (1792-1900) 183
10.1. Chronologie des évènements 183
10.1.1. L'aile sud et la maison abbatiale 183
10.1.2. L'église et le presbytère 184
10.2. L'aménagement du couvent 185
10.2.1. L'aile ouest 185
10.2.2. L'aile sud 186
10.2.3. La maison abbatiale 187
10.3. L'église restaurée et agrandie 188
10.3.1. État de l'église avant les travaux 188
10.3.2. Matériaux et travaux d'urgence 189
10.3.3. L'agrandissement de l'église 190

CONCLUSION 191
POSTFACE 197
INDEX 198
BIBLIOGRAPHIE 201
CRÉDITS 207
TABLE DES FIGURES 210
ANNEXE 1 : Liste des abbés d'Abondance 213
ANNEXE 2 : Inventaire chronologique des mentions textuelles documentant l'évolution architecturale de l'abbaye d'Abondance 214

Table des figures

INTRODUCTION

Fig. 1 : Localisation de l'abbaye d'Abondance (Abondance, arrondissement de Thonon-les-Bains, département de la Haute-Savoie, France).

Fig. 2 : Établissements de chanoines réguliers dans l'ancien diocèse de Genève et ses abords (Chablais et Vaud).

CHAPITRE 1

Fig. 3 : Diocèses et régions historiques entre le Jura et les Alpes.

Fig. 4 : La vallée d'Abondance et le pays de Gavot aujourd'hui, correspondant à la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance (CCPEVA).

Fig. 5 : L'abbaye et le village d'Abondance au pied du mont Jorat.

Fig. 6 : L'abbaye d'Abondance. Vue aérienne depuis l'est.

Fig. 7 : Plan de l'abbaye d'Abondance et restitution de son enceinte.

Fig. 8 : Plan de masse de l'église et de l'aile orientale, et localisation des EA.

Fig. 9 : La façade néogothique de l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Abondance.

Fig. 10 : L'intérieur de l'église abbatiale et la porte de Savoie à droite.

Fig. 11 : La porte de Savoie dans le couloir au sud de la nef de l'église.

Fig. 12 : Le portail nord de la nef de l'église.

Fig. 13 : Le bras sud du transept de l'église : porte de Saint-Jeoire, tribune de bois et scène de la Crucifixion.

Fig. 14 : La partie orientale de l'église : sanctuaire, déambulatoire et chapelles rayonnantes.

Fig. 15 : Le chevet développé de l'église d'Abondance.

Fig. 16 : L'église et l'aile orientale. La nef d'origine et la galerie nord du cloître ont disparu.

Fig. 17 : La tribune de bois dans le bras sud du transept.

Fig. 18 : Le banc abbatial.

Fig. 19 : Plan de masse du premier étage du couvent (niveau du cloître).

Fig. 20 : La façade extérieure de l'aile orientale du couvent. Au centre, la salle du chapitre de l'époque moderne.

Fig. 21 : La façade extérieure de l'aile orientale du couvent. À droite, l'emplacement de la salle du chapitre de l'époque médiévale.

Fig. 22 : L'aile orientale et sa galerie de cloître.

Fig. 23 : La façade extérieure de l'aile occidentale du couvent, à l'emplacement de l'entrée du presbytère.

Fig. 24 : Porte d'entrée de la chapelle de semaine dans l'aile occidentale du couvent.

Fig. 25 : L'extrémité nord de la façade intérieure de l'aile occidentale du couvent. La galerie de cloître attenante a été partiellement détruite.

Fig. 26 : L'angle sud-ouest des galeries du cloître et une porte condamnée.

Fig. 27 : Plan de masse du second étage du couvent.

Fig. 28 : L'extrémité orientale de l'aile sud du couvent et la porte qui ouvre sur le grand couloir du rez-de-chaussée.

Fig. 29 : La façade extérieure de l'aile sud du couvent et, au premier plan, la place du monument aux morts.

Fig. 30 : Plan de masse du rez-de-chaussée du couvent.

Fig. 31 : Rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent. Porte située dans le grand couloir à l'emplacement de l'une des cellules de l'ancienne tour des prisons.

Fig. 32 : Rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent. Ouverture située dans le mur nord du grand couloir, aujourd'hui condamnée.

Fig. 33 : Premier étage de l'aile sud du couvent. Couloir et portes des cellules (côté sud).

Fig. 34 : La maison abbatiale, façade sud.

Fig. 35 : La maison abbatiale, façade est.

Fig. 36 : La maison abbatiale, façade ouest.

Fig. 37 : Le cloître de l'abbaye.

Fig. 38 : Le cloître de l'abbaye. Détail du remplage de la galerie orientale en face de l'entrée du chapitre médiéval.

Fig. 39 : Le cloître de l'abbaye. La porte de la Vierge menant à l'église.

Fig. 40 : Le cloître de l'abbaye. L'angle sud-est des galeries.

CHAPITRE 2

Fig. 41 : Extrait de la Mappe sarde, cadastre (vers 1730) représentant le site abbatial.

Fig. 42 : Extrait du cadastre dit français (1er juin 1920).

Fig. 43 : Plan du cloître et de l'abbaye d'Abondance, Léon Charvet, 9 août 1866.

Fig. 44 : Lithographie Abbaye et village d'Abondance parue dans *Nice & Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860* (1864).

Fig. 45 : 1652 – Église et abbaye d'Abondance/Auguste et Ernest Pittier (1899-1922).

Fig. 46 : L'abbaye d'Abondance à la fin du XIXe siècle, Médéric Mieusement.

Fig. 47 : Lithographie *Cloître d'Abondance* (1866).

Fig. 48 : Le cloître et l'église abbatiale à la fin du XIXe siècle, Médéric Mieusement.

Fig. 49 : 158 – *Environs de Thonon-les-Bains.-Abondance.-Intérieur de l'église.-LL*.

Fig. 50 : Témoins des anciens décors de l'église découverts au début du XXIe siècle par Gérard Emond.

Fig. 51 : La façade sud du site abbatial (première moitié du XXe siècle).

Fig. 52 : *Commune d'Abondance. Appropriation des bâtiments communaux…* Plan de l'aile sud du couvent (1876).

Fig. 53 : 1653 – *Abondance. La place et l'abbaye*/Auguste et Ernest Pittier (1899-1922).

CHAPITRE 3

Fig. 54 : La congrégation d'Abondance vers 1250 (le nom des paroisses chablaisiennes n'apparaît pas en raison de leur trop grande concentration).

Fig. 55 : Les possessions d'Abondance dans le Chablais et de Sixt dans le Faucigny et le Genevois.

Fig. 56 : Les fourches patibulaires de Saint-Gingolph (époque moderne) retrouvées en 2017 au Bouveret (Suisse).

Fig. I : Bref pontifical de suppression de l'abbaye d'Abondance (22 mai 1762).

CHAPITRE 4

Fig. 57 : Plan de masse de la jonction entre l'église et l'aile orientale au rez-de-chaussée de l'église et localisation des EA.

Fig. 58 : Relevé pierre à pierre du MUR 3002 (façade orientale de l'aile est, extérieur, partie nord).

Fig. 59 : Phasage du MUR 3002.

Fig. 60 : Plan de la tranchée contre le MUR 3002 et des massifs découverts.

Fig. 61 : La tranchée contre le MUR 3002 vue depuis le sud.

Fig. 62 : Massif et contrefort dans les combles du déambulatoire de l'église.

Fig. 63 : Proposition de restitution des phases 2 et 3 de l'église abbatiale.

Fig. 64 : Le bras nord du transept de l'église.

Fig. 65 : Le bras sud du transept de l'église.

Fig. II : Localisation des sondages archéologiques sur un plan simplifié du site restitué d'après l'étude de S. Bochaton (2019-2022).

Fig. III : Le massif maçonné médiéval (sondage 3), vu vers le nord-ouest.

Fig. IV : Carreaux de pavement découverts lors de la fouille de 2017.

Fig. 66 : Relevé pierre à pierre des MUR 3001 (façade occidentale de l'aile est, intérieur, partie nord) et 6022 (église).

Fig. 67 : Phasage des MUR 3001 et 6022.

Fig. 68 : L'angle sud entre le transept et la nef de l'église. Départ d'une grande arcade et cordons de l'ancien triforium.

Fig. 69 : Coupe architecturale nord/sud dans l'aile orientale et les escaliers du couloir inférieur.

Fig. 70 : L'angle nord-ouest de l'aile orientale, sous les escaliers du couloir inférieur. À gauche, le MUR 3001, au fond le MUR 6002, à droite le MUR 3003.

Fig. 71 : Relevé pierre à pierre des MUR 6001, MUR 6015 et de l'intérieur du MUR 5012 (POR 5051).

Fig. 72 : Phasage des MUR 6001, MUR 6015 et de l'intérieur du MUR 5012 (POR 5051).

Fig. 73 : L'extrémité nord du MUR 3002 à l'angle avec le transept. À gauche la BAI 3017 et à droite la POR 3012.

Fig. 74 : MUR 6007 (cage d'escalier) et ARC 6009 vers le couloir supérieur de l'aile orientale. En haut la FEN 6012 condamnée.

Fig. 75 : Combles du déambulatoire de l'église. Ouverture condamnée.

Fig. 76 : Proposition de restitution des phases 3 et 4 de l'église abbatiale.

Fig. 77 : Proposition de restitution de la phase 5 de l'église abbatiale.

Fig. 78 : Angle sud-ouest des combles du couvent. Murs arasés de la tour des prisons.

Fig. 79 : Galerie orientale du cloître et MUR 3001 à l'emplacement de la TRA 4007.

Fig. 80 : L'ancienne entrée monumentale de la salle du chapitre du XIVe siècle (POR 4025).

Fig. 81 : Coupe architecturale est/ouest dans l'aile orientale.

Fig. 82 : MUR 5016 (bras sud du transept) : relevé pierre à pierre et localisation des trous de boulins et de poutres.

Fig. 83 : Façade extérieure de l'aile orientale, partie nord. Fenêtre de la sacristie (FEN 3029).

Fig. 84 : Coupe architecturale est/ouest à l'emplacement de l'ancien bas-côté sud.

Fig. 85 : Mur gouttereau sud de la nef de l'église. À gauche, le départ d'une grande arcade. À droite, la porte de Savoie (POR 5003).

Fig. 86 : Plan de masse de la jonction entre l'église et l'aile orientale à l'étage de l'église et localisation des EA.

Fig. 87 : La cage d'escalier au nord de l'aile orientale.

Fig. 88 : Cage d'escalier nord. ARC 6008 et POR 5050 (liaison avec le bras sud du transept).

Fig. 89 : La liaison entre l'aile orientale et l'église. Dans le mur du transept apparaît une ouverture rectangulaire condamnée.

Fig. 90 : Relevé pierre à pierre du mur gouttereau sud de la nef (MUR 5012) dans le couloir supérieur de l'église.

Fig. 91 : La liaison entre l'aile orientale et l'église. Détail des maçonneries.

Fig. 92 : Le chevet développé de l'église.

Fig. 93 : Le mur gouttereau nord de la nef de l'église.

Fig. 94 : Le lavabo situé au rez-de-chaussée de l'aile sud du couvent.

Fig. 95 : La façade sud du couvent.

Fig. 96 : Le portail de l'enceinte du XVIIe siècle.

CHAPITRE 5

Fig. 97 : Détail du chevet développé et du transept.

Fig. 98 : Le rond-point du déambulatoire et ses colonnes.

Fig. 99 : Le jubé de l'abbaye augustinienne de Vezzolano (Piémont, Italie).

CHAPITRE 6

Fig. 100 : L'entrée supposée du couvent dans la galerie occidentale du cloître.

Fig. 101 : La statue de la Vierge à l'Enfant accrochée au tympan de la travée d'angle sud-est des galeries du cloître.

Fig. 102 : Restitution axonométrique de la salle capitulaire du XIVe siècle.

Fig. 103 : Proposition de restitution de la façade extérieure de la salle capitulaire du XIVe siècle.

Fig. 104 : Coupe architecturale nord/sud dans la galerie orientale du cloître et restitution de l'entrée de la salle capitulaire du XIVe siècle.

Fig. 105 : L'angle sud-ouest du couvent où se dressait la tour des prisons.

Fig. 106 : Les lieux de justice dans la vallée d'Abondance à l'époque moderne.

CHAPITRE 7

Fig. 107 : Détail de l'angle de la nef et du bras sud du transept. Contrefort 5080.

Fig. 108 : Relevé pierre à pierre des MUR 3002 et 5016 et proposition de restitution du «corridor».

Fig. 109 : Proposition de restitution de la phase 7 de l'église abbatiale et de l'aménagement intérieur de la partie canoniale.

CHAPITRE 8

Fig. 110 : Le chauffoir au premier étage de l'aile sud. Ouvertures ancienne (condamnée) et récente.

Fig. 111 : Proposition de restitution de la maison abbatiale avant et après le tremblement de terre de 1584.

Fig. 112 : Le passage à l'extrémité nord de l'aile occidentale.

Fig. 113 : La porte d'entrée de l'appartement du procureur dans l'aile ouest.

CHAPITRE 9

Fig. 114 : Le mur gouttereau sud de la nef au niveau du couloir supérieur de l'église et la POR 5051 menant à une probable chaire à prêcher.

Fig. 115 : Les fenêtres, allongées à l'époque contemporaine, de la salle capitulaire de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

Fig. 116 : Intérieur du clocher. Mur gouttereau nord de la nef de la fin du Moyen Âge et fenêtre condamnée.

Fig. 117 : Le clocher à bulbe du XVIIIe siècle.

CONCLUSION

Fig. 118 : Phasage général de l'église et de l'aile orientale.

Fig. 119 : Évolution architecturale de l'aile orientale.

Fig. 120 : La porte de la Vierge photographiée à la fin du XIXe siècle.



© Sigilla - Base numérique des sceaux conservés en France.
Sceau de l'abbé Jean d'Abondance, 1244 (d'après Archives départementales du Jura, 2 H ps 179).
Référence Sigilla : Scel Art 1146. Crédit photo : Philippe Jacquet.

Annexe 1 :
Liste des abbés d'Abondance

Cette liste est basée sur les auteurs qui nous ont précédés et sur nos propres recherches, notamment en ce qui concerne les débuts de la commende à Abondance, ainsi que la période valaisanne.

NOM	ABBÉ ÉLU	ABBÉ COMMENDATAIRE
Rodolphe	1144-1153	
Bouchard	1153-1171	
Ponce de Sixt	1171-1175	
Pierre (I)	1175-1176	
Girold	1179/1180-1184	
Guillaume de Viuz	1187-1214	
Albert	1217-1232	
Pierre (II)	1232-1233	
Jean (I)	1233-1250	
Pierre (III)	1255-1260	
Guiffray	1264-1266	
Raymond Bondat	1272-1296	
Girold de Lugrin	1300-1325	
Jean (III)	1331-1354	
Pierre de Lully (IV)	1354-1379	
Jean de Fillinges (IV)	1380-1397	
Girard Dupas	1404-1408	
Thomas Guersat	1409-1411	
Berthet de Charrières ?	1411	
Guillaume de Lugrin		1411-1432
François Ducrêt		1433-1459
Amblard de Viry		1460-1472
Jean-Louis de Savoie		1480-1485
Antoine de Langin	1480	
François de Savoie		1485-1490
Guigues d'Arlod	1490-1517	
César Borgia		1490-1498
Antoine Pallavicini		1498-1507
Marc Vigier de la Rovère		1507-1512
Jean-François de Valpergue		1512-1533
Jérôme de Valpergue		1533-1573
Dominique Ciclati	1536-1550	
Claude de Blonay	1550-1574	
Philibert Provana		1574-1576
Gaspard Provana		1576-1586
Philibert Provana (II)		1586-1597
Vespasien Aiazza		1597-1627
Maurice de Savoie		1627-1635
Melchior du Nant de Grilly		1635-1640
Barthélemy Soldati		1643-1654
Jean-Baptiste Amoretti (coadjuteur de Soldati depuis 1652)		1655-1687
Jean-François Carron de Sommerive		1689-1710
Michel-Ange de Santena		1710-1711
Pierre-Guérin de Tencin		1714-1758

Annexe 2 :
Inventaire chronologique des mentions textuelles documentant l'évolution architecturale de l'abbaye d'Abondance

Précisons d'emblée que les archives de l'abbaye ayant disparu dans des circonstances mal connues, à l'exception d'un incendie ayant eu lieu vers 1446 dans l'abbaye, documenter les six siècles et demi d'évolution architecturale n'a pas été chose aisée. En revanche, à partir du XVII^e^ siècle et de l'arrivée des feuillants à Abondance, l'évolution architecturale de l'abbaye est mieux connue grâce aux actes notariés relevés par Robert Tinthoin et à ceux disponibles en ligne sur le site des archives départementales de la Haute-Savoie. Aussi, les quelques mentions anciennes des bâtiments, des sinistres et des travaux de restauration sont précieuses. Voici les principaux fonds où les retrouver.

Les archives départementales de la Haute-Savoie

Une importante documentation de l'époque contemporaine se trouve à Annecy, répartie entre la série O pour ce qui concerne les réparations de l'ancienne abbaye et de l'église, ainsi que son agrandissement projeté dès la fin des années 1880[1], mais encore la translation du cimetière[2] et l'affection des anciens bâtiments conventuels à des services municipaux tels que la mairie, l'école ou encore la justice de paix[3]. Ces documents, comprenant de nombreux plans, ont été particulièrement utiles pour la connaissance des importantes modifications architecturales qui ont eu lieu au cours du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, de même que pour les projets de restauration des bâtiments classés au titre des monuments historiques à partir de 1875.

Le fonds du clergé régulier est particulièrement maigre et ne couvre que l'époque moderne. Plusieurs documents réunis sous la cote 1H3 datent des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : le document le plus intéressant est un inventaire de la maison abbatiale mené à la suite du décès de l'abbé de Grilly en 1640. Le fonds des archives déposées par l'académie chablaisienne est là aussi plutôt maigre. La pièce la plus importante est sans conteste le rapport après incendie du 19 juillet 1728, dont Jules Guyon avait publié des extraits dans le premier volume des *Mémoires et documents publiés par l'académie chablaisienne* en 1887[4]. Plusieurs documents concernent la sécularisation de l'abbaye en 1761 et ses conséquences en donnant quelques informations sur l'ancien couvent, en particulier la prise de possession de l'abbaye par le préfet de la Sainte-Maison de Thonon François Laurent en 1763 et ses suites, dont l'aménagement d'un presbytère dans l'aile occidentale[5]. À cette occasion, de nombreux inventaires sont dressés, mais nous n'en avons retrouvé aucun qui concernent les bâtiments. Les minutiers de notaire recueillent des copies de nombreux actes dressés à l'époque moderne : si l'historien et archiviste Robert Tinthoin a transcrit des actes notariés du XVII^e^ siècle, nous nous sommes consacrés à la période 1697-1763. Le fonds 1J concernant les pièces isolées d'origine privée comprend quelques documents regardant l'abbaye d'Abondance, mais un seul nous a servi dans le cadre de notre étude : il s'agit d'une supplique non datée des paroissiens d'Abondance à propos de la reconstruction du clocher de l'église[6]. Enfin, plusieurs copies de visites pastorales sont conservées à divers emplacements.

Le fonds de la Chambre des comptes de Savoie aux archives départementales de la Savoie

À Chambéry, plusieurs documents ont été consultés et étudiés par Arnaud Delerce afin de

1 ADHS, 2025.

2 ADHS, 2029.

3 ADHS, 2018, 2030 ou 2031.

4 Guyon 1887, p. 27-35.

5 ADHS, 43J1448.

6 ADHS, 1J955.

procéder à la reconstitution du chartrier des deux premiers siècles d'existence de la congrégation d'Abondance. Il s'agit principalement de trois réductions de bénéfices ordonnées par le sénat de Savoie au décès d'un abbé commendataire et conservées sous la cote 4B317 : la première est engagée à la suite du décès de l'abbé Melchior de Grilly en décembre 1640, la seconde en 1687 au décès de l'abbé Jean-Baptiste Amoretti et enfin la troisième au décès de l'abbé Jean-François Carron de Sommerive de Saint-Thomas mort en 1710. Les six plus anciennes mentions de bâtiments de l'abbaye d'Abondance sont issues de ce travail : il s'agit de l'église et du réfectoire. Par ailleurs, un document intitulé *Mémoire servant de réponse à la supplique des Feuillants* et peut-être rédigé par le futur évêque de Genève Jean-Pierre Biord à une date inconnue, mais postérieure à août 1759[7], donne beaucoup d'indications sur les querelles qui ont empoisonné les relations entre les moines ayant remplacé les augustiniens à Abondance en 1607, et en particulier sur les travaux d'agrandissement de l'église paroissiale. Il comprend également un témoignage à charge contre les feuillants.

Les archives municipales et paroissiales d'Abondance

Dans l'ancien couvent, deux fonds d'archives concernant l'abbaye étaient jusqu'à récemment conservés. Il s'agit d'abord des archives communales qui comprennent de très rares documents anciens et une grande majorité de documents plus récents liés aux divers travaux de restauration ayant eu lieu depuis le milieu du XX^{e} siècle. Parmi eux se trouvent un devis de réparations à faire au presbytère, en date du 22 janvier 1818, et un second du 25 avril 1842. D'autres documents des années 1876 concernent des travaux de restauration des toitures par les architectes Barbero et Guyon de Thonon-les-Bains, l'aménagement des écoles et de la justice de paix au cours de la même décennie, ou encore de ponctuelles restaurations jusqu'en 1950. Concernant les archives paroissiales, celles-ci ont été récupérées en avril 2021 par les services du diocèse d'Annecy. Nous n'y avons pas retrouvé tous les documents inventoriés au début des années 1990.

Les archives de l'académie chablaisienne à Thonon-les-Bains

L'académie chablaisienne ayant déposé des documents aux archives départementales de la Haute-Savoie, elle ne garde pas d'archives de l'abbaye d'Abondance. En revanche, dans les *Manuscrits Pescatore*, écrits par un ancien intendant du Chablais, se trouvent des copies d'actes concernant les difficultés rencontrées entre l'abbaye et son prieuré de Peillonnex entre la seconde moitié du XIV^{e} siècle et la première moitié du XV^{e} siècle. Quelques mentions de lieux de rédaction d'actes ont été relevées.

Les archives de l'académie salésienne à Annecy

Le fonds Charles-Marie Rebord de l'académie salésienne à Annecy conserve quelques notes prises par le chanoine et classées par paroisses. Celles concernant Abondance couvrent la période 1580-1850. Quelques-unes couvrent des ventes de parcelles de l'ancien couvent ou des travaux dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

Les fonds d'archives privés

Plusieurs fonds d'origines privées ont été explorés dans le cadre de ces recherches : il s'agit des archives de la famille de Blonay, conservées aux archives cantonales vaudoises à Lausanne, et les archives du fonds de Foras conservé par la famille de Menthon en leur château de Menthon-Saint-Bernard. Si le premier apporte beaucoup d'informations sur le parcours de l'abbé Claude de Blonay, qui dirigea l'abbaye au milieu du XVI^{e} siècle, aucun ne mentionne les bâtiments abbatiaux. En revanche, le fonds du prieuré de Nyon, dépendance de l'abbaye d'Abondance en terre vaudoise, concerne de nombreux actes relatifs à ses liens avec la maison mère. Quant aux archives du château de Menthon, elles ne recèlent que de manière anecdotique quelques documents de l'époque moderne n'apportant rien à notre propos.

7 ADS, SA3433.

1. **1153 –** Mention de l'église consacrée. «*ecclesiam Abundantiae consecratam in honore beatae Virginis Mariae*» (Delerce 2019, n° 12)

2. **12 février 1154 –** Mention de l'église consacrée. «*Abundantina ecclesia in honore beatissima Virginis Mariae consecrata*»(Delerce 2019, n° 13)

3. **28 février 1172 -** Mention de l'église consacrée. «*Abundantina ecclesia in honore beatissima Virginis Mariae consecrata*» (Delerce 2019, n° 30*)

4. **1176-1188 –** Mention du réfectoire. «*Obiit [...] et Girodus sane abbas noster pro quo debet fieri refectio in refectorio sicut continetur in quadam scedula*». (Delerce 2019, n° 35*)

5. **1181-1214 –** Mentions du réfectoire et de l'église. «*Pro quo debetur plenaria refectio in refectorio ab abbate. Tali tenore quod si dicta refectio, in die obitus ipsius dicti abbatis vel antecedenti vel subsequenti non fieret, abbas ab ingressu ecclesie abstineret, et si ingredi presumeret, capitulum cum eo non ingrederetur, et istud statutum fuit firmatum in generali capitulo et per generale capitulum Habundancie*». (Delerce 2019, n° 36)

6. **[1182-1192] –** Rédaction d'un acte dans l'église. «*[...] firmatum in ecclesia sancte Marie Habundantie [...]*» (Delerce 2019, n° 36)

7. **1314 –** Consécration de l'église. «[...] l'abbatiale d'Abondance a été inaugurée aux environs de 1314 et dédiée à Notre-Dame dans son mystère de l'Assomption». (Baud, Chatelain 1983, p. 107. Information douteuse : l'origine de l'information n'est pas précisée et les auteurs font beaucoup d'erreurs dans leur ouvrage.)

8. **16 juillet 1325 –** Mention de la salle capitulaire et des prisons de l'abbaye. «*Actum apud Habundanciam in capitulo nostro [...]*» (Mercier 1885, p. 317)

9. **[1331-1345] –** Reconstruction du cloître. 7 novembre : «*Obiit [...] Iohannes Abbas noster Habundancie qui composuit claustrum ecclesie eiusdem monasterii*». (Cibrario 1848, p. 418)

10. **[avant 1341] –** Tombeau dans l'église. « Vullielme de Greysier, mort avant 1341, [...] avait fait construire un *vas* dans l'église d'Abondance, *in piccina*, duquel ledit Henri [son fils] veut que l'on mette les armoiries de Greysier ». (Armorial..., Greysier de Féternes)

11. **16 octobre 1373 –** Rédaction d'un acte dans le chapitre. «*[...] apud Abundantiam in capitulo monasterii Beate Marie de Abundantia [...] ad sonum campane in dicto capitulo congregatis capitulantibus capitulum [...]*» (Piccard 1905, p. 12)

12. **8 septembre 1411 –** Le réfectoire, le dortoir et la clôture manquent. «Après avoir reçu des informations sur la vie des chanoines de ce monastère, [l'évêque] a découvert [que les chanoines] négligeaient d'observer la règle en ce qui concerne le réfectoire, le dortoir et la clôture et, de plus, que certains étaient diffamés comme coupables de fornication. [...] l'évêque a ordonné [aux chanoines réunis en chapitre] que, dans un délai d'une année, ils aient réparé et rebâti le dortoir et le réfectoire pour permettre la bonne application de la règle». (Binz 2006, p. 285-287)

13. **2 février 1420 –** Mention de la maison de l'abbé et de la petite porte du chœur. Dans le cadre de conflits entre l'abbaye, l'abbé Guillaume de Lugrin et les communiers de la vallée, certains hommes sont convoqués «*apud Abundantiam, in domo domini abbatis*». Plus loin, un acte est passé «*apud Abundantiam, nfra ecclesiam dicti loci in portelam chori eiusdem ecclesia*». (Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 2, f° 12)

14. **5 avril 1430 –** Mention de l'enclos de l'abbaye. «La justice, en matière civile et pécuniaire, ne doit se rendre qu'au Pas d'Abondance, selon les anciennes coutumes. Or l'abbaye entend qu'elle se rende dans l'enclos du monastère, surtout en matière de dîme. Désormais, les habitants de la vallée ne pourront plus être cités dans l'enclos de l'abbaye [...] cependant, les accusés pourront être cités et détenus dans l'enclos de l'abbaye, quand il y aura danger d'évasion». (Mercier 1885, p. 152)

15. **5-10 novembre 1432 –** Un acte relatif au prieuré de Nyon est passé «*in capitulo*». (AVCD, CXXII NF05149 C XIII d 105)

16. **29 décembre 1436 –** Un acte est passé dans le chapitre. «*[...] apud Habundantiam, in capitulo monasterii dicti loci [...] curatos et canonicos praedictos mandaverat convocari et more solito in dicto ordine Habundatie ad sonitum campane fecerat congregari [...]*» (Gremaud, n° 2881)

17. **Vers 1440 –** Réalisation des peintures murales dans le cloître (conférence donnée par Carmen Decu-Teodorescu le 21 avril 2022 à Abondance).

18. **25 octobre 1443 –** Visite pastorale pour l'évêque de Genève à la suite d'un incendie. «L'entretien de l'église paroissiale incombait à l'abbé, sauf en ce qui concernait La Chapelle des Frasses qui devait être entretenue par les paroissiens. En raison des énormes redevances qui pesaient

sur les paroissiens d'Abondance [1 500 florins], ceux-ci étaient exempts des frais de culte. [...] les chanoines consultés confirmèrent l'exemption des paroissiens. [...] Vitelleschi, accorda aux chanoines un délai de six ans pour remettre la nef en état : le toit était à refaire totalement, ainsi que le toit du chœur, et le pavement de la nef en poutres de bois. Il faut également réparer les fenêtres des chapelles du lundi et du mardi. Une grange du monastère près de la Chapelle des Frasses nécessite des réparations, de même les murs de clôture et l'horloge de l'abbaye. D'autres exigences concernaient l'aménagement intérieur, la création d'une bibliothèque dans la sacristie, etc. [...] À Abondance, où le nombre de livres est plus élevé – trois exemplaires de chaque livre liturgique sont exigés – ceux-ci sont conservés dans deux endroits : d'une part dans la sacristie, véritable embryon de bibliothèque avec étagère (?), pupitre et sièges ; d'autre part dans la chapelle du vendredi ; un deuxième pupitre devra être placé dans le chœur, ainsi que des armoires, pour les livres de chants ; ces armoires seront fermées à clef ». (Kaeser 1975, p. 64-84 « *Item tota navis ecclesie cum crotis a fundamentis est in ruina, et similis turris in introïtu ecclesie a fundamentis a parte borea ruinatur, quam reparationem edificiorum ecclesie faciat quanto citius habuerit commoditatem in annos sex, videlicet omni anno tantum quantum in sex annis sit completa reparatio, et incipiat primo anno in futura Pasca [...] Item (abbas) faciat reparari fenestras vitreas cappellarum diei Lune et diei Martis* ». Il est également ordonné de construire une sacristie « *in loco ubi est horilodium* ». (Oursel 1954, d'après ADHS, 1G98) « *Supra dictus visitator processit ad visitationem monasterii ac monachorum in eo existentium et pro abbatis et corum observatione regulari, prout alias tenentur et debent, ordinavit et injuxitab eisdem observari per modum qui sequitur videlicet, ut teneat in monasterio seu in ecclesia decretum basileense tantum super observatione cultus divini. [...] Item quod canonici singulariter dormiant prout in benedictinis continetur. Item addidit quod in capitulo ipso non sit tantum lectura seu suffragia mortuorum, sed ex examinatio et satisfacio culparum et tractatus de bonis et regimine monasterii et operum. [...] Item quod deputentur locus et personae pro hospitibus et teneatur debita hospitalitas in monasterio et diligenter fiant elemosinae. [...]* » (Mercier 1885, p. 342-343)

19. **1443–** Dépenses après l'incendie. « Dès l'année 1443, des difficultés s'étaient élevées [au sujet des frais de culte et du service religieux en général]. Les paroissiens, mis en demeure de faire les dépenses nécessaires au culte, protestèrent, disant que ces dépenses incombaient à l'abbé du monastère ». (Piccard 1904, p. 76)

20. **11 octobre 1445–** Nouvelle mention de l'enclos de l'abbaye. « Les particuliers étaient journellement cités et trainés dans l'enclos de l'abbaye [...] » (Mercier 1885, p. 156)

21. **Vers 1446 –** Incendie dans le couvent qui détruit les archives. « Lesquels documents et informations [coutumier de l'abbaye] ont été perdus par des déprédations du feu et un incendie, et distraits dudit monastère [...] et le temps ayant passé, douze années se sont écoulées [jusqu'en 1458.] » (Gardet 1976, d'après ADHS, SA178)

22. **1er août 1451 –** Mention du grand autel de la bienheureuse Marie. Un acte est rédigé « *infra ecclesiam monasteri eiusdem loci ante magnum altare Beate Marie* » (Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 1)

23. **26 juillet 1458 –** Acte passé dans le chapitre. « *Acta fuerunt haec in capitulo dicti monasterii in quo quidem capitulo pronominati domini abbas canonici et religiosi fuerunt [...]* » (Piccard 1905, p. 18)

24. **26 juillet 1459 –** Rédaction de statuts pour cause de disparition des archives. Les archives abbatiales ayant été détruites par un incendie, les chanoines d'Abondance transigent avec l'abbé François Ducrêt pour la rédaction de statuts. (Piccard 1905, p. 18 à 47, d'après ADS, Archives du sénat de Savoie, REG 50, f° 117 et suivants. Serait aujourd'hui aux ADHS.) « *Item librare [...] illi qui scopabit et mundabit claustrum quoties fuerit necesse, similiter ; et illi qui apportabit caricem seu bachyam pro stinendo stallas sive formas ecclesiae festis omnium sanctorum et Nativitatis Domini [...]* » (page 36). « *Item teneatur abbas providere de bocherio in calefactorio et coquinae qui bocherius tenatur sumptuare nemus in calefactorio a festo omnium sanctorum usque ad diem mercurii sanctam inclusive [...]* » (page 37). « *Item quod eligatur per abbatem et conventum omni anno unus religiosus vel alia persona secularis proba quae det quotidie et eroget eleemosinam de decima panis in liturno hospitalis et non alibi, quam ellemosinam hospitalarius vel celebrerius eidem eleemosynario librare teneatur cum tribus panibus frumenti claris cum tertio* ». (page 44). « *[...] Item quod sacrista teneatur accendere lampades in dicta*

ecclesia videlicet duas lampades ante imaginem Beate Mariae gloriosae virginis et duas in choro, continue [...] in dicto choro et circa ipsum chorum [...] et aliis horis in dicta ecclesia canonicis [...]» (page 45). «*In primis quod abbas teneatur perpetuo manutenere in monasterio unum portiereum qui custodiat duas portas ipsius monasterii et illas de nocte claudat, videlicet portam prope cimiterium parrochiale et campanile et portam prope turrim, cui porterio teneatur solvere vestiarum et calciamenta et in hebdomada tres panes claros, et unum mirale vini in die et pidantiarius prebendam famuli. Item quod custos seu sacrista custodiat clavem parvae portae gerdilis seu cimiterii conversorum quae non aperiri debeat nisi quando fiet processio generalis circa ecclesiam ; quodque non sint neque fiant aliae portae in septis ipsius monasterii et si quae fiant in futurum cancellentur et murentur*». (page 46). «Parmi les officiers secondaires, on distingue : un portier qui surveille les deux portes du monastère, qu'il ferme la nuit, ainsi que les portes du cimetière paroissial, la clef de la petite porte des "gardiles" [jardins] donnant sur le cimetière des convers, qu'il n'ouvrira que pour la procession générale qui a lieu autour de l'église, et la porte ouverte dans les murailles grillagées du monastère». (Tinthoin 1980, p. 241)

25. **12 mai 1459 –** Mention du chapitre. 12 mai : «*Obiit reverendus Franciscus de Cresto, abbas noster, qui dedit conventui unam missam edopmadalem qualibet die lune in capitulo dicti conventus ac dedit officii pidanciarie novem florenos an-nuales cum totis suis libris*». (Cibrario 1848, p. 366)

26. **1471 –** Visite pastorale pour l'évêque de Genève. «En 1471, le vicaire général, après une description du lamentable état de la nef et du clocher, félicitait l'abbé commendataire, Amblard de Viry, représenté par le prieur Guigues d'Arlod, d'avoir amorcé les travaux de réfection indispensables. Mais il n'en renouvelait pas moins l'injonction de son prédécesseur, l'essentiel demeurant encore, selon ses propres constations, à accomplir». (Oursel 1954)

27. **[1471 – 1536] –** Nécrologe de l'abbaye d'Abondance. L'indication de temps est donnée en fonction des mentions extrêmes du vivant des personnes citées. Par exemple, l'abbé élu Guigues d'Arlod meurt entre 1509 et 1536, tandis que François de Jutigninge meurt entre 1487 et 1509, si l'on considère que son absence parmi les chanoines à cette date est bien due à son décès (Cibrario 1848, p. 325-434). 13 janvier : la noble Peronnette de Vidomne, épouse du noble Pierre d'Arlod, fait une donation à distribuer «*in medio chori*» pour le salut de leurs âmes. 31 mars : *Fiat anniversarium nobilis Iacobi de Intigningio die crastina Pasche cum une missa alta voce de Sancto Spiritu et in fine dicte misse fiat Libera me in claustro ante capitulum pro remedio anime dicti nobilis [...] Fiat anniversarium Aymonis Fabri alias des Rochez [...] celebret missam altam in altari parrochiali retro magnum altare de mortuis [...] Fiat anniversarium Francisci Salamiardi [...] celebret missam de officio defunctorum altam in altari parrochiali [...]* 30 avril : *Fiat anniversarium venerabilis viri domini Guygonis de Arlo, curati Habundancie, in quoi distribuantar [...] Finita missa fiat processio circa claustrum cantando vesperas mortourum prout notantur, et portentur duo cerei accensi ante processionnem, et fiat Libera me cum suis versiculis ante portam claustri cum orationibus consuetis. Et intrando ecclesiam [...]* 9 mai : *Fiat anniversarium venerandi domini Nycodi de Sancto Iorio, prioris Yliaci et canonici nostri [...] Finita missafiat processio per clausuram cantando vesperas defunctorum et intrando ecclesiam Ave Regina Celorum cum oratione Gratiam. Et ante magnum altare fiat Libera me dum vixerit in humanis et post eius tumulum [...]* 14 mai : *Fiat anniversarium domini Guigonis de Arlo, electi et curati Habundancie, et parentum suorum die [...] in quo dicatur une magna missa de beata Virgine [...] in magno altari et in fine dicatur [...] in medio chori [...]* 19 mai : *Fiat anniversarium venerabilis domini Aymonis de Arlo [...] dicantur vespere mortuorum per claustrum et in fine Libera me super tumulo domini electi de Arlo ante portam ecclesie claustri ut moris est et Avec Regina Celorum intrando ecclesiam etc [...] et si quis canonicus non fuerit infra corum et in stalo [...]* 22 juillet : *Fiat anniversarium venerabilis domini Benedicti de Intiningio canonici nostri [...] super tumulum dicti domini Benedicti seu eius avunculi in claustro [...]* 25 juillet : *Fiat anniversarium venerabilis viri domini Francisci Bavosii canonici Habundancie [...] fiat processio per claustrum cantando vesperas mortuorum et portentir duo cerei accensi ante processionem [...] super tumulum dicti domini Francisci et dum vixerit fiat in medio chori et intrando ecclesiam [...]*

28. **1476 –** Les Valaisans pillent l'église. «En 1476, les Valaisans remportèrent de leur expédition en Chablais l'orgue enlevé à cette abbaye». (Mercier 1885, p. 70)

29. **16 juillet 1481 –** Visite pastorale pour

l'évêque de Genève, la nef a été partiellement reconstruite. «*Quia est ecclesia insignis, et abbatie occasionale incendium ipsius modo non mediam ipsa abbatia passa fuit jacturam, prefatusque R.D. Commendatarius unam partem fructium in constitutione ipsius abbatie et ecclesie benigne elargitus fuit, [...] de cetero exortatur ut tota jam per eum bene cepta prosequatur, sed etiam ad reparationem restauratam ipsius abbatie non stilum [non solum] in edificiis, sed etiam in paramentis necessariis ad cultum*». (ADHS, 1G99 et Oursel 1954)

30. **15 septembre 1515 –** Lettre de Marc Vigier, cardinal de Senigallia, relative à des travaux. «Aux spectables messieurs les syndics de la vallée d'Abondance. Hommes spectables, nos très chers fils, salut. Nous avons reçu vos lettres en date du 2 juin concernant la réparation du monastère de Notre-Dame d'Abondance, pour laquelle vous nous demandez deux cents ducats par année, et quoique le révérend père seigneur Jean-François, protonotaire de Maxime, à qui nous avons résigné ledit monastère se soit obligé à toutes les charges du monastère et qu'il n'ait pas observé les conventions pour la réparation nécessaire et convenable, nous voulons cependant très volontiers satisfaire à votre demande, ce que nous aurions fait avant et sans vos supplications, si nous avions eu connaissance que le protonotaire se fut refusé à faire ladite réparation. [...] Nous continuerons chaque année à payer pareille somme jusqu'à pleine réparations. [...]» (Mercier 1885, p. 170) «En raison de la négligence de l'abbé [Jean-François] de Valpergue, les paroissiens se tournent vers le cardinal [de] Sénégalien qui ordonne que de l'argent sera versé pour les réparations». (Piccard 1904, p. 78)

31. **Avant 1517 –** Incendie de la toiture de l'église. «Un des témoins dans ladite enquête [de 1517] dépose entre autres choses que lorsque l'église d'Abondance fut brûlée, le révérend Guigues d'Arlod, élu abbé envoya un domestique à La Chapelle pour quêter de l'étain, au nom de Dieu et par aumône, de maison en maison, pour couler de nouveau les cloches que l'incendie avait mise en fusion, alléguant qu'Abondance ne devait rien pour cette réparation, qui incombait à l'abbé seul». (Mercier 1885, p. 171)

32. **14 octobre 1517 –** Visite pastorale. «À Abondance, il y a deux [rangées de?] stalles des deux côtés du chœur, ainsi qu'un banc abbatial imposant offrant place à trois personnages». (Kaeser 1975, p. 83) «[Le représentant de l'évêque Jean de Savoie] *visitavit parochialem ecclesiam Abondantiae, in quam est abbatia, et visis defectibus in eadem injurit parochianis sub pana excomunicationis et viginti librarum gebennsensium, ut hanc illi reparent, in hunc qui sequitur modeum. Et primo quod infra proximum festum ramis palmarum fieri faciant lapidem fontium pro baptisando debita causa et coopertum. Item quod infra proximum festum rogationem fieri faciant vexilum seu penicellum novum, in quo picteretur ad eorum liberum arbitium. Item quod infra idem tempus habeant campanas, seu campaniliaproservitioipsius ecclesia. Item quod infra proximum festum Nativitati Domini, habeant unam pixidem, seu custodiam pro portando sacrum corpus Christi infirmis. Item eisdem inhibetur ne deinceps garriant super cimiterio ipsius ecclesia, nec minus ludant quovis lude, choristent, nec meseare habeant rebellis, piacipitur curato seu vicario quod talis registres nomina et cognomina mandet domino procuratori fiscali gebennensi. Item quod intersint procesionibus per ipsos fiendit, saltem una persona idonea de qualibet domo, sub duorum grossorum fabirca ipsius ecclesia applicandorem panam, nisi sit causa legitima. Item quod manuteneat oleum in lampade sacrista ante sacrum corpus Christi, et quod sit ignis accensus, saltem tempore divini cultus, et largientibus conceduntus quadraginta dies indulgentiarum. [...]*» Les chanoines et les paroissiens refusent de payer pour les dépenses qui incombent à l'abbé. (ADHS, 1H3)

33. **17 décembre 1517 –** Réparations à l'église. «[...] devant les portes de l'église d'Abondance [...] les dépenses pour l'édifice du culte, ornements et mobilier d'église, incombaient uniquement à l'abbé; que c'est à ses frais et en son nom qu'ont été donnés des prix-faits pour réparation et couvert de la toiture de l'église». (Mercier 1885, p. 168)

34. **Avant le 13 janvier 1518 –** Réparations à la toiture de l'église. «[...] le mobilier de l'église, et même l'édifice du culte, étaient uniquement à la charge de l'abbé, que c'était à ses frais et en son nom que des accords avaient été passés pour réparation à la toiture de l'église [...]» (Piccard 1904, p. 77)

35. **3 mars 1536 –** Élection de Dominique Ciclati comme abbé. «[L'abbé élu et les chanoines] *inceperunt cantare alta devotaque voce canticum*

juconditatis et leticie Te Dem laudamus, pulsatis campanis eum ad ecclesiam abbatie predicte duxerunt et ibi oracione prius facta eidem domino electo obediencam reveranciam et honorem impenderunt. [Acte fait au chapitre]» (Foras (de) 1887)

36. **28 mai 1550 –** Élection de Claude de Blonay comme abbé. «*Videlicet per traditionnem verruxis prime porte euisdem ecclesie, per amplectionem altaris predicte ecclesie [...] per appositionem sedis seu forme abbatis existentis prope ipsum magnum altare et per appositionem alterius sedis seu forme abbatis existentis in formis chori eiusdem ecclesie a parto dextra*». (Foras (de) 1887)

37. **21 janvier 1569 –** Mention de la maison abbatiale. «*Acta fureunt premissa infra abbatiam predictam Habundancie in stufa domus prefati reverandi domini abbatis* [Claude de Blonay]» (Piccard 1904, p. 57)

38. **29 juin 1580 –** Charges de l'abbé envers le monastère. Au cours de sa visite pastorale, l'évêque de Genève, monseigneur de Granier, ordonne à l'abbé Gaspard Provana de «fournir tous les ornements nécessaires au couvert et à la paroisse». (Piccard 1904, p. 78) Les charges de l'abbé sont de «fournir tous les ornements de l'église, même paroissiale, et des chapelles au nombre de huit dans lesquelles des religieux doivent célébrer les messes fondées». (BAS, Fonds Ch.-M. Rebord, Abondance)

39. **[1580-1584] –** Tremblement de terre. «En 1580, un tremblement de terre renversa la maison de l'abbé; le prix-fait de la reconstruction fut donné en 1586. L'année suivante, on donna celui de la réfection du four de la grande cuisine». (Charvet 1863, p. 119) «En 1580, la maison de l'abbé fut renversée par un tremblement de terre; l'abbé Aiazza la reconstruisit plus tard sous le nom de logement de l'abbé». (Mercier 1885, p. 72)

40. **15 novembre 1585 –** Les bâtiments conventuels sont presque ruinés. «D'ailleurs, les finances de l'abbaye n'étaient pas prospères, car l'abbé Gaspard de Provana obtenait du duc Charles-Emmanuel, le 15 novembre 1585, la moitié du produit des amendes et des condamnations de la vallée pour «réparer les lougis de son église et abbaye tombés presque en ruine». (Piccard 1904, p. 91)

41. **1586-1587 –** Reconstruction de la cuisine et de la maison abbatiale. «En 1580, un tremblement de terre renversa la maison de l'abbé; le prix-fait de la reconstruction fut donné en 1586. L'année suivante, on donna celui de la réfection du four de la grande cuisine». (Charvet 1863, p. 119) « On le voit [l'abbé Gaspard Provana], en 1586 et 1587, faire diverses réparations à l'abbaye. » (Mercier 1885, p. 131)

42. **25mars1598–**Réparationsàlatoituredelatour des prisons. « [...] engagement pris par Bernard Trincat "maître chapuys" bourgeois d'Évian, de refaire "la rameure" de la grande tour des prisons del'abbayed'Abondance[...]»(Piccard1904,p.108) « En 1598, la réfection à neuf de la poutraison de la grande tour des prisons de l'abbaye par un maître-charpentier bourgeois d'Évian, s'élève à 160 florins avec fourniture d'un casaque et d'un haut de chausse de drap de couleur et chapeau, 260 kilos de seigle, 84 de froment, 80 de fèves, 93 d'orge, 21 de fromage, 8,5 de beurre, cependant que l'abbaye fournit et fait porter sur place le bois nécessaire "bien coupé". » (Tinthoin 1980, p. 265-266)

43. **XVII^e^ siècle –** Reconstruction des voûtes de l'église. « Les deux travées anciennes de la nef [...] sont couvertes de voûtes sur croisées d'ogive, de plan barlong. [...] Ces voûtes ne paraissent pas antérieures au XVII^e^ siècle. [...] Les voûtes des autres travées du transept [à l'exception de la croisée] sont de la même époque. [...] Les voûtes sur ogives de la travée droite et de l'abside ont le même profil que dans la nef et les côtés du transept, et ne doivent pas être antérieures au XVII^e^ siècle. Le déambulatoire et les chapelles sont couverts de voûtes semblables. » (Dumolin 1931, p. 231-235)

44. **1^er^ novembre 1600 –** Dégâts causés par les Français ? « On lit dans le registre des baptêmes de la paroisse d'Abondance pour l'année 1600 : «Le 1^er^ novembre, Monsieur de Sancy et ses troupes nous ont ici ravagés». (Baud, Chatelain 1983, p. 204)

45. **1602 –** Discussions au sujet de l'église abbatiale d'Abondance. « [...] la transaction de 1602 qui fut le fondement de l'établissement des religieux Feuillants à Abondance, par laquelle l'abbé Aÿaza promit à l'insu des paroissiens de relâcher ladite église aux Feuillants, mais sous la condition qu'il en ferait bâtir une autre convenable pour la paroisse, et avec la réserve qu'en attendant que celle-ci fut bâtie, le curé et les paroissiens jouiraient de l'ancienne église, et continueraient d'y faire les services de la paroisse. » (ADS, SA3433)

46. **26 octobre 1604 –** Traité d'introduction des moines feuillants à l'abbaye d'Abondance. « [...] Pour ce est-il que l'an 1604 et le 26 du mois d'octobre par devant [f° 3] moi notaire ducal en Genevois soussigné et en présence des témoins sous nommés pour établir et constituer les sus nommés révérend seigneur messire Vespasien Aiazza, abbé de l'abbaye de Notre-Dame d'Abondance, faisant faire en son nom, que de ses successeurs en ladite abbaye, ledit révérend père dom Jean de Saint-Malachie, visiteur susdit et prieur de Notre-Dame du Mont-de-Vie, promettant de faire advenir par le susdit révérend père général ou traiter comme ci-après. Premièrement, ledit seigneur abbé de Notre-Dame d'Abondance donnera aux pères de saint Bernard de la congrégation de Notre-Dame des Feuillants le monastère en l'état auquel il se trouve maintenant comme d'avantages le site alentour d'iceluy, conforme au plan qui est souscrit par les parties ; donnera aussi l'église en l'état auquel [présentement] elle est échue toutefois [sauf] cette partie de Levant qui est marquée dans le susdit plan, laquelle se réserve et destine pour l'usage et service de la cure. Et pour cette division et séparation soit faite une muraille du bas jusqu'au fait de ladite nef grosse de trois palmes romaines, à faire communément. [...] Ledit seigneur abbé devra 160 écus d'or d'Italie tous les ans payable aux mêmes termes que dessus, tant pour la manutention de la fabrique de l'église et du monastère que pour finir la sacristie pourvue d'ornements et autres choses nécessaires et pour entretenir la lampe du saint sacrement d'iceluy et les autres de cire laquelle du moins, aux jours solennels, [f° 5] sera toujours employé les autres et non autrement. Et pour assurance de tous les susdits paiements, ledit seigneur abbé oblige et hypothèque tous les revenus de l'abbaye sans exception quelconque. Si d'aventure sans coups des pères, il arriva au monastère ou en l'église quelque ruine, ou démolition telle que la réparation d'icelle doive coûter plus de 500 écus d'or en l'état, le seigneur abbé contribuera pour la moitié de la dépense, et les pères pour l'autre moitié et ce si la forme et manière qu'arbitreront monseigneur illustrissime nonce de sa sainteté auprès du sérénissime prince et duc de Savoie, que monseigneur le révérendissime évêque de Genève qui seront pour l'heure, lesquels dès à présent les parties élisant pour juge en tout ce qui pourrait naître de différant concernant les accidents et réparations qui seront à faire. Ledit seigneur abbé pourvoira pour une fois seulement la sacristie de paremens nécessaires pour le service de l'église et ce dans un terme raisonnable et livrera aussi aux pères les meubles et autres choses contenues dans la liste que le révérend dom Alexandre donnera audit seigneur abbé dans un terme convenable, iceluy seigneur obligé d'avoir parachevé [f° 6] l'église, la sacristie de la cure dans le terme de six ans et commence l'an 1605 à la fête de saint Michel. De sorte qu'alors, le curé puisse en cette église exercer le ministère paroissial, laissant aux pères la leur toute libre. [...] Quant à l'obligation d'aller au sommet jubé ou sur les sépultures chanter le *respond libera* me pour ceux qui ont fait les susdites fondations, ceci n'étant conforme à l'institut des pères, ledit seigneur abbé y devra la charge au curé de la paroisse auquel resteront aussi tous les émoluments qui résultent de ces fondations. [...] Selon les sotoscrittes, étant l'église et le monastère en tel état qu'en l'église, il faut faire beaucoup de dépenses pour la restaurer et au monastère, de toute part il y a à réformer pour se rendre conforme et commode à l'usage des pères et faire le toit. Pour suffire à toutes ces dépenses, lesquelles le seigneur abbé ne peut faire pour avoir à payer outre les charges ordinaires 400 écus d'or de pension et les dîmes et moins les religieux n'ayant que la pension qui leur est assignée, a été admis et arrêté que l'an 1605 à la fête de saint Michel, auquel terme seront finis les prébendes qui se devaient aux chanoines. [...] Fait et prononcé au château de Sales en présence de monseigneur le révérendissime évêque de prince de Genève, l'établissement des religieux de ladite congrégation lui a été faite agréable, il y a promis tout de bien à son diocèse qu'il a volontiers cédé l'autorité qu'il avait sur ladite abbaye afin que lesdits pères jouissent de leurs privilèges ordinaires, et constatant que l'honneur qui lui a été [donné] jusqu'ici en l'église lui soit rendu, et après réservant en tout et pour tout le bon vouloir de notre saint père le Pape et en présence aussi de révérend messire Jean-François de Sales, chanoine de l'église cathédrale de Genève, révérend messire Claude de Blonay, curé de Sixt, noble Gallon de Salces [etc.] » (AASM, CHA055/1/005-01)

47. **14 mars 1605 –** Mention de la grande salle. « [Plainte des syndics de La Chapelle auprès de l'abbé Aiazza] Par devant nous, Vespasien Aiazza, abbé commendataire perpétuel de l'abbaye de Notre-Dame d'Abondance et dépendances, auraient comparu en la grande salle de notre

abbaye les honnêtes [...] » (Mercier 1885, p. 361)

48. **19 septembre 1606 –** Visite pastorale de François de Sales. « Mardi dixneuvisme septembre 1606, a esté visité léglise de labbaye de Nostre Dame d'Abundance. De laquelle est perpétuelle commendataire illustrissime et révérendissime seigneur Vespasien Agatio, docteur es droicts, prebstre, deuement institué et proveu, présent et résident. Lequel a protesté que la présente visite a moins préjudicie au église et membres dépendant de l'ordre de [manque]. Nonobstant laquelle protestation, suivant les constitutions du saint Concile de Trente, serait esté procédé outre, *ipso domino Agatio abbate* presente, et les religieulx cy bas nommés, lesquels religieux doibvent estre en nombre de douze prébendés. Et touttefois ne sont esté treuvé que sept seulement sçavoir : vénérable Messire Thomas Bidal, vicaire, Jehan Cornu, secrétain, Jacques de Compey, François de Thorens, Jehan de Thorens, Jehan Moccand, curé, et Charles de la Sale, novice, ledict moine étant absent, estudiant à Chambéry. [...] Il y a en la parroche d'Abondance six vingt feux [...] » (Rebord 1923, p. 5)

49. **[Après 1607-1617] –** Construction de murs d'enceinte. « On leur bâtit [aux moines] une clôture qui interdisait l'entrée du cloître et des locaux d'habitation à toute personne étrangère au couvent [...] De cette clôture il reste, sur la place de l'église, le mur attenant au monastère et le portail en marbre rouge du pays, où passe la ruelle voûtée d'aujourd'hui. » (Baud, Chatelain 1983, p. 103-104)

50. **7 mai 1607 –** Logement du curé. « [...] le sous-délégué révérend Favre installe de nouveau le révérend Moccand curé d'Abondance et lui assigne pour logement au monastère l'appartement laissé vacant par le départ de François de Thorens [chanoine septuagénaire parti pour Peillonnex]. » (Mercier 1885, p. 217)

51. **30 avril 1608 –** Environnement de l'abbaye. « Item, attendu la nécessité de conserver le bois qu'est au-dessus de l'église pour la protection et la réparation d'icelle, l'abbé cède ledit bois aux pères, les obligeant à n'y toucher que pour réparations des toits et se réservant à lui et à ses successeurs d'en pouvoir couper pour le même usage ». (Mercier 1885, p. 220)

52. **3 janvier 1609 –** Chambre du curé. « [Acte] fait en l'abbaye d'Habondance dans la chambre de messire Jehan Moccand [...] » (Piccard 1904, p. 124)

53. **Avant le 24 mars 1609 –** Réparations et/ou agrandissements à l'abbaye. Mentions du poêle de la grande chambre. « Les bâtiments du monastère étaient en mauvais état, il fallait les réparer ; [l'abbé Aiazza] signifia à [...] Claude Maulaz [...] qu'il eut à vider la maison qu'il tenait près de l'abbaye, bâtie sur le fond de celle-ci, parce qu'elle était indispensable aux réparations et agrandissement projetés ». (Piccard 1904, p. 128) « [...] Claude Maulaz, sachant pour luy et les siens, aurait quitté et quitte et abandonne et au profit dudit révérendissime seigneur abbé, ledit messire Piotton son procureur présent acceptant, à savoir la place et commodité ou ladite maison est bâtie, appartenances et dépendances, avec promesse de lever ledit bâtiment et rendre ladite place libre dans deux ans et plus tôt si faire se peut [...] pour la commodité des réparations de ladite abbaye [...] Fait et prononcé en ladite abbaye d'Habondance au petit peille de la grande chambre [...] » (Piccard 1905, p. 78-80)

54. **1612 –** Destruction du clocher et d'une partie des voûtes. « En 1612, il [l'abbé Aiazza] fit abattre le clocher très caduc pour en élever un autre et pour exhausser une partie des voûtes ; il s'était chargé de faire construire une église pour la paroisse, tous projets qui n'aboutirent que plus tard et en faible partie. C'est lui qui fit bâtir le logement et la tour de l'abbé à l'angle sud-est du monastère. » (Mercier 1885, p. 132, d'après des archives de la Sainte-Maison de Thonon communiquées par l'abbé L.-Ét. Piccard. En contradiction avec un acte postérieur qui parle de l'année 1616 environ pour la destruction du clocher.)

55. **1614 –** Réfection des murailles. « En 1614, un maître maçon du val de Sezia, province de Novare en Piémont, effectue la réfection des murailles de la sacristie, du chapitre, au-dessus du cloître, de l'enclos du monastère, de la voûte de la moitié du dortoir au prix moyen de 9 florins la toise carrée (6,72 m^2) pour murs de 4 mètres de haut et 80 centimètres d'épaisseur, les pères fournissant et livrant, à prêt d'œuvre, poutres d'échafaudages, pierre, chaux, esseule le pain et sa cuisson, le logement, les draps et la paille pour le coucher du maître d'œuvre et ses ouvriers pendant toute la durée du travail et toute l'année par temps favorable jusqu'à fin septembre, quand le mauvais temps gêne les travaux qui seront achevés le 24 septembre. » (Tinthoin 1980, p. 282)

56. **1616 –** Destruction du clocher ? « [...] les habi-

tants firent rédiger la supplique suivante à l'adresse du Sénat : [...] Que du passé jusque environ l'an 1616, il y a eu un clocher et des cloches [...] lequel clocher a été abattu, étant ladite grosse cloche demeurée suspendue sur le plus haut de l'église en espérance que le clocher fût bâti servant néanmoins pour la commodité des paroissiens ». (Mercier 1885, p. 172)

57. **20 août 1617 –** Visite pastorale de François de Sales. « Visite a este faicte par nous soubsignés en leglise paroichiale de Nostre Dame dHbondance, ayant pour patron la Vierge Marie, estant cure reverand messire Jean Mocand, avec son vicayre [...] Premièrement, l'église se trouve assez bien fournie en la sacristie, a condition que les reverends Peres Feuillants n'en distraisent rien. Les paroissiens disent que le reverendissime abbe dHabondance est tenu fournir tout ce quappartient au service de Dieu, et maintenir totalement leglise, et des choses nécessaires comme les lampes et autres, excepte la cire. [...] Le catéchisme se faict au prosne quand il n'y a pas prédication ; mais il y a un reverend pere qui presche le plus souvent. [...] Les paroissiens se sont apperceu quon leur veut lever le cœur de leur eglise et faire leur parochiale hors de la presente, requerant leur estre faicte une eglise competente avant que se departir de celle dapresent. Se sont aussy plains de lenceinte des murailles du monastere des reverends Peres Feuillants, disant quelles sont dilattees par tropt et quelles empeschent de lieu ordonne à fere l'aumosne susdite [...] Ont joinct quil étoit trop incommode de faire la procession a lentour des dites murailles et qu'ils ne la feroient plus. [...] Il s'est trouvé sept autels dans ladite église. [...] Leditsieurcuréestlogehonorablement, la maison environnee de ses appartenances comme jadis, et chenevier. [...] Il cest trouve sept autels dans la dite eglise, sans aucungs recteurs ny revenus ». (Rebord 1920, p. 5)

58. **21septembre1618–**Accordentrel'abbéAiazza et le curé Moccand. « L'abbé sera chargé de maintenir l'église et la sacristie à ses dépens, comme aussi la maison de la cure, si elle venait, sans la faute du curé, à être brûlée ou ruinée. Les charges du curé sont : de maintenir la maison de la cure en bon état [...] » (Mercier 1885, p. 221)

59. **7 juin 1619 –** Mention de la maison abbatiale. « Fait et prononcé à Abondance dans le logis dudit révérendissime seigneur abbé ». (ADHS, 128J908 ; Florimontane A, 908)

60. **18 mai 1622 –** Visite pastorale et travaux au nord de l'église. « L'église dont il est question a été de tout temps, et même avant l'établissement des chanoines réguliers, l'église de la paroisse destinée à faire toutes les fonctions curiales pour les services et l'utilité des paroissiens, et c'est ce qui compte : 1) par tous les actes des visites des évêques depuis plus de trois siècles, où elle est appelée « église paroissiale ». [...] 3) par les protestations que les curés et paroissiens ont souvent faites de ne vouloir se départir de ladite église qui leur appartenait et avait toujours été leur église paroissiale, ce qu'ils ont fait notamment dans la visite de 1622 faite par Jean-François de Sales. » (ADS, SA3433) « Nous avons trouvé le cymetiere tout plain de terre portée de celle qu'avoit este ostee d'eutour les murailles de l'église du coste d'Aquilon, en tant que les corps peuvent descendre en bas du chemain par succession de temps – de quoy le reverend cure est en sollicitude, allegant que les paroissiens ne veulent pas contribuer à la réparation d'ycelluy. Surquoy avons advise d'advertir le sieur cure de s'efforcer, par touttes les vois aluy possibles, d'y apporter du remède. Item, le sieur cure metra ordre de faire lever la croix qu'avoit este mise par les confrères du saint sacrement au-dessus du tillier au bout du cymetiere ». (Rebord 1920, p. 8)

61. **20 mai 1627 –** Lettre d'un ancien moine. « Bene-dicite, mon révérend père Jacques. J'ai cru qu'avant de quitter entièrement ce pays, je devais avertir Votre Révérence, bien qu'elle le sache assez, de priver de la fréquentation de la maison du F. tous les religieux quels qu'ils puissent être qui seront sous votre conduite. J'en expérimente à mon grand regret les maux qui s'en ensuivent, mais c'est à ma faute, n'ayant voulu écouter ou observer les enseignements par vous à mon endroit souvent réitérés. [...] Je vous conseille, si vous trouvez expédient, de faire mettre des barres de fer aux fenêtres du chapitre du destrait en bas, à une fenêtre à côté de la salle de monseigneur l'abbé sur la fin du côté du dortoir d'en haut qui a l'aspect sur le couvert où on tient le bois, et aux autres où il y a des barres, vous verrez vous-même si elles tiennent bien. Vous ferez encore, si le trouvez bon, une clausure sur le dortoir d'en haut, pour empêcher le chemin par-dessus les voûtes des chambres et aller aux bâtiments voisins ». (Mercier 1885, p. 366)

62. **1629 –** Blanchiment de l'église. « En 1629, un maçon du même lieu procède au blanchiement de l'église, moyennant la fourniture d'une

jument, 26 kilos d'avoine, 600 kilos d'orge et une somme en numéraire ». (Tinthoin 1980, p. 282)

63. **23 novembre 1632 –** Lettre de la duchesse de Savoie Christine de France relative à la construction du clocher de l'église paroissiale d'Abondance. (Archives diocésaines, paroisse d'Abondance, 21-19-14_10)

64. **1632 –** Fonte d'une nouvelle cloche. « En 1632, un maître fondeur de Veyroux en Lorraine fond la petite cloche pour en refaire une autre d'environ 63 kilos pour l'Ascension (mai 1632) moyennant 70 florins pour le travail, 300 florins pour le métal fourni par le fondeur, la nourriture (pain), le coucher (matelas), ustensiles de ménage, charbon de bois et bois nécessaire ». (Tinthoin 1980, p. 282)

65. **29 avril 1635 –** Incendie de la toiture de l'église. « [...] le feu ayant consumé les couverts de l'église, les cloches furent fondues et il y eut d'autres dégâts. Comme l'abbé n'y apportait pas de remède, les habitants firent rédiger la supplique suivante à l'adresse du Sénat : [...] Supplient humblement les communiers de N.-D. D'Abondance disant que de temps immémoré le seigneur abbé doit fournir pour l'entretien de l'église tout ce qui est nécessaire, sans que lesdits suppliants soient obligés d'y rien contribuer. Que du passé jusque environ l'an 1616, il y a eu un clocher et des cloches [...] lequel clocher a été abattu, étant ladite grosse cloche demeurée suspendue sur le plus haut de l'église en espérance que le clocher fût bâti servant néanmoins pour la commodité des paroissiens. Qu'en l'année 1635 et le 29 avril le feu ayant brûlé les couverts de l'église et de tout le monastère, dès lors l'église est sans cloche, et bien d'avantages, la pierre des fonts baptismaux rompue [...] qu'est la cause que les suppliants recourent à l'équité du Sénat aux fins qu'il lui plaise mander, appeler le seigneur abbé en la personne dudit chanoine de Grilly [son neveu et négociateur général] à se voir condamné puis contraindre par réduction du temporel de ladite abbaye et même des dîmes dépendantes d'icelle à rebâtir le clocher, pourvoir de cloches nécessaires, d'une pierre les fonts baptismaux dûment et selon que requiert ». (Mercier 1885, p. 172) « C'est ainsi qu'en 1635, un incendie causa des dégâts considérables ; le couvert de l'église fut consumé, l'intensité du feu fit fondre les cloches. Comme l'abbé Melchior de Grilly se préoccupait peu de réparer ces ruines, il y fut contraint par arrêt du Sénat du 15 mars 1638 ». (Piccard 1904, p. 79)

66. **6 mai 1635 –** Les moines demandent du bois aux paroissiens. « Dom Pierre de saint Bernard, prieur, demande aux communiers de lui donner par charité du bois pour réparer les ravages de l'incendie à l'église et au monastère ». Ch.-M. Rebord donne ensuite une référence qu'on ne comprend pas : 255, fol. 124. (BAS, Fonds Ch.-M. Rebord, Abondance) « Ainsi voyons-nous, le 6 mai 1635, le prieur du monastère dom Pierre de Saint-Bernard, assisté de dom Jean-Jacques de Sainte-Marie, se rendre "au lieu acoustumé tenir le conseil général de la paroisse de Nostre-Dame d'Habondance, près la pierre et til [tilleul] proche le monastère dudict lieu" [prier la communauté] de lui donner des pièces de bois pour réparer ce désastre [l'incendie de la même année]. Ils y consentent, à condition que ce sera par charité et non en vertu d'un droit des religieux. Le duc de Savoie accorda à l'abbaye à l'occasion de cet incendie 400 ducatons ». (Piccard 1904, p. 106)

67. **13 mai 1635 –** Chute de la grande cloche dans la nef. « Le 13 mai 1635, à la suite d'un nouvel incendie, la grande cloche tombe au milieu de la nef, près de la "petite porte" d'entrée de l'église. Une partie de la cloche, faisant 1 050 kilos, est fondue et brisée en plusieurs endroits. On évalue les restes à 900 kilos de métal et 40 kilos de fer, y compris le battant ». (Tinthoin 1980, p. 282)

68. **4 juin 1635 –** Des maîtres charpentiers soumissionnent le couvrement des bâtiments. « Le 4 juin [1635], cinq maîtres-charpentiers du Biot offrent de rétablir la charpente du dortoir, du chapitre, des chambres, du cloître des trois côtés est, sud et ouest, et demi-charpente du couvent dans les trois mois moyennant 114 florins, 400 kilos d'orge, 125 kilos de fromage, soit 250 florins environ, à charge pour le prieur de faire soulever les charpentes sur les murailles. Le même jour, quatre maîtres-charpentiers dont deux bourgeois d'Évian et deux de la vallée d'Aulps offrent de refaire la charpente de la grande salle, jointe aux deux petites chambres à l'est et de la cave [maison abbatiale], la charpente du chœur depuis le cloître jusqu'à la muraille de l'église [église abbatiale] et autre moitié de la charpente du couvent dans les trois mois, moyennant 800 kilos d'orge, 85 kilos de fromage, 21 kilos de beurre et 290 florins, soit au total 550 florins, à condition que le prieur donnera des journaliers

pour aider à lever les grandes poutres sur les murailles. Devant l'ampleur des dégâts subis par l'église et le monastère, le prieur "supplie" les trois syndics, les communiers et les paysans de lui donner "par charité du bois, des poutres et des esseules, afin de pouvoir faire couvrir entièrement les voûtes et les murailles et éviter toute dégradation supplémentaire". Les syndics et paysans acceptent "de faire acte de charité" à condition que le prieur leur promette que cette aide accidentelle ne portera pas atteinte aux conditions qui prévoient que toutes les réparations normales incombent au monastère». (Tinthoin 1980, p. 282)

69. **27 octobre et 4 novembre 1635 –** Réception des charpentes et paiement des charpentiers. «Finalement, le 27 octobre [1635], deux maitres charpentiers du Biot reçoivent 170 florins en paiement des journées passées à la façon de la charpente de l'abbaye. Le 4 novembre 1632 [sic], six charpentiers d'Abondance touchent à leur tour 995 florins pour journées passées pour faire la charpente et la couverture. La dépense totale s'élève donc à près de 1 500 florins». (Tinthoin 1980, p. 283)

70. **29 mai 1636 –** Projet de réfection de la couverture de la tour des prisons. «Le 29 mai 1636, un maître-charpentier d'Abondance soumissionne la réfection à neuf, avant le 22 juillet, de toute la charpente et couverture en tavaillons de la tour des prisons, en prenant le bois au bois du Pré Fraroux, appartenant à l'abbé, tavaillons et clavins, clous d'ardoises fournis sur place par le fermier du revenu de l'abbaye, le tout pour 84 florins». (Tinthoin 1980, p. 283)

71. **Janvier 1637 –** Travaux de restauration et prix faits pour de nouveaux travaux de menuiserie. «En janvier 1637, le prieur et le cellier [sic] du monastère payent annuellement avec l'argent provenant de la vente des récoltes les sommes nécessaires pour rebâtir l'église et le monastère. L'ancien prieur a emprunté en outre 600 florins pour régler les dépenses faites pour la charpente et la couverture de l'église et du monastère. Ils doivent payer chaque année l'intérêt de cette somme au sénateur et juge-mage du Chablais à l'aide d'économies réalisées en acompte sur la pension des religieux. En 1637, réparations à la grange du Pré Farnoux, évaluées 30 florins, 100 kilos d'orge, 7,5 kilos de fromage, 5,5 kilos de beurre, soit environ au total 450 florins. La même année, d'après un prix fait (devis) rédigé par deux charpentiers, l'un d'Abondance, l'autre d'Évian, le prieur fait procéder à la réfection complète de la charpente, de la couverture et des planchers de l'abbaye : monastère, église abbatiale, chapelle paroissiale, tribune et sa lanterne, partie du couvert de la "clos ture" (2 fois 142 m^2), dortoir, trois chambres, salle capitulaire, bibliothèque, tour occidentale rebâtie, pour la somme totale de près de 11 000 florins, y compris les vitraux (700 florins) avec fourniture par les révérends pères des tuiles, bois, fromage, cuisson du pain (soit en tout 2 800 florins), couchage avec draps et paillasses pour les charpentiers et leurs aides qui façonnent les poutre et les billes de sapin». (Tinthoin 1980, p. 283)

72. **15 mars 1638 –** Le sénat de Savoie ordonne la reconstruction du clocher. «Il [l'abbé Melchior de Grilly] ne se pressait pas de rebâtir le clocher ; mais y fut condamné par arrêt du Sénat en 1638» (Mercier 1885, p. 134). «[L'abbé Melchior de Grilly] ne se décida qu'avec peine à rebâtir le clocher, et il fallut un arrêt du Sénat de Savoie pour vaincre ses résistances». (Piccard 1904, p. 62)

73. **15 mars 1638 –** Le sénat de Savoie ordonne la réparation des bâtiments. «C'est ainsi qu'en 1635, un incendie causa des dégâts considérables ; le couvert de l'église fut consumé, l'intensité du feu fit fondre les cloches. Comme l'abbé Melchior de Grilly se préoccupait peu de réparer ces ruines, il y fut contraint par arrêt du Sénat du 15 mars 1638». (Piccard 1904, p. 79)

74. **22 mai 1638 –** Refonte de la grande cloche. «Le 22 mai 1638, à la suite de l'incendie de 1635, le prieur et le chapitre versent plus de 1 000 florins à un maitre fondeur de cloches de Genève, pour dépenses de métal fourni et refonte de la grande cloche du monastère, puis 25 florins pour fourniture de charbon de bois, suif et autres». (Tinthoin 1980, p. 283)

75. **20 juin 1639 –** Prix fait pour la réparation du clocher et restauration des toitures. «Le prix fait explique que ce clocher sera entre la grande porte de l'église et la chapelle de l'église des pères : ceci indiquerait que le mur qui devait diviser l'église était placé au droit du transept et qu'on avait réservé la grande nef à la paroisse». (Charvet 1863, p. 119) «[...] le 20 juin 1639, il [l'abbé de Grilly] donna le prix-fait du clocher pour la somme de 550 ducats». (Mercier 1885, p. 173) «En 1639, on reconstruit les toitures du clocher (coût : 3850 florins) et de l'abbaye.

La même année, on procède à la réparation de la maison des moulins dépendant de la pitancerie, coût 80 florins. Sur réclamation des habitants, un arrêt du Sénat accorde la saisie de la moitié des revenus de l'abbaye pour être employée à la construction du clocher pour l'usage des paroissiens, privés de cloches ». (Tinthoin 1980, p. 283)

76. **1640 –** Accord pour la construction du clocher. « En 1640, les syndics et le procureur de l'abbé Melchior de Grilly, en procès, se mettent facilement d'accord pour que le clocher soit, enfin, reconstruit avec un escalier montant aux voûtes de la tour et à la cloche ». (Tinthoin 1980, p. 283-284)

77. **27 décembre 1640 –** Réduction de bénéfice à la suite de la mort de l'abbé de Grilly. « Leur attention se porta immédiatement sur le chartrier situé dans la "galerie du milieu", au premier étage des bâtiments claustraux ». (Delerce 2019, p. 3 d'après ADS, 4B317)

78. **28 décembre 1640 –** Inventaire de la maison abbatiale. « Tous lesquels papiers sus inventoriés ont été tenus dans les deux sacs sur spécifiés et serrés dans une armoire étant dans la cuisine de ladite maison [abbatiale], laquelle a été cachetée aux quatre sceaux [...] Dans la même chambre ou loge ledit sieur chanoine ont été trouvées deux tables de noyer l'une fort petite, ensemble un petit châsit de sapin, deux bancs de noyer et un petit escabeau. Dans l'autre chambre étant au-dessus joignant la susdite s'est trouvé un autre châsit de bois sapin et un banc de sapin. Dans la cuisine a été tenue une table de bois noyer fort vieille et deux autres fort grosses et pesantes, l'une desquelles ledit maître Grilliat dit appartenir audit chanoine de Grilly. A été aussi trouvée dans un petit cabinet joignant ladite cuisine un châsit bois sapin avec un petit châsit au-dessous que ledit Bovet dit appartenir audit abbé et pour une crémaillère et pour deux caisses à eau, ledit Bovet assermente lui appartenir et les avoir apporté lorsqu'il entra granger servis. [...] du grenier nous sommes entrés et trouvés 120 coupes environ de blé froment [...] nous sommes descendus dans la cave où après avoir reconnu les seaux [...] dans la basse cour est un autre pressoir [...] nous sommes entrés dans l'écurie [...] dans un autre membre à côté de la cuisine ont été trouvés neuf pieux de bois [...] » (ADHS, 1H3)

79. **[11 avril 1641-août 1643] –** Réparations à l'abbaye. « 7- Plus se décharge [le fermier de l'abbaye Amédée Boccard] d'avoir payé pour réparations à ladite abbaye suivant les ordres du sénat du 11 avril 1641* et la sommaire prise faite par le sieur avocat fiscal Matthieu commissaire député par ledit sénat la somme contenue dans l'acte du prix-fait donné le 25 septembre 1641 signé Advocat notaire, savoir 35 ducatons d'un côté à 52 d'autre, fl. 35, fl. 10 et fl. 27, d'autre qu'est fl. 369. *[en marge] Vu l'avis du souverain sénat, la sommaire prise, et l'acte du prix-fait passé par soufrance ; à qualité que le comptable fera apparaître et la réception et la besogne et ledit paiement dans 10 jours [à compter du 31 janvier 1643]. Attendu la promesse de M^e^ Amé Boccard du 30 mars 1643 par laquelle il s'oblige de satisfaire et faire parachever les réparations à ses propres frais d'ici au mois d'août prochain [...] ». (ADS, SA3434)

80. **[1643-1654] –** Supplique des communiers d'Abondance à l'évêque de Genève lui demandant de venir visiter la sacristie de l'église. « Disant que de tout temps immémorial, les seigneurs abbés de l'abbaye dudict Abondance ont fourni et maintenu la sacristie de la cure dudict lieu comme aussi les cloches, clocher, vitres que autres choses en dépendant ainsi qu'atteste par les visites faites par vos antecesseurs [...] à présent se trouvant les cloches, fonts baptismaux rompus [...] et autres meubles dépendants de ladite sacristie requis et nécessaires pour le divin service. Et trouvant le révérendissime seigneur dom Bartholomé Soldati le huitième d'octobre dernier audict lieu d'Abondance, auroit été prié a la part desdits suppliants qu'il fut comme déjà par quelque bon lui semblera pour voir le manquement en état de ladite sacristie qu'autres chose sur narrée, lequel seigneur abbé auroit fait réponse que la visite se ou faite bientôt que proche par votre illustrissime seigneur au présent lieu d'Abondance, s'est offert de satisfaire à tout ce qu'il sera tenu comme obligé sans difficulté pour le regard de la sacristie de la cure [...] » (ADHS, 1J955)

81. **4 mars 1644 –** Les cloches sont en mauvais état. « Notification aux syndics de la part du curé au sujet du mauvais état des cloches exigeant d'urgentes réparations. 264, fol 25 ». (BAS, Fonds Ch.-M. Rebord, Abondance)

82. **1644 – 10 septembre 1649 –** Les moines veulent faire construire une église pour les paroissiens. « Aussi est-il d'une notoriété évidente que les curés séculiers, qui ont été depuis l'établissement des Feuillants jusqu'en 1660, ont toujours fait leur service et exercé les

fonctions curiales dans ladite église sans aucune opposition de la part des religieux, et ceux-ci en 1644, s'étant pourvu au Sénat contre l'abbé Soldaty pour l'obliger à bâtir une autre église pour la paroisse, ils furent déboutés de leurs conclusions par arrêt du 10 septembre 1649, et cela parce que l'ancienne église appartenant aux paroissiens, les Feuillants n'avaient aucun droit de les en exclure. C'est aussi pour cette raison, et non pas comme l'ont dit dans la supplique les Feuillants, que les habitants de la paroisse d'Abondance n'ont jamais voulu faire bâtir une autre église pour leur usage». (ADS, SA3433)

83. **1646 –** Financement du nouveau clocher. «Nouvelle saisie, en 1646, de 1 400 florins [sur les revenus de l'abbaye] pour cette réparation [la reconstruction du clocher] et pour l'acquisition de ce qui est nécessaire à la sacristie paroissiale à la charge de l'abbaye». (Tinthoin 1980, p. 283)

84. **1648-1650 –** Procès à propos de l'église paroissiale. «En 1648-1650, nouveau procès entre les communiers et l'abbé Barthélemy Soldati au sujet de la construction d'une nouvelle église». (Tinthoin 1980, p. 284)

85. **27 novembre 1648 –** Prix fait d'une nouvelle église. «A nos seigneurs supplie humblement révérend messire Bartholomé Soldati, abbé de Notre-Dame d'Abondance, disant quau procès quil a ceans contre les révérends pères feuillants dudit Abondance les syndiques [effacé] du mesme lieu une notable justice sagissant de la construction dune nouvelle esglise des lieux de lancienne qui leur appartient et a la possession de laquelle ils sont de temps immemoriaux en foy de quoy ils se seroit opposé au prix faict et autres proeuvres faictes par ledit conseiller et sénateur Jacques ainsy quil resulte de son verbal [...]» (Archives diocésaines, paroisse d'Abondance, 21-19-14_10)

86. **6 février 1650 –** Procès à propos de la construction du clocher. «[...] dans les actes du procès qu'ils [les Feuillants] intentent à l'Abbé de Grilly [Soldati] en 1650 pour l'obliger à rebâtir le clocher de la paroisse à quoi il fut condamné par arrêt du Sénat en 1639 [en réalité 1654] à l'occasion du procès qui était entre l'Abbé et les religieux Feuillants». (ADS, SA3433) «Cette subvention [levée par les communiers de la dîmerie de Dessous-le Pas à Abondance] est destinée à soutenir le procès intenté à dom Barthélémi Soldati, abbé d'Abondance, par devant le Sénat de Savoie, au sujet de la construction du clocher [que l'abbé refuse d'exécuter]». (Piccard 1904, p. 99)

87. **14 août 1652 –** Tombe dans l'église abbatiale. «Les religieux du monastère d'Abondance vendent à Michel Favre une place et tombe dans l'église monacale». (Chalabi, Monnet 1992, rubrique : archives paroissiales)

88. **29 novembre 1654 –** Réparations de l'église. «[...] par arrêt du 29 novembre 1654, le Sénat le condamna [l'abbé Soldati] à fournir tout le nécessaire pour réparations à faire à l'église et à la sacristie, ainsi que pour achat de linge et d'ornements, etc». (Mercier 1885, p. 173)

89. **5 décembre 1655 –** Convention entre les moines et le curé d'Abondance pour l'utilisation de l'église. «[...] Pour empescher que les offices paroissiaux de ladicte eglise et les offices desdits pères feuillants s'entrechoquent ni se causent aucuns troubles ni empeschements les uns aux autres a esté conclu et arbitré pour ce chose que lesdicts révérends pères célébreron leur grande messe de si bonne heure et en telle forte qu'ilz ayan icelle fini et achevé despuis Pasques a neufs heures et des la Saint Michel a dix pour laisser la liberté audict sieur curé de celebrer sa messe parroichialle aussi ses stations, aspergs, ensensement, procession, prosnes, predication, et autre fonctions curatiales laqielle messe parroichialle se suffira audict sieur curé de celebrer a basse voix, et c'est au grand autel de ladite église en telle sorte neantmoings que dans la messe dedicts révérends pères feuillants ne se fera aucune predication cathéchisme ni autres dedictes fonctions sauf de donner une autre aspercion d'eau benite si bon leur semble et de faire proseder a leur dicte grande messe le jour de saint Bernard. Item esté convenu et arbitré qu'entre les predicateurs que choisira le sieur curé il n'en introduira aucun qu'a l'agrement desdicts révérends pères feuillants non plus que des prestres pour confesser ou celebrer et que la predication ce faisant par les predicateurs au prosnes dans ce diocese ils monteront en la haute cher de ladite eglise. Item que ledict sieur curé faisan les stations avant ladicte messe parrochialle n'arrestera point dans l'église sinon pour faire un seul respond devant le balustre du grand autel en general a l'accoustumée et ensuitte poursuyvra les stations sur le cimetiere sans faire autres stations dans l'eglise sur aucun tombeau. Item que ledict sieur curé pourra exposer et tenir un tronc dans ladicte esglise pour en percevoir les offrandes et obventions qui sera posé en

lancien lieu ou il estoit. Item a esté convenu que ledict sieur curé aura une clef de ladicte esglise et que lesdicts révérends pères pourron fermer les chappelles de ladicte esglise permettant neanmoins audict sieur curé et a son vicaire de celebrer toutesfois et quantes quils desireront et y exercer les confréries qui si tiendront estre establies cy devant y exposant les reliques au jour accoustumé sans rien financer soubs la reserve que quand aux offrandes et obventions qui se font en ladicte esglise cle jour accoustume pour la donation de saint Anthjoine ledict sieur curé payra annuellement auxdicts révérends pères feuillants la somme dun ducatton effectif et moyennant ce il percevra touttes lesdictes offrandes et lesdicts révérends pères entretiendront decement ladicte chappelle et autel ou se font lesdictes offrandes de mesmes qu'ils entretiendron les autres chappelles. Item a esté conclu qu'au temps de Pasques ledicts révérends pères pourront communier les paroissiens duict lieu a l'issue de leur grande messe et ce tant seulement prendant quil ni aura autre esglise parrochialle que ladicte abbatialle. Item sera permis auxdicts révérends pères de faire des processions selon leur institu moyennan que ce ne soit hors du temps de ladicte messe et fonction parrochialle ». (ADS, 4B317)

90. **1658 –** Conflit entre les moines et les paroissiens à propos de la porte de l'église. « En 1658, les habitants protestent que de temps immémorial, la porte de la nef appelée "petite porte", regardant du côté du cimetière [au nord], était ouverte, dimanches et jours de fêtes solennelles, pour leur permettre d'assister aux saints offices célébrés dans l'église et de passer au cimetière, alors que les pères l'ont fermée, depuis quelques mois, et pris la clé ». (Tinthoin 1980, p. 284)

91. **1660 –** Les moines ne veulent plus des paroissiens dans leur église. « Aussi est-il d'une notoriété évidente que les curés séculiers, qui ont été depuis l'établissement des Feuillants jusqu'en 1660, ont toujours fait leur service et exercé les fonctions curiales dans ladite église sans aucune opposition de la part des religieux [...] Quant aux inconvénients que les Feuillants trouvent à ce qu'un prêtre séculier fasse les fonctions de curé dans la même église où ils font leurs offices, on leur répondra qu'il n'y a pas plus à présent d'inconvénients en cela, qu'il y en a depuis leur établissement jusqu'en 1660, pas plus à Abondance qu'à Lémenc proche Chambéry, et en bien d'autres endroits où des prêtres séculiers font les fonctions curiales dans les mêmes églises où des religieux font leurs offices [...] » (ADS, SA3433)

92. **1662 –** Accord entre les paroissiens et les moines pour la construction d'une église paroissiale. « Au reste les Feuillants sont d'autant moins fondés à se plaindre des inconvénients et des embarras qu'ils trouvent à avoir un curé étranger dans leur prétendue église, qu'ils doivent s'imputer à eux-mêmes de s'être jetés dans cet inconvénient en empêchant comme ils ont fait la construction d'une église paroissiale séparée qui fut commencée après l'accord de 1662, et dont ils firent cesser l'entreprise par les obstacles qu'ils y apportèrent, et en faisant enlever et disperser les matériaux amassés à grands frais pour la dite construction, ainsi qu'on le leur a soutenu dans le cours du procès de 1732 sans qu'ils aient pu s'en justifier ». (ADS, SA3433)

93. **22 octobre 1662 –** Visite pastorale de l'évêque d'Arenthon d'Alex. « Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean d'Aranthon d'Alex, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêque et prince de Genève, [...] a visité ladite église [d'Abondance] dans laquelle est un abbé commendataire perpétuel illustre messire Jean-Baptiste Amorety, où lui sont venus au-devant le peuple de ladite paroisse et les révérends pères Feuillants, religieux de ladite abbaye, avec le révérend dom Hilaire de saint Jean-Baptiste, curé de ladite église [...] l'ont introduit dans ladite église chantant le Te Deum, en laquelle mon dit seigneur auroit visité le très saint sacrement de l'autel, qu'il auroit trouvé fort décemment tenu, et ensuite auroit visité les fonts baptismaux qu'il auroit trouvé en fort bon état, aussi bien que les saintes huiles et les registres de la paroisse, le tout en présence des révérends pères dom Hilaire et autres religieux Feuillants résidants dans ladite abbaye [...] auroit ensuite mon dit seigneur visité le cimetière de ladite paroisse, lequel ayant trouvé tout à fait ouvert et exposé à beaucoup d'indécence et prophanation, a enjoint au peuple de ladite paroisse de le faire clore d'ici à la saint Jean-Baptiste prochaine, d'une muraille de quatre pieds d'hauteur [...] mon dit seigneur ayant visité le presbytère, soit maison de la cure de ladite paroisse, située jouxte la terre du seigneur abbé du Levant, le chemin publique de dessus et du couchant, la rivière de la Dranse de dessous [...] et ayant trouvé les bâtiments de ladite

maison fort ruinés, a enjoint au révérend père dom Hilaire de faire dument réparer les couverts d'icelle dans un mois pour le plus tard, et d'y faire toutes autres réparations nécessaires pour la manutention d'icelle et autres bâtiments en dépendant. A de même enjoint mon dit seigneur à messire François Bergoin et à tous autres qui se trouveront saisits des chasubles, calices, et autres ornements dépendant de ladite église paroissiale, soit des chapelles qui sont rière ladite paroisse, et annexées au maître autel d'icelle, de les rendre promptement [...]. Charges du seigneur abbé. Doit ledit seigneur abbé 1° aux révérends pères Feuillants 800 écus d'or en or et deux muids d'avoine tant pour leur sustentation que la maintenance de l'église, sacristie et monastère [...] plus est obligé ledit seigneur abbé de bâtir une église paroissiale, la sacristie d'icelle et tout ce qui est nécessaire pour ce fait, et icelle maintenir. [...] Chapelles. Il y a cinq chapelles rière ladite paroisse de Notre-Dame d'Abondance [Notre-Dame de la Compassion à Charmy, Notre-Dame de saint Michel, Saint-Théodule de Charmy, Saint-Joseph à Sous le Pas, Saint-Pierre de Richebourg]. Et finalement, a visité mon dit seigneur lesdites chapelles qui sont dans ladite église de Notre-Dame d'Abondance, situées au chœur d'icelle, qui sont au nombre de sept [...] (ADHS, 1H3) «Les paroissiens verront à se pourvoir contre ledit abbé pour les frais de clôture du cimetière et de la présente visite». (BAS, Fonds Ch.-M. Rebord, Abondance)

94. **1664 –** Inventaire du mobilier de l'église. «Inventaire du mobilier d'église. 296, fol 73». (BAS, Fonds Ch.-M. Rebord, Abondance. Voir à ce propos l'entrée du 17 octobre 1664.)

95. **18 juin 1664 –** Mur dans l'église. «[Les habitants transigèrent] pour avoir un prêtre séculier et consentirent à ce que le mur qui sépare la nef de l'église fût avancé à leurs frais, sauf leur recours contre l'abbé. Cette combinaison impliquait la construction immédiate de l'église [nouvelle]» (Mercier 1885, p. 231)

96. **17 octobre 1664 –** Transaction entré l'abbé Amoretti et les moines. L'acte mentionne qu'un acte d'état de la cure sera pris. Plus loin : «[...] les révérendissimes abbés ne nommeront ni ne pourront nommer prêtre séculier pour servir ladite cure à l'exclusion des susdits religieux de ladite abbaye, que l'église de la cure [dé]jà commencée ne soit finie parachevée et en état d'y pouvoir exercer les fonctions curiales [...] plus a été convenu que ledit révérend curé devra tenir bon compte de la maison de ladite cure et faire les réparations nécessaires comme dessus comme bon père de famille, déclarant que si le bâtiment vient à dépérir entièrement ou par vieillesse ou par la ruine des eaux qui la menacent ou autre accident, qu'en tel cas ledit curé pourra faire bâtir un autre bâtiment au lieu qui sera jugé le plus commode pour ladite cure, du consentement néanmoins exprès de monseigneur l'abbé lequel sera obligé à leur rembourser le prix soit la dépense qui aura été faite pour la construction d'une nouvelle maison pour ladite cure». (Mercier 1885, p. 370)

97. **1667 –** Construction d'une chambre pour la cloche. «En 1667, un charpentier d'Abondance construit sur les grandes murailles supportant la grande voûte de l'église paroissiale une chambre pour loger et "faire battre carillon" par la grande cloche, jusqu'alors dans la nef de l'église. Cette cloche doit être montée dans cette chambre "en l'endroit le plus commode sur quatre grands sommiers faits de grosses poutres reposant sur les murailles maîtresses de la nef, de façon qu'elle ne repose pas sur la voûte même". Cette tâche s'élève à 210 florins dont 84 pour le travail et 126 pour achats de fers, bois, façonnement des poutres et achat des cordes pour lever la cloche, le tout fournit par le charpentier. Commencée le 25 avril, cette construction doit être achevée pour la Pentecôte. Il est précisé que les charpentiers payeront toute la dépense, avec dommages et intérêts si les cordes cassent et [en cas de] chute de la cloche». (Tinthoin 1980, p. 284)

98. **5 février 1669 –** Construction d'un tombeau dans la nef de l'église abbatiale. «[...] Jacques Favre, advocat au senat [souhaitant] faire a ces frais tirer du marbre de Redoz [pour] une sépulture que noble messire Favre père dudit sieur Favre at obtenue de pouvoir faire faire dans la nefs de l'eglise dudit Abondance constant la composition et entrée de sepulture et cinq pierres scavoir quattre autour de laditte sepulture et une qui sera le couvert de laditte sepulture laquelle serat de cinq pied longueur et deux pieds et demy de semelle de largeur [...]»

99. **1680 –** Panneaux peints du jubé. «Peintures sur bois représentant saint Jean et la Vierge en douleur, qui dateraient de 1680 et proviendraient de Turin. Ces peintures devaient figurer sur l'ancien jubé de part et d'autre d'une crucifixion qui se trouvait à l'entrée du chœur. Le crucifix

en question devait être celui qui est à l'heure actuelle placé dans le triforium entre deux statues en trompe l'œil de Vicario». (Chalabi, Monnet 1992)

100. **1684 –** Le presbytère est en ruines. «Il y avait ci-devant un presbytère audit lieu situé proche la tour dudit seigneur abbé, lequel est présentement ruiné pour avoir été sapé par les fondements et entrainé par la rivière». (BAS, Fonds Ch.-M. Rebord, Abondance)

101. **29 avril 1685 –** Prix fait pour la construction du clocher. «[…] lequel clocher était fait et construit à deux dômes couverts de fer blanc tout comme celui de la chartreuse de Mélan, et de la même figure et facture ainsi qu'il est même porté par un contrat de prix fait reçu et signé par Me Folliet notaire, en date du vingt-neuf avril mille six cent huitante cinq passé entre les révérends supérieurs et religieux dudit monastère et les honnêtes Jean et Joseph Nicodex du lieu de Samoëns en Faucigny, par lequel lesdits pères et fils Nicodex, prix factaires, le chargement de la construction dudit clocher, pour la main-d'œuvre de la charpente tant seulement et pour le prix de 1 200 florins, outre deux fois la soupe pour chaque jour y compris la façon de la charpente du bas froid, duquel contrat nous a été faite lecture de mot à mot sur exhibition qui a été faite de la minute d'iceluy par Me Jacques Folliet notaire collégié, gardiateur des minutes de son père qui a reçu ledit contrat et auquel clocher il faut pour le moins […]» (ADHS, 43J1445)

102. **2-6 février 1687 –** Réduction de bénéfice à la suite de la mort de l'abbé Amoretti. «Claude Piotton, fermier de l'abbaye, leur indique l'appartement de l'abbé, une salle et deux chambres au bout du dortoir des religieux Feuillants, de tous temps appelé : l'appartement de l'abbé». (Piccard 1905, p. 82 d'après ADHS, 4B317. Il existe alors une salle des archives voûtée.)

103. **1689 –** Crue de la Dranse qui touche le presbytère. «En 1689, la rivière en crue emporta le pré et le jardin, sapant les fondations de la cure. Cette année-là, la Dranse avait emporté tous les ponts de la vallée». (Baud, Chatelain 1983, p. 197)

104. **17 juin 1697 –** Réfection du couvert des prisons. «Jacques François Rebut, juge-maje du Chablais au nom de l'abbé de Saint-Thomas, abbé d'Abondance, donne à prix-fait Jacobé fils d'André Gillioud, de Notre-Dame d'Abondance la construction à neuf du couvert de la grange des Moillies dépendant de la ferme dudit abbé et le couvert des prisons de ladite abbaye et pour cela fournira les matériaux requis, tavaillons, clous, lattes et chevrons en sorte que chaque tavaillon soit attaché avec un clou et que le couvert soit refait à neuf. Pour le prix de 6 florins neuf sous pour chaque toise». (ADHS, 6C821, f° 503)

105. **25 août 1710 –** Localisation des archives à la suite de la mort de l'abbé Carron de Sommerive. «Ce fait, il [le révérend père abbé claustral] nous a conduit au troisième appartement dudit couvent avec les seigneurs conseilleurs de la chambre des comptes, au bout du corridor dans une chambre en laquelle il nous a indiqué un petit cabinet en forme de placard, dont la porte est de sapin, et neuve fermée à deux clefs […] lequel cabinet leur appartenoit en propre pour l'avoir fait faire, et que c'étoit par prest, et par pure honnesteté que monsieur l'abbé commendataire y avoit ses archives, les ayant cy devant dans une vieille garderobbe qui n'étoit point a couvert d'un incendie comme a present qu'ils sont dans ledit cabinet bien vouté […]» (ADS, 4B317, fol° 2v et 3r. Cette garde-robe ou armoire est déjà mentionnée en 1640.)

106. **26 août 1710 –** Acte d'état de l'abbaye et de ses prisons. «Rapport sur l'acte d'estat des bâtiments dépendants de l'abbaye d'Abondance rière ledit lieu. Rapport du masson. Le nommé Antoine Cru maitre masson ensuitte du serment par luy presté inséré dans le verbal a dit et rapporté après la visite par luy faitte des murailles de l'église, et des autres dépendants de laditte abbaye rière ledit lieu : que les murailles de l'église, et celle du corps de l'abbaye sont en bon état, qu'aux murailles de la prison il y a plusieurs trous a boucher en dehors et qu'il les faut recrepir par tout, que dans la première voute de dessous dedans laditte prison, il convient de faire des escaliers de pierre au nombre de six ou sept marches de trois pieds de long, pour monter au second crotton attendu que la vieille montée est entièrement ruinée, que dans le second crotton au dessus du précédent il faut boucher le trou qu'est a la fenestre avec une pierre de taille d'environ un pied et demy de carrure et griller laditte fenestre d'un grillage de fert de huict barres en traverser et de quatre en hauteur d'autant que celles qui y étoient ont etés rompues et enlevées par les prisonniers, qu'il convient remboucher l'environ de trois pieds d'hauteur la premiere voute soit le premier crotton tout le tour a rê terre. Rapport du charpentier. Le nommé Jacq Billon maitre charpentier ensuitte du serment

par luy presté inséré dans le verbal a dit et rapporté après la visite par luy faitte des bâtiments dépendants de laditte abbaye rière ledit lieu : que les couverts de l'église et des bâtiments du corps de l'abbaye sont en bon estat, que la moitié du couvert de la prison qui est de douze toises étant entièrement détruit, il convient le refaire a neuf, et couvert d'anselles comme l'autre moitié dudit couvert, que les soupieds des deux crotons sont entièrement pourris, que pour la conservation d'iceluy du 1er crotton, il est nécessaire faire une digue de bois chargée de pierre de quatre a cinq toises de longueur contre la rivière de Dranse pour empêcher qu'en grossissant elle ne s'insinue par les fentes de la muraille et pour ledit premier soupied du 1er crotton. [S'ensuit l'acte d'état des dépendances, notamment de Maraîche.]» (ADS, 4B317, fol° 51r et 51v)

107. **28 août 1710 –** Mentions de travaux réalisés par les moines. «[Proteste du Rd abbé claustral] Du vingthuitième aoust mil sept cent dix. A comparu par devant les seigneurs president, et senateur députés de la part du souverain senat et de la souveraine chambre des comtes de Savoie le révérend père dom Pierre de Sainte Croix en qualité d'abbé et superieur du monastere des révérends peres feuillans de Notre Dame d'Abondance agissant au present acte tant en la susdite qualité de superieur qu'au nom de tous les autres révérends pères et religieux audit monastere lequel setant apperceu que sur les remontrances des seigneurs avocats généraux et patrimoniaux ensuite du décès de l'illustrissime et révérendissime seigneur abbé de Saint-Thomas abbé dudit Abondance, lesdits seigneurs procedans à la sommaire apprise de l'état et revenus de l'abbaïe ont pris la peinde de visiter l'eglise, le monastere et autre appartenances dependances dudit monastere et appartenans auxdits révérends peres feüillans [...] declare par le present avec toute la soumission et le respect qu'il doit aux susdits seigneurs commissaires qu'il proteste que rien ne soit fait au preiudice et contre les droits dudit monastere et des susdits révérends religieux qu'il s'oppose en la susdite qualité formellement à ce que le susdit monastere, eglise, sacristie, ornemes et ameublemens d'iceux moins encor les susdites sales, chambres, et archives soient declareées appartenantes audit seigneur abbé ni a ses successeursa l'avenir en aucune manière que ce soit, puisque le tout a été fait, édifié, et rétabli par lesdits révérends pères feüillans leurs predecesseurs audit monastere à leurs propres frais et dépens en consequence du pouvoir, relachement, cession, et remission que leurs en a été donné et fait sans aucune reserve ni mestriction par le feu illustrissime et révérendissime seigneur abbé Aiazza, abbé dudit Abondance, resultant par le contrat de transaction et leur établissement audit monastere passé [...] le 26 octobre de l'année 1604 [...]» (ADS, 4B317, fol° 37r-37v)

108. **1720 –** Construction d'un nouveau presbytère. «En 1689, la rivière en crue emporta le pré et le jardin, sapant les fondations de la cure. Cette année-là, la Dranse avait emporté tous les ponts de la vallée. Sur les revenus de l'abbaye, on bâtit un autre presbytère en 1720 [...] la "vicairie", et qui resta en service jusqu'en 1763». (Baud, Chatelain 1983, p. 197)

109. **20 février 1726 –** Mention d'une pièce (chauffoir neuf? cuisine?). «[...] en la paroisse Notre-Dame d'Abondance et dans le four des révérends pères dudit lieu soit dans une chambre à côté d'iceluy [où ils sont capitulairement assemblés]» (ADHS, 6C850, f° 353. Après l'incendie de 1728, le chauffoir est appelé «vieux chauffoir», ce qui suggère qu'il y avait un chauffoir neuf.)

110. **24 décembre 1727 –** Mention du réfectoire. «[...] dans le réfectoire de l'abbaye [où les moines sont] capitulairement assemblés au son de la cloche dans leur chapitre [...]» (ADHS, 6C851, f° 459)

111. **Avant 1728 –** Réfection de la toiture du couvent. «[...] d'ailleurs ladite communauté [religieuse] auroit beaucoup dépensé pour les couverts dudit monastère de l'église peu avant l'incendie qui étoit presque tout à neuf [...]» (ADHS, 6C868, f° 94)

112. **Juin 1728 –** Réfection de toutes les fenêtres de l'abbaye. «Toutes lesquelles fenêtres [...] étaient toutes vitrées avant ledit incendie ce que je sais et reconnais tant par les vestiges que pour les avoir toutes repassées et raccommodées moi-même environ un mois auparavant ledit incendie». (ADHS, 43J1445)

113. **13 juin 1728 –** Mention de la chambre du procureur. «[...] dans la chambre du révérend père procureur [où les moines sont] capitulairement assemblés au son de la cloche [...]» (ADHS, 6C852, f° 241)

114. **19 juillet 1728 –** Incendie des couverts de l'église et du monastère. Sources diverses : ADHS, Mercier 1885, Piccard 1904.

115. **30 juillet 1728 –** Le sénat de Savoie envoie

un avocat à Abondance. « Aussitôt après cet accident, et voulant réparer les désastres causés, les religieux du monastère se pourvurent au Sénat de Savoie. Ils obtinrent un décret en date du 30 du même mois, qui commit l'avocat Seuvay pour se rendre sur les lieux et y faire procéder aux enquêtes et constatations nécessaires ». (MDAC, t. 1, 1885, p. XXXII-XXXIV)

116. **1er août 1728 –** Accord entre les communiers d'Abondance et le procureur de l'abbaye. « Acte de déclaration en faveur des communiers d'Abondance par le révérend père dom Jean Silveaias, procureur des révérends pères Feuillants. L'an mille sept cent vingt huit et le premier d'août environ midy au lieu de l'abaïe d'Abondance, au devant de la maison de je soussigné notaire, et les témoins bas nommés révérend dom Jean Silveaïas de St François, religieux feüillant, procureur au monastère de ladite abaïe, lequel en cette qualité ayant considéré la grande utilité et pressante necesitté de metre à l'abry des furieuses injures de l'hiver les voutes de l'église du dit Abondance toutes nues et decouvertes par un fatale incendie dernierement survenue sous les couverts d'icelles sans en avoir épargné aucun, et dans la crainte que lesdites voutes n'en soufrissent encore par la quantité de neige qui pour d'ordinaire tombe dans l'endroit qui seroit dangereuse à les ecraser, et encore plus dispendieux pour ledits religieux Feuillants que le premier accident, tant de considérations jointes à l'impossibilité qui leurs paroit de venir à bout d'un si grand ouvrage pendant un si peu de tems qui leurs reste faute des bois prêt, et sans le secours d'une infinité de gens qu'ils ne sauroient avoir dans la conjoncture p[rése]nte des récoltes du foins et blé, ont représenter ce que devant aux communiers dudit lieu, ainsy qu'il a fait ce jourd'huy au prône de la grande messe de paroisse, les exortants par grâces et supplications tant seullement sans aucune conséquence prejudiciable de vouloir prester la main et leurs donner tout aide en la coupe des bois nécessaires pour les couverts de ladite église les jours de fêtes après les ofices divins pour les y engager d'autant plus et pour y réussir encore mieux, ledit r[évéren]d afin de prévenir à tous obstacles et raisonnements frivoles, que tel secour pourroit induire dans l'esprit des paroissiens, auroit proposé de leurs passer acte publique et authentique à la sortie de ladite messe de paroisse, ainsy que cy après il fait par le présent acte aux comuniers d'icelle icy p[rése]nts et acceptants en les personnes des honetes Michel à feu Jaque Gérard Demelay, et Joseph fils de Joseph Favre-Rochex, sindiqs natifs et habitants de ladite paroisse faisants pour et au nom des comuniers d'icelle, de la liberté et exemtion desdits parroissiens pour toutes réparations des batiments de ladite église d'Abondance, leurs declarants expressement ledit r[évéren] d père procureur de ne tirer jamais ny luy et ses successeurs religieux audit monastère en droit ny devoir en aucune manière ny par quel pretexte que ce soit tout le secour, aide et assistance que lesdits parroissiens sont priés de leurs accorder pour les réparations du funeste dégât d'incendie arrivé sur les couverts de ladite église mère d'Abondance, n'étant pas d'ailleur fondé d'exiger que par graces a secour d'eux, dont ils protestent de ne le tirer jamais en conséquence, tacitement ny expressement en aucune façon et par quel titre que ce soit [...] » (ADHS, 6C852, f° 297) « Le premier aout 1728, l'abbé J.-C. Buttet, vicaire d'Abondance, fit aux paroissiens un appel chaleureux au nom de la religion et de la charité. Cet appel fut entendu, mais avant d'y donner suite, on exigea des religieux un acte authentique constatant que cette aide n'impliquerait en rien contre eux à l'avenir et qu'ils seraient toujours exempts de ne coopérer en rien à l'entretien et réparation de ladite église ». (Mercier 1885, p. 173)

117. **12 au 16 août 1728 –** Constatation des dégâts. « Le 12 août [1728], cinq témoins sont entendus, et du 13 au 16 du même mois, six experts constatent que la toiture des bâtiments est entièrement détruite, qu'il ne reste que les « vouttes et murailles, partie desquelles se trouvent endommagées, les cloches toutes fondues sans vestige de clocher ». Le métal des cloches, recueilli fondu sur les voutes, arrive au poids de quatorze quinteaux « meslé néanmoins de crasse, gravier, fer et charbon ». (Piccard 1904, p. 147)

118. **15 août 1728 –** Devis estimatif des réparations à faire à l'abbaye d'Abondance (les sommes ne sont pas reportées). « Rapport de Claude Pontet, architecte, et de Jean Baptiste d'Habère, maître charpentier. Nous disons et rapportons, en vertu de notre dit serment, avoir diligemment et exactement visité tous les bastiments incendiés dudit monastère et église dudit lieu, Notre-Dame d'Abondance, et que : [Église abbatiale] Pour rétablir en premier lieu le toit, soit couvert du grand vase de l'église, chappelle

latérale et de la tribune soit cœur d'hiver, il y a pour le moins 132 toises carrées, et 6 pieds linels de toit à faire et construire tant en hauteur que pante, et à couvrir de tavillons comme il estoit auparavant, et au six, que nous estimons à 24 livres et 18 sols pour chaque toise, tous les matériaux, façon et mains des maistres compris. Plus pour couvrir les cinq pilliers servant d'appuy et eperons aux voûtes du cœur, six toises de couvert. Plus pour deux petits couverts joints à l'église l'un couvrant la porte d'entrée de l'église et l'autre qui couvre le degré pour monter sur les voûtes de l'église six toises de couvert. Plus pour couvrir les sept chapelles qui sont à l'entour du cœur, dont les couverts sont inférieurs à ceux des nefs et vase de l'église, 53 toises et 14 pieds linels de toit. Plus pour le couvert de la petite sacristie appelée sacristie de l'abbé 4 toises et 48 pieds de toit. Plus pour couvrir le monastère du costé du vent et les cloistres y contigus 86 toises carrées et 40 pieds linels. [Aile sud] Plus pour les toits des dortoirs et chambre du costé de la rivière avec les cloistres y contigus, 93 toises carrées et 17 pieds linels. [Aile occidentale] Plus pour le toit soit couvert des deux chambres des hostes soit étrangers du costé du couchant avec l'escuirie, grange soit foinière, vestibulle de l'entrée du couvent, le tout contigu du mesme costé 91 toises carrées et 54 pieds linels. [Maison abbatiale] Plus pour le toit soit couvert de l'appartement de l'abbé au-dessous duquel est le réfectoire 57 toises carrées et 22 pieds linels. [Cloître] Plus pour la pente du toit, soit couvert du cloistre, et autres petits membres joints à l'église, 5 toises carrées et 48 pieds linels. [Latrines] Plus pour le couvert des lieux soit latrines 6 toises y compris celluy de la gallerie qui conduit auxdits lieux. Plus pour le plancher soubs pied, et cheses percées desdits lieux. Plus pour le plancher soubs pied, ballustrade, soit parapet de ladite gallerie. [Dépendances] Plus pour le toit du bucher 39 toises carrées. Plus pour le toit du four et grenier sur icelluy, 15 toises carrées et 25 pieds linels. Plus pour le degré, gallerie et soubs pied dudit grenier, ou il faut quatre planches qui manquent audit soubs pied. [Aile occidentale, rez-de-chaussée] Plus pour faire le demi pavillon qui couvroit la porte d'entrée dudit couvent au devant du vestibule 2 toises carrées et 16 pieds linels. Plus pour le plancher du vestibule, contenant 3 toises carrées et 16 pieds linels. Plus pour le toit au-devant de l'écuirie qui couvroit encore une chambre pour les vallets, et ou l'on retiroit les arnois, contenant 20 toises carrées et 32 pieds linels. Plus pour le plancher de l'écuirie des chevaux servant pour soutenir le foin 10 toises carrées et 44 pieds linels. Plus pour les crèches et ratelliers de la mesme écuirie contigue aux cloistres du couchant, ladite crêche contenant 40 pieds de longueur. [Aile sud] Plus pour le soubs pied du vieux chauffoir 5 toises carrées et 40 pieds linels. [Aile orientale] Plus pour le soubs pied du collidor du costé du levant 4 toises de brullé et incendié tout auprès de la fenestre visant sur la fontaine. Plus pour quatre marches de degré y contigus servant pour aller au collidor supérieur aussy brulé. Plus pour le soubs pied d'une chambre de religieux au dortoir dessus 1 toise carrée et 18 pieds linels. Plus pour le soubs pied et plate forme au-devant du degré pour aller à l'horloge 1 toise et 18 pieds. Plus pour quatre marches de degré pour monter à l'horloge, chacune bois sapin. Plus pour le soubs pied et plateforme contigus au degré qui vat au galletard, 1 toises et 32 pieds. Plus pour 18 marches de degré bois sapin pour monter audit galletard. [Aile occidentale, étage] Plus pour le soubs pied au-devant de la chambre des hostes ½ toise. Plus pour le plancher de la première chambre desdits hostes 5 toises carrées et 44 pieds linels. Plus pour le soubs pied de cette mesme chambre qui est de la même dimension. Plus pour le plancher de l'autre chambre y contigue contenant 5 toises carrées et 58 pieds linels. Plus pour le soubs pied de cette dernière chambre de la mesme dimension et carrure. Plus pour une toise de plancher brullé dans la salle qui est à costé par ou l'on entre dans les deux chambres des étrangers. [Dépendances] Plus pour deux greniers à double l'un sur l'autre qui fait quatre greniers à quatre portes avec des membres au-dessous dont l'un est voutté et lesquels greniers estoient couverts à tavillons. [Divers] Plus pour la porte d'entrée au vestibule, qui estoit de bois dur. Plus pour la porte qui conduit du collidor à la fontaine. Plus pour 21 portes brullées dont il est resté quelques éparres et ferrures. Plus pour le clocher, qui estoit édifié sur des sommiers au dessus de la première voutte sur la neffe inférieure de l'église, lequel clocher estoit fait et construit à deux domes couverts de fer blanc, tout comme celluy de la chartreuse de Mélans [prix fait daté du 29 avril 1685]… » (ADHS, 43J1445)

119. **15 août 1728 –** Rapports concernant les vitres et les menuiseries. « Honorable Charles-Antoine, fils de feu Bastien Sache, natif de Kaborg,

pays des Grisons, diocèse de Chaere [Coire], vitrier de profession habitant à présent dans la ville de Thonon, expert nommé et convenu, juré et assermenté comme les précédents, dit et rapporte comme ci-après : J'ai vu et visité ensuite de mon dit serment les fenêtres qui étaient vitrées ci-devant et gâtées par l'incendie tant de l'église que du couvent des révérends Feuillants de l'abbaye d'Abondance et j'ai trouvé qu'il y a treize fenêtres incendiées et gâtées à l'église, [à] savoir douze de dix pieds de hauteur et deux pieds et demi de largeur ce qui fait vingt-cinq pieds pour chacune, et une autre de la moitié moins que j'estime les douze grandes à 240 livres à raison de 20 livres chacune et la treizième 10 livres, revenant le tout à 250 livres compris le verre, plomb, étain, fil de fer pour attacher les baguettes avec la poirefine et façon, n'y comprenant cependant pas le gisement et plâtre d'alentour qu'il y faudra faire. Plus une fenêtre croisée à la sacristie composée de dix-huit pieds en tout que j'estime 13 livres et 10 sols pour les vitrages tout compris comme dessus. Plus une autre fenêtre aux tribunes ou les religieux chantent l'office pendant l'hiver, composée de douze pieds en tout que j'estime 10 livres et 10 sols. Plus une autre fenêtre qui éclaire les escaliers pour aller auxdites tribunes composée de douze pieds en tout, estimée 9 livres. Plus une autre fenêtre où l'on met la lampe du dortoir, laquelle est aussi brûlée, composée de sept pieds, revient à 5 livres 5 sols. Plus quatre fenêtres dans le dortoir dessous, faisant trente-six pieds les quatre, que j'estime revenir à 27 livres pour lesdits vitres, fil de fer et autres comme ci-dessus. Plus une autre fenêtre dans la chambre des étrangers visant sur le jardin contenant douze pieds en tout, revient à 9 livres suivant la même estimation. Plus deux fenêtres à la chambre de la bibliothèque contenant huit pieds chacune ce qui fait 12 livres pour les deux. Plus deux autres fenêtres dans la chambre qu'habitait le révérend supérieur au dortoir dessus du côté du couchant dudit couvent portant vingt-six pieds les deux, ce qui revient à 19 livres et 10 sols pour la même estimation. Plus deux autres fenêtres dans la chambre des hôtes soit étrangers dans le dortoir dessous, aussi visant du côté du couchant dudit couven portent de même vingt-six pieds les deux, ce qui arrive aussi à 19 livres et 10 sols. Et finalement une autre fenêtre de sept pieds en tout dans la chambre du révérend père abbé, de même au dortoir dessous visant du côté du midi soit de la rivière, ce qui fait 5 livres et 5 sols. Toutes lesquelles fenêtres j'ai trouvé gâtées et brûlées, étaient toutes vitrées avant ledit incendie ce que je sais et reconnais tant par les vestiges que pour les avoir toutes repassées et raccommodées moi-même environ un mois auparavant ledit incendie. Bien entendu que lesdits verres doivent être de verre blanc de marcis suivant les prix et estimations ci-dessus. [...] Rapport concernant les menuiseries. Honnête Pierre fils de feu Pierre Avocat-Rouge, natif et habitant de la paroisse de Notre-Dame d'Abondance, expert nommé et convenu, juré et assermenté comme les précédents pour procéder suivant son art au devis estimatif concernant ladite menuiserie à l'égard de la restauration qu'il convient de faire, a dit et rapporté comme ci-après : Je dis et rapporte en vertu de mon serment qu'après avoir exactement visité les fenêtres et ce qui peut regarder ma profession dans le couvent et église des révérends pères Feuillants de la présente paroisse, gâtés par l'incendie arrivé le 19 juillet dernier, j'ai trouvé qu'il y avait les dormants et ladres de deux fenêtres qu'il faut refaire pour avoir été gâtées et brûlées au dortoir dessus, lesdites fenêtres visant du couchant dudit couvent, de six pieds de large les deux, et cinq pieds et deux pouces de hauteur, avec leurs venteaux de bois sapin, avec leur ferrure que j'estime le tout revenir à 13 livres. Plus les dormants et ladres de deux autres fenêtres brisées en quatre dans les deux grandes chambres du dortoir dessous visant du côté du couchant du couvent de cinq pieds de hauteur et trois de largeur, chacune bois noyer avec leurs ferrures que j'estime revenir à 6 livres pour chacune, et pour les deux 12 livres, compris le bois, ferrure et façon. Plus à la chambre des hôtes soit étrangers, visant du même côté, les dormants et ladres d'une autre fenêtre aussi brisée en quatre de cinq pieds de hauteur et trois de largeur, bois noyer, avec les ferrures que j'estime revenir à 6 livres. Plus à la chambre de la bibliothèque, les dormants et ladres de deux fenêtres, bois noyer de quatre pieds de hauteur chacune et deux et demi de largeur, brisées en deux, que j'estime revenir compris les ferrures à 11 livres pour les deux fenêtres, toutes celles-ci-dessus étant pour vitrer. Plus pour les dormants et châssis d'une autre fenêtre du côté de la porte de la bibliothèque, de trois pieds de hauteur et de deux et demi de largeur avec les ferrures estimés 2 livres et 10 sols, étant ci-devant [en] bois sapin. Plus pour les dormants

et cadres [de] bois noyer de deux fenêtres dans les deux chambres appelées "les chambres des hôtes soit étrangers", visant sur le jardin, ayant chacune cinq pieds de hauteur et trois de largeur avec leur ferrure que j'estime revenir à 6 livres pour chacune et pour les deux 12 livres. Plus pour les dormants et cadres d'une autre fenêtre [de] bois sapin où l'on met la lampe du dortoir, aussi brûlée par ledit incendie de trois pieds de hauteur et deux pieds quatre pouces de largeur où il y avait des carreaux de verre que j'estime revenir pour ladite menuiserie, compris les ferrures, à 2 livres. Plus pour les dormants et cadres [de] bois noyer de deux fenêtres dans la sacristie de six pieds de hauteur chacune et de deux de largeur avec leurs ferrures que j'estime à 4 livres, et 10 sols chacune et pour les deux 9 livres. Plus pour les dormants et cadres [de] bois noyer d'une fenêtre à la tribune soit cœur d'hiver, de quatre pieds et demi de hauteur et quatre pieds de largeur estimés 4 livres y compris les ferrures. Plus pour les dormants et cadres d'une autre fenêtre qui éclaire les degrés où l'on va à ladite tribune soit cœur d'hiver, aussi [de] bois noyer de cinq pieds de hauteur et deux et demi de largeur que j'estime, y compris les ferrures, à 3 livres et 10 sols. Plus pour les dormants et cadres [de] bois noyer de deux fenêtres du dortoir dessous du levant lesquelles étaient brisées en quatre, ayant six pieds de largeur et cinq pieds de hauteur que j'estime revenir y compris les ferrures à 10 livres pour les deux et pour les deux venteaux bois sapin en dedans, y compris les ferrures 3 livres le tout revenant à 13 livres. Toutes lesquelles fenêtres ont été brûlées et consommées par l'incendie, ce que j'ai observé à vue d'œil. » (ADHS, 43J1445)

120. **20 août 1728 –** Mention du chapitre et d'un emprunt. « L'an mil sept cent vingt-huit et le vingtième jour du mois d'août après midi en lieu de l'abbaye d'Abondance, dans le chapitre du monastère des révérends pères Feuillants audit lieu [s'ensuit le nom des religieux présents] composant la communauté dudit monastère dûement assemblé dans ledit chapitre au son de la cloche à la manière accoutumée [...] qu'ils ont été obligé d'emprunter pour les réparations qu'ils sont indispensablement obligés de faire à cause de l'incendie général de ladite abbaye et église [...] » (ADHS, 6C852, f° 304)

121. **9 septembre 1728 –** Le juge-mage du Chablais enquête sur l'incendie. « Le juge-mage de Chablais procéda à une seconde enquête, au mois de septembre, assisté de M^e^ Gaspard Bordet, de M^e^ Buttet, notaire, et du sieur Louis-Marie Pennet, mandataire de l'abbé d'Abondance ». (Piccard 1904, p. 147)

122. **9 septembre 1728 –** Mention de la maison « vicariale ». « Du 9^e^ septembre 1728, dans la maison vicariale de l'abbaye d'Abondance qu'habite révérend père Jean-Claude Buttet, vicaire dudit lieu ». (ADHS, 43J1445)

123. **9 et 10 septembre 1728 –** Teneur de sommaire apprise et devis estimatif concernant le changement du clocher de l'abbaye d'Abondance. « Du 9^e^ septembre 1728, dans la maison vicariale de l'abbaye d'Abondance qu'habite révérend père Jean-Claude Buttet, vicaire dudit lieu. Sommaire apprise et devis estimatif concernant le changement du clocher de l'église de l'abbaye de Notre-Dame d'Abondance, la réparation à faire au couvert tant de l'église que du couvent, des révérends religieux Feuillants de ladite abbaye à tavaillons, ardoises ou tuiles comme encore sur la quantité du métal nécessaire pour la réparation des cloches qui existaient dans le clocher avant l'incendie arrivé le 19 juillet dernier et des autres réparations omises dans la sommaire apprise sur ce ci-devant faite par le maître avocat Sauvay à ce commis par le Sénat par décret du 30^e^ dudit juillet. Rapport concernant le clocher du 10^e^ dudit septembre. Honorable Claude fils de feu Georges Pontet natif et habitant de la paroisse de Morillon, maître architecte et honorable Jean-Baptiste fils de feu Jacques Dhabère, maître charpentier, natif et habitant de Saint-Jean d'Aulps, experts nommés, acceptés et convenus et assermentés comme les précédents, ont rapporté comme ci-après par l'organe toute fois dudit Claude Joseph Pontet. Dans le temps que nous avons fait notre rapport entre les mains de monsieur l'avocat Sauvay, l'on ne nous a fait aucune proposition pour couvrir d'ardoises le couvent et l'église, de Notre-Dame d'Abondance, mais après avoir entendu la lecture de la dernière requête des religieux de ladite abbaye, nous déclarons que nous ne croyons pas que l'on doive entreprendre de refaire lesdits couverts à tuiles [...], mais il conviendrait beaucoup mieux de faire ledit couvert d'ardoises parce que l'on peut les tirer dans le pays et quoi qu'il en coûte quelque chose de plus, ce sera toujours une épargne considérable en faisant lesdits couverts d'ardoises parce qu'elles dure-

ront plus d'un siècle au lieu qu'un couvert de tavaillons, de la manière qu'on l'avait proposé précédemment, ne peut durer que vingt-cinq ans ou tout au plus trente, que d'ailleurs il est sujet à être incendié, au lieu que l'on voit rarement périr par incendie les couverts d'ardoises et au cas que l'on veuille faire lesdits couverts d'ardoises, il est à remarquer qu'il faut la même quantité de toises que nous avions déterminé dans notre précédent rapport pour le couvert de tavaillons que l'on devra employer pour chaque toise la quantité de 252 ardoises et 300 clous, parce que dans les angles il y faut partager les ardoises et y mettre deux clous à chacune d'icelle [...] Pour ce qui est du rétablissement du clocher qui a été incendié, comme le reste des bâtiments, il est certain qu'il ne convient pas de le remettre dans le même endroit où il était, tant parce qu'il charge trop la voûte de l'église, dont il pourrait causer la ruine, et même du couvert de l'église, que d'ailleurs il pourrait encore en arriver un incendie, parce qu'il se trouverait situé au-dessus du bas couvert du couvent. Il ne convient pas non plus de l'édifier dans l'endroit à côté du cloître, où l'on avait déjà élevé des murailles sans savoir pour quel dépens puisque le fond en est déjà en partie ruiné, et les pierres calcinées par le feu et que d'ailleurs l'endroit serait trop étroit pour y placer trois ou quatre cloches et après avoir exactement visité tous les environs de ladite église, nous ne trouvons point d'endroit convenable pour bâtir ledit clocher que de le placer au-devant de la porte de ladite église, où il se trouvera déjà une muraille parfaite jusqu'à la hauteur de la voûte de ladite église. Il faudra laisser au-dessous dudit clocher dix pieds de vide et construire la quantité de septante-cinq toises de murailles [s'ensuivent toutes les mesures et les types de pierres requis]. Nous déclarons que nous avons découvert dans notre dernière visite qu'il faut regarnir et crépir vingt toises de murailles du bucher qui soutient le terrain du jardin dessus, lesquelles sont calcinées par ledit incendie et il coûtera 1 livre et 15 sols qui revient en tout à 35 livres. Il faut aussi refaire à neuf une toise dans ladite muraille, ce qui coutera 16 livres. De plus avons observé qu'il faut plâtrer huitante-neuf toises de voûtes, tant de l'église que des chapelles d'icelle qui sont en partie noircies et dégarnies, tant à cause de la fumée qui suivit l'incendie que des pluies qui sont tombées sur lesdites voûtes; mais nous n'estimons le dommage arrivé en dernier qu'à raison de 3 livres pour chaque toise parce que les révérends religieux de l'abbaye, qui nous avaient dit avant l'incendie qu'ils voulaient blanchir leur église et plâtrer les murailles d'icelle en quelques endroits qu'elles étaient gâtées, fourniront sans doute ce qu'il en coûtera de plus, il revient à 267 livres. Nous avons au surplus remarqué que si l'on ne couvre les voûtes tant de l'église que du couvent devant l'hiver prochain, elles sont en risque de tomber et périr ce qui serait d'une très grande dépense, que nous ne saurions estimer et pour les surplus, nous persistons à tous ce que nous avons rapporté entre les mains du sieur avocat Sauvay. Rapport concernant la maçonnerie. Honorable Claude Joseph fils de feu Georges Pontet, natif et habitant de la paroisse de Morillon, maître architecte et maçon expert nommé et convenu comme dessus pour procéder à la visite et devis estimatif concernant la restauration et rétablissement des bâtiments incendiés à l'égard de la maçonnerie tout comme de la charpente, juré et assermenté comme il est dit ci-devant, lequel a rapporté comme ci-après : Je dis et rapporte en vertu de mon dit serment qu'après dues et exactes visites par moi faites desdits bâtiments concernant ladite maçonnerie, j'ai trouvé que le plafond de l'une des deux chambres de l'appartement des hôtes du côté du levant soit du jardin était entièrement abattue par l'incendie et une partie d'iceluy de l'autre chambre, le tout contenant six toises carrées par la mensuration que j'en ai faite et que j'estime 9 livres pour chaque toise ce qui fait 54 livres. Plus j'ai trouvé douze toises carrées de plâtre gâté dans deux autres chambres aussi appelées « les chambres des hôtes soit étrangers », visant sur le couchant d dit monastère que j'estime 2 livres et 10 sols chaque toise, ce qui revient à 36 livres sans parler des toises qu'il y aura alentour. Plus dans une petite chambre du dortoir du côté du couchant, cinq toises de plâtre gâté par ledit incendie à 2 livres et 15 sols chaque toise, attendu qu'il faut crépir les murailles en plusieurs endroits outre ledit plâtre qui revient à 13 livres et 15 sols. Plus j'ai trouvé dans la chambre appelée «le vieux chauffoir» dix-neuf toises et vingt-quatre pieds de plâtre aussi gâté par ledit incendie que j'estime 2 livres et 10 sols chaque toise, ce qui revient à 38 livres 18 sols 9 deniers. Plus pour plâtrer dans les degrés en plusieurs endroits endommagés par l'incendie deux toises de plâtre à 2 livres et 10 sols la toise, revient à 5 livres. Plus pour réparer les brèches des murailles des bâtiments du couvent, en plu-

sieurs endroits raser ce qui se trouve gâté et le refaire pour mettre en niveau et pour y poser ensuite la charpente comme elle était auparavant, douze toises revient à 192 livres. Plus pour réparer les murailles où était le clocher, cinq toises, parce que l'on sera obligé de le démolir autant et de le refaire à cause des bois brûlés qui étaient maçonnés dans la muraille, tant du côté du chemin que du côté des cloîtres, à raison de 18 livres la toise, revient à 90 livres. Plus pour réparer les brèches et rétablir ce que l'incendie a démoli tant au-dessus de l'église qu'au-dessus des chapelles, pour y pouvoir poser la charpente et niveau, environ sept toises de murailles à 20 livres chaque toise à cause de la hauteur et qu'il y faut porter tous les matériaux, revient à 140 livres». Déclare ledit Pontet n'avoir pas mis au devis présentement les plâtres des voûtes et chapelles de l'église, non plus que les plâtres des dortoirs, chambres et cloîtres voûtés, sauf par rapport celle appelée «le vieux chauffoir», parce qu'à l'égard de ceux de l'église, lesdits révérends religieux «m'ont dit qu'ils voulaient la faire reblanchir et plâtrer dans les endroits nécessaires avant ledit incendie, lequel cependant a fait beaucoup de dégâts audit plâtre, mais que si on ne couvrait pas au plutôt et avant l'hiver, ce qui demande une très grande diligence, attendu que l'on est fort avancé dans la saison et dans un pays de montagne où l'hiver avance, non seulement les plâtres de la voûte de l'église et les voûtes des chapelles, mais encore les voûtes même risque-raient de tomber, de même que les plâtres des voûtes, des dortoirs et chambres, ce qui causerait un dommage et dépense très grands, que je ne peux pas apprêter ni estimer qu'en appresent. [...]» (ADHS, 43J1445)

124. **3 octobre 1728 –** Adjudication des réparations à Thonon. «Enfin, l'adjudication des réparations et reconstructions de l'église et abbaye eut lieu, le 3 octobre suivant, à Thonon, en présence, entre autres, de RR. dom Edmond Martinengo, abbé claustral. Me Antoine fils de feu Me Claude Brun, de Vacheresse, fut déclaré adjudicataire des travaux, pour le prix de 20 900 livres, et, acte en fut dressé, le 7 octobre 1728, par-devant Me Pierre-François Bétemps, notaire à Thonon. L'adjudicataire s'engagea à exécuter certains travaux, dans l'espace de trois mois, et le reste dans un délai de deux ans, à l'exception du clocher, pour l'exécution duquel il lui fut accordé un terme de trois ans». (Piccard 1904, p. 147)

125. **7 octobre 1728 –** Contrat passé pour la recons-truction des couverts. «[...] sieur Antoine Bron présent et acceptant de toute la besogne tant en charpente, couverture d'ardoise et de tavillons, menuiseries, vitrages et autres couverts d'ancelles dont il était chargé tant à forme desdits devis que du contrat passé entre lui et lesdits révérends pères, abbés et procureurs reçus par maitre Bétend notaire le 7 octobre 1728 à l'exception néanmoins du plancher dessous soit sous-pied du vieux chauffoir, les portes et vitres des deux chambres des hôtes de l'appartement dessus du côté du couchant et des vitres des deux chambres des hôtes de vers le Levant dans le dortoir mitoyen. Ils le quittent et libèrent de plus de toute la besogne en maçonnerie dont il était chargé par lesdits contrats et devis à l'exception du plâtrissage blanchissage d'une partie de l'église, chambres et dortoirs aussi à forme dudit devis qui est à faire, le libèrent de même de deux plafonds qui a forme d'iceluy il était obligé de faire dans lesdites deux chambres de vers le Levant [...]» (ADHS, 6C856, f° 285)

126. **11 avril 1729 –** Les moines ont intenté un procès à leur abbé. «[Au chapitre de l'abbaye d'Abondance] dom Edmond de Saint Benoit Martiningue, abbé claustral [...] et ses religieux, nomment procureur dom Jean-Pierre Gagniere, religieux Feuillant demeurant au couvent de la Consola à Turin [...] pour suivre et défendre leurs causes et procès au Sénat de Savoie [...] qu'au sujet des réparations à faire dans les couverts et bâtiments de ladite abbaye d'Abondance incendiés au mois de juillet dernier, contre dom Pierre Guérin de Tencin, archevêque et prince d'Embrun, abbé d'Abondance demandeur et défendeur aussi en cette cause [...]» (ADHS, 6C853, f° 93)

127. **11 août 1729 –** Mise en possession. «Verbal de mise en possession du temporel d'Abondance en faveur de Pierre Guérin de Tencin, archevêque d'Embrun. [...] Sur quoi, lesdits sindics, au nom de la communauté, auroient protestés de demander audit [fol. 238 v°] seigneur abbé leurs fist faire les cloches de la mesme magniere qu'elle estoient avant l'incendie d'icelle de l'année derniere [...]. Apres quoy le seigneur abbé commandataire n'ayant aucunne maison abbatiale et particuliere pour luy dans ladite paroisse, nous nous serons rendus avec ledit révérend sieur son procureur dans ledit monastère et monté en l'assistance desdits

révérends abbé et relligieux jusques dans la chambre ou sont sittués les archives de ladite abbaye [...]» (ADHS, 6C853, f° 237-238)

128. **5avril1730–**Reconstructionduclocheraprès son effondrement. « [Dans le chauffoir de l'abbaye d'Abondance] Bernard, fils de feu Claude Pontet, natif et habitant de la paroisse de Morillon en Faucigny et Joseph Denariez, maitres massons aient cy-devant convenu et promis a Me. Antoine Bron de la paroisse de Vacheresse par billiet de main privé par eux signé, de faire les réparations et batimens en massonerie de ladite abaïe de Notre-Dame d'Abondance, conformément à la charge qu'en avoit contracté ledit Me. Bron, tant par l'expédition qui luy en avoit eté faite que par le contrat passé par Rd. Père abé et procureur dudit monastère, et luy, devant Me. Betems, notaire et ayant ledit Pontet en conséquence desdites conventions et conformément au devis qui en avoit été donné par Me. Claude-Joseph Pontet, édifié une partie de la tour delaquelle il étoit chargé par les dites conventions, ladite tour étant venue à tomber faute aparemment que ledit Joseph Pontet par son devis ne luy avoit pas donné un talu conformément à l'art et s'agissant d'en réparer la ruine, et la réedifier. Ledit Bron auroit fait apeller le Sr. Perret architecte de Samöen pour donner un plan et dessin d'une manière qu'on puisse la batir solidement et sans risque, et les Rds. pères Feuillans composants a présent la dite communauté d'Abondance auroient prié ledit Sr. Perret d'examiner si on ne pouvoit point en changer la situation parce ce que outre qu'elle ferme le portail de l'église qui est une structure asses riche, il reste entre ladite tour et l'escalier qui conduit sur les voutes un vuide d'où l'eau et la nege qui tombent des couverts ne peut se vuider et que par conséquent causeroient la ruine non seulement de ladite tour, mais encore à la suite la muraille de l'église, ce que ledit Sr. Perret ayant treuvé très véritable et d'un juste discernemet et ayant pris des mesures et examiné, a trouvé très à propos de metre et edifier ladite tour dans un vuide, c'est-à-dire de l'apuyer come la précédente contre la nef de l'église, et l'autre muraille contre celle de la chapelle latérale du côté de la montagne, et ayant lesdits Rds. Pères trouvé ce sentiment très à propos, ont convenu avec ledit Bernard Pontet de la manière suivante. Et à ces fins par devant je soussigné Jaques Folliet notaire collégié de ladite abaye, et en présence des témoins bas només s'est en présence établi le prédit Me. Bernard Pontet, lequel de gré pour luy et les siens promet d'édifier et construire ladite tour de l'hauteur et largeur porté par le devis dudit Claude-Joseph Pontet, d'y faire une porte du couchant de pierre de taille à pilatre de cinq pieds d'hauteur et de deux et demy de largeur, sept petittes fenetres soit espèce de canonière tant dans la facade du coté de la montagne que de celle du côté du couchant, d'y faire des soubassements de pierre de taille sur le plain-pied, et une plainte entre les deux talus et enfin de se conformer pour la construction de ladite tour au plan et élévation qu'en a donné ledit Sr. Perret, signé par les parties, et qui reste entre les mains desdits Rds. Pères Feuillants qui le luy comuniqueront au besoin, et promet encore ledit Pontet de démolir l'escalier qui conduit sur les voutes au cas qu'il ne puisse pas se soutenir et en ce cas il massonera ce qui restera entre ledit escalier et la tour, et enfin de faire ladite besogne tant conformément au plan susdit que conformément au marché qu'il en a fait avec ledit Sr. Bron et outre ce encore de faire une porte de communication qui aille dèz la tour sur les voutes de l'église, et parce qu'il y a beaucoup d'augmentation d'ouvrage, se sont en personne établi les Rds. Pères Dom Nicolas Guyon de St Teobald prieur [...] lesquels de gré promettent de payer audit Bernard Pontet la some de cent soixante livres de Savoye outre le prix par luy convenu avec le dit Me. Bron, payables d'icy au mois d'aout prochain au moyen de quoy ledit Bernard Pontet promet de faire et parfaire bien et fidelement et selon l'Art et de suivre exactement lesdits plans, marché et devis et pour plus grande solidité de massoner et remplir les fenetres et vuide des vieilles murailles sur lesquels on batira et apuyera les murailles de ladite tour, le tout fait et sous et aux dües promesses respectives par les parties meme par expresse par ledit Pontet de rendre ladite besogne faite et parfaite dans deux ans et demy bien et duement selon l'Art a dire d'experts, recues et acceptés, et d'achever d'abatre le reste de l'eperon a coté de la porte de l'eglise, du coté du couchant au nivau de la muraille, et de l'induire, et par lesdits Rds. Peres de relever et garentir ledit Bernard Pontet de toutes les molesties qui pouroient luy etre faites par rapport au changement de situation de ladite tour, pour avoir du tout ainsy convenu aux peines chacun pour ce qui le regarde [...] en presence du Sr. François a feu Michel Perret

architecte de la paroisse de Samoën et le Sr. Antoine Bron notaire de la paroisse de Vacheresse, témoins requis [...]. J. Folliet notaire». (ADHS, 6C854, f° 102. Transmis par A. Delerce.)

129. **11 septembre 1730 –** Reprise des charpentes qui sont trop peu élevées. «[Au chapitre de l'abbaye d'Abondance] Me. Antoine fils de feu Me. Claude Bron, natif et habitant de la paroisse de Vacheresse, notaire des collegiés, se soit chargé des reparations a faire dans le monastere et eglise de ladite abaïe d'Abondance en conformité des somaires aprises et devis faits a ce sujet, et ayant en consequence d'iceux et de l'expedition a luy faite transigé avec les Rds. Pères abé et procureur de ladite abaïe par reçeut par Me. Betems notaire le septieme octobre mille sept cent vint huit et qu'en consequence de ce, il ait fait construire les couverts du dit monastere du coté du couchant, et la plus grosse partie de ceux de vers la riviere que les dits Rds. Peres ont trouvés trot plats a cause de la quantité des neiges qui tombent dans ce lieu, ce que le dit Me Bron, soit le charpentiers a qui il en avoit donné les prix faits avoient faits pour ne pas augmenter la depense, en augmentant le nombre de toises au parsus du devis ; ensuite de quoy les dits Rds. auroient requis ledit Me. Bron de faire faire les couverts plus penchantz et plus elevés avec offre de le dedomager, et luy payer le nombre des toises qui s'y trouveroit au parsus du dit devis au meme prix et estimation porté par iceluy, et auroit fait appeler le frere Charles chartreux a Mélan, versé et entendu pour la charpente et pour le dessein afin d'en donner un auquel le dit Me. Bron soit ses charpentiers puissent se conformer pour eviter à l'avenir les inconvenients et contestations a ce sujet, ce a quoy ayant aquiescé ledit Me. Bron, ils ont passé l'acte suivant. A quel efect par devant je, soussigné Jaque Folliet, notaire des collegiés du dit Abondance et en presence des temoins bas nommés, s'est personnelement etabli et constitué le dit Me. Bron, lequel de gré, pour luy et les siens, a promit ainsy que par le present acte il promet aux Rds. Peres Dom Edemont Martinenque de S[ain]t Benoit, abé claustral [...] tous religieux composants la dite communauté d'Abondance duement assemblés a leur manière acoutumée icy p[rése]nts et aceptants, de faire les couverts d'ardoise du dit monastere sui-vant la forme et l'hauteur porté par le dessein qu'en a fait le dit frere Charle, signé par les dites parties et Bernard Pontet, sous-entrepreneur des dits couverts, qu'il faut que du coté du levant ayant plus de la moitié d'hauteur, c'est-à-dire qu'ils ayent depuis le plein pied et compris le somier vint un pied d'auteur, et que les autres seront aussy hauts et au niveau de ceux-la, et que pour le couvert de l'eglise, le dit Me. Bron sera obligé aussy de les faire faire conformement au dessein susdit et de l'elevation que luy prescriront les dits Rds. Peres, bien entendu qu'il les faira faire en homes d'honneur, et de la manière dont il en est chargé par le prix-fait cy devant designé, et c'est sous la promesse que luy font les dits Rds icy a ces fins constitués de luy payer ce qu'il s'y trouvera d'augmentation d'ouvrage, et chaque toise au prix porté par le dit devis, et tous lesquels couverts et autres besognes en charpente a faire en la dite abaïe et dont le dit Me. Bron est chargé il promet de la faire et parfaire dans le terme de deux ans a courir des la Saint-Michel prochaine pour en avoir [fol. 312 v°] ainsy eté presentement et cy devant convenu entre eux independament du dit contrat de prix-fait et qu'etant les dits couverts faits suivant la forme du dit dessein que les dits Rds. treuvent bons et qui sont déjà comencés, ils promettent de les recevoir et d'en etre contens, sans jamais permettre que le dit Me. Bron soit troublé ny inquieté en aucune facon ny sous quel pretexte que ce soit pour ce regard, etants neanmoins fait et travaillés solidement, du tous ainsy convenu et promis observer respectivement le p[rése]nt acte chacune des parties pour ce qui la concerne, sous les peines de tous depens [...]. P[prése]nts Jean fils de feu Pierre Avocat dit Maulaz et Pierre, fils de Jaque Folliet du dit Abondance, temoins requis [...]» (ADHS, 6C854, f° 312)

130. **21 mars et 10 mai 1731 –** Mentions de la chambre de l'abbé [claustral ?]. «[...] dans la chambre du révérend père abbé [claustral ?]» (ADHS, 6C855, f° 124) ; «[...] dans le monastère de l'abbaye Notre-Dame d'Abondance et dans la chambre du révérend père abbé [claustral ?]» (ADHS, 6C855, f° 186)

131. **7 novembre 1731 –** Convention à propos des ardoises passée dans la chambre du père procureur. «L'an mil sept cent trente et un et le septième jour du mois de novembre après midi en la paroisse de Notre-Dame d'Abondance dans la chambre du révérend père procureur du monastère dudit Abondance qu'ainsi soit que les honorables

Antoine fils d'Antoine Cruz, Claude et Jean à feu Claude Cruz et Claude à feu Bertholomé Currat Vallet, tous natifs et habitants de la paroisse de Châtel ayant promis audit Antoine Bron prix fait des réparations du monastère Notre-Dame d'Abondance de lui fournir et délivrer la quantité de quatre-vingt milliers d'ardoises de la mesure et qualité mentionnée par le contrat de ce fait entre eux reçu par moi-même notaire et que ledit sieur Bron fait difficulté d'en faire employer une partie sous prétexte qu'il croit dit-il qu'elles ne résistant pas au gel et aux injures du temps et que ladite ardoise parait aux consorts Cruz être bonne et solide et que ne les emploient pas, cela leur poserait un grand dommage et leur resterait inutile, qu'ils ont offert de les maintenir pendant l'espace de quatre ans, à quoi ledit sieur Bron ayant répondu que peu lui importait pour ce que lesdits pères Feuillants dont il a le prix-fait veuillent accepter cette proposition laquelle leur ayant été présentement faite par lesdits Antoine et Claude Cruz et laquelle ayant été accepté par lesdits révérends pères nomment par le révérend père dom Edmond de saint Benoit Martininge abbé claustral, dom Maurice de saint François de Moruel prieur et curé, dom Jean Silvis Ayasaz procureur, dom Nicolas de saint Théobalde, et dom Placide de saint Jean-Baptiste tous religieux [...] et seuls composant le couvent dudit Abondance capitulairement assemblés à ces fins au son de la cloche se sont en conséquence de ce personnellement établi et constitué ledit Antoine et Claude Cruz, tant à leurs noms que de Jean Cruz et Claude Vallet leurs consorts absents, et pour lesquels ils se sont fort lesquels de que stipule ne volonté pour eux et leurs consorts et les leurs ont promis ainsi que par le présent acte ils promettent auxdits révérends religieux ici présents et pour eux et pour leurs successeurs acceptent à savoir de maintenir ladite ardoise pendant l'espace de quatre ans à commencement d'aujourd'hui et qu'il sera appliqué dès le pilier de la seconde arcade qui vise à la foinière en sus et contre la montagne [...]» (ADHS, 6C855, f° 300)

132. **1732 –** Procès impliquant les moines [et l'abbé ?]. «Au reste les Feuillants sont d'autant moins fondés à se plaindre des inconvénients et des embarras qu'ils trouvent à avoir un curé étranger dans leur prétendue église, qu'ils doivent s'imputer à eux-mêmes de s'être jetés dans cet inconvénient en empêchant comme ils ont fait la construction d'une église paroissiale séparée qui fut commencée après l'accord de 1662, et dont ils firent cesser l'entreprise par les obstacles qu'ils y apportèrent, et en faisant enlever et disperser les matériaux amassés à grands frais pour la dite construction, ainsi qu'on le leur a soutenu dans le cours du procès de 1732 sans qu'ils aient pu s'en justifier». (ADS, SA3433)

133. **27avril 1732 –** Dessin du clocher à bulbe. «[...] comme encore à l'égard de la charpente des deux dômes et beffroi que lesdits révérends pères et experts trouvent de même bien proprement et solidement faits, et conformément aux plans et dessins qu'ils en ont de même donné audit Bernard Pontet et par eux signé le 27 avril dernier, de même que du couvert iceux dômes en fer blanc qu'ils trouvent bien et dument faits et parfait à leur contentement [...]» (ADHS, 6C856, f° 285)

134. **6 juillet 1732 –** Mention du cloître de l'abbaye et des emprunts des religieux. «[...] en l'abbaye d'Abondance et dans le cloître de révérends pères Feuillants [...] ont été obligés d'emprunter pour continuer les réparations de ladite abbaye et église [pour 10 000 livres sur les 12 000 que leur a autorisé le visiteur général de la congrégation de saint Bernard].» (ADHS, 6C856, f° 186)

135. **25 septembre 1732 –** Mention du chapitre. «[...] dans le chapitre du monastère des révérends pères Feuillants [...].» (ADHS, 6C856, f° 263)

136. **2 novembre 1732 –** Mention de la chambre du curé. «[...] dans la chambre du révérend père curé [Maurice de Moruel, par ailleurs membre de la congrégation des Feuillant].» (ADHS, 6C856, f° 272)

137. **8 novembre 1732 –** Réception des travaux des toitures. «L'an 1732 et le huitième de novembre après-midi, au lieu-dit à l'abbaye d'Abondance, dans le monastère des révérends pères Feuillants dudit Abondance, comme ainsi soit que Bernard, fils de feu Claude Pontet, maitre maçon et charpentier, natif et habitant de la paroisse de Morillon en Faucigny, et autres ses consorts ayant promis au sieur Antoine fils de feu maitre Claude Bron, notaire collégié natif et habitant de la paroisse de Vacheresse, entrepreneur des réparations à faire dans ladite abbaye d'Abondance, de faire les couverts, dômes, planchers et autres besognes en charpente portés tant par les conventions de mains privées entre eux faites le 15 août 1730, et 19 novembre de l'année suivante qu'autres de cette nature, ensuite des conventions verbales

entre eux faites de même que les réparations nécessaires en maçonnerie, aussi portées et désignées par les conventions de mains privées faites entre lesdits Bron, Pontet et Joseph Denariez en date du 3e avril 1729 suivant lesquelles conventions ledit Bernard Pontet et consorts se trouvant obligés de rendre leurs ouvrages et besogne porté par icelle bien et dument faites et à dires d'experts, et le tout rendre reçu et accepté par qui de droit et par même moi en ce décharger et reporter quitte ledit sieur Bron. Et comme ladite besogne se trouve aujourd'hui faite et parachevée à l'exception du plâtrissage et blanchissage qu'il convient et doivent faire à forme des constitutions dites, et des devis pris tant par les sieurs de Fesson, juge-mage de Chablais, que du sieur avocat Seuvay délégué en cette [?] par le Sénat dans l'église, chambres et dortoirs dudit monastère d'Abondance, ils ont requis lesdits révérends pères de vouloir convenir d'experts de leurs côtés aux offres d'en fournir du leur tant pour la visite de l'état et qualité dudit ouvrage que pour la quantité d'iceluy, à quelles fins le révérend abbé claustral et religieux dudit monastère d'Abondance aurait appelé l'honorable Amédée fils de feu André Coppet maitre charpentier natif et habitant de la ville d'Évian pour experts de leur côté et ledit Bernard Pontet et consorts, honorable Jean fils de feu Nicolas Cettour maitre charpentier natif et habitant dudit Vacheresse, lesquels ensuite de ce, et à la réquisition desdites parties ont vu, visité et examiné tant les couverts d'ardoises, que ceux de tavillons de l'église, monastère, sacristie, qu'autres qu'ils ont trouvé, aussi bien que la charpente bien dument, solidement, selon l'art fait et parachevé et conformément aux dessins, plans et élévations que lesdits révérends pères ont donné audit Bernard Pontet, lesquels il a suivi exactement et ponctuellement, ainsi que lesdits experts rapportent et déclarent, de même que les planchers et autres besognes en charpente conformes audites conventions et devis dont on a nanti avant toutes choses lesdits experts et à leur fait lecture, lesquels après avoir procédé à la mensuration desdits couverts ont trouvé que les couverts faits en ardoise il s'y est rencontré 60 toises de plus que n'est prévu par lesdits devis, et dans les couverts à tavillons la quantité de 27 toises et demi le tout quoi ils attestent et déclarent de même et que ayant été accepté par lesdits révérends pères ensuite de quoi ledit Pontet pour sa libération et pour procurer celle par lui et ses consorts promet audit sieur Bron a requis lesdits révérends pères de vouloir en passer quittance et libération authentique en faveur dudit sieur Bron, ce qui lui ayant accordé ils ont passé l'acte suivant pour quoi par devant le soussigné Jacques Folliet notaire collégié dudit Abondance et en présence des témoins bas nommés se sont personnellement établis et constitués les révérends pères dom Edmont Martinengue de saint Benoit, abbé claustral, dom Maurice de Morue de saint François, prieur et curé, dom Nicolas de saint Théobalde Guyon, dom Jean Silvios de saint Jean-Baptiste Brunier, tous religieux Feuillants composant la communauté dudit Abondance dument assemblée au son de la cloche et selon la forme et coutume pour faire acte publique et authentique à la réserve du révérend père dom Philippe Alberti absent, lesquels de gré et pleine volonté pour eux et pour leurs successeurs quelconques audit monastère ont quitté et quittent ainsi que par le présent acte ils quittent et libèrent et promettent faire libérer et porter quitte ledit sieur Antoine Bron présent et acceptant de toute la besogne tant en charpente, couverture d'ardoise et de tavillons, menuiseries, vitrages et autres couverts d'ancelles dont il était chargé tant à forme desdits devis que du contrat passé entre lui et lesdits révérends pères, abbés et procureurs reçus par maitre Bétend notaire le 7 octobre 1728 à l'exception néanmoins du plancher dessous soit sous-pied du vieux chauffoir, les portes et vitres des deux chambres des hôtes de l'appartement dessus du côté du couchant et des vitres des deux chambres des hôtes de vers le Levant dans le dortoir mitoyen. Ils le quittent et libèrent de plus de toute la besogne en maçonnerie dont il était chargé par lesdits contrats et devis à l'exception du plâtrissage blanchissage d'une partie de l'église, chambres et dortoirs aussi à forme dudit devis qui est à faire, le libèrent de même de deux plafonds qui a forme d'iceluy il était obligé de faire dans lesdites deux chambres de vers le Levant, à la place desquelles lesdits révérends pères ont mieux aimé qu'il y soit fait des planchers à la manière qu'ils y sont, de tout quoi ils le libèrent comme sus est dit, et promettent de ne lui jamais rien demander à ce sujet parsus de ce qui se trouve fait comme sus est dit au contraire de lui payer et rembourser lesdits 60 toises de couverts en ardoise et ceux de tavillons de 27 toises et demi que le dit sieur Bron a été obligé de faire faire pour suite de dessin, plan et élévations des-

dits bâtiments que lesdits révérends pères ont donné comme dit et se déclarent audit Bernard Pontet, et qui se sont trouvés revenir à la susdite quantité par la mensuration desdits experts, lesquelles quantités de toise susdites lesdits révérends pères promettent payer audit sieur Bron au prix porté et mentionné par ledit devis estimatif à la première réquisition dudit sieur Bron lequel a été déjà obligé de payer audit Bernard Pontet ledit ouvrage, lequel avec tout celui dont ils ont libéré et quitté comme ci-dessus ledit sieur Bron, ils ont reconnu être bien et solidement fait et en bon état, à leur gré et souhaits, ainsi et comme était obligé ledit sieur Bron de le faire faire et avait promis par le contrat du 7ème octobre 1728, et suivant les conditions et astrictions portées par iceluy et lequel ledit sieur Bron a observé et rempli ponctuellement à l'exception de ce qui est à faire comme sus est dit, comme encore à l'égard de la charpente des deux dômes et beffroi que lesdits révérends pères et experts trouvent de même bien proprement et solidement faits, et conformément aux plans et dessins qu'ils en ont de même donné audit Bernard Pontet et par eux signé le 27 avril dernier, de même que du couvert iceux dômes en fer blanc qu'ils trouvent bien et dument faits et parfait à leur contentement de tout quoi lesdits révérends pères quittent et libèrent et promettent tenir quittes libèrent ledit sieur Bron et Bernard Pontet ayant protesté ledit sieur Bron des sommes qui lui restent dues par lesdits révérends à l'occasion desdits prix-faits et sous les protestes par lui faites de ne couvrir par le présent acte la charge qu'a contracté à son égard ledit Bernard Pontet et consorts par les conventions entre eux faites et ci-devant désignées tant pour la qualité et quantité dudit ouvrage et charge de le rendre reçu et accepté et de l'en libérer au cas qu'il en fusse faite autre visite que celle de ce jourd'hui ; [...] » (ADHS, 6C856, f° 285)

138. **21 mars 1734 –** Mention du chauffoir. «[...] dans le chauffoir du monastère des révérends pères Feuillants de l'abbaye Notre-Dame d'Abondance [...]» (ADHS, 6C858, f° 141)

139. **2 avril 1734 –** Mention du chapitre. «[...] dans le chapitre du monastère des révérends pères Feuillants [...]» (ADHS, 6C858, f° 143)

140. **8 août 1734 –** Mise en possession de l'église et de la cure en faveur du curé Jean-Louis Ducrêt. «[...] au lieu de l'abbaye d'Abondance et au-devant de l'église paroissiale dudit lieu [...] et pour plus grande marque de la véritable possession je l'ai conduit jusque sur le seuil de la grande porte de ladite église et a pris le liquet pour l'ouvrir et le fermer [...]» (ADHS, 6C858, f° 315–316)

141. **6 novembre et 4 décembre 1734 –** Mentions du chauffoir. «[...] dans le chauffoir du monastère, [les révérends pères Feuillants s'étant] assemblés au son de la cloche à la manière accoutumée [...]» (ADHS, 6C858, f° 413) ; «[...] au lieu-dit à l'abbaye d'Abondance, dans le chauffoir des révérends pères Feuillants [...]» (ADHS, 6C858, f° 478)

142. **14 décembre 1734 –** Transaction entre l'abbé commendataire et l'abbé claustral au sujet du financement des réparations à faire à l'abbaye d'Abondance. L'abbé commendataire Guérin de Tencin s'engage à payer la moitié de la somme. (ADHS, 6C862, f° 129)

143. **12 janvier et 10 septembre 1735 –** Mentions du chapitre. «[...] dans la paroisse de Notre-Dame d'Abondance et dans la salle du chapitre [...] se sont personnellement établis et constitués les révérends pères [...] les autres religieux étudiant dans ladite abbaye n'ayant pas encore voix au chapitre [...]» (ADHS, 6C859, f° 43) ; «[...] dans le chapitre du monastère des révérends religieux Feuillants [...]» (ADHS, 6C859, f° 379)

144. **27 mai et 19 décembre 1735 –** Mentions du chauffoir. «[...] dans le chauffoir des religieux Feuillants de l'abbaye Notre-Dame d'Abondance [...]» (ADHS, 6C859, f° 238) ; «[...] à l'abbaye d'Abondance dans le chauffoir du monastère [...]» (ADHS, 6C859, f° 503

145. **17 mars 1736 –** Mention du chapitre. «[...] dans le chapitre du monastère des révérends pères Feuillants [...]» (ADHS, 6C860, f° 238)

146. **25 juillet 1737 –** Mention de la chambre d'un moine. «[...] dans la chambre du révérend père procureur [Romuald Estrattaz] du monastère dudit Abondance [...]» (ADHS, 6C861, f° 359)

147. **14 octobre 1737 –** Mention du chapitre. «[...] dans la chambre capitulaire des révérends pères Feuillants [...]» (ADHS, 6C861, f° 431)

148. **24 mars 1738 –** Quittance passée par les moines à Antoine Bron. «[...] dans la chambre capitulaire des révérends pères Feuillants de l'abbaye d'Abondance [...]» (ADHS, 6C862, f° 129)

149. **29 septembre 1738 –** Mention de la chambre de l'abbé claustral. «[...] dans la chambre du révérendissime abbé claustral [dom Jean-Étienne de Rege de saint Charles] du monastère

dudit Abondance [...]» (ADHS, 6C862, f° 495)

150. **19 janvier 1739 –** Les abords de l'église abbatiale. «[...] dans la chambre du révérendissime abbé claustral du monastère dudit Abondance [...] une pièce de terre située au-dessus de l'église dudit Abondance appelée le Jorat qui se confine par le bois soit Jourt du Jorat, auxdits révérends religieux, appelé du Levant et tout le long dessus le chemin public en partie avec le cimetière [...] et jardin du vicariat dessous les maisons et jardin [...]» (ADHS, 6C863, f° 14)

151. **20 août 1739 –** Réfection des enduits intérieurs de l'église. «[En la chambre de l'abbé claustral] L'an 1739 et le 20 du mois d'août après-midi dans le monastère des révérends pères Feuillants de l'abbaye d'Abondance et en la chambre du révérendissime père Mino, abbé dudit monastère, par devant moi je sous signé Jacques Folliet notaire collégié de la paroisse d'Abondance et en présence de témoins ci après nommés se sont personnellement établis et constitués les révérends pères dom Raymond Mino de saint Joseph, abbé claustral audit monastère, dom Malachie de saint Anselme, prieur, dom Romuald de saint Charles, dom Laurent de saint Bonaventure, lecteur, dom Emmenigilde de saint François, procureur, dom Paul de saint Philippe, sacristain, et dom Charles-Antoine de saint Théobald, tous religieux Feuillants composant la communauté de ladite abbaye Abondance, capitulairement assemblés au son de la cloche à la manière accoutumée, lesquels de gré ont donné ainsi que par les présentes ils baillent à prix-fait aux honorables Dominique fils de feu Anselme Gallin et Antoine fils de feu Laurent Scaronigna, maîtres maçons tous deux natifs de Sostegne province de Biole en Piémont, habitants à Monthey en Valais [...] et acceptants savoir de recrépir et blanchir ensuite l'intérieur de toutes les murailles [...] et chapelles de l'église de ladite abbaye d'Abondance d'haut en bas et piquer tous les vieux plâtres d'icelle et en appliquer de nouveaux à la place d'iceluy, donner ensuite un beau et bon blanc [...] ledit plâtre nouveau avec de la colle afin qu'il subsiste mieux, raccommoder les fentes de la voûte de ladite église, et c'est en fournissant par les maîtres maçons tous les matériaux neuf [...] pour la confection dudit ouvrage à leurs frais et dépens comme la chaux, sable, gy, colle, cordage, planches, poutres, qu'autres nécessaires pour ladite besogne et ponts d'icelle, [...] que les aisses nécessaires pour les ponts que lesdits révérends promettent et devront leur fournir sur les lieux, comm'encore les bois nécessaires pour cuire la chaux et gy pour ledit ouvrage avec encore les planches et poutres pour les ponts qu'ils devront leur fournir, la [...] et charriage desquels bois tant pour cuire ladite chaux gy que pour les pontenages devra faire par lesdits maîtres maçons aussi à leurs frais et lesquels bois ils devront prendre couper ou leur sera indiqué par lesdits révérends pères dans la forêt la plus proche de ladite église et au-dessus d'icelle, n'étant pas compris dans le présent prix-fait ni soutendu de faire recrépir ce qui a été en dernier lieu recrépi au commencement de ladite église mais seulement d'y donner un autre blanc conforme à celui porté par le présent prix-fait ; et le tout devra faire à dite de maîtres et d'experts et une bonne forme et selon l'art et c'est dans tout le courant de la prochaine année 1740 que ladite besogne devra être faite et parfaite et parachevée ; et c'est ledit prix-fait pour et moyennant le prix somme de 1 525 livres monnaie de Savoie avec le logement pour lesdits maîtres et leurs ouvriers pendant la confection dudit ouvrage sans entendre leurs frais aucun drap ni couverture ; payable ladite somme ainsi que promettant lesdits révérends auxdits maîtres maçons en deux termes savoir le tiers de ladite somme à moitié ouvrage fait et reçu et les autres deux tiers faisant l'entier paiement à la fin de ladite besogne rendue et visitée et reçue par lesdits révérends [...] Bien entendu que lesdits maîtres maçons ne devront et ne pourront pas donner le blanc qu'à la dernière main dudit ouvrage, c'est-à-dire ne devront donner le blanc qu'après que tout le plâtre sera mis et donné ; devront encore lesdits maîtres maçons enlever tout le murin et plâtre de ladite église et le mettre dans la vieille nef de ladite église et dans l'endroit d'icelle qui leur sera indiqué et que s'il reste de la chaux dans la fournaise qu'ils devront faire, elle restera à l'avantage desdits révérends sans que lesdits maîtres maçons puissent se l'approprier ni en profiter du tout ; ainsi convenu et fait sous et avec toutes dues personnes respectives par les parties d'avoir agréé observer tout le contenu au présent, chacune d'elle pour ce qui la concerne sans jamais contrevenir sous les peines de tous dépens [...]» (ADHS, 6C863, f° 367)

152. **6 janvier et 1er mars 1740 –** Mentions du chauffoir. «[...] dans le chauffoir du monastère des révérends pères Feuillants [...]» (ADHS, 6C864, f°19) ; «[...] dans le chauffoir du monastère des révérends religieux Feuillants [...]»

(ADHS, 6C864, f° 125 et 126)

153. **5 février 1740 –** Mention de la chambre de l'abbé (claustral ?). « [...] dans la chambre du révérend père abbé [...] » (ADHS, 6C864, f° 85)

154. **5 mai 1741, 30 septembre 1742 et 23 février 1744 –** Mentions du chapitre. « [...] dans la chambre capitulaire des révérends pères Feuillants de Notre-Dame d'Abondance [...] » (ADHS, 6C865, f° 242) ; « [...] dans le chapitre du dévot monastère [...] » (ADHS, 6C866, f° 125 et 126) ; « [...] au lieu de l'abbaye d'Abondance dans le chapitre des dévots religieux Feuillants [...] » (ADHS, 6C868, f° 89)

155. **4 mars 1744 –** Mention de la salle des hôtes. « [...] au lieu de l'abbaye d'Abondance dans la salle des hôtes des dévots religieux Feuillants [...] » (ADHS, 6C868, f° 90)

156. **7 avril 1744 –** Nouvelle toiture de l'abbaye. « L'an mil sept cents quarante-quatre et le sept du mois d'avril après-midi en la paroisse de Notre-Dame d'Abondance et dans la chambre capitulaire du monastère des révérends religieux Feuillants de l'abbaye de Notre-Dame d'Abondance, comme ainsi soit que Son Excellence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, ministre d'état en France, abbé commendataire de ladite abbaye d'Abondance, se croyant lésé par les frais qu'il a été obligé de supporter par l'incendie dudit monastère arrivé en mil sept cent vingt-huit et principalement par rapport aux couverts qui étant auparavant en tavillons ont été faits en ardoises qui est une dépense beaucoup plus considérable dont les révérends religieux bénéficient seuls, parce que la manutention d'iceux est beaucoup moins dispendieuse et n'est pas moins à la charge de S. E. qui depuis ledit incendie tant par rapport aux frais qui lui competoient à payer pour les réparations faites en conséquence d'icelle que pour plusieurs autres bâtiments dépendant de ladite abbaye que aussi pour les rénovations des fiefs n'a presque perçu aucun revenu de la mense abbatiale de ladite abbaye, ce qui auroit donné occasion à des projets préjudiciables audit monastère et à sa mense monacale, et quoique lesdits révérends religieux eussent droit de répliquer qu'outre la moitié des frais pour la réparation de ledit incendie qui leur competoient ils auroient encore été obligés de faire plusieurs frais considérables tant pour les sommaires apprises, faux couverts, voyages, et plusieurs autres réparations non comprises dans les prix faits desdites réparations que pour les intérêts des sommes qu'ils ont été obligés d'emprunter tant pour leur contingent que pour celui qui tomboit aux frais de S. E., qu'il est vrai que jusqu'à présent la maintenance des couverts d'ardoises fait à neuf n'est pas tant dispendieuse, mais quand les bois et les clous seront vieux, elles le seront beaucoup plus et que d'ailleurs ladite communauté auroit beaucoup dépensé pour les couverts dudit monastère de l'église peu avant l'incendie qui étoit presque tout à neuf et que le bénéfice susdit se trouve compensé et beaucoup au-delà par lesdits frais par eux supportés outre leur moitié, mais considérant d'ailleurs que les procès qu'on pourroit leur intenter seroient peut-être plus dispendieux que les 4 420 livres sont S. E. leur est encore débiteur pour reste de la part à lui compétente des frais dudit incendie, ils ont bien voulu en quitter et libérer sadite E. à la charge et condition que l'on ne dérogera en rien aux transactions devant faites entre le révérendissime seigneur abbé commendataire et lesdits révérends religieux ce qu'expressément réservé par la transaction qui sera faite entre les procureurs de sadite E. et le monastère, et pour cet effet se sont personnellement établis et constitués les très révérends dom Malachie de saint Anselme Muratour, prieur, Dom Romuald de saint Charles Strata, Dom Thomas de sain Juvenal Bourgarelle, Dom Octavien de sainte Catherine Monteo, lecteur, Dom Michel Archange de saint Joseph Barrolle, et Dom Emmanuel de sainte Anne Cocollety, tous religieux vocaux composant la communauté desdits révérends religieux Feuillants [...] » (ADHS, 6C868, f° 94)

157. **19 novembre 1744 –** Mention des prisons nouvelles de l'abbaye. « L'an mille sept cents quarante quatre et le dix-neuvième jour du mois de novembre dans la chambre capitulaire des révérends pères Feuillants du présent couvent d'Abondance environ les quatre heures après-midi par devant moi notaire royal collégié soussigné et présents les témoins bas nommés s'est en personne établi et constitué spectable Gaspard fils de feu spectable Gaspard Bordet, avocat au Sénat natif, bourgeois et habitant de la ville d'Évian en sa qualité de procureur généralement constitué par S. E. monseigneur le très illustre et révérendissime Pierre de Guerin de Tencin, prêtre cardinal de ladite église romaine [...] concède aux révérends pères Feuillants dudit présent couvent [...] acceptant pour eux et leurs successeurs [...] à savoir un bâtiment menaçant ruine où étoient ci-devant les prisons de la seigneu-

rie et juridiction des terres dépendant de ladite royale abbaye d'Abondance ensemble son fond et chosal mesurés sous le numéro 4027 de la mappe de la présente paroisse d'Abondance contenant ledit fond soit chosal onze toises et un pied [...] qu'est jouxte l'enclos du jardin desdits révérens pères religieux hors dudit enclos du Levant avec le chemin du Couchant et la rivière de la Dranse de dessous [...] attendu que ledit bâtiment menace une totale et prochaine ruine si l'on n'y fait promptement les réparations nécessaires et qui seroient très dispendieuses [...]» (ADHS, 6C868, f° 373)

158. **1er juillet 1746 –** Mention de la chambre de l'abbé claustral. «[...] dans la chambre du révérendissime abbé claustral [...]» (ADHS, 6C870, f° 314)

159. **8 septembre 1759 –** Mention des deux portes de l'église et de la porte du cloître. Extraits de l'interrogatoire des témoins de la voie de fait du 19 août précédent. Un feuillant, s'adressant au notaire devant la porte principale de l'église qui leur a été fermée au nez «Allez donc passer par l'autre porte!», un témoin : «Je vis sortir par la porte du cloître des révérends feuillants quatre de ces religieux [...]», un autre témoin : «[...] par la porte du cloître du couvent [...]», un troisième témoin : «Je vis alors sortir par la porte du cloistre, qui est contre le chemin le long du cimetière, des religieux [...]». (ADS, 2B12952)

160. **Automne 1759 ? –** Informations sur le partage de l'église abbatiale. «[...] À les entendre [les Feuillants], de la manière dont ils s'y expliquent, on doit penser que l'église de leur monastère est une église qui leur appartient en propre, et à laquelle les paroissiens n'ont jamais eu d'autre droit que celui de la permission que les R. R. pères ont bien voulu leur accorder librement d'y faire les fonctions curiales. Cependant, rien de moins conforme à la vérité que toutes ces suppositions. L'église dont il est question a été de tout temps, et même avant l'établissement des chanoines réguliers, l'église de la paroisse destinée à faire toutes les fonctions curiales pour les services et l'utilité des paroissiens, et c'est ce qui compte : 1) par tous les actes des visites des évêques depuis plus de trois siècles, où elle est appelée «église paroissiale». 2) par la transaction de 1602 qui fut le fondement de l'établissement des religieux Feuillants à Abondance, par laquelle l'abbé Aÿaza promit à l'insu des paroissiens de relâcher ladite église aux Feuillants, mais sous la condition qu'il en ferait bâtir une autre convenable pour la paroisse, et avec la réserve qu'en attendant que celle-ci fut bâtie, le curé et les paroissiens jouiraient de l'ancienne église, et continueraient d'y faire les services de la paroisse. 3) par les protestations que les curés et paroissiens ont souvent faites de ne vouloir se départir de ladite église qui leur appartenait et avait toujours été leur église paroissiale, ce qu'ils ont fait notamment dans la visite de 1622 faite par Jean-François de Sales. 4) dans les actes du procès qu'ils intentent à l'abbé de Grilly en 1650 pour l'obliger à rebâtir le clocher de la paroisse à quoi il fut condamné par arrêt du Sénat en 1639 à l'occasion du procès qui était entre l'Abbé et les religieux Feuillants. Aussi est-il d'une notoriété évidente que les curés séculiers, qui ont été depuis l'établissement des Feuillants jusqu'en 1660, ont toujours fait leur service et exercé les fonctions curiales dans ladite église sans aucune opposition de la part des religieux, et ceux-ci en 1644, s'étant pourvu au Sénat contre l'abbé Soldaty pour l'obliger à bâtir une autre église pour la paroisse, ils furent déboutés de leurs conclusions par arrêt du 10 septembre 1649, et cela parce que l'ancienne église appartenant aux paroissiens, les Feuillants n'avaient aucun droit de les en exclure. C'est aussi pour cette raison, et non pas comme l'ont dit dans la supplique les Feuillants, que les habitants de la paroisse d'Abondance n'ont jamais voulu faire bâtir une autre église pour leur usage. Quant aux inconvénients que les Feuillants trouvent à ce qu'un prêtre séculier fasse les fonctions de curé dans la même église où ils font leurs offices, on leur répondra qu'il n'y a pas plus à présent d'inconvénients en cela, qu'il y en a depuis leur établissement jusqu'en 1660, pas plus à Abondance qu'à Lémenc proche Chambéry, et en bien d'autres endroits où des prêtres séculiers font les fonctions curiales dans les mêmes églises où des religieux font leurs offices ; on ose même leur répondre que ce mélange n'occasionne des difficultés et des embarras qu'autant qu'ils les feront naître eux-mêmes, ainsi qu'ils l'ont déjà fait si souvent par le passé, qu'ils se tiennent dans les bornes qui leur ont été prescrites par les différentes transactions ; qu'ils prennent des heure convenables pour faire leurs offices, et qu'ils laissent au curé toute la liberté de faire ses fonctions, comme il est en droit de les faire, et alors il n'y aura plus de difficulté, tout sera tranquille, et on verra régner une harmonie qui fera l'édification des peuples. Au reste les Feuillants sont d'autant moins fondés

à se plaindre des inconvénients et des embarras qu'ils trouvent à avoir un curé étranger dans leur prétendue église, qu'ils doivent s'imputer à eux-mêmes de s'être jetés dans cet inconvénient en empêchant comme ils ont fait la construction d'une église paroissiale séparée qui fut commencée après l'accord de 1662, et dont ils firent cesser l'entreprise par les obstacles qu'ils y apportèrent, et en faisant enlever et disperser les matériaux amassés à grands frais pour la dite construction, ainsi qu'on le leur a soutenu dans le cour du procès de 1732 sans qu'ils aient pu s'en justifier. [...] L'histoire affreuse de dom Paul Michel, prieur, qui avait abusé d'une fille, sa pénitente, la fit accoucher dans une chambre du monastère proche l'orgue de l'église, sur une nappe d'autel [...]» (ADS, SA3433)

161. **31 décembre 1761 –** Enterrement d'un moine. «[Dom Eugène] fut sépulturé dans l'église d'Abondance, en la chapelle de saint Bernard». (Mercier 1885, p. 257)

162. **Après 1762 –** Logement du curé et des deux vicaires. «La maison presbytérale ancienne était de beaucoup trop étroite pour loger les trois prêtres attachés à la paroisse. On recourut au roi pour leur attribuer une habitation dans le monastère, en y joignant un jardin. Cette demande eut un plein succès : une partie des bâtiments fut convertie en cure, et cet état de choses a subsisté jusqu'à nos jours». (Piccard 1904, p. 143)

163. **15 juillet 1763 –** Mention de la bibliothèque et de l'orgue. Le 8 juillet 1763, le sous-économe royal a abandonné la royale abbaye d'Abondance en faveur de la Sainte-Maison de Thonon. Acte rédigé par le notaire Mouthon du bureau de Thonon. Cet acte ouvre la porte à la prise de possession de l'abbaye et de ses dépendances. (ADHS, 6C1241, f° 271) «les orgues qui sont sur la tribune de ladite église [...] déclarons lesdits révérends religieux Feuillants libres d'emporter où dispo-ser autrement à leur gré de tous les autres meubles, bestiaux de quelque espèce et qualité qu'ils soient et qui sont dans ledit monastère même dans la bibliothèque [...]» (ADHS, 43J1448)

164. **16 juillet 1763 –** Travaux à faire dans l'aile occidentale du couvent (le document est en partie troué). «[p. 15] Plus pour l'habitation dudit Sr curé e[...]ux vicaires qui devront demeurer et vivre [...] la subordination [...]ée dans le diocèse la dite Sainte-Maison de [p. 16] Thonon, devra faire faire les ouvr[...] en état à ces fins toute l'aile d'haut en bas dudit monastère d'[...]ant, visant au nord y compris les écuries qui sont au bout de ladite [...] cloître, dans l'une desquelles on pratiquera une haire de grange, dans laquelle sera [...] le grenier à foin sur lesdites écuries, dont la porte aboutissant au cloître sera murée sans en rien réserver sauf le corridor, et ancienne prison du rez-de-chaussée qui sont au bas de ladite aile du côté de la Dranse, et à cet effet on devra pratiquer dans l'écurie d'en bas un degré commode, avec sa porte d'entrée du côté de la cour et les autres portes nécessaires pour communiquer aux deux appartements et au galletas dessus avec un mur qui séparera lesdits degrés de l'écurie, à côté duquel degré on pratiquera des latrines et un lavoir à portée de la cuisine pour laquelle il sera fait une cheminée à la chambre d'en bas attigue audit degré et encore une porte pour communiquer aux caves qui seront creusées au-dessous de ladite chambre et de celle qui est à côté dans la même façade qui sera le poêle. De plus il sera pratiqué à l'alignement du mur mitoyen, entre lesdites deux chambres, et celles qui sont au-dessus avec le cloître, et dans les deux dortoirs et galletas, un mur de séparation d'environ un pied d'épaisseur pour laisser dans chaque étage une portion dudit dortoir de la même largeur que lesdites chambres avec les deux cellules y attigues dans l'angle du couchant visant au midi. De plus ledit Rd curé jouira de l'appentis soit bucher qui existe dès la porte d'entrée de la cour jusqu'aux écuries de même que d'une portion de ladite cour supérieure qui s'étendra dès l'angle du mur du côté de bise contiguë au chemin conduisant audit monastère, jusqu'à la distance de deux toises de la grange de ladite abbaye qui est au bas de ladite cour d'un côté et le long de ladite aile jusqu'au mur supérieur du corridor du rez-de-chaussée dudit monastèr[...] de ladite cour restant à [l'ab] baye bien entendu que tant ladite abbaye, so[...] agents et domestiques [...] curé, vicaires et [p. 17] leurs dome[stiques...]spectivement leur passage à chariots et autrement au [...] dèz la grande porte supérieure jusque à celle d'en bas [...] droit accoutumé, avec la liberté de clore et fermer respectivement le surplus de ladite cour, chacun en droit en soi lorsque bon leur semblera. Dans laquelle portion de cour assignée audit Rd Sr curé ladite Sainte-Maison fera venir l'eau par le moyen d'un bourneau et construire un four à l'angle de bise et couchant d'environ cinq pieds de diamètre pour l'usage dudit Rd Sr curé qui sera chargé de l'entretien et manutention dudit

presbytère et appartenances et l'abbaye des réparations occasionnées par caducité, incendie ou cas semblables sans la faute dudit Rd curé. Et jusqu'à ce que tout ce que dessus soit exécuté et ledit presbytère rendu logeable et habitable à la diligence de ladite Sainte-Maison lesdits Rds Sr curé et vicaires occuperont par provision pour leur logement la chambre et cheminée appelée le chauffoir dans le dortoir d'en bas avec toutes les chambres et cellules du même dortoir à la réserve des deux cellules qu'occupait le religieux procureur et de la sale et des deux chambres de l'abbé à côté de ladite sale à l'angle du levant au midi et pour cave occuperont le membre au-dessous du chapitre et à côté du grand degré et auront la libre communication pendant ledit temps des latrines de la fontaine et du four et du passage pour aller à la sacristie et à l'église et pourra ledit Rd Sr curé retirer aussi par provision dans la grange de ladite abbaye la récolte des fonds de la cure et des fondations jusqu'à ce que sa dite grange soit en état, sans cependant exclure le droit et usage de ladite grange à ladite abbaye et à ses fermiers et pendant ledit temps lesdits seigneur abbé et Rds prêtres de Sainte-Maison auront aussi l'usage desdites écuries pour leurs chevaux, le tout [...] Rds Sr curé et vicaires [...]nus d'évacuer dès que ledit presbytère [...] d'iceluy seront [...] habitables comme il a été dit ci-dessus. [p. 23] Et après tout ce que dessus a été convenu entre ledit Rme Sr abbé commendataire et ledit Rd curé, qu'il ne sera pas permis à qui que ce soit d'établir aucun cabaret ni faire vendre du vin en détail dans toute l'enceinte du clos dudit monastère et que la communication de l'intérieur dudit monastère à l'église par la sacristie, dès que le Rd curé aura pris possession du presbytère à lui assigné sera fermée à tous autres que les membres de ladite Sainte-Maison ». (ADHS, 43J1448)

165. **23 octobre 1763 (?) –** Réparations à la cure. La date est incertaine et proposée d'après celle de l'acte précédent concernant la restauration du chalet de Chofloriaz dépendant de l'abbaye. « Prix-fait de la cure de Notre-Dame d'Abondance donné par les révérends seigneurs préfets et prêtres de la Sainte-Maison de Thonon aux honorables Claude-François Bouvet et Jean-François Bertrand. L'an 1763 après-midi à Thonon dans la chambre de révérend seigneur Michel feu seigneur Jean-Claude Chastel d'un des révérends prêtres de la Sainte-Maison de Thonon, par devant moi notaire collégié soussigné en présence des témoins sous-nommés, se sont personnellement établis et constitués révérendissime seigneur François feu noble Joseph-Laurent natif de la ville de Chambéry abbé de la royale abbaye d'Abondance, préfet de la Sainte-Maison et révérend seigneur Michel Chastel natif de Veigy l'un des révérends seigneurs prêtres et leur procureur habitant de ladite sainte-maison ont fait les conventions sui-vantes pour la battisse de la cure dudit Abondance avec les honorables Claude-François feu Claude Bouvet comme principal et François-Antoine feu Jean Simon comme caution tous deux maitres maçons natifs de Samoëns travaillant dans la présente ville et Claude-Michel feu Claude-Michel Guillet aussi maître maçon natif dudit Samoëns travaillant aussi dans la présente ville collaudateur, lesquels personnellement établis et constitués par-devant moi notaire et témoins pour eux et les leurs sous la clause solidaire d'un chacun d'eux [...] et pour le tout avec renonciations à tous bénéfices des divisions d'action d'ordre et discussion s'obligent et s'engagent d'exécuter les conventions suivantes, savoir de faire toutes les murailles crépies pour la battisse de la cure à raison de 10 livres la toise, de faire le creusage de la cave dessous ledit presbytère à raison de 10 livres la toise cube, de plâtrir et recrépir toutes les murailles qu'ils ne seront pas obligés de faire à neuf pour 30 sols la toise, de rendre posés aux côtés et dessus les portes et fenêtres, les pieds de taille de pierre de roche, à raison de 16 sols le pied, de rendre aussi posées les couvertes qui marqueront sur lesdites portes et fenêtres à 24 sols le pied, de rendre aussi posées les portes et fenêtres dans les anciens murs à raison de 10 livres la toise, en reblanchissant et replâtrissant les brêches qu'ils pourroient faire, et sur le prix ci-dessus s'obligent et s'engagent de démolir la cheminée de la maison Moille appartenant à ladite abbaye et de la refaire à neuf, de poser tous les degrés en bois qui leur seront fournis par ladite Sainte-maison pour ladite cure, de faire un canal pour conduire les eaux depuis le lavoir jusqu'aux lieux communs, leur étant de même fourni les corniers à ce nécessaire et de faire aussi un pavé sur la plateforme au-devant de la porte de la cuisine dudit presbytère et de se conformer pour le tous au plan et devis qui leur a été communiqué et dont on leur a donné un double, et notamment d'observer tous les articles contenus au bas dudit devis. Concernant lesdits ouvrages promettent le révérendissime seigneur abbé et

ledit seigneur révérend Chastel en sa qualité de fournir auxdits prixfactaires et caution toutes les pierres sauf celles pour les couvertes et les bois nécessaires pour faire un four à chaux, lesquels ils seront obligés d'aller couper et prendre dans les endroits qui leur seront indiqués, à un quart de lieu environ de ladite cure, et venant à ne pas employer toute la chaux faite dans ledit four, ils seront obligés de laisser pour le service de la Sainte-Maison toute celle qui ne sera pas employée au parsus de deux chars, lesquels deux chars lesdits prixfactaires pourront vendre et en faire à leur gré, ayant encore été convenu qu'ils devront se servir de la chaux qui se trouve dans deux creux près de ladite cure, lesquels ils devront remplir avant de pouvoir distraire lesdits deux chars, et de rendre toutes les murailles et tout ce qui est porté par le susdit plan et devis fait, et parfait d'ici à la fin du mois de juin de l'année proche venante et que ladite Sainte-Maison leur payera 150 livres aux fêtes de Noël prochaines, 100 livres quand l'ouvrage sera moitié fait et le surplus quand lesdites murailles auront été mesurées et que le tout aura été achevé et trouvé recevable a dite d'expert, et pour la charpente dudit presbytère, s'est aussi ne personne établi et constitué Jean-François feu Nicolas Bertrand, maître charpentier natif et habitant de ladite paroisse d'Abondance, lequel de gré pour lui et les siens promet et s'engage de faire toutes les portes nécessaires à la Cure, à raison de 20 sols chacune, les planchers à raison de 2 livres 2 sols la toise, et la parois pour séparer le galetas à raison de 2 livres aussi par toises sous la convention de diminuer 3 livres 15 sous sur le total du montant du prix et de faire les chassis et dormans de deux fenêtres de même sur le prix ci-dessus, promettant le révérendissime seigneur abbé et révérend seigneur Chastel en sadite qualité de fournir aux prixfactaires les cloux et bois nécessaires à ce sujet, et de lui payer 30 livres quand il commencera ledit ouvrage et le reste du prix après la réception d'œuvre qui en sera faite à dite d'expert, le tout ainsi convenu et arrêté à peine de tous dépens, dommages, et intérests sous les obligations quant aux maçons principal et caution de tous leurs biens présents et futures et solidaires constitutions d'ieux, quant audit charpentier des siens propres, et quant au révérendissimes seigneur abbé et révérend seigneur Chastel de ceux de la Sainte-Maison. Fait et prononcé audit lieu en présence de Jean-Antoine Dalbert, maître architecte et Claude Planchamps, habitants tous deux de cette ville témoins requis [...] » (ADHS, 6C1241, f° 428)

166. **Après 1771 –** État de l'abbaye. « Et quand au logement du curé, il se trouve fixé dans le couvent, qu'ont abandonné les révérends Feuillants, qui a besoin de quelqu'unes des réparations, qui exigent les vieux bâtiments, et lesquelles deviennent toujours plus urgentes. Les cloches sont trop petites et ne peuvent même être entendues des locataires qui occupent le second appartement dudit couvent. D'ailleurs, elles ne sont qu'au nombre de trois, dont l'une fendue est depuis longtemps hors d'usage et toutes ces réparations, ainsi que l'entretient desdites cloches sont à la charge de l'abbé ». (Académie chablaisienne, ms Pescatore, t. 2, f° 49)

167. **8 décembre 1795 –** Réconciliation de l'église abbatiale. « [...] l'église d'Abondance a été réconciliée [...] » (Mercier 1885, p. 301)

168. **13 septembre 1796 –** Vente du couvent par les révolutionnaires. « Cette église monumentale n'a pas été mise en adjudication. On aurait osé la livrer au commerce pour des destinations profanes. Le 27 fructidor an IV, le couvent avec son beau cloître fut vendu comme bien national à Claude Berthet de Thonon. Celui-ci les revendit au chirurgien Pierre Blanc ; mais cette vente n'ayant pas tenu, les hoirs dudit Berthet revendirent ces bâtiments le 10 mai 1836 à révérend Barnabé Sallavuard, chanoine, et à son frère J.-P. aux héritiers desquels ils appartiennent encore en partie ». (Mercier 1885, p. 300) « L'église ne fut pas mise en adjudication. On vendit le couvent et son magnifique cloître, comme bien national, le 27 fructidor, an IV, à Claude Berthet de Thonon. Les héritiers de celui-ci les revendirent le 10 mai 1836 au chanoine Barnabé Sallavuard et à son frère J.-P. Sallavuard ». (Piccard 1904, p. 152)

Abondance. Une vallée, une vache et un fromage ! scandait la publicité du syndicat interprofessionnel du fromage Abondance dans les années 2010. Pourtant, du début du XII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^ siècle, soit pendant plus de six siècles et demi, ce nom évoquait surtout l'abbaye fondée par des chanoines réguliers de saint Augustin dans cette vallée préalpine de l'ancien diocèse de Genève, de même que sa congrégation qui s'était développée entre le Jura et le Haut-Valais. Puis, de la seconde moitié du XIX^e^ au XX^e^ siècle, Abondance a surtout été connu pour son cloître et ses extraordinaires peintures murales de la fin du Moyen Âge. Il fallut attendre le XXI^e^ siècle pour que son histoire et son architecture intéressent à nouveau tandis que le site culturel de l'abbaye d'Abondance évoluait vers sa forme actuelle.
Cet ouvrage est le fruit de plusieurs années de recherches historiques et archéologiques consacrées à Abondance. Il propose une nouvelle lecture des bâtiments, de leur histoire, de leur évolution et de la vie des religieux qui l'ont occupée, qu'il s'agisse des chanoines réguliers ou des moines cisterciens feuillants à partir de 1607. Six spécialistes – historiens, archéologue, céramologue – l'enrichissent de leurs contributions.

L'auteure :
Sidonie Bochaton est maîtresse de conférences en histoire de l'art et archéologie médiévale à l'université Toulouse 2-Jean Jaurès et membre du laboratoire TRACES *(Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés-UMR 5608)*. Sa thèse de doctorat soutenue en 2021 à l'université Lumière-Lyon 2 a reçu le prix de thèse *Géoparc mondial UNESCO du Chablais* en 2022. Elle est également l'auteure de deux monographies publiées par l'Académie salésienne, l'une sur le prieuré de Meillerie (2020) et l'autre sur l'abbaye de Sixt (2023).



Lithographie Abbaye et village d'Abondance parue dans *Nice & Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860* (1864).

haute savoie le Département

Thonon LES BAINS

Prix 25 €